Les déclarations gouvernementales en Belgique (1944-1992). Étude de lexicométrie politique

Jean-Claude Deroubaix

▶ **To cite this version:**

Jean-Claude Deroubaix. Les déclarations gouvernementales en Belgique (1944-1992). Étude de lexicométrie politique. Linguistique. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1997. Français. NNT : . tel-00516510

HAL Id: tel-00516510
https://theses.hal.science/tel-00516510

Submitted on 9 Sep 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE LA SORBONNE NOUVELLE

PARIS 3

LES DÉCLARATIONS GOUVERNEMENTALES EN BELGIQUE (1944-1992). ÉTUDE DE LEXICOMÉTRIE POLITIQUE

THÈSE

pour le doctorat en Sciences du Langage

(Arrêté du 30 mars 1992)

Présentée par **Jean-Claude DEROUBAIX**

Sous la direction d'**André SALEM**

1996

La parole ne sert pas à cacher une pensée mais à la révéler même quand on ne le veut pas.
(Leonardo Sciascia, *En future mémoire, si la mémoire a un futur*)

Sans encouragements, sans appuis, sans soutiens amicaux, jamais ce travail n'aurait pu aboutir. Sans critiques, sans discussions, sans polémiques, nourri de mes seules réflexions, il serait sans doute encore moins parfait. Que ceux qui m'ont encouragé, appuyé, soutenu mais aussi critiqué, discuté et même contesté, soient remerciés.

Ces remerciements s'adressent en particulier à André Salem, dont l'appui fut sans faille dès les origines de ce projet et dont les conseils et les critiques ont été souvent plus que précieux. À Maurice Tournier aussi, dont l'intérêt pour ce travail a pesé dans notre envie de transformer ce travail de recherche en thèse. À Corinne Gobin surtout, avec qui se poursuit notre travail sur les discours institutionnels belges et européens, qui fut à l'origine de la constitution du corpus des déclarations gouvernementales et dont il est peu dire qu'elle a soutenu ce travail de thèse jour après jour à mes cotés.

Rassembler un corpus comme celui des déclarations gouvernementales est un long travail de recherche de l'information, de saisie et de correction du texte ; à ces tâches parfois fastidieuses m' ont plus qu'aidé no seulement Corinne Gobin mais aussi Catherine Closson et Viviane Savels. Xavier Mabille a permis la publication de ce corpus au CRISP. Evelyne Lentzen et Lydia Zaïd ont été les lectrices très attentives du manuscrit. Leurs nombreuses remarques ont permis d'en améliorer la qualité tant au fond que sur la forme.

À ces remerciements particuliers, je voudrais associer tous ceux qui ont, à l'occasion de rencontres informelles, de séminaires et de colloques, discuté des idées et des méthodes de ce travail : Marie-Noël Beauchesne, Monique Bécue, Sergio Bolasco, Etienne Brunet, Simon Cabitsis, Josette Dawance, Dominique Labbé, Annie Laurent, Josette Lefebvre, Lydia Romeu, Paticia Servato, Yves Tillé. Pas question d'oublier Jordan Deroubaix et les amis dont le

soutien a été essentiel : Françoise Kemajou, Isabel Alvarez del Llano, Alain Wilbert et Jean-Pierre Yonnet.

Introduction

Saisir la politique à travers son discours, mesurer en quelque sorte le discours politique des uns et des autres pour mieux les comparer et mettre en évidence en quoi, au-delà de la lecture immédiate et quotidiennement politique, ces discours nous renseignent sur le fonctionnement de la société, voilà les objectifs que nous nous étions assignés au commencement de cette recherche.

Le développement de ce travail nous a amené à transformer l'hypothèse initiale d'une alternance politique entre discours de centre-droit et discours de centre-gauche pour découvrir que ces alternances gouvernaient moins le discours gouvernemental en Belgique qu'un certain pragmatisme de l'action caractéristique de la fonction gouvernementale. En somme, transparaissent dans le discours gouvernemental les éléments, les mots, d'une « culture » politique commune aux milieux dirigeants. Cette « culture » qui transcende les différences entre partis évolue surtout sous la poussée de la transformation de la société et en fonction des mutations politiques extérieures surtout en Belgique, petit pays soumis aux influences de nations plus puissantes.

L' application des méthodes statistiques de la lexicométrie à un corpus de textes politiques n'est pas une simple opération mécanique. En effet comme pour toute application statistique dans quelque discipline que ce soit, le fait de soumettre des « données » formellement bien conditionnées à une procédure ou à un ensemble de procédures statistiques, par la grâce à l'informatique, suffit à la production de résultats. On peut imaginer qu'à ce stade commence le travail du chercheur et celui du lexicologue politique en l'occurrence. Nous savons que ce patron est évidemment irréaliste, qu'une recherche se construit et que, d'une certaine façon, elle demeure indissociable d'une réflexion sur les méthodes et sur

l'interprétation. Dans cette recherche-ci en particulier, nous verrons que la découverte de la dominance d'un facteur temporel dans la structuration du vocabulaire politique gouvernemental nous amènera à définir une méthode spécifique pour mettre en évidence ce facteur, pour essayer de l'analyser et de comprendre le processus d'évolution du langage politique qui lui est sous-jacent.

Le plan de l'exposé s'ajuste étroitement à la stratégie de recherche qui vise à mener de front sans jamais les confondre une réflexion sur l'objet (le vocabulaire du discours politique gouvernemental belge tel qu'il s'exprime entre 1944 et 1992 dans la déclaration liminaire à la prise de fonction d'un nouveau cabinet ministériel), sur la méthode (le choix, la critique et éventuellement la construction de méthodes qui sans être nécessairement nouvelles dans leur principe le sont dans leur mise en œuvre) et sur l'interprétation (en distinguant bien les deux sens du mot selon qu'il s'agisse de l'interprétation linguistico-socio-politique ou de l'interprétation statistique).

Le premier chapitre circonscrit l'objet de la recherche en le situant dans son contexte théorique et historique. On y trouvera la réponse à la question : pourquoi s'intéresser au vocabulaire du discours des gouvernements en Belgique ?

Le chapitre 2 énonce les principes méthodologiques qui sous-tendront les choix de méthodes particulières ; il contient aussi une présentation des principes d'interprétation des résultats dont l'objectif est d'en mettre en lumière la puissance mais aussi les limites.

Le chapitre 3 introduit une première approche du corpus des déclarations gouvernementales, on y trouvera les définitions et les descriptions quantitatives de base du vocabulaire.

Le chapitre 4 présente les résultats de l'analyse factorielle des correspondances d'un tableau lexical construit à partir du corpus. Parmi d'autres résultats, c'est dans ce chapitre qu'est mis en évidence la prégnance d'un facteur temporel dans la structure du vocabulaire gouvernemental. Ce chapitre dont l'approche est

très globale est complété d'une étude fine de l'évolution de certaines classes d'un vocabulaire lié à la notion de « sécurité ».

Le chapitre 5 est entièrement consacré à l'étude de classifications du vocabulaire obtenues de manière automatique. On y montre la convergence des résultats issus de l'analyse factorielle des correspondances et des techniques de classification automatique. On y insiste aussi sur l'approfondissement de l'analyse que permet la construction de typologies de vocabulaire. Ainsi l'accent est mis sur la possibilité de mieux cerner le contenu de ce fameux effet temporel. Une proposition d'explication de la formation de cet effet est présentée *in fine*.

Les chapitres 4 et 5 utilisaient, de manière sans doute transformée et adaptée des techniques bien maîtrisée de l'analyse des données. L'intérêt de ces chapitres tient essentiellement aux résultats produits et à la manière de les interpréter et de les affiner. Le chapitre 6 présente tout d'abord une approche expérimentale qui vise à tenir compte, pour mesurer l'écart ou la ressemblance entre deux parties du corpus, non seulement des fréquences respectives d'usage du vocabulaire du corpus mais aussi de la manière dont les mots se succèdent dans les deux parties en question. Avec cette approche, on obtient des images des ressemblances sous forme de plans factoriels qui sont assez différents de ceux que l'analyse des correspondances avait révélés.

La deuxième partie de ce chapitre 6 expose la méthode de choix des extraits de déclarations gouvernementales qui servent d'exemple dans les différentes parties de cette dissertation. La méthode d'élection des exemples fournit elle aussi la possibilité d'une réflexion sur le caractère chronologique du corpus.

Chapitre premier
Discours politique et déclaration gouvernementale en Belgique

1.1 Société politique et discours

Il n'est pas de société politique, de société organisée sur une base politique, sans discours politique. Il n'est pas non plus de sociétés politiques sans institutions politiques. Sitôt que le politique émerge comme "activité" humaine, sitôt qu'un champ particulier de l'activité sociale se distingue comme politique, s'autonomisant de la famille, du clan ou de tout autre système "automatique" de structuration sociale, se cristallisent dans ce champ politique des institutions, des codex de règles, des rituels. La révélation que la société est un processus d'auto-institutionnalisation qui ne prend sa source que dans son propre système de lois et non dans un système extérieur à la société (la loi divine, la loi naturelle ou la tradition) crée de fait et de droit la société comme entièrement et consciemment politique ; elle implique désormais que les institutions qui donnent forme à la société humaine et permettent l'expression du contenu de cette société soient modelées collectivement, consciemment et en toute responsabilité. Cette prise de conscience de ce que Cornélius Castoridadis[1] appelle l'auto-institutionnalisation de la société ne se produit évidemment pas sur le mode de la

[1] « *C'est en Grèce que nous trouvons le premier exemple d'une société délibérant explicitement au sujet de ses lois et changeant ses lois. Ailleurs les lois sont héritées des ancêtres, ou données par les dieux, sinon par le Seul Vrai Dieu ; mais elles ne sont pas posées, c'est-à-dire créées par les hommes à la suite d'une confrontation et d'une discussion collective sur les bonnes et les mauvaises lois.* » Cornelius Castoriadis, *Domaines de l'homme. Les carrefours du labyrinthe II*, Seuil, Paris, 1985, page 283.

révélation instantanée, elle est le produit d'un travail social intense et de découvertes locales. On peut dater cette découverte à partir de la mise en place de la *polis* grecque, de la mise en œuvre de « l'invention démocratique » selon Claude Lefort, mais cette connaissance désenchantée de l'origine de la société doit toujours être refaite ; les périodes réactionnaires ne manquent pas qui nous rappellent que la démocratie politique est un processus fragile, que le recours à la loi naturelle, divine ou simplement à la loi du plus fort menace de façon constante l'existence des sociétés démocratiques dans les périodes où la réinvention permanente du mode de construction et de reconstruction de la société s'avère pénible, difficile.

Les sociétés dont le ressort supposé est extérieur, institué une fois pour toute au nom d'une loi divine, d'une tradition séculaire pourraient apparemment se passer de tout discours social autre que le rappel du mythe des origines ou le ressassement des tables de la Loi mais l'observateur issu des sociétés où le dévoilement a été au moins partiellement réalisé constate souvent que l'autorité n'hésite pas à user de discours et de proclamations pour obtenir une approbation au moins tacite de sa conduite de la société car si la société se trouve fondée de manière hétéronome, elle n'en est pas moins société humaine soumise à la nécessité de trouver des réponses à la vie sociale qui assurent la cohésion. Le discours politique, la discussion politique est une caractéristique fondamentale des sociétés humaines qui distingue celles-ci des sociétés animales car, si l'acquisition du langage constitue l'humanité comme telle, c'est parce qu'elle va permettre l'organisation des activités sociales en général et par là même permettre de cimenter le groupe humain et d'offrir à ces groupes la possibilité de contruire une mémoire, une histoire.

Toutes les sociétés humaines usent d'une manière ou d'une autre de discours politiques même si ils se travestissent sous la forme de la religion, de la morale ou de la justice mais, dans les sociétés démocratiques, le discours politique devient un élément central, ce qui autorise et suscite le débat politique, la discussion des affaires de la cité, ce qui permet de s'accorder au moins

provisoirement sur le caractère bon ou mauvais d'une loi. Institution de la vie démocratique, ce discours prend de nombreuses formes plus ou moins codifiées : de la discussion entre amis à la déclaration solennelle d'un chef d'État faisant le bilan de sa période de pouvoir en passant par les multiples discours qui sont la manière pour les représentants de s'adresser à leurs mandants pendant les périodes de renouvellement des mandats dans les sociétés où la démocratie s'incarne dans un système de représentation[2].

Que l'on s'appuie sur Pierre Bourdieu[3] (l'institution politique comme acteur dans le champ du politique) ou sur Cornelius Castoriadis[4] (l'institution politique comme résultat plus ou moins temporaire d'un processus permanent d'institutionnalisation), on ne peut assez souligner combien les institutions politiques sont en permanence des compromis entre stabilité et répétition du même, d'une part, changement, transformation, invention de nouvelles formes de relations sociales, de l'autre. L'auto-représentation du champ politique est nécessaire, les institutions politiques ne peuvent se cacher à elles-mêmes ni leur existence, ni totalement leur mode de fonctionnement ; le discours politique est l'outil qui permet à cette auto-représentation du politique de s'exprimer. Nous pourrions aussi à l'instar de Bourque et Duchastel[5], définir le discours politique par un certain nombre d'attributs :

- il est public et non privé car il s'adresse à ceux qui peuvent influencer le cours des choses publiques ;
- il est de masse, car il s'adresse *a priori* à l'ensemble des acteurs ;

[2] La démocratie représentative n'est pas le seul système à revendiquer la démocratie ; il est des systèmes politiques dits de démocratie directe qui font l'économie de la représentation, mais non celle de la production de discours. Assemblée générale et conseils ne sont pas avares de discussions, c'est même l'un des reproches classiques que font les tenants de la représentation à ce type d'institution de démocratie directe.

[3] Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Ed. de Minuit, Paris, 1980, page 113 et suivantes.

[4] Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, Paris, 1975.

[5] Gilles Bourque et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs*, Boréal, Montréal, 1988, page 16 et suivantes

- il est porteur de stratégie car il ne peut présenter les antagonismes comme irréductibles, il fait donc souvent une place à plus d'une idéologie ;
- il est polémique, car il vise à conserver ou à acquérir du pouvoir dans un champ à l'évidence conflictuel ; etc.

Nous ne pensons pas cependant que cette dernière approche soit la plus pertinente, car elle réduit le champ du politique à celui de la démocratie ; or toute politique n'est pas démocratique, toute société politique n'est pas nécessairement démocratique et il n'est aucune raison de voir en la démocratie la condition nécessaire au développement du discours politique ; le ciment des dictatures, par exemple, ne se compose pas uniquement de la coercition : l'adhésion au régime ou à tout le moins le sentiment que l'on n'y peut rien changer s'obtiennent aussi par le discours. Quoique les attributs du discours politique en régime dictatorial puissent être partiellement différents, le discours n'en contiendrait pas moins une représentation du politique dans son passé (son histoire, ses fondements), dans son présent (les acquis, la stabilité, la glorification de l'efficacité des institutions) et dans son futur (le programme pour demain, permanence ou transformation). Ajoutons que le contenu même de la démocratie est enjeu politique et que les institutions démocratiques que nous connaissons aujourd'hui, parce qu'elles reposent sur la notion de représentation, ne sont pas "absolument" démocratiques ; il y a dans la notion de représentation une "interprétation" de la démocratie qui permet la confusion entre la politique et l'expertise politique, économique et/ou manageuriale. Le discours politique en tant qu'instrument d'expression du champ politique rend compte lui aussi de cet obscurcissement de l'exercice de la démocratie. Ainsi, les phénomènes de "langue de bois" si souvent dénoncés sont une des formes de l'expression de l'expertise ; l'obscurité, la spécialisation technique ou administrative du discours en sont d'autres.

1.2 Les discours et les actes

Il est de tradition de distinguer dans l'acception la plus commune de ces termes les paroles et les actes, les « beaux discours » et les actions. Dans le

champ du politique, ces adages sont très prégnants : citoyens et hommes politiques y font systématiquement référence. On les retrouve sans peine aussi dans le domaine de la recherche en sociologie politique, que l'on songe par exemple aux théories politiques marxistes pour lesquelles discours et théories ne sont souvent que des superstructures dont l'agencement est l'expression de phénomènes plus "matériels" comme les rapports de classes, les rapports de production, l'état des forces productives, etc. Ou encore à certaines doctrines libérales extrêmes pour lesquelles, les actes d'achat et de vente sur des marchés suffisent à la société pour exister et se gérer au mieux, ôtant au discours toute efficacité.

Pour nous, le discours politique est inséparable de l'action politique ; en tant que représentation du champ politique, il contribue à donner du sens à l'action politique, il contribue à fonder une action comme politique et non comme administrative ou commerciale, c'est-à-dire comme choix et non comme nécessité organisationnelle. Réciproquement, le discours se nourrit des actes politiques, ce sont les actes qui *in fine* lui donnent un contenu, même s'il s'agit parfois de ne dire qu'une non-activité.

À partir de la position de l'inséparabilité du discours et des actes, deux perspectives de recherche sur le discours politique semblent s'ouvrir :

- puisque le discours fonde, justifie et annonce les actes, étudions comment opère cette influence du discours sur l'acte, cas par cas, problème par problème ;
- puisque le discours se nourrit des actions politiques, voyons comment celles-ci se reflètent dans le discours.

Double démarche logique qui ne sera cependant pas la nôtre. Car, à définir le discours par rapport aux actes et les actes par rapport au discours, elle fait l'impasse sur le fait que le discours politique possède sa propre dynamique, que le

discours renvoie au discours[6] : quel discours politique ne fait explicitement ou implicitement référence à ce qui a déjà été dit ou à ce qui se dit actuellement dans un autre lieu du même champ politique ? Le discours politique possède une autonomie certaine, il forme un système, avec son vocabulaire, sa rhétorique, ses lieux d'émission, ses locuteurs et ses auditeurs, ses références à l'un ou l'autre champ d'action. Bref, il nous semble vain de vouloir étudier les rapports entre actes et discours si les structures du discours ne sont pas d'abord explicitées.

1.3 Le discours de programme, le discours de coalition

Vaste programme que celui de l'étude du discours politique. Envisagé d'un point de vue concret, les discours politiques foisonnent, il ne se passe pas de jour sans que leur masse ne grandisse. Il s'impose donc de se fixer des limites pour une étude précise du fonctionnement de cet ensemble. Ces limites ont été judicieusement choisies de manière à ce que le sous-ensemble à étudier soit appréhendable pratiquement mais surtout qu'il soit pensable, raisonnablement, *a priori*, qu'il révèlerait des structures généralisables.

Ces limites[7] qui vont nous permettre de définir un corpus de textes sont de deux ordres : le type de discours d'une part, le temps et l'espace de l'autre.

Quant au type, nous proposons d'isoler les discours de programme. Nous avons noté que tout discours politique rendait compte de la politique vis-à-vis du passé, du présent et de l'avenir. La dimension de l'avenir prend souvent la forme du programme, de l'énoncé d'objectifs plus ou moins proches, plus ou moins accessibles. Il est une classe de discours qui relève principalement et

[6] Mais aussi que les actes renvoient aux actes dans un enchaînement bien connu des historiens.

[7] Sans oublier ces limites pratiques que sont l'accessibilité et le volume manipulable des textes.

explicitement de cette tension vers le futur : le discours programmatique. On en trouve dans différentes instances du système politique institué : discours de tendances, discours de partis, discours préélectoraux, discours d'investitures diverses,… partout où il importe de mobiliser des énergies ou des voix pour définir un futur possible. Il va de soi que si la dimension du futur est dominante dans ces discours, elle n'est pas exclusive : la justification du passé, la glorification de l'acquis mais aussi le rappel des "valeurs" font évidemment partie aussi de ces discours, sans cela sur quoi se construirait donc la rhétorique du futur ? Le discours de programme nous paraît être dès lors parmi l'ensemble des discours politiques celui qui prend le mieux en compte l'ensemble des déterminations du discours politique ; il est par excellence politique, nonobstant sa tension vers le futur. Auto-représentation du système : il doit prendre en compte idéologies, programmes, rapports de force, lois et habitudes du passé et capacité de changement qui structurent le champ politique à un moment donné. En quelque sorte, au pied du mur de la définition du futur, il se doit de comporter au moins une idée de reconduction du présent, au mieux une idée de re-création de la société.

Il existe, nous l'avons dit, différents niveaux de discours de programme : chaque institution du système politique possède son moment d'énoncé de programme. Nous nous intéresserons au discours de programme de gouvernement en Belgique[8] de 1944 à 1992. Pourquoi ce choix ? Outre qu'il s'agit bien d'un ensemble de discours de programme qui jouit des propriétés énoncées ci-dessus, il nous permet d'étudier le fonctionnement du discours politique d'une

[8] Ce discours de programme se présente généralement sous la forme d'une déclaration gouvernementale, parfois appelée déclaration ministérielle ou même communication gouvernementale soumise à des règles formelles de présentation que nous exposerons *infra*. Voir aussi Corinne Gobin, « La déclaration gouvernementale dans le système politique belge », *in* Corinne Gobin, Catherine Closson, J-Cl. Deroubaix, *La déclaration gouvernementale en Belgique*, Crisp, Bruxelles, 1992. Ce dernier ouvrage le texte intégral des 38 déclarations de 1944 à 1992 et une description de chacun des gouvernements. Toutes les références à cet ouvrage et en particulier celles qui concernent des extraits de déclarations gouvernementales seront désormais notées en abrégé : *in* DGB/Crisp.

« démocratie occidentale » sur une longue période, au niveau le plus « exécutif » de la politique, celui du gouvernement national. D'autres pays auraient pu être candidats à cette illustration, des considérations de proximité, de connaissance du système politique, de langue aussi ont évidemment joué dans notre choix. La stabilité du régime est une autre raison : pas de changement de république comme en France mais une évolution de la Constitution qui va faire passer la Belgique du statut d'État unitaire, centralisé, à celui d'État fédéral. Enfin et surtout, le phénomène de la coalition gouvernementale caractéristique du système belge nous a paru un élément intéressant au sens où il permet de voir s'exprimer dans le discours gouvernemental non seulement le programme des partis mais surtout le compromis possible entre ces programmes lorsqu'il s'agit de gouverner. C'est d'ailleurs ce constat qui fournit notre thèse initiale sur le fonctionnement plausible du discours gouvernemental comme compromis politique entre gauche et droite : le parti socialiste (et le parti communiste pour le début de la période) représentant la gauche, le parti libéral la droite dans l'alternance des coalitions, le parti social-chrétien, occupant quasi permanent du pouvoir, y jouant le rôle de centre[9].

Quant aux limites temporelles, nous avons choisi de nous restreindre à la période comprise entre la libération de la Belgique et le retour sur son territoire du gouvernement en exil à Londres, et la déclaration gouvernementale de 1992 qui clôt la période où la Belgique était un État centralisé. Ce gouvernement est le dernier gouvernement à mériter le qualificatif de national. Dès le suivant[10], et en conséquence d'une réforme constitutionnelle, la Belgique devient un État fédéral composé de Régions et de Communautés. Le système bi-caméral intégral est transformé, le gouvernement ne doit plus demander la confiance qu'à la seule Chambre des représentants ; le rôle du Sénat ayant été modifié, ce dernier ne

[9] Le centrisme du parti social-chrétien est le plus souvent le résultat de l'équilibre interne entre ses ailes gauche et droite que l'expression systématique d'un choix politique même si ce parti a pu parfois magnifier cette position en se présentant come le parti de « l'extrême centre ».

[10] Gouvernement fédéral présidé par Jean-Luc Dehaene, coalition CVP-PS-SP-PSC. Sa déclaration gouvernementale a été faite à la Chambre en juin 1995.

possède plus le droit de contrôler l'exécutif. La coupure de 1940-44 nous paraît fournir un point de départ intéressant à l'étude : le redémarrage de la Belgique, sa reconstruction après la seconde guerre mondiale a été l'occasion d'opérer des changements profonds dans la vie sociale, économique et politique dont on peut déjà trouver des prémisses avant-guerre. Mais l'instauration de la Sécurité sociale[11], à partir de 1948, l'accès des femmes au suffrage universel, la recomposition des partis politiques qui changent d'ailleurs de nom (le Parti ouvrier belge se transforme en Parti socialiste belge avec une structure profondément modifiée, le Parti catholique en Parti social-chrétien, etc.) sont les éléments constitutifs d'une société bien différente de celle de l'avant-guerre. La manière politique de vivre en commun qui s'est définie durant cet immédiat après-guerre a fourni le modèle qui a vécu jusqu'à la fédéralisation de l'État national en 1992-93.

Ce processus de fédéralisation de la Belgique n'est peut-être pas encore terminé[12]. Du point de vue des déclarations gouvernementales conçues comme formant un ensemble défini par leur objectif (exposer le programme du gouvernement national et obtenir la confiance des Chambres), le passage à la Belgique fédérale marque un changement important. Le gouvernement ne propose plus de programme que pour ses compétences propres[13] qui ont été réduites au profit des Communautés et des Régions, il ne présente plus son programme devant les deux Chambres, enfin le gouvernement fédéral fera désormais, outre sa déclaration gouvernementale, un exposé annuel de bilan de programme. Il nous a semblé donc parfaitement justifié de limiter notre travail aux déclarations gouvernementales nationales de l'après-guerre qui forment du point de vue socio-politique des conditions d'énonciation un corpus homogène.

---

[11] Une partie du chapitre 4 sera spécialement consacré à l'étude de *sécurité* et de *Sécurité sociale* dans le corpus.

[12] Une nouvelle phase de discussion institutionnelle est programmée pour 1999.

[13] Ceci était déjà le cas depuis 1970. La dernière révision rend cependant cette disposition plus sensible en ce qu'elle a accru le nombre des compétences transférées vers les Communautés et les Régions.

1.4 La déclaration gouvernementale en Belgique

Définition et histoire

« *Le premier acte de la vie d'un ministère est la déclaration gouvernementale. […] La déclaration gouvernementale est l'exposé général de la politique que compte suivre l'équipe ministérielle qui vient de se former. Cette politique doit être approuvée par le parlement*. »[14] C'est ainsi que François Périn[15] définit la déclaration gouvernementale.

Cependant, il est sans doute un peu bref de dire que cette déclaration est le premier acte de la vie du gouvernement. Il va de soi que si gouvernement il y a qui puisse faire une telle déclaration, c'est qu'un processus politique a déjà abouti à sa formation et que les ministres ont déjà prêté serment devant le Roi. Mais il est vrai que le gouvernement ne jouit de la totalité de son pouvoir d'action qu'avec l'acquisition de la confiance du parlement. Cette confiance ne lui sera accordée qu'après la lecture de son programme et sur base de celui-ci. La déclaration gouvernementale va confirmer que le processus de constitution du gouvernement qui met en œuvre le Roi, les responsables de partis politiques mais aussi, à travers de multiples consultations, bien d'autres acteurs de la vie sociale et économique débouche sur un cabinet et un programme qui reçoivent l'agrément de la majorité des représentants du peuple.

Le système politique belge dans la période que nous avons définie, de 1944 à 1992, est un système bi-caméral intégral, où chacune des chambres, Chambre des représentants et Sénat, détient les mêmes pouvoirs[16] dont particulièrement celui de marquer confiance ou défiance au gouvernement. Il en découle la nécessité de présenter la déclaration successivement devant chacune des Chambres et de recueillir une majorité dans chacune d'elles.

---

[14] François Périn, *La démocratie enrayée. Essai sur le régime parlementaire belge de 1918 à 1958*, Bruxelles, Institut belge de Science politique, 1960, page 51.

[15] Professeur de droit constitutionnel à l'Université de Liège mais aussi homme politique puisqu'il fut ministre dans la décennie 1980.

[16] À de rares exceptions près.

La présentation d'un texte d'une telle importance pour la vie politique démocratique ne trouve cependant sa source que dans la coutume constitutionnelle, et non dans un texte écrit qui en fixerait le contenu, la forme ou le rituel.

L'existence d'un tel exposé de politique générale n'a évidemment de sens qu'à partir du moment où les gouvernements se constituent comme collège. Cette constitution en tant que collège résulte d'un long processus car, au 19ème siècle, le Roi tend à empêcher cette collégialité puisque à son sens chaque ministre est ministre du Roi et non le membre d'une institution collective. Il n'y a dès lors pas vraiment de programme de cabinet explicité. Et quand bien même y en avait-il un, il faisait rarement l'objet d'une déclaration et était encore aussi peu fréquemment sanctionné par un vote des Chambres. Avant la première guerre mondiale, cette présentation souvent partielle d'éléments de programme, quand elle avait lieu, se réalisait par le truchement d'un discours du trône, préparé par le Premier ministre[17] et lu par le Roi devant les Chambres. Si le discours du trône a disparu après 1918, la déclaration gouvernementale s'est incrustée dans la coutume. L'instauration du suffrage universel, pour les hommes, a sans doute transformé en profondeur la vie politique changeant la composition des Chambres et instaurant de nouvelles coutumes politiques. En effet, « *la déclaration ministérielle a pris toute son importance en raison de la nécessité des coalitions. Elle est issue du caractère hétérogène des gouvernements depuis l'adoption du suffrage universel.* »[18]

Le suffrage universel combiné à un système de représentation à la proportionnelle a engendré des Chambres où la majorité absolue n'appartenait quasi jamais à une seule formation politique. Ainsi, « […] *depuis la Seconde Guerre mondiale, la Belgique a connu non moins de treize combinaisons différentes de gouvernement avec des partenaires provenant de douze partis*

[17] Quoique lu par le Roi, ce texte est écrit et prononcé sous la responsabilité d'un ministre, le Roi est en effet constitutionnellement « irresponsable ».

[18] François Périn, *op. cit.*, page 53.

politiques distincts (en comptant les ailes linguistiques – francophone et néerlandophone – des trois grandes familles politiques qui se sont peu à peu constituées en partis politiques autonomes entre 1968 et 1979 ; dans ce cas, les coalitions les plus hétérogènes se sont formées sur base d'une alliance "sextapartite". Parmi les trente-neuf gouvernements[19] *qui se sont succédé depuis 1944, la formule alliant uniquement les sociaux-chrétiens aux socialistes s'est présentée la plus fréquemment (onze fois), suivie de près par la coalition sociale-chrétienne/libérale (huit fois). Les combinaisons de gouvernement se sont cependant fortement complexifiées après 1968 en liaison avec le problème de relations entre les différentes communautés linguistiques : éclatement en " branches linguistiques" des anciens partis nationaux social-chrétien, libéral et socialiste et croissance de nouveaux partis à programme communautaire (RW, FDF, VU).* »[20]

Cette déclaration est donc faite devant les deux Chambres soit par le Premier ministre soit par un autre ministre important du gouvernement. En effet, depuis la seconde guerre mondiale, l'habitude est prise de lire le texte dans deux des langues nationales : le français et le néerlandais. Cependant, la manière dont cette lecture bilingue se présente a varié, le texte peut être lu à la Chambre en deux parties, le début en néerlandais, la fin en français, et ensuite au Sénat en inversant l'usage des langues. Il peut être lu en alternant paragraphes en français et en néerlandais ; au Sénat, les paragraphes impairs seront dans la langue des paragraphes pairs de la déclaration faite à la Chambre, etc. Encore une fois, le rituel n'est pas strictement fixé[21] bien que l'obligation d'usage égal

[19] Nous disposons de trente-huit déclarations gouvernementales pour trente-neuf gouvernements, car lors d'un remaniement important en mars 1977, Léo Tindemans a jugé bon de ne pas faire de nouvelle déclaration. Cf. Corinne Gobin, « Introduction », *in* DGB/Crisp.

[20] Corinne Gobin, « Introduction », *in* DGB/Crisp, pages 10 et 11.

[21] La Belgique comporte aussi une communauté germanophone. Cependant sur toute la période étudiée, un seul ministre, Léo Tindemans, utilisera brièvement dans une déclaration gouvernementale la troisième langue nationale, l'allemand, en 1974 et en 1977.

des deux langues le soit. Lorsque le premier ministre n'est pas bilingue, il peut se faire suppléer par un ministre pour des lectures dans une autre langue que la sienne.

La lecture faite, un débat est entamé à l'issue duquel un vote aura lieu, qui accordera la confiance au gouvernement. Dans la période qui nous occupe et sur les trente-huit déclarations présentées, une seule a fait l'objet d'un rejet, amenant *ipso facto* le gouvernement à être démissionnaire, mort-né en quelque sorte[22].

Quant au contenu de l'exposé général, de bonnes définitions peuvent être trouvées sous la plume, ou plus exactement dans la bouche, de deux Premiers ministres.

Tout d'abord, le Premier ministre Paul-Henri Spaak[23] qui donne la définition suivante [24] :

> *« […] que puis-je vous dire de la déclaration ministérielle ? [...] Je constate tout d'abord que, dans une déclaration ministérielle, on ne peut pas tout dire.Il y a des dizaines de problèmes importants, moyens ou petits qui se posent dans la gestion d'un État. Une déclaration ministérielle ne doit pas avoir la prétention de les énumérer tous : elle doit se borner à énumérer ceux qui présentent une grande importance, ceux sur lesquels il peut être difficile de réaliser une majorité. Il ne s'agissait pas, pour moi, et je l'ai dit dans ma déclaration, de faire l'inventaire des questions qui se posent en Belgique, mais je crois en avoir dit assez pour indiquer dans quelle voie et dans quel esprit le gouvernement allait travailler. On ne doit pas, non plus, dans une*

[22] Gouvernement socialiste homogène de Paul-Henri Spaak en mars 1946.

[23] Lors du débat parlementaire à la Chambre sur sa déclaration du 25 mars 1947.

[24] Cf. la session parlementaire de 1946-1947 : *Annales parlementaires de la Chambre*, 25 mars 1947, pages 3 à 5 et *Annales parlementaires du Sénat*, 25 mars 1947, pages 693 à 695. À l'époque, la classe politique belge désignait également la déclaration sous le vocable de « déclaration ministérielle ».

déclaration ministérielle, apporter les textes des projets de loi. Vous pensez bien que c'est impossible. Nous en avons tous rédigé un certain nombre et nous savons que lorsque nous prenons contact avec nos collègues éventuels, nous ne nous mettons d'accord que sur les principes, jamais nous n'avons eu la prétention d'apporter les textes mêmes des projets de loi. Il y a donc dans toute déclaration ministérielle peut-être un certain vague, puisqu'un accord ne peut se faire que sur des formules et non pas sur des textes définitifs. Mais j'ai la prétention de dire que j'ai pris, cette fois-ci, étant donné l'importance du tournant politique qu'il s'agissait d'accomplir, toutes les précautions possibles et imaginables pour que, dans ce cadre de formules, apparussent sans équivoque la voie générale à suivre et l'esprit qui nous animait. »

Ensuite, le Premier ministre Théo Lefèvre qui, de manière plus condensée, dans sa déclaration gouvernementale du 2 mai 1961, propose sa propre définition :

« De nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux qui feront l'objet des préoccupations du Gouvernement n'ont pas été évoqués. La déclaration gouvernementale n'est pas un inventaire détaillé et complet de toutes les mesures que le Gouvernement compte prendre. Son approbation ne signifie pas davantage qu'aux termes d'un contrat passé entre le Gouvernement et le Parlement, celui-ci sera tenu désormais d'approuver tout ce que le Gouvernement lui proposera. La déclaration gouvernementale est un exposé des axes principaux d'une politique. C'est sur les grandes lignes de son programme, qu'il est décidé à réaliser, selon le timing prévu, que le Gouvernement demande aux Chambres de se prononcer en lui accordant sa confiance".

L'insistance des deux orateurs sur l'aspect général du contenu de la déclaration et sur la nécessité de s'en tenir aux axes principaux relève d'un

double souci : il faut que la déclaration soit un programme politique suffisamment précis et avec un contenu suffisamment délimité de sorte qu'elle engage réellement les partenaires de la coalition gouvernementale ; il importe également qu'elle ne soit pas détaillée sous peine de paralyser l'action du gouvernement. Ajoutons encore qu'il doit couvrir tout le champ de l'action gouvernementale pour éviter qu'un ministre ne dispose d'un champ d'action sur lequel aucune sorte de compromis n'ait été fixé.

À partir de ces définitions et de celles données par d'autres hommes politiques, juristes et politologues, s'est constituée une doctrine de l'usage de la déclaration gouvernementale. Cela ne fut pas sans tâtonnements. Des discussions nombreuses ont eu lieu visant à faire clairement la distinction entre la déclaration proprement dite et d'autres formes de communications du gouvernement au Parlement. Pour un état complet de la question, on se reportera utilement à l'introduction du recueil des déclarations gouvernementales, rédigée par Corinne Gobin[25].

Il importe ici de savoir que notre choix a porté pour rassembler notre corpus sur les trente-huit déclarations ayant donné lieu à un vote de confiance et « inaugurant » en quelque sorte une nouvelle équipe gouvernementale avec un nouveau programme. Les déclarations (et par abus de langage, les gouvernements) sont reprises dans le Tableau 1. 1 Les gouvernements 1944-1992. On notera qu'elles sont munies d'un code qui varie de dg00 pour la déclaration de Hubert Pierlot en 1944 à dg37 pour celle de Jean-Luc Dehaene en 1992. Le caractère singulier de la déclaration de Hubert Pierlot se doit d'être commenté ici. En effet, cette déclaration est le fait d'un gouvernement formé avant-guerre, parti en exil à Londres, et revenu en Belgique avec la libération du territoire. Il aurait pu se dispenser de faire une nouvelle déclaration, au nom de la continuité de son action. Pourtant, étant donné le nouveau contexte issu des années de guerre, il lui a paru important de recevoir une preuve de confiance du parlement. Une nouvelle déclaration, avec un nouveau programme, bien

[25] Corinne Gobin, « Introduction », *in* DGB/Crisp.

évidemment différent de celui d'avant-guerre et proposé par une équipe élargie, a donc été faite et sanctionnée par un vote de confiance.

La lecture de ce Tableau 1. 1 Les gouvernements 1944-1992 nous renseigne aussi sur le type de coalition gouvernementale.

Une des motivations principales qui a présidé à la réunion de ce corpus et à son étude consistait dans la volonté de vérifier que le discours politique gouvernemental de coalition oscillait plus ou moins en fonction de l'orientation plutôt centre-gauche des coalitions où se trouvent présents sociaux-chrétiens et socialistes, ou plutôt centre-droite des coalitions réunissant sociaux-chrétiens et libéraux. L'étude du vocabulaire nous a conduit sur d'autres chemins en mettant en évidence moins l'alternance idéologique que la prégnance du discours gouvernemental comme tel, en tant que style forcé du discours de coalition avec ses règles et ses préoccupations de l'heure[26]. Le discours gouvernemental dans son fond, verrouillé par la nécessité de la coalition, est essentiellement un discours pragmatique. Les tendances idéologiques jouent un rôle certes, mais il est moins sensible à travers les alternances de coalitions que sur le long terme ; il est des périodes plus progressistes ou plus réactionnaires que d'autres.

[26] C'est l'interprétation que nous donnons à la composante temporelle qui marque l'utilisation du vocabulaire dans le corpus et qui domine les phénomènes d'alternance politique. Dans le chapitre 4, ce phénomène sera mis en évidence par la projection des compositions gouvernementales dans l'univers lexical des déclarations gouvernementales.

N°	Premier ministre	Période d'exercice	Composition de la coalition
dg00	Hubert Pierlot	26.09.44 07.02.45	Sociaux-chrétiens, Libéraux, Socialistes, Communistes
dg01	Achille Van Acker I	12.02.45 15.06.45	Sociaux-chrétiens, Libéraux, Socialistes, Communistes
dg02	Achille Van Acker II	02.08.45 12.02.46	Socialistes, Libéraux, Communistes, Union démocratique belge
dg03	Paul-Henri Spaak I	13.03.46 20.03.46	Socialistes
dg04	Achille Van Acker III	31.03.46 09.07.46	Socialistes, Libéraux, Communistes
dg05	Camille Huysmans	03.08.46 13.03.47	Socialistes, Libéraux, Communistes
dg06	Paul-Henri Spaak II	20.03.47 19.11.48	Socialistes, Sociaux-chrétiens
dg07	Paul-Henri Spaak III	27.11.48 27.06.49	Socialistes, Sociaux-chrétiens
dg08	Gaston Eyskens I	11.08.49 06.06.50	Sociaux-chrétiens, Libéraux
dg09	Jean Duvieusart	08.06.50 11.08.50	Sociaux-chrétiens
dg10	Joseph Pholien	16.08.50 09.01.52	Sociaux-chrétiens
dg11	Jean Van Houtte	15.01.52 12.04.54	Sociaux-chrétiens
dg12	Achille Van Acker IV	23.04.54 02.06.58	Socialistes, Libéraux
dg13	Gaston Eyskens II	26.06.58 04.11.58	Sociaux-chrétiens
dg14	Gaston Eyskens III	06.11.58 03.09.60	Sociaux-chrétiens, Libéraux
dg15	Gaston Eyskens III bis	03.09.60 27.03.61	Sociaux-chrétiens, Libéraux
dg16	Theo Lefèvre	25.04.61 24.05.65	Socialistes, Sociaux-chrétiens
dg17	Pierre Harmel	28.07.65 11.02.66	Sociaux-chrétiens, Socialistes
dg18	Paul Vanden Boeynants I	19.03.66 01.04.68	Sociaux-chrétiens, Libéraux
dg19	Gaston Eyskens IV	17.06.68 08.11.71	Sociaux-chrétiens (PSC-CVP), Socialistes
dg20	Gaston Eyskens V	21.01.72 23.11.72	Sociaux-chrétiens (PSC-CVP), Socialistes

Tableau 1. 1 Les gouvernements 1944-1992

N°	Premier ministre	Période d'exercice	Composition de la coalition
dg21	Edmond Leburton I	26.01.73 23.10.73	Socialistes, Sociaux-chrétiens (PSC-CVP), Libéraux (PLP-PVV)
dg22	Edmond Leburton II	23.10.73 19.01.74	Socialistes, Sociaux-chrétiens (PSC-CVP), Libéraux (PLP-PVV)
dg23	Léo Tindemans I	25.04.74 11.06.74	Sociaux-chrétiens, Libéraux
dg24	Léo Tindemans II	11.06.74 04.03.77	Sociaux-chrétiens, Libéraux, Rassemblement wallon
dg25	Léo Tindemans IV	03.06.77 11.10.78	Sociaux-chrétiens, Socialistes, FDF, Volksunie
dg26	Paul Vanden Boeynants II	20.10.78 18.12.78	Sociaux-chrétiens, Socialistes (PS-BSP), FDF, Volksunie
dg27	Wilfried Martens I	03.04.79 16.01.80	Sociaux-chrétiens (PSC-CVP), Socialistes (PS-BSP), FDF,
dg28	Wilfried Martens II	23.01.80 09.04.80	Sociaux-chrétiens, Socialistes
dg29	Wilfried Martens III	18.05.80 07.10.80	Sociaux-chrétiens, Socialistes, Libéraux
dg30	Wilfried Martens IV	22.10.80 02.04.81	Sociaux-chrétiens, Socialistes
dg31	Marc Eyskens	06.04.81 21.09.81	Sociaux-chrétiens, Socialistes
dg32	Wilfried Martens V	17.12.81 14.10.85	Sociaux-chrétiens, Libéraux
dg33	Wilfried Martens VI	28.11.85 19.10.87	Sociaux-chrétiens, Libéraux
dg34	Wilfried Martens VII	21.10.87 13.12.87	Sociaux-chrétiens, Libéraux
dg35	Wilfried Martens VIII	09.05.88 29.09.91	Sociaux-chrétiens, Socialistes Volksunie
dg36	Wilfried Martens IX	29.09.91 07.03.92	Sociaux-chrétiens, Socialistes
dg37	Jean-Luc Dehaene	07.03.92 27.06.95	Sociaux-chrétiens, Socialistes

Tableau 1. 2 Les gouvernements 1944-1992 (suite)

Chapitre 2 Méthodes et interprétation

2.1 Lexicométrie

Unicité de l'auteur

Les textes de notre corpus peuvent être attribués soit au gouvernement dont ils exposent le programme, soit, pourquoi pas ?, aux premiers ministres qui en assument généralement la lecture. Dans un cas, le corpus comprend des textes de trente-huit auteurs, dans l'autre de seize premiers ministres distincts. Pouvons-nous raisonnablement faire des comparaisons entre des auteurs qui ont rédigé ces textes à des périodes parfois éloignées, probablement dans des langues différentes[27] ? Pouvons-nous parler de discours du gouvernement, du vocabulaire gouvernemental ? Y a-t-il une spécificité du gouvernement comme émetteur de textes qui soit suffisante pour en faire un locuteur ? À toutes ces questions, nous pensons pouvoir répondre affirmativement. Effectivement, choisir d'ériger en émetteur le gouvernement, nous permet de faire des comparaisons sensées entre des auteurs collectifs certes mais bien définis par leur position dans le champ politique. De plus, nous estimons que ce qui va apparaître comme différence entre gouvernements, ou plus exactement entre les différents textes étudiés, pourra être expliqué non par des tics d'auteurs, ou par un style particulier, mais par l'histoire politique, le déplacement des problèmes de gouvernement. Face à cette question de la désignation et de la caractérisation du producteur du texte,

[27] Les deux versions du texte, néerlandaise et française, font foi. Mais il est impossible de savoir dans quelle langue était rédigée la déclaration originale car le propre des délibérations gouvernementales et des discussions pour la formation du gouvernement est le secret. On peut même se poser la question de l'unicité même de la langue originale. Il est facile d'imaginer que les discussions ont pu avoir lieu à partir de textes partiellement rédigés dans l'une et l'autre langue.

l'auteur collectif WAUDAG[28], analysant les discours d'investiture des présidents des États-unis, conclut : « *We are not seeking the "real George Bush", the face behind the mask, or glimpses if authentic perceptions and intentions. Political scientists have come to recognize that institutions are not simply sums of individuals, and our reply here to the question "Who speaks ?" is not the individual, not the situation, but the institution.* »[29]

C'est l'institution qui parle, c'est l'institution dont nous allons analyser le discours. Tous ne se rallient pas à cette opinion. Ainsi, dans *Des tracts en Mai 68*[30], publié pour la première fois en 1975, le problème est soulevé de l'identité du scripteur – généralement inconnu – des tracts recueillis. « *Sous sa forme la plus générale, la question revient à se demander quel est l'émetteur réel que nous étudions* », l'individu qui écrit ou l'organisation ? La réponse donnée n'est pas claire : ce sera formellement l'organisation, mais on essaiera de contrôler la variable scripteur en recourant à deux stratégies « *l'une en opérant sur un nombre important de tracts dispersés dans la région parisienne, de telle sorte que la variable organisationnelle soit déterminante ; l'autre, en sens opposé, restreint le cadre de l'émission à un lieu ponctuel pour accroître les chances d'avoir affaire à un même type de scripteur à l'intérieur d'une organisation* […]. » Ce souci méthodologique honorable n'a pas nui à l'étude, mais y a-t-il apporté quelque chose puisque, finalement, l'émetteur des textes auquel il est fait référence dans le reste de l'ouvrage reste l'organisation ?

---

[28] Waudag est l'acronyme de (University of) Washington Discourse Analysis Group. Ce groupe est composé de George L. Dillon, Anne Doyle, Carol M.Eastman, Susan Kline, Sandra Siberstein et MichaelToolan.

[29] Waudag, « The rhetorical construction of a President », in *Discourse & Society*, n°2, vol. 1, october 1990, page190.

[30] Michel Demonet, Annie Geffroy, Jean Gouazé, Pierre Lafon, Maurice Mouillaud, Maurice Tournier, *Des tracts en mai 68. Mesures de vocabulaire et de contenu*, Champ Libre, Paris, 1978, page 12.

Exhaustivité et homogénéité

L'étude comparative des textes composant un corpus implique une certaine homogénéité de ce corpus mais cette homogénéité, à l'évidence, ne peut à atteindre le point où ne subsisterait que la possibilité de constater l'identité des textes du corpus. Les textes du corpus doivent donc présenter des différences. Cependant, pour qu'une comparaison prenne proprement sens, il faut aussi que les objets, les textes, soient d'une certaine manière comparables. Il faut aussi que l'on puisse justifier de suffisamment de caractères communs pour qu'au moins du point de vue de l'analyste, le contraste entre les objets, les textes ait un sens. En posant que ce qui s'exprime dans la déclaration gouvernementale est l'institution « *gouvernement* », nous nous sommes donné un premier critère sur lequel nous pouvons fonder des comparaisons.

Mais le fait que le corpus soit constitué de textes dont nous avons vu qu'ils partagent de nombreuses caractéristiques va nous permettre de mieux cerner encore le paysage dans lequel se mouvra notre analyse comparative. Les déclarations sont des textes programmatiques, discutés et assumés par une équipe ministérielle, lus et défendus par le gouvernement devant les Chambres en vue d'obtenir un vote de confiance. Ces textes visent à recevoir une approbation indispensable à la « naissance » réelle du gouvernement. Ces textes vont aussi servir de référence constante à la politique gouvernementale tant pour le gouvernement que pour les élus ou la presse. Le contenu de la déclaration couvre tout le champ d'action du gouvernement. C'est l'ensemble de ces caractéristiques qui va servir de toile de fond au reste de notre travail.

Le corpus comprend toutes les déclarations de la période définie par la fin de la seconde guerre mondiale et la fédéralisation de la Belgique. Le souci d'exhaustivité nous a mené à choisir tous les textes et non un choix de quelques-uns. Le corpus ainsi réuni ne comporte qu'une centaine de milliers de mots. Il était donc parfaitement maîtrisable du point de vue statistique et informatique ; en conséquence il n'y avait pas lieu de procéder à un échantillonnage. De plus le recours à un ensemble complet de textes homogènes nous garantit que les

résultats de notre étude décriront bien l'univers discursif que nous avons choisi, sans biais, sans autre imprécision que celle de l'incapacité des méthodes à rendre compte de la totalité de ce que peut recéler un tel corpus.

Fondement de l'étude du vocabulaire

L'approche que nous avons choisie est une approche d'analyse statistique du vocabulaire des déclarations. L'étude de ces discours, comme de tout discours, ne devrait pas se limiter à l'analyse du vocabulaire. Cependant, dans le cas particulier du discours politique, nous sommes d'avis que la contribution de l'approche lexicométrique, de l'étude statistique du vocabulaire est essentielle. Il est d'autant plus intéressant d'y avoir recours que cette approche offre aussi les garanties normales de toute méthode de statistique descriptive reproductible, en ce sens que ce qui est compté peut toujours être re-compté, le résultat ne changera pas, pour autant que les unités choisies ne soient pas ambiguës.

Compter les mots, comparer les résultats de ces comptages, se servir de ces résultats pour montrer comment les exposés de gouvernements se ressemblent ou se singularisent, voilà notre objectif.

« *La fréquence est politique*[31] » dit Maurice Tournier car, même si des locuteurs possèdent les mêmes mots, la fréquence de leur utilisation révèle leur stratégie d'énonciation, voire leur recours à des idéologies différentes. Et puis, la répétition n'est-elle pas l'un des moyens principaux, sinon le principal, de convaincre, tâche première du discours politique et spécialement du discours de programme qui doit se faire accepter ? D'une certaine façon ceci équivaut à dire qu'une partie du sens des textes est dû au choix dans la fréquence d'utilisation des mots, que sans prendre en considération l'agencement des mots dans le texte autrement que par leur position dans l'une ou l'autre partie ou sous-partie du corpus, un sens peut être mis au jour. À condition que le corpus soit suffisamment long[32].

[31] Maurice Tournier, « Les vocabulaires politiques à l'étude, aujourd'hui (1962-1982) », in *Raison présente*, n°62, 2ème trim., 1982, page 92.

[32] C'est une condition générale de tout traitement statistique : pour que les fréquences aient un sens statistique, il convient de ne pas observer trop peu d'objets.

Même déstructuré, réduit à la liste des mots utilisés, un texte dit encore bien des choses des préoccupations de son auteur. À l'extrême, le slogan répété est la forme la plus brève du discours politique. Et l'on peut considérer que dans chaque discours politique, il subsiste un peu de slogan. La liste des segments répétés[33], fournie en annexe, nous permet de repérer aisément quelques-uns de ces segments qui fonctionnent comme slogans. Par exemple *le gouvernement veillera* ou *le gouvernement entend*, formules qui toutes deux entendent bien faire comprendre aux députés et à travers eux aux citoyens que le gouvernement se soucie des affaires ou de manière plus volontaire se prépare à prendre des décisions.

Mais le plus sûr baromètre de la validité d'une méthode est encore dans l'examen de ses résultats. Nous espérons qu'ils seront éclairants.

2.2 De l'interprétation

> *« Le fait d'entrer dans la majorité rend immédiatement beaucoup plus intelligent. Les gens de la majorité comprennent tout de suite et facilement ; les hommes de l'opposition ne comprennent plus rien. Tout est sombre, tout est mystérieux, plus rien n'est clair et les phrases les plus anodines sont décortiquées de telle façon qu'une déclaration ministérielle, après avoir passé à travers l'esprit des membres de l'opposition, ne veut en général plus rien dire. »*[34]
>
> *« Se servir des fréquences comme moyens, entre autres moyens, de caractériser toute utilisation du vocabulaire, c'est être tenté à chaque moment de sortir du nombre pour accéder à des significations.[…] Jusqu'où a-t-on le droit d'aller ? »*[35]

---

[33] Cf. *infra* en Annexe.

[34] Paul-Henri Spaak, Premier ministre, le 26 mars 1947, à la Chambre des représentants, lors du débat d'investiture qui suit sa déclaration *ministérielle*.

[35] Maurice Tournier, « D'où viennent les fréquences de vocabulaire, la lexicométrie et ses modèles », *in MOTS*, n°1, octobre 1980, page 189.

La question de l'interprétation n'est pas de pure rhétorique et impose qu'au *limen* de ce travail, on s'interroge sur le statut de celles qui seront données. Suivant que l'on appartienne à l'opposition ou à la majorité parlementaire, un même texte peut avoir des interprétations à ce point contradictoires que certains, selon Paul-Henri Spaak, en puissent venir à supposer que le texte est totalement incompréhensible. Les textes comme les données chiffrées issues du comptage de leur vocabulaire doivent être interprétés. Mais que signifie *interprété* ?

Nous pouvons distinguer deux significations au concept d'*interprétation* :

- la première, au sens où l'entendent Paul-Henri Spaak et le commun des mortels, est celle que se donne le lecteur ou l'auditeur attentif au message explicite du texte ou de l'exposé ;
- la deuxième, au sens scientifique du terme, va consister à mettre en forme les conclusions que l'on peut tirer d'un examen scientifique, formel d'une question.

Cette dernière nous concerne essentiellement. Sitôt qu'il est mis en œuvre des procédures statistiques d'analyse, le moment de l'interprétation se subdivise en deux moments particuliers : l'interprétation statistique des données et l'interprétation sociologique, linguistique, politologique, …

La définition de l'interprétation statistique est rarement donnée dans les manuels de cette discipline, cependant dans *Analyses factorielles simples et multiples, objectifs, méthodes et interprétation*[36], Brigitte Escoffier et Jérôme Pagès consacrent un chapitre à l'examen de cette notion.

Ces auteurs distinguent trois sens : rendre clair, donner un sens, enfin jouer de façon personnelle. Rendre clair, c'est essentiellement présenter les résultats de manière à ce qu'ils mettent en évidence des faits structurels susceptibles d'une traduction en termes de données initiales. Donner un sens consiste à replacer les résultats statistiques dans leur contexte, c'est-à-dire : le tableau de départ, les

[36] Brigitte Escoffier, Jérôme Pagès, *Analyses factorielles simples et multiples, objectifs, méthodes et interprétation*, Dunod, Paris, 1988, plus particulièrement le chapitre 9, page 215 et suivantes.

éléments statistiques adjoints à ce tableau (comme par ex. des éléments supplémentaires dans les analyses factorielles), enfin l'expérience générale de l'analyste et ses connaissances sur le phénomène étudié. La troisième signification, « le jeu personnel », renvoie aux choix « subjectifs » de l'analyste qui imprime sa marque dans l'exposé des résultats en sélectionnant parmi ceux-ci ceux qui lui paraissent les plus parlants et en les organisant.

Pour notre part, nous distinguerons plus simplement deux types d'interprétation : celui qui consiste à utiliser les résultats d'une re-lecture des données ou les résultats d'une autre procédure statistique pour éclairer ce qui doit être interpréter, et celui qui va faire appel, non seulement aux connaissances générales de l'analyste mais à la manière et aux objectifs qui ont présidé à la construction de l'étude.

La nécessité de cette double interprétation est évidente, oublier l'une ou l'autre conduit à tomber dans l'une des deux illusions soulignées par Jean-Claude Passeron : l'illusion du statisticien ou illusion expérimentaliste, l'illusion du sociologue ou illusion herméneutique[37]. Il faut se prémunir « *contre l'illusion expérimentaliste que la langue statistique pourrait à elle seule, et sans emprunter ses signifiés à la langue sociologique* [politologique, historique, linguistique, au choix]*, énoncer quelque généralité que ce soit à propos du monde historique. Mais aussi contre l'illusion herméneutique que la langue sociologique pourrait puiser le surplus de sens qui différencie la conceptualisation sociologique des*

[37] « *[D']un point de vue historique, on peut définir deux idées d'interprétation. D'un côté, on assume qu'interpréter un texte signifie mettre en lumière la signification voulue par l'auteur ou en tout cas sa nature objective, son essence qui en tant que telle est indépendante de notre interprétation. D'un autre côté, on assume au contraire que les textes peuvent être infiniment interprétés. […] Les deux options évoquées sont deux exemples de fanatisme épistémologique.[…] La première est exemplifiée par divers type d'intégrisme.[…] La seconde en revanche est certainement représentée, dans ses termes les plus extrêmes, par[…] la* semiosis *hermétique.* » Umberto Eco, *Les limites de l'interprétation*, Grasset, Paris, 1990, page 369. Entre l'extrême de l'interprétation littérale et celle du délire interprétatif, Umberto Eco propose de choisir une voie moyenne, pour laquelle il est possible d'interpréter, difficile de trouver une bonne interprétation mais possible d'exclure les mauvaises.

catégorisations de la langue statistique dans d'autres constats que ceux de l'observation historique. »[38]

Autrement dit, les deux interprétations doivent être articulées, même si elles comportent des éléments conflictuels. « *Le raisonnement sociologique ne peut donc être défini que comme un raisonnement condamné à se mouvoir et à opérer des compromis argumentatifs entre les exigences logiques du raisonnement expérimental et les exigences descriptives de la contextualisation historique.* »[39]

Il ne suffit donc pas d'un simple retour aux données comme méthode pour affiner l'interprétation statistique, c'est en interprétant et remettant en contexte chacun des tableaux, chacune des listes, chacun des chiffres que fournit la statistique, que la navigation entre les deux illusions pourra peut-être réussir. Ceci explique pourquoi dans la structure d'exposé de ce travail, interprétations statistiques et interprétations socio-politiques seront données de pair. Chaque nombre devrait pouvoir être remis en perspective.

Cette position méthodologique justifie aussi le choix des unités de comptage (les formes lexicales) et le choix des méthodes d'exploration du tableau lexical entier. En effet, sitôt prise la décision de s'en tenir aux formes lexicales et jusqu'à la production du tableau lexical entier du corpus, l'intervention du chercheur est négligeable.[40] De même, analyse factorielle des correspondances et méthodes automatiques de classification forment des ensembles de procédures, où après quelques décisions de départ, que nous commenterons toujours[41], le processus qui mène au résultat ne nécessite plus non plus l'intervention du chercheur. Ceci nous permet de séparer traitement et interprétation, et d'éviter que des choix

[38] Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique, l'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Nathan, Essai et recherches, Paris, 1991, page 116.

[39] *Ibidem*, page 132.

[40] Elle ne concerne plus que quelques choix secondaires comme celui de décider ce qui sera repris comme caractère délimiteur, par exemple.

[41] Comme la mise en éléments supplémentaires de l'un ou l'autre discours.

faits en amont des procédures statistiques ne contaminent de manière difficile à estimer les résultats.[42]

[42] *A contrario*, les méthodes d'analyse de contenu par exemple impliquent généralement une intervention permanente de l'analyste dans le codage des éléments textuels, interdisant de dire ce qui *in fine* provient des textes ou de l'analyste dans les conclusions. Pour un exemple de ce type de méthode : Rodolphe Ghiglione, Benjamin Matalon et Nicole Bacri, *Les dires analysés, l'analyse propositionnelle du discours*, Presses universitaires de Vincennes, Paris, 1985.

Chapitre 3
Le corpus des déclarations : description

3.1 Le corpus des déclarations

Le corpus des déclarations gouvernementales belges que nous allons utiliser comprend donc trente-huit déclarations au sens où nous l'avons défini au chapitre précédent.

Chacun de ces textes existe en deux versions : néerlandaise et française, qui font toutes les deux également foi. Il serait évidemment très intéressant d'étudier en parallèle les deux corpus possibles suivant la langue et de confronter les résultats, ne serait-ce que pour vérifier qu'en se restreignant volontairement à l'étude du vocabulaire, nous ne perdons pas trop du sens des textes. Il y a là un chantier qui méritera d'être ouvert dans le prolongement du travail actuel. Outre cette existence en deux langues, les déclarations sont publiées plusieurs fois à savoir dans les Annales de la Chambre et dans les Annales du Sénat ainsi que dans les Comptes rendus analytiques des deux Chambres[43]. Cependant tous ces textes sont identiques car il s'agit d'une déclaration lue par un ministre au nom d'un gouvernement et qui engage totalement le cabinet. Le fait que ce discours ait été négocié ne permet plus de ce fait l'improvisation de l'exposant. Cela n'empêche évidemment pas que ces déclarations soient soumises à interprétation[44] dès le débat d'« investiture » et tout au long de la législature ou de la vie du gouvernement, selon le cas. Les sources pour la collecte du corpus

[43] Dans les comptes rendus analytiques, les déclarations gouvernementales, comme d'autres interventions importantes du président de la Chambre ou du gouvernement, sont reprises *in extenso* et ne sont pas résumées.

[44] Interprétation qui peut aller jusqu'à l'incompréhension des élus des oppositions comme le soulignait Paul-Henri Spaak dans la citation ci-dessus.

étaient donc multiples mais se ramenaient aisément à un texte unique, canonique. La procédure de rassemblement des textes a consisté dans un premier temps à re-saisir les discours manuellement alors que dans un second temps, après l'acquisition d'un scanner, les discours ont pu être scannés et corrigés.

Mise en forme du corpus

Pour préparer la version du corpus à soumettre aux différentes analyses, nous nous sommes inspiré largement des principes du laboratoire de lexicologie politique de l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud[45]. Les textes ont été transformés de manière à supprimer les majuscules, à l'exception des noms propres et de certaines formes dont nous voulions conserver l'individualité comme *Gouvernement*, *État*[46], *Parlement*, *Chambre* dès lors qu'ils désignent une entité politique. Ceci est d'autant plus important que ces entités sont les acteurs de l'univers auquel font références les déclarations étudiées : la sphère politique. La majuscule a aussi été conservée à *Sécurité sociale* pour la distinguer de *sécurité* dans ses autres acceptions. Le chapitre 4 montrera l'usage qui a été fait de cette distinction[47]. Ce sont les seuls cas où nous avons réalisé une désambiguïsation.

À cette exception près, les textes n'ont subi aucune transformation ni lemmatisation. Ce qui sera analysé sera donc le vocabulaire composé de formes graphiques dont la définition désormais classique s'énonce ainsi : toute suite de caractères non-délimiteurs[48] comprise entre deux caractères délimiteurs et qui apparaît au moins une fois dans le corpus.

---

[45] Notre « dette » vis-à-vis de ce laboratoire ne se limite pas seulement à la codification des textes. Ce travail par bien d'autres aspects et par son inspiration même s'inscrit dans la ligne des travaux de cette équipe.

[46] Lorsqu'il désigne l'entité politique.

[47] D'une certaine manière, on aurait pu faire l'économie de cette distinction par la majuscule et ne faire de désambiguïsation qu'*a posteriori*. Les principes eussent été mieux respectés et les résultats identiques.

[48] L'ensemble des caractères servant à écrire peut se partitionner en deux sous-ensembles : les signes délimiteurs et les autres. Les caractères délimiteurs comprennent généralement au moins les espaces et les signes de ponctuation.

Le corpus ainsi réuni comporte trente-huit déclarations. Il contient 8 496 formes graphiques comptant toutes ensembles 115 956 occurences. La forme la plus fréquente, *de*, apparaît 6 645 fois. Il y a aussi 3 537 formes qui ne sont attestées qu'une seule fois (*hapax legomena*). La fréquence moyenne d'usage d'une forme est de 13,65.

Le *Tableau 3.1* repris ci-dessous [page 40] donne la liste des 100 formes les plus fréquentes, soit la liste des 100 formes dont les occurrences dans le corpus sont les plus nombreuses.

Les dix ou douze premières formes répertoriées n'appellent que peu de commentaires, leur présence à cette place est simplement une signature lexicométrique du français. Mais que ces textes aient été rédigés et lus en français, nous le savions déjà. Par contre, si, dans une première approche, l'attention se focalise sur les « mots pleins »[49] les plus fréquents, ou du moins sur les formes de « mots pleins » qui se signalent par leur plus grande fréquence, non seulement apprenons-nous que le texte est en français mais qu'à l'évidence, il traite de sujets politiques et même plus précisément de problèmes de gouvernement ; en effet, la liste des 20 premières formes ainsi définies devient *: Gouvernement, il, politique, nous, s', pays, notre, économique, doit, tous, son, loi, nos, leur, ses, sa, État, elle, mesures, Belgique.*

Comment douter encore qu'il est question de politique gouvernementale quand de *Gouvernement* à *Belgique*, l'accent[50] est mis sur *politique, économiques, pays,*

[49] Quant à savoir ce qu'est un mot plein, nous nous contenterons ici d'une définition sommaire et *ad hoc* : toute forme attestée est un mot plein si elle ne fait pas partie de la liste de 330 formes de « mots-outils » proposées par Pierre Lafon (*in Dépouillement et statistiques en lexicométrie*, pages 41 à 43) ou s'il s'agit d'un pronom personnel, d'un pronom possessif ou encore d'un adjectif possessif. En effet ces derniers ne peuvent être considérés comme des mots-outils parce qu'ils jouent un grand rôle dans le jeu des désignations et que la désignation forme un élément essentiel du discours politique. Quoiqu'il s'agisse donc effectivement d'une définition *ad hoc*, elle nous paraît valide dans ce type de corpus de textes politiques.

[50] L'accent thématique se marque par une fréquence élevée d'utilisation d'une forme ou d'un ensemble de formes car la répétition d'une forme est l'indice le plus sûr du champ thématique exploré par le texte. L'accident, la forme rare, peut évidemment condenser

État et *mesures* ! Comment ne pas voir aussi que ces textes ne sont pas des notes confidentielles destinées à l'usage interne du gouvernement mais sont des discours publics, quand l'accent se porte aussi intensément sur *tous, notre, nos* et *pays* ! Le destinataire du discours est dans l'immédiateté de sa lecture la Chambre ou le Sénat mais ces textes paraissent en tout ou partie aussi dans les quotidiens et sont parfois retransmis à la radio. Ils fourniront encore la base d'interventions ultérieures des membres du gouvernement, de députés ou de sénateurs où des extraits en seront cités. Sans conteste, le destinataire peut bien être *tous*.

plus de sens, elle ne le fera néanmoins que sur un fond thématique défini et balisé, en l'occurrence ici le champ politique. Nous verrons plus loin que l'étude de formes de fréquence faible comme *sécurité* ne prend son sens que dans le cadre délimité par la mise en place des structures du vocabulaire définies sur le corpus par les formes relativement fréquentes.

N°	Forme attestée	Fréquence	Fréquence relative	N°	Forme attestée	Fréquence	Fréquence relative
1	de	6645	5,731%	26	ce	499	0,430%
2	la	4515	3,894%	27	qu	480	0,414%
3	et	3265	2,816%	28	aux	477	0,411%
4	l’	3092	2,667%	29	nous	450	0,388%
5	le	3082	2,658%	30	s’	448	0,386%
6	des	2891	2,493%	31	a	439	0,379%
7	les	2693	2,322%	32	être	434	0,374%
8	à	2566	2,213%	33	sera	433	0,373%
9	d	1948	1,680%	34	pays	402	0,347%
10	en	1530	1,319%	35	notre	382	0,329%
11	une	1394	1,202%	36	ne	381	0,329%
12	du	1347	1,162%	37	se	375	0,323%
13	dans	1264	1,090%	38	cette	373	0,322%
14	Gouvernement	1252	1,080%	39	économique	337	0,291%
15	un	1110	0,957%	40	pas	333	0,287%
16	il	1088	0,938%	41	avec	326	0,281%
17	qui	1008	0,869%	42	doit	284	0,245%
18	que	999	0,862%	43	n’	264	0,228%
19	est	855	0,737%	44	seront	263	0,227%
20	au	847	0,730%	45	tous	257	0,222%
21	pour	798	0,688%	46	ces	252	0,217%
22	par	718	0,619%	47	son	251	0,216%
23	politique	617	0,532%	48	ont	237	0,204%
24	plus	568	0,490%	49	sont	234	0,202%
25	sur	539	0,465%	50	loi	230	0,198%

Tableau 3. 1 Les cent formes les plus fréquentes

N°	Forme attestée	Fréquence	Fréquence relative	N°	Forme attestée	Fréquence	Fréquence relative
51	nos	230	0,198%	76	peut	140	0,121%
52	leur	225	0,194%	77	réforme	137	0,118%
53	ses	220	0,190%	78	dont	136	0,117%
54	mais	218	0,188%	79	faire	136	0,117%
55	sa	214	0,185%	80	vie	134	0,116%
56	entre	208	0,179%	81	programme	133	0,115%
57	État	205	0,177%	82	si	133	0,115%
58	elle	204	0,176%	83	y	131	0,113%
59	mesures	202	0,174%	84	entend	130	0,112%
60	Belgique	200	0,172%	85	notamment	129	0,111%
61	sans	200	0,172%	86	œuvre	128	0,110%
62	problèmes	191	0,165%	87	assurer	127	0,110%
63	tout	191	0,165%	88	enseignement	127	0,110%
64	Parlement	184	0,159%	89	projet	126	0,109%
65	aussi	184	0,159%	90	développement	124	0,107%
66	c’	181	0,156%	91	social	124	0,107%
67	été	177	0,153%	92	cadre	123	0,106%
68	même	174	0,150%	93	cet	123	0,106%
69	sociale	171	0,147%	94	travail	123	0,106%
70	matière	156	0,135%	95	économie	122	0,105%
71	ou	155	0,134%	96	ensemble	120	0,103%
72	vue	151	0,130%	97	nationale	120	0,103%
73	plan	146	0,126%	98	action	115	0,099%
74	toutes	146	0,126%	99	autres	113	0,097%
75	ainsi	142	0,122%	100	bien	112	0,097%

Tableau 3. 2 Les cent formes les plus fréquentes (suite)

Une étude effectuée sur un corpus similaire et suivant les mêmes méthodes donne des conclusions assez semblables. Ainsi le corpus des onze déclarations d'investiture du président de la Commission européenne et des présidents de la Haute-Autorité de la CECA[51], donne comme liste des formes « pleines » les plus fréquentes : *nous, je, communauté, notre, Commission, elle, nos, vous, Europe, pays, politique, économique, on, tout, j', ses, faire, européenne, son, leur*. La tonalité et la thématique principale du corpus apparaît clairement dans l'énoncé de cette liste. Les auteurs de l'étude relèvent cependant dans la comparaison entre cette liste et celle issue des déclarations belges, la sur-représentation de formes ayant trait à l'auto-désignation et par là même à l'auto-position dans le jeu de pouvoirs dans le vocabulaire des présidents de la commission[52]. L'absence d'une référence au devoir dans le discours de la Commission doit également être notée alors qu'il y est fait référence à *faire ;* devoir et faire sont les seuls verbes non strictement auxiliaires dont des formes conjuguées figurent parmi les formes très fréquentes. Il n'en reste pas moins que le champ d'intérêt des corpus se circonscrit dès la lecture de la liste des formes les plus fréquentes.[53] D'une certaine manière, ceci justifie *a posteriori* le choix faits pour réunir le corpus qui apparaît résolument centré sur une thématique donnée, donc suffisamment homogène de ce point de vue. Les résultats des analyses factorielles et des essais

[51] Jean-Claude Deroubaix, Corinne Gobin, *Quand la Commission se présente devant le Parlement, Étude du vocabulaire des discours de présentation de la Haute Autorité de la CECA et de la Commission de la Communauté européenne devant le Parlement européen (1952-1993)*, Bruxelles, 1994, rapport de recherche RESH, Vol I contenant le rapport 103 pages et Vol II contenant le corpus. Le corpus ne contient pas le discours du dernier président de la Commission, Jacques Santer.

[52] La répartition ambiguë des pouvoirs législatif, exécutif et règlementaires (qui ne répond pas aux modèles démocratiques classiques) entre la Commission, le Parlement et le Conseil européens est, selon les auteurs, à l'origine de cette obsession de l'auto-désignation.

[53] Le fait qu'une forme soit reprise parmi les plus fréquentes du corpus, nous autorise sans conteste à la considérer comme un marqueur du type de corpus : technique, politique, ou autre ; cependant, cela ne signifie nullement que cette forme qui appartient, à notre sens, au vocabulaire caractéristique du corpus soit aussi une caractéristique de chacune des parties du corpus. Cf. Maurice Tournier, « Spécificité politique et spécificité lexicale », in *MOTS*, n°2, Paris, 1981, page 9.

de classification contribueront pour leur part à confirmer l'existence d'un fond commun de vocabulaire plus large que celui que partage tout discours en français contemporain, et qui pourrait servir de définition lexicale au genre « discours d'investiture de gouvernement belge ».

3.2 Longueur de la déclaration gouvernementale

La déclaration gouvernementale est un genre de discours qui prend place dans un processus politique soumis à un ensemble de règles constitutionnelles, légales ou coutumières. En tant que partie d'un rituel, la déclaration se doit de contenir les éléments essentiels qui lui confèrent son statut spécial. Dès lors, l'on ne sera pas surpris de voir la plupart des déclarations contenir, dans leur introduction ou plus rarement dans leur conclusion, un syntagme du type « *Le gouvernement qui se présente devant vous* »[54] ou « *Le gouvernement sollicite la confiance* ».

Les textes du corpus sont des rouages d'une procédure ritualisée, cependant le système de règles imposées au texte ne les transforme pas par là-même en de simples accumulations de formules. Ils restent malgré tout et avant tout des exposés de programme politique. Dans cette qualité, et pour autant que ces programmes ne se réduisent pas à des listes de tâches toujours identiques d'un gouvernement à l'autre, ces exposés peuvent adopter une forme adaptée au type de programme gouvernemental projeté.

L'étude du vocabulaire mobilisé par chacun des gouvernements nous montrera combien la déclaration gouvernementale n'est pas ce qu'il est communément convenu d'appeler « la *langue de bois* ». Mais la variation dans la longueur de ces exposés est aussi une manière de montrer que, dans les limites d'un processus constitutionnel, subsiste une certaine marge.

En effet, les discours ont des longueurs mesurées en occurrences de formes lexicales qui varient très fort. Le texte le plus étendu est plus de quatorze fois plus long que le texte le plus bref (6 372 occurrences *versus* 439).

[54] Cf. *infra* l'étude des segments répétés.

Même en considérant les trois textes les plus courts (dg26, dg34 et dg36) comme des exceptions[55], on constatera dans le *Tableau 3.3* [page 47] que huit textes ont une longueur comprise entre 1 000 et 2 000 occurrences, neuf entre 2 000 et 3 000, neuf encore entre 3 000 et 4 000 et qu'enfin les neuf derniers dépassent les 4 000 occurrences.

Cette diversité dans la longueur des exposés est générale et permanente tout au long de la période. En effet, à des déclarations longues succèdent régulièrement des déclarations courtes. Seule peut-être la période allant du gouvernement Van Houtte (dg11), en 1952, à celui de Harmel (dg17), en 1965, peut-elle être distinguée. Tous les textes de cette période dépassent la longueur moyenne du discours du corpus (3 051 occurrences).

La *Figure 3. 1* [page 48] confirme cette absence de régularité dans la longueur des discours. Le meilleur ajustement, quoique fort médiocre, de la série des longueurs est encore une droite de pente quasi nulle. Une recherche de tendance éventuelle grâce à l'utilisation d'ajustements polynomiaux met de même fort faiblement en évidence la période 1952-1965.

Nous n'abordons pas la question de la qualification de la richesse des textes du corpus. La question est controversée[56], le concept même de richesse lexicale est de contenu variable suivant les auteurs. Dans le cas d'un corpus dont toutes les parties se suivent chronologiquement, il est plus intéressant de se pencher sur la manière dont le vocabulaire se renouvelle. Nous traiterons de cette question dans l'examen de l'aspect chronologique du corpus. Cependant, nous disposons, avec le nombre de formes lexicales distinctes et avec le nombre de formes présentes une

[55] Cf. *infra*. Dans l'analyse factorielle du tableau lexical, nous justifierons pourquoi ces textes de gouvernements de transition doivent être considérés comme des discours particuliers.

[56] Et abondamment étudiée. On se reportera utilement entre autres à :

Philippe Thoiron, Dominique Labbé, Daniel Serant (éditeurs), *Études sur la richesse et la structures lexicales/Vocabulary structure and lexical richness*, Champion-Slatkine, Paris-Genève, 1988 et à Charles Muller, « Sur la mesure de la richesse lexicale », *in Langue française et linguistique quantitative*, recueil d'articles, Slatkine, Genève, 1979.

seule fois (hapax), d'indices grossiers de diversité lexicale de chacun des textes du corpus.

La *Figure 3. 2* [page 48] nous permet de constater que le nombre de formes et le nombre d'hapax croissent danière attendue[57] avec l'allongement des discours.

Sans nous préoccuper de la forme de la fonction qui relierait éventuellement ces trois séries (longueur, nombre de formes et nombre d'hapax), nous pouvons toutefois chercher les exceptions à la régularité de la croissance conjointe.

Nous observons sept situations où le nombre de formes lexicales d'un discours est inférieur à celui observé pour au moins un discours plus court. Les écarts sont néanmoins assez faibles du moins pour cinq de ces situations (dg30, dg24, dg37, dg35, dg32) qui, du fait de la rusticité de la méthode, peuvent être négligés ; il n'en est pas de même des deux dernières anomalies : dg28 et dg16. Pour ce qui concerne la dg28, le retour au texte montre qu'en effet cette déclaration de Wilfried Martens en 1980 est exclusivement consacrée à un problème particulier : le processus de réforme constitutionnelle. Elle s'écarte donc de la définition stricte du contenu d'une déclaration gouvernementale qui devrait parler de l'ensemble de la politique de l'exécutif et ne pas se réduire à un seul champ d'intérêt. Formellement, il s'agit d'un texte qui doit être repris dans le corpus, mais sa particularité va nous amener, spécialement pour réaliser l'analyse factorielle du tableau lexical, à lui réserver un traitement différent. Quant à la dg16 dont la « pauvreté » lexicale éventuelle se marque sur la *Figure 3.2* par un déficit en nombre de formes et en nombre d'hapax, nous verrons qu'il s'agit d'une déclaration clef : en tant que déclaration, elle clôt la première ère d'une partition du corpus en deux périodes même si le gouvernement, auteur de ce texte, doit être considéré comme le premier de l'ère suivante. Dès lors, il n'est peut-être pas inintéressant de constater que ce cabinet épuise en quelque sorte le vocabulaire de la période, d'autant plus que le texte suivant (dg17) s'inscrit dans un rapport plus « attendu » entre longueur et nombre de formes (voir *Figure 3. 2* , page 48).

[57] C'est-à-dire comme le constatent généralement les auteurs des textes donnés en référence à la note 56.

C	L	NF	NH	Fm	C	L	NF	NH	Fm
dg00	3322	1122	756	203	dg19	1838	684	463	118
dg01	1718	676	482	87	dg20	4721	1430	900	282
dg02	1246	543	401	55	dg21	2052	818	579	84
dg03	4273	1338	869	194	dg22	3809	1226	803	225
dg04	1977	775	555	106	dg23	6372	1676	1029	354
dg05	1594	659	473	92	dg24	2263	817	536	122
dg06	3763	1194	792	183	dg25	3379	1128	751	155
dg07	2382	840	565	146	dg26	439	230	172	23
dg08	2668	940	629	142	dg27	1772	663	450	118
dg09	5896	1629	1014	380	dg28	3786	937	524	202
dg10	1058	448	305	64	dg29	2911	951	583	173
dg11	5054	1493	965	319	dg30	2174	797	547	121
dg12	3356	1129	738	174	dg31	1895	720	500	115
dg13	5391	1602	1037	307	dg32	3530	1085	698	226
dg14	5127	1554	982	301	dg33	2967	960	596	167
dg15	4638	1415	921	288	dg34	749	323	229	52
dg16	4735	1306	818	271	dg35	3322	1066	690	209
dg17	3872	1257	839	252	dg36	715	327	241	48
dg18	2576	939	644	134	dg37	2616	891	569	153
					∑	115956			6645
					moyenne	3051	989	649	

Tableau 3. 3 Longueur des déclarations gouvernementales

C : Désignation de la déclaration.

L : Longueur en nombre d'occurrences de la déclaration.

NF : Nombre de formes distinctes attestées dans la déclaration.

NH : Nombre de formes attestées une seule fois dans la déclaration.

Fm : Fréquence de la forme la plus fréquente dans la déclaration.

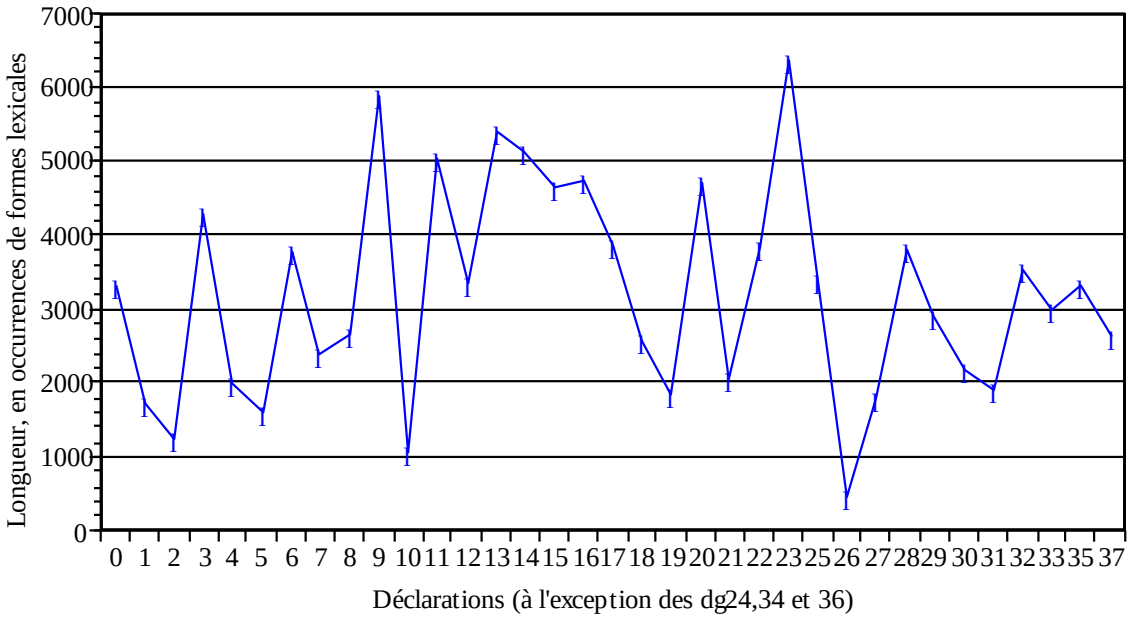

Figure 3. 1 Longueur des déclarations

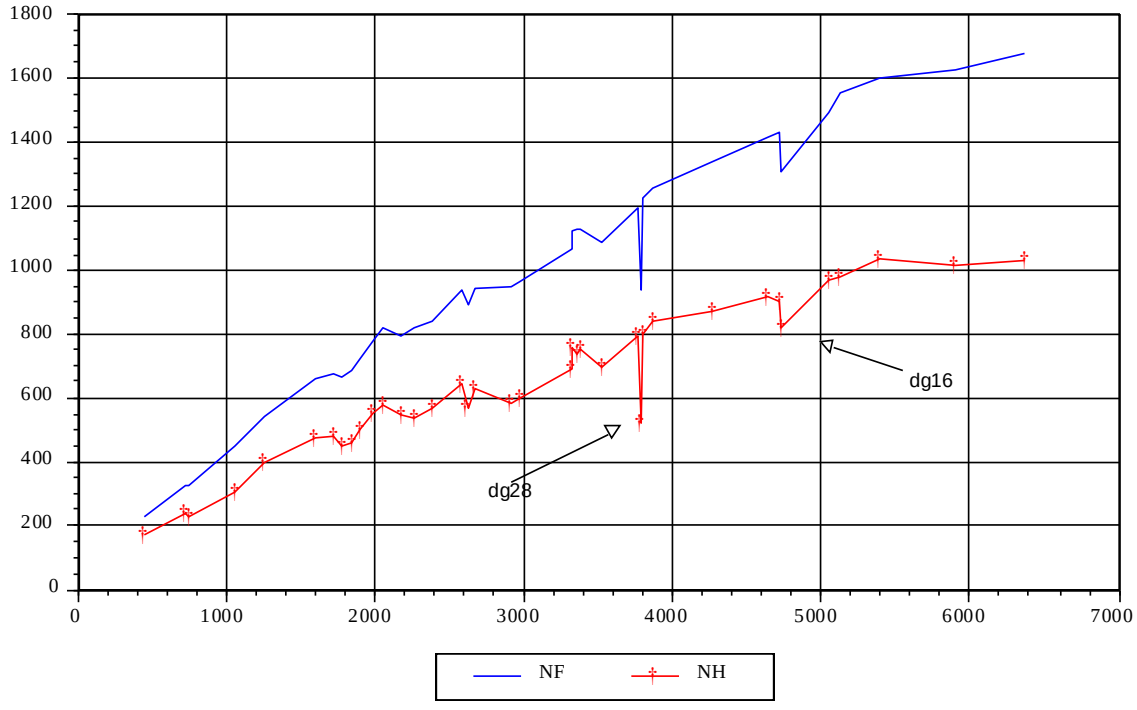

Figure 3. 2 Nombre de formes et d'hapax en fonction de la longueur des dg

3.3 Gamme des fréquences

Établir la gamme des fréquences d'un texte ou d'un corpus consiste à attribuer chaque forme attestée à une classe correspondant à sa fréquence et à dresser le tableau qui reprend pour chaque fréquence (de la plus élevée, ici 6 645, à la plus faible, 1) le nombre de formes apparues avec cette fréquence.

La gamme des fréquences du corpus possède à peu près la forme classique désignée généralement comme une distribution de Zipf-Pareto. Le diagramme de la *Figure 3. 3* [page 51] montre que les points, représentant le nombre de formes en fonction de la fréquence égalée ou dépassée, s'alignent grossièrement le long d'une diagonale du graphique, les deux échelles étant logarithmiques.

Cette remarque est de type très général ; en effet, cet alignement est constaté pour de nombreux corpus ainsi que le souligne G. Th. Guilbaud : « *le point essentiel demeure que pour quasiment tous les textes en quasiment toute langue, la gamme des fréquences présente une allure générale très remarquable qu'aucun travail lexicométrique ne peut ignorer (pour éviter les illusions).* »[58] Cet alignement reste cependant difficile à interpréter, à relier à un phénomène linguistique, social ou psychologique de la production de texte. « *On aimerait bien savoir aussi, bien sûr, pourquoi cette allure : mais ceci est une autre histoire, et malheureusement, dans l'état actuel de la science, on n'a pas beaucoup à dire sur les mécanismes de la production des textes qui répartissent ainsi les répétitions des mots.* »[59]

L'intérêt de l'observation de cette gamme réside alors dans la mise en évidence des écarts à cette norme un peu mystérieuse.

On observe ainsi dans le corpus que nous étudions que la gamme des fréquences suit « assez fidèlement » la loi de Zipf pour les formes des fréquences moyennes mais que des écarts sont sensibles pour les formes des fréquences

[58] G. Th. Guilbaud, « Zipf et les fréquences » *in MOTS*, n°1, page 121.

[59] *Ibidem*.

hautes qui apparaissent assez irrégulièrement réparties. Cependant, il est difficile d'en tirer des conclusions car ce comportement est lui aussi assez classique. Dans l'article de G. Th. Guilbaud déjà cité, nous pouvons voir quelques graphes de Pareto qui présentent les mêmes irrégularités.

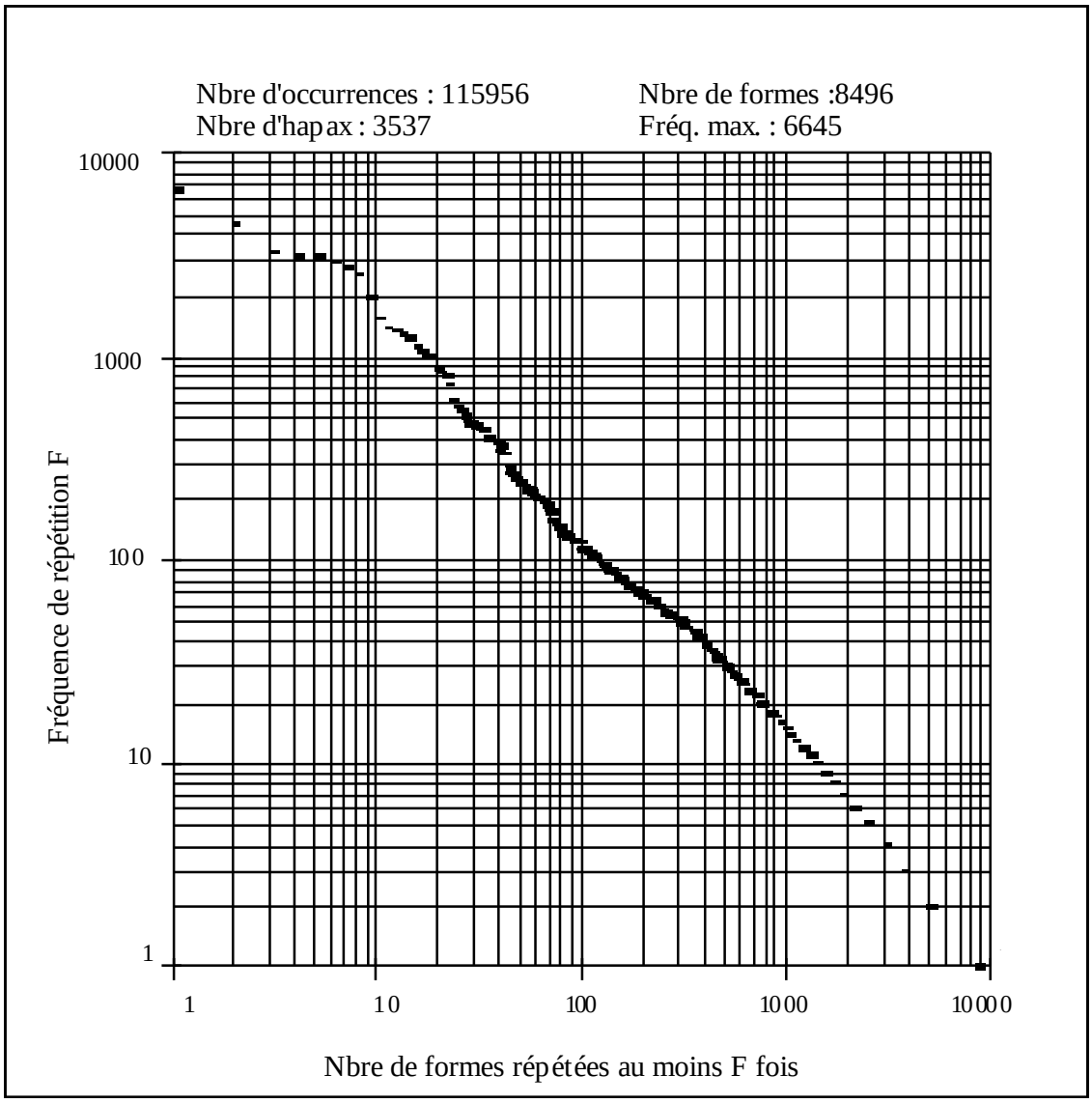

Figure 3. 3 Gamme des fréquences (diagramme de Pareto)

3.4 Les segments répétés

Jusqu'à présent, l'unité d'analyse du corpus a consisté en formes lexicales simples. La suite de ce travail continuera à se baser sur ce découpage ; il est malgré tout intéressant d'explorer, ne serait-ce que rapidement, le corpus en adoptant un autre point de vue. La lexicométrie nous fournit la possibilité de recenser et d'étudier la répartition des segments répétés du corpus.

Les segments répétés sont des suites de formes comprises entre deux séparateurs de séquence[60] et dont la présence est attestée dans le corpus avec une fréquence égale ou supérieure à deux.

L'intérêt principal de l'exploration des segments répétés est évidemment de rechercher des associations de formes qui complètent les analyses basées sur des formes simples. Ainsi, dans le corpus des déclarations gouvernementales, on trouve la forme *politique* avec une fréquence de 617 occurrences et la forme *économique* avec une fréquence de 337, on peut avoir le sentiment qu'il doit s'agir au moins partiellement de la présence de *politique économique* ; la liste des segments répétés nous confirme pourtant qu'en effet seules 25 de ces occurrences sont bien dues à la répétition d'un segment composé des deux formes. Dès lors s'impose l'idée que la préoccupation de politique économique n'est pas absente du discours des dirigeants gouvernementaux sans qu'elle ne recouvre complètement (loin s'en faut) ni le champ de la politique ni même celui de l'économie.

Un autre usage, plus intéressant encore de la recherche des segments répétés réside dans la mise en évidence de segments moins attendus comme *le Gouvernement entend*., du moins était-il attendu avec une fréquence moindre. D'une certaine manière, cette polyforme, présente 74 fois, désigne clairement

[60] « *Parmi les caractères délimiteurs, nous choisirons également un sous-ensemble correspondant aux ponctuations faibles et fortes (en général : la virgule, le point-virgule, les deux points, le tiret, les guillemets et les parenthèses auxquelles on ajoutera les séparateurs de phrase [le point, le point d'interrogation, le point d'exlamation].* » Ludovic Lebart, André Salem, *Statistique textuelle*, *op.cit.*, page 60.

l'objet des déclarations et conjointement l'objet de l'action principale d'un gouvernement : prendre des décisions.

On observera aussi un certain nombre de segments répétés qui renvoient au style du discours politico-administratif : *en ce qui concerne*, *dans le cadre de, en matière de*, *projet de loi*, etc. Le reproche de langue de bois souvent attribué au discours ministériel provient sans doute en partie de la lassitude qu'introduit la répétition de ce type de locution.

Pas loin de cette problématique de la langue de bois, nous trouvons des segments répétés qui sont intimement liés au rituel même de l'énonciation du programme et de la quête de la confiance du parlement. Un segment répété apparaît ainsi comme une formule, comme une parole quasi rituelle dans une demande de confiance : *le Gouvernement qui se présente devant vous*. D'une certaine manière, la présence de ce segment signe la déclaration gouvernementale. En effet, ce segment est attesté en tant que tel 13 fois. Il faut cependant y ajouter quelques variantes comme :

* *le Gouvernement qui se présente aujourd'hui devant vous* [61] (5 fois)
* *le Gouvernement qui se présente à vous* (1 fois)
* *le Gouvernement qui se présente devant les Chambres* (1 fois)
* *le Gouvernement se présente donc aujourd'hui devant vous* (1 fois)
* *le Gouvernement se présente à vous* (1 fois)
* *le Gouvernement se présente avec un programme* (1 fois)

[61] Ce segment incluant *aujourd'hui* dans le précédent fournit un exemple de ce que Monique Bécue appelle un quasi-segment ; l'inclusion de *aujourd'hui* dissociant le segment répété en deux parties, on reconnaîtra cependant qu'il s'agit bien d'un segment semblable. Il est évident que les segments répétés au sens strict ne sont pas des expressions figées dans leur grande majorité et qu'ils sont donc souvent susceptibles d'être transformés et améliorés, sans que l'aspect répétitif ne puisse être sous-estimé. Cf. Monique Bécue et Rosana Peiro, « Les quasi-segments pour une classification automatique de réponses ouvertes », *in Secondes journées internationales d'analyse statistique de données textuelles,* Télécom-Paris, École nationale supérieure des télécommunications, 1993, page 310 et suivantes.

* *le Gouvernement se présente devant les Chambres* (2 fois)

* *le Gouvernement se présente devant vous* (2 fois)

* *le Gouvernement qui se présente à vos suffrages* (1 fois)

Peu de déclarations font l'impasse sur l'une de ces formules du moins dans les vingt-huit premières déclarations[62] (voir *Tableau 3. 4*, page 55). L'usage semble s'être relaché ensuite, quoique presque tous les textes fassent explicitement référence à la demande d'un vote de confiance[63].

La question sera posée du caractère « chronologique » de ce corpus. L'analyse de cette question se fera de manière statistique. La lecture attentive des segments répétés montre cependant que des présomptions de cette « chronologicité » du corpus peuvent être acquises dès ce stade. Le segment *le Gouvernement précédent* avec une fréquence de 23 pouvait faire supposer qu'effectivement, dans l'esprit même des auteurs de ces textes, ils forment une suite qui implique que l'on prenne en compte le discours précédent.

La liste des segments répétés devrait nous renseigner aussi sur l'usage de la citation fait dans le corpus. La citation d'une autre déclaration engendrerait évidemment de nombreux segments répétés de longueur importante. Or on constate que cette pratique est presqu'inexistante. Il y a ré-utilisation du vocabulaire mais pas de citation directe des textes des discours précédents.

[62] à l'exception des dg02, dg05 et dg10.

[63] Comme il s'agit de la raison essentielle de ce type de discours, il est logique de trouver dans chacun des textes un appel à voter la confiance au Gouvernement, généralement en fin de discours.

Tableau 3. 4 Extrait des concordances de "Gouvernement"

dg08	tâche. mesdames, messieurs, le Gouvernement qui a l' honneur de se pré
dg11	leur gravité. au contraire. le Gouvernement qui a l' honneur de se pré
dg20	es et nationales nouvelles. le Gouvernement qui se présente à vos suff
dg00	mesdames, messieurs, le Gouvernement qui se présente devant vou
dg01	de fidélité et d' honneur. le Gouvernement qui se présente devant vou
dg03	sible aux intérêts du pays, le Gouvernement qui se présente devant vou
dg04	gagne. mesdames, messieurs, le Gouvernement qui se présente devant vou
dg06	posent à l' heure actuelle. le Gouvernement qui se présente devant vou
dg07	ligée. mesdames, messieurs, le Gouvernement qui se présente devant vou
dg09	tablie par la Constitution. le Gouvernement qui se présente aujourd_hu
dg11	és par l' intérêt national. le Gouvernement qui se présente à vous veu
dg12	avec des idées de revanche. le Gouvernement qui se présente devant vou
dg13	avail! mesdames, messieurs, le Gouvernement qui se présente devant vou
dg16	sera réalisée en son sein. le Gouvernement qui se présente devant vou
dg17	tard. mesdames, messieurs, le Gouvernement qui se présente aujourd_hu
dg18	ire aux situations claires. le Gouvernement qui se présente aujourd_hu
dg18	i de langue, ni de fortune. le Gouvernement qui se présente devant vou
dg19	venir. mesdames, messieurs, le Gouvernement qui se présente aujourd_hu
dg21	quart du vingtième siècle. le Gouvernement qui se présente devant vou
dg23	ue qui sait ce qu' il veut. le Gouvernement qui se présente devant les
dg23	intentions et le programme du Gouvernement qui se présente aujourd_hu
dg25	ont permis la constitution du Gouvernement qui se présente devant vou
dg26	es, messieurs, le programme du Gouvernement qui se présente devant vou
dg27	crise que traverse le pays. le Gouvernement qui se présente devant vou
dg33	ue dans sa vie quotidienne. le Gouvernement qui se présente devant vou
dg06	r la première fois, un nouveau Gouvernement se présente devant les Cha
dg15	me au mois d' août dernier, le Gouvernement se présente devant vous, r
dg21	ctive. mesdames, messieurs, ce Gouvernement se présente devant les Cha
dg29	histoire de notre pays que le Gouvernement se présente devant vous. n
dg30	sera dangereusement menacé. le Gouvernement se présente donc aujourd_h
dg31	ièccle. mesdames, messieurs, le Gouvernement se présente à vous avec un
dg31	crise du week- end dernier, le Gouvernement se présente avec un progra

Dans le *Tableau 3.5* [page 58] , nous pouvons lire le début de la liste[64] des segments répétés classés de manière décroissante en fonction de leur fréquence et de leur longueur en nombre de formes[65] ; dans cette partie de la liste des segments répétés, ne se trouvent que des segments de longueur 2 qui sont les plus fréquents, mais sont, sans doute, ceux qui apportent le moins d'information sur la structure du vocabulaire politique. Un tableau plus complet est repris en annexe. On y retrouvera les segments liés à la présentation devant les Chambres ainsi que ceux qui expriment la demande de confiance.

[64] La liste complète des segments répétés de longueur inférieure ou égale à sept formes et attestés au moins dix fois dans le corpus se trouve reprise en annexe.

[65] Le programme de recherche des segments répétés d'André Salem répertorie les segments répétés de la longueur 2 jusqu 'à la longueur 7. On peut facilement trouver les segments plus longs que sept en examinant ces derniers. En effet, un segment de longueur donnée *n* contient nécessairement deux segments de longueur *n-1*, trois segments de longueur *n-2*, etc. Partant des segments de longueur sept, qui sont relativement rares, on peut donc retrouver les segments répétés plus longs, ceux de longueur huit seront composés de deux segments de longueur sept avec une fréquence égale à la fréquence la plus basse des deux fréquences des deux segments de longueur sept.

Tableau 3. 5 Les segments répétés (début)

L	F	segment	L	F	segment
2	1 480	de la	2	151	dans les
2	1 017	de l’	2	151	du Gouvernement
2	992	le Gouvernement	2	146	et à
2	505	à la	2	134	et l’
2	420	à l’	2	132	de nos
2	377	et de	2	128	par la
2	343	dans le	2	127	en matière
2	306	d’une	3	124	de l’État
2	227	la politique	2	123	par le
2	207	d’un	2	121	en vue
2	194	et la	2	118	ce qui
2	183	une politique	2	118	sur le
2	180	et des	2	118	sur les
2	177	tous les	2	117	et d’
2	176	c’est	2	114	de loi
2	174	qu’il	2	113	et le
2	169	de notre	2	111	politique de
2	168	la Belgique	2	109	dans l’
2	166	l État	2	109	que les
2	161	et les	2	106	toutes les
2	159	dans la	2	103	du pays
2	153	que le	2	102	il est

L : Longueur du segment répété.

F : Fréquence du segment.

Chapitre 4
L'analyse des correspondances du tableau lexical

4.1 L'analyse factorielle des correspondances du tableau des fréquences

4.1.1 Brève présentation de l'analyse factorielle des correspondances

Disposant du tableau[66] qui ventile les 115 596 occurrences attestées dans le corpus parmi les trente-huit déclarations gouvernementales, nous nous trouvons placé devant le problème de rendre compte des traits saillants de cette répartition. En effet, nous avons, avec ce tableau, toute l'information concernant les différences de mobilisation de stock lexical faites par les trente-huit gouvernements qui se sont succédé en Belgique depuis la seconde guerre mondiale jusqu'en 1992.

Encore faudrait-il pouvoir réduire ce tableau dont la taille décourage toute investigation sérieuse à l'œil et à la main. L'outil statistique de choix qui va nous permettre de mettre en évidence ce par quoi chacun de ces discours diffère des autres du point de vue de l'utilisation du vocabulaire est l'analyse factorielle des correspondances. Nous ne referons pas ici la présentation de cet outil.[67]

Il nous suffira de rappeler quelques caractéristiques de cette méthode.

---

[66] Le tableau lexical tronqué aux formes de fréquence égale ou supérieure à 10 est repris en annexe. Le tableau complet comporte 115 596 x 38 cases. Soit 4 392 648 nombres à examiner.

[67] On trouvera aisément un exposé détaillé de la méthode et des exemples d'analyse appliquée à des données lexicales dans :

- Jean-Paul Benzécri et coll., *L'analyse des données*, *2. L'analyse des correspondances*, Dunod, Paris, 2éme éd., 1976.
- Ludovic Lebart, André Salem, *Statistique textuelle*, Dunod, Paris, 1994

Il s'agit d'une méthode contrastive qui nous permet de définir une distance entre textes suivant l'usage plus ou moins fréquent qui y est fait des différentes formes attestées dans le corpus. Ainsi deux textes dont l'usage du vocabulaire est semblable en fréquence seront séparés d'une distance faible (fonction des différences entre les profils d'usage des deux textes) tandis que des textes dont l'usage du vocabulaire est très différent seront séparés par une distance plus grande. Réciproquement, on pourra calculer une telle distance entre les formes du corpus en fonction de la manière dont elles se répartissent en fréquence entre les différents textes.

L'objectif de l'analyse factorielle n'est cependant pas de calculer l'ensemble de ces distances qui ne nous serait d'aucune utilité pratique étant donné leur grand nombre[68]. Il consiste plutôt à se servir de la décomposition de ces distances pour obtenir une représentation optimale des textes et des formes utilisées le long d'une droite, sur un plan ou éventuellement dans un espace euclidien de plus grande dimension. Dès lors, on essaiera de représenter nos trente-huit déclarations sur une droite de telle sorte que l'ensemble des distances entre les trente-huit points pris sur cette droite soit le plus ressemblant[69] possible à l'ensemble des distances calculées entre les profils du tableau lexical.

Le raisonnement est, *mutatis mutandis,* identique pour les formes.

---

[68] En effet, dans le cas qui nous occupe, il faudrait considérer $\frac{38 \times 37}{2}$ distances soient 518 distances ; quant aux distances entre formes, on atteint très vite des nombres encore plus impraticables.

[69] Le critère de ressemblance distingue les méthodes factorielles des méthodes de *multidimensional scaling*. Retenons qu'en ce qui concerne la méthode de l'analyse factorielle des correspondances, le critère de ressemblance est un critère de minimisation du moment d'inertie, qu'il s'agit d'un critère global (mesuré sur l'ensemble des distances entre points-textes ou points-formes), qu'il est « additif » au sens ou la meilleure représentation plane est fournie par les deux meilleures représentations linéaires. Cette propriété n'est généralement pas obtenue par les méthodes de *multidimensional scaling*. Voir par exemple Monique Garsoux, Patrick Soenen, *Données multidimensionnelles, analyse des proximités et des préférences*, Derouaux, Liège, 1979.

L'analyse factorielle des correspondances jouit d'autres propriétés intéressantes :

- ayant obtenu la meilleure représentation de nos textes (de nos formes) sur une droite, il subsiste généralement un écart entre les distances inter-textes (inter-formes) mesurées par la distance du chi-2 sur le tableau lexical et les distances mesurées sur la droite, il est possible de chercher une autre droite orthogonale (du point de vue du chi-2) à la première qui permette de représenter de manière optimale la partie des distances non-expliquée par la projection sur la première droite ; ce processus peut être réitéré jusqu'à la réduction complète de l'écart. Nous obtenons ainsi un ensemble hiérarchisé de droites, chacune caractérisée par un indice (pourcentage d'inertie) qui mesure la partie de la dispersion des points-textes (des points-formes) représentée par la dispersion des projections des points-textes (des points-formes) sur cette droite ;

- Les deux droites correspondant au plus fort pourcentage d'inertie définissent un plan sur lequel se projettent au mieux les textes (les formes), c'est-à-dire le plan qui représente au mieux l'ensemble des distances ; la mesure de cette adéquation globale est donnée par la somme des pourcentages d'inertie expliquée par chacune des deux droites ;

- il existe un lien entre les représentations des formes et celles des textes, sur une droite, sur un plan ou dans un espace plus grand ; on trouvera[70], partant du centre dans la même direction, associées à un texte, les formes qui sont en excès d'utilisation dans ce texte par rapport à la moyenne du corpus ; on trouvera dans la direction opposée, les formes en déficit d'utilisation et dans les directions orthogonales (à partir du centre) les

[70] Cette méthode d'interprétation d'un plan factoriel n'est vraie qu'en première approche. Les critères optimisés étant globaux, la position d'un point-forme dépend de la position de l'ensemble de tous les points-textes et réciproquement. Cependant sous réserve de vérifier dans le tableau lexical, la règle proposée fournit des éléments de repérage utiles.

formes dont l'utilisation dans ce texte est proche de l'utilisation moyenne dans le corpus. La réciproque est vraie pour les textes associés aux formes.

- la méthode garantit que globalement les distances entre les éléments des deux ensembles se trouvent représentées au mieux sur le premier axe factoriel, sur le premier plan factoriel[71], etc. ; elle ne nous dit rien *a priori* de la qualité de la représentation des points-textes ou des points-formes qui peuvent être individuellement bien ou mal représentés. Le critère d'optimisation est un critère global. On peut cependant mesurer la qualité de représentation d'un point pour assurer le jugement porté sur sa proximité dans un plan ou sur une droite avec d'autres points.

- chaque texte, chaque forme contribue peu ou prou, par ses distances aux éléments de l'ensemble auquel elle appartient, à la conformation de l'ensemble des distances et donc à la manière dont se disposent les uns par rapport aux autres les textes et les formes. L'inertie de l'ensemble des projections des points-textes sur une droite se compose de la somme de l'inertie apportée par chacun des points. Tous ne contribuant pas de la même manière pour l'une ou l'autre direction, la connaissance des points qui contribuent le plus à l'orientation d'un axe factoriel permet de caractériser cet axe. L'examen de ces contributions individuelles à la part d'inertie expliquée par une droite ou un plan nous permet de structurer notre interprétation de la configuration obtenue sur cette droite ou ce plan.

L'analyse factorielle des correspondances est un outil intéressant pour décomposer l'information contenue dans un grand tableau de contingence, en l'occurrence un grand tableau lexical. En effet, nous pourrons obtenir des représentations graphiques des «ressemblances» et «dissemblances» entre textes sous forme de plans, composer des plans de même type pour les formes lexicales et ensuite «superposer» ces deux séries de plans afin d'observer les relations d'excès ou de déficit dans l'utilisation relative des formes dans les textes. Ces

[71] Le plan sous-tendu par les deux premiers axes.

plans sont munies d'indices (pourcentages d'inertie) qui nous permettent de les hiérarchiser : de celui qui porte le plus d'information à ceux qui ne comportent plus qu'une information faible et peut-être aléatoire. De plus, nous pourrons caractériser chacun de ces axes, ou de ces plans, en relevant les formes et les textes qui contribuent le plus à la dispersion dans cet espace. Enfin, il est possible de projeter des éléments illustratifs, c'est-à-dire qui n'ont contribué en rien à la définition des axes, dans chacun des sous-espaces ainsi définis afin de compléter l'analyse en y faisant intervenir des élements d'information supplémentaires.

Parmi les différentes manières d'exposer les résultats d'une telle analyse, nous nous proposons de procéder comme ceci :

- définition du tableau à analyser ; problèmes de troncature du tableau ; raisons de la mise en élément supplémentaire de certains textes ;
- présentation du tableau des valeurs propres et des pourcentages d'inertie ;
- étude systématique des premiers axes factoriels, du point de vue des textes, des formes lexicales et de l'association des deux ensembles.

4.1.2 Le tableau lexical soumis à l'analyse

Nous avons vu que les 115 596 occurrences attestées dans notre corpus peuvent se ventiler dans un tableau lexical entier de trente-huit colonnes (correspondant aux trente-huit déclarations) et 8 495 lignes (correspondant aux formes[72]) [voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**page 64 , un tableau lexical tronqué plus complet se trouve repris en annexe].

Tableau 4. 1 Tableau lexical (illustration)

	Formes	dg00	dg01	…	dg36	dg37	∑
0	de	203	87	…	48	153	6 645
1	la	127	71	…	23	87	4 515
…	…	…	…	…	…	…	…
1354	voisins	1	1	…	0	0	10
…	…	…	…	…	…	…	…
	∑	439	1 772	…	715	2 616	115 596

Ce tableau aurait comme marge horizontale la longueur de chaque déclaration mesurée en nombre d'occurrences que nous retrouvons au Tableau 4. 2 ongueur des déclarations, page 65.

[72] Les lignes du tableau sont classées par ordre lexicométrique décroissant des formes, à partir de la forme la plus fréquente du corpus (*de).*

Tableau 4. 2 ongueur des déclarations

dg00	3322	dg13	5391	dg26	439
dg01	1718	dg14	5127	dg27	1772
dg02	1246	dg15	4638	dg28	3786
dg03	4273	dg16	4735	dg29	2911
dg04	1977	dg17	3872	dg30	2174
dg05	1594	dg18	2576	dg31	1895
dg06	3763	dg19	1838	dg32	3530
dg07	2382	dg20	4721	dg33	2967
dg08	2668	dg21	2052	dg34	749
dg09	5896	dg22	3809	dg35	3322
dg10	1058	dg23	6372	dg36	715
dg11	5054	dg24	2263	dg37	2616
dg12	3356	dg25	3379		

Sa marge verticale est constituée par l'index des fréquences dechacune des formes dans le corpus.

Avec une telle taille, un tableau est assez difficile à visualiser et à manipuler et, de plus, on peut penser qu'il contient de nombreuses formes lexicales qui, du fait de leur faible fréquence, apportent au fond une information peu pertinente pour le traitement statistique[73]. Il est de tradition dans ce cas de tronquer le

[73] Ceci ne signifie pas que ces formes soient toujours à négliger. Cependant elles ne peuvent influencer une analyse statistique du type de l'AFC que par leur poids total en tant que groupe de formes à faible fréquence d'apparition. Une fois bâti, grâce à une AFC d'un tableau lexical ne comportant que des formes de fréquence suffisante, un cadre structurel d'appréhension du vocabulaire du corpus, il est possible de revenir

tableau, c'est-à-dire de n'en conserver que les lignes correspondant aux formes dont la présence est attestée au moins un certain nombre de fois ; nous avons choisi de conserver toutes les formes apparaissant au moins dix fois dans le corpus[74].

L'avantage est évident, notre tableau lexical se trouve réduit à trente-huit colonnes et 1 355 lignes (formes) . Il devrait dès lors être plus aisément manipulable et rendre les résultats de l'analyse factorielle des correspondances, comme de tout autre traitement statistique, plus facilement interprétables. Mais est-ce sans inconvénient ? Nous en voyons de deux ordres : l'amputation, en supprimant des différences dans l'usage de formes de faibles fréquences, pourrait influer sur la constitution des axes factoriels, autrement dit, donner une image des déclarations gouvernementales, par l'analyse du tableau lexical entier, différente de celle du tableau tronqué ; l'amputation pourrait aussi perturber le rapport des poids de chacun des textes dans l'analyse et indirectement perturber les résultats de l'analyse.

Quant à l'influence des profils d'utilisation des formes de fréquences faibles, André Salem[75] répond en distinguant parmi les formes amputées, celles qui sont originales, c'est-à-dire présentes dans un seul texte — hapax y compris — et celles dont les occurrences se distribuent sur plusieurs parties du corpus. Pour ce qui concerne les formes originales, tout d'abord, nous savons que quel que soit l'axe factoriel envisagé, ces formes vont se projeter dans la même direction que le texte auquel elles appartiennent, elles n'exerceront d'influence sur l'analyse que par l'intermédiaire de leur contribution au poids relatif du stock de formes originales de chacun des discours. Pour l'analyse, elles fonctionnent en fait

spécifiquement sur certains de ces mots de fréquence faible pour les situer dans l'étude globale. Cf.*infra 4.3.1 La Sécurité sociale* et *4.3.2 La sécurité.*

[74] André Salem, « Analyse factorielle et lexicométrie. Synthèse de quelques expériences », *MOTS*, n°4, pages 147-168.

[75] André Salem, *Méthodes de la statistique textuelle*, Thèse d'État, Université de la Sorbonne nouvelle, 1993, page 182 et suivantes.

comme une forme unique munie d'un poids égal à la somme des occurrences de chacune des formes originales.

Par ailleurs, on peut montrer que l'amputation des formes peu fréquentes mais distribuées sur plusieurs textes, loin d'apporter une perturbation à l'analyse, peut au contraire contribuer à éclaircir cette analyse. En effet, la prise en compte de ces formes va essentiellement avoir comme conséquence de faire baisser le pourcentage d'inertie expliquée par les premiers axes factoriels, sans transformer l'image des textes donnée par ces axes ; en quelque sorte, les différences d'utilisation dans les textes des formes de faibles fréquences, parce qu'elles consistent essentiellement en de nombreuses différences entre textes mais d'amplitude faible et de sens divers, peuvent être assimilées à du *bruit* au sens de la théorie de l'information et dès lors rendre l'image des relations entre textes et formes lexicales floues et affaiblir le contraste entre les éléments significatifs de l'analyse [76].

Pour ce qui concerne la distorsion sur la répartition des poids relatifs des différentes parties, dont nous savons toute l'importance dans la réalisation d'une analyse factorielle, nous pouvons constater sur notre corpus qu'elle peut être négligée. En effet, si nous comparons les poids obtenus sur le tableau lexical entier avec ceux obtenus sur le tableau tronqué contenant les formes de fréquence supérieure ou égale à 10, nous ne voyons pas apparaître de disproportions entre ces deux distributions de poids. La *Figure 4.1* [page 68] qui reprend en ordonnées les poids du tableau lexical entier et en abscisses les poids du tableau tronqué nous le montre clairement : les points représentant les discours ne s'écartent jamais de la diagonale. Si tous les poids avaient été proportionnels, nous aurions eu une coïncidence parfaite entre la droite diagonale et la répartition des points sur cette figure.

[76] André Salem, « Analyse factorielle et lexicométrie. Synthèse de quelques expériences », *MOTS*, n°4, pages 147-168

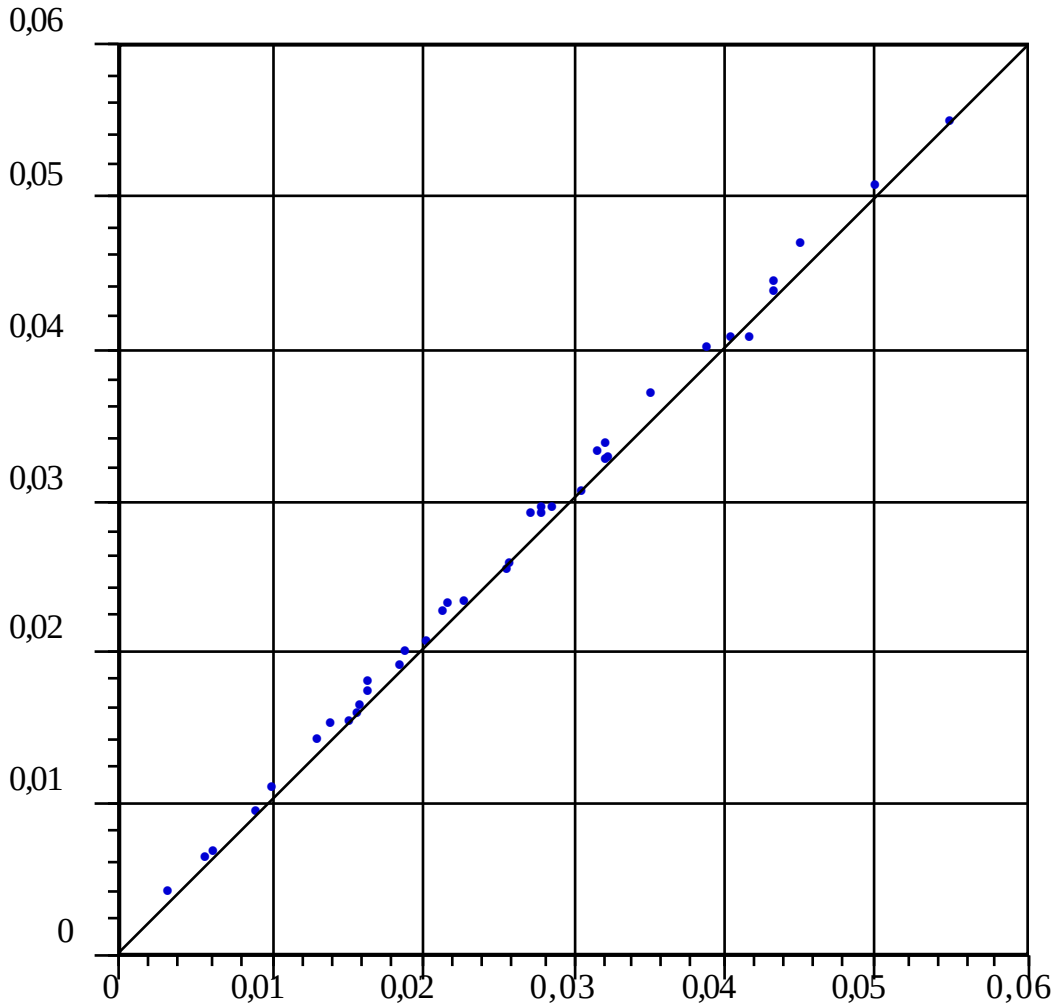

Figure 4. 1 Poids relatif des déclarations dans le tableau lexical tronqué et dans le TLE (en % des occurrences retenues)

De tout cela, nous pouvons tirer la conclusion qu'il y a un intérêt certain à tronquer le tableau lexical non seulement pour la facilité de manipulation mais aussi parce que cette troncature va nous permettre de mieux dégager les structures importantes contenues dans ce tableau. Le point de vue statistique qui nous guide dans cette étude privilégie à l'évidence les phénomènes langagiers en tant qu'ils se répètent suivant l'un ou l'autre patron sur l'étude des singularités et des particularités de l'usage lexical.

Il reste encore à résoudre la question du niveau où devrait s'opérer la troncature pour pouvoir bénéficier des avantages de l'opération (réduction du *bruit*) mais sans perdre trop d'information. Choix difficile. Nous avons opté pour la conservation de toutes les formes simples dont la fréquence d'apparition est au moins égale à 10 sur l'ensemble du corpus. Nous pensons ainsi pouvoir retenir un maximum de variabilité, c'est-à-dire en cette occasion la répartition de 1 355 formes[77].

4.1.3 Première analyse factorielle des correspondances

L'analyse du tableau tel que nous venons de le définir n'est cependant pas totalement satisfaisante car, nous le verrons, les résultats de cette analyse ne permettent pas de faire réellement apparaître les structures lexicales sous-jacentes au système des déclarations gouvernementales. Elle met surtout en évidence l'existence de discours «aberrants »au sens où ces textes se singularisent tellement que l'opposition principale ne sera que la mise en évidence de leur singularité. La présence de ces discours perturbe l'analyse pour différentes raisons et nous oblige à opérer dans notre corpus une distinction parmi les textes qui, bien qu'ils correspondent formellement à notre définition de la déclaration gouvernementale, ne peuvent cependant pas être considérés pleinement comme tels du point de vue du contenu soit qu'ils ne traitent, pour des raisons de conjoncture politique, que d'une thématique particulière et non d'un programme

[77] Observons aussi que toutes les formes éliminées (de fréquence égale ou inférieure à 9) ne pourraient au mieux se distribuer que sur un quart des parties du corpus (9 < 38/4).

général, soit que déclarations de gouvernement intérimaire, ils n'exposent que l'intention de maintenir la continuité du pouvoir. Une première analyse factorielle met immédiatement en évidence ces déclarations. En effet, nous obtenons comme résultat la suite de valeurs propres suivante :

Tableau 4. 3 Première suite de valeurs propres

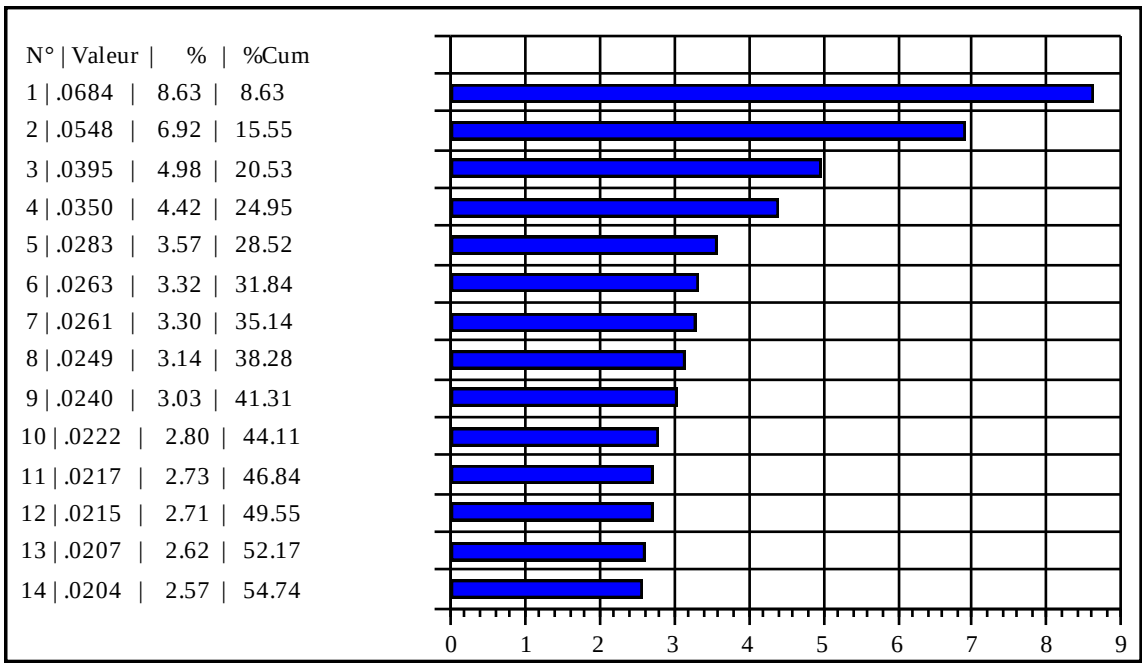

N°	Valeur	%	%Cum
1	.0684	8.63	8.63
2	.0548	6.92	15.55
3	.0395	4.98	20.53
4	.0350	4.42	24.95
5	.0283	3.57	28.52
6	.0263	3.32	31.84
7	.0261	3.30	35.14
8	.0249	3.14	38.28
9	.0240	3.03	41.31
10	.0222	2.80	44.11
11	.0217	2.73	46.84
12	.0215	2.71	49.55
13	.0207	2.62	52.17
14	.0204	2.57	54.74

Nous pouvons noter l'importance relative des deux premières valeurs propres qui semblent mettre à jour une structure importante. Cependant si l'on se reporte au Tableau 4. 4 Poids relatifs et contribution au premier axe des trente-huit déclarations qui reprend les résultats de l'AFC pour les trente-huit déclarations, on est surpris par la disproportion entre la contribution de la déclaration de Wilfried Martens en 1980 (dg28) à l'axe 1 (55%) et celle des autres déclarations qui n'interviennent toutes ensemble que pour 45% ! En somme, une seule déclaration « fait » le premier axe. Nous reviendrons sur l'analyse du contenu de cette déclaration ultérieurement, retenons seulement que si, formellement, ce texte est bien une déclaration gouvernementale que rien ne permet d'écarter *a priori* de notre corpus, son contenu ne l'apparente que partiellement à ce qu'on entend par déclaration gouvernementale. Car loin d'être une déclaration de politique générale, ce texte expose un programme spécifique

de réforme de l'État, sans référence aux autres problèmes qui se posent à tout gouvernement. C'est ce qui explique qu'il apparaisse comme foncièrement différent des autres du point de vue du vocabulaire et perturbe l'analyse des déclarations de type général. Nous allons donc l'écarter des éléments actifs de l'analyse de manière à bien faire apparaître les structures liées aux déclarations de type général mais la conserver comme élément illustratif[78] afin que nous puissions la situer par rapport aux autres déclarations.

[78] Un élément illustratif ou supplémentaire dans une analyse factorielle des correspondances est une ligne ou une colonne du tableau de contingence dont le poids dans l'analyse est nul. De cette manière, cet élément ne contribue plus à la définition des axes et plans factoriels mais le point représentant cet élément peut être situé précisément sur les axes factoriels définis par les éléments actifs et l'on peut mesurer la qualité de cette représentation de la même manière que pour les éléments actifs.

Tableau 4. 4 Poids relatifs et contribution au premier axe des trente-huit déclarations

Déclaration	Poids	Contribution à l'axe 1	Déclaration	Poids	Contribution à l'axe 1
dg00	2,77	0,6	dg19	1,60	0,0
dg01	1,44	1,1	dg20	4,10	0,0
dg02	1,06	1,0	dg21	1,70	0,0
dg03	3,59	1,5	dg22	3,23	3,0
dg04	1,70	1,4	dg23	5,53	1,8
dg05	1,37	0,7	dg24	1,95	2,8
dg06	3,25	2,0	dg25	2,87	0,2
dg07	2,08	0,3	dg26	0,39	0,0
dg08	2,33	1,6	dg27	1,58	0,8
dg09	5,09	2,4	dg28	3,32	55,5
dg10	0,94	0,2	dg29	2,61	2,5
dg11	4,37	2,5	dg30	1,90	0,8
dg12	2,91	3,4	dg31	1,63	0,3
dg13	4,58	2,7	dg32	3,11	0,4
dg14	4,39	2,0	dg33	2,63	0,0
dg15	3,99	1,0	dg34	0,65	2,0
dg16	4,20	1,2	dg35	2,88	1,0
dg17	3,26	0,0	dg36	0,60	2,0
dg18	2,18	0,1	dg37	2,22	0,8

Nous attribuerons le même statut d'élément illustratif ou supplémentaire à trois autres déclarations (dg26, Paul Vanden Boeynants, 1978 — dg34, Wilfried Martens, 1987 — dg36, Wilfried Martens, 1991) mais pour une autre raison : ces déclarations sont trop courtes, elles ont donc à la fois un poids très faible et une assez grande spécificité de vocabulaire ; leur présence, dès lors, ne permet pas non plus de bien distinguer les tendances générales. Elles sont, par ailleurs, toutes les trois, du point de vue du contenu aussi, des déclarations a-typiques. Dans chacun de ces cas, il s'agit de déclarations de gouvernements de transition, qui se bornent à exposer des programmes réduits de gestion de la phase transitoire entre la démission d'un gouvernement normal et la mise en place d'un processus qui aboutira à la dissolution et à la réélection des Chambres législatives[79]. Ainsi, Paul Vanden Boeynants déclare-t-il en 1978 :

> *« Mesdames, messieurs, le programme du Gouvernement qui se présente devant vous est à la fois limité et important : limité, car la vie du Gouvernement sera de courte durée ; important, car les décisions que nous devrons prendre ouvriront la voie à des changements significatifs dans la vie de notre pays. Notre équipe s'est assigné une triple mission :*
> *un : faire en sorte que les prochaines Chambres législatives soient constituantes (…) ;*
> *deux : prendre les dispositions nécessaires à l'organisation des élections européennes (…) ;*
> *trois : prendre un certain nombre de mesures urgentes et indispensables (…).*
> *En soumettant ce programme à votre approbation, nous avons le souci d'épargner au pays, pendant une période difficile, le vide du pouvoir, (…). Puisque les élections n'ont pu être évitées, nous assurerons la consultation du corps électoral dans les délais les plus brefs, en évitant*

[79] Il faut remarquer qu'en 1932, le gouvernement de De Broqueville, constitué précisément pour procéder à la dissolution des chambres et organiser des élections, n'a pas fait de déclaration gouvernementale. Cf. François Périn, *La démocratie enrayée*, *op. cit.*, page 51.

la faute politique que constitueraient l'élection d'un Parlement composé de Chambres non constituantes et la dangereuse absence d'un Gouvernement pleinement responsable. Mesdames, messieurs, la vie de ce Gouvernement sera brève ; cette déclaration le sera également. » [80]

Ou encore, Wilfried Martens, en 1987 :

« Mesdames, messieurs, le gouvernement se présente à vous avec un programme limité, qu'il s'engage à mettre en œuvre à brève échéance. La tâche du Gouvernement sera néanmoins importante. Tout d'abord, il soumettra au Parlement les projets de loi urgents (…). Le Gouvernement aura pour deuxième tâche importante de veiller à ce que le Parlement issu des prochaines élections soit constituant.(…) Les élections législatives sont à présent inévitables. Il faut consulter le corps électoral le plus rapidement possible. La Belgique a tout intérêt à ce que la période transitoire soit la plus courte possible. Le Gouvernement veut, dès lors, s'atteler, sans perdre de temps, à l'exécution de sa tâche. »[81]

Le même, en 1991 :

« Mesdames, messieurs, à la fin de la législature et après la crise du week-end dernier, le gouvernement se présente avec un programme limité qu'il souhaite achever à brève échéance. Cette mission est néanmoins importante. Elle comprend les projets de loi urgents, nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'État l'année prochaine. En outre, le gouvernement a également reçu la mission de préparer un projet de déclaration de révision de la Constitution.(…) La deuxième mission importante du gouvernement consiste à déposer un projet de déclaration de révision de la Constitution de manière à ce que le parlement issu des prochaines élections soit constituant. (…) Le gouvernement estime qu'il doit mener rapidement sa mission à bonne fin. Il y va de l'intérêt du pays que la période qui nous sépare des

[80] dg26,1978, *in* DGB/Crisp, page 367.

[81] dg34,1987, *in* DGB/Crisp, pages 465 et 466.

élections, inévitables maintenant, soit la plus courte possible. C'est pourquoi le gouvernement propose que les travaux parlementaires soient organisés de manière à ce que les élections puissent se dérouler le 24 novembre de cette année.

Pour ces mêmes raisons, il s'indique que le gouvernement, bien qu'il ne soit pas démissionnaire, fasse preuve d'une extrême prudence dans l'exercice de ses compétences, et ce à partir d'aujourd'hui jusqu'à la dissolution des Chambres. Ceci implique notamment qu'aucun projet de loi autre que ceux que j'ai cités ne sera déposé au parlement et que, pour les projets d'arrêté royal qui ne doivent pas être délibérés en Conseil des ministres, ainsi que pour les arrêtés ministériels, une extrême prudence quant au processus décisionnel collégial s'impose.

Il serait irresponsable de laisser naître une période de vide du pouvoir. La période que nous vivons actuellement doit toutefois être aussi courte que possible. C'est pourquoi le gouvernement veut réaliser sa mission sans plus attendre. »[82]

Trois gouvernements de transition donc ! qui, parce qu'il importe de faire en sorte que le long processus de réforme de l'État ne s'interrompe pas, ne peuvent se contenter de la situation juridique d'un gouvernement démissionnaire juste apte à gérer les affaires courantes mais doivent avoir la même qualification juridique qu'un gouvernement normal sans cependant que la situation politique ne les autorise à faire plus que la gestion des affaires courantes pour tout ce qui ne concerne pas la réforme de l'État (c'est-à-dire, pour l'essentiel, au-delà des affaires courantes, veiller à ce que les Chambres à élire soient bien constituantes[83]).

[82] dg36, 1991,*in* DGB/Crisp, pages 489-490.

[83] Le processus de réforme de la Constitution est soumis à une procédure particulière. Si l'on veut réviser un article de la Constitution, les deux *branches* du législateur (Chambres et gouvernement) doivent déclarer l'article révisable sans exprimer de directives quant au sens du changement éventuel. Dès que les Chambres ont voté la possibilité de mise en révision d'un article, elles sont automatiquement dissoutes et des

Au terme de cette mise en éléments supplémentaires de quatre déclarations, nous disposons d'un tableau composé de trente-quatre déclarations gouvernementales et de 1 355 formes lexicales comme éléments actifs et de quatre déclarations « illustratives ». Toutes les déclarations, actives et supplémentaires, sont des textes qui correspondent à la définition formelle de la Déclaration gouvernementale, les déclarations «actives» sont, en outre, de véritables déclarations générales de programme de gouvernement ayant comme objectif de gouverner réellemment et non d'assurer une transition.

4.3.4 Analyse factorielle du tableau lexical tronqué. Résultats généraux

Le tableau lexical qui sera soumis à l'analyse comportera donc trente-quatre colonnes actives correspondant à autant de déclarations et quatre colonnes « mises en éléments supplémentaires » représentant les dg26, dg28, dg34 et dg36.

Le tableau des valeurs propres [page ***Erreur ! Signet non défini.***] nous permet d'apprécier l'importance relative des différents axes d'inertie suivant lesquels se décomposent la variabilité des déclarations et celle des formes lexicales.

élections sont organisées. Les nouvelles Chambres peuvent désormais réviser cette disposition à la majorité des deux-tiers ou ne pas le faire. Il va de soi qu'une révision de la Constitution ne peut être considérée comme une *affaire courante.* Un gouvernement démissionnaire ne peut donc concourir à un processus de réforme de la Constitution.

Tableau 4. 5 Valeurs propres de l'AFC du tableau lexical tronqué

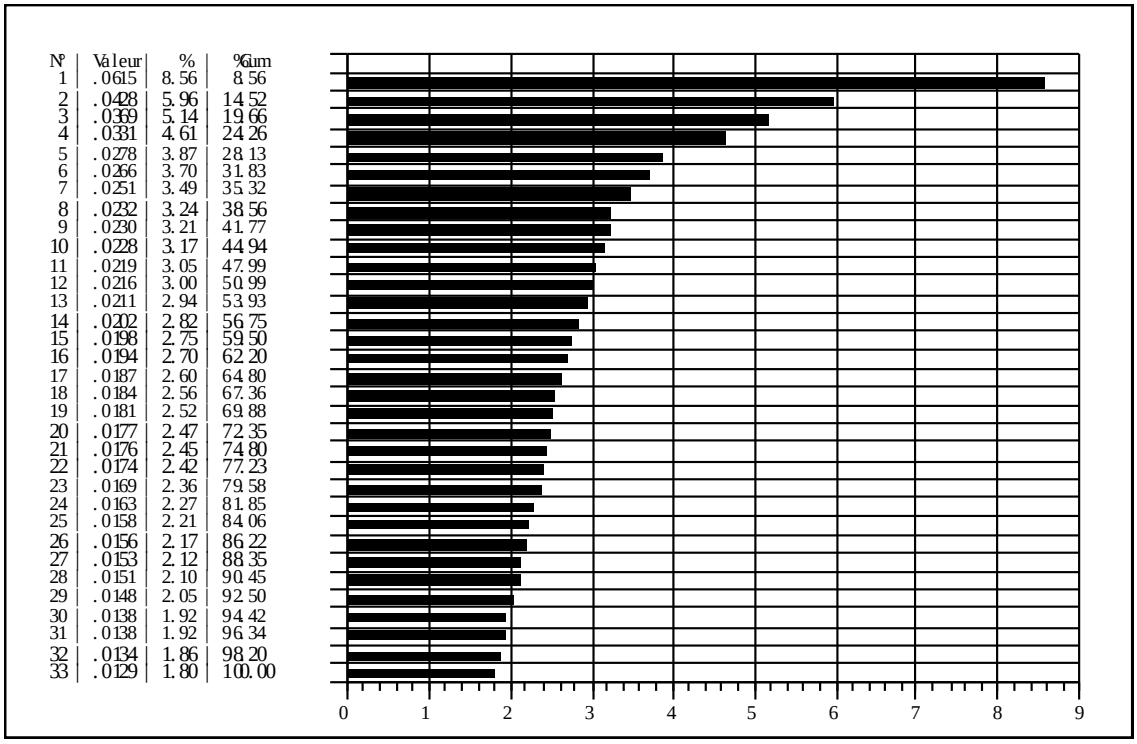

N°	Valeur	%	%cum
1	.0615	8.56	8.56
2	.0428	5.96	14.52
3	.0369	5.14	19.66
4	.0331	4.61	24.26
5	.0278	3.87	28.13
6	.0266	3.70	31.83
7	.0251	3.49	35.32
8	.0232	3.24	38.56
9	.0230	3.21	41.77
10	.0228	3.17	44.94
11	.0219	3.05	47.99
12	.0216	3.00	50.99
13	.0211	2.94	53.93
14	.0202	2.82	56.75
15	.0198	2.75	59.50
16	.0194	2.70	62.20
17	.0187	2.60	64.80
18	.0184	2.56	67.36
19	.0181	2.52	69.88
20	.0177	2.47	72.35
21	.0176	2.45	74.80
22	.0174	2.42	77.23
23	.0169	2.36	79.58
24	.0163	2.27	81.85
25	.0158	2.21	84.06
26	.0156	2.17	86.22
27	.0153	2.12	88.35
28	.0151	2.10	90.45
29	.0148	2.05	92.50
30	.0138	1.92	94.42
31	.0138	1.92	96.34
32	.0134	1.86	98.20
33	.0129	1.80	100.00

Tout d'abord, nous observerons que seules les sept premières valeurs propres dépassent la moyenne. En effet, si nous supposons que le tableau soumis à l'analyse a toutes ses lignes et ses colonnes proportionnelles entre elles, situation dite de l'indépendance[84], toute théorique évidemment, nous devrions obtenir trente-trois valeurs propres identiques, chacune comptant pour $\frac{100}{33}$% soit 3,33% dans l'inertie totale, cette valeur correspondant à l'inertie moyenne.

Parmi ces sept valeurs observées au-dessus de la moyenne, les trois ou quatre premières se détachent particulièrement avec des pourcentages d'inertie supérieurs à 5%. On s'étonnera peut-être de la faiblesse de la première valeur propre (8,56%), c'est cependant un taux normal dans les études de tableaux

[84] Ce qui correspond à la situation où chaque forme lexicale est utilisée dans chacun des textes exactement en proportion de la longueur du texte. Cette situation est impossible à réaliser. En effet, elle ne pourrait se présenter que si la forme la moins fréquente était au moins présente 34 fois la longueur du texte le plus long en occurrences divisée par la longueur du texte le plus court) etc.

lexicaux, à partir du moment où l'on prend en considération un assez grand nombre de formes de faibles fréquences.

On peut examiner, sur la Tableau 4. 5 Valeurs propres de l'AFC du tableau lexical tronqué, l'influence du niveau de troncature du tableau lexical entier sur la distribution des valeurs propres et voir qu'effectivement, si l'on ne retient comme éléments actifs dans l'analyse que des formes dont la présence est attestée successivement au moins 40 fois, au moins 30 fois, au moins 20 fois et au moins 10 fois, les cinq premières valeurs propres comptent ensemble pour 35,95 % de l'inertie (376 formes de fréquence supérieure ou égale à 40), 34,03% (489 formes >= 30), 31,69% (729 formes >= 20, et, enfin, pour seulement 27,54% de l'inertie du tableau des 1 355 formes de fréquence supérieure ou égale en fréquence à 10.

La première valeur propre passant de 11,35% à 8,56%. En tronquant le tableau, on accroît donc la part de diversité d'usage dont rendent compte les premières valeurs propres, au détriment de la diversité des formes qui contribuent à l'analyse puisque le nombre de celles-ci s'accroît de 376 à 1 355.

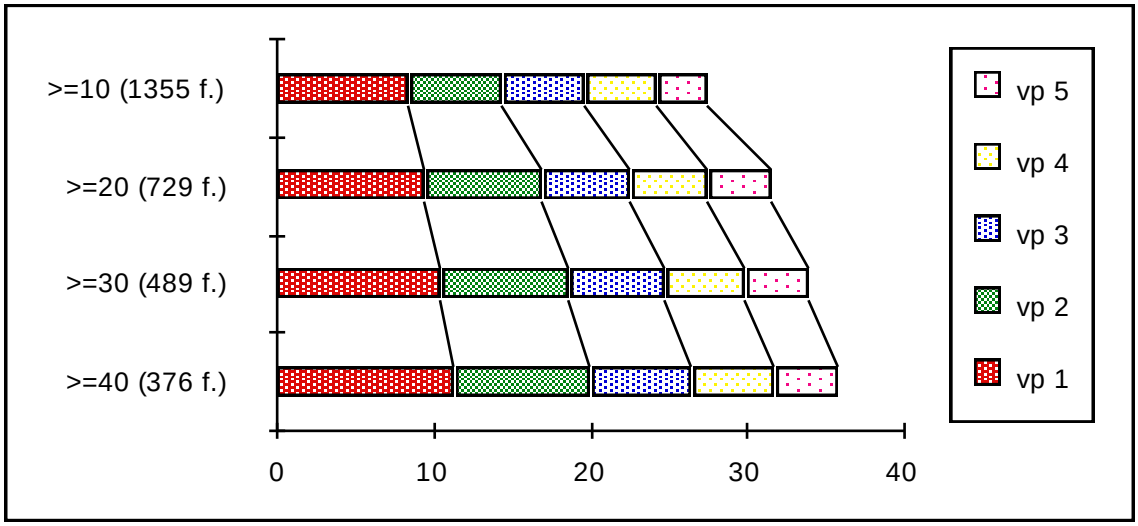

Figure 4. 2 Pourcentages d'inertie pour les cinq premières valeurs propres suivant le niveau de troncature du TLE

Commentaires sur le premier axe factoriel

Nous envisagerons successivement l'étude de la répartition des déclarations gouvernementales le long de cet axe, son aspect *chronologique* et la caractérisation de ces rapports entre déclarations par le stock lexical qui y est associé.

Commençons par examiner la distribution des déclarations gouvernementales le long de l'axe 1. Nous trouvons dans le tableau 4.6, pour chaque déclaration, sa coordonnée sur l'axe 1 ainsi que sa contribution à l'inertie le long de cet axe.

Ce tableau nous suggère une première réflexion : il y a une bipartition de l'ensemble des déclarations, celles qui sont antérieures à 1965, c'est-à-dire l'ensemble des déclarations de 1944 (Hubert Pierlot, dg00) à 1961 (Théo Lefèvre, dg16), se regroupent dans la partie positive de l'axe tandis que le reste des déclarations, les plus récentes, se situent dans la partie négative. On peut se reporter au graphique du premier plan factoriel Figure 4. 3 Plan factoriel des axes 1 & 2 / Projections des points "déclarations" pour observer le phénomène de séparation entre les déclarations selon qu'elles ont été prononcées avant ou après 1961.

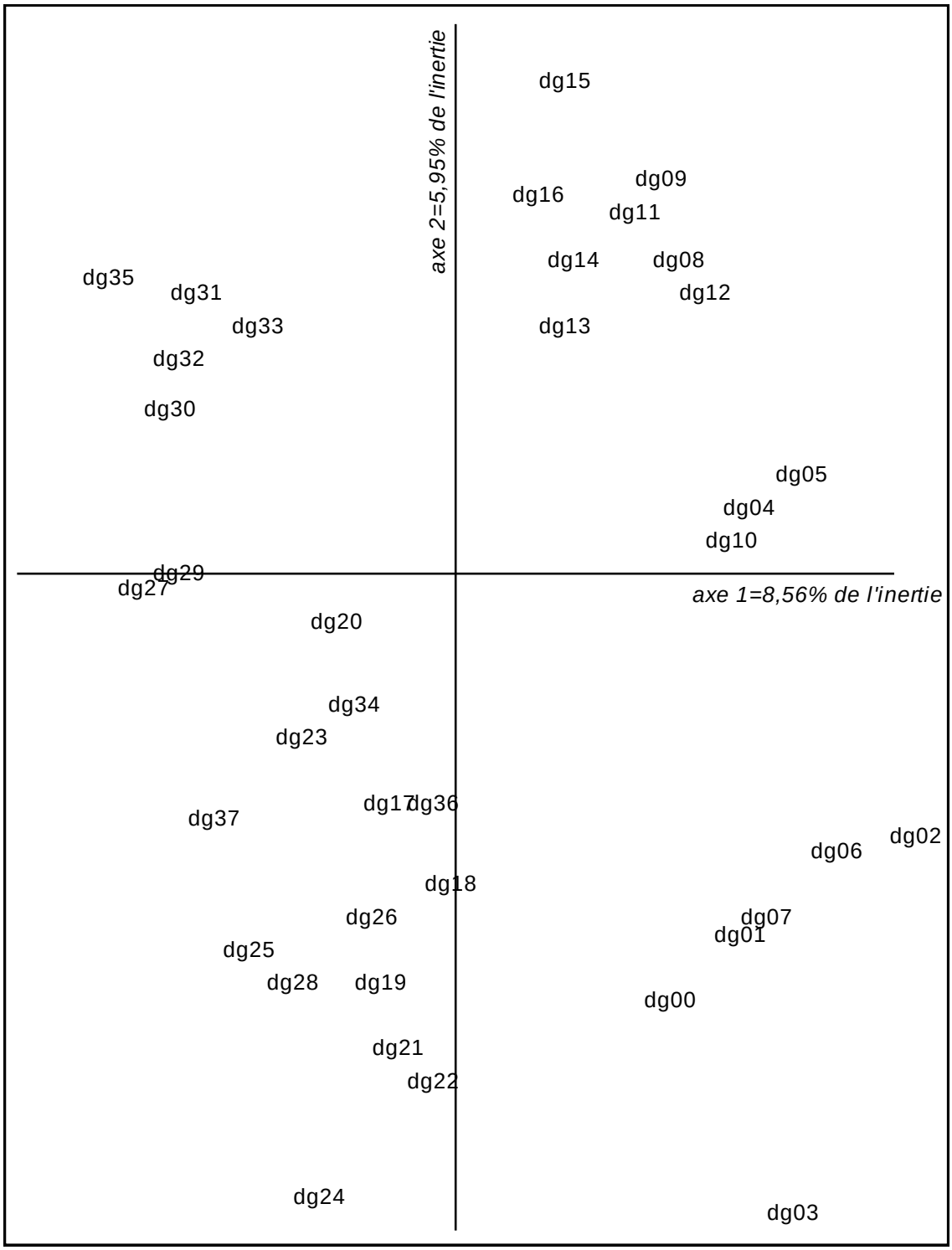

Figure 4. 3 Plan factoriel des axes 1 & 2 / Projections des points "déclarations"

Tableau 4. 6 Coordonnées des déclarations sur l'axe 1 et contributions à l'inertie

	Coordonnée sur l'axe1	Contribution à l'inertie de l'axe 1		Coordonnée sur l'axe1	Contribution à l'inertie de l'axe 1
dg00	0,21	2	dg17	-0,11	0,6
dg01	0,29	2,1	dg18	-0,04	0,1
dg02	0,49	4,3	dg19	-0,12	0,4
dg03	0,35	7,5	dg20	-0,17	2,1
dg04	0,3	2,6	dg21	-0,1	0,3
dg05	0,36	3	dg22	-0,06	0,2
dg06	0,4	8,7	dg23	-0,21	4
dg07	0,32	3,7	dg24	-0,19	1,2
dg08	0,22	1,9	dg25	-0,27	3,7
dg09	0,2	3,5	dg26*[85]	-0,13	0
dg10	0,28	1,2	dg27	-0,39	4,1
dg11	0,17	2,2	dg28*	-0,22	0
dg12	0,25	3,2	dg29	-0,35	5,6
dg13	0,09	0,6	dg30	-0,36	4,3
dg14	0,1	0,7	dg31	-0,33	3,1
dg15	0,09	0,5	dg32	-0,35	6,4
dg16	0,06	0,3	dg33	-0,26	3
			dg34*	-0,15	0
			dg35	-0,43	9,3
			dg36*	-0,06	0
			dg37	-0,31	3,6

[85] L'astérisque est ici pour nous rappeler que certaines déclarations n'ont joué qu'un rôle illustratif dans l'analyse.

Pour les historiens de la vie politique belge de l'après-guerre, la césure importante de cette période se situe au début des années 60. Els Witte et Jan Craeybeckx, par exemple, dans leur *Belgique politique de 1830 à nos jours*[86] n'hésitent pas à ne distinguer que deux grandes périodes dans l'après-guerre belge : de 1944 à 1960 et de 1961 à 1987. Xavier Mabille[87] quant à lui distingue nettement l'avant 1958 de l'après 1961 faisant de la période 1958-1961, une phase de transition, une phase d'accélération des transformations. D'une certaine façon, cette coupure se justifie par de nombreux éléments politiques.

- 1961 voit en effet s'exacerber les tensions, qu'on ne nomme pas encore communautaires, entre Wallons et Flamands.
- 1959 est l'année de la mise en application du « pacte scolaire » qui fige les positions entre les partisans de l'école laïque et ceux de l'école catholique, et rendra possible, entre autres choses, la création d'un nouveau parti libéral (PLP) sur la base d'une ouverture du parti libéral à une partie du Centre-droit catholique en 1962.
- 1960 marque aussi la prise de conscience du redéploiement industriel qui s'opère globalement de la Wallonie vers la Flandre, des régions de vieille industrialisation vers des régions, il y a peu, encore rurales. Évidemment, *a posteriori*, nous savons bien que ces années-là marquent aussi le début d'une période de croissance économique dont les effets sur les plans sociaux, politiques, éducatifs et culturels vont se faire sentir.

Il faut donc s'attendre à retrouver une césure d'une telle importance dans le vocabulaire des déclarations gouvernementales. Cependant, nous devons bien constater que le premier gouvernement de la nouvelle période de l'histoire de la Belgique (dg16 — Théo Lefèvre, Premier ministre et Paul-Henri Spaak, Vice-premier ministre - 1961) voit sa déclaration continuer à se rattacher à l'ensemble précédent du point de vue du vocabulaire. Comme si ce gouvernement qui

[86]Els Witte, Jan Craeybeckx, *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Labor, Bruxelles, 1987 (2ème édition).

[87] Xavier Mabille, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Crisp, Bruxelles, 1992 (édition complétée).

inaugure les « Golden sixties », le processus de transformation de l'État unitaire en État fédéral, le désengagement du système colonial (le Congo est indépendant depuis juin 1960, le Ruanda-Urundi[88] le deviendra en 1962), le faisait néanmoins avec le vocabulaire et les préoccupations du passé, sans inaugurer le parler politique du futur ! Là où l'on s'attend à voir le discours programmatique précéder les actes de gouvernement, nous voyons plutôt poindre un retard de l'énoncé du programme sur sa mise en œuvre. Cet effet de retard du discours politique sur la problématique du moment a aussi été notée par Dominique Labbé dans le discours du premier septennat de François Mitterrand, *«…le discours possède sa temporalité propre. Lorsqu'il y a des changements, on constate un "retard" de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois dans l'adaptation du discours aux données nouvelles de la situation politique(…). On dit parfois que les hommes vivent les situations neuves avec des mots empruntés au passé.»*[89]

Mais au-delà de cette fragmentation des déclarations en deux blocs, le temps structure bien plus fortement, et de manière plus fine aussi, l'évolution du lexique des programmes gouvernementaux. En effet, si l'on classe l'ensemble de nos déclarations suivant d'une part leur succession naturelle dans le temps (de Hubert Pierlot — dg00 — à Jean-Luc Dehaene — dg37) et d'autre part suivant leur ordonnancement le long de l'axe 1, nous obtenons la Figure 4. 4 *Correspondance entre l'ordre chronologique des déclarations et leur classement sur l'axe 1.*

À l'évidence, les deux ordres ont l'air très semblables[90], les inversions sont plutôt locales, à l'exception de certaines déclarations correspondant à des

[88] En 1961, le Ruanda et l'Urundi se séparent à la suite d'un référendum et donnent naissance en 1962 à deux États, la République du Ruanda et le Royaume du Burundi (ex-Urundi).

[89] *In* Dominique Labbé, *Le vocabulaire de François Mitterrand*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1990, page 175.

[90] L'ordre chronologique est mieux respecté au milieu de la période qu'aux extrémités. Ceci est dû au fait qu'une caractéristique rapproche les déclarations du début et de la fin du corpus. Elles recourent aussi peu au vocabulaire des déclarations centrales. Leur position est donc en quelque sorte un compromis entre leurs dissemblances (car elles n'utilisent pas le même vocabulaire avec la même intensité) et leurs

gouvernements un peu particulier : dg00 de Hubert Pierlot (1944), dont l'on sait qu'elle ouvre notre période d'étude avec un gouvernement rescapé de l'avant-guerre, dg36 et dg34 (Wilfried Martens, 1987 et Wilfried Martens, 1991) que nous avons spécifiquement placées en éléments supplémentaires à cause du caractère transitoire de ces gouvernements.

Il est possible de mesurer la similitude entre ces deux ordres et par exemple de calculer le coefficient de corrélation de rang de Spearman[91], la valeur de r_S est de 0,814 qui indique une forte association entre les rangs des déclarations dans les deux séries, association qui devient encore plus forte lorsqu'on exclut du calcul les quatre déclarations particulières (dg26, dg28, dg34 et dg36), nous obtenons dès lors un r_S égal à 0,938.

Nous conviendrons qu'il y a donc une forte composante « chronologique » associée au premier axe de l'analyse factorielle. Cependant, l'examen attentif de la Figure 4. 4 *Correspondance entre l'ordre chronologique des déclarations et leur classement sur l'axe 1* nous rappelle que cet effet chronologique n'est pas strict mais fonctionne plutôt par sous-ensembles et, par exemple, on soulignera la remarquable coupure que représentent les dg15 et dg16 dont le rang dans les deux séries — naturelle et factorielle — est identique, délimitant bien deux périodes articulées autour de 1960. La mise en évidence de cet aspect

---

ressemblances (elles usent peu du vocabulaire des déclarations situées au milieu de la période). Cette situation est caractéristique de l' « effet Guttman ». « Nous dirons qu'il y a effet Guttman lorsque de l'analyse de correspondance à laquelle est sous-jacent un phénomène fondamentalement unidimensionnel, il résulte une suite de facteurs […] tous liés fonctionnellement » [Jean-Paul Benzécri, *Analyse des données*, TII, *op. cit.*, page 192. Voir aussi André Salem, « Approches du temps lexical. Statistique textuelle et séries chronologiques », *MOTS*, n°17, pages 105 à 143 et Michael J. Greenacre,*Theory and applications of correspondence analysis,*London, Academic Press, 1984, pages 226 à 233 (*horseshoe effect*).

[91] Le calcul de ce coefficient r_S se réalise selon la formule suivante :

$r_s = 1 - \frac{6\sum_{i=1}^{N} d_i^2}{N^3 - N}$ où N est égal au nombre d'éléments à classer (ici les déclarations, et où les d_i représentent les différences entre les rangs obtenus par les déclarations sur les deux séries, c'est-à-dire dans la suite naturelle et le long de l'axe 1).

« chronologique » — car ce qui est à l'œuvre est sans doute un phénomène plus complexe que le simple écoulement du temps et renvoie sensiblement à la fois à une transformation sociale du lexique du discours politique et du discours gouvernemental et à une transformation des conditions générales d'acceptation et de signification de la déclaration dans le système politique belge — mène évidemment à s'interroger plus longuement sur la caractérisation de cet axe du «temps» par les formes associées.

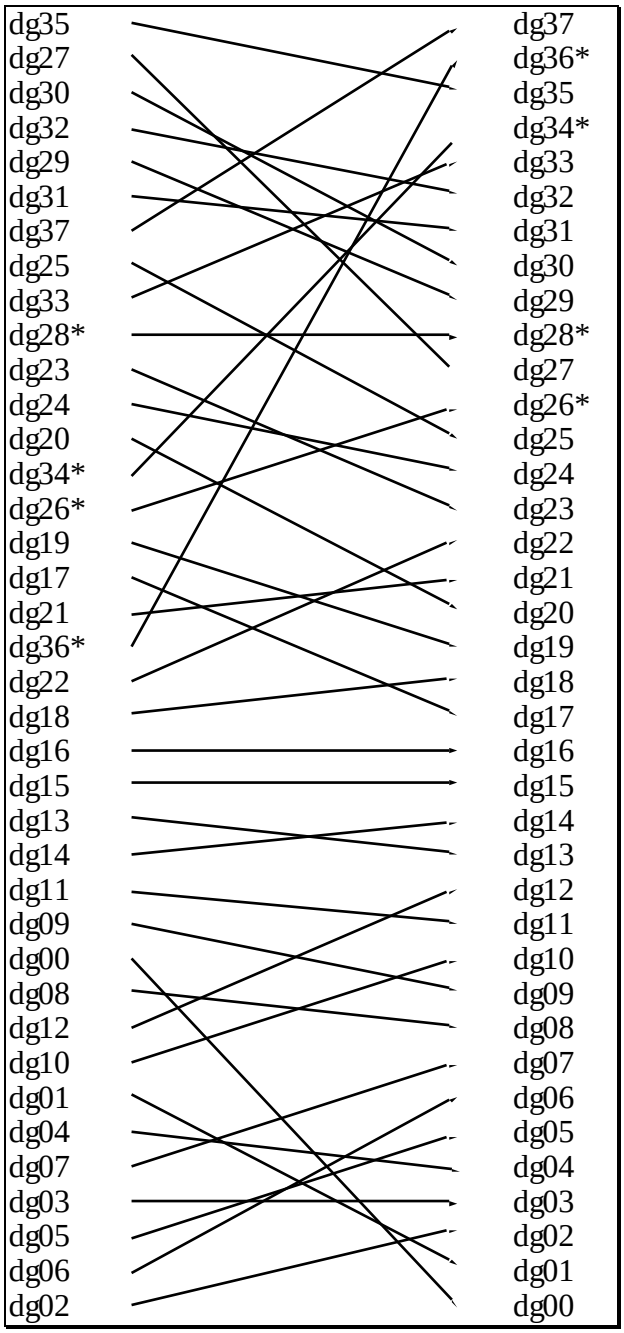

Figure 4. 4 Correspondance entre l'ordre chronologique des déclarations et leur classement sur l'axe 1

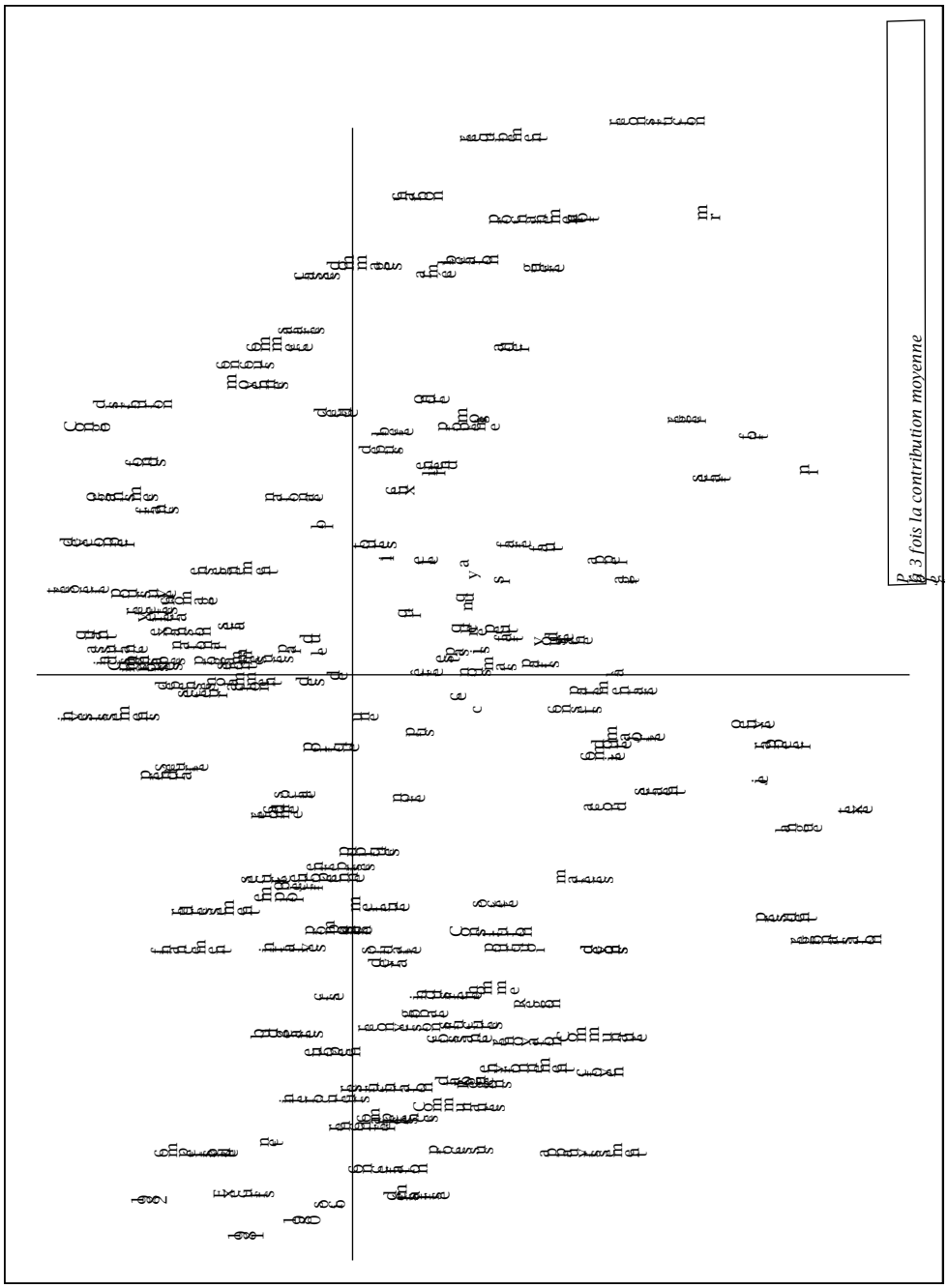

Figure 4. 5 Plan factoriel des axes 1 & 2. projection des point-formes

Pour aborder ce second aspect de l'analyse, nous dresserons les tableaux des formes les plus contributives à l'axe 1, soit du côté positif de l'axe (Tableau 4. 7 Formes les plus contributives à l'axe 1, du côté positif), soit de son côté négatif (Tableau 4. 8 Formes les plus contributives à l'axe 1, du côté négatif) qui reprennent ensemble nonante-cinq formes choisies parce qu'elles contribuent nettement plus que la moyenne des formes à l'inertie expliquée par l'axe 1.

Tableau 4. 7 Formes les plus contributives à l'axe 1, du côté positif

Formes (1)	(2)	(3)	(4)	(5)	Formes (1)	(2)	(3)	(4)	(5)
il	1,1	0,29	1,5	0,58	moyennes	0,04	0,73	0,4	0,51
guerre	0,09	1,03	1,5	0,46	armée	0,02	1,01	0,4	0,43
classes	0,04	1,01	0,7	0,52	dommages	0,02	1,03	0,4	0,59
entend	0,14	0,52	0,6	0,29	charbon	0,02	1,21	0,4	0,3
a	0,43	0,27	0,5	0,18	qui	1,03	0,14	0,3	0,33
problème	0,12	0,49	0,5	0,26	elle	0,21	0,28	0,3	0,18
libération	0,03	1,05	0,5	0,28	toutes	0,15	0,32	0,3	0,24
prochainement	0,02	1,15	0,5	0,33	liberté	0,05	0,62	0,3	0,38
rééquipement	0,02	1,36	0,5	0,21	ordre	0,04	0,69	0,3	0,32
loi	0,2	0,37	0,4	0,17	concours	0,03	0,78	0,3	0,26
nationale	0,13	0,44	0,4	0,34	commerce	0,03	0,82	0,3	0,21
ceux	0,11	0,46	0,4	0,24	aider	0,02	0,82	0,3	0,28
lui	0,09	0,51	0,4	0,35	salaires	0,03	0,87	0,3	0,15
depuis	0,08	0,56	0,4	0,35	mr	0,01	1,16	0,3	0,25
Congo	0,06	0,62	0,4	0,19	croit	0,01	1,16	0,3	0,26
mois	0,06	0,64	0,4	0,13	reconstruction	0,01	1,4	0,3	0,28
décidé	0,05	0,66	0,4	0,18					

Signification des différentes colonnes du tableau :

(1) Formes les plus contributives à l'axe 1 et de coordonnée positive

(2) Poids de ces formes dans l'analyse

(3) Coordonnées sur l'axe 1 des points représentant ces formes

(4) Contribution de ces formes à l'inertie le long de l'axe 1

(5) Qualité de la représentation de ces formes sur l'axe 1.

Tableau 4. 8 Formes les plus contributives à l'axe 1, du côté négatif

Formes (1)[92]	(2)	(3)	(4)	(5)	Formes (1)	(2)	(3)	(4)	(5)
concertation	0,05	-1,28	1,3	0,56	objectif	0,05	-0,55	0,3	0,3
Communautés	0,05	-1,12	1,1	0,62	meilleure	0,05	-0,55	0,3	0,27
Régions	0,06	-1,06	1	0,42	financement	0,04	-0,72	0,3	0,14
notre	0,4	-0,33	0,7	0,38	initiatives	0,04	-0,71	0,3	0,24
emploi	0,11	-0,58	0,6	0,5	pourquoi	0,04	-0,71	0,3	0,29
crise	0,05	-0,84	0,6	0,25	régionalisation	0,04	-0,69	0,3	0,06
compétences	0,03	-1,15	0,6	0,42	Constitution	0,04	-0,67	0,3	0,33
société	0,09	-0,6	0,5	0,32	promotion	0,04	-0,67	0,3	0,4
devra	0,05	-0,75	0,5	0,35	industrielle	0,03	-0,83	0,3	0,35
croissance	0,04	-0,88	0,5	0,34	devons	0,03	-0,72	0,3	0,15
européen	0,03	-0,98	0,5	0,22	citoyen	0,02	-1,03	0,3	0,07
structures	0,03	-0,98	0,5	0,37	dialogue	0,02	-1,01	0,3	0,35
défis	0,02	-1,35	0,5	0,38	rénovation	0,02	-0,95	0,3	0,29
une	1,44	-0,12	0,4	0,24	Communauté	0,02	-0,94	0,3	0,21
politique	0,65	-0,2	0,4	0,3	budgétaires	0,02	-0,93	0,3	0,26
entreprises	0,08	-0,54	0,4	0,29	reconversion	0,02	-0,92	0,3	0,22
base	0,06	-0,65	0,4	0,42	globale	0,02	-0,88	0,3	0,31
solidarité	0,05	-0,72	0,4	0,38	homme	0,02	-0,82	0,3	0,23
outre	0,05	-0,68	0,4	0,36	1980	0,01	-1,41	0,3	0,17
Région	0,03	-0,86	0,4	0,22	1982	0,01	-1,36	0,3	0,23
environnement	0,02	-1,02	0,4	0,33	maîtrise	0,01	-1,34	0,3	0,28
1981	0,01	-1,45	0,4	0,21	compétitivité	0,01	-1,24	0,3	0,19
socio	0,01	-1,37	0,4	0,31	solde	0,01	-1,24	0,3	0,23
Exécutifs	0,01	-1,34	0,4	0,19	appauvrissement	0,01	-1,24	0,3	0,11
sociale	0,18	-0,32	0,3	0,32	processus	0,01	-1,23	0,3	0,25
réforme	0,12	-0,37	0,3	0,15	net	0,01	-1,21	0,3	0,24
cadre	0,12	-0,36	0,3	0,28	articles	0,01	-1,15	0,3	0,21
publiques	0,09	-0,47	0,3	0,23	restructuration	0,01	-1,15	0,3	0,3
européenne	0,07	-0,54	0,3	0,32	rencontrer	0,01	-1,14	0,3	0,38
sécurité	0,06	-0,54	0,3	0,22	interlocuteurs	0,01	-1,1	0,3	0,36
redressement	0,05	-0,6	0,3	0,07					

[92] Les intitulés des différentes colonnes du tableau sont identiques à ceux du tableau précédent.

La partie « négative » du premier axe de l'AFC

Ces quatre-vingt-quinze formes se répartissent de manière inégale entre la partie positive et la partie négative du plan (trente-trois d'une part et soixante-deux de l'autre) ce qui peut être interprété comme le signe d'une plus grande homogénéité du vocabulaire du côté positif. Ce côté positif correspond du point de vue des déclarations au sous-ensemble d'avant 1961. Ces trente-trois formes se rangent en trois catégories liées à une problématique particulière de l'avant 1961. Tout d'abord une catégorie qui fait référence à l'état de guerre[93] : *guerre, libération, armée, liberté, dommages*,… dont nous trouvons des exemples d'utilisation abondante dans la première déclaration du corpus immédiatement après la Libération.

> *« (…) la **guerre a** causé et continue à causer bien des ravages. **Elle** provoque bien des détresses. La nation ne peut y rester insensible. Une des tâches du Gouvernement consistera à secourir nos sinistrés éprouvés. Tous les problèmes relatifs aux sinistrés seront concentrés au sein du ministère des Victimes de la **guerre**. Le Gouvernement prépare l'étude d'une législation sur les **dommages** de **guerre**. Le Parlement en sera **prochainement** saisi. Le Gouvernement désire intensifier son effort militaire. **Il** espère voir **prochainement** une force belge importante participer aux opérations de **guerre**. L'**armée** sera réorganisée. **Elle** sera forte et animée (…) ».* (Achille Van Acker)[94]

---

[93] Rappelons qu'entre septembre 1944, date de la déclaration de M.Hubert Pierlot, et mai 1945, la Belgique reste en état de guerre avec l'Allemagne et que le territoire de la Belgique sera, en décembre 1944, en partie ré-occupé par les armées allemandes (Bataille des Ardennes, offensive Von Rundsted).

[94] dg01, 1945, *in* DGB/Crisp, page 37. Les termes en **gras** sont ceux qui font partie de la liste de formes les plus contributives à l'axe 1 et dont la coordonnée est positive. Cette citation et les suivantes ont été choisies dans le corpus selon la méthode qui sera exposée au chapitre 6 : Ce passage comporte cent formes et contient dix formes de la liste des formes les plus contributives à droite sur l'axe 1. Il s'agit d'une grande concentration de ce type de formes ; en effet, dans le corpus, la distribution des suites de cent formes contenant 0, 1... 100 formes extraites de la liste des formes les plus contributives à droite de l'axe 1 est la suivante :

« (…) temporaires. ***Il*** *faut assurer le droit de priorité de* ***ceux qui****, ayant eu pendant la* ***guerre*** *une attitude spécialement patriotique, méritent la reconnaissance de la Nation et désirent entrer dans les cadres de l'administration.* ***Il*** *faut mettre de l'****ordre*** *dans la comptabilité des établissements parastataux. Ces quelques indications, combien incomplètes, suffisent à montrer l'ampleur du* ***problème*** *dont dépend le bon fonctionnement de l'État et, par conséquent, le succès même de toute politique. De tous les départements bouleversés par la* ***guerre****, le plus atteint est, sans aucun doute, celui de la défense* ***nationale****.* ***Depuis*** *la* ***libération****,* ***il*** *(…) ».* (P.-H. Spaak)[95]

Viennent ensuite les formes qui concernent le problème de la reconstruction du pays après la guerre tant du point de vue matériel (*rééquipement, charbon, reconstruction,…*) qu'organisationnel et politique (*commerce, loi,…).*

« [Le gouvernement…] est ***décidé*** *à en poursuivre vigoureusement l'étude. Confronté dès maintenant avec le* ***problème*** *du* ***charbon****,* ***il a décidé*** *tout d'abord de maintenir la décision prise par le Gouvernement précédent.* ***Elle*** *revient essentiellement à fixer provisoirement le prix moyen de la tonne de* ***charbon*** *à 629 francs, à prendre* ***toutes*** *les mesures nécessaires pour que cette hausse n'ait pas de répercussion sur le coût de la vie et à établir la compensation entre les charbonnages. Le Gouvernement demandera au Parlement de voter le projet de* ***loi*** *relatif*

N(1)	% (2)	N(1)	% (2)	N(1)	% (2)	N(1)	% (2)
0	24,8195	4	8,5834	8	0,9598	12	0,0716
1	20,3179	5	5,2054	9	0,5933	13	0,0103
2	19,6763	6	3,4521	10	0,2277	14	0,0034
3	13,9500	7	2,0145	11	0,1147	15	0,0000

(1) Nombre de formes de la liste observées par suite de 100 formes du corpus non-disjointes (2) % de tranches de 100 formes contenant 0…100 formes de la liste

Il n'y a donc qu'un peu plus de 7 suites pour dix mille à contenir douze formes de la liste et un peu plus de 8 et demi pour dix mille à en contenir douze et plus.

[95] dg03, 1946, *in* DGB/Crisp, page 55. Douze formes attestées, voir note précédente.

*au **problème** charbonnier. **Il** poursuivra **toutes** les études nécessaires pour arriver **prochainement** […] ».* (P.-H. Spaak)[96]

*« […] de **ceux qui** en font partie **a** la satisfaction de croire qu'en y participant, **il** accomplit son devoir. Les douze derniers **mois** ont été pour la Belgique douze **mois** de travail ardu et fécond. Nous avons eu la joie de voir notre peuple sortir de la **guerre** sans avoir rien perdu de sa magnifique ardeur au travail. Bien guidé par le Gouvernement de **Mr** Van Acker, **qui** fut à la fois audacieux, sage et énergique, le pays **a** commencé sa **reconstruction**, et **il** l'**a** fait d'une telle façon, qu'**il** est devenu à l'étranger, un sujet […] »* (P.-H. Spaak)[97]

Cette réorganisation de l'État et du système socio-économique se doit d'être rapide et profonde pour répondre à trois besoins fondamentaux : appliquer le pacte social négocié entre syndicats et patronat durant la guerre, moderniser l'appareil politique et administratif qui devra faire face à des tâches nouvelles (reconstruction du pays et application du pacte social), assainir aussi l'économie des pratiques dues à la pénurie de la guerre. On trouve donc de nombreuses référence à la *loi* dans les premiers gouvernements de l'après-guerre :

- bénéfices de guerre : « *Cette matière imposable fera l'objet d'un projet modifiant et renforçant la **loi** sur les bénéfices exceptionnels.* »(H.Pierlot)[98];
- question royale : *« Pour beaucoup de Belges, la question royale **a** été définitivement réglée par la **loi** du 19 juillet 1945. »*(P.H.Spaak)[99];
- la réforme des administrations : *« Le **problème** de la réforme de l''organisation communale est posé **depuis** longtemps. La **guerre** en **a** rendu la solution urgente. La **loi** communale, plus que centenaire, ne répond plus aux nécessités actuelles. »* (P.H.Spaak)[100];

[96] dg06, 1947, *in* DGB/Crisp, page 81.

[97] dg03, 1946, *in* DGB/Crisp, page 51.

[98] dg00, 1944, *in* DGB/Crisp, page 27.

[99] dg03, 1946, *in* DGB/Crisp, page 52.

[100] dg03, 1946, *in* DGB/Crisp, page 55.

- l'instauration d'un système de gestion sociale de la société :

> *« […] de **toutes** ces réformes, **il** attache cependant autant d'importance à l'autre volet de sa politique sociale. **Il** est résolu à créer des organismes **qui** permettront aux travailleurs de participer effectivement à tous les degrés de la vie économique. **Il** s'engage à faire voter sans tarder la **loi** sur le conseil national économique, la **loi** sur les conseils paritaires professionnels et la **loi** sur les conseils d'entreprise. **Il croit** qu'**il** faut faire un pas de plus dans cette voie et que l'heure d'un essai raisonnable de cogestion **a** sonné. **Il lui** faut cependant encore arrêter […] ».*
>
> (P.-H.Spaak)[101]

- sans oublier, la loi sur la protection du fonds de commerce, qui amène C. Huysmans (1948, dg05) et P.H. Spaak (1947, dg06) à utiliser avec une fréquence inhabituelle la forme *classes* pour désigner les classes moyennes « ***Toutes** les **classes** sociales : les patrons, les ouvriers, les agriculteurs, sont organisées à l'heure actuelle. Les **classes moyennes** doivent l'être aussi* »[102] ;

- la loi sur la réparation des dommages de guerre,…

Enfin le troisième ensemble a trait à la gestion et à la fin de l'aventure coloniale belge (*Congo*).

> *« [La Belgique entend poursuivre dans sa colonie l'œuvre de civilisation et d'émancipation progressive des populations indigènes, qui est le but final de son effort et la meilleure justification des droits qu'elle possède sur le territoire] africain. **Elle entend**, notamment, associer progressivement les représentants des indigènes à l'administration du **Congo**. Le Gouvernement souhaite que les Belges s'intéressent de plus en plus aux problèmes coloniaux. **Il** souhaite que, de plus en plus nombreux, les Belges fassent le voyage d'Afrique, qu'ils*

[101] dg06, 1947, *in* DGB/Crisp, page 82.

[102] dg06, 1947, *in* DGB/Crisp, page 83.

> *s'y installent et y travaillent. Leurs droits seront reconnus et leur effort sera protégé. Une importante législation sociale* ***a*** *vu le jour au* ***Congo*** *pendant et* ***depuis*** *la* ***guerre****, l'œuvre si heureusement commencée doit être continuée.* ***Il*** *ne s'agit pas d'intégrer l'économie congolaise dans l'économie belge.* ***Il*** *[…] ».*
> (P.-H .Spaak)[103]

Cependant la prise en compte de ces trois catégories ne suffit pas à épuiser ce vocabulaire contributif. Une certaine tonalité volontariste est évidemment présente dans plusieurs discours de cette période, tonalité attestée par l'excédent d'utilisation des formes (*entend*, *décidé*, *loi*) mais aussi *il* qui renvoie à l'évidence à gouvernement comme sujet du verbe « entendre »et de bien d'autres verbes d'action politique comme « faire », « hâter », « proposer », « avoir la volonté », « être prêt à saisir »… que nous trouvons dans les exemples qui suivent. Ce lien entre la forme *Gouvernement* et *il* est particulièrement fort ; en effet, sur les 1 088 occurrences de *il*, 555 sont des anaphores de *Gouvernement*. Plus de la moitié des emplois de *il* ont pour antécédent *Gouvernement*, souvent d'ailleurs dans des énumérations de tâches comme dans le premier exemple ci-dessous. Notons encore qu'hormis cet usage pour *Gouvernement*, *il* est le plus souvent pronom impersonnel sujet du verbe « falloir » (115 fois dont 98 de *faut*). Il remplace aussi *pays* 25 fois et *État* 9 fois[104].

> *« […] trois* ***mois*** ***a*** *singulièrement entravé et retardé l'œuvre de* ***reconstruction*** *nécessaire.* ***Il*** *s'agit pour le Gouvernement de regagner une partie du temps perdu. Cependant,* ***il entend*** *d'abord, au seuil de cette déclaration, indiquer sa volonté de faire procéder aux élections législatives.* ***Il*** *fera hâter la confection et la révision des listes électorales ;* ***il*** *proposera des mesures tendant à limiter les recours et à*

[103] dg03, 1946, *in* DGB/Crisp, p 56. La partie entre crochets au début de la citation n'a pas été sélectionnée automatiquement, nous l'avons rappelée pour une meilleure compréhension du contexte de la citation.

[104] La présence de l'abréviation *mr* quant à elle se rattache à la manière dont les références aux autres hommes politiques sont faites en citant explicitement leur nom précédé de *mr*.

*diminuer certains délais. **Il** vous demandera, en **ordre** principal, d'approuver le projet, déjà élaboré, **qui a** pour objet essentiel de priver les inciviques de leur droit de vote. **Il** serait injuste que **ceux qui** […] ».* (A.Van Acker)[105]

*« […] personnalités, **il a** la volonté de terminer l'œuvre de son prédécesseur et, **il** faut le souligner tout de suite, car ceci sera une partie essentielle de sa tâche, **il entend** combattre le chômage **qui** pèse sur le pays. Sur diverses questions d'**ordre** politique, **il** importe que sa position soit précisée. En ce **qui** concerne le **problème** royal, **il** reste fidèle à la déclaration de mars 1947. **Il** est prêt à saisir **toutes** les occasions **qui** pourraient **lui** être offertes pour tenter un rapprochement **qui** permettrait de proposer une solution constitutionnelle de ce difficile et douloureux **problème**. **Il** fait appel […] ».* (P.-H. Spaak)[106]

En ce qui concerne plus particulièrement les distributions de *classes* et de *classes moyennes*[107], nous devons noter que leur utilisation répond à l'objectif de constituer comme groupe social ceux des citoyens qui ne sont ni ouvriers, ni patrons importants, ni agriculteurs afin d'intégrer ce groupe dans le système de négociation sociale. D'une certaine façon cette démarche permettra de faire bénéficier ce groupe des bienfaits de la Sécurité sociale en l'y contraignant au besoin.

[105] dg02, 1945, *in* DGB/Crisp, page 43, exorde de la déclaration.

[106] dg07, 1948, *in* DGB/Crisp, page 91.

[107] Dans l'ensemble du corpus, on relève 39 occurrences de *classes*, parmi lesquelles 29 sont en fait enchassées dans le segment répété *classes moyennes* (74%).

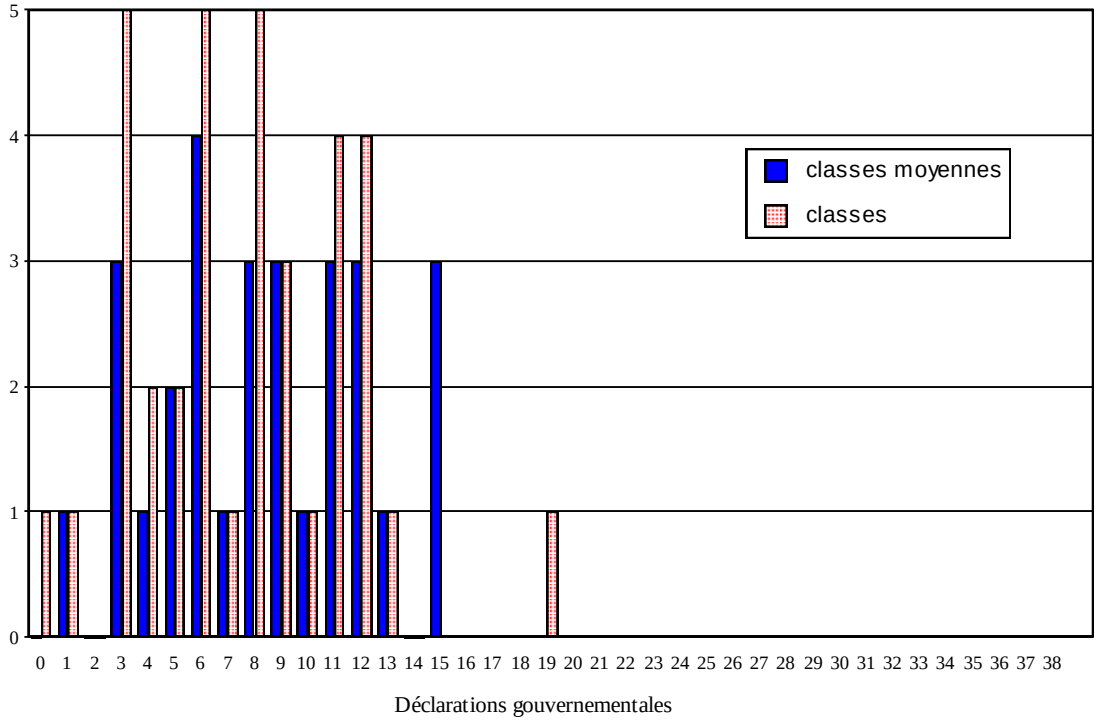

Figure 4. 6 Distribution de "classes" et de "classes moyennes"

L'utilisation de ces termes apparaît donc bien lors de l'instauration du système de sécurité sociale, c'est-à-dire durant la période précédant 1960. *Classes* et *classes moyennes* disparaissent du vocabulaire gouvernemental à partir de la déclaration du gouvernement présidé par Théo Lefèvre (dg16, 1965), à l'exception d'une timide résurgence en 1968 (dg19, Gaston Eyskens), dans des circonstances assez particulières puisque la déclaration gouvernementale est du 17 juin 1968 et qu'elle fait bien évidemment écho non seulement aux événements de mai 68 en France mais à ses répercussions dans le milieu de l'enseignement en Belgique :

> *« Nous voulons que l'Université accueille bien plus qu'aujourd'hui les meilleurs éléments de toutes les* ***classes*** *sociales pour les former aux plus hautes disciplines… »*[108]

Avec le temps, à *classes moyennes* paraît s'être substituée la forme *indépendants* comme le laissent supposer les distributions respectives de ce

[108] dg19, 1968, *in* DGB/Crisp, page 260.

segment et de cette forme reprises dans la Figure 4. 7 Fréquences d'emploi de “classes moyennes” et d'“indépendants” . En somme, ce qui revenait à qualifier un groupe social par un terme relevant de l'analyse socio-politique a été abandonné au profit d'une désignation basée sur le lien juridique (ou l'absence de lien juridique) qui définit le rapport à une activité professionnelle. Qu'il s'agisse bien du même groupe social ressort clairement de l'extrait suivant :

> *« Répondant au désir si souvent exprimé par les classes moyennes, le Gouvernement a créé un ministère distinct, qui assurera la protection et la défense des intérêts de cette importante catégorie de la population. Le Gouvernement invite les* ***classes moyennes*** *à s'unir en vue d''obtenir en collaboration étroite avec le nouveau ministère, la réalisation progressive de leurs aspirations légitimes. Retiendront particulièrement son attention, les problèmes relatifs à la simplification fiscale et à l'instauration d'un système forfaitaire, à la pension des* ***indépendants****, à la protection de la propriété commerciale, à la formation professionnelle et à l'octroi de crédits aux* ***classes moyennes****. »* (A. Van Acker)[109]

[109] dg12, 1954, *in* DGB/Crisp, page157.

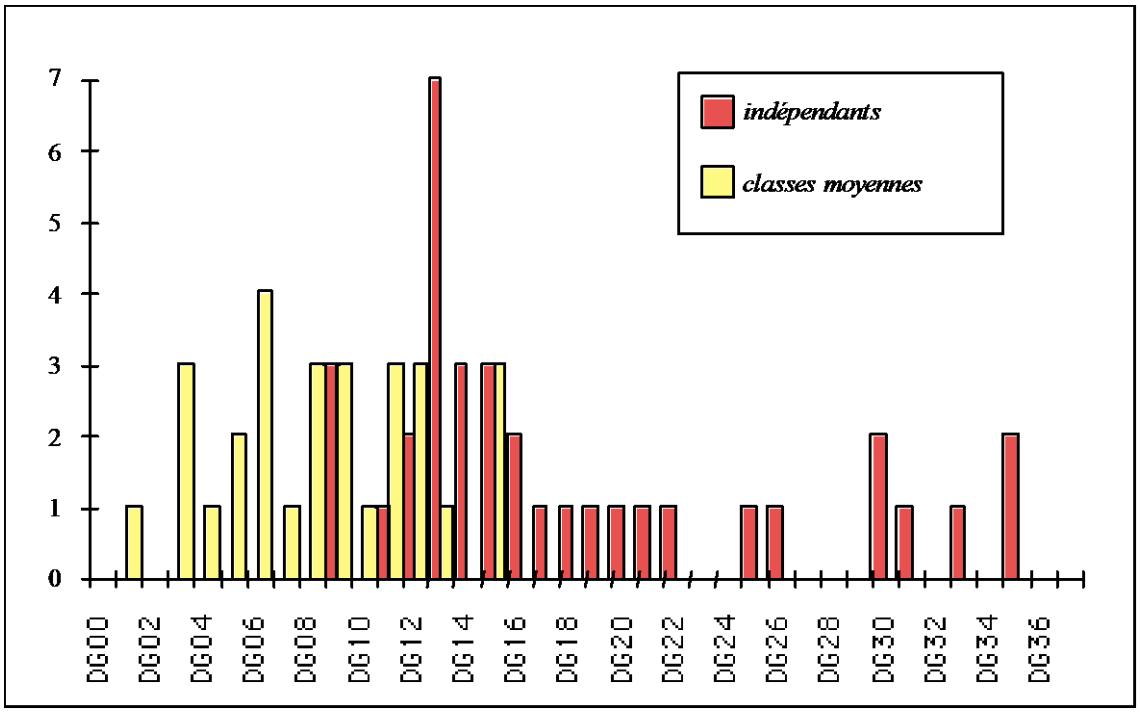

Figure 4. 7 Fréquences d'emploi de "classes moyennes" et d'"indépendants"

La partie « positive » du premier axe de l'AFC

De l'autre côté de l'axe par contre, nous trouvons bien plus de formes contributives ; elles peuvent aussi se classer en catégories de problèmes spécifiques à la période d'après 1960.

Tout d'abord, nous trouvons un ensemble qui fait directement référence au processus de « fédéralisation »[110] de la Belgique : *concertation*, *Communautés*, *Régions*, *compétences*, *Région*, *Exécutifs*, *réforme*, *régionalisation*, *Constitution*, *Communauté*, *articles*…. Ce processus va, en effet, être un thème majeur de la vie politique en Belgique de 1960 à nos jours. De réformes provisoires en « mises entre parenthèses », on aboutit en trente ans de crises et de négociations à la transformation de la Belgique unitaire (« La Belgique de Papa » dira Gaston Eyskens) à un État fédéral plus ou moins stabilisé. Il est évident que ce processus va mobiliser non seulement les hommes politiques mais aussi entraîner tout un vocabulaire spécifique inconnu avant 1960 celui de l'ingéniérie institutionnelle.

Ce changement de vocabulaire commence avec mise en place d'une conception des régions par Gaston Eyskens en 1968 dans laquelle il envisage encore les régions essentiellement comme des entités économiques. Ce changement se poursuit jusqu'à la déclaration « institutionnelle » de Wilfried Martens en 1988 dans laquelle on notera que les Régions deviennent des entités de droit public capables d'intervenir de manière autonome sur la scène internationale.

> *« […] des **Régions** qui en ont le plus urgent besoin. Ces incitants seront répartis paritairement entre les deux grandes **Régions** du pays en*

[110] L'usage du concept de fédéralisation pour désigner le long processus de transformation de l'État belge est clairement un anachronisme. Il n'y a dans le droit réellement de fédéralisation explicite qu'à partir de 1992-1993 et, même si la conscience de ce que le processus en cours aboutirait à la fédéralisation de l'État a précédé pour certain cet état de fait. En 1960, ceux qui pensait vraiment voir un jour la Belgique comme une entité fédérale ou confédérale ne constituaient encore qu'une minorité. Dans les faits cependant, les transferts de conseils culturels et aux régions sont déjà une forme de fédéralisation tempérée, d'une part et d'autre part, même aujourd'hui, en 1996, le budget de l'État fédérale reste plus important que la somme des budgets des Régions et Communautés fédérées.

*attendant l'établissement d'un inventaire **objectif** et complet de leurs besoins. Cette Belgique plus régionale doit également être plus **européenne**. À quelques jours de la réalisation intégrale de l'union douanière **européenne**, il est presque banal de parler de la sorte. Et pourtant, un long chemin reste encore à parcourir pour faire réellement cette Europe économique et **politique** indispensable à la prospérité de **notre** pays et de nos **Régions**. Le Gouvernement s'emploiera à accélérer au maximum la […] ».* (Gaston Eyskens)[111]

*« […] leurs **compétences** économiques et de leur donner la pleine **maîtrise** du fonds des Communes et des Provinces. En ce qui concerne les **Communautés**, leurs **compétences** seront élargies, en particulier par le transfert des matières d'enseignement. Préalablement, les **articles** 17 et 107ter de la **Constitution** seront révisés. Les **Communautés** et les **Régions** pourront, dans le **cadre** de leurs **compétences**, conclure des traités et se faire représenter dans certaines organisations internationales. Le nouveau système de **financement** reposera sur les principes de la responsabilité financière propre et de la **solidarité** réversible. La spécificité et la légitimité des **Communautés** et des **Régions** seront renforcées […] ».* (Wilfried Martens)[112]

Un deuxième ensemble de formes concerne la construction de la Communauté européenne et toute la problématique de cette construction (*européen*, *européenne*) qui n'est pas sans rapport avec la fédéralisation de l'État. En effet très vite s'est fait jour l'impression que la solution aux problèmes posés par le « démembrement » éventuel de l'État belge en petites unités pourrait se trouver dans la reconnaissance de ces unités comme parties constitutives d'un ensemble plus vaste, la Communauté européenne. Déjà Gaston Eyskens, en 1968, établit ce lien entre régionalisation et construction européenne dans la citation reprise ci-dessus. L'Europe est un thème majeur de la politique belge contemporaine. Aux formes *européen* et *européenne*, que nous avons sélectionnées pour leur

[111] dg19, 1968, *in* DGB/Crisp, page 258.

[112] dg35, 1988, *in* DGB/Crisp, page 479.

contribution importante à ce premier axe factoriel, nous pouvons ajouter *européennes*, *européens* et *Europe* — dont les points-images se situent du même côté de l'axe — pour former un groupe *EUROPE* dont les occurrences dans le corpus sont au nombre de 199. La Figure 4. 8 Répartition des écarts à la moyenne des fréquences de "Europe" et des flexions de "européen", qui reprend les écarts à la moyenne des occurrences des formes de ce groupe dans les 38 déclarations nous montre globalement que les écarts positifs se situent essentiellement dans la période qui court de 1961 (dg16) à nos jours, il est cependant intéressant de noter quelques écarts à cette règle. Le premier est la présence d'un grand nombre de réferences à l'Europe dans la déclaration de Jean Van Houtte (1952- dg11). Replacée dans le contexte politique de l'époque, cet intérêt pour l'Europe apparaît comme normal :

- 1948, création de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) ;
- 1949, création du Conseil de l'Europe ;
- 1950, création de l'Union européenne des paiements, système de compensation entre pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) ;
- 1950 négociation des traités instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) ;
- 1951 signature des traités instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) et négociation de celui qui aurait dû créer la Communauté européenne de Défense (CED) ;

En 1952, les premières institutions de la Communauté européenne se mettent en place mais dès ce moment elles sont perçues par le Gouvernement belge comme des points de départ et non comme des institutions définitives. Il est donc normal de trouver au programme de ce gouvernement de 1952, la construction de l'Europe comme thématique importante : il faut en effet parachever l'œuvre

entamée en ratifiant le traité sur la Communauté européenne de Défense et en mettant en chantier ce qui deviendra le traité de Rome sur le Marché commun.

Dans la seconde période, de 1965 à 1992, il y a cependant deux exceptions notables de déclarations recourant moins souvent que la moyenne aux formes du groupe *EUROPE* : Edmond Leburton en octobre 1973 (dg22) et Wilfried Martens en 1980 (dg28) ; en ce qui concerne ce deuxième cas, nul besoin d'épiloguer, nous l'avons vu, cette déclaration ne traite que de la réforme de l'État belge, à l'exclusion de tout autre problème ; par contre, il est frappant de voir que dans la déclaration d'Edmond Leburton, l'Europe est absente et qu'elle le restera dans les déclarations suivantes quasiment jusqu'en 1979 (dg27, Wilfried Martens). Or ces années-là sont des années importantes dans le processus de la construction européenne :

* 1973, élargissement de l'Europe de six à neuf États membres, création des Conseils européens ;

* 1978, création du système monétaire européen ;

* 1979, premier Parlement européen élu au suffrage universel direct. Dans cette période, la Belgique, secouée par les chocs pétroliers, comme ses voisins européens, et ébranlée par les problèmes communautaires et linguistiques, relègue donc l'Europe et l'intégration européenne au rang de problèmes secondaires.

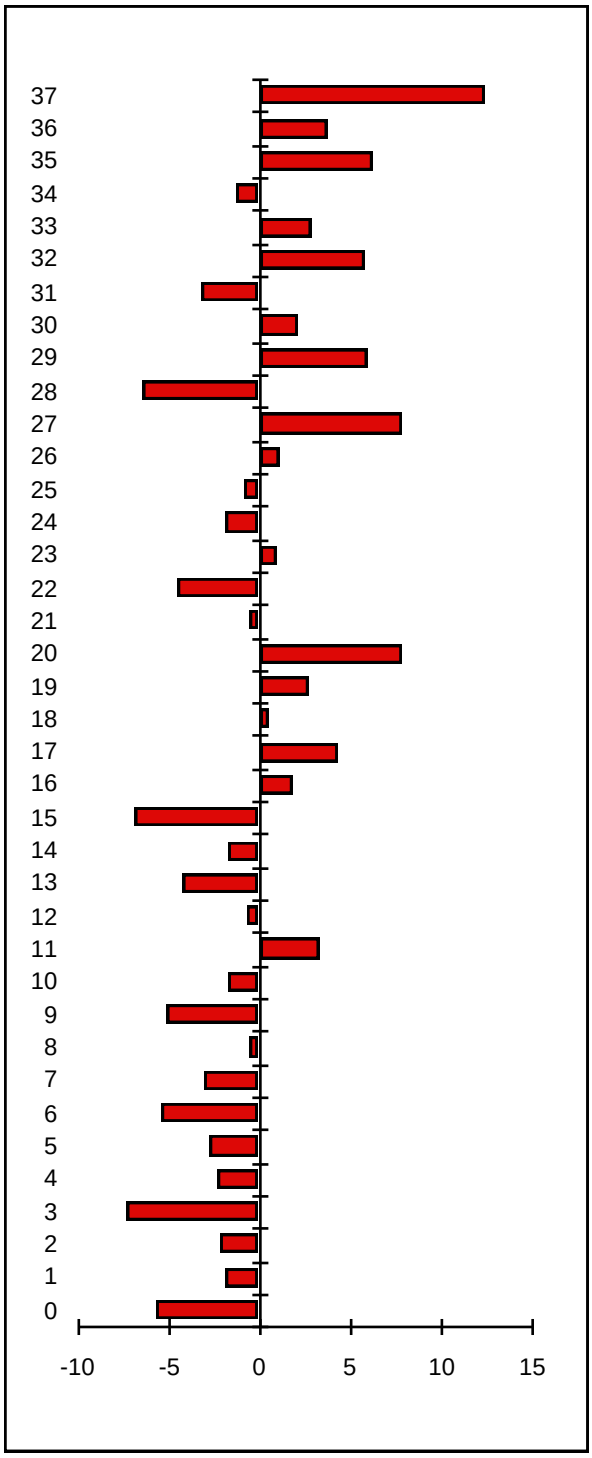

Figure 4. 8 Répartition des écarts à la moyenne des fréquences de "Europe" et des flexions de "européen"

Pour caractériser cette partie de l'axe 1, il faut encore tenir compte d'un troisième ensemble de formes dont le centre de gravité se situe nettement du côté négatif de l'axe. Ces formes décrivent des politiques économiques et sociales

définies non plus en termes de reconstruction, comme dans l'autre partie de l'axe 1, mais bien en termes de réforme et de réorganisation sociale (*emploi*, *crise*, *société*, *croissance*, *structures*, *entreprises*, *solidarité*, *sociale*, *compétitivité*, *appauvrissement*, *interlocuteurs*…). Il reste de plus à souligner l'émergence d'un nouveau champ d'application du discours politique (*environnement*) et l'apparition du problème de l'accroissement et de la gestion de la dette publique (*budgétaires*, *solde*, *net*, *maîtrise*).

Ce qui marque la tonalité de cette période, c'est l'usage fréquent de termes spécifiques pour désigner ceux à qui ou de qui l'on parle (*citoyen*, *homme*), formes qui étaient peu présentes avant 1960.

Mais pour ce qui concerne ces ensembles-là, quoique ils contribuent au premier axe, c'est en se référant au premier plan factoriel et donc à la fois à leur représentation sur l'axe 1 et l'axe 2 que le commentaire sera le plus riche.

Commentaires sur le deuxième axe factoriel

La division opérée par le premier axe factoriel nous incite à concevoir la politique du gouvernement, telle qu'elle est exprimée par la déclaration gouvernementale liminaire à toute action, comme essentiellement commandée par les problèmes politiques du moment ; en somme, le gouvernement puise une grande partie de son vocabulaire dans un ensemble de termes qu'il partage avec ses prédécesseurs immédiats. C'est du moins la conclusion qu'il faut tirer de l'aspect quasi chronologique de la succession des gouvernements le long de ce premier axe.

Le politologue s'attend cependant à voir aussi poindre le politique comme champ d'affrontement d'idéologies différentes ou, à tout le moins, comme champ de confrontation de différentes manières de gérer un État dans une période historique donnée. Autrement dit, le discours de gouvernement reflète-t-il ou non les opinions des partis qui les composent[113] ? Si oui, il faudrait s'attendre à

[113] Dans la Belgique de l'après-guerre, la règle de constitution des gouvernements est la coalition de plusieurs formations politiques ; trois grands partis occupent essentiellement le pouvoir, mais à l'exception de la période 1950-1954, jamais un parti

trouver sur un axe factoriel une séparation claire entre gouvernements de droite ou de centre-droit (catholiques ou catholiques-libéraux) et gouvernements de centre-gauche (socialistes-catholiques) qui ont été les plus nombreux. Et même si l'on estime, à raison, qu'il s'agit bien de l'être du politique que de confronter des positions divergentes dans la gestion de la Cité, cette confrontation devrait transparaître de manière tellement marquée dans le discours que c'est le premier ou, à la rigueur, le second axe de notre analyse qui devrait en être le support principal. L'examen de la répartition des déclarations le long de l'axe 2 nous pousse cependant dans une autre voie : chacune des deux grandes périodes définies par le premier axe (séparée par la césure de 1961-1965) se subdivise elle-même en deux groupes qui se correspondent de part et d'autre de la césure.

Sur le plan factoriel, nous voyons se dessiner très nettement ces groupes :

- le premier qui comprend les déclarations de Hubert Pierlot (dg00, 1944) à Jean Duvieusart (dg09, 1950) dans l'immédiat après-guerre auquel correspond le groupe qui va de Pierre Harmel (dg17, 1965) à Léo Tindemans (dg25, 1977) ;
- le deuxième qui comprend les déclarations de Joseph Pholien (dg10, 1950) à Théo Lefèvre (dg16, 1961) avec son correspondant de Paul Vanden Boeynants (dg26, 1978) à Wilfried Martens (dg35, 1988).

n'a obtenu de majorité suffisante à la Chambre et au Sénat pour pouvoir constituer un gouvernement *monocolore*, homogène.

	Coordonnée sur l'axe 2	Contribution à l'inertie de l'axe 2		Coordonnée sur l'axe 2	Contribution à l'inertie de l'axe 2
dg03	- 0,39	13	dg15	0,30	9,1
dg22	- 0,31	7,4	dg09	0,24	7,1
dg24	- 0,38	6,8	dg11	0,22	5,4
dg00	- 0,26	4,6	dg16	0,23	5,3
dg25	- 0,23	3,8	dg14	0,19	3,9
dg21	- 0,29	3,6	dg13	0,15	2,6
dg19	- 0,25	2,5	dg35	0,18	2,3
dg06	- 0,17	2,3	dg08	0,19	2,2
dg07	- 0,21	2,2	dg12	0,17	2,1
dg18	- 0,19	1,9	dg33	0,15	1,5
dg01	- 0,22	1,7	dg32	0,13	1,3
dg17	- 0,14	1,5	dg31	0,17	1,2
dg23	- 0,10	1,5	dg30	0,10	0,5
dg37	- 0,15	1,3	dg04	0,04	0,1
dg02	- 0,16	0,7	dg05	0,06	0,1
dg20	- 0,03	0,1			
dg29	0	0	dg10	0,02	0
dg27	- 0,01	0			
dg34	- 0,08	0			
dg36	- 0,14	0			
dg26	- 0,21	0			
dg28	- 0,25	0			

Figure 4. 9 Coordonnées des déclarations sur l'axe 2 et contributions à l'inertie le long de l'axe 2[114]

[114] Dans la première partie de ce tableau, nous avons trié les déclarations en fonction de leur contribution à l'inertie de l'axe 2 et non suivant l'ordre chronologique. Dans la seconde partie, nous trouvons les déclarations qui ont une contribution nulle ou quasi nulle à l'inertie suivant cette direction, y compris les quatre déclarations dont la contribution est nulle par construction (dg26, dg28, dg34 et dg36).

Mais quel est donc ce vocabulaire qui permet de jeter un pont entre les déclarations de l'immédiat après-guerre et celles des années soixante et septante ? et quel est celui qui permet la même correspondance entre les déclarations des années cinquante et celles des années quatre-vingt ?

Le tableau des formes triées suivant leur contribution à l'axe 2 et ventilées selon qu'elles apparaissent dans la partie négative ou positive[115] du plan factoriel nous permet de caractériser ces deux « ponts ». (cf. Tableau 4. 9 Formes lexicales les plus contributives à l'axe 2 du côté positif et Tableau 4. 10 Formes lexicales les plus contributives à l'axe 2 du côté négatif) .

Dans la partie positive du plan, se constate d'abord la présence importante d'un vocabulaire de gestion budgétaire et de préoccupations financières (*investissements*, *mesures*, *programme*, *dépenses*, *expansion*, *redressement*, *fonds*, *francs*, *recettes*, *impôts*, *trésorerie*)[116]. En réalité, trois problématiques financières hantent tout particulièrement ces gouvernements de crise : l'assainissement de la Sécurité sociale, l'assainissement des finances des pouvoirs subordonnés (communes et provinces), enfin la réduction des dépenses courantes de l'État. Le ralentissement de l'activité économique qui suit la période de reconstruction, dans un cas, et celui qui suit la restructuration de l'économie mondiale liée à la crise énergétique mais aussi à la déstabilisation du système monétaire, dans l'autre cas, ont évidemment des conséquences sur les budgets de l'État, de la Sécurité sociale et des pouvoirs subordonnés. Finalement, outre le vocabulaire commun à ces deux périodes, dont nous trouvons la trace (37 formes sur 100) dans l'extrait suivant de la déclaration de Gaston Eyskens en 1960 :

> *« […] milliards* ***de francs*** *au moins* ***de dépenses*** *ordinaires et plus* ***de*** *2 milliards* ***de francs*** *sous forme* ***de recettes*** *fiscales.* ***Le*** *volume total*

[115]En fonction du signe de la coordonnée sur l'axe 2, soit aussi dans la partie inférieure (négative) ou supérieure (positive) du plan.

[116] *Sécurité* relève aussi de ces préoccupations financières, voir *infra*, la partie consacrée spécifiquement au thème de la Sécurité sociale.

> ***des dépenses de*** *l'État en 1961* ***sera*** *réduit* ***de*** *quelques 10 milliards* ***de francs par*** *rapport au budget ajusté* ***de*** *1960. Cette réforme* ***de*** *la structure budgétaire et la diminution massive* ***des*** *charges* ***de*** *l'État permettront donc* ***de*** *résorber* ***de*** *plus* ***de*** *10 milliards* ***de francs le*** *découvert* ***de trésorerie*** *et,* ***par*** *conséquent,* ***le*** *rythme d'accroissement* ***de*** *l'endettement* ***de*** *l'État.* ***Le*** *Gouvernement entend doter la Belgique d'un code nouveau* ***des impôts*** *directs. »* (G.Eyskens)[117],

chacune des périodes possède en propre un vocabulaire qui ne se retrouve pas dans l'autre période mais qui fait référence au même champ de préoccupations. Pensons à *compétitivité* qui ne fait son apparition qu'en 1977[118] dans les déclarations mais s'intègre bien, en vérité, dans ce vocabulaire de la crise financière et budgétaire.

Dans cette même portion du plan, on observe encore les références à l'*enseignement*, d'une part, au *chômage* et à l'*emploi*, de l'autre. Quant à l'*enseignement*, il importe de souligner que les années 50 sont la période où sévit avec une intensité assez forte la guerre scolaire en Belgique. En effet, profitant de leur retour au pouvoir seuls au début de ces années-là, les catholiques vont mettre en œuvre des mesures visant à favoriser l'enseignement catholique (subventions, par exemple) aux dépens des réseaux d'enseignement officiels. Cela ne se fera pas sans heurts ni résistance des partis socialiste et libéral, et cela entraînera de nombreuses références à l'enseignement durant cette période de la part tous les partis. Le conflit sera *in fine* réglé par la signature du *pacte scolaire* en 1958 par les trois familles politiques importantes du pays. On trouve dans la déclaration de Gaston Eyskens un écho de ce pacte :

> *« [Le Gouvernement vous déclare, dès lors, sans équivoque, qu'il veut] fermement* ***le*** *développement* ***de*** *l'****enseignement*** *officiel, dans toutes les régions* ***du*** *pays, afin d'assurer* ***le*** *libre choix* ***des*** *parents. Mais nous*

[117] dg15, 1960, *in* DGB/Crisp, page 205.

[118] « *La lutte incessante contre l'inflation par laquelle la compétitivité de notre économie sera sauvegardée »* est un des quatre défis à relever par la société belge pour Léo Tindemans, dg25, *in* DGB/Crisp, page 356.

> *voulons, en même temps et pour les mêmes raisons, assurer la viabilité* ***de*** *l'****enseignement*** *libre, garantissant aussi* ***de*** *ce côté* ***le*** *libre choix. Dans* ***le*** *but* ***de*** *contribuer à l'apaisement, nous sommes décidés à ne pas demander une intervention* ***des*** *finances publiques pour la construction* ***de*** *bâtiments dans* ***le secteur de*** *l'****enseignement*** *libre, qui assume, cependant, la formation* ***de*** *56%* ***de*** *la jeunesse* ***de*** *ce pays. Rappelons que* ***le*** *budget ordinaire* ***de*** *l'instruction publique […] ».* (G. Eyskens) [119]

Mais « *pour lui [l'enseignement libre] permettre de fonctionner, l'État doit prendre en charge des frais de fonctionnement, qui seront d'ailleurs beaucoup moins élevés que ceux des établissements officiels* » (G. Eyskens) [120], sans oublier que le traitement des enseignants sera, pour sa part, totalement à charge de l'État.

On retrouve le même intérêt porté à *l'enseignement* durant les années quatre-vingt lorsque, prenant appui sur la nécessaire adaptation des structures et du financement de l'enseignement dans la Belgique en voie de fédéralisation, des coalitions à dominante social-chrétienne reviennent sur les équilibres entre les différents réseaux.

> *« [****Le*** *Gouvernement poursuivra une politique active d'amélioration qualitative* ***de*** *l'****enseignement****.* ***Par*** *ailleurs, une série* ***de mesures*** *structurelles* ***de*** *rationalisation* ***seront*** *prises.* ***Le*** *Gouvernement s'emploiera à exécuter intégralement les lois et engagements* ***du*** *Pacte scolaire et à réactiver la Commission* ***du*** *Pacte scolaire, à laquelle* ***seront*** *soumises toutes] les* ***mesures*** *qui requièrent son intervention.* ***Le*** *Gouvernement* ***prendra*** *les* ***mesures*** *nécessaires en ce qui concerne* ***le*** *statut* ***du*** *personnel* ***de*** *l'****enseignement*** *subventionné et la rationalisation et programmation* ***de*** *l'****enseignement*** *spécial. Il créera un cadre* ***par*** *lequel, dans chaque département* ***de*** *l'Éducation*

[119] dg13,1958, *in* DGB/Crisp, page 170.

[120] dg13,1958, *in* DGB/Crisp, page 170.

*nationale qui **le** souhaite, la gestion pédagogique et administrative **de** l'**enseignement de** l'État pourra être transférée à un Conseil autonome qui ne pourra être dominé **par** aucune tendance. La famille est un **des** fondements **de** notre société. Il **sera** tenu compte, chaque fois que cela se justifie, **du** nombre **de** personnes à charge. **Le** […] ».* (W. Martens) [121]

Enfin, on reparlera d'enseignement quand on aboutira avec le Gouvernement de Wilfried Martens en 1988 au transfert presque complet des compétences en cette matière[122] aux trois Communautés qui forment la Belgique et par conséquent au désengagement de l'État fédéral de ce domaine.

Les thèmes du *chômage* et de *l'emploi*, auxquels il est juste de lier ceux des *investissements* et de *l'expansion* sont eux aussi des thèmes de crise ou de période de récession. C'est dans ces périodes-là que les gouvernants s'interrogent sur la création d'emploi ou sur le financement du chômage. Sur la Figure 4. 10 Écarts à la moyenne des occurrences de "chômage", "chomeurs", "emplois" et "emploi" où nous avons reporté les écarts à la moyenne des usages de quatre formes (*chômage*, *chômeurs*, *emploi* et *emplois*), se dessinent avec netteté les deux grandes périodes de suremploi de ces termes (de la dg08 à la dg17, de la dg30 à la dg36), correspondant aux années 1950 et aux années 1980. On remarque aussi que la référence au chômage est plus directe dans les années cinquante (usage plus fréquent de *chômage*) et se fait plus indirecte dans les années 1980 (usage cette fois plus fréquent d'*emploi* et d'*emplois*), la référence s'inscrit en creux en terme non de chômage mais de manque d'emplois .

[121] dg33,1985, *in* DGB/Crisp, page 455

[122] Quelques aspects de la politique de l'enseignement sont restés de la compétence fédérale, en particulier, le système et la charge des pensions de retraite des enseignants.

Figure 4. 10 Écarts à la moyenne des occurrences de "chômage", "chomeurs", "emplois" et "emploi"

Tableau 4. 9 Formes lexicales les plus contributives à l'axe 2 du côté positif

Formes (1)	(2)	(3)	(4)	(5)	Formes (1)	(2)	(3)	(4)	(5)
des	2,95	0,12	1	1	secteur	0,07	0,42	0,3	0,3
sera	0,44	0,32	1	1	Sécurité	0,05	0,47	0,3	0,3
investissements	0,07	0,72	0,8	0,8	prendra	0,05	0,51	0,3	0,3
Congo	0,06	0,7	0,7	0,7	redressement	0,05	0,46	0,3	0,3
seront	0,27	0,31	0,6	0,6	veillera	0,05	0,51	0,3	0,3
par	0,73	0,17	0,5	0,5	poursuivie	0,04	0,56	0,3	0,3
enseignement	0,13	0,39	0,5	0,5	fonds	0,04	0,54	0,3	0,3
du	1,33	0,11	0,4	0,4	francs	0,04	0,52	0,3	0,3
mesures	0,21	0,27	0,4	0,4	recettes	0,04	0,55	0,3	0,3
programme	0,13	0,38	0,4	0,4	Communes	0,04	0,61	0,3	0,3
notamment	0,13	0,35	0,4	0,4	impôts	0,04	0,59	0,3	0,3
dépenses	0,09	0,47	0,4	0,4	organismes	0,03	0,66	0,3	0,3
national	0,08	0,44	0,4	0,4	distribution	0,03	0,63	0,3	0,3
chômage	0,07	0,49	0,4	0,4	indispensables	0,03	0,63	0,3	0,3
expansion	0,06	0,51	0,4	0,4	assurance	0,03	0,65	0,3	0,3
de	6,75	0,04	0,3	0,3	développer	0,03	0,71	0,3	0,3
le	3,12	0,07	0,3	0,3	quant	0,02	0,68	0,3	0,3
action	0,12	0,3	0,3	0,3	trésorerie	0,02	0,73	0,3	0,3

(1) Formes les plus contributives à l'axe 2 et de coordonnée positive.

(2) Poids de ces formes dans l'analyse.

(3) Coordonnées sur l'axe 2 des points représentant ces formes.

(4) Contribution de ces formes à l'inertie le long de l'axe 2.

(5) Qualité de la représentation de ces formes sur l'axe 2.

Tableau 4. 10 Formes lexicales les plus contributives à l'axe 2 du côté négatif

Formes (1)	(2)	(3)	(4)	(5)	Formes (1)	(2)	(3)	(4)	(5)
que	0,99	- 0,26	1,6	1,6	plus	0,59	- 0,14	0,3	0,3
je	0,05	- 1,03	1,4	1,4	être	0,45	- 0,17	0,3	0,3
ni	0,05	- 1,12	1,4	1,4	y	0,13	- 0,31	0,3	0,3
régionalisation	0,04	- 1,11	1,3	1,3	ils	0,11	- 0,32	0,3	0,3
est	0,87	- 0,22	1	1	fait	0,09	- 0,38	0,3	0,3
qu	0,48	- 0,29	0,9	0,9	partis	0,06	- 0,41	0,3	0,3
nous	0,47	- 0,29	0,9	0,9	tâche	0,05	- 0,53	0,3	0,3
a	0,43	- 0,29	0,9	0,9	matières	0,04	- 0,53	0,3	0,3
ne	0,38	- 0,31	0,9	0,9	conseils	0,04	- 0,53	0,3	0,3
serait	0,05	- 0,87	0,9	0,9	parlementaire	0,04	- 0,58	0,3	0,3
ce	0,48	- 0,26	0,8	0,8	comité	0,04	- 0,59	0,3	0,3
accord	0,08	- 0,6	0,7	0,7	dire	0,04	- 0,53	0,3	0,3
n	0,26	- 0,3	0,6	0,6	appel	0,04	- 0,61	0,3	0,3
vous	0,1	- 0,52	0,6	0,6	devons	0,03	- 0,6	0,3	0,3
majorité	0,06	- 0,65	0,6	0,6	agit	0,03	- 0,68	0,3	0,3
pas	0,33	- 0,25	0,5	0,5	doute	0,03	- 0,63	0,3	0,3
mais	0,23	- 0,32	0,5	0,5	là	0,03	- 0,66	0,3	0,3
c	0,19	- 0,32	0,5	0,5	seraient	0,02	- 0,73	0,3	0,3
faire	0,14	- 0,39	0,5	0,5	régler	0,02	- 0,81	0,3	0,3
faut	0,1	- 0,47	0,5	0,5	oeuvre	0,01	- 0,97	0,3	0,3
qui	1,03	- 0,12	0,4	0,4	fort	0,01	- 1	0,3	0,3
peut	0,14	- 0,35	0,4	0,4	rappeler	0,01	- 1,03	0,3	0,3
si	0,14	- 0,37	0,4	0,4	texte	0,01	- 1,24	0,3	0,3
guerre	0,09	- 0,45	0,4	0,4	président	0,01	- 1,03	0,3	0,3
langue	0,01	- 1,09	0,4	0,4					

De l'autre côté de ce plan, dans la partie négative de l'axe 2, nous trouvons,

(1) Formes les plus contributives à l'axe 2 et de coordonnée négative.
(2) Poids de ces formes dans l'analyse.
(3) Coordonnées sur l'axe 2 des points représentant ces formes.
(4) Contribution de ces formes à l'inertie le long de l'axe 2.
(5) Qualité de la représentation de ces formes sur l'axe 2..

dans la zone bien commune aux deux périodes associées à ce côté de l'axe, un vocabulaire lié, d'une part, à une problématique spéciale (la réforme de l'État) et, d'autre part, un vocabulaire que nous relierons plutôt qu'à une problématique particulière à une tonalité de discours politique (le volontarisme).

La réforme de l'État fournit à l'évidence les formes : *comité, conseils, parlementaire, partis, régionalisation, accord, majorité, matières et texte*. Cet ensemble est prolongé vers la droite du plan factoriel par *Constitution, Région, Communauté, processus, dialogue*…Il est de fait caractéristique du discours institutionnel belge des années septante où se joue, pour l'essentiel, sur fond de guerre[123] communautaire et linguistique, une profonde transformation de la forme de l'État qui fut non une révolution mais un long processus de réformes provisoires, transitoires et parfois définitives. Aujourd'hui encore, pour certains et singulièrement pour de nombreux groupes de pression flamands, cette succession de réformes est loin d'être considérée comme terminée.

Plus importantes, car ce sont elles qui constituent le ciment des différentes déclarations associées à la partie inférieure de ce plan, sont les formes qui font référence à la tonalité volontariste du discours : *je, nous qui, vous, mais, faut, faire, peut, fait, dire, appel, devons, agit, là, régler*, …

Tout d'abord notons la présence dans cet ensemble de formes verbales en nettement plus grand nombre que de l'autre côté de l'axe. Ces formes verbales sont accompagnées de pronoms *je, nous, vous*. Dans le cadre de ce corpus, nous qualifierons volontiers ce stock de vocabulaire de volontariste, au sens où à travers l'emploi de ces verbes apparaît surtout un discours de l'action et même de l'action nécessaire (*devons, faut*). De l'autre côté de l'axe, nous avions plutôt un excédent d'occurrences de *de*, *des,* caractéristique d'un discours de constatation d'une situation hors d'atteinte de l'action plus que d'une volonté de changement.

[123] Hyperbole ; le problème est politique, les solutions passées et actuelles le sont aussi. Est-ce vraiment une guerre ? D'autres pays européens ne règlent pas aussi pacifiquement leur problèmes communautaires et linguistiques.

C'est aussi de ce côté de l'axe, où se situent les formes marquant la volonté et l'action, qu'apparaissent les formes de désignation de ce qui devrait être l'acteur politique par excellence : le *citoyen* et l'*homme*.

En somme, l'axe 2 divise notre corpus en deux sous-ensembles de textes qui s'opposent tant par le contenu des politiques présentées, la gestion de la crise versus la transformation de la société et de l'État, que par le ton utilisé, la gestion de la crise s'accompagnant d'un discours du constat et de l'immobilité ; la transformation de la société, d'un discours de l'action et de la décision. Les deux extraits ci-dessous rendent bien ce ton de la nécessité et de l'urgence :

> *« [Le pays] l'**a fait** d'une telle façon, **qu**'il **est** devenu à l'étranger, un sujet d'étonnement et d'admiration. **Mais ce serait** une grande illusion de croire **que** l'immense travail **qui** s'impose nécessairement après de longues années de **guerre** et d'occupation **est** terminé ou même **que** la **tâche est** suffisamment avancée pour **que nous nous** trouvions aujourd'hui à l'abri du danger. **Ce qui a** été **fait est** grand. **Ce qui** reste à **faire est plus** grand encore, et **si nous** relâchons notre effort, **si nous nous** perdons dans des querelles politiques, tout **peut être** rapidement…* »(P.H. Spaak)[124]
>
> *« […] cette **tâche n'est pas** aisée. Car **ce ne** sont **pas** les schémas simplificateurs **qui** peuvent résoudre les problèmes d'une société industrielle complexe comme la nôtre. Cette complexité, **nous devons** la reconnaître. **Mais nous ne** pouvons **nous y** complaire. **C'est** pourquoi le Gouvernement **vous** propose avant tout un règlement de trois **matières qui** ont alimenté nos controverses : les problèmes communautaires, scolaires et sociaux. **Ce** règlement conditionne, en effet, la libération de toutes les énergies **qui** doivent **être** consacrées à la poursuite des objectifs fondamentaux de progrès. Au cours de la*

[124] dg03, 1946, *in* DGB/Crisp, pages 51 et 52.

> *législature précédente, le Parlement* ***a*** *jeté les bases constitutionnelles […] ».* (Ed. Leburton)[125]

Le premier de ces extraits est tiré de la déclaration du seul gouvernement qui, se présentant devant les Chambres, n'y a pas obtenu la confiance (90 voix pour, 90 voix contre, 15 abstentions à la Chambre des représentants). On remarquera que sa position sur l'axe est extrême. En quelque sorte ce texte est le plus représentatif de ce que pourrait être l'exposé d'un programme mobilisateur, partisan au bon sens du terme, libéré des contraintes du compromis qu'impose toujours la construction de coalitions parfois hétéroclites. Ceci nous ramène à poser la question de l'influence des partis et des coalitions sur le discours de présentation des gouvernements que nous abordons dans la section suivante.

[125] dg21, 1973, *in* DGB/Crisp, page 285.

4.2 Coalitions gouvernementales et vocabulaire

4.2.1 Choix d'une représentation des coalitions gouvernementales

Il est plusieurs manières de décrire les coalitions gouvernementales et d'estimer l'influence que chaque parti ou famille peut y exercer. Selon le point de vue que l'on adopte sur la signification politique d'une coalition, il convient de choisir une représentation adaptée. Ainsi, si l'on veut mesurer le poids des partis dans une coalition, on peut considérer par exemple que cette influence est répartie en parts égales pour chacun des partis membres de la coalition ; on conviendra, dès lors, d'assigner un poids d'un demi à chaque parti d'une coalition à deux, un poids d'un tiers à chaque parti membre d'une coalition à trois, etc. Un tel modèle peut s'appliquer aisément dans l'hypothèse où ce qui nous intéresse principalement dans une coalition est le processus de constitution d'un programme et pas tant la capacité à le mettre en œuvre. En conséquence, sous ce modèle, on peut penser que lors des négociations autour des programmes, chacun des partis — dont la présence est nécessaire à l'obtention d'une majorité — dispose d'une force comparable pour imposer des parts de son propre programme. Cependant, d'autres mesures peuvent être envisagées qui ne reprennent pas cette hypothèse. Car, en somme, il n'est pas exclu que le nombre de postes dévolus à l'un ou l'autre parti dans le gouvernement ne soit proportionnel à l'influence du parti dans la négociation gouvernementale et donc dans la définition du programme. On pourrait encore aller plus loin dans le raffinement et attribuer une importance (et une influence supposée) plus grande à certains postes, Premier ministre, Vice-premier ministre, ministre d'un grand département (Affaires étrangères, Intérieur, Défense…). Se posent alors des problèmes de pondération d'autant plus aigus qu'entre 1944 et 1993, la perception de l'importance des postes a subi une évolution sérieuse, en particulier du fait de l'institutionnalisation des postes de Vice-premiers ministres[126].

[126] Aujourd'hui, les Vice-premiers ministres jouent le rôle de chef de file des ministres de leur propre fraction au sein du Gouvernement ; avec le Premier ministre, ils forment le noyau central du Cabinet.

En ce qui nous concerne, nous nous en tiendrons à des indicateurs robustes de l'influence partisane : un indicateur qui répartit l'influence au prorata du nombre de familles participantes et un indicateur au prorata du nombre de postes ministériels obtenus par chaque famille. Ces deux indicateurs peuvent être construits à partir du **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** [page **Erreur ! Signet non défini.**] qui donne la répartition brute des 904 postes ministériels pourvus depuis 1944[127]. On observera que nous avons réparti ces postes non en fonction des partis mais en relation avec les familles politiques. Ce choix découle de notre volonté de comparaison des différents gouvernements sur une longue période ; il permet de « neutraliser » les effets de la division de ces familles en partis différant suivant la langue. Cette division en ailes linguistiques au sein d'un même parti puis en partis séparés n'a de plus pas eu lieu simultanément dans toutes les familles politiques. Ce choix n'est par ailleurs opérationnel que parce qu'à ce jour, il n'y a pas encore eu de coalition « asymétrique » c'est-à-dire de coalition comprenant un parti d'une famille politique d'une des communautés du pays sans la présence du parti de la même famille politique de l'autre communauté. Ceci nous assure qu'en tout cas, jusqu'à ce jour, on peut parler de gouvernements composés de familles politiques et pas seulement de partis[128].

[127] Ce chiffre est légèrement sous-évalué car nous ne tenons compte que des postes existants lors de la mise en place du gouvernement et non des postes créés ou supprimés lors de remaniements ministériels qui n'ont pas donné lieu à une nouvelle déclaration.

[128] Ce clivage en familles s'applique aisément aux trois grandes tendances idéologiques qui se sont partagé l'essentiel du pouvoir depuis la seconde guerre mondiale, catholiques, socialistes et libéraux. Il a l'inconvénient d'assimiler à des « familles » chacun des partis minoritaires présent dans une coalition. Cela peut se justifier certes pour le parti communiste ou l'UDB, moins pour les partis dits « communautaires ».

Tableau 4. 11 Répartition des différents postes ministériels entre les familles politiques

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
dg00	4	6	2	2	0	0	0	0	5	19	dg20	14	15	0	0	0	0	0	0	0	29
dg01	4	6	4	2	0	0	0	0	2	18	dg21	13	15	8	0	0	0	0	0	0	36
dg02	5	0	6	2	0	0	0	2	3	18	dg22	10	12	6	0	0	0	0	0	0	28
dg03	11	0	0	0	0	0	0	0	5	16	dg23	0	16	9	0	0	0	0	0	0	25
dg04	7	0	6	4	0	0	0	0	2	19	dg24	0	16	8	0	0	3	0	0	0	27
dg05	7	0	6	4	0	0	0	0	2	19	dg25	12	12	0	0	3	0	3	0	0	30
dg06	8	9	0	0	0	0	0	0	2	19	dg26	12	11	0	0	3	0	3	0	0	29
dg07	7	8	0	0	0	0	0	0	2	17	dg27	14	16	0	0	3	0	0	0	0	33
dg08	0	9	8	0	0	0	0	0	0	17	dg28	15	17	0	0	0	0	0	0	0	32
dg09	0	15	0	0	0	0	0	0	0	15	dg29	12	15	9	0	0	0	0	0	0	36
dg10	0	15	0	0	0	0	0	0	1	16	dg30	14	18	0	0	0	0	0	0	0	32
dg11	0	15	0	0	0	0	0	0	1	16	dg31	14	18	0	0	0	0	0	0	0	32
dg12	9	0	7	0	0	0	0	0	0	16	dg32	0	16	12	0	0	0	0	0	0	28
dg13	0	15	0	0	0	0	0	0	0	15	dg33	0	16	12	0	0	0	0	0	0	28
dg14	0	12	7	0	0	0	0	0	0	19	dg34	0	16	12	0	0	0	0	0	0	28
dg15	0	13	7	0	0	0	0	0	0	20	dg35	16	13	0	0	0	0	3	0	0	32
dg16	9	11	0	0	0	0	0	0	0	20	dg36	14	12	0	0	0	0	0	0	0	26
dg17	12	15	0	0	0	0	0	0	0	27	dg37	9	7	0	0	0	0	0	0	0	16
dg18	0	13	9	0	0	0	0	0	1	23	Total	264	439	138	14	9	3	9	2	26	904
dg19	12	16	0	0	0	0	0	0	0	28											

1. Socialistes / 2. Sociaux-chrétiens / 3. Libéraux / 4. Communistes / 5. Front démocratique des francophones / 6. Rassemblement wallon / 7. Volksunie / 8. Union démocratique belge / 9. Autres, "techniciens" / 10. Total des ministres et secrétaires d'État.

Nous aurions pu choisir de ne pas tenir compte du pourcentage de ministres de chaque famille politique dans chaque gouvernement mais de leur nombre. Nous aurions alors dû tenir compte de la manière dont les gouvernements ont crû en taille de 1944 à 1980 ; de gouvernements de moins de 20 ministres (1944) à plus de 30 (1973) pour ensuite, conséquence de la fédéralisation et des transferts de compétences, redescendre au niveau de l'immédiat après-guerre (16 ministres pour le cabinet Dehaene de 1992). Pour mesurer le partage des influences, il nous a paru plus logique de considérer que les ministres ne sont réellement équivalents qu'à un instant donné et donc que c'est gouvernement par gouvernement qu'il faut estimer la répartition des influences ; que chacun de ces cabinets comporte peu ou prou de ministres et secrétaires d'État. De même, pour tenir compte des présences des familles politiques, nous avons choisi de donner à chaque gouvernement le même poids indépendamment du nombre de familles/partis dont la présence est attestée.

Huit « familles » politiques ont contribué à la formation des gouvernements dans ce demi-siècle d'histoire de Belgique : les catholiques, les socialistes, les libéraux, les communistes, l'Union démocratique belge, le Rassemblement wallon, la Volksunie et le Front démocratique des Francophones. Pour être complet, nous avons créé une famille fictive composée de ministres sans étiquette politique déclarée souvent qualifiés de "techniciens".

4.2.2 Les familles politiques dans l'analyse factorielle

Quel que soit l'indice utilisé, on observe la même configuration des points représentant les familles politiques sur le plan factoriel principal (premier et deuxième axes factoriels), la représentation en terme de nombre de ministres paraissant cependant mieux rendre compte des rapports de force en minimisant l'impact des partis « communautaires » (FDF, VU et RW). On observe en effet que cet indicateur sépare mieux les trois grandes familles, sociale-chrétienne, socialiste et libérale.

La lecture de l'axe 1 est assez logique et renforce notre impression de chronologie dans la répartition des points le long de cette direction. On trouve en

effet, à droite, les communistes et l'UDB, qui n'ont fait partie de gouvernements que dans la période 1944/1947. Symétriquement, se retrouvent dans la partie gauche du plan les différents partis communautaires qui ne sont entrés dans des gouvernements qu'à partir de 1974. La localisation de ces derniers respecte très bien leur chronologie d'entrée et de sortie des gouvernements : RW (1974-1977), FDF (1977-1980) et VU (1977-1979 puis 1988-1991), c'est bien l'ordre dans lequel ils se succèdent le long de l'axe horizontal. Les trois familles politiques principales se regroupent au centre du plan.

La famille sociale-chrétienne ayant occupé le pouvoir de manière quasi continue depuis la guerre, à l'exception de deux courtes périodes (1945-1946 et 1954-1958), se retrouve donc bien au centre avec un léger décalage vers la gauche — c'est-à-dire la période la plus récente où elle a été présente de manière systématique dans tous les cabinets.

La famille socialiste occupant une position tout aussi centrale, non qu'elle ait participé à toutes les coalitions mais parce que sa participation est bien répartie dans le temps et que sa présence est assurée de manière assez équilibrée entre les périodes récente et ancienne. Quant aux libéraux, leur présence étant en quelque sorte le négatif de celle des socialistes, se situeront, eux aussi, au centre de cet axe 1.

Mais l'intérêt principal de cette projection en éléments supplémentaires des familles politiques réside surtout dans la situation des points les représentant le long de l'axe 2 que nous avions qualifié d'axe politique, opposant déclaration de politique volontariste et déclaration de gestion.

Ayant décrit cet axe ainsi, on ne s'étonnera pas de voir tous les petits partis se situer dans la partie "volontariste" du plan : les partis communautaires parce qu'ils sont au gouvernement essentiellement pour appliquer, dans le domaine bien particulier de la réforme de l'État, des éléments de programmes spécifiques et non contribuer à la gestion de l'État ; le parti communiste et l'UDB, parce qu'il sont membres de gouvernements chargés dans l'immédiat après-guerre de terminer la guerre, de reconstruire la Belgique et d'innover en matière de

Sécurité sociale (portés par un mouvement social fort, ces gouvernements ne peuvent évidemment pas se satisfaire d'un discours de gestion).

Mais qu'en est-il des familles « traditionnelles » ?

La famille socialiste se retrouve dans la partie inférieure du plan, du côté du volontarisme. Ce n'est en rien étonnant car cette famille a participé aux principaux gouvernements de la reconstruction — les socialistes, étant donné le climat social, étaient alors incontournables — et à ceux de la réforme de l'État, car ils ont été, plus tôt que les autres partis traditionnels, demandeurs de réformes des structures politiques. On notera aussi leur absence des gouvernements les plus gestionnaires tant d'avant 1960 (de 1949 à 1954 et de 1958 à 1961) que d'après cette césure (1974-1977 et 1981-1987).

De l'autre côté de l'axe nous trouvons la famille catholique, très impliquée dans les périodes de gestion, soit en coalition avec les libéraux parfois même seule au pouvoir. Les libéraux, que l'on s'attendrait à voir se classer encore plus que les sociaux-chrétiens dans la zone des gouvernements à programme de gestion, sont paradoxalement en position intermédiaire, entre socialistes et chrétiens, résultat d'une double attirance en direction de la zone des programmes gestionnaires, grâce à leurs coalitions avec les partis sociaux-chrétiens, et en direction des cabinets volontaristes de la Libération grâce à leur présence dans les gouvernements « laïques »[129], à direction socialiste, de l'immédiat après-guerre. La première influence les tire nettement dans la zone des discours de gestion, la seconde les ramène dans une position plus centrale.

[129] Pour une période très brève de l'histoire politique contemporaine de la Belgique (entre 1945 et 1947).

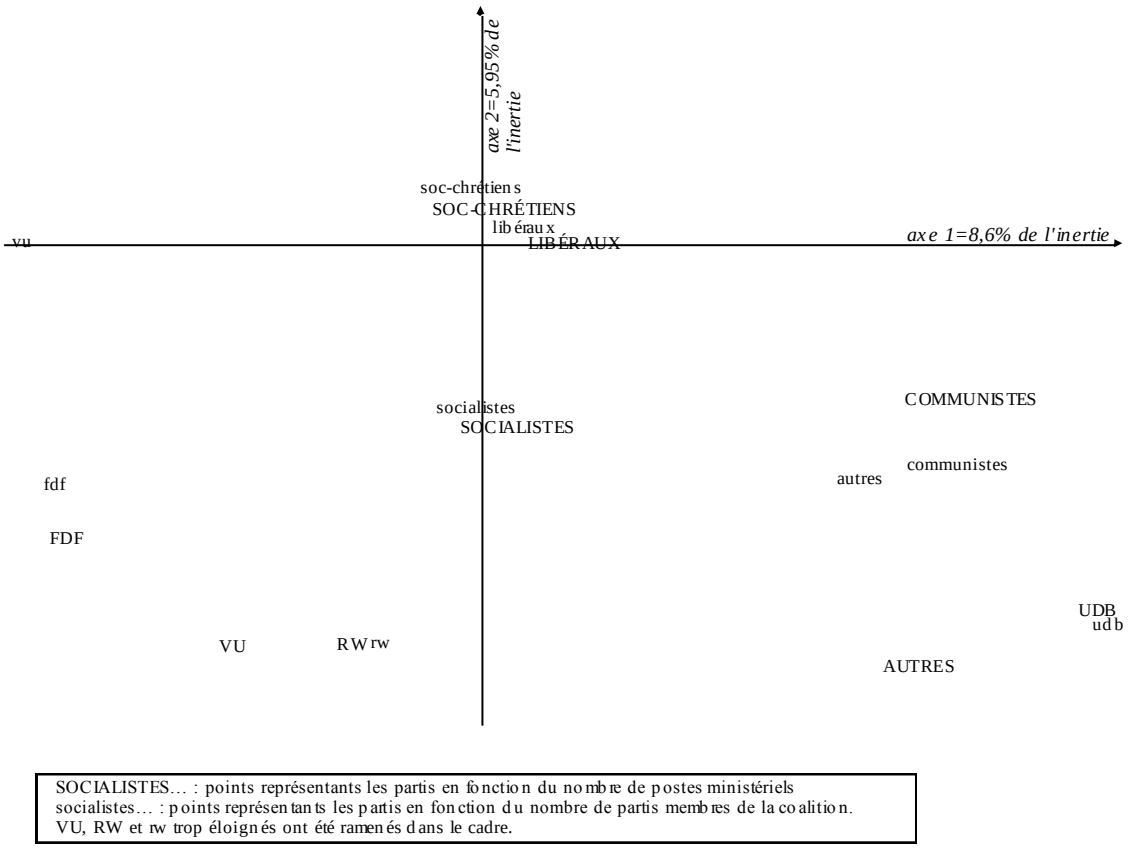

Figure 4. 11 Plan factoriel des axes 1 et 2. Projection des éléments supplémentaires représentant l'influence des partis

4.2.3 Un axe gauche-droite ?

La pratique du gouvernement de coalition ne permet pas aux programmes politiques des partis de se transposer facilement dans le programme de ce type de gouvernement ; la négociation nécessaire pour résoudre la crise, consécutive à l'impossibilité de mettre en place immédiatement après les élections un gouvernement homogène, *monocolore*, engendre des discours programmatiques gouvernementaux qui sont souvent le plus petit commun dénominateur[130] entre les programmes des partis politiques. À cet effet de « lissage » des oppositions politiques, s'ajoute la permanence au pouvoir d'un seul parti qui assure ainsi une continuité certaine du discours.

La présence de la famille catholique brouille l'expression des programmes politiques et empêche la formation d'une véritable opposition gauche/droite entre programmes des différents types de cabinets non seulement lorsqu'elle est au pouvoir, mais aussi lorsqu'elle en est absente. En effet, dans ce dernier cas, l'obligation de réunir une majorité conduit les partis coalisés à constituer un cabinet où devront cohabiter socialistes et libéraux, dont les programmes politiques et sociaux ne sont généralement pas très compatibles.

Le deuxième axe de l'analyse factorielle, que nous avons qualifié d'axe de la politique « volontariste » sans qu'il représente vraiment un axe gauche-droite du point de vue de la composition des coalitions (il y a des gouvernements à direction socialiste dans sa partie positive —dg12— et des gouvernements avec une direction sociale-chrétienne très à droite dans sa partie négative —dg18[131]), s'en rapproche cependant malgré le brouillard engendré par la nécessité de la coalition.

Mais cet effet, qui nous fait retrouver des coalitions de droite dans la partie « volontariste » du plan et des coalitions plus à gauche de l'autre côté, provient

[130] Un plus petit commun dénominateur qui peut cependant être très large.

[131] Paul Vanden Boeynants, Premier ministre de la coalition sociale-chrétienne/libérale, était catalogué comme membre du CEPIC, l'aile la plus à droite du parti social-chrétien.

aussi et surtout de l'influence très structurante d'un premier axe principal chronologique qui impose aux gouvernements proches dans le temps de le rester dans l'usage du vocabulaire et donc dans leur représentation sur le premier plan factoriel. Ce partage préférentiel et massif du vocabulaire entre gouvernements qui se succèdent, induit donc ce premier axe chronologique mais de ce fait même rend moins clairs les effets lexicaux produits par les proximités et les oppositions politiques qui n'affleurent sur les axes suivants (et singulièrement sur le deuxième) que contraints par la progression chronologique des gouvernements.

4.3 Problème spécifique : de la Sécurité sociale à l'insécurité, idéologie et programme politique

En 1944, dans la clandestinité de la Belgique occupée, s'est scellé un pacte entre interlocuteurs sociaux, syndicats et organisations patronales ; sitôt la Belgique libérée, on mettra en place un système de régulation sociale généralisant les systèmes de caisse d'assurances sociales des syndicats et des mutuelles et inscrivant ces caisses dans un cadre légal : la Sécurité sociale.

Dès la libération, nous savons que ce pacte fondateur du modèle « social-démocrate »[132] belge a été mis en œuvre graduellement par les différents gouvernements. Aujourd'hui ce pacte est remis en cause par le patronat et par les idéologues libéraux qui alimentent les décisions des organismes internationaux à visée économique et financière (OCDE, FMI, CEE…). Tous les maux de la société belge lui sont désormais imputés : chômage, pauvreté, immigration… la Sécurité sociale aurait ainsi à terme engendré l'insécurité tout court.

Si ce pacte social de 1944 a pu structurer fortement 50 ans de vie sociale belge, c'est non seulement parce qu'il a fourni un cadre de négociation aux interlocuteurs sociaux fixant les limites de ce qui était négociable (ni le socialisme ni le libre exercice du pouvoir patronal) mais c'est aussi parce qu'il a permis aux gouvernements d'asseoir leur politique sociale sur une base

[132] Bérengère Marquès-Pereira, « La dynamique du compromis social-démocrate », *Sociologie du travail*, n°1/90, Paris, Seuil, 1990.

consensuelle. Nous retrouvons dès lors ce thème de la Sécurité sociale tout au long de la vie politique belge de 1944 à nos jours. Le développement du système puis son amélioration et sa réforme ont été des thèmes majeurs des programmes gouvernementaux. Le thème de la Sécurité sociale est central dans l'idéologie politique de ces cinquante dernières années. Les gouvernements sont des acteurs dans la mise en place de la Sécurité sociale, mais ils sont aussi des fabricants et des relais des idéologies politiques, chacune de leur déclaration gouvernementale peut être vue comme une formalisation programmatique des idéologies ambiantes. Nous avons déjà montré que ces discours reflètent bien plus les idées qui sont dans l'air du temps que strictement les idéologies des partis politiques de la coalition[133], le traitement du thème de la Sécurité sociale n'y fait pas exception.

C'est l'histoire de cette reprise du thème de la Sécurité sociale par les gouvernements que nous voulons tenter de faire à travers l'étude des 38 déclarations gouvernementales.

Parallèlement nous examinerons la montée d'un thème nouveau dont les liens avec celui de la Sécurité sociale sont paradoxaux : celui de l'insécurité urbaine, de la peur, de la criminalité.

La mise en place de la Sécurité sociale, et en général, la lutte contre la paupérisation, sont souvent présentées comme des outils pour éviter la transformation des classes pauvres en classes dangereuses, car c'est moins le spectacle de la pauvreté que la peur du chaos, de la délinquance, de la révolution qui émeut ceux qui détiennent pouvoirs et richesses et les amène à conclure des compromis sociaux. L'alternative à la Sécurité sociale réside évidemment dans l'amplification des politiques répressives.

---

[133] Cf. l'analyse en quatre périodes des résultats de l'analyse factorielle des correspondances, commentées dans ce chapitre 4 ; voir aussi Corinne Gobin, Jean-Claude Deroubaix, « Les temps sociaux et le disocurs politique. Repérages de la notion de temps dans les déclarations gouvernementales belges », *Histoire & Mesure*, Éditions du CNRS, 1989, Vol. IV, n°1/2.

Les deux thèmes : répression et régulation négociée des relations sociales possèdent en commun la forme “sécurité”.

C’est donc autour de cette forme que nous allons mettre en évidence quelques indices de la dérive du discours politique de la régulation de l’organisation sociale vers la mise en place de systèmes disciplinaires de gestion de la question sociale.

4.3.1 La Sécurité sociale

En ce qui concerne la sécurité sociale, nous avons tout d’abord choisi un ensemble de formes qui se rapportent aux diverses branches de la sécurité sociale (Chômage, Maladie et Invalidité, Pensions de retraite, Allocations familiales et Vacances des ouvriers), classées suivant leur fréquence dans le corpus :

Tableau 4. 12 Formes ayant un rapport avec la Sécurité sociale

Forme	F	Forme	F
sociale	171	pension	23
assurer	127	maladie	21
social	124	familiale	20
chômage	66	familiales	20
système	56	prestations	17
sociaux	55	assurera	16
Sécurité	55	partenaires	16
sécurité	51	soins	16
sociales	52	handicapés	14
régime	51	interlocuteurs	14
redressement	50	assurée	13
solidarité	47	invalidité	13
pensions	39	risque	13
protection	33	régimes	13
répartition	29	abus	12
santé	29	assuré	12
organismes	28	chômeurs	12
pacte	28	harmonisation	11
assurance	26	assurés	10
allocations	25		

On distingue nettement un vocabulaire de la question sociale assez présent tout au long de l'histoire politique de ces cinquante dernières années. Il faut cependant commencer par noter les absents : *congés* et *vacances* qui forment en effet la cinquième branche de la Sécurité sociale à côté des systèmes d'assurance contre le chômage, celui de l'assurance maladie et invalidité, le système des pensions de retraite et celui des allocations familiales[134].

Voyons comment ces différentes formes se répartissent sur le premier plan factoriel de notre analyse des correspondances (voir Figure 4. 12 Projection sur le premier plan factoriel des formes de l'ensemble "Sécurité sociale").

Á l'évidence, le plan révèle une nette attirance de ces formes par les périodes que nous qualifierons volontiers de récession sociale (partie supérieure du plan), comme s'il ne s'agissait, pour le gouvernement, de s'investir politiquement dans la Sécurité sociale seulement pour la réformer, pour l'assainir.

[134] Les seules références aux *vacances* dans le discours programmatique fait exclusivement référence aux vacances parlementaires, c'est-à-dire à l'interruption des travaux parlementaires.

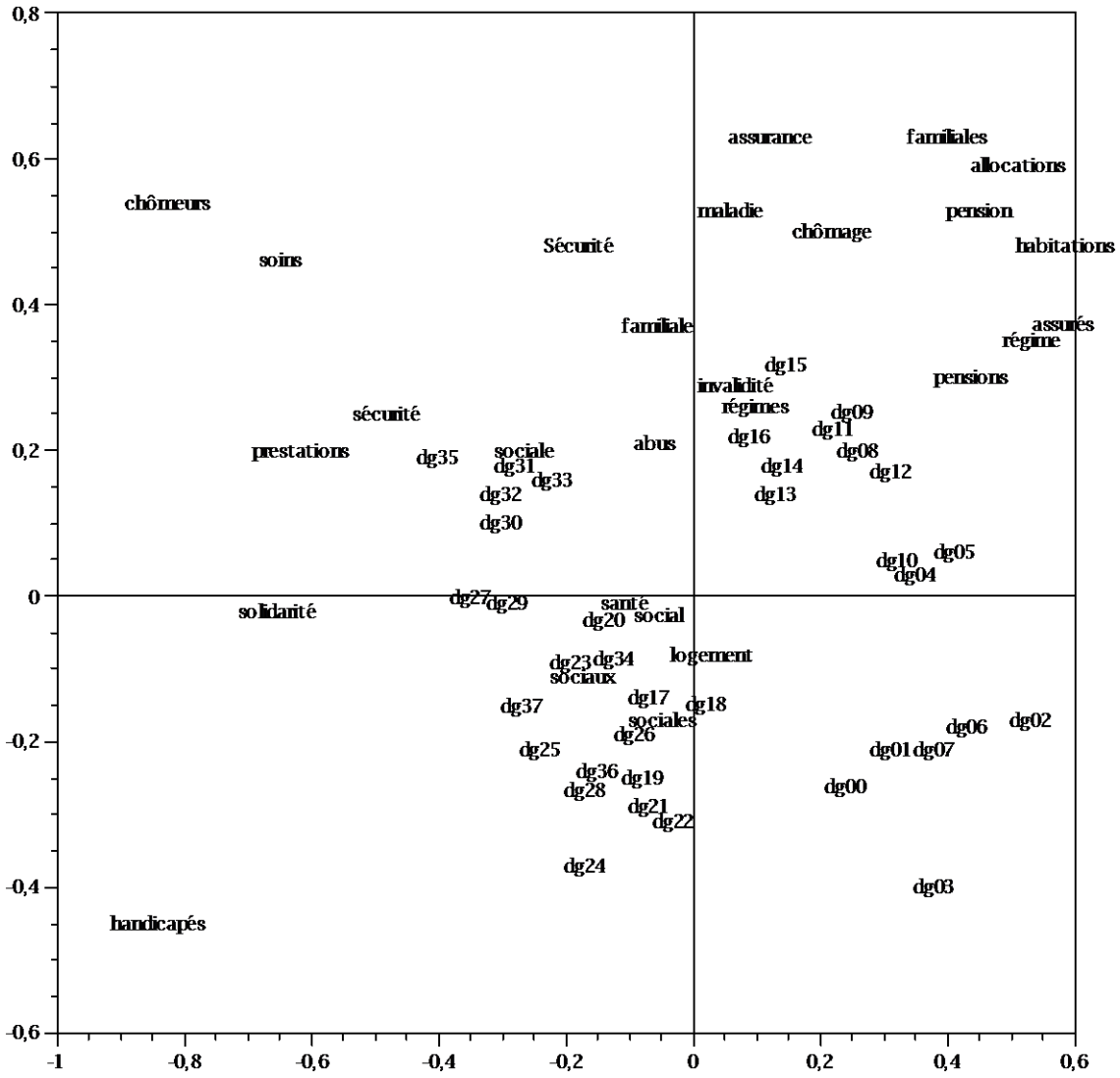

Figure 4. 12 Projection sur le premier plan factoriel des formes de l'ensemble "Sécurité sociale"

On remarquera ici deux phénomènes montrant combien le traitement des problèmes sociaux évolue durant ces dix lustres : la position de *chômeurs* et de *chômage*, qui montre que dans les années 1950 et 1960, quand se mettent en place les premières réformes du système, l'accent est mis sur le chômage comme phénomène à combattre (*la lutte contre le chômage*). Il faut attendre le gouvernement Eyskens de 1958 (dg14) pour voir arriver la forme *chômeurs*, une première occurrence purement dans le champ du constat statistique*, « 60 000 à 70 000 chômeurs de plus que l'an dernier »,* et une seconde fois plus politique puisqu'il s'agit d'annoncer des mesures administratives de « *remise au travail des chômeurs ».* Cet intérêt pour le chômage sera aussi le fait du dernier gouvernement (dg 15, 1960) de la période d'avant 1960 avec une occurrence de *les travailleurs en chômage*. Nous trouvons, par contre, dix occurrences de la forme *chômeurs* dans la deuxième partie de notre corpus et singulièrement en 1981 (dg31, Marc Eyskens) et en 1988 (dg35, Wilfried Martens) où le chômage est segmenté et personnalisé, sous la forme de références aux *chômeurs âgés* et aux *chômeurs de longue durée*.

De la référence au *chômage conjoncturel* des années cinquante et au *chômage structurel* des années soixante, nous passons au chômage qui n'est plus une plaie générale de la société mais un problème spécifique à certains groupes de la population.

Autre phénomène remarquable : la dissociation de *sociale* du groupe *social, sociaux et sociales*, qui s'explique par l'association quasi systématique de *Sécurité* et de *sociale*, et par le fait que l'ensemble des flexions de *social* y compris les occurrences de *sociale* indépendantes de *Sécurité*, s'inscrit dans ce que nous avons désigné ailleurs comme le discours progressiste des années de croissance où ce qui se trouvait au centre de l'attention politique n'était pas la réforme de la Sécurité sociale mais le développement de politiques sociales. On remarquera que la forme *logement* se situe bien au voisinage de ce groupe marquant ainsi la proximité de la politique de logement social des préoccupations de développement du progrès social. Précisément, on notera aussi que 28 sur 45 des occurrences de

progrès social sont le fait des gouvernements de 1961 à 1972, qui ont, par ailleurs, un déficit en occurrences de Sécurité sociale.

La forme *Sécurité* est toujours accompagnée de *sociale* par construction puisque c'est ainsi que nous avons choisi de lui laisser, dans cette acception, sa majuscule pour marquer son caractère institutionnel.

La distribution de cette forme dans le corpus est reprise dans la Figure 4. 13 Distribution des occurrences de "Sécurité".

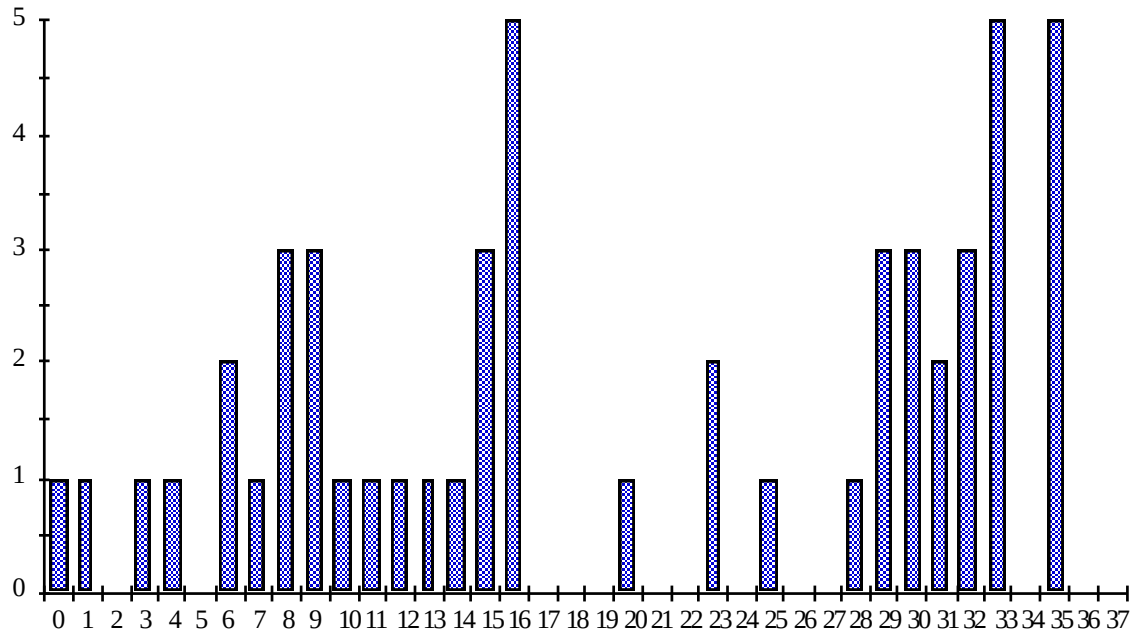

Figure 4. 13 Distribution des occurrences de "Sécurité"

On voit immédiatement sur cette figure apparaître trois pics dans la répartition de la forme *Sécurité*, un premier pic en 1949-1950 (dg08 et dg09), un second en 1960-1961 (dg 16 et dg17) et un troisième de 1980 à 1992 (dg29 à 36).

> *« […] de la **Sécurité sociale** sur des bases définitives. Le Gouvernement tirera les enseignements de l'expérience acquise au cours des quatre dernières années. Il estime qu'il y a lieu de revoir l'organisation de la **Sécurité sociale** au point de vue des modalités de sa gestion, dont le coût est manifestement trop élevé. Ce faisant, il a conscience de défendre le patrimoine social des classes laborieuses auxquelles il entend apporter un nouveau témoignage de reconnaissance […] ».* (G.Eyskens)[135]
>
> *« […] est en cours et sera parachevée dans un bref délai. les travailleurs salariés et appointés ou indépendants peuvent attendre en toute confiance le développement de la politique du Gouvernement en matière de **Sécurité sociale**. Celle-ci visera non seulement à sauvegarder les avantages acquis en assainissant et en consolidant les secteurs de la **Sécurité sociale** où un redressement s'impose, mais encore à améliorer certaines dispositions, notamment en […] ».* (J. Duvieusart)[136]
>
> *« […] sociale, feront l'objet d'un programme d'ensemble. Ce programme sera établi en contact étroit avec les grands organismes consultatifs de la vie économique et sociale. Il s'inspirera notamment de la nécessité de mieux répartir le produit des cotisations de **Sécurité sociale** et les subventions de l'État en fonction des besoins sociaux les plus importants et de supprimer des défauts d'organisation qui sont à l'origine d'un gaspillage de ressources. »*(Th. Lefèvre)[137]
>
> *« […] raison pour laquelle la concertation sociale se poursuivra. Le Gouvernement y soumettra une série de propositions-clés de son plan de*

[135] dg08, 1949, *in* DGB/Crisp, page 103.

[136] dg09, 1950, *in* DGB/Crisp, page 116.

[137] dg16, 1961, *in* DGB/Crisp, page 217.

*redressement, portant notamment sur la promotion de l'emploi, la modération des revenus et l'assainissement financier de la **Sécurité sociale**. Vu l'importance de cet enjeu, le Gouvernement envisage qu'une conférence nationale du travail extraordinaire constitue l'aboutissement de cette concertation sociale. »* (W. Martens)[138]

*« […] pouvoirs publics ; dans le même temps, il accroîtra la sécurité juridique des contribuables. Des mesures analogues seront prises pour les assurés et débiteurs du système de **Sécurité sociale**. La **Sécurité sociale** doit assurer la population contre les risques de l'existence et garantir à chacun un revenu minimum. La sauvegarde du système de **Sécurité sociale** est donc pour le Gouvernement un objectif prioritaire. Le système doit toutefois être réformé plus […] ».* (W. Martens)[139]

« […] *entre autres par la réforme fiscale, par une meilleure organisation des entreprises publiques et par la relance sélective des investissements ; dans ce contexte, une attention particulière sera portée à la sauvegarde de la **Sécurité sociale** et de la sécurité d'existence. En matière de politique d'emploi, il s'agira d'abord de garantir les conditions économiques fondamentales d'un emploi stable et croissant. Il incombe aux interlocuteurs sociaux de […] ».* (W. Martens)[140]

À la lecture de ces exemples, on se convaincra aisément de ce que la Sécurité sociale n'est un sujet de programme gouvernemental que pour autant qu'elle soit en péril financier et qu'il s'agit d'en diminuer les « coûts », c'est-à-dire en grande partie les avantages pour les populations concernées. En période de croissance, une plus grande part d'autonomie est laissée aux interlocuteurs sociaux pour gérer la Sécurité sociale et en étendre les bienfaits, en accord avec le gouvernement (qui vise au progrès social, dans ces circonstances « favorables »).

[138] dg30, 1980, *in* DGB/Crisp, page 413.

[139] dg33, 1985, *in* DGB/Crisp, page 453.

[140] dg35, 1988, *in* DGB/Crisp, page 478.

Nous avons également cherché à voir, grâce à ces outils spécifiques qu'André Salem appelle « accroissements spécifiques »[141] et « spécificités chronologiques », ce qu'il advenait de la forme *Sécurité*.

Le critère de spécificité chronologique nous dit ainsi que *Sécurité* se distingue par une spécificité négative pour la période allant de 1965 à 1978, nous confortant dans l'analyse faite ci-dessus, car cette spécificité négative corrobore bien notre idée d'un surplus d'utilisation dans les trois périodes définies ci-dessus.

En ce qui concerne les accroissements spécifiques, qui nous permettent de diagnostiquer un éventuel accroissement ou une éventuelle chute d'emploi lorsqu'on parcourt la droite du temps, nous voyons que les accroissements tels qu'ils sont visibles sur la Figure 4. 13 Distribution des occurrences de "Sécurité" ne suffisent pas à déclencher un diagnostic d'accroissement spécifique chronologique.

[141] Pour la description de ces outils, voir André Salem, *Méthodes de la statistique textuelle*, *op. cit.*

4.3.2 La sécurité

Sur la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** [page 131], on voit se disposer la forme *sécurité* dans le quadrant supérieur droit, donc parmi les discours les plus récents et dans un quadrant caractérisé de plus par un vocabulaire de récession sociale.

La **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** [page 139] nous montre une distribution des occurrences de *sécurité* relativement étale dans le corpus. Cela provient du fait que la notion de *sécurité* s'applique dans divers domaines politiques entre lesquels il importe de distinguer. Répartissons les occurrences entre ces différents domaines et nous obtenons :

Tableau 4. 13 Répartition des occurrences de "sécurité" entre différents domaines

politique étrangère (sécurité des États)	21
guerre (Congo)	2
sécurité juridique et fiscale	2
sécurité routière	3
sécurité d'existence	11
sécurité d'approvisionnement économique	2
maintien de l'ordre	9

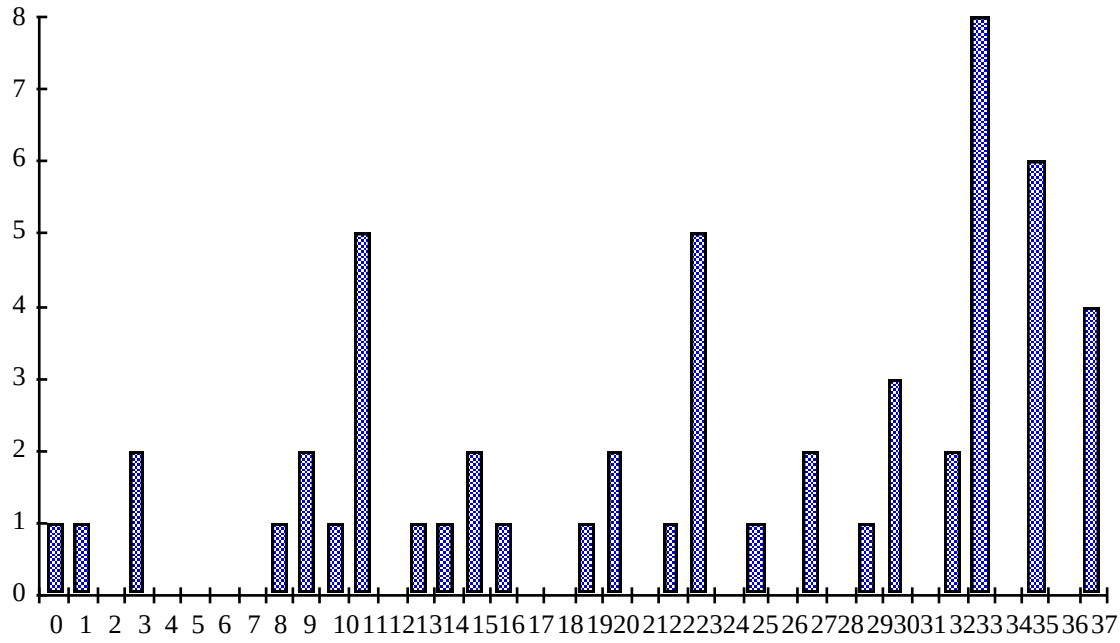

Figure 4. 14 Distribution des occurrences de "sécurité" dans le corpus

Des cinquante et une occurrences reprises dans ce Tableau 4. 13 Répartition des occurrences de "sécurité" entre différents domaines neuf concernent directement la sécurité au sens du maintien de l'ordre. À ces neuf occurrences, nous pourrions ajouter deux des trois occurrences de sécurité routière qui sont dans les mêmes paragraphes que les rappels à l'ordre et qui complèteraient l'ensemble des occurrences de sécurité liées à l'univers policier de l'État.

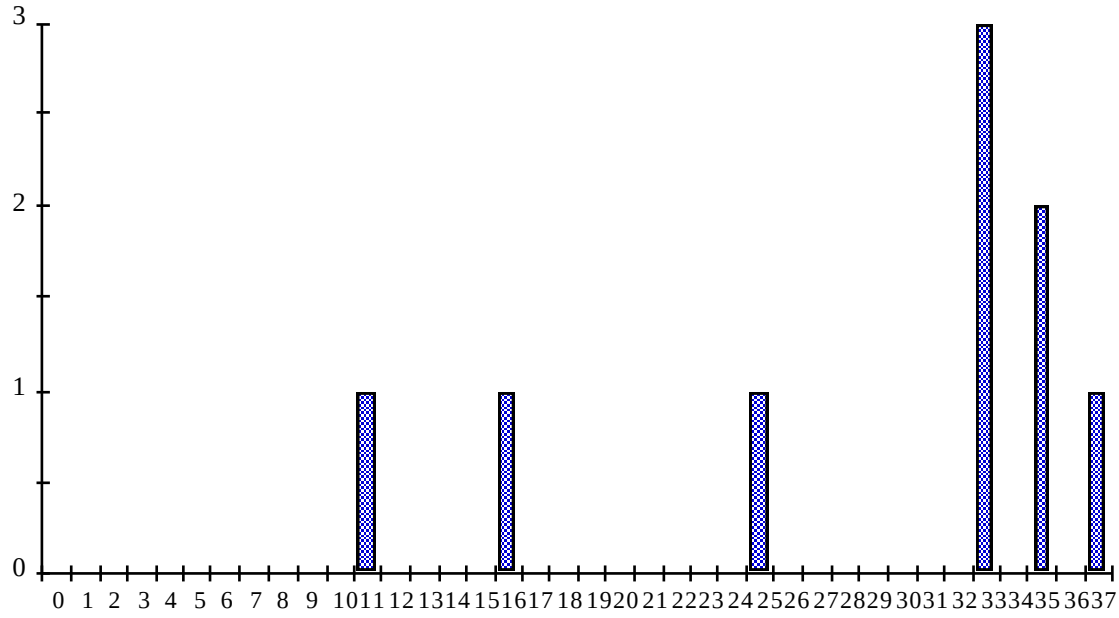

Figure 4. 15 Distribution des occurrences policières de sécurité

Si l'on s'en tient cependant strictement aux neuf occurrences directement liées au maintien de l'ordre, on lira clairement sur la Figure 4. 15 Distribution des occurrences policières de *sécurité*, la nouveauté de ce thème avec six occurrences sur neuf postérieures à 1985. Jusque là, la préoccupation du maintien de l'ordre public s'inscrivait dans le travail normal du gouvernement, il n'était nul besoin d'en faire un point de programme ; avec les trois gouvernements de 1985, de 1988 et de 1992 ce souci va devenir un problème politique de gouvernement soulevé en tant que tel, quittant de la sorte la sphère administrative de gestion courante de l'État et de la société pour occuper une place sur l'avant-scène du débat politique.

> *« La dure loi de la concurrence internationale et la réalité des mutations font également mieux comprendre, aux citoyens de notre pays, l'importance de la stabilité sous différents aspects. Le désir de* ***sécurité*** *physique et de sécurité juridique, la revalorisation du rôle de la famille, et l'attachement aux principes fondamentaux du système de la Sécurité sociale, participent de ce besoin de stabilité. Cette conjonction des nécessités économiques et de la justice sociale, de l'efficacité et de la solidarité, du désir de changement et du besoin de stabilité, constitue les*

aspirations légitimes de la population. Dès lors, la stabilité du pouvoir politique, le réalisme dans la vie économique et la dimension humaine de la politique sociale seront renforcés durant les quatre prochaines années. » (W. Martens)[142]

« En outre, le Gouvernement abordera d'autres problèmes de société. Je me permets de mentionner :

- la protection et l'information des consommateurs ;

- une politique destinée à garantir des chances égales aux hommes et aux femmes ; […]

*- l'amélioration de la **sécurité** du citoyen par la prévention de la criminalité et du vandalisme, par la mise en fonctionnement des plans d'urgence en cas d'accidents nucléaires, maritimes, et industriels, par une meilleure organisation des services de police et de **sécurité**, enfin par la promotion de la **sécurité routière**. »* (W. Martens)[143]

« Ce Gouvernement souhaite conclure un nouveau contrat avec le citoyen au cours des mois à venir. Ce contrat doit apporter une réponse à cinq grands défis sociaux :

*- la **sécurité** du citoyen ;*

- plus d'équité par une meilleure administration de la justice ;

- une meilleure maîtrise de l'immigration ;

- une politique de l'environnement plus poussée ;

- une société solidaire. »(J.L. Dehaene) [144]

Cette impression de montée du phénomène sécuritaire dans le discours programmatique du gouvernement est évidemment renforcée par l'étude des occurrences de la forme police (quatre occurrences dans le corpus dont une sur la police du commerce immédiatement après la guerre). Les trois occurrences relevant plus spécifiquement de la problématique policière sont :

[142] dg33, 1985, *in* DGB/Crisp, page 453.

[143] dg35, 1988, *in* DGB/Crisp, pages 480-481.

[144] dg37, 1992, *in* DGB/Crisp, page 496.

*« […] l'amélioration de la **sécurité** du citoyen par la prévention de la criminalité et du vandalisme, par la mise en fonctionnement des plans d'urgence en cas d'accidents nucléaires, maritimes, et industriels, par une meilleure organisation des services de **police** et de **sécurité**, enfin par la promotion de la **sécurité** routière. Ce programme gouvernemental est particulièrement ambitieux. Ensemble, nous sommes […] ».* (W. Martens)[145]

*« […] mais aussi aux citoyens qu'il appartient de prendre leurs responsabilités en ce qui concerne l'exécution de ce contrat. Permettez-moi de vous donner quelques exemples : les autorités, la **police** et la gendarmerie doivent largement contribuer à la **sécurité** routière, mais leurs efforts seront vains si les usagers de la route ne s'imposent pas eux-mêmes une certaine discipline; […] »* (J.L. Dehaene)[146]

*« […] effectifs, de moyens institutionnels et budgétaires nécessaires. Dans ce but, le Gouvernement prendra des mesures complémentaires. La collaboration et la coordination des services de **police**, une meilleure répartition de leurs missions, la centralisation des poursuites et de l'enquête judiciaire en matière de grande criminalité et l'amélioration de la prévention, de la formation et de l'équipement recevront la priorité. »* (W. Martens)[147]

4.3.3 Sur la sécurité et le discours programmatique

Nous avons vu comment, à travers périodes de crise et périodes de croissance économique, les gouvernements se font les relais de la demande de solidarité sous-jacente au concept même de Sécurité sociale.

Nous avons vu aussi que, jusqu'à ce jour, le concept même de Sécurité sociale s'impose à tous les cabinets, qu'il constitue un domaine incontournable,

[145] dg35, 1988, *in* DGB/Crisp, page 481.

[146] dg37, 1992, *in* DGB/Crisp, page 496.

[147] dg33, 1985, *in* DGB/Crisp, page 454.

inévitable dans la politique belge, qu'on peut certes freiner le développement des organismes de Sécurité sociale mais qu'il est cependant difficile pour un gouvernement de se prononcer contre, d'en proposer la suppression.

De fait, les attaques contre la Sécurité sociale, qui déclenchent effectivement l'apparition de ces formes dans le vocabulaire du discours gouvernemental, ne se font pas de front. Pas un gouvernement ne préconise la suppression des organismes de Sécurité sociale mais chaque proposition de réforme contient en germe soit une diminution de la couverture soit une redéfinition restrictive des bénéficiaires.

Nous avons vu enfin réapparaître le thème de la sécurité sous sa face disciplinaire avec d'une part la relégation de la Sécurité sociale au chapitre des problèmes financiers et, de l'autre, le recentrage de l'État sur sa mission répressive. La question reste ouverte de savoir si cette dérive qui fait glisser la « sécurité » du champ de la solidarité à celui du maintien de l'ordre va déboucher sur l'instauration d'un climat idéologique stable à long terme (comme le pacte social de 1944 a pu engendrer une telle stabilité durant 40 ans) ou s'il ne s'agit que d'une période transitoire entre deux périodes de croissance, simple reflux dans une extension et un approfondissement du progrès social.

En outre, cette étude d'un domaine particulier du vocabulaire des déclarations gouvernementales a mis, nous n'en doutons pas, en évidence, à nouveau, l'intérêt qu'il y a à étudier ces déclarations rituelles facilement taxées de «sans valeur», de langue de bois… et qui reflètent néanmoins l'idéologie politique de leur temps.

Chapitre 5 Typologie du vocabulaire

5.1 Objectifs d'une typologie des formes

La description du corpus des déclarations gouvernementales que nous avons faite au chapitre 4 utilisait comme instrument principal les représentations factorielles du tableau de répartition des formes de fréquence supérieure à neuf obtenues par l'analyse des correspondances. L'intérêt principal de ces représentations réside dans la capacité qu'elles nous donnent de définir des «tendances» dans la manière dont les mots sont utilisés par les différents gouvernements pour exposer leur programme. De manière intuitive, la lecture des plans factoriels nous conduit généralement à définir ces tendances à travers l'exhibition de listes de formes et de listes de déclarations, par exemple les formes et les déclarations dont la contribution à l'inertie d'un axe est la plus forte ou encore la liste des formes dont la représentation sur un plan est la « meilleure », etc. Quoique nous ayons mis l'accent pour l'essentiel sur la recherche de « tendances », nous avons été amené, au cours de l'exposé des résultats, à « classer » les formes du vocabulaire suivant qu'elles s'inscrivaient plus ou moins bien dans l'une ou l'autre des tendances que nous avions repérées et, par exemple, selon que leur distribution de fréquence subissait ou non une modification de type «chronologique» telle qu'au cours du temps leur emploi croisse ou décroisse.

Cette opération intuitive de typologie mérite d'être formalisée. En effet, l'objectif de la classification est de permettre la constitution d'ensembles de formes telles que les gouvernements y ont soit recours concomitamment dans leurs déclarations soit, évitant d'énoncer l'une, ont tendance à éviter conjointement l'autre. Autrement dit, nous voulons pouvoir faire des "paquets" de

formes qui auraient pour caractéristique d'avoir des fréquences d'emploi semblables dans les mêmes discours. De cette propriété (dans chaque classe, les formes sont d'usage le plus semblable possible) découle le fait que nous obtenons ainsi des classes les plus dissemblables possibles. Si ce n'était pas le cas, si deux classes, par exemple, rassemblaient des formes d'usage très proche, il ne serait pas utile de faire deux classes, là où une seule suffirait.

L'objectif des méthodes de typologie ou de classification automatique est donc de créer des classes d'objets (de formes lexicales, ou de déclarations gouvernementales) telles que chaque classe soit la plus homogène possible – suivant certains critères et dans notre cas suivant la distribution des formes dans les trente-huit programmes gouvernementaux – et que l'ensemble formé par les classes soit le plus hétérogène possible suivant les mêmes critères, chaque classe de formes regroupe des formes dont l'usage est le plus distinct possible de celui des autres classes.

La classification automatique des formes va donc nous mener à distinguer au sein du vocabulaire des déclarations gouvernementales différents systèmes de sous-vocabulaires suivant le type de typologie que nous choisirons, à deux, à six ou à onze classes par exemple.

Dans chacun de ces systèmes, nous pourrons dès lors caractériser chaque déclaration par le recours qu'elle fait à chacun des sous-vocabulaires. Nous verrons qu'il se dégage ainsi des sous-vocabulaires spécifiques au style «déclaration gouvernementale», à des périodes données ou à des objectifs politiques particuliers. En somme, si les données à analyser sont strictement les mêmes que celles que nous avons utilisées pour l'analyse des correspondances, le regard porté sur ces données est cependant différent. D'une certaine manière, il est sans conteste plus contraignant du point de vue de l'interprétation. Les formes appartiennent strictement à tel ou tel autre sous-vocabulaire (classe) même si, à peu de chose près (à quelques occurrences), elles pourraient aussi appartenir à un autre sous-vocabulaire (une autre classe). En contrepartie de cette obligation que nous nous faisons d'affecter chaque forme à une et une seule

classe, nous obtenons un résumé extrêmement efficace de l'information contenue dans le tableau lexical, facilitant l'interprétation des résultats. Cependant, comme cette classification intervient après l'analyse des correspondances, l'interprétation des résultats tirera profit des éléments plus nuancés fournis par cette analyse des correspondances.

5.2 Aperçu des méthodes de classification utilisées

Cet aperçu des méthodes de classification sera succinct et ne remplace pas la littérature abondante sur les méthodes de classification[148]; il ne traitera que des éléments nécessaires à la compréhension des méthodes que nous avons utilisées pour ce travail.

Un exemple[149] servira de support aux explications concernant les méthodes. Il consistera en un ensemble de quinze formes choisies dans notre corpus auxquelles nous affecterons le même poids que dans l'analyse factorielle et que nous caractériserons par leurs coordonnées sur les deux premiers axes de l'AFC.

Ce choix nous permet de représenter ces formes sur un plan[150] et d'utiliser comme distance entre formes la distance euclidienne usuelle dans le plan[151].

---

[148] Quelques références :

Maurice Roux, *Algorithmes de classification*, Masson, Paris, 1985.

Leonard Kaufman, Peter J. Rousseau, *Finding groups in data, an introduction to cluster analysis*, Winley Intersciences, New-York, 1990.

Gilles Celeux et al., *Classification automatique des données, environnement statistique et informatique*, Dunod, Paris, 1989.

J.P. Benzécri et al., *L'analyse des données, Tome 1 : la Taxinomie*, Dunod, Paris, 1979 (3ème édition).

[149] Voir *Tableau 5. 1* [page 159].

[150] Voir Figure 5. 1 [page 161].

[151] Si les points a et b ont comme coordonnées sur l'axe 1 x_a et x_b, et sur l'axe 2 y_a et y_b, la distance d entre a et b s'écrit : $d = \sqrt{(x_a - x_b)^2 + (y_a - y_b)^2}$

Tableau 5. 1 Coordonnées de quinze formes pour servir d'exemple

formes	poids	coord.x	coord. y
Gouvernement	1,26	0,05	0,07
politique	0,65	- 0,20	0,11
nous	0,47	- 0,01	- 0,29
notre	0,40	- 0,33	- 0,12
nos	0,24	- 0,04	- 0,17
État	0,19	- 0,11	0,15
Belgique	0,21	0,14	0,05
Parlement	0,18	- 0,23	- 0,07
sociale	0,18	- 0,32	0,18
réforme	0,12	- 0,37	0,24
guerre	0,09	1,03	- 0,45
volonté	0,08	0,11	- 0,19
ministres	0,04	- 0,47	- 0,41
politiques	0,08	- 0,07	- 0,20
travailleurs	0,08	0,26	0,25

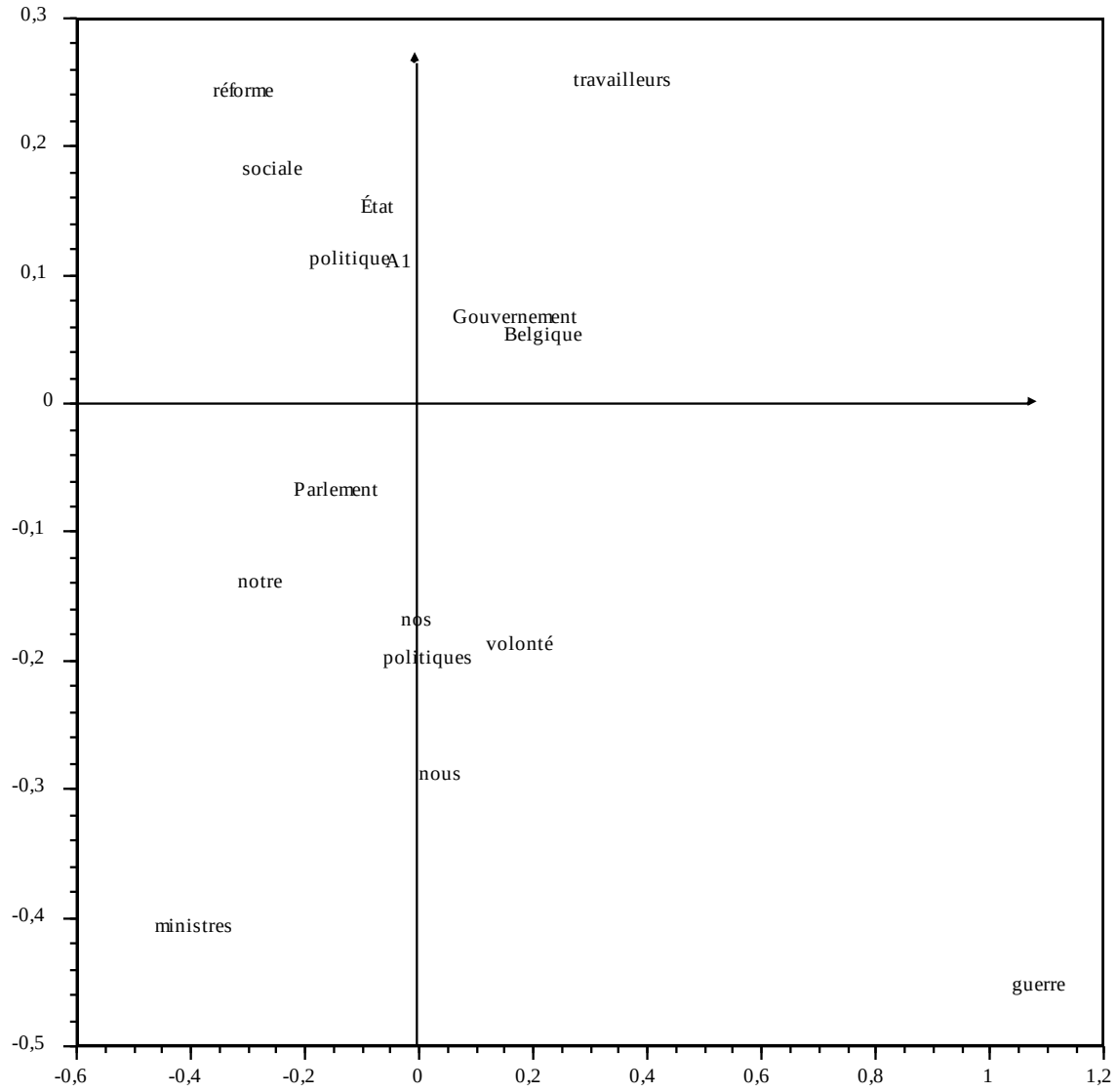

Figure 5. 1 Représentation plane des quinze formes (exemple)

5.2.1 Partition

Les méthodes de classification que nous avons choisies sont toutes basées sur la notion de partition[152].

Réaliser une partition d'un ensemble d'objet consiste à répartir la totalité des objets dans des sous-ensembles tels que chaque objet appartienne à un et un seul sous-ensemble. Dès lors, on désigne comme partition le système de sous-ensembles qui répond à cette définition. Deux classes d'une même partition n'ont en commun aucun objet.

On conçoit que cette définition induise des contraintes fortes sur les méthodes de classification car chaque objet doit appartenir à une classe particulière de la partition et à une seule, il n'y pas d'objet « entre » deux classes.

Trouver la meilleure partition d'un ensemble d'objets implique que l'on se donne un critère de choix parmi l'ensemble des partitions possibles. Il n'existe pas de méthode permettant d'optimiser un tel critère et le calcul d'un tel critère pour toutes les partitions possibles est généralement impossible devant le très grand nombre de ces partitions.

En effet le nombre S(n,k) de partitions de n objets en k classes est :

et le nombre de partitions B(n) de n objets, somme de toutes les partitions possibles de 1 à n classes vaut :

[152] On peut cependant envisager d'autres manières de réaliser des classifications (classifications floues, classifications pyramidales…).

On trouve dans Chandon et Pinson[153] la table suivante donnant quelques valeurs pour ce nombre de partitions :

Nombre d'objets à classer *n*	Nombre de partitions *B(n)*
4	15
10	115 975
15	1 382 958 545
20	$5{,}17 \times 10^3$

Ces nombres déjà grands pour vingt objets croissent de manière tellement rapide qu'il devient tout à fait inenvisageable de réaliser toutes les partitions en vue de trouver la meilleure. Devant l'impossibilité pratique qu'il y a à parcourir exhaustivement l'ensemble des partitions et devant l'absence d'une méthode générale de recherche de la meilleure partition possible, on devra avoir recours à des algorithmes susceptibles de donner de bonnes partitions sans cependant qu'ils apportent la certitude que ces partitions soient strictement les meilleures. Nous envisagerons deux méthodes : la première[154] consistera à construire de proche en proche une série de partitions emboîtées telles que partant de la partition de *n* objets en *n* classes (un objet par classe), on aboutisse à une partition de *n* objets en 1 classe (reconstitution de l'ensemble des objets à classer); la seconde[155], nous permettra de construire directement une partition de *n* objets en *k* classes, *k* étant un nombre compris entre 1 et *n* et choisi *a priori*.

[153] Jean-Louis Chandon et Suzanne Pinson, *Analyse typologique, théories et applications*, Masson, Paris, 1980, page 82.

[154] Les méthodes de ce type sont appelées méthodes de classification ascendante hiérarchique (CAH).

[155] Les méthodes de ce type sont généralement regroupées avec d'autres sous le nom de méthodes de réallocation. voir Chandon et Pinson, *op. cit*.

Mais avant de montrer le mécanisme de construction des partitions, nous devons faire trois choix : celui de la distance entre deux objets, celui de la distance entre deux classes ou entre une classe et un objet et celui d'une mesure de l'homogénéité des classes. Les ouvrages traitant de la typologie abondent en critères de ces trois types. Nous nous restreindrons, pour notre exemple, aux choix suivants :

Nous prendrons comme distance entre deux formes, la distance euclidienne usuelle entre deux points dans un plan, nos formes étant représentées sur un plan en fonction des coordonnées définies au tableau 5.1. La distance entre classes sera la même distance, mesurée entre les centres de gravité des classes. La distance entre une classe et une forme sera celle qui se mesure entre le centre de gravité de la classe et le point représentant la forme sur le plan.

Quant au critère d'homogénéité des classes, critère fondamental puisqu'il s'agit du critère que nous chercherons à optimiser (minimiser), nous le définirons pour une classe k donnée, comme le moment

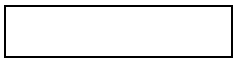

où i parcourt tous les objets appartenant à la classe k, m_i représentant le poids de chaque objet et d_{gi}, la distance entre l'objet i et g le centre de gravité de la classe k.

Ce critère possède une propriété intéressante. Si l'on considère l'ensemble des objets soumis à la classification, on peut calculer la dispersion de cet ensemble comme

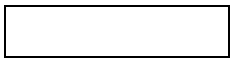

où b est le centre de gravité ou barycentre de l'ensemble des formes.

On peut montrer[156] que si l'on partitionne cet ensemble, l'indice de dispersion M peut se décomposer en une somme de deux termes. Le premier représentant la dispersion des centres de gravité de chacune des classes de la partition autour du

[156] Voir en particulier M.Roux, *Algorithmes de classification*, *op. cit.,* pages 60 à 76.

centre de gravité de l'ensemble total; le second représentant la somme des dispersions à l'intérieur de chacune des classes de cette partition. Le premier terme est la dispersion interclasse de la partition, le second la dispersion intraclasse, c'est-à-dire la somme des dispersions des éléments à l'intérieur de chaque classe. Étant donné une partition de l'ensemble des objets en k classes, nous pouvons écrire :

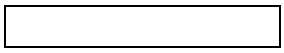

avec

où m_k est la somme des poids des objets appartenant à la classe k et représente le poids de la classe k, b est le centre de gravité de l'ensemble des objets et g_k le centre de gravité des objets appartenant à la classe k

Cette décomposition de la dispersion entre dispersion *intraclasse* et *interclasse* nous permet de considérer comme équivalentes la recherche du minimum de la dispersion intraclasse ou celle du maximum de la dispersion interclasse. En effet, la dispersion totale pour un ensemble d'objets donné est une constante. La recherche du maximum d'un des deux termes d'une somme constante est équivalente à celle de la recherche du minimum de l'autre terme.

Ceci signifie que rechercher avec ce critère de dispersion une partition dont les classes sont les plus homogènes possibles, c'est-à-dire les moins dispersées, revient à rechercher aussi une partition dont les classes, représentées par leur centre de gravité, sont les plus dispersées possibles, donc les plus différentes.

5.2.2 Classification hiérarchique ascendante

Le principe des méthodes de classification hiérarchique ascendante est simple : partant de la partition P_n de l'ensemble des n objets en n classes (chaque classe ne comprenant qu'un objet), on cherche à définir une nouvelle partition P_{n-1} en n-1 classes en agrégeant deux classes de la partition P_n. En répétant le procédé, au stade suivant, on va obtenir une partition P_{n-2} en n-2 classes, résultat de

l'agrégation de deux classes de la partition P_n-1. *In fine*, nous obtiendrons une partition P_2 ne comportant que deux classes puis une partition P_1 n'en comportant plus qu'une seule, identique dès lors à l'ensemble de départ. La succession des partitions P_n à P_1 définit une hiérarchie emboîtée de partitions.

Le choix des deux classes à fusionner dépend du critère choisi pour définir l'homogénéité des classes. Observons tout d'abord qu'au stade initial de la procédure, celui de la partition P_n, nous avons :

[ ] avec [ ] et [ ]

En effet, dans chacune des classes de la partition, il n'y a qu'un seul objet, le centre de gravité est confondu avec cet objet, la distance entre cet objet et le centre de gravité est par définition nulle, la dispersion aussi. La dispersion intraclasse est nulle.

Au stade final du procédé, lorsqu'il ne subsiste plus qu'une classe, nous avons évidemment :

[ ] avec [ ] et [ ]

La classe unique de la partition se confond avec l'ensemble des objets à classifier.

Entre ces deux stades, la dispersion intraclasse a donc augmenté de manière monotone[157].

La stratégie d'agrégation que nous allons utiliser va consister à fusionner, à chaque pas de l'algorithme, les deux classes qui feront croître de la plus petite quantité la dispersion intraclasse.

C'est-à-dire que nous choisirons les deux classes q_1 et q_2 telles que la différence entre leur apport propre à la dispersion intraclasse et celui de la classe formé par leur fusion soit minimal parmi l'ensemble de tous les couples de classes possibles.

[157] En effet, M, M_{inter}, M_{intra} sont des des sommes de carrés, ils sont donc toujours positifs.

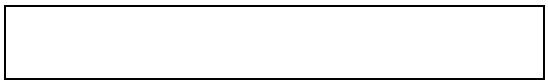

Cette quantité ne peut qu'être positive et vaut :

où g_{q1} et g_{q2} sont les centres de gravité des classes $q1$ et $q2$, m_{q1} et m_{q2}, les poids de ces classes. On notera que cette quantité dépend de la distance entre les centres de gravité des classes.

L'algorithme que nous allons décrire se basera sur cette propriété.

Il consistera à calculer la matrice des Δ pour chaque paire de classes à partir de la matrice des coordonnées des centres de gravité des classes. Cette matrice est symétrique et tous les éléments de sa diagonale sont égaux à zéro. Au départ elle comporte n lignes et n colonnes, dans l'exemple, n vaut 15. Les centres de gravités des quinze classes se confondant avec les quinze formes à classer.

Tableau 5. 2 Accroissements de la dispersion intraclasse par la fusion de 2 classes de la partition initiale en 15 classes

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	0,0000	0,0275	0,0456	0,0548	0,0132	0,0053	0,0015	0,0154	0,0235	0,0225	0,1034	0,0054	0,0194	0,0066	0,0058
2	0,0275	0,0000	0,0535	0,0173	0,0182	0,0014	0,0189	0,0047	0,0027	0,0046	0,1444	0,0133	0,0129	0,0080	0,0165
3	0,0456	0,0535	0,0000	0,0284	0,0024	0,0275	0,0200	0,0126	0,0413	0,0392	0,0836	0,0017	0,0083	0,0008	0,0249
4	0,0548	0,0173	0,0284	0,0000	0,0130	0,0156	0,0344	0,0016	0,0112	0,0121	0,1439	0,0132	0,0038	0,0049	0,0323
5	0,0132	0,0182	0,0024	0,0130	0,0000	0,0114	0,0090	0,0047	0,0207	0,0222	0,0801	0,0014	0,0083	0,0001	0,0160
6	0,0053	0,0014	0,0275	0,0156	0,0114	0,0000	0,0072	0,0058	0,0042	0,0056	0,1014	0,0092	0,0146	0,0070	0,0083
7	0,0015	0,0189	0,0200	0,0344	0,0090	0,0072	0,0000	0,0147	0,0221	0,0226	0,0657	0,0034	0,0196	0,0062	0,0032
8	0,0154	0,0047	0,0126	0,0016	0,0047	0,0058	0,0147	0,0000	0,0064	0,0083	0,1039	0,0072	0,0057	0,0024	0,0190
9	0,0235	0,0027	0,0413	0,0112	0,0207	0,0042	0,0221	0,0064	0,0000	0,0004	0,1332	0,0178	0,0121	0,0115	0,0189
10	0,0225	0,0046	0,0392	0,0121	0,0222	0,0056	0,0226	0,0083	0,0004	0,0000	0,1253	0,0199	0,0130	0,0136	0,0191
11	0,1034	0,1444	0,0836	0,1439	0,0801	0,1014	0,0657	0,1039	0,1332	0,1253	0,0000	0,0387	0,0624	0,0539	0,0459
12	0,0054	0,0133	0,0017	0,0132	0,0014	0,0092	0,0034	0,0072	0,0178	0,0199	0,0387	0,0000	0,0103	0,0013	0,0086
13	0,0194	0,0129	0,0083	0,0038	0,0083	0,0146	0,0196	0,0057	0,0121	0,0130	0,0624	0,0103	0,0000	0,0054	0,0258
14	0,0066	0,0080	0,0008	0,0049	0,0001	0,0070	0,0062	0,0024	0,0115	0,0136	0,0539	0,0013	0,0054	0,0000	0,0125
15	0,0058	0,0165	0,0249	0,0323	0,0160	0,0083	0,0032	0,0190	0,0189	0,0191	0,0459	0,0086	0,0258	0,0125	0,0000

La plus petite valeur du Tableau 5.2 se trouve à l'intersection de la ligne 14 et de la colonne 5, ceci signifie que la fusion des éléments 5 et 14 en une seule classe, nous fournira une partition en 14 classes dont la dispersion intraclasse sera minimale, parmi toutes les partitions en 14 classes envisageables à partir de la partition initiale en quinze classes.

La fusion de la classe 5 (qui comporte la forme *nos*) et de la classe 14 (*politiques*) constitue une classe 16 dont le centre gravité a le poids et les coordonnées suivantes :

classe	poids	coord.x	coord. y
classe 16 (5 ∪ 14)	0,32	- 0,05	- 0,18

La partition en quatorze classes comprendra donc les classes de 1 à 4, de 6 à 13, de 15 à 16.

On construit un nouveau tableau des accroissements de dispersion, en utilisant comme coordonnées et comme poids de la nouvelle classe 16 ceux de son centre de gravité.

On obtient le tableau 5.3 comportant quatorze lignes et colonnes.

Tableau 5. 3 Accroissements de la dispersion intraclasse par la fusion de 2 classes de la partition en 14 classes

	1	2	3	4	*16*	6	7	8	9	10	11	12	13	15
1	0,0000	0,0275	0,0456	0,0548	*0,0181*	0,0053	0,0015	0,0154	0,0235	0,0225	0,1034	0,0054	0,0194	0,0058
2	0,0275	0,0000	0,0535	0,0173	*0,0227*	0,0014	0,0189	0,0047	0,0027	0,0046	0,1444	0,0133	0,0129	0,0165
3	0,0456	0,0535	0,0000	0,0284	*0,0027*	0,0275	0,0200	0,0126	0,0413	0,0392	0,0836	0,0017	0,0083	0,0249
4	0,0548	0,0173	0,0284	0,0000	*0,0148*	0,0156	0,0344	0,0016	0,0112	0,0121	0,1439	0,0132	0,0038	0,0323
16	*0,0181*	*0,0227*	*0,0027*	*0,0148*	*0,0000*	*0,0133*	*0,0110*	*0,0052*	*0,0233*	*0,0243*	*0,0868*	*0,0016*	*0,0083*	*0,0177*
6	0,0053	0,0014	0,0275	0,0156	*0,0133*	0,0000	0,0072	0,0058	0,0042	0,0056	0,1014	0,0092	0,0146	0,0083
7	0,0015	0,0189	0,0200	0,0344	*0,0110*	0,0072	0,0000	0,0147	0,0221	0,0226	0,0657	0,0034	0,0196	0,0032
8	0,0154	0,0047	0,0126	0,0016	*0,0052*	0,0058	0,0147	0,0000	0,0064	0,0083	0,1039	0,0072	0,0057	0,0190
9	0,0235	0,0027	0,0413	0,0112	*0,0233*	0,0042	0,0221	0,0064	0,0000	0,0004	0,1332	0,0178	0,0121	0,0189
10	0,0225	0,0046	0,0392	0,0121	*0,0243*	0,0056	0,0226	0,0083	0,0004	0,0000	0,1253	0,0199	0,0130	0,0191
11	0,1034	0,1444	0,0836	0,1439	*0,0868*	0,1014	0,0657	0,1039	0,1332	0,1253	0,0000	0,0387	0,0624	0,0459
12	0,0054	0,0133	0,0017	0,0132	*0,0016*	0,0092	0,0034	0,0072	0,0178	0,0199	0,0387	0,0000	0,0103	0,0086
13	0,0194	0,0129	0,0083	0,0038	*0,0083*	0,0146	0,0196	0,0057	0,0121	0,0130	0,0624	0,0103	0,0000	0,0258
15	0,0058	0,0165	0,0249	0,0323	*0,0177*	0,0083	0,0032	0,0190	0,0189	0,0191	0,0459	0,0086	0,0258	0,0000

Les deux classes dont la fusion augmente le moins la dispersion intraclasse se trouvent être cette fois les classes 9 (comportant la forme *sociale*) et 10 (comportant la forme *réforme*) ; elles fourniront une nouvelle classe 17, dont le poids et le centre de gravité sont :

classe	poids	coord.x	coord. y
classe 17 ($9 \cup 10$)	0,30	- 0,34	0,20

Le processus est poursuivi jusqu'à fusionner les deux classes de la pénultième partition en une seule classe.

Le tableau 5.4 reprend sous une forme succincte, les résultats du processus.

Tableau 5. 4 Description de la hiérarchie de partitions (exemple)

(1)	(2)	(3)	(4)
16	14	5	0,00011
17	10	9	0,00044
18	6	2	0,00143
19	7	1	0,00153
20	8	4	0,00155
21	12	16	0,00160
22	21	3	0,00262
23	13	20	0,00459
24	15	19	0,00549
25	17	18	0,00728
26	23	25	0,03145
27	22	24	0,05975
28	26	27	0,09607
29	11	28	0,12669

* (1) Nouvelle classe issue de la fusion de deux classes de la partition précédente
* (2) Numéro d'ordre de la première classe à fusionner
* (3) Numéro d'ordre de la deuxième classe à fusionner
* (4) Valeur de l'accroissement de la dispersion intraclasse dû à la fusion.

Il est aussi possible de représenter cette hiérarchie de partitions sous forme d'un arbre (figure 5.2). La lecture de cette arbre de gauche à droite nous retrace l'histoire de la fusion des classes jusqu'à l'obtention de la réunion finale. L'axe horizontal de la figure représente le niveau d'accroissement de la dispersion intraclasse à chaque nouvelle étape de l'algorithme, de zéro au point de départ de

l'algorithme, jusqu'à 0,12669[158], valeur de l'accroissement de la dispersion par la fusion des deux dernières classes en une seule.

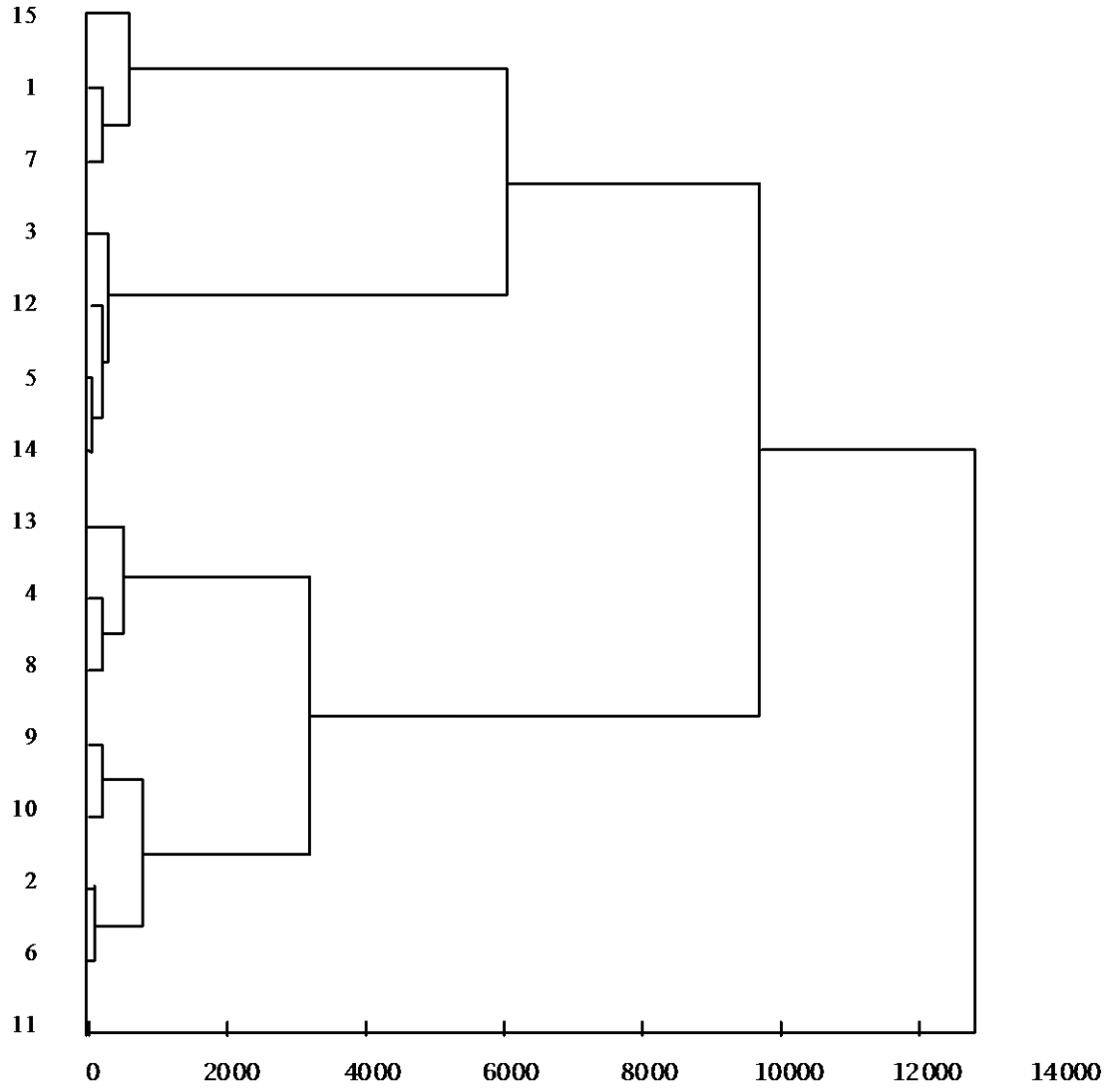

Figure 5. 2 Arbre de la classification hiérarchique ascendante (exemple)

[158] Dans le graphique les valeurs sont multipliées par 100 000.

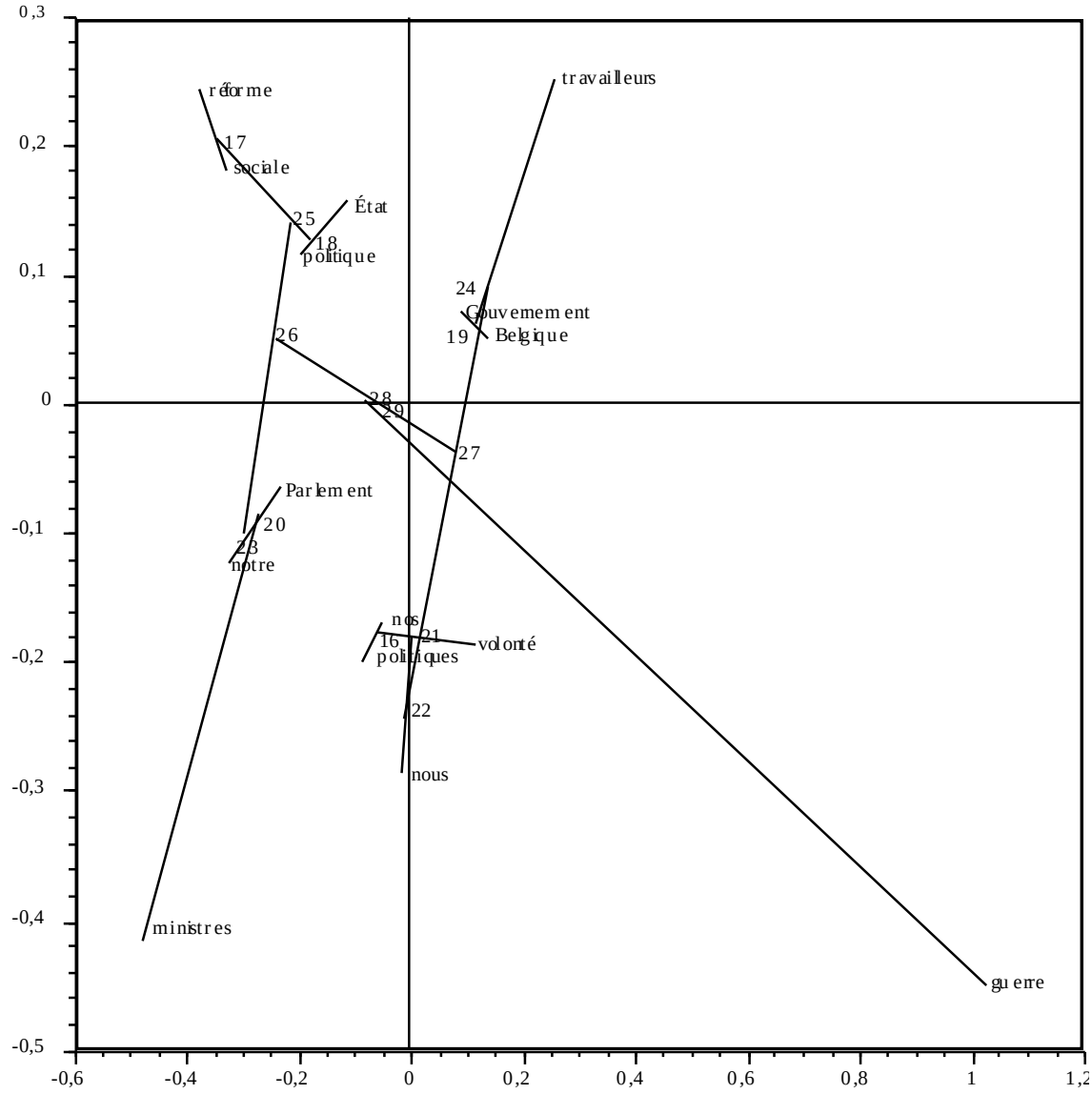

Figure 5. 3 Représentation de l'arbre d'une CAH sur un plan factoriel

Lorsque l'on dispose d'une représentation plane des éléments à classifier (c'est le cas ici pour notre exemple, puisque nous avons choisi de faire une typologie de formes à partir de leur représentation plane), on peut reporter le dessin de l'arbre sur le plan, un trait rassemblant des éléments à fusionner, les classes étant

représentées par leur centre de gravité. La figure 5.3 nous montre les résultats d'une telle représentation pour notre exemple[159].

5.2.3 Méthode de réallocation

Les algorithmes de classification ascendante hiérarchique construisent, nous l'avons vu, une série de partitions emboîtées. Dans notre exemple, si nous voulons obtenir une partition en quatre classes, il nous faut donc construire, de proche en proche, la partition à 14, puis à 13,… à 5 et enfin à 4 classes. Les méthodes de réallocation ont au contraire pour objectif de construire une telle partition en un nombre donné de classes k de manière directe, sans passer par la construction de la série de partitions à nombre de classes supérieur à k.

Leur principe est simple.

Partant d'une partition arbitraire des points en k classes, nous calculons les centres de gravité de ces classes.

Chacun de ces centres de gravité va être le noyau d'une nouvelle classe. Nous réaffectons chaque point à la classe du centre de gravité de laquelle il est le plus proche.

Si nous obtenons ainsi une partition différente de la précédente, c'est-à-dire si au moins un point a changé de classe, nous réitérons le procédé en calculant les nouveaux centres de gravité, en réaffectant ensuite les éléments à la classe la plus proche (c'est-à-dire celle dont le centre de gravité lui est le plus proche) jusqu'à ce qu'aucun point ne change plus d'affectation.

Cet algorithme s'arrête toujours au bout d'un nombre fini d'itérations. Ceci signifie que, quel que soit le point de départ, nous finirons toujours par obtenir une configuration stable.

[159] On remarquera que les points ne s'agrègent pas toujours suivant les proximités lisibles sur le plan. En effet, il convient de ne pas oublier que l'agrégation ne se fait pas sur base uniquement des distances mais tient compte des poids des éléments à agréger.

Le choix comme critère de proximité d'un point à une classe de la distance euclidienne au centre de gravité de la classe implique qu'à chaque étape de l'algorithme, la dispersion intraclasse de la partition telle que nous l'avons définie plus haut, décroisse pour arriver à un minimum. Cependant, ce minimum n'est qu'un minimum local. Si la partition de départ de l'algorithme est différente, la partition finale obtenue pourrait être différente et par là même être caractérisée par un autre minimum local.

L'algorithme ne garantit pas l'obtention d'un minimum absolu.

La recherche d'une partition en cinq classes de l'exemple des quinze formes illustre bien cette sensibilité au point de départ de l'algorithme.

Le premier essai nous fournit les résultats repris au *Tableau 5. 5* [page164].

Tableau 5. 5 Progression de l'algorithme de réallocation. Meilleur essai

	part.initiale	1ère itération	2ème itération
politique	1	1	1
État	1	1	1
sociale	1	1	1
réforme	1	1	1
Gouvernement	1	1	2
travailleurs	1	1	2
Belgique	2	2	2
volonté	2	2	5
nos	2	5	5
nous	5	5	5
politiques	5	5	5
Parlement	3	3	3
ministres	3	3	3
notre	3	3	3
guerre	4	4	4
dispersion intraclasse	0,01974	0,01857	0,0624

Les « trajets » des centres de classes et la partition finale sont visibles sur la Figure 5.4. La partition obtenue est une bonne partition ; de nombreux autres essais, à partir de configurations initiales distinctes aboutissent à des résultats moins heureux, comme en fait foi, par exemple, le Tableau 5.6 qui reprend l'un de ces essais.

Tableau 5. 6 Progression de l'algorithme de réallocation. Essai médiocre

	part.initiale	1ère itération	2ème itération
politique	1	1	1
État	3	1	1
Gouvernement	3	3	3
Belgique	3	3	3
guerre	3	3	3
travailleurs	3	3	3
nous	4	4	4
nos	4	4	4
volonté	4	4	4
politiques	4	4	4
Parlement	4	2	2
notre	2	2	2
ministres	2	2	2
sociale	5	5	5
réforme	5	5	5
dispersion intraclasse	0,03269	0,02830	0,02830

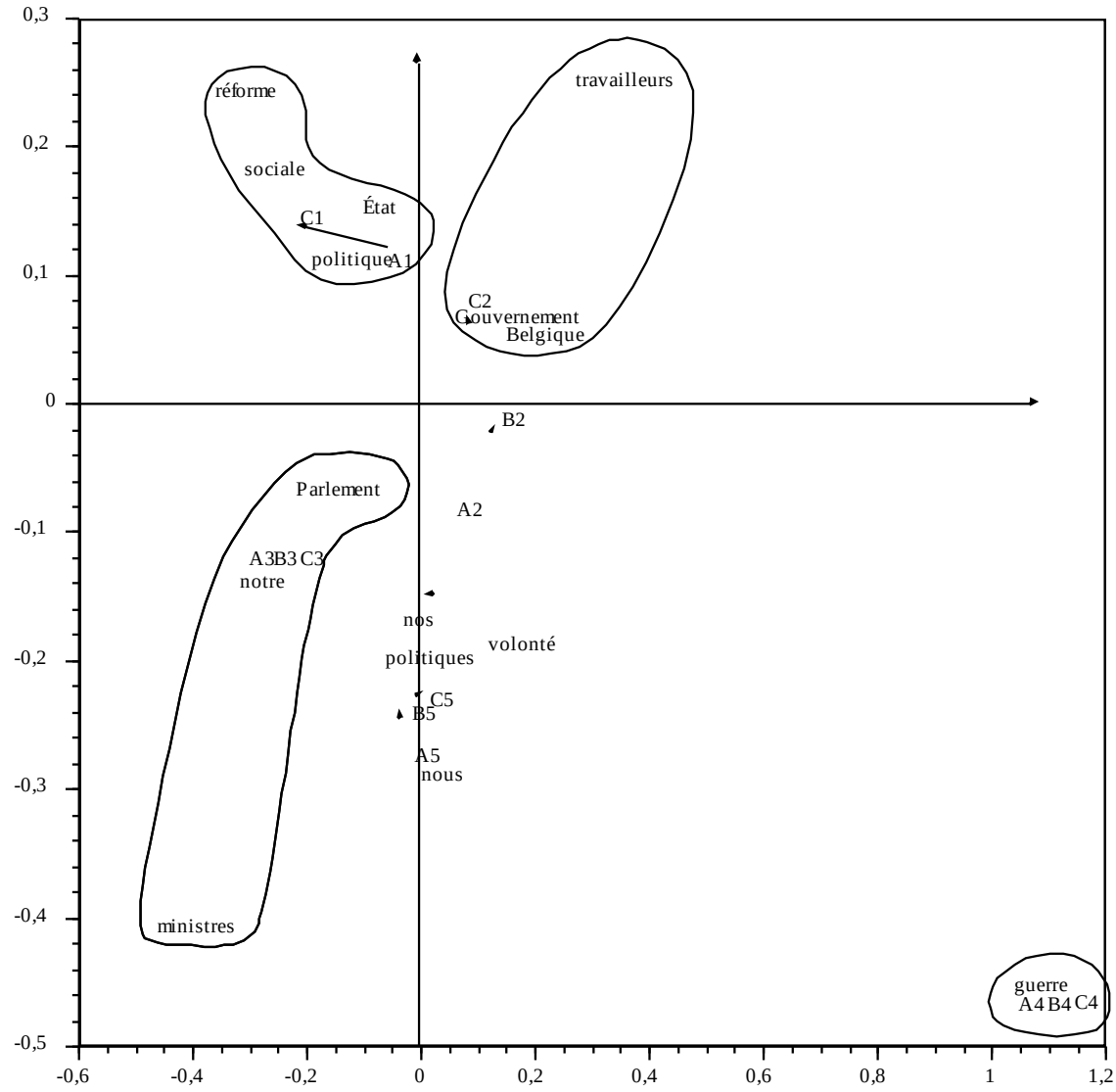

Figure 5. 4 Représentation sur le plan des axes 1 et 2 de la partition en cinq classes de l'exemple. Meilleur essai.

* les centres de gravité des classes de la partition initiale sont représentés par les cinq points A, ceux des partitions suivantes par B et puis C.

* *guerre* et les centres de gravité A4, B4 et C4 sont confondus ; les centres de gravité A3, B3 et C3 sont confondus, les centres A1 et B1 aussi.

Le fait que l'algorithme n'aboutisse pas systématiquement à un minimum de la dispersion intraclasse global mais seulement à un minimum local peut être partiellement compensé par la réitération de l'algorithme avec des situations initiales différentes, on obtient alors une série de partitions dont on peut choisir la meilleure, c'est-à-dire celle dont la dispersion intraclasse est la plus faible. Ceci est possible parce que l'algorithme est un algorithme rapide même sur des ensembles assez grands de données, à la différence de l'algorithme de classification hiérarchique ascendante. En lieu et place de ne retenir qu'une seule partition même apparemment optimale, il est parfois préférable de rechercher les « formes fortes »[160], c'est-à-dire les classes formées d'éléments qui ont toujours été classés ensemble dans chacune des partitions. Nous obtenons ainsi une nouvelle partition k' classe (k' étant $\geq k$).

Chacun de ces deux algorithmes possède des propriétés intéressantes. Pour la classification ascendante, on peut retenir la possibilité de suivre comment s'agrègent pas à pas les éléments afin d'aboutir à une partition, la possibilité aussi de faire un choix entre différents nombres de classes pour la partition finale par l'examen de l'arbre de classification.

Pour la méthode de réallocation, jouent essentiellement la capacité de classifier rapidement de grands ensembles d'éléments et la possibilité de retrouver des "formes fortes".

La recherche de méthodes qui jouissent au moins partiellement des deux propriétés intéressantes de l'une ou de l'autre des deux démarches exposées a mené à la définition d'une stratégie mixte[161].

[160] Cf. Gille Celeux, *op. cit.*

[161] Cette stratégie mixte est particulièrement aisée à mettre en œuvre dans le logiciel SPAD.N (Procédure SEMIS).

5.2.4 Stratégie mixte

Il est parfaitement possible de définir des stratégies mixtes faisant appel successivement à ces deux types de méthodes, par exemple en réalisant par une méthode de réallocation une partition en un grand nombre de classes (plusieurs dizaines, voire une centaine) et en construisant une série de partitions hiérarchisées à partir de ces classes, ou bien encore après avoir construit une hiérarchie de partition, en choisissant une partition intéressante et en l'«améliorant» par une méthode de réallocation. On peut aussi combiner ces deux stratégies mixtes.

En ce qui concerne l'application de ces méthodes, non à l'exemple mais à l'ensemble du corpus, nous avons choisi de retenir la démarche suivante :

1. Nous retiendrons les mêmes formes que celles qui ont servi à l'analyse factorielle des correspondances, soit les formes de fréquence supérieure à 9 ;

2. La distance entre les formes sera la distance du χ^2, les formes étant munies des mêmes poids que pour l'analyse factorielle des correspondances ;

3. La stratégie consistera à constituer une hiérarchie ascendante de partitions par la méthode de minimisation de l'accroissement de l'inertie intraclasse, à choisir une ou plusieurs partitions intéressantes au vu de la progression de l'accroissement de l'inertie intraclasse et, en se servant de ces partitions comme point de départ, de chercher à améliorer la partition en gardant toujours comme critère la minimisation de l'inertie intraclasse.

Nous présenterons ainsi trois typologies basées respectivement sur une partition à 2, 6 et 47 classes.

5.3 La classification hiérarchique

La première opération consiste donc à réaliser une classification hiérarchique des formes. À l'issue de cette opération nous obtenons une hiérarchie de classes.

Ce type de hiérarchie peut être représenté par un arbre, qui reprend pas-à-pas l'ensemble des agrégations deux-à-deux des classes de formes jusqu'à réunion de l'ensemble des formes en une seule classe. La partie supérieure de cet arbre est reprise dans la figure 5.5. L'évolution de l'indice d'agrégation, c'est-à-dire de l'accroissement de l'inertie intraclasse résultant de la fusion de deux classes nécessaire pour passer d'une partition à *n* classes à une partition à *n-1* classes, nous fournit un moyen de choisir parmi l'ensemble des partitions obtenues des partitions intéressantes. En effet, en choisissant une partition *n* telle que le passage à une partition *n-1* implique un grand accroissement de l'inertie intraclasse, nous savons que l'agrégation de deux classes a été réalisée entre classes suffisamment différentes pour avoir un effet important sur la valeur de l'inertie intraclasse. En cherchant ce type de « saut » dans l'accroissement de l'inertie intraclasse, et en nous intéressant aux partitions comportant peu de classes, nous voyons émerger trois découpages possibles : en 2 et 6 classes.

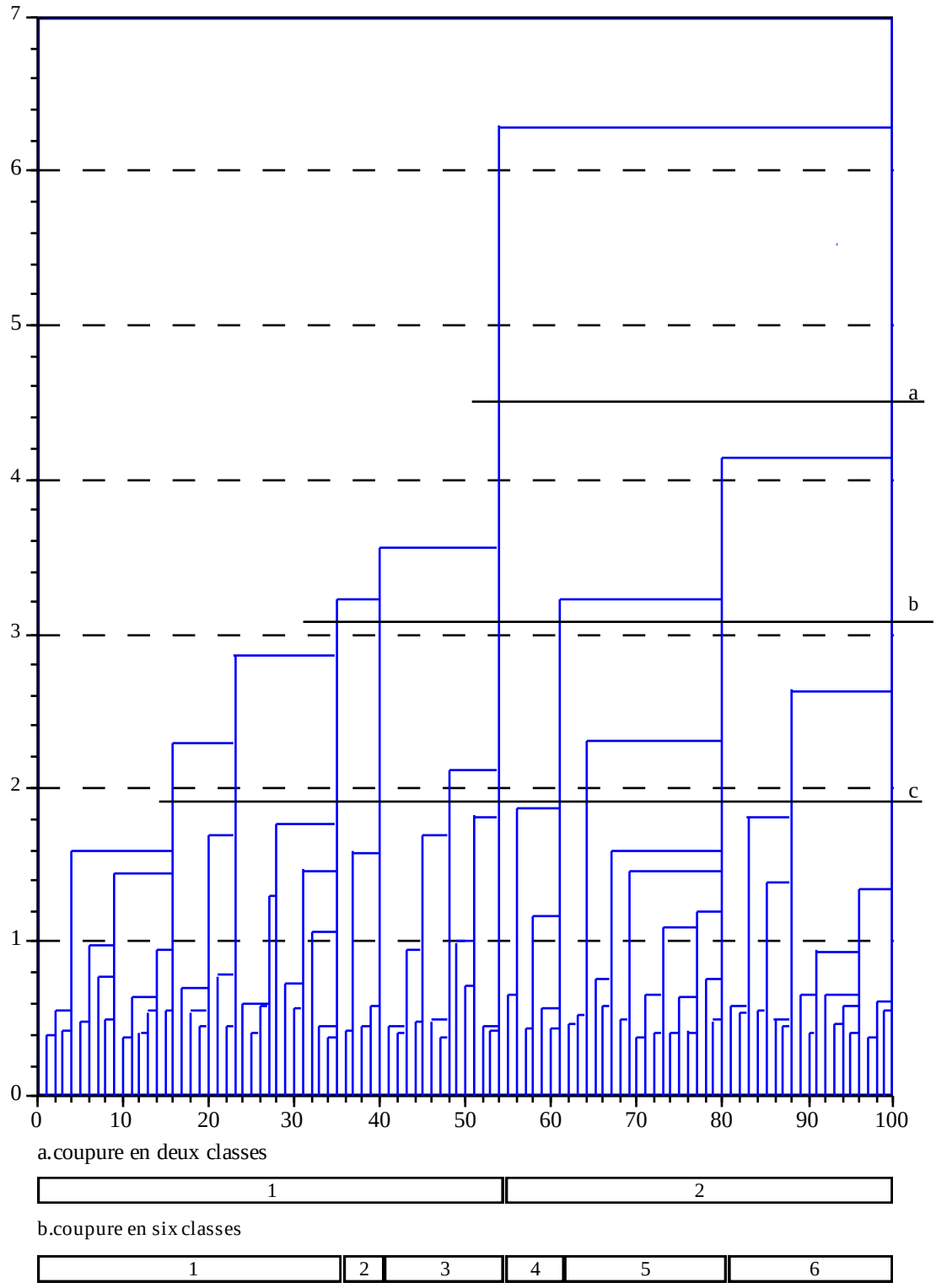

Figure 5. 5 Arbre hiérarchique d'une classification des formes (partie supérieure, agrégation des cent dernières classes)

5.4 Typologie à deux classes

Les deux classes de formes qui constituent cette typologie sont de poids assez inégaux : l'une contient 854 formes apparaissant dans le corpus 71 555 fois, l'autre 502 formes n'apparaissant que 22 065 fois dans le corpus. Si l'on se limite pour les calculs[162] aux occurrences des formes comptées au moins dix fois, la première classe regroupe donc 76,43% des occurrences contre 23,57% dans la seconde classe.

En parcourant les listes qui reprennent la composition de ces deux classes (en annexe de ce chapitre), ce qui frappe tout d'abord, c'est de retrouver dans la classe 1 l'ensemble des formes les plus fréquentes, celles qui paraissent devoir faire partie de tout discours (*de*, *la*, *les*, *et*…) et de toute déclaration gouvernementale (*Gouvernement*, *politique*, *pays*, *économique*…) ; tandis que la classe 2 semble receler un vocabulaire plus spécialisé (*problèmes*, *œuvre*, *travail*, *guerre*, *Congo*…). Cette comparaison vaut surtout pour les premiers termes des listes (ceux dont la fréquence dans le corpus est la plus élevée, nous avons en effet conservé l'ordre de fréquences décroissantes pour la présentation de ces listes), la poursuite de la lecture nous amènera à trouver du vocabulaire spécialisé dans les deux listes. La répartition du vocabulaire de ces deux classes parmi les 37 déclarations nous apporte une information plus intéressante (*Tableau 5. 7*, page 172).

[162] Dans tout le chapitre 5, nous calculerons les pourcentages d'occurrences en fonction du nombre d'occurrences des formes attestées au moins dix fois, c'est-à-dire en fonction du nombre total d'unités reprises dans le tableau lexical tronqué que nous utilisons tant pour l'analyse factorielle des correspondances que pour la recherche de typologie de formes lexicales. Ceci se justifie par le fait que l'interprétation des typologies se fera de manière systématique par la comparaison entre les différentes classes de chaque typologie. On convertira facilement ces pourcentages en rapport à la surface totale du corpus si l'on se souvient que le tableau lexical tronqué à partir de la fréquence neuf reprend 81% (93 620/115 596) de la totalité des occurrences du corpus.

Tableau 5. 7 Répartition du vocabulaire de chaque déclaration suivant les deux classes d'une partition (en %)

	Poids des formes de la Classe 1 (%)	Poids des formes de la Classe 2 (%)		Poids des formes de la Classe 1 (%)	Poids des formes de la Classe 2 (%)
dg00	68,62	31,38	dg19	77,49	22,51
dg01	63,56	36,44	dg20	82,24	17,76
dg02	59,90	40,10	dg21	75,39	24,61
dg03	59,12	40,88	dg22	75,31	24,69
dg04	71,73	28,27	dg23	81,47	18,53
dg05	69,66	30,34	dg24	77,70	22,30
dg06	62,73	37,27	dg25	80,95	19,05
dg07	63,33	36,67	dg26	77,63	22,37
dg08	73,00	27,00	dg27	84,47	15,53
dg09	75,49	24,51	dg28	76,76	23,24
dg10	70,50	29,50	dg29	82,81	17,19
dg11	75,86	24,14	dg30	83,13	16,87
dg12	70,92	29,08	dg31	85,60	14,40
dg13	76,16	23,84	dg32	87,42	12,58
dg14	77,44	22,56	dg33	84,26	15,74
dg15	78,65	21,35	dg34	80,31	19,69
dg16	78,83	21,17	dg35	87,68	12,32
dg17	79,64	20,36	dg36	77,37	22,63
dg18	74,97	25,03	dg37	80,35	19,65
Corpus	76,43	23,57			

En effet les formes de la classe 1 entrent en proportion de plus en plus grande dans le vocabulaire des déclarations, au fur et à mesure que s'écoule le temps, inversement la proportion du vocabulaire puisé dans la classe 2 ne fait que décroître.

Une autre manière de mettre ce phénomène en évidence est de calculer la quantité:

où n_{ij} est le nombre d'occurrences des formes de la classe i dans le discours j; $n_{.j}$, le nombre d'occurrences du discours j ; $n_{i.}$, le nombre d'occurrences des formes de la classe i dans le corpus ; n, le nombre d'occurrences de l'ensemble du corpus [163]. Cette quantité[164] correspond à la différence entre le poids d'une classe dans un discours et celui qu'elle prend sur l'ensemble du corpus, cette différence est multipliée par l'inverse du poids de la classe dans le corpus de manière à ne pas surestimer les grands écarts dans les classes les plus «lourdes». La figure 5.6 donne une représentation (en ordonnée) des écarts e mesurés pour chacune des déclarations, l'abscisse représentant le temps mesuré en nombre d'occurrences du corpus, les textes des différentes déclarations gouvernementales étant mis bout à bout dans l'ordre de leur énoncé devant les Chambres.

[163] Étant entendu que nous nous restreignons dans tous les cas aux formes de fréquence supérieure à 9 dans le corpus.

[164] par exemple pour la dg1 et la classe 1, on obtient

$$e_{11} = \frac{63{,}56 - 76{,}43}{76{,}43} = -0{,}168.$$

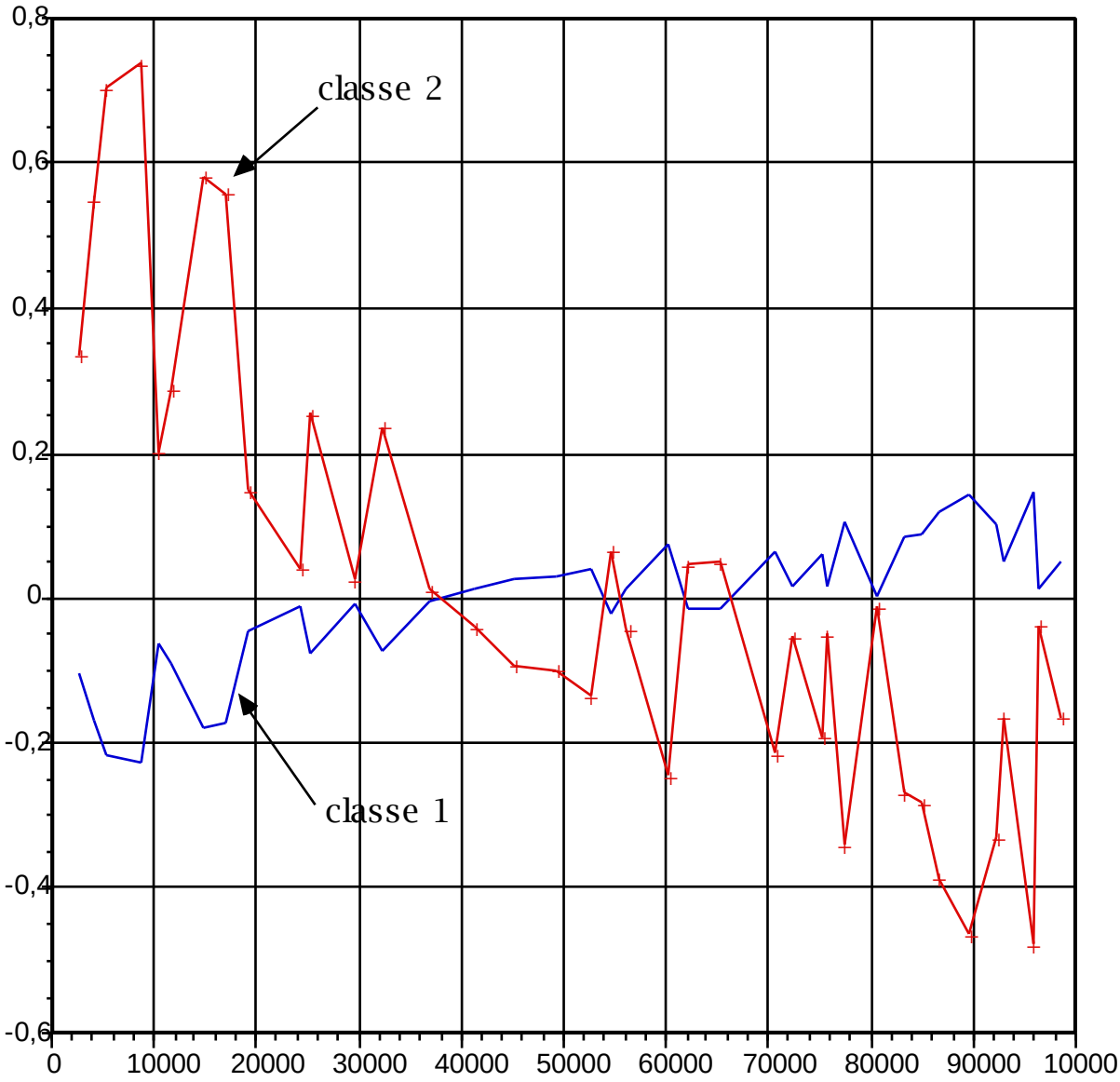

Figure 5. 6 Évolution de l'écart à la moyenne d'utilisation du vocabulaire des classes de la bipartition

On voit que les écarts s'organisent nettement en deux « lignes », l'une descendante lorsque le temps s'écoule, l'autre montante. Cette disposition ne nous étonne guère, elle confirme ce que révélait déjà le premier axe de l'analyse factorielle des correspondances, à savoir qu'il existe une composante chronologique dans l'usage du vocabulaire tout au long de ce corpus. Cependant, il nous permet déjà de caractériser un peu mieux cette composante car la classe 2 comporte à l'évidence un stock de formes «spécialisées» liées clairement aux conditions historiques dans lesquelles ont été rédigés les textes du début du corpus : la *guerre* et la colonisation (*Congo*), par exemple, conditions qui ne prévalaient plus pour les textes d'après 1961.

Le constat d'une dominante chronologique dans l'usage lexical avait déjà été posé grâce à l'AFC ; un découpage relativement grossier en deux classes permet, certes, de vérifier l'existence de cette dominance à nouveau mais n'apporte rien ou si peu quant à la caractérisation de cette chronologie.

On pourrait faire différentes hypothèses pour expliquer l'allure des deux lignes brisées de la figure 5.6.

Avec Dominique Labbé et Pierre Hubert[165], on pourrait supposer que ces deux lignes soient la résultante d'un double processus de renouvellement du vocabulaire :

• un processus concernant les « vocables généraux » dont l'accroissement est rapide au début du corpus et puis suit « *une courbe rapidement asymptotique, leur entrée en scène est très rapide au début du texte et se fait de plus en plus rare au fur et à mesure qu'il s'allonge* »[166];

• auquel s'ajoutent des «vocabulaires locaux» caractéristiques d'une période donnée : «*Quand l'auteur ouvre un nouveau registre, on observe un afflux de*

[165] Pierre Hubert et Dominique Labbé, « Un modèle de partition du vocabulaire », *in Études sur la richesse et la structure lexicales* (réunies par Philippe Thoiron, Dominique Labbé et Daniel Serant), Champion-Slatkine, Paris-Genève, 1988.

[166]Pierre Hubert et Dominique Labbé, *op. cit.*, page 111.

vocabulaires spécialisés, puis, progressivement le réservoir s'épuise et l'apport décline : la courbe passe en dessous de la tendance jusqu'à ce qu'un nouveau vocabulaire soit mobilisé ce qui se manifestera par un nouvel afflux…Dans la réalité, il y aura des chevauchements. »[167]

Mais d'autres mécanismes peuvent être à l'œuvre dans cette évolution chronologique du vocabulaire qui pourrait mettre en jeu :

• l'existence de deux ensembles de formes dont l'usage est systématiquement croissant ou décroissant au long du temps, avec éventuellement un ensemble de formes d'usage général et stable ;

• l'existence de plusieurs ensembles croissants et/ou décroissants mais avec des tempos différents, toujours complétés par un ou plusieurs ensembles de formes stables et générales.

Plutôt que de construire *a priori* des modèles, souvent assez difficiles à justifier du point de vue de la production des textes, nous pouvons nous en remettre aux données, c'est-à-dire aux textes du corpus, pour mettre en évidence le comportement de l'apport de vocabulaires dans ce même corpus. Ceci évitera de devoir se poser, trop tôt[168], la question du modèle et celle de l'existence, réelle ou potentielle, des « réservoirs de vocabulaires » du modèle de Hubert et Labbé. L'examen des partitions comportant plus de deux classes nous fournira des indications sur le processus réellement en œuvre.

5.5 Typologie à six classes

La répartition du vocabulaire du corpus en six classes[169] fournit une première indication sur le processus sous-jacent à l'aspect «chronologique» de la

[167] Pierre Hubert et Dominique Labbé, *op. cit.,* p 111.

[168] Nous reposerons la question dans le chapitre 7, à propos d'une réflexion sur le choix des exemples.

[169] La répartition des formes entre les six classes est reprise en fin de ce chapitre, de même que la répartition en 2 classes.

distribution du vocabulaire tout au long de ces quarante ans de discours gouvernementaux. En effet, à la distinction entre une classe de vocabulaire dont l'usage relatif croît durant toute la période envisagée et une classe d'usage décroissant, nous voyons apparaître deux types de classes particulières : une classe «stable», relativement bien répartie dans les discours (et donc dans le temps), cinq classes caractérisées chacune par une fréquence d'usage plus élevée dans une des périodes du corpus ; les périodes pouvant se chevaucher.

La *Figure 5. 7* [page 178][170] représente bien ce phénomène, on y observe une classe 1 extrêmement stable, et cinq autres classes qui définissent chacune une « bosse » d'écarts positifs, une période pour laquelle les écarts sont positifs.

Le *Tableau 5. 8* [page 179] qui reprend la fréquence d'utilisation des formes de chacune des six classes dans le corpus nous offre la même information mais en conservant à chaque classe son poids réel dans le vocabulaire de ce corpus. L'aspect croissant puis décroissant de ces fréquences se lit dans les six colonnes du tableau, à l'exception de la classe 1, que nous avions qualifiée de stable et de la classe 3, dont la décroissance, en bas du tableau est tronquée.[171]

[170] La figure 5.6 a été construite de la même manière que la figure 5.5, en utilisant les écarts relatifs à la moyenne.

[171] À proprement parler, la classe 3 et peut-être aussi la classe 1 ne correspondent pas au modèle unimodal, à la classe 6 manque la partie gauche croissante et à la classe 4 la partie droite décroissante, mais il s'agit aussi des deux classes caractéristiques du début et de la fin de la période étudiée ; il est raisonnable de penser, au vu de l'allure générale des autres classes, que ces deux classes appartiennent bien au même type et que seul le découpage historique est la cause de la troncature de leurs courbes.

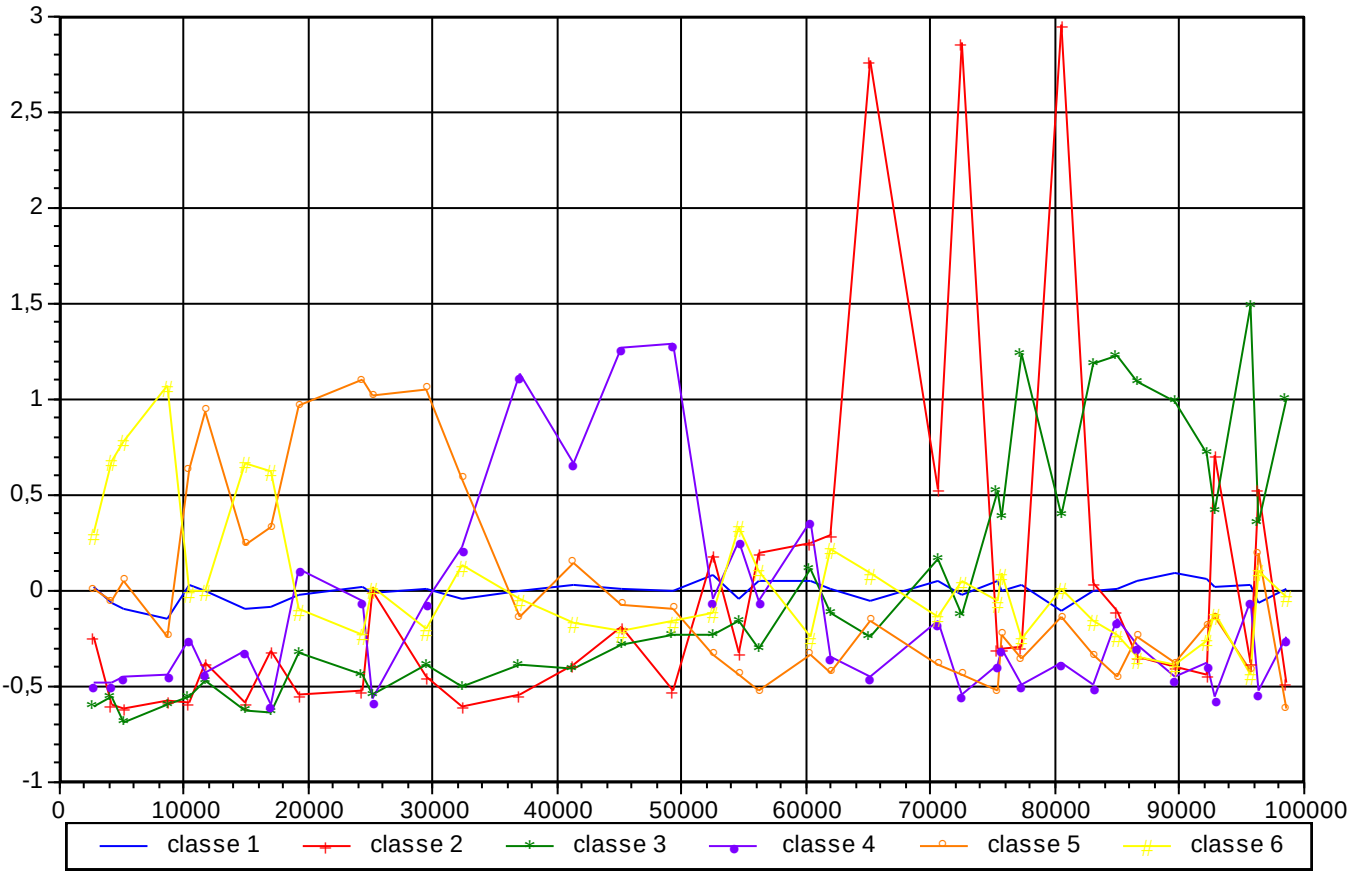

Figure 5. 7 Évolution de l'écart à la moyenne d'utilisation du vocabulaire des classes de la partition en 6 classes

Tableau 5. 8 Répartition du vocabulaire en six classes (% dans chaque déclaration)

	Poids des formes de la Classe 1 (%)	Poids des formes de la Classe 2 (%)	Poids des formes de la Classe 3 (%)	Poids des formes de la Classe 4 (%)	Poids des formes de la Classe 5 (%)	Poids des formes de la Classe 6 (%)
dg00	65,47	1,72	2,34	2,34	6,15	21,97
dg01	60,03	0,92	2,61	2,33	5,79	28,32
dg02	58,27	0,87	1,83	2,50	6,44	30,10
dg03	54,51	0,96	2,38	2,55	4,67	34,94
dg04	66,17	0,96	2,63	3,41	9,98	16,86
dg05	64,09	1,41	3,12	2,60	11,87	16,91
dg06	57,99	0,94	2,22	3,12	7,58	28,15
dg07	58,85	1,56	2,15	1,85	8,14	27,45
dg08	62,67	1,05	4,01	5,05	12,02	15,20
dg09	65,41	1,08	3,31	4,29	12,85	13,05
dg10	63,56	2,28	2,71	1,95	12,36	17,14
dg11	64,82	1,25	3,60	4,27	12,58	13,48
dg12	61,78	0,91	2,93	5,55	9,70	19,13
dg13	64,26	1,04	3,61	9,66	5,27	16,15
dg14	66,40	1,39	3,52	7,57	7,03	14,09
dg15	64,60	1,86	4,27	10,29	5,69	13,29
dg16	64,23	1,09	4,54	10,39	5,56	14,19
dg17	69,33	2,71	4,55	4,33	4,08	15,01
dg18	61,77	1,53	4,97	5,71	3,44	22,57
dg19	67,28	2,73	4,12	4,31	2,92	18,64
dg20	67,49	2,85	6,58	6,19	4,08	12,82

Tableau 5. 9 Répartition du vocabulaire en six classes (% dans chaque déclaration) (suite)

	Poids des formes de la Classe 1 (%)	Poids des formes de la Classe 2 (%)	Poids des formes de la Classe 3 (%)	Poids des formes de la Classe 4 (%)	Poids des formes de la Classe 5 (%)	Poids des formes de la Classe 6 (%)
dg21	64,70	2,93	5,26	2,99	3,52	20,61
dg22	60,90	8,59	4,47	2,52	5,16	18,37
dg23	67,45	3,49	6,90	3,80	3,78	14,59
dg24	62,85	8,81	5,16	2,08	3,44	17,67
dg25	67,81	1,59	9,01	2,79	2,90	15,90
dg26	63,95	1,58	8,16	3,16	4,74	18,42
dg27	66,24	1,61	13,21	2,32	3,93	12,69
dg28	57,53	9,01	8,24	2,84	5,28	17,10
dg29	64,04	2,37	12,95	2,29	4,04	14,31
dg30	64,66	2,03	13,19	3,84	3,36	12,92
dg31	67,21	1,50	12,34	3,24	4,68	11,03
dg32	70,29	1,37	11,73	2,48	3,79	10,33
dg33	68,17	1,28	10,17	2,82	5,03	12,53
dg34	65,58	3,88	8,37	2,02	5,27	14,88
dg35	66,46	1,41	14,71	4,29	3,59	9,54
dg36	60,40	3,49	7,99	2,16	7,32	18,64
dg37	64,85	1,19	11,84	3,43	2,33	16,36
corpus	64,51	2,03	5,79	4,63	6,16	16,89

Détection des classes « chronologiques »

Distinguer parmi les classes celles dont le profil est de type chronologique des autres profils possibles est relativement aisé dans le cas de la typologie en six parties que nous venons de créer. En effet, l'examen à l'œil nu de la *Figure 5.7* nous permet de distinguer facilement les cinq classes en forme de cloche. Il importe cependant de formaliser la démarche afin d'être à même de distinguer des classes de type chronologique parmi un ensemble plus grand de classes.

Nous proposons la méthode suivante. Observons tout d'abord que la définition que nous avons donnée des classes chronologiques suppose, au sens strict, que les parties du corpus qui recourent plus fréquemment que la moyenne au vocabulaire inclus dans une classe de type chronologique soient connexes dans le temps. D'une manière générale, cela signifie que la droite du temps se subdivise en trois parties : celle qui contient des discours où le vocabulaire spécifique à cette classe est sur-employé, et deux parties caractérisées par le sous-emploi, la première précédant la zone de sur-emploi, la deuxième suivant cette zone. Si l'on représente les zones de sous-emploi par un signe "-" et les zones de sur-emplois par un signe "+", une classe chronologique, au sens strict, se dessine ainsi :

---------- (...) ----+++++++++ (...) ++++++-------------- (...) -------

On peut évidemment aussi essayer de définir la "chronologie" de manière moins forte en admettant aussi des patrons tronqués soit au début du corpus, soit en fin de corpus et accepter ceci :

---------- (...) ----+++++++++ (...) ++++++

ou

++++++++ (...) ++++++-------------- (...) -------

Dès lors que l'on accepte ces modèles de chronologie, nous pouvons dire qu'une classe est chronologique si la succession des zones où le vocabulaire de la classe en question est en excès et celles où ce vocabulaire est en déficit définissent une bipartition ou une tripartition de l'axe du temps.

Si nous représentons nos six classes suivant cette technique nous obtenons la suite :

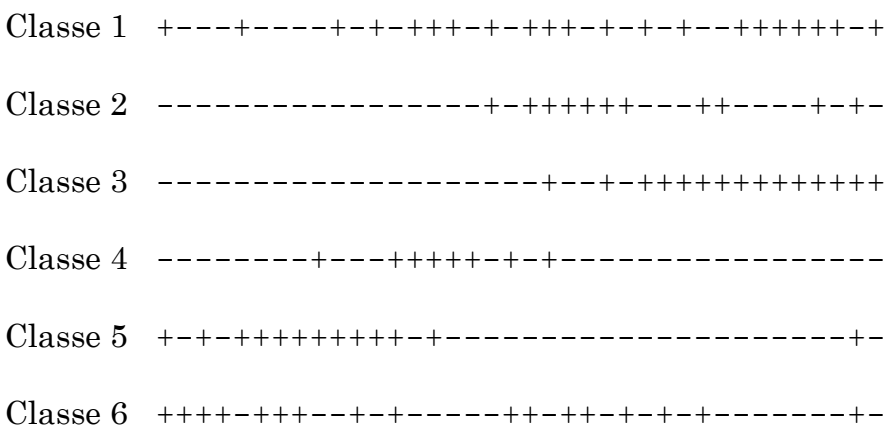

Aucune des classes ne correspond exactement à un des patrons de classe chronologique, certaines (les classes 2, 3, 4, 5) s'en approchent d'assez près. Nous pourrions par ailleurs mesurer l'écart entre le patron chronologique le plus proche possible et la structure réelle d'une classe, en comptant le nombre de discours, de parties du corpus, mal classées.

Ainsi, la comparaison de la classe 2 à une tripartition idéale donnerait :

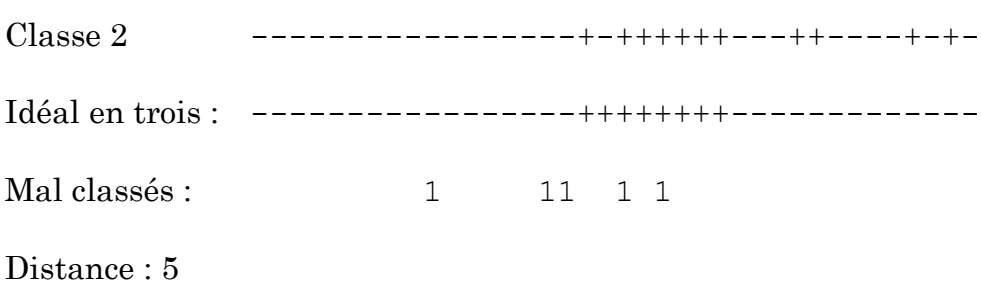

Cinq textes apparaissent mal-classés, si l'on accepte la partition du corpus en trois parties connexes et à la condition que la partition idéale que nous proposons soit bien la «meilleure» des tripartitions du corpus au regard de la distribution de l'emploi de l'ensemble des formes de la classe. Le nombre de mal classés nous servira de mesure de la qualité de la partition idéale proposée. Une adaptation de

la méthode de Fisher[172] de partitionnement sous contrainte d'ordre total nous permettra de trouver la meilleure des partitions en k-classes du corpus suivant le critère du nombre des mal-classés.

Le découpage optimal de la séquence des sur- et sous-emplois. Méthode

Nous avons vu que dans le cas général de recherche d'une partition optimale d'un ensemble d'objet en k classes, il n'existe pas de stratégie qui nous garantisse en pratique de trouver la meilleure partition. La recherche d'optimums locaux est possible grâce par exemple aux algorithmes de classification hiérarchique ascendante et/ou aux algorithmes de réallocation du type «centres mobiles». Dans le cas particulier de recherche d'une partition en k classes d'objets connexes d'un ensemble dans lequel il existe un ordre à respecter, il existe une solution algorithmique qui donne non pas un optimum local mais un optimum général. Ceci signifie qu'il est possible de chercher une partition en k classes de l'ensemble des discours du corpus telle que chacune des classes ne soit composée que d'éléments connexes dans le temps tout en étant assuré que cette partition est la meilleure[173].

En effet, cette possibilité est la conséquence de la réduction très importante du nombre de partitions possibles. Sans la contrainte de contiguïté des objets dans chaque classe, nous savons que le nombre de partitions possibles de N objets en K classes, nombre de Stirling, a une croissance approximative de l'ordre de K^N; sous cette contrainte, par contre, le nombre de partitions en K classes devient égal à $\binom{N-1}{K-1}$, soit un nombre généralement beaucoup plus petit[174].

---

[172] Voir note 174

[173] ou du moins l'une des meilleures car il existe parfois plusieurs partitions en k classes aussi bonnes l'une que l'autre.

[174] L'algorithme que nous allons utiliser est dérivé de l'algorithme de partition optimale de Fisher ; on trouvera une explication plus complète de son fonctionnement dans Gilles Celeux et al., *Classification automatique des données*, Paris, Dunod, 1989, page 148 et suivantes ainsi que dans J.L. Chandon et S. Pinson, *op. cit.*, page 176 et

Avant de décrire le fonctionnement de l'algorithme, il faut définir encore le critère d'homogénéité des classes d'une partition et une propriété de récurrence.

Pour que l'algorithme puisse être appliqué, il faut que le critère d'homogénéité W d'une partition P soit la somme des critères d'homogénéité des classes de cette partition P. Autrement dit, une bonne partition est une partition où la somme des « disparités » à l'intérieur de chaque classe est minimum.

Définissons notre critère des « mal classés » de la manière suivante : pour une classe donnée, la présence majoritaire de "+" correspond à un patron idéal de classe composé uniquement de "+", réciproquement, une présence majoritaire de "-" correspond à un patron idéal de classe composé exclusivement de "-". Le nombre de « mal classés » est la somme des discordances entre le patron idéal de la classe et sa composition actuelle. Dans le cas d'une classe composée d'un nombre pair d'éléments et où il y aurait égalité du nombre de "+" et de "-", le choix du patron idéal est indifférent, le nombre de discordances étant évidemment égal à la moitié du nombre des éléments de cette classe .

Ce critère varie donc de 0 correspondant à une classe identique à son idéal, c'est-à-dire à une classe strictement homogène, jusqu'à 0,5 * le cardinal de la classe (si ce cardinal est pair) ou à 0,5 * le cardinal de la classe -1 (pour une classe composée d'un nombre impair d'éléments). Une classe composée d'un seul élément est toujours homogène, le critère valant dans ce cas toujours 0.

La définition de la relation de récurrence se présente ainsi :

Si nous nous intéressons aux n_1 premiers objets de l'ensemble à classer, leur partition en k_1 classes est nécessairement composée d'une partition optimale de n_2 objets ($n_2<n_1$) en k_1-1 classes et d'une classe supplémentaire composée des n_1-n_2 objets restants. Si l'on connaît toutes les partitions optimales en k_1-1 classes de n_2 objets, n_2 variant de k_1 à n_1 et la valeur du critère pour les séquences supplémentaires, il suffit de choisir comme partition optimale en k_1 classes de n_1

suivantes.

objets celles qui minimisent la somme du critère pour la partition en k_1-1 classes de n_2 objets et du critère de la séquence formée par les objets de n_2 à n_1.

Cette relation de récurrence permet de calculer de proche en proche la meilleure partition pour l'ensemble des objets en 2, 3,… k classes puisque nous pouvons aisément calculer la partition optimale en 2 classes de deux objets, les partitions en 2 classes de 3 objets et ainsi de suite arriver à classer l'ensemble des objets.

Découpage optimal de la séquence des sur- et sous-emplois : résultats

Nous effectuerons tout d'abord la recherche des partitions optimales des successions d'excédents et de déficits d'usage du vocabulaire de la classe 2 (de la partition en six classes) parmi les discours gouvernementaux pour appliquer ensuite la procédure à l'ensemble des six classes. Les résultats pour la classe 2 sont résumés dans le Tableau 5. 10.

Tableau 5. 10 Partition optimale des déclarations en fonction de l'usage du vocabulaire de la classe 2 (partition en six classes)

	Classe observée			
Classe 2	----------+---------+---------+-+-			
nbre de classes	patron idéal	écart	gain absolu	gain relatif
1	----------	11	-	-
2	----------++++++++++	10	1	9,1%
3	----------++++++++++	5	5	50,0%
4	----------++++++++++	5	0	0,0%
5	----------+++++++++++	3	2	40,0%
6	----------+++++++++++	3	0	0,0%
7	----------+-+++++++++	2	1	33,3%
8	----------+-+++++++++	2	0	0,0%
9	----------+-+++++++++---+---	1	1	50,0%
10	----------+-+++++++++---+---	1	0	0,0%
11	----------+-+++++++++---+-+-	0	1	100,0%

On y trouve l'ensemble des partitions optimales en 2, 3, …, 11 classes, les partitions en plus de onze classes n'apportant plus de gain en matière d'homogénéité des classes sont abandonnées.

Le critère d'homogénéité décroît de dix à zéro lorsque s'accroît le nombre de classes. La différence entre les critères de deux partitions dont les nombres de classes diffèrent de 1, nous indique le gain d'homogénéité que procure la possibilité de disposer d'une classe supplémentaire pour répartir les objets (les déclarations gouvernementales). *A priori*, la partition idéale est la partition en onze classes, qui reprend simplement les onze séquences de "+" et de "-" de la série originelle, il s'agit évidemment d'une solution triviale.

La question posée est de savoir si l'on peut retenir une partition en deux ou trois classes comme un bon modèle ou s'il est vraiment nécessaire de choisir une autre solution. Observons d'abord que la partition en deux classes fournit dix éléments mal classés or, sur 38 éléments, le maximum possible d'éléments mal classés est de 19. La création d'une classe supplémentaire permet cependant de faire un gain appréciable en passant de dix à cinq mal classés, soit un gain absolu de cinq mal classés ou un gain relatif de (10-5)/10 soit 50% de mal classés.

La distribution des gains relatifs nous incite à choisir la partition en trois classes comme une bon modèle pour la répartition des excès et des déficits des déclarations gouvernementales par rapport à l'usage du vocabulaire de la classe 2.

En conséquence, cela nous permet de confirmer le diagnostic précédent qui faisait de cette classe une classe de type chronologique.

Une particularité de la méthode telle que nous l'avons définie réside dans le fait que, à partir d'un certain niveau, apparaissent des partitions qui n'apportent aucun gain par rapport à la partition dont le nombre de classes est inférieur d'une unité. Leur mode de constitution se réduit simplement à diviser arbitrairement une classe quelconque en deux classes de même patron, ce qui ne fait décroître en rien le critère d'homogénéité et indique simplement qu'il ne faut

porter aucun intérêt à ces partitions. Les partitions en 4, 6, 8 et 10 classes du tableau 5.11 sont des exemples de ce genre de situation.

Le *Tableau 5. 11* [page 189] reprend les mêmes éléments que le tableau 5.10 mais pour toutes les classes de la partition en six classes de vocabulaire. Toutes les partitions ne sont pas reprises dans ce tableau. Nous avons en effet omis les partitions qui n'améliorent pas le critère d'écart par rapport à une partition qui comporte une classe de moins, c'est-à-dire les partitions qui ajoutent une classe en divisant une classe homogène en deux sous-classes homogènes et de même signe comme les partitions en 4, 6, 8 et 10 classes du tableau 5.10.

Tableau 5. 11 Partition optimale des déclarations en fonction de l'usage du vocabulaire des six classes d'une partition du vocabulaire

Classe observée				
Classe 1	+---+----+-+----+-+---+-+-+---------+			
nbre de classes	patron idéal	écart	gain absolu	gain relatif
1	++++++++++++++++++++++++++++++++++++	17	-	-
2	----------++++++++++++++++++++++++++++	12	5	29,41%
3	+---------++++++++++++++++++++++++++++	11	1	8,33%
4	----------++++++++++++++-------------+++++	10	1	9,09%
5	+---------++++++++++++++-------------+++++	9	1	10,00%
7	+---+-----++++++++++++++-------------+++++	8	1	11,11%
9	+---+----+-++++++++++++-------------+++++	7	1	12,50%
11	+---+----+-+-++++++++++-------------+++++	6	1	14,29%
13	+---+----+-+-+++-++++-------------+++++	5	1	16,67%
15	+---+----+-+-++++-+-++-------------+++++	4	1	20,00%
17	+---+----+-+-++++-+-+++-+-----------+++++	3	1	25,00%
19	+---+----+-+-++++-+-+++-+-+---------+++++	2	1	33,33%
21	+---+----+-+-++++-+-+++-+-+-+-------+++++	1	1	50,00%
23	+---+----+-+-++++-+-+++-+-+-+-------+++++	0	1	100,00%

(suite)

Classe 2				
nbre de classes	patron idéal	écart	gain absolu	gain relatif
1	----------	11	-	-
2	----------++++++++++	10	1	9,09%
3	----------++++++++++	5	5	50,00%
5	----------++++++++++	3	2	40,00%
7	----------++++++++++	2	1	33,33%
9	----------++++++++++	1	1	50,00%
11	----------++++++++++	0	1	100,00%
Classe 3	----------+++++++++++			
1	----------	15	-	
2	----------+++++++++++	2	13	86,67%
4	----------+++++++++++	1	1	50,00%
6	----------+++++++++++	0	1	100,00%
Classe 4	---------+++++++++			
1	----------	8	-	-
3	----------+++++++++	3	5	62,50%
5	---------+++++++++	2	1	33,33%
7	---------+++++++++	1	1	50,00%
9	---------+++++++++	0	1	100,00%

(fin)

Classe 5 nbre de classes	patron idéal	écart	gain absolu	gain relatif
1	----------	13	-	-
2	++++++++++----------	4	9	69,23%
4	+-+++++++++----------	3	1	25,00%
6	+-+-+++++++----------	2	1	33,33%
8	+-+-+++++++-+--------	1	1	50,00%
10	+-+-+++++++-+-------+-	0	1	100,00%
Classe 6	++++-++++-+-+++++++++-+-+-+-+-------+-			
1	----------	17	-	-
2	++++++++----------	11	6	35,29%
4	++++++++---------+++++----------	8	3	27,27%
6	++++-+++----------+++++----------	7	1	12,50%
8	++++-++++-+-------+++++----------	6	1	14,29%
10	++++-++++-+-+-----+++++----------	5	1	16,67%
12	++++-++++-+-+-----++-++----------	4	1	20,00%
14	++++-++++-+-+-----++-++-+--------	3	1	25,00%
16	++++-++++-+-+-----++-++-+-+------	2	1	33,33%
18	++++-++++-+-+-----++-++-+-+-+----	1	1	50,00%
20	++++-++++-+-+-----++-++-+-+-+-------+-	0	1	100,00%

Découpage optimal de la séquence des sur- et sous-emplois : interprétation

Conclure à la « chronologicité » d'une classe de vocabulaire à partir du tableau 5.11 n'est pas chose aisée, du moins sans construction de règles. Plusieurs questions méritent d'être posées. La première est sans conteste la question de la classifiabilité des patrons de "+" et de "-" associés à chacune des classes de vocabulaire. Y-a-t-il vraiment une structure dans ces séries ? Une réponse possible consiste à utiliser un test classique de statistique non-paramétrique[175], qui nous permettra de dire si la suite de "+" et "-" étudiée peut ou non être considérée raisonnablement comme aléatoire. Nous testons l'hypothèse que le nombre de séquences observé est inférieur à celui que l'on devrait attendre. Le tableau 5.12 nous indique les probabilités d'observer sous l'hypothèse d'une répartition aléatoire de "+" et des "-" ce nombre de séquences. L'hypothèse que les séquences associées aux classes 1 et 6 ne sont pas significativement trop peu nombreuses ne peut pas être rejetée, par contre, si l'on se donne un niveau de signification de 5%, cette hypothèse doit être rejetée pour les séquences associées aux quatre autres classes. Celles-ci contiennent donc probablement un ordre parmi les "+" et les "-" tel qu'apparaissent des zones homogènes plus longues qu'attendues sous l'hypothèse de répartition aléatoire.

Un diagnostic d'existence d'une structure des sur- et des sous-emplois de vocabulaire peut donc être tiré de ce test ; condition nécessaire au diagnostic de chronologicité mais condition non suffisante. On pourrait envisager d'autres ordres en quatre ou cinq classes périodiques par exemple qui mèneraient au même diagnostic sans cependant relever d'une chronologicité quelconque.

[175] En l'occurrence, le « one sample runs test », cf. Sidney Siegel, *Non parametrics statistics for the behavioral sciences*, McGraw-Hill Book Company, New-York, 1956, page 52 et suivantes.

Tableau 5. 12 Test des séquences. Résultats

	r	n_1	n_2	N	z	P
1	23	17	21	38	1,07	14,23%
2	11	11	27	38	-2,27	1,20%
3	6	15	23	38	-4,53	0,00%
4	9	8	30	38	-2,32	1,00%
5	10	13	25	38	-2,97	0,15%
6	20	17	21	38	0,07	47,21%

- r est le nombre de séquences homogènes;
- n_1 est le nombre de "+" ;
- n_2 est le nombre de "-" ;
- N est la somme de n_1 et n_2 ;
- 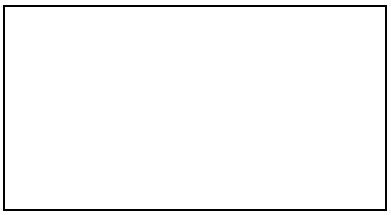 suit approximativement une distribution normale réduite ;
- P est la probabilité qu'une variable normale réduite dépasse les valeurs z calculées (inférieure ou égale à z si z est négative, supérieure ou égale à z si z est positive).

Cette utilisation d'un test de séquence, pour logique qu'elle apparaisse dans ce contexte d'analyse du signe des écarts d'usage du vocabulaire, n'aboutit pourtant qu'à poser un diagnostic qui ne prend pas en compte tous les éléments que fournit la méthode de classification optimale utilisée. En effet, nous disposons pour chacune des classes de la partition en six des écarts de son « profil » par rapport aux meilleurs patrons idéaux composés de 1, 2, 3… *r* séquences homogènes. Pour juger de la qualité de ces écarts, nous devrions connaître la distribution de ces écarts, ce qui permettrait de savoir si les séquences de "+" et de "-" qu'il est possible de répartir en trois zones homogènes et contiguës en n'ayant que trois éléments mal classés sont très nombreuses ou rares soit parmi l'ensemble des séquences composées de trente-huit éléments soit même parmi l'ensemble des séquences composées de trente-huit éléments et comportant treize "+" par exemple.

Nous ne connaissons pas ces distributions. Pour pouvoir néanmoins juger de la qualité des écarts, nous avons calculé par simulation six tables de la manière suivante :

1° Nous avons engendré un échantillon de 100 000 séquences et cinq échantillons de 10 000 séquences de trente-huit éléments chacun par tirage aléatoire avec remplacement.

Le premier de ces échantillons est composé de séquences dont l'écart initial à une séquence homogène unique n'est pas fixé. Les cinq autres échantillons sont respectivement composés de séquences comportant 17, 15, 13, 11 et 8 "+", ce qui correspond aux écarts initiaux des six classes étudiées.

2° Pour chacune des séquences de ces six échantillons, nous avons établi les différentes partitions optimales en 1, 2, 3,…38 classes et nous avons calculé à chaque fois les écarts.

3° enfin, nous avons dressé les six tables suivantes (tableaux 5.13 à 5.18) qui reprennent les répartitions des séquences des six échantillons selon la taille de la partition optimale et la valeur de l'écart à cette partition optimale.

Tableau 5. 13 Simulation de 100 000 séquences. Répartition selon les écarts aux partitions optimales (début)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	*
1	0	0	0	0	0	1	0	9	36	117	309	761	1674	3487	6249	9979	14232	18586	21775	22785	16,8
2	0	0	0	0	4	5	31	161	539	1476	3510	7436	12975	19016	23263	20660	9937	987	0	0	13,5
3	0	0	0	2	10	84	361	1154	3244	7292	13708	20303	22999	19126	9488	2124	104	1	0	0	11,5
4	0	0	2	17	122	489	1693	4860	10407	18086	23086	21811	13656	4939	794	38	0	0	0	0	10,0
5	0	0	13	103	544	1861	5530	12086	19945	23788	20325	11427	3706	640	31	1	0	0	0	0	8,9
6	0	5	69	365	1769	5433	12106	20573	24294	20088	11018	3631	603	46	0	0	0	0	0	0	7,9
7	1	27	252	1215	4446	11035	19930	24798	21226	12036	4168	795	67	4	0	0	0	0	0	0	7,0
8	7	105	667	3167	8818	17998	24748	23041	14536	5505	1255	142	11	0	0	0	0	0	0	0	6,3
9	35	318	1728	6199	14506	23474	25062	17894	8097	2285	356	43	3	0	0	0	0	0	0	0	5,6
10	121	781	3780	10500	20202	25652	21677	12009	4197	952	118	11	0	0	0	0	0	0	0	0	5,1
11	367	1858	6746	15583	24298	24714	16683	7288	2074	344	42	3	0	0	0	0	0	0	0	0	4,5
12	916	3880	10855	20597	25738	21231	11628	4087	939	118	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4,0
13	2235	6805	15770	24340	24641	16509	7243	2068	344	42	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,5
14	4800	10887	20644	25722	21186	11608	4085	939	118	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,0
15	9041	15777	24349	24630	16504	7242	2068	344	42	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,6
16	15688	20644	25723	21184	11608	4085	939	118	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,1

* En lignes : le nombre de classes des partitions optimales.

* En colonnes : les valeurs des écarts observés.

* La dernière colonne reprend, pour chaque type de partition, la valeur moyenne de l'écart observé.

Tableau 5. 14 Simulation de 100 000 séquences. Répartition selon les écarts aux partitions optimales (fin)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	*
17	24818	24349	24630	16504	7242	2068	344	42	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,6
18	36332	25723	21184	11608	4085	939	118	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,2
19	49167	24630	16504	7242	2068	344	42	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,9
20	62055	21184	11608	4085	939	118	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,6
21	73797	16504	7242	2068	344	42	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,4
22	83239	11608	4085	939	118	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2
23	90301	7242	2068	344	42	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
24	94847	4085	939	118	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
25	97543	2068	344	42	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
26	98932	939	118	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
27	99611	344	42	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
28	99871	118	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
29	99955	42	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
30	99989	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
31	99997	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
32	100000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0

* En lignes : le nombre de classes des partitions optimales.

* En colonnes : les valeurs des écarts observés.

* La dernière colonne reprend, pour chaque type de partition, la valeur moyenne de l'écart observé.

Tableau 5. 15 Simulation de 10 000 séquences comportant 8 "+". Répartition selon les écarts aux partitions optimales

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	*
1	0	0	0	0	0	0	0	0	10000	8
2	0	0	1	3	24	177	969	3465	5361	7,4
3	0	0	6	52	355	1927	6174	1486	0	5,9
4	1	2	36	251	1217	3381	4258	854	0	5,4
5	2	23	183	1027	3532	3747	1486	0	0	4,5
6	5	82	479	1865	3735	2980	854	0	0	4,2
7	29	258	1235	3245	3747	1486	0	0	0	3,5
8	93	538	1941	3594	2980	854	0	0	0	3,1
9	289	1233	3245	3747	1486	0	0	0	0	2,5
10	633	1939	3594	2980	854	0	0	0	0	2,1
11	1522	3245	3747	1486	0	0	0	0	0	1,5
12	2572	3594	2980	854	0	0	0	0	0	1,2
13	4767	3747	1486	0	0	0	0	0	0	0,7
14	6166	2980	854	0	0	0	0	0	0	0,5
15	8514	1486	0	0	0	0	0	0	0	0,1
16	9146	854	0	0	0	0	0	0	0	0,1
17	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0

* En lignes : le nombre de classes des partitions optimales.

* En colonnes : les valeurs des écarts observés.

* La dernière colonne reprend, pour chaque type de partition, la valeur moyenne de l'écart observé.

Tableau 5. 16 Simulation de 10000 séquences comportant 11 "+". Répartition selon les écarts aux partitions optimales

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	*
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10000	11
2	0	0	0	0	1	5	35	177	613	1770	3895	3504	10,0
3	0	0	0	2	12	77	367	1413	3995	3987	147	0	8,2
4	0	0	1	20	83	400	1346	2900	3543	1646	61	0	7,5
5	0	0	15	78	412	1454	3169	3670	1055	147	0	0	6,4
6	0	1	61	262	1007	2454	3285	2278	591	61	0	0	5,8
7	0	27	166	741	2094	3304	2466	1055	147	0	0	0	5,1
8	2	79	391	1307	2702	3017	1850	591	61	0	0	0	4,6
9	29	191	834	2175	3103	2466	1055	147	0	0	0	0	4,0
10	81	415	1363	2686	2953	1850	591	61	0	0	0	0	3,6
11	220	838	2171	3103	2466	1055	147	0	0	0	0	0	3,1
12	496	1363	2686	2953	1850	591	61	0	0	0	0	0	2,6
13	1058	2171	3103	2466	1055	147	0	0	0	0	0	0	2,1
14	1859	2686	2953	1850	591	61	0	0	0	0	0	0	1,7
15	3229	3103	2466	1055	147	0	0	0	0	0	0	0	1,2
16	4545	2953	1850	591	61	0	0	0	0	0	0	0	0,9
17	6332	2466	1055	147	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5
18	7498	1850	591	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3
19	8798	1055	147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
20	9348	591	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
21	9853	147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
22	9939	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
23	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0

Légende : voir Tableau 5. 15

Tableau 5. 17 Simulation de 10000 séquences comportant 13 "+". Répartition selon les écarts aux partitions optimales

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	*
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10000	13,0
2	0	0	0	0	1	3	8	45	120	456	1115	2365	3662	2225	11,5
3	0	0	0	0	2	19	97	319	1003	2466	4196	1888	10	0	9,6
4	0	0	0	4	30	125	438	1221	2384	3154	2127	514	3	0	8,6
5	1	0	4	18	133	511	1382	2581	3225	1946	189	10	0	0	7,5
6	1	1	12	99	402	1190	2297	2992	2168	758	77	3	0	0	6,8
7	1	7	46	297	995	2085	3087	2408	875	189	10	0	0	0	6,0
8	2	22	151	640	1658	2674	2734	1545	494	77	3	0	0	0	5,4
9	10	62	376	1181	2330	2932	2035	875	189	10	0	0	0	0	4,8
10	28	168	715	1762	2683	2608	1462	494	77	3	0	0	0	0	4,4
11	75	397	1203	2346	2870	2035	875	189	10	0	0	0	0	0	3,8
12	198	727	1779	2663	2597	1462	494	77	3	0	0	0	0	0	3,3
13	473	1206	2342	2870	2035	875	189	10	0	0	0	0	0	0	2,8
14	925	1779	2663	2597	1462	494	77	3	0	0	0	0	0	0	2,4
15	1679	2342	2870	2035	875	189	10	0	0	0	0	0	0	0	1,9
16	2704	2663	2597	1462	494	77	3	0	0	0	0	0	0	0	1,5
17	4021	2870	2035	875	189	10	0	0	0	0	0	0	0	0	1,0
18	5367	2597	1462	494	77	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0,7
19	6891	2035	875	189	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,4
20	7964	1462	494	77	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3
21	8926	875	189	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
22	9426	494	77	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
23	9801	189	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
24	9920	77	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
25	9990	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
26	9997	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
27	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0

Légende : voir Tableau 5. 15

Tableau 5. 18 Simulation de 10 000 séquences comportant 15 "+". Répartition selon les écarts aux partitions optimales

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	*
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10000	15
2	0	0	0	0	0	0	4	18	53	137	378	934	1841	2824	2793	1018	12,9
3	0	0	0	0	0	5	36	114	351	852	1974	3248	2895	525	0	0	10,9
4	0	0	0	1	13	55	182	555	1309	2258	2755	2049	742	81	0	0	9,6
5	0	0	3	7	55	222	640	1488	2528	2796	1701	549	11	0	0	0	8,4
6	0	1	11	43	182	599	1489	2390	2670	1824	678	108	5	0	0	0	7,5
7	0	4	20	140	517	1265	2398	2700	2079	741	125	11	0	0	0	0	6,7
8	1	16	70	316	1005	2086	2727	2284	1118	327	45	5	0	0	0	0	6,0
9	4	31	200	682	1662	2645	2557	1555	528	125	11	0	0	0	0	0	5,4
10	18	80	376	1176	2281	2732	2021	970	296	45	5	0	0	0	0	0	4,9
11	35	211	737	1743	2674	2443	1493	528	125	11	0	0	0	0	0	0	4,4
12	98	397	1196	2302	2712	1988	961	296	45	5	0	0	0	0	0	0	3,9
13	247	745	1748	2667	2436	1493	528	125	11	0	0	0	0	0	0	0	3,4
14	495	1198	2302	2710	1988	961	296	45	5	0	0	0	0	0	0	0	2,9
15	992	1748	2667	2436	1493	528	125	11	0	0	0	0	0	0	0	0	2,4
16	1693	2302	2710	1988	961	296	45	5	0	0	0	0	0	0	0	0	1,9
17	2740	2667	2436	1493	528	125	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,5
18	3995	2710	1988	961	296	45	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,1
19	5407	2436	1493	528	125	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,8
20	6705	1988	961	296	45	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5
21	7843	1493	528	125	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3
22	8693	961	296	45	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2
23	9336	528	125	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
24	9654	296	45	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
25	9864	125	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
26	9950	45	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
27	9989	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
28	9995	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
29	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0

Légende : voir Tableau 5. 15

Tableau 5. 19 Simulation de 10 000 séquences comportant 17 "+". Répartition selon les écarts aux partitions optimales (début)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	*
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10000	17,0
2	0	0	0	0	0	1	1	5	23	85	232	509	994	1802	2621	2502	1140	85	13,8
3	0	0	0	0	1	7	11	63	197	465	1095	1918	2681	2483	1021	58	0	0	11,8
4	0	0	0	0	11	21	113	375	824	1668	2329	2407	1617	551	81	3	0	0	10,3
5	0	0	1	14	25	132	419	964	1860	2516	2238	1382	390	59	0	0	0	0	9,1

6	0	1	6	38	123	399	1068	1877	2550	2171	1273	419	70	5	0	0	0	0	8,0
7	1	5	23	73	348	919	1849	2546	2285	1363	491	90	7	0	0	0	0	0	7,2
8	3	13	56	226	746	1628	2487	2462	1583	628	141	25	2	0	0	0	0	0	6,4
9	6	30	123	495	1321	2279	2586	1940	888	272	53	7	0	0	0	0	0	0	5,8
10	16	63	291	909	1917	2577	2316	1302	470	114	23	2	0	0	0	0	0	0	5,2
11	36	140	552	1451	2359	2541	1811	797	253	53	7	0	0	0	0	0	0	0	4,7
12	79	305	953	1968	2570	2260	1269	457	114	23	2	0	0	0	0	0	0	0	4,2
13	177	561	1456	2380	2521	1799	793	253	53	7	0	0	0	0	0	0	0	0	3,7
14	385	954	1972	2566	2258	1269	457	114	23	2	0	0	0	0	0	0	0	0	3,2

Légende : voir Tableau 5. 15

Tableau 5. 20 Simulation de 10 000 séquences comportant 17 "+". Répartition selon les écarts aux partitions optimales (suite)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	*
15	738	1457	2381	2519	1799	793	253	53	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,7
16	1339	1972	2566	2258	1269	457	114	23	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,2
17	2195	2381	2519	1799	793	253	53	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,8
18	3311	2566	2258	1269	457	114	23	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,3
19	4576	2519	1799	793	253	53	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,0
20	5877	2258	1269	457	114	23	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,7
21	7095	1799	793	253	53	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,4
22	8135	1269	457	114	23	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3
23	8894	793	253	53	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
24	9404	457	114	23	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
25	9687	253	53	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
26	9861	114	23	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
27	9940	53	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
28	9975	23	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
29	9993	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
30	9998	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
31	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0

Légende : voir Tableau 5. 15

Nous pouvons maintenant établir quelle est la proportion de séquences qui peuvent se diviser en deux zones homogènes en ayant seulement 6 mal classés, le tableau 5.13 nous donne la valeur 31 correspondant à la fréquence de cette situation parmi les 100 000 séquences analysées. Il s'agit à l'évidence d'une occurrence rare qui se produit autour de 3 pour dix mille essais.

On pourrait utiliser cette fréquence pour émettre un jugement sur les valeurs trouvées dans le corpus divisé en six classes de vocabulaire et départager les bonnes des moins bonnes partitions optimales. Ce qui a présidé à l'élaboration du tableau 5.21 est légèrement différent, ce dernier repose sur le calcul de la fréquence cumulée des différentes valeurs de mal classés pour chaque taille de partition optimale.

S'il y a 31 séquences qui se partitionnent en deux avec six malclassées, on peut dire aussi qu'il y a 40 séquences qui se partitionnent en deux zones homogènes avec 6 ou moins d'éléments mal classés (31 + 5 + 4).

Nous pouvons calculer cette proportion pour les valeurs observées dans la classification en six ensembles du vocabulaire, nous l'appellerons P_1.

Nous pouvons calculer de la même façon une proportion P_2, en nous servant, cette fois, non du tableau général engendré par l'échantillon des 100 000 mais des tableaux construits sur l'échantillon de séquences de même nombre de mal classés par rapport à un patron homogène.

La comparaison de deux partitions optimales pour une même séquence peut désormais se faire facilement : on désignera comme la meilleure partition, celle pour laquelle P_1 ou P_2 atteint son minimum, puisqu'ainsi sera mise en évidence la partition dont la « probabilité » d'apparition était la plus faible.

Tableau 5. 21 Évaluation de la qualité des différentes partitions optimales

nbre de classes	écart	P_1	P_2	nbre de classes	écart	P_1	P_2
Classe 1				Classe 4			
1	17	55,4	100	1	8	0,046	100
2	12	26,1	18,5	3	3	0,002	0,58
3	11	46,2	37,6	5	2	0,013	2,08
4	10	58,8	53,4	7	1	0,028	2,87
5	9	63,9	59,3	9	0	0,035	2,89
7	8	82,9	80,5	Classe 5			
9	7	89,2	87,8	1	13	6,4	100
11	6	90,3	88,9	2	4	0,004	0,01
13	5	90,3	88,9	4	3	0,019	0,04
15	4	90,3	88,9	6	2	0,074	0,14
17	3	90,3	88,9	8	1	0,112	0,24
19	2	90,3	88,9	10	0	0,121	0,28
21	1	90,3	88,9	Classe 6			
23	0	90,3	88,9	1	17	55,4	100
Classe 2				2	11	13,2	8,56
1	11	1,2	100	4	8	17,6	13,44
2	10	5,7	65,0	6	7	40,3	35,12
3	5	0,096	0,91	8	6	55,5	51,59
5	3	0,116	0,93	10	5	61,0	57,73
7	2	0,280	1,93	12	4	62,0	58,75
9	1	0,353	2,20	14	3	62,1	58,77
11	0	0,367	2,20	16	2	62,1	58,77
Classe 3				18	1	62,1	58,77
1	15	22,62	100	20	0	62,1	58,77
2	2	0	0				
4	1	0	0				
6	0	0	0				

Y-a-t-il des classes «chronologiques» ?

Avant d'analyser classe par classe la qualité des partitionnements, remarquons d'emblée que les indices P1 et P2 sont strictement concordants, en ce qui concerne la pose du diagnostic : leurs minima coïncident parfaitement dans cet exemple.

Le test des «runs» nous avait déjà fait rejeter l'idée qu'il puisse y avoir un ordre chronologique fort dans les classes 1 et 6. La méthode que nous venons d'exposer nous permet d'aller au-delà de ce diagnostic. En effet, en ce qui concerne la classe 1, nous voyons que la performance de la recherche de partitions optimales n'est pas extraordinaire; la partition en deux zones semble la meilleure. Mais plus d'un quart (26%) des séquences engendrées au hasard font aussi bien, sinon mieux, lorsqu'on prend en compte toutes les séquences et près d'un cinquième (19%) sont encore dans ce cas, si l'on se restreint aux séquences partant avec le même handicap de 17 éléments mal classés. La performance est meilleure dans ce deuxième cas et l'on peut estimer qu'un certain nombre de séquences donnent de meilleurs résultats que la séquence des signes de la classe 1 parce qu'elles ont au départ un handicap moins lourd. Quant à la répartition des sur- et sous-emplois du vocabulaire de la classe 6, elle apparaît à peine moins banale que celle associée à la classe 1. En se divisant en deux zones comportant 11 mal classés, la séquence fait jeu égal avec 13,2% des séquences sans contraintes de mal classés au départ et avec 8,6 des séquences ayant le même nombre de mal classés par rapport à l'homogénéité de toute la période.

Ces deux classes n'ont manifestement pas déclenché de diagnostic de « chronologicité ».

La classe 2, quant à elle, nous offre un bel exemple de chronologicité cette fois : elle se divise en trois zones avec seulement 5 mal classés, seules quelques rares séquences de nos échantillons ont pu faire la même chose ou mieux (de l'ordre d'une sur dix mille – P_1 – ou une sur onze mille – P_2). Trois séquences homogènes, c'était la condition pour pouvoir qualifier une séquence de chronologique.

La classe 3 offre un tableau assez étonnant : la division en deux zones fournit une division quasi parfaite de la séquence (2 mal classés) ; on constatera que dans nos échantillons aucune séquence n'a fait ni aussi bien ni mieux ! Là aussi nous la qualifierons de chronologique car il y a un déficit d'emploi de ce vocabulaire durant la première partie du corpus, suivi d'un sur-emploi quasi permanent dans la deuxième partie de ce corpus.

Au même type que la classe 2, appartient la classe 4 mais avec encore plus de netteté, les indices P_1 et P_2 étant très faibles pour la division optimale en trois zones. Enfin la classe 5 se situe clairement dans le type de la classe 3, division en deux zones homogènes mais avec, dans ce cas-ci, le sur-emploi dans la première partie du corpus et le sous-emploi localisé dans la fin du corpus.

En somme, sur six classes, nous pouvons affirmer en trouver quatre qui ont des traits nettement « chronologiques et deux autres qui de ce point de vue ne présentent que peu d'intérêt.

Tableau 5. 22 Diagnostic de "chronologicité"

	Chronologicité	Périodes
Classe 1	non	-
Classe 2	oui	dg00-16(-) | dg17-23 (+) | dg24-38 (-)
Classe 3	oui	dg00-22(-) | dg23-38 (+)
Classe 4	oui	dg00-11(+) | dg12-16 (-) | dg17-38 (+)
Classe 5	oui	dg00-12(+) | dg13-38 (-)
Classe 6	non	-

Étude de la partition en six classes

Première classe

Organisée autour des formes *et, de, la, à, l, les, dans, le, des, d, en, au, un, Gouvernement, une, du, s, par, sur, son, avec, pour, politique, cette, plus, économique, ce, aux, pays, ces,* la première classe se trouve ne pas avoir de caractère chronologique ; la liste des formes ci-dessus constituée par les *parangons* de la classe[176], indique assez explicitement pourquoi. En effet, outre les mots qui forment la structure de la langue française et qui sont donc utilisés par tout texte écrit en français (*de, le, à, un*…), on retrouve un vocabulaire que nous pourrions considérer comme la marque générale du discours politique gouvernemental (*Gouvernement, politique, État, Belgique Parlement, mesures, économique …).* Cette classe est celle qui contient le plus de formes (371) et qui couvre la plus grande surface du corpus en terme d'occurrences (64,51% des formes de fréquence supérieure à 9). Elle fournit en quelque sorte la toile de fond lexical sur laquelle vont pouvoir se déployer les discours particuliers de chaque gouvernement. Toutes les déclarations gouvernementales ne recourent pas dans les mêmes proportions à ce vocabulaire ; les déclarations de Wilfried Martens 1981 (dg32)[177] y puisent nettement plus que la moyenne à raison de 70,29%, suivie en cela par celles de Pierre Harmel (1965, dg17, 69,3%), de Leo Tindemans (1974, dg23, 67,5%), de Gaston Eyskens (1972, dg20, 67,5%) et de Wilfried Martens (1988, dg33, 68,17%). À l'opposé de ces déclarations qui utilisent en excès le vocabulaire de cette classe, nous trouvons quelques déclarations avec de forts déficits par rapport à la moyenne : Paul-Henri Spaak

[176] Les parangons d'une classe sont simplement les éléments de cette classe qui sont les plus proches du centre de la classe. On peut donc considérer qu'à l'instar du barycentre de la classe, ils en sont les éléments les représentatifs. Les parangons ont sur le barycentre l'avantage d'être des éléments de la classe qu'ils représentent, ce qui n'est généralement pas le cas du barycentre.

[177] L'ordre de classement des déclarations est celui de la croissance de la probabilité de trouver un telle proportion des formes de cette classe étant donné la taille du corpus, la longueur de la déclaration et la proportion d'occurrences des formes de cette classe dans le corpus sous le modèle d'une loi hypergéométrique.

(1946, dg03,54,5%), Wilfried Martens (1980, dg28, 57,53%), Paul-Henri Spaak (1946, dg06, 58%), Paul-Henri Spaak (1948, dg07, 58,9%), Edmond Leburton (1973, dg22, 60,9%), Achille Van Acker (1945, dg02, 58,27%), Achille Van Acker (1945, dg01, 60%), Achille Van Acker (1954, dg12, 61,78%). De manière assez étonnante, en ordonnant les déclarations gouvernementales suivant leur recours plus ou moins grand au vocabulaire banal des déclarations gouvernementales, nous voyons apparaître un ordonnancement droite/gauche. En effet, tous les gouvernements à direction socialiste (à l'exception du premier gouvernement Leburton de 1973) font un usage déficitaire du vocabulaire banal ; ils fournissent d'ailleurs la plupart des textes les plus déficitaires de ce point de vue.

Nous l'avons souligné, le vocabulaire de cette classe n'est pas composé uniquement de « mots-outils » communs à la plupart des usagers de la langue mais aussi de nombre de mots appartenant à la sphère de la politique gouvernementale, les deux sous-ensembles fournissant le ciment de toute déclaration gouvernementale en Belgique dans la période considérée. Un bel exemple de segment de texte[178] comportant un maximum de vocabulaire de la classe 1 peut-être trouvé dans la déclaration de Léo Tindemans de 1974 :

> *« […] propre.* ***L****'option fondamentale du* ***Gouvernement en matière de politique*** *socio-****économique*** *****sera*** *axée sur* ***l'amélioration de la qualité de la vie et sur la*** *poursuite* ***d'une*** *croissance* ***économique*** *judicieuse.* ***Ces*** *objectifs supposent,* ***entre autres, une priorité pour les institutions*** *de services collectifs* ***dans le domaine de la santé, de l****'enseignement,* ***de la culture, de la vie*** *en plein air,* ***de la protection de l****'environnement,* ***du logement, des*** *transports* ***en commun****, etc.* ***Ainsi, on*** *réalisera* ***en*** *même* ***temps une*** *répartition* ***plus équitable de la prospérité.***

[178] Ce segment de cent formes extrait du texte de la déclaration Tindemans comporte 79 occurrences de formes appartenant à la classe 1. Il s'agit du segment le plus riche en occurrences de ce type observé dans le corpus.

Pour sa politique à moyen *terme,* ***le Gouvernement*** *devra* ***tenir***

Tableau 5. 23 Parangons de la classe 1 (partition en six classes)

1	et	16	du
2	de	17	s
3	la	18	par
4	à	19	sur
5	l	20	son
6	les	21	avec
7	dans	22	pour
8	le	23	politique
9	des	24	cette
10	d	25	plus
11	en	26	économique
12	au	27	ce
13	un	28	aux
14	Gouvernement	29	pays
15	une	30	ces

compte *: - a)* ***des*** *[…] »*[179].

[179] dg23, 1974, *in* DGB/Crisp, page 333.

Deuxième classe

La deuxième classe de la partition en six possède, quant à elle, un caractère chronologique au sens où un excès d'usage des formes des cette classe peut-être observé dans une période qui court de la déclaration de PierreHarmel (dg17,1965) à celle de Léo Tindemans (dg23, 1974). Cette période se caractérise donc par l'usage d'un vocabulaire de réorganisation de l'État, sans qu'il ne soit encore vraiment question (à ce niveau, du moins) du démembrement de l'État mais plutôt d'un début d'autonomie culturelle et linguistique (autonomie, conseils, cultures, langue…), de la création d'organes régionaux (agglomération). Il n'est pas encore question de mise en place d'une fédération. Le vocabulaire de cette classe est encore utilisé en dehors de cette période, mais essentiellement dans des textes qui reviennent sur la réorganisation de la Belgique et particulièrement dans la déclaration de Léo Tindemans en 1974, quand, pour la première fois, sont associés à l'équipe ministérielle des ministres membres de partis « communautaires » — en l'occurrence le Rassemblement wallon — ou dans la déclaration de Wilfried Martens de 1980 quasi entièrement consacrée à l'exposé d'une réforme transitoire de l'État qui offre aux Régions la possibilité d'accroître leur autonomie et même de disposer d'un pouvoir législatif.

Le processus de réforme de la Belgique, dont nous avons déjà souligné le caractère progressif et permanent dans la vie politique belge de 1960 à nos jours, trouve donc à s'exprimer à travers un vocabulaire spécifique propre qui émerge vers 1964, est employé de manière dense et constante de 1964 à 1974, puis revient sporadiquement à chaque nouvelle crise institutionnelle.

Quelques exemples d'utilisation abondante de ce vocabulaire fournissent une idée de la tonalité de cette problématique institutionnelle qui hante l'univers politique de la Belgique depuis 1960.

Edmond Leburton, en 1973 :

> *« […] le **15 novembre** 1973. Dois-**je** encore **rappeler** aux honorables membres que le constituant a reconnu trois Communautés **culturelles**, qu'il a accordé l'**autonomie culturelle** à la **Communauté culturelle** de **langue** néerlandaise et à la **Communauté culturelle** de **langue** française et qu'il a créé les organes de l'**autonomie culturelle**, les **conseils culturels**, dont il a également défini la compétence de façon explicite ? L'**article** 59bis§ **3**- 3° de la **Constitution** dispose que « les **conseils culturels**, chacun pour ce qui le concerne, règlent par **décret**, à l'exclusion du législateur, l'emploi des langues pour les relations sociales entre […] »*[180].

et Léo Tindemans, l'année suivante :

> *« […] les **ordonnances** qui régissent cette **Région**. Le **conseil régional** wallon et le **conseil régional** flamand **seraient** composés chacun des sénateurs appartenant respectivement au **groupe** francophone et au **groupe** néerlandophone étant entendu que : - a) les sénateurs élus dans l'arrondissement de Bruxelles ne feraient pas partie du **conseil régional** wallon ; - b) les sénateurs néerlandophones élus dans l'arrondissement de Bruxelles et domiciliés dans la **Région** bruxelloise ne feraient pas partie du **conseil régional** flamand. Le **conseil régional** bruxellois serait composé : -1) de la moitié des membres du **conseil** d'**agglomération** désignés à la proportionnelle ; - **2)** des sénateurs domiciliés dans la **Région** bruxelloise […] »* [181].

Et enfin, un exemple d'une reprise lors d'une période de crise, dans ce qui apparaît dans le corpus comme le discours institutionnel par excellence la déclaration de Wilfried Martens en 1980…

> *« [Le] 16 **janvier** 1980, un projet de communication aux Chambres a été soumis à l'approbation du **conseil** des **ministres**. Ce **texte était** basé*

[180] dg22, 1973, *in* DGB/Crisp, page 301.

[181] dg23, 1974, *in* DGB/Crisp, page 321.

*sur des décisions prises unanimement en **conseil** des **ministres** du **10 janvier** 1980 **concernant** la réalisation de la réforme de l'État. J'ai demandé l'**accord** du **conseil** des **ministres**. A deux exceptions près, tous les **ministres** ont marqué leur **accord**. Aux **ministres** qui ne s'**étaient** pas ralliés à cet **accord**, j'ai alors demandé s'ils **étaient** disposés à accepter la **décision** d'une très large majorité du **conseil** des **ministres** afin de réaliser ainsi […] »*[182]

Tableau 5. 24 Parangons de la classe 2 (partition en six classes)

1	accord	16	perspective
2	conseil	17	mener
3	Constitution	18	dernier
4	tenu	19	régionaux
5	conseils	20	parlementaire
6	souci	21	ministres
7	culturel	22	concernant
8	article	23	culturels
9	élaborer	24	conformément
10	réalisations	25	culturelle
11	matières	26	permet
12	pris	27	agglomération
13	autonomie	28	arrêté
14	juillet	29	2
15	doute	30	partenaires

[182] dg28, 1980, *in* DGB/Crisp, page 388.

Troisième classe

La classe 3 représente un type de classe chronologique différent de celui que nous avons vu pour la classe 2. En effet, l'usage des mots de cette classe découpe le corpus en deux zones, une période de sous-utilisation entre 1944 et 1973, une période d'utilisation en excès à partir de cette dernière année.

Vocabulaire de la crise, de la crise de l'énergie, de la crise de l'emploi, de la crise budgétaire, les formes de cette classe montre aussi la montée en puissance des problématiques de sécurité : sécurité publique et sécurité sociale. Le modèle de société basé sur la croissance et ce qu'il est convenu d'appeler le compromis « fordiste », c'est-à-dire un système de régulation sociale[183] qui permet la redistribution d'une partie de la richesse sous forme de la Sécurité sociale et qui s'était développé *grosso modo* entre 1944 et 1972, se trouvent remis en cause au nom de la recherche de solutions au problème de l'emploi. On voit l'emploi devenir un thème important mais couplé à celui de la recherche d'accomplissement d'objectifs budgétaires et d'équilibre de la Sécurité sociale. Wilfried Martens, en 1991, résume assez bien ce programme ; un mot sur quatre de cette citation appartient à la classe 3. Une citation résolument moderne, au sens du corpus.

> *« […forte croissance] du* ***déficit*** *public, ce qui constituerait une menace plus* ***grande*** *encore pour l'****emploi*** *et la* ***sécurité*** *d'****existence****. la lutte contre le chômage, la* ***croissance*** *de l'****emploi*** *et la* ***diminution*** *du* ***déficit budgétaire constituent*** *donc les* ***priorités socio****-économiques du Gouvernement ; elles s'inscrivent cependant dans une politique plus vaste qui veut influencer aussi les* ***éléments*** *structurels, entre autres par la* ***réforme fiscale****, par une* ***meilleure*** *organisation des* ***entreprises publiques*** *et par la relance sélective des investissements ; dans ce contexte, une attention particulière sera* ***portée*** *à la*

[183] Robert Boyer, *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte, 1986.

sauvegarde *de la* ***Sécurité sociale*** *et de la* ***sécurité*** *d'****existence****. En […] »* (W. Martens)[184].

À ces problématiques centrales de l'après 1974, sont associées des ensembles de préoccupations qui sont soit dérivées directement de cette « crise » énergétique comme la prise en compte de l'*environnement,* soit sont simplement le développement de politiques longuement préparées comme l'intégration européenne qui finit par fournir en fin de période un cadre aux préoccupations de libéralisation et d'affaiblissement de l'intervention publique dans le domaine social et économique. Le tout constitue en quelque sorte le vocabulaire commun de la déclaration gouvernementale de l'après crise pétrolière.

[184] dg35, 1991, *in* DGB/Crisp, page 476.

Tableau 5. 25 Parangons de la classe 3 (partition en six classes)

1	sociale	16	objectif
2	emploi	17	important
3	cadre	18	outre
4	fiscale	19	publiques
5	grande	20	Sécurité
6	population	21	réforme
7	nouveau	22	promotion
8	coopération	23	manière
9	également	24	meilleure
10	confiance	25	solidarité
11	base	26	rôle
12	niveau	27	chacun
13	européenne	28	nombre
14	entreprises	29	sécurité
15	budgétaire	30	décisions

Quatrième classe

La classe 4 est d'un type de classe « chronologique » assez particulier : sa chronologicité est de type négatif. La période mise en évidence (de 1954 à 1961) est caractérisée par un déficit d'utilisation des mots de cette classe. Il s'agit donc d'un vocabulaire qui, en usage au début de la période couverte par le corpus, subit une éclipse puis revient en excès dans les déclarations d'après 1965. On remarquera la dominance du vocabulaire économique, planificateur (*programme*) et social. La période où se marque un déficit en ces formes est assez dominée par le parti libéral qui est présent dans trois cabinets sur cinq ! Ici aussi, on constatera le retard du discours sur le travail politique : la coalition « travailliste » Lefèvre-Spaak de 1961[185], mise en place après la grande grève de l'hiver 1960-1961, quoique elle ouvre une nouvelle période politique, celle de la gestion de la croissance, conforme son discours à ceux des gouvernements précédents, y compris dans ses déficits (*travailleurs, social*). Caractériser l'absence est toujours plus difficile que mettre en évidence une présence forte, cela met ici en défaut notre recherche d'exemple dans le corpus : trouver l'exemple d'une absence !

[185] Cabinet social chrétien/socialiste, certains journalistes appellent cette coalition « rouge-romaine »

Tableau 5. 26 Parangons de la classe 4 (partition en six classes)

1	secteur	16	budget
2	part	17	structure
3	national	18	impose
4	programme	19	responsabilités
5	objectifs	20	marché
6	autre	21	hommes
7	action	22	assurance
8	travailleurs	23	dépenses
9	efficacité	24	ans
10	scientifique	25	agricole
11	secteurs	26	étroite
12	investissements	27	ressources
13	augmentation	28	pension
14	social	29	méthodes
15	indépendants	30	organismes

Cinquième classe

Vocabulaire de remise en route d'une société et d'un État profondément perturbé par le traumatisme de la guerre, l'ensemble des formes de cette cinquième classe renvoie au processus de normalisation de la situation institutionnelle, de reprise de la production et de mise en place d'une organisation sociale. Elles trouvèrent donc logiquement à s'utiliser préférentiellement durant la période de reconstruction de l'immédiat après-guerre et encore plus dans la période de stabilisation des institutions qui la suivit. Le souci de reconstruire une industrie tournée vers l'exportation cohabite avec le souci de soutenir les activités du secteur primaire (agriculture et extraction, en particulier du charbon). Cette dernière préoccupation hante la période au point d'avoir fait surnommer le Premier ministre Van Acker « Monsieur Charbon »[186].

> *« […] et* ***selon*** *les moyens qui seront jugés utiles. Plus* ***particulièrement****, la gestion des* ***crédits extérieurs*** *visera à favoriser un développement nouveau de nos* ***exportations****. Dans les régions menacées d'un* ***chômage*** *endémique, le Gouvernement* ***encouragera*** *la création d'****industries*** *nouvelles, tant par la subvention de la recherche scientifique et* ***technique*** *que par l'****octroi*** *de garanties ou de* ***crédits*** *distribués à des* ***conditions*** *avantageuses par les* ***établissements*** *publics de* ***crédit*** *et* ***particulièrement*** *par la société* ***nationale*** *de* ***crédit*** *à l'****industrie****. D'une manière* ***générale****, la* ***libération*** *des contraintes économiques encore existantes, appliquées dans* ***toute*** *la* ***mesure*** *où les* ***circonstances*** *la […] ».* (G. Eyskens)[187]

[186] Sans oublier que c'est surtout pour faire fonctionner les mines qu'est organisée la grande migration de travailleurs italiens vers la Belgique par un accord entre les deux États, belge et italien.

[187] dg08, 1949, *in* DGB/Crisp, page 102.

> *« […] l'**agriculture** sur le marché **intérieur**, **assurera** les **conditions** les plus favorables à l'exportation de sa **production** excédentaire. Tout en maintenant, notamment dans le cadre de la réalisation de l'**union** économique avec les Pays- Bas, les mesures de sauvegarde **indispensables** à la **rentabilité** de l'**agriculture**, il soutiendra et développera les **travaux** de recherches scientifiques destinés à **améliorer** les **conditions** de **production** agricole et il **encouragera** par une politique de **crédit appropriée**, l'**équipement** des exploitations **agricoles**. Il **poursuivra** l'**étude** systématique de la distribution des produits **agricoles**. l'assainissement de l'**industrie charbonnière** constitue une des **conditions fondamentales** […] ».* (J. Duvieusart)[188]

Le statut de l'enseignement (*enseignement, technique*) qui, avec la question royale, sera l'un des problèmes les plus aigus de la vie politique de cette période se retrouve tout aussi naturellement inclus dans cette classe de vocabulaire. La réforme de l'enseignement technique est au programme du cabinet homogène social-chrétien de Jean Duvieusart qui rappelle son soutien à l'enseignement libre (« *[Le gouvernement] marquera sa sollicitude à la fois pour l'enseignement officiel et pour l'enseignement libre, et il veillera à ce qu'une saine émulation règne entre les deux branches indispensables du système éducatif national.* »[189]:

> *« […] l'**enseignement technique** agréé et le traitement des instituteurs primaires. Pour l'**enseignement technique** agréé, les engagements des **Gouvernements** antérieurs seront exécutés dans le délai le plus bref. L'amélioration de la **situation** pécuniaire du **personnel** et l'agréation des **écoles** remplissant les **conditions** réglementaires requises se feront sans préjudice de la révision **générale** à laquelle il sera procédé au sujet de l'**enseignement technique**, tant dans son **organisation** interne que dans ses rapports avec les autres branches de*

[188] dg09, 1950, *in* DGB/Crisp, page 113.

[189] dg09, 1950, *in* DGB/Crisp, page 118.

> *l'**enseignement**. Quant aux instituteurs primaires, le Gouvernement remettra immédiatement sur le chantier les **projets** antérieurs **tendant** à **améliorer** leur **situation matérielle** […] »*[190].

À quoi répond le gouvernement socialiste-libéral de Achille Van Acker en 1954 :

> *« [le gouvernement n'admettra pas que] l'**enseignement officiel** soit entravé dans son développement par les **commissions** mixtes. En ce qui concerne les subsides à l'**enseignement** libre, il exigera notamment que cet **enseignement** se soumette à toutes les règles de contrôle qui sont appliquées à l'**enseignement officiel**. Il s'**assurera** que les traitements des instituteurs et des professeurs de l'**enseignement** libre leur sont réellement et intégralement payés. Il **mettra** le Parlement en **mesure** de se prononcer sur les **projets** relatifs à la prolongation de la scolarité obligatoire. Le Gouvernement inscrira au budget des **crédits nécessaires** pour que soit assuré, à tous les degrés de […] ».*[191]

[190] dg09, 1950, *in* DGB/Crisp, page 118.

[191] dg12, 1954, *in* DGB/Crisp, page 159.

Tableau 5. 27 Parangons de la classe 5 (partition en six classes)

1	nationale	16	cours
2	toute	17	loi
3	équilibre	18	statut
4	situation	19	enseignement
5	œuvre	20	agriculture
6	conditions	21	étude
7	intérêt	22	production
8	prises	23	point
9	organisation	24	Chambres
10	fonctionnement	25	améliorer
11	moyennes	26	législation
12	poursuivra	27	fonds
13	services	28	financier
14	technique	29	veillera
15	nécessaires	30	générale

Sixième classe

Enfin, il reste une sixième classe de vocabulaire qui, comme la première, n'a pas déclenché de diagnostic de « chonologicité » dans le système de détection que nous avons mis en œuvre. La lecture du tableau des parangons de cette classe tendrait à conforter ce diagnostic : on y trouve en effet essentiellement des mots dont on attend l'usage dans tout discours (*que, il, est*…). Cependant, la distribution de ces formes, telle qu'on peut la voir dans la *Figure 5. 7* [page 178], nous incite à nuancer ce diagnostic. À l'exception des dg4 et dg5, nous avons un excédent d'usage bien marqué durant les années 1944 à 1949 (près de 30% de la surface des textes sont des occurrences de formes de cette classe) ; on ne retrouve plus ensuite une telle concentration, même si des « pics » se présentent encore. Nous marquons là une limite de notre méthode de diagnostic. Celle-ci est peut-être trop rude à ne retenir comme information pertinente que le signe de l'écart à la moyenne d'usage et à ne pas prendre en compte la valeur de cet écart. Limite et non contre-indication car, si l'on sent bien qu'il y a dans cette classe de vocabulaire quelque chose de « chronologique », on perçoit encore que cela ne suffit pas à rendre compte du pourquoi de la constitution de cette classe intermédiaire entre les « chronologiques » vraies où les excèdents et les déficits sont clairement le fait de périodes déterminées et la classe 1 qui regroupe un vocabulaire commun au corpus. Nous sommes face à un ensemble de formes qui combine deux types d'usage : un usage commun à tout le corpus, certains des mots de cette liste sont difficilement évitables dans un texte politique, et un sur-usage dans certains discours particulièrement en début du corpus. Le mélange des deux types d'usage brouille le caractère chronologique que pourrait avoir le deuxième type d'usage. Il s'agit bien d'un cas-limite.

Quant au contenu[192] de cette classe, nous renvoyons à ce que nous avons déjà dit de l'aspect volontariste du discours de l'immédiat après-guerre, qui recourt volontiers au verbe de commandement, de volonté, engendre un surplus de *que* et

[192] voir Annexes

situe son discours dans le présent immédiat de l'action à entreprendre sans tarder.

Tableau 5. 28 Parangons de la classe 6 (partition en six classes)

1	que	16	problèmes
2	il	17	tout
3	est	18	a
4	qui	19	effort
5	qu	20	elle
6	n	21	toutes
7	se	22	présente
8	pas	23	faire
9	ne	24	fois
10	y	25	fait
11	sans	26	si
12	même	27	elles
13	être	28	c
14	mais	29	aujourd_hui
15	ont	30	peut

5.6 Application à une partition en quarante-sept classes de vocabulaire

La classification hiérarchique ascendante fournit une série de partitions emboîtées dont les partitions en deux et six classes viennent d'être étudiées et exposées. Il est intéressant d'utiliser une partition plus fine, comprenant plus de classes, afin d'améliorer le « modèle chronologique » que semble mettre en évidence la partition en six classes et l'analyse factorielle des correspondances du tableau lexical.

Le choix d'une partition en un plus grand nombre de classes va avoir comme conséquence que la taille des classes va décroître, elles contiendront moins de formes et renseigneront avec plus de précision sur le mécanisme qui aboutit à l'aspect de série chronologique textuelle du corpus des déclarations gouvernementales.

Le nombre de quarante-sept classes est le résultat d'un double procès : le choix d'une coupure de l'arbre hiérarchique en cinquante classes, en fonction d'un saut relativement important dans l'indice d'agrégation à ce niveau, et le fait qu'après une opération de consolidation de la partition réalisée en la soumettant à un algorithme de « classification par centres mobiles », trois classes sont restées vides, tous leurs éléments ayant été répartis entre les autres classes.

La méthode d'exploration du contenu chronologique ou non des quarante-sept classes va évidemment s'inspirer des résultats obtenus à partir de l'étude de la partition en six classes. Mais tenant compte des résultats, la méthode sera simplifiée : il n'y sera pas fait recours au test des séquences. En effet, comparé à l'approche de la classification avec contrainte d'ordre (algorithme de Fisher) et étant donné nos objectifs précis, ce test souffre d'un certain nombre de défauts. Le premier, le plus important est qu'il permet de tester l'existence ou non d'une structure, quelle que soit la structure (périodique, à deux pics,…) alors que nous cherchons à mettre en évidence une configuration bien particulière que nous avons désignée comme « chronologique », le test manque donc de spécificité. De

plus même s'il détecte une «structure» dans la suite des surplus et des déficits, il ne précise pas la forme de la structure en question.

L'utilisation d'une méthode de classification sous contrainte permet par contre de rechercher un patron, une « structure » ayant une forme donnée et, moyennant une simulation, de vérifier la qualité des patrons mis au jour.

Il reste encore à choisir parmi les deux approches de la simulation : le construction d'une table générale ou la construction de tables conditionnées par la distance de l'écart absolu à la médiane[193] ?

Au fond, la table des simulations conditionnelles semble la plus appropriée car elle tient compte de toute l'information disponible. En effet, dans la table générale, les valeurs calculées pour chaque taille de partition dépendent d'une part de la structure des écarts par rapport à un patron idéal mais aussi du nombre des parties en excédent (ou, de manière équivalente, des parties en déficit). Le nombre de mal-classés pour une partition de taille donnée est par construction inférieur au nombre de mal classés pour une partition dégénérée de taille 1. Dès lors les séries comportant peu de mal classés au point de départ seront moins dispersées dans leur résultat pour des partitions plus fines que des séries dont la distribution originelle est mieux équilibrée entre parties excédentaires et parties déficitaires.

Or ce qui nous intéresse c'est de rechercher la répartition des excédents (et des déficits) et non le volume des parties en excédent. En « contrôlant » ce paramètre, la précision du diagnostic ne peut être qu'affinée.

D'un point de vue pratique cependant, la construction de ces tables est une opération coûteuse en temps de calcul qui rend longue l'obtention de tables

[193] Dans la définition du critère de la classification sous contrainte, ce critère a été présenté comme une somme des écarts au « patron » majoritaire. Ceci équivaut à le définir comme une somme des écarts à la médiane. La démonstration est immédiate, comme il n'y a que deux valeurs possibles (“+” et “-”), la médiane d'une telle série est évidemment la valeur la plus fréquente et si l'on code 0/1 en lieu et place de +/-, le critère peut se mettre sous la forme d'une somme des écarts absolus à la médiane.

précises basées sur la génération pseudo-aléatoire d'un très grand nombre de cas. La question reste ouverte du choix entre les deux méthodes, d'autant plus que les résultats que nous avons obtenus sont assez convergents ainsi qu'en témoigne le *Tableau 5. 29* [page 227].

Ce tableau reprend pour chacune des vingt-huit classes qui ont déclenché au moins un diagnostic de « chronologicité » avec une probabilité inférieure à 1 ou 5 %, la valeur de l'écart au meilleur modèle à deux classes et à trois classes, ainsi que les diagnostics de « chronologicité » tirés du *Tableau 5. 13* [page 195] (table générale), d'une des tables conditionnelles (*Tableaux 5.14 et suivants*) et du test des séquences (*runs test*).

Tableau 5. 29 Diagnostics de "chronologicité" des classes (partition en 47 classes de vocabulaire)

N°	L1	L2	L3	T.G. 2	T.G. 3	T.C.2	T.C.3	Séquence
3	18	7	-	**		**		
4	14	4	-	**		**		**
7	9	5	4	**	**	**		*
8	15	7	-	**		**		*
13	11	10	6		**			*
14	11	-	2		**		**	**
16	8	-	4		**			*
17	9	-	4		**			*
19	12	7	-	**		**		
20	11	4	-	**		**		**
21	12	7	5	**	**	**	**	**
22	15	4	-	**		**		**
23	15	4	-	**		**		**
24	9	6	2	**	**		**	**
25	9	7	2	**	**		**	**
26	6	-	2		**		**	**
27	10	-	6		**			
28	9	-	3		**		**	**
31	8	-	2		**		**	**
32	12	7	-	**		**		*
35	14	4	-	**		**		**
36	12	9	5		**		**	*
37	12	9	5		**		**	**
38	11	5	3	**	**	**	**	**
39	12	5	-	**		**		*
40	10	2	-	**		**		**
43	18	9	7			**	**	
47	10	8	6	**	**			

L1 : écart à la médiane

L2 : écart au meilleur « patron » à deux zones

L3 : écart au meilleur « patron » à trois zones

TG2, TG3 : diagnostic de chronologicité suivant la table générale pour l'écart aux patrons à deux et trois zones

TC2, TC3 : diagnostic de chronologicité suivant la table conditionnée par L1 pour l'écart aux patrons à deux et trois zones

Séquence : résultat du test des séquences (** F≤ 1 % * F≤ 5 %)

Cinq classes suscitent un diagnostic différent suivant le choix d'une table générale ou conditionnelle. Le test est en général plus sévère lors de l'utilisation des tables conditionnelles. Le seul désaccord en sens inverse est représenté par la classe 47 qui, avec respectivement huit et six mal classés dans les partitions en deux et trois classes, déclenche un diagnostic de « chronologicité » si on la compare à l'ensemble des séquences de trente-huit parties (table générale), mais ne le suscite pas lorsqu'on la replace dans le sous-ensemble des séquences de trente-huit parties pour lesquelles le rapport entre les parties excédentaires et les parties déficitaires est de 10/28 ou de 28/10 (table conditionnelle).

Tableau 5. 30 Patrons des classes de vocabulaire de type "chronologique" (partition en 47 classes)

N°	T	Patron idéal	L	F
3	2	000000000000011111111111111111111111	7	10
8	2	000000000000000000111111111111111111	7	16
23	2	000000000000000000011111111111111111	4	0
4	2	000000000000000000001111111111111111	4	0
22	2	000000000000000000000111111111111111	4	0
19	2	000000000000000000000000000011111111111	7	85
20	2	000000000000000000000000000011111111111	4	2
7	2	000000000000000000000000000001111111111	5	69
32	2	111111100000000000000000000000000000000	7	85
40	2	111111110000000000000000000000000000000	2	0
39	2	111111111100000000000000000000000000000	5	1
44	2	111111111110000000000000000000000000000	10	282
41	2	111111111111000000000000000000000000000	9	105
35	2	111111111111111100000000000000000000000	4	0
24	3	000000000000000000000000000011111110000	2	1
17	3	000000000000000000001111100000000000000	4	124
14	3	000000000000011111111100000000000000000	2	0
26	3	000000000000111100000000000000000000000	2	92
28	3	000000000011111100000000000000000000000	3	13
31	3	000000000111111000000000000000000000000	2	5
37	3	000000001111111000000000000000000000000	5	34
36	3	000000011111111100000000000000000000000	5	34
38	3	001111111100000000000000000000000000000	3	2
43	3	111111111111111000000000000000000001111	7	74

T : Nombre de zones de la partition optimale.

L : Écart à la partition optimale.

F : Fréquence observée d'un écart égal ou inférieur dans la table conditionnelle.

Le tableau qui reprend l'ensemble des classes de type chronologique est divisé en trois parties qui reprennent respectivement les classes caractérisées par l'apparition d'un usage accru d'un vocabulaire spécifique, usage qui se maintient jusqu'à la fin de la période couverte par le corpus, ensuite les classes où se marquent, au contraire, la disparition ou au moins la sous-utilisation d'un vocabulaire sans que l'on ne revienne jamais (dans le corpus) à une utilisation supérieure à la moyenne, enfin les classes qui comportent soit une « bosse » de sur-utilisation, soit un creux de sous-utilisation à une époque donnée.

Avant d'analyser plus en détail les résultats de cette méthode de détection de classes chronologiques, il importe de souligner une propriété intéressante : la plus grande partie des écarts qui subsistent entre le patron, le modèle attribué à une classe et la distribution observée des excès et des déficits d'utilisation du vocabulaire de cette classe par l'ensemble des parties du corpus est composée d'écarts uniques, de « périodes » ne comprenant qu'un seul discours, en quelque sorte d'exceptions. L'examen du tableau de ces distributions (*Tableau 5. 31*, page 231) – où nous avons distingué les écarts par le choix d'une police plus grasse – le met en évidence, indubitablement. Les 114 écarts entre patrons et distributions observées se répartissent en 92 écarts dus à un seul discours et 11 écarts dus à deux déclarations successives. La méthode aboutit donc à privilégier les séries longues et à écarter les exceptions à la tendance observée dans l'évolution des usages. Incidemment, l'indice d'adéquation le plus simple à calculer entre le tableau des patrons et celui des distributions réellement observées, c'est-à-dire le rapport entre les textes mal classés par le patron et l'ensemble des textes à classer est ici de 0,125 ; autrement dit quatre-vingt-sept pourcents et demi des textes sont bien classés dans le modèle défini par le tableau des patrons (*Tableau 5.31*).

Tableau 5. 31 Distribution des excès (1) et des déficits (0) d'utilisation des classes de vocabulaire de type "chronologique"

N°	T	Patron	L	F
3	2	000000000000011**0**1111111**0**1**0**111**0**1**0**1111**0**1**0**1	7	10
8	2	0**1**0000000000000000001111**0**1**0**111**0**111**0**1**00**11	7	16
23	2	00000000000000000000**11**00111**0**11111110**1**111	4	0
4	2	000000000000000000000111**1**0**11**0**11**0**00**111111	4	0
22	2	000000000000000**1**000001**0**111**0**11111111**0**111	4	0
19	2	0000**1**000000**1**000000**1**00**1**000001**0**11111**0**1**0**1	7	85
20	2	000000000**1**00**1**0000000000000011111111**0**1**0**1	4	2
7	2	**1**0000**1**0000000000000000000000001**0**1111**0**1**0**1	5	69
32	2	1111**0**1100**11**00**11**00000**1**0000000000000000**1**0	7	85
40	2	11111111000000000001000000001000000000	2	0
39	2	11111**0**11**0**110**1**000000000001000000000001**0**	5	1
44	2	1111**00**111111**0**1**00**1000000**1**0**1**000**1**0001**1**0**1**0	10	282
41	2	**0**1111111**0**111000**11**0000000**1**0**1**00000**11**0**1**0	9	105
35	2	111**0**1111**0**1111**0**11000000000000000**1**000000	4	0
24	3	000000000000000000**1**000**1**000011111110000	2	1
17	3	000000000000000000**1**00111111000**1**000001**0**1**0**	4	124
14	3	000000000**1**00111111111000**1**000000000000	2	0
26	3	00**1**000000000111100**1**0000000000000000000	2	92
28	3	00000000**1**00111111**0**1**0**100000000000000000	3	13
31	3	000000000111111000**1**00**1**000000000000000	2	5
37	3	0**1**00**1**0001111111000000**1**000000001**1**000000	5	34
36	3	**1**0000**1**00111110111000010000**1**00000000000	5	34
38	3	00111111110**1**00**1**0**1**000000000000000000000	3	2
43	3	1111**0**111**00**11111000**1**0**1**0000**1**0000000**1**011	7	74

Les classes dont le vocabulaire apparaît en sous-utilisation en début de corpus

Grosso modo, on peut y distinguer trois coupures : en 1958 (dg13), pour la classe 3 ; entre 1966 et 1973 (de la dg18 à la dg21), pour les classes 4, 8, 22 et 23 ; enfin de 1979 à 1980, pour les classes 7, 19 et 20.

Articulée autour des formes parangons *une, un, politique, plus, économique, pays, ces, notre, doit, État, bien, cadre, amélioration, on, développement, grande, où, efficacité, recherche, comme, large, moins, scientifique, évolution, formation, besoins, monde, années, général, négociations*, la classe 3 définit de manière explicite ce que nous pourrions nommer le discours gouvernemental moderne qui associe *politique* et *économique, amélioration* et *développement, recherche scientifique* et *efficacité*. L'émergence de ce vocabulaire en 1958 correspond manifestement au sentiment que cette fois l'on est entré dans une phase de croissance économique et de développement social.

La seconde coupure, moins nette, plus étalée dans le temps est définie par l'usage croissant de deux types de vocabulaires différents, liés à deux problématiques récurrentes de la politique belge à partir de ces périodes : la transformation de l'État unitaire en un État fédéral (pour classes 23 et 4) d'une part et d'autre part l'inclusion de cet État fédéral dans l'ensemble européen qui se réalise concomitamment à l'apparition de problèmes financiers et budgétaires dus à la situation de crise socio-économique permanente depuis 1972 (pour les classes 11 et 25).

Ainsi la classe 4[194] contient-elle un vocabulaire à l'évidence institutionnel qui témoigne pour l'essentiel d'une prise en considération de la problématique de la révision de la Constitution, de la recherche d'un nouvel équilibre des pouvoirs et de la mise en place d'un système politique cohérent qui tienne compte des réalités

[194] Les «parangons» de cette classe sont : *entre, autres, vie, ainsi, institutions, Parlement, matière, attention, doivent, pouvoir, donner, contrôle, manière, pouvoirs, nouvelle, mise, concerne, possible, meilleure, série, répartition, membres, relations, Constitution, particulière, qualité, aspects, public, devra, initiatives.*

politiques et économiques nouvelles, conséquences de la montée en puissance des sentiments d'appartenance régionale et communautaire. À noter aussi, l'émergence de la problématique de la qualité de vie à la même période. La classe 26[195] fait référence elle-aussi à la technique institutionnelle (*articles, normes, compétence*), mais en complétant cette approche par une prise en considération plus spécifique du versant politique de la transformation intitutionnelle : ce sont les futurs (et actuels) espaces politiques de la Belgique qui sont désignés (*Communautés* et *Régions*). Prises conjointement, ces deux classes de vocabulaire marquent donc l'apparition du nouveau vocabulaire institutionnel quelque part entre 1968 et 1972. Nous l'avions déjà souligné, la question de l'éclatement de la Belgique unitaire se pose depuis l'immédiat après-guerre mais 1960 (avec la grande grève diversement suivie au Sud et au Nord du pays) et surtout 1968 (avec l'éviction des francophones du site de l'Université catholique de Louvain) sont des étapes importantes dans le processus de transformation. En 1960, l'accent se porte encore sur la transformation socio-économique, sur un meilleur ciblage socio-économique des régions, mais, à partir de 1968, c'est réellement le niveau institutionnel qui est remis en cause explicitement, d'où l'émergence de vocabulaires intimement liés au procès de révision de la Constitution.

Enfin la troisième coupure qui se situe en 1979-1980 est intimement associée à l'arrivée au poste de premier ministre de Wilfried Martens, poste qu'il occupera quasiment sans discontinuité de 1979 à 1991[196]. Les vocabulaires des trois classes[197] qui engendrent cette coupure relèvent pour l'essentiel de la nouvelle

[195] Les «parangons» de cette classe sont : *Communautés, compétences, concertation, structures, rencontrer, Régions, défis, socio, prestations, articles, durée, possibilité, maîtrise, normes, membre.*

[196] Wifried Martens va ainsi présider à la destinée de neuf gouvernements, une coalition des trois grandes familles politiques, trois coalitions social-chrétiennes/libérales, quatre coalitions social-chrétiennes/socialistes, enfin deux coalitions où s'ajoutent aux partenaires sociaux-chrétiens/socialistes l'un ou l'autre parti communautaire. Ce long « règne » ne sera interrompu que par un gouvernement dirigé par Mark Eyskens durant cinq mois et demi en 1981.

[197] Nous reprenons ici pour mémoire la classe 7 qui ne comprend que trois formes :

définition de l'activité gouvernementale, moins ordonnatrice de projets politiques que comptable de l'activité publique. Les finances deviennent le *leitmotiv* du discours gouvernemental, la gestion des finances devenant à la fois fin et moyen de l'activité politique. Le vocabulaire des classes 19[198] et 20[199] font entrer de plain-pied les gouvernements belges dans cette ère moderne de la vie politique : l'assainissement des finances publiques (réduction du solde net à financer) et de la Sécurité sociale, l'obsession de la compétitivité des entreprises et du maintien de la concurrence. Cette ère moderne se caractérise aussi par le souci accru de la sécurité tant intérieure qu'extérieure comme en fait foi le recours important au thème de l'atlantisme.

Remarquons que cette «révolution» du vocabulaire n'a plus été suivie jusqu'à ce jour d'aucune autre, qu'elle définit en fait autant le vocabulaire politique actuel que celui des années 1980 malgré la succession de onze gouvernements différents et d'au moins trois types de coalition distincts.

Les classes dont le vocabulaire apparaît en sur-utilisation en début de corpus.

Ici encore, trois coupures sont sensibles : la première autour de 1949, marquant la fin des gouvernements à dominante socialiste de l'immédiat après-guerre, la seconde entre 1952 et 1954 enregistrant le retour à la «normale» non seulement de la situation du point de vue politique et militaire mais aussi d'un

citoyen, *autorités* et *31*.

[198] Les «parangons» de cette classe sont : *sécurité, priorité, système, stabilité, principes, solidarité, double, diminution, encourager, concurrence, appareil, accorder, Est, privée, nécessités, atlantique, accès, poursuite, continuera, financer, intégralement, essentiel, activement, net, solde, compétitivité, siècle.*

[199] Les «parangons» de cette classe sont : *afin, objectif, décisions, impôt, promouvoir, crise, industrielle, réduction, niveaux, accrue, fraude, discussion, convient, recours, financement, abus, exportations, paiements, interlocuteurs, balance, avoir, restructuration, dette, chômeurs, coûts, difficiles, espoir, fiscaux, 1982, élargissement*.

point de vue administratif et économique, la troisième mettant en évidence le tournant important de la société belge en 1961.

On notera sans surprise le contenu des classes 32[200] et 40[201]qui font la part belle tant à la répression des comportements inciviques et à l'expression de la reconnaissance aux combattants (*répression*, *justice*, *garantie, reconnaissance*, *sacrifice*), et qu'à l'urgence nécessaire à la remise sur pied d'une économie efficace (*salaires*, *rééquipement*, *prochainement*, *voter*, *vote*, etc.). Ces thèmes sont évidemment d'une importance majeure dans la foulée de la libération. Ils perdent de cette importance à partir de 1949 du moins dans le discours des gouvernements de droite qui vont se succéder durant la première partie des années 1950.

Tous les problèmes qui touchent à la seconde guerre mondiale ne sont cependant pas réglés et restent donc présents dans le discours gouvernemental comme nous pouvons le remarquer avec le maintien en usage fréquent du vocabulaire de la classe 39[202] jusques et y compris la déclaration de Joseph Pholien de 1950 (dg10) qui clora l'usage du mot *guerre* et celui des *Nations-Unies,* car cette dernière institution est définitivement installée dans la vie internationale et dans la routine politique[203]. La stabilité administrative et monétaire semble également acquise à cette période puisque le même gouvernement marque l'extension maximale de l'usage d'un vocabulaire de rétablissement du fonctionnement normal des institutions administratives, celui

[200] Les «parangons» de cette classe sont : *ceux, justice, répression, besoin, jusqu, bon, matérielle, garantie, reconnaissance, catégories, devoirs, tient, auront, main, principaux, rendement, restera, urgents, sacrifices, reprise, gravité, alliés, titre.*

[201] Les «parangons» de cette classe sont : *réparation, augmenter, ayant, prochainement, relatifs, salaires, vote, tard, intentions, procéder, expérience, montant, pied, limiter, ministère, croit, venu, mr, voter, puissent, rééquipement, conférence, provisoires.*

[202] Les «parangons» de cette classe sont : *question, questions, serait, différentes, guerre, Nations, Unies, présenter, exige, quelques, pendant, ni, graves, armée, Belges, longtemps, participer, cadres, fort, fondée, beaucoup, clairement, peu, eu, démocratie, orientée, espère, aurait, agriculteurs, succès.*

[203] En effet, le discours de programme traite, par définition, peu des éléments routiniers de la vie politique ou administrative.

de la classe 44[204]. Enfin la classe 41[205] signale avec clarté que la période d'après-guerre a dû s'atteler non seulement à la remise en route du système politique, économique et administratif de la Belgique mais aussi celui de l'association des syndicats à ce nouveau système social, parfois désigné comme celui du « compromis fordiste » : *paritaire*, *associer*, *charte*, etc. sans oublier ce qui avait hanté toute cette période à savoir les affaires *militaires* et la production du *charbon*.

La coupure de 1961 avait été analysée du point de vue de l'émergence d'un nouveau vocabulaire, d'une nouvelle manière de dire le politique, identifiée ici par le contenu de la classe 35[206] ; cette coupure apparaît aussi comme la fin de l'utilisation d'un discours politique où tenaient une grande place, le travail, la production, l'agriculture et le commerce.

Les classes qui divisent le corpus en trois parties

L'attribut principal de ces classes est indéniablement de mettre en évidence un vocabulaire précis dont l'usage, sans être limité à une période donnée, y est cependant constamment plus abondant que dans l'ensemble du corpus. C'est du moins ainsi que nous les avons construites. De l'ensemble de ces classes, quelques exemples sont plus particulièrement frappants.

---

[204] Les «parangons» de cette classe sont : *a, été, dispositions, administration, éviter, aucune, tenant, permettre, proposer, rationalisation, employeurs, malgré, créé, monnaie, constitution, examiner, représentation, 15, certes, formule, milieux, permis, juridique.*

[205] Les «parangons» de cette classe sont : *entend, mois, grands, résultats, aider, demandera, règles, proposera, disposition, souhaite, élections, vis, relative, maintenant, fermement, permettront, début, charte, relatif, militaires, appliquera, traitement, fixer, retour, réglementation, associer, octobre, paritaire, charbon, obtenus.*

[206] Les «parangons» de cette classe sont : *travail, œuvre, prix, production, services, agriculture, statut, liberté, moment, spécialement, projets, dommages, droit, ordre, principe, actuellement, biens, charbonnière, obtenir, appropriée, monétaire, suggestions, exportation, belges, commerce, extérieur, incessamment, régimes, extérieure.*

Tout d'abord, le vocabulaire de la classe 17[207] est spéficiquement mis à contribution dans la période que couvre l'ensemble des déclarations qui va de la déclaration de Gaston Eyskens (dg13, 1958) à celle d'Edmond Leburton (dg21, 1973). L'accent y est fermement mis sur le *progrès social*, la *programmation* socio-économique, le sentiment d'ouvrir une nouvelle *époque*, … En somme, de l'exposition universelle de Bruxelles (1958) à la première « crise pétrolière », ce qui particularise cette période, c'est la croyance au progrès social et un certain optimisme politique qui pourrait être perçu comme une marque de la gauche et qui se trouve être partagée par des coalitions aussi diverses que celle de Gaston Eyskens en 1958 (homogène sociale-chrétienne), Gaston Eyskens en 1958 et 1960 (chrétiennes-libérales), Théo Lefèvre en 1961 (chrétienne-socialiste), etc.

La classe 14[208], dont la période spécifique s'étend de 1972 (dg20,Gaston Eyskens) à 1974 (dg24, Léo Tindemans), puise son vocabulaire dans une phase particulière de démembrement de l'État national : la mise en place des Conseils culturels, définis par la révision de la Constitution de 1971, et la négociation de la régionalisation, avec tout au long de cette période des négociations « dramatisées » autour du statut et des limites territoriales futurs des pouvoirs régionaux.

5.7 Conclusions du Chapitre 5

L'utilisation des méthodes de classification automatique, de typologie, pour étudier les structures de répartition du vocabulaire entre les différentes parties d'un corpus nous a fourni un point de départ pour atteindre en fait deux objectifs.

---

[207] Les «parangons» de cette classe sont : *progrès, social, établissement, représentants, va, fondamental, opposition, adapter, réelle, voulons, rechercher, inventaire, programmes, programmation, expression, époque, affirme, allemande, intérieure, car, loin, seuls, fonctions.*

[208] Les «parangons» de cette classe sont : *conseil, conseils, culturel, pris, mener, élaborer, article, réalisations, caractère, fut, comité, juillet, ministres, concernant, information, arrêté, culturelle, régionaux, fondamentaux, soumettre, décision, intéressés, vaste, rappeler, complexe, 5, langue, m, décret.*

Primo, confirmer et illustrer les éléments de structuration déjà repérés par l'analyse factorielle des correspondances en affinant cependant la détection d'ensembles bien homogènes de vocabulaires.

Secundo, construire une méthode de mise en évidence des ensembles de mots qui sont à l'origine de cette structure chronologique, en partant du constat que la « structure » dominante dans le corpus des déclarations gouvernementales était reliée au temps, à la succession des déclarations, au point que l'analyse des correspondances nous avait même permis d'attribuer à ce corpus le label de « série chronologique textuelle ».

L'intérêt particulier de la méthode proposée est de ne reposer que sur peu d'assertions *a priori*, si ce n'est celle qui guide l'approche des textes par leur versant lexical en général, à savoir l'existence d'un impact de la fréquence d'utilisation de formes lexicales sur la structuration du sens des textes. Cette méthode jouit par ailleurs de propriétés intéressantes dont la moindre n'est pas d'être un filtre efficace, fournissant en sortie des résultats relativement compacts – essentiellement le tableau des « patrons »– et faciles à interpréter. Cette propriété découle évidemment du lissage opéré, d'une part par la réduction des écarts à la moyenne à une variable à deux positions (excès ou déficit) et, d'autre part, par la contrainte d'ordre imposée à la classification des distributions des séries d'écarts ainsi réduits. L'avantage indéniable d'une telle procédure est de mettre très concrètement en évidence des tendances lourdes dans l'usage du vocabulaire. Si l'on veut réaliser une analyse plus fine, il suffira de revenir aux résultats de l'analyse factorielle des correspondances ou aux typologies construites sur le tableau lexical qui ont par ailleurs servi d'entrée à la recherche de classes chronologiques.

Chapitre 6
Expériences

Dans ce chapitre, conformément à son titre, nous exposerons deux expériences. La première se démarque de la démarche suivie par une tentative de prendre en compte, dans la comparaison entre déclarations gouvernementales, non seulement les fréquences des formes lexicales, mais aussi l'ordre dans lesquelles celles-ci apparaissent dans le discours. La deuxième expérience résulte d'une réflexion sur la manière de choisir de façon relativement « objective » des exemples pour illustrer les résultats des analyses factorielles et les typologies issues des méthodes de classification automatique . Au cours de cette recherche d'une technique de sélection d'exemples, nous avons eu l'idée qu'il était peut-être possible de tenter grossièrement une modélisation[209] du phénomène de « chronologicité » qui structure les séries chronologiques textuelles.

[209] Il existe de nombreuses façons d'entendre *modélisation*. Nous prendrons ce terme dans un sens large, ce qui ne signifie pas sans rigueur.

6.1 Utilisation de distances de Levenshtein

6.1.1 Stock de vocabulaire et mobilisation séquentielle

Le discours politique, comme tout discours, peut et doit être analysé d'abord en terme de fréquences du vocabulaire : l'utilisation d'un lexique particulier et la répétition plus ou moins grande de certaines formes de ce lexique sont des caractéristiques importantes de tout discours politique, écrivions-nous en 1989. Nous ne changeons pas d'avis, les résultats extrêmement probants des études du tableau lexical éventuellement complété du tableau des segments répétés nous confortent dans cette position : en politique, convaincre, c'est souvent répéter et se répéter. La sloganisation guette toujours le discours politique[210].

Cependant, on ne peut nier qu'un discours est un stock de formes organisé, et tout d'abord organisé séquentiellement : un mot après l'autre.

Peut-on tenir compte de cette organisation pour caractériser les discours ?

Peut-on enrichir l'étude du tableau de fréquences en tenant compte du caractère séquentiel du discours ? Ces questions là ont déjà été posées, sans cependant avoir reçu de réponses.

Nous présentons dans ce sous-chapitre un essai d'« enrichissement » basé sur le calcul d'une distance particulière entre parties d'un corpus : la distance de Levenshtein.

6. 1.2 Distances de Levenshtein. Définition et algorithme

Les distances de Levenshtein reposent sur le principe suivant : disposant de deux séquences d'objets et d'opérations simples comme la substitution d'un objet par un autre, l'insertion d'un objet dans une séquence et sa suppression, on prendra comme indice de distance entre les deux séquences le nombre minimal

[210] Maurice Tournier, « Texte "propagandiste" et cooccurrences. Hypothèses et méthodes pour l'étude de la sloganisation », *MOTS*, n°11, Paris, FNSP, 1985, pages 155 à 187.

d'opérations à réaliser pour transformer une séquence en une autre. Prenons un exemple. Soit les deux séquences de formes suivantes :

* Séquence 1 : *le chat et le chien sont sous la table*

* Séquence 2 : *le chat observe le chien*

Pour transformer la séquence 2 en séquence 1, on peut faire les opérations suivantes :

- insérer *observe* entre *chat* et *et*
- supprimer *et*
- supprimer *sont*
- supprimer *sous*
- supprimer *la*
- supprimer *table*

Six opérations paraissent nécessaires, cinq suffisent :

* substituer *observe* à *et*

* supprimer *sont*

* supprimer *sous*

* supprimer *la*

* supprimer *table*

Cinq est le minimum d'opérations nécessaires, on le gardera comme valeur de la distance entre les deux séquences. Ainsi définie la distance de Levenshtein est bien symétrique : il faut aussi un minimum de cinq opérations pour passer de la séquence 1 à la séquence 2. La réversibilité des opérations effectuées garantit la symétrie de l'indice de distance.

Différentes distances de Levenshtein sont envisageables selon le type d'opérations que l'on s'autorise à effectuer. Ainsi, on peut exclure la substitution

comme opération licite. On peut au surplus affecter des poids différents aux opérations et retenir comme distance la somme minimale des poids des opérations de transformation utilisées.

Ces distances ont été utilisées pour étudier des séquences d'acides aminés[211] mais aussi des trajectoires professionnelles en sociologie[212].

Le calcul de la distance apparaît *a priori* assez long puisqu'il y a de nombreuses manières de transformer une séquence en une autre en utilisant les trois opérations de *suppression*, *insertion* et *substitution*. Il existe heureusement un algorithme relativement simple pour extraire la suite de transformation de "coût" minimum. Cet algorithme permet d'une part de connaître la distance mais aussi de connaître la suite d'opérations qui a engendré le coût minimum, c'est-à-dire la distance d_L.

Dans notre cas, à la différence des chercheurs en biologie moléculaire, ce qui nous importe est la distance et moins la suite des transformations ; nous pouvons donc utiliser une forme simplifiée de l'algorithme .

Imaginons que nous voulions calculer d_L entre les séquences 1 et 2 de notre exemple :

séq$_1$[213]	le	chat	et	le	chien	sont	sous	la	table
séq$_2$	le	chat	observe	le	chien				

Nous commençons par construire un tableau (longueur de la séq$_1$+1) x (longueur de la séq$_2$+1), soit ici 10 x 6 où nous noterons I une insertion, S une suppression, SU une substitution et E l'identité de deux états :

[211] Voir par exemple, le numéro spécial *Mathematical and computational problems in the analysis of molecular sequences*, *Bulletin of mathematical biology,* vol 46, n°4, Pergamon Press, Oxford, 1984.

[212] Andrew Abbott, Alexandra Hrycak, « Measuring resemblance in sequence data : an optimal matching analysis of musicians' careers », *in American Journal of Sociology*, vol 96, n°1, 1990, pages 144 à 185.

[213] séq$_1$ pour séquence 1, séq$_2$ pour séquence 2.

							$Séq_1$				
			le	chat	et	le	chien	sont	sous	la	table
		0	I 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7	I 8	I 9
	le	S 1									
	chat	S 2									
$Séq_2$	observe	S 3									
	le	S 4									
	chien	S 5									

L'objectif est de calculer de proche en proche la distance entre $séq_1$ et $séq_2$, en calculant d_L entre chaque sous-séquence de séq1 : [Ø], [le], [le chat], [le chat et], ... et chaque sous-séquence de $séq_2$: [Ø], [le], [le chat], [le chat observe],…

Nous prenons comme règle qu'un déplacement vers la droite équivaut à insérer l'état correspondant de $séq_1$, qu'un déplacement vers le bas équivaut à la suppression d'un état de $séq_2$, tandis qu'un déplacement en diagonale vers le bas et à droite correspond à une substitution de l'état correspondant en ligne de $séq_2$ à celui de $séq_1$ noté en tête de colonne.

Nous ne pouvons aboutir dans une cellule quelconque qu'en passant par l'une des trois cellules située soit immédiatement à gauche, soit au-dessus, soit au-dessus et à gauche en diagonale. Si nous notons dans chaque cellule la distance minimale correspondant aux deux sous-séquences que délimitent la ligne et la colonne dont cette cellule est l'intersection, nous voyons qu'elle peut être obtenue en prenant la valeur minimale parmi les trois suivantes si les deux états en ligne et en colonne ne sont pas identiques :

- la valeur contenue dans la case supérieure augmentée du coût d'une suppression ;

- la valeur de la case immédiatement à gauche augmentée du coût d'insertion ;
- la valeur de la case diagonale au-dessus et à gauche augmentée du coût d'une substitution ;
- ou la plus petite des trois valeurs contenues dans une de ces trois cellules, si les deux états sont identiques.

Pour commencer le processus, nous disposons de la valeur de la première case en haut à gauche correspondant à la distance entre les sous-séquences vides de séq$_2$ et séq$_1$.

Pour transformer la sous-séquence vide de séq$_2$ en séq$_1$ nous voyons qu'il suffit d'insérer un par un chacun des états de séq$_1$, ce que nous voyons sur la première ligne du tableau. Inversement, pour transformer la séquence complète de séq$_2$ en la sous-séquence vide de séq$_1$, il nous faut supprimer un par un chacun des états de séq$_2$; c'est ce qui est réalisé dans la première colonne du tableau.

Nous pouvons maintenant remplir de proche en proche ce tableau en commençant par la cellule (2,2) qui est la seule dont les trois cases de gauche et du dessus soient définies. Ayant rempli le tableau nous disposerons en la dernière cellule, en bas, à droite de la d_L entre la séq$_2$ et la séq$_1$.

							Séq1				
			le	chat	et	le	chien	sont	sous	la	table
		0	I 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7	I 8	I 9
	le	S 1	E 0	I 1	I 2	E 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7
	chat	S 2	S 1	E 0	I 1	I 2	SU 3	I 4	I 5	I 6	I 7
Séq2	observe	S 3	S 2	S 1	SU 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7
	le	S 4	E 2	S 2	S 2	E 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6
	chien	S 5	S 3	S 3	S 3	S 2	E 1	I 2	I 3	I 4	I 5

Nous obtenons donc comme distance : d_L (séq$_2$, séq$_1$) = 5.

L'algorithme est relativement simple à programmer, y compris dans un tableur, mais seulement pour des séquences courtes ; en effet, il est très gourmand en temps de calcul, qui croît comme le produit de la longueur des séquences, et en espace mémoire.

Le calcul de la distance de Levenshtein ainsi définie (d_L) est cependant sensible à la différence de longueur entre séquences ; dans notre exemple, nous pouvons voir que cette différence de longueur intervient pour les 4/5 èmes de la valeur de la distance soit comme quatre insertions soit comme quatre suppressions. On peut définir dès lors une distance qui tente de s'affranchir de ce problème en soustrayant à d_L la différence entre les longueurs des deux séquences. L'indice de distance ainsi obtenu subira moins directement l'effet de différence de taille entre les deux séquences ; nous verrons clairement cet effet dans notre expérience sur les déclarations gouvernementales.

Il semble intéressant aussi de réduire l'intervalle de variation de cet indice en le divisant par la valeur maximale qu'il pourrait atteindre, en l'occurrence cette valeur maximale est égale à la longueur de la plus petite des deux séquences. L'indice d_R vaut dès lors :

où $l_{séq_1}$ est égale à la longueur de la séquence 1 et $l_{séq_2}$ est égale à la longueur de la séquence 2.

Nous calculerons successivement pour notre corpus de déclarations gouvernementales les deux distances d_L et d_R .

6. 1.3 Analyse du tableau des distances "brutes"

Nous avons calculé les 703 distances d_L, entre les 38 déclarations gouvernementales. L'intérêt principal de ce calcul est de nous montrer clairement l'influence de la longueur des textes sur la valeur de ces distances. Nous nous attendions à cet effet. Sur le graphique suivant, nous voyons immédiatement combien la taille du plus grand des deux textes influence le calcul de d_L, justifiant par là même l'usage d'une distance « réduite », par exemple celle que nous venons de définir comme d_R.

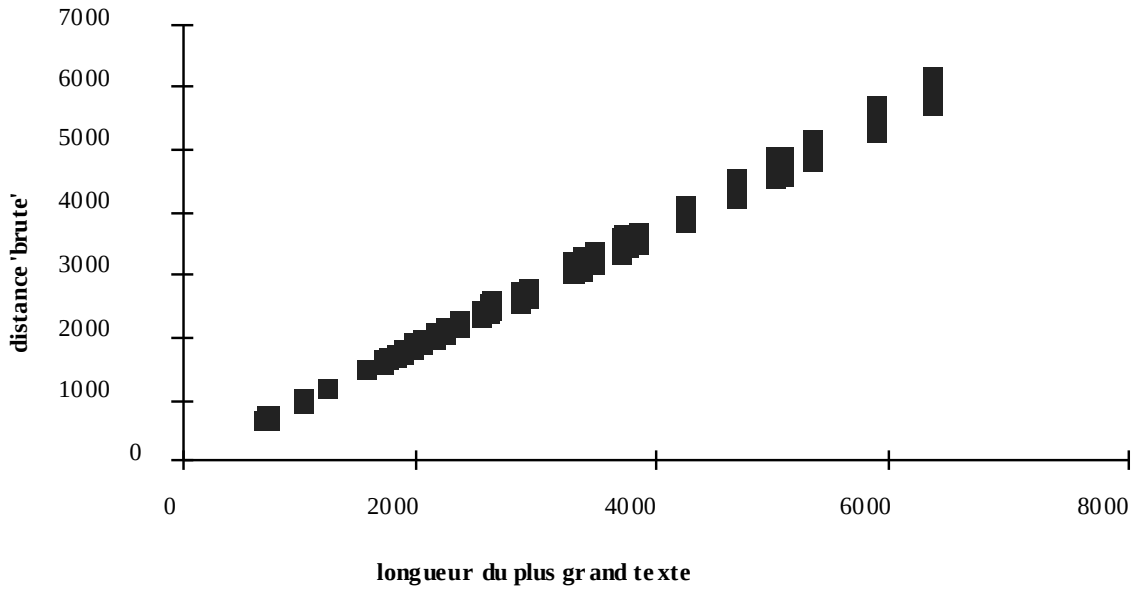

Figure 6. 1 Relation entre longueur du plus grand texte et la valeur de la distance simple

6. 1.4 Analyse du tableau des distances "réduites"

Première remarque, le lien entre les distances et la longueur des textes disparaît avec l'utilisation de d_R comme on le notera sur la figure 6.2.

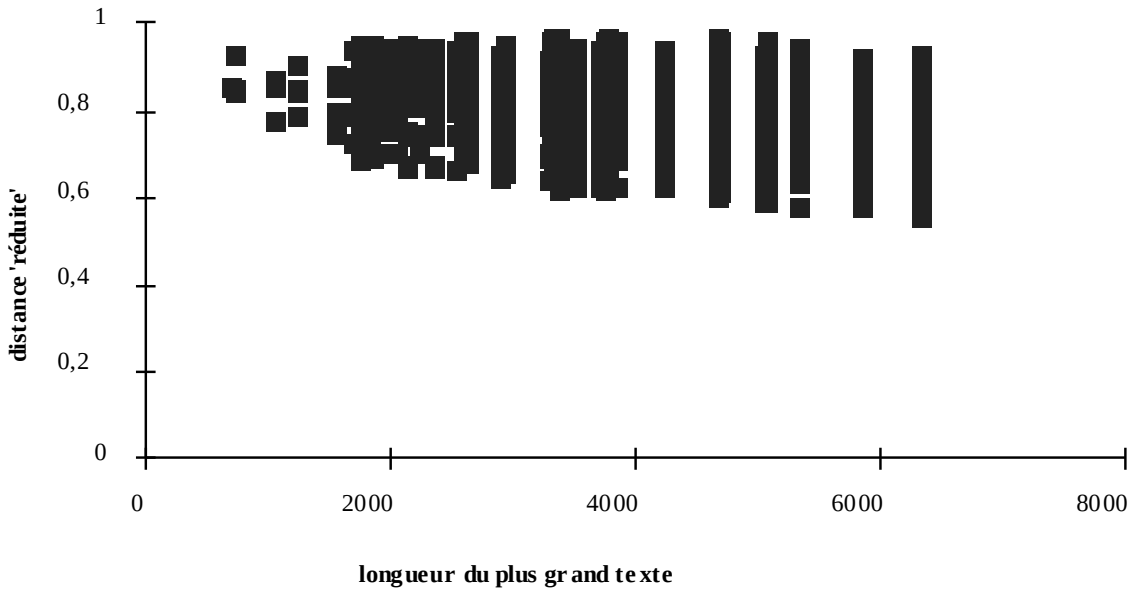

Figure 6. 2 Relation entre la longueur du plus grand texte et la valeur de la distance réduite

Afin de pouvoir faire une comparaison visuelle, nous avons effectué une analyse factorielle du tableau de distances[214], nous obtenons la représentation suivante sur le premier axe factoriel (figure 6.3)

[214] Pour une description de cette méthode d'analyse de matrices de distances, Thierry Foucart, *Analyse factorielle. Programmation sur micro-ordinateurs*, Paris, Masson, 1982, pages 115 à 124.

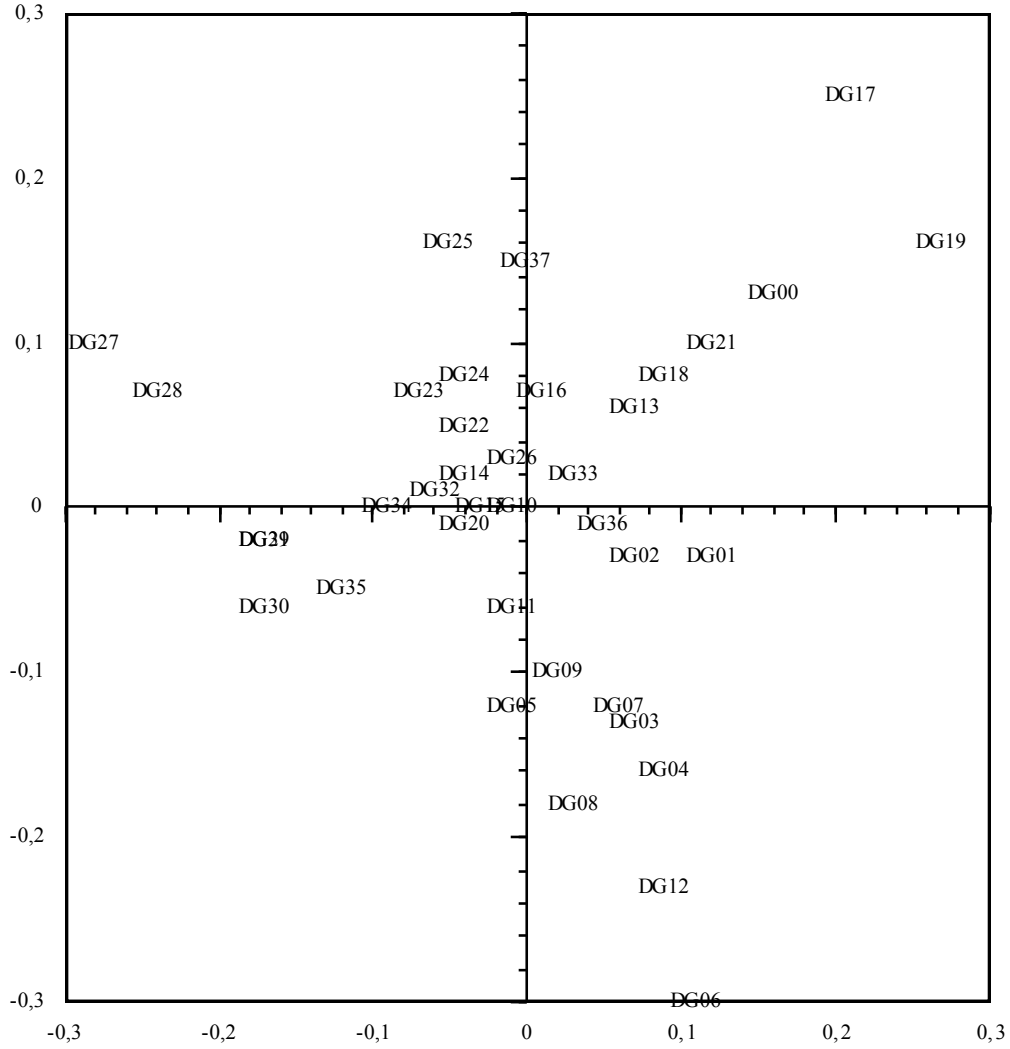

Figure 6. 3 Plan factoriel des axes 1 et 2 d'une analyse d'un tableau d'indices de distances

Il y a une parenté évidente entre cette représentation et celle obtenue par l'AFC du stock lexical (***Erreur ! Source du renvoi introuvable.***, page 80). En effet, on retrouve bien groupées les déclarations de l'après-guerre (dg01 à dg08), un groupe de déclarations de Wilfried Martens (dg27 et suivantes) et même relativement groupées les déclarations des périodes intermédiaires. Cependant aucun des deux axes obtenus n'est réellement « chronologique ».

Le premier axe oppose un ensemble de discours de Wilfried Martens et de Marc Eyskens à ceux de Pierre Harmel et Gaston Eyskens. Autrement dit : des gouvernements à direction sociale-chrétienne avec participation socialiste des deux côtés. On notera de même la proximité de la déclaration de Hubert Pierlot

de celle de ses collègues Harmel et Eyskens. On pourrait faire l'hypothèse que c'est la qualité de la présence socialiste qui diffère entre les années soixante et septante d'une part et les années quatre-vingt de l'autre. Cette hypothèse est renforcée par la présence à proximité du groupe Harmel-Eyskens de la déclarations du Premier ministre socialiste Edmond Leburton (dg21).

L'axe 2 isole très fortement un ensemble de déclarations de l'immédiat après-guerre de l'ensemble des autres discours. Opposition qui façonnait en partie le premier axe de l'AFC du tableau lexical, mais sans avoir le caractère tranché qu'on lui voit ici.

6. 1.5 Problèmes et voies à suivre...

Ce sous-chapitre est en réalité formé de deux parties : la présentation d'une méthode et un essai d'application. La méthode nous a paru intéressante au sens où elle nous permet d'envisager de caractériser les parties d'un corpus non seulement par leur utilisation d'un vocabulaire particulier mais aussi par la manière dont il est agencé en séquences dans le discours.

L'essai d'application aux 38 déclarations gouvernementales quant à lui nous indique immédiatement qu'effectivement des différences entre parties du corpus distinctes de celles que pointait l'AFC du tableau lexical sont mises au jour.

Mais tout aussi immédiatement cette application suggère les problèmes qui restent encore à résoudre : comment interpréter ces différences ? n'est-il pas possible d'améliorer encore la mise en évidence de différences dans l'agencement du discours ?

Améliorer l'interprétation ?

Nous ne disposons pas avec cette technique de la caractérisation double des axes de l'AFC (par les parties du corpus, par les formes[215]). Nous pourrions

[215] Il est évidemment possible de projeter les formes sur le plan factoriel formé par les déclarations gouvernementales. Mais le sens de cette opération est délicat à saisir et pose plus de problèmes qu'il n'en résout puisque le lien entre les déclarations dépend

envisager de rechercher les suites de transformations qui ont servi à calculer les distances et les comparer pour trouver lesquelles permettent d'enrichir l'interprétation de la proximité de deux parties. Cependant nous nous trouvons là face à une explosion de suites de transformations qui rend cette technique impraticable. On pourrait cependant recourir à la projection des segments répétés dont la présence influence sans conteste le calcul de la distance de Levenshtein.

Améliorer le contraste ?

En définissant les discours comme des suites de formes, nous avons évidemment, et pour une première expérience cela semblait légitime, tenu à conserver toutes les formes. Nous avons ainsi, ce faisant, conservé tous les hapax et autres formes de faibles fréquences, mais retenu aussi, à l'autre extrémité du spectre des fréquences, les formes *le, la, les, de, ….*

Conserver les formes du vocabulaire original d'une partie du corpus aboutit évidemment à accroître la distance de cette partie aux autres, conserver les formes de fréquences élevées aussi car le réarrangement d'une multitude de *le* contribue à faire croître la distance sans cependant apporter d'information sur l'agencement des parties signifiantes du discours.

« Effacer » ces formes dans les discours devrait nous permettre d'obtenir un meilleur contraste, non seulement dans les images, mais surtout quant à la signification des rapports entre parties du corpus.

effectivement des fréquences des formes dans ces textes mais aussi de leur agencement.

6.2 Choisir un exemple

Comme pour tout travail d'analyse statistique de données en sciences de l'homme et de la société, on pourrait fournir du processus d'analyse lexicométrique de corpus de textes une description conforme au schéma :

- définition des hypothèses ;
- « opérationalisation[216] » de ces hypothèses et choix des méthodes à appliquer ;
- mise en œuvre des méthodes ;
- interprétation des résultats ;
- exposé de l'ensemble.

Dans la pratique, nous savons qu'un tel schéma ne correspond pas au déroulement réel d'une recherche. En particulier, nous avons déjà souligné combien il était difficile de séparer les phases de production des résultats et les phases d'interprétation. De cette difficulté, découlait la nécessité de chercher à utiliser des procédures de recherche permettant de séparer au mieux méthode et interprétation. Nous savons aussi qu'il faudra contrôler la pertinence des méthodes et des interprétations en les confrontant systématiquement aux éléments factuels que sont d'une part les données proprement dites (les textes des déclarations dans ce cas-ci) et les autres éléments contextuels qui servent à construire les interprétations, d'autre part (ici donc les éléments d'histoire politique de la Belgique, entre autres).

Le retour aux données est présenté dans l'école française de l'analyse des données comme une étape fondamentale dans la construction et dans la vérification des résultats[217]. Ce sont les données qui doivent guider l'analyse. Rendre compte de ces allers et retours entre données, analyse et interprétations est évidemment inutile dans le cadre de l'exposé d'un travail quoique le fait que

[216] Ou comment définir un système de mesure qui puisse rendre compte des problèmes examinés. Pour une discussion, voir, par exemple Hubert M. Blalock Jr et Ann B. Blalock (ed.), *Methodology in Social research*, McGraw-Hill, London, 1971, 493 pages.

[217] Cf. par exemple Philippe Cibois, *L'analyse des données en sociologie*, Paris, PUF, Le sociologue, 1984, 218 pages.

le corpus complet soit disponible permette éventuellement au lecteur de se reporter lui-même aux données brutes utilisées, c'est-à-dire au texte des déclarations gouvernementales.

Exhiber un exemple est un autre mode de présentation d'un retour aux données. D'une certaine façon, extraire un échantillon du corpus pour le donner en exemple d'une interprétation peut être considéré comme un indice de ce que l'interprétation est confortée par la réalité du texte. Encore faut-il que l'exemple soit bien choisi, que la même rigueur qui a présidé à l'élaboration de l'interprétation soit mise à l'œuvre dans le choix de l'exemple.

Nous avons choisi tous les exemples de ce travail suivant une même logique parce que, même pour le choix d'un exemple, nous pensons qu'« *(i)l ne suffit plus de glaner son bien dans le çà et là des fiches recueillies, d'aller comme le disait G. Gougenheim "à la pêche à la ligne" de citations intéressantes, pour faire avancer l'étude des vocabulaires politiques* »[218]

6.2.1 Méthode de choix des exemples

Soit une série de formes lexicales qui nous paraissent former une unité du fait qu'elles appartiennent par exemple à une même classe d'une partition engendrée par une classification automatique ou qu'elles contribuent fortement et dans le même sens à un axe factoriel[219]. Il nous semble intéressant d'extraire du corpus un segment de longueur donnée dans lequel il y a une certaine abondance de ces termes. Si nous fixons la longueur d'un tel segment de texte à 100 formes lexicales, nous disposons d'une unité suffisamment longue pour qu'elle ait un sens à la lecture[220] et suffisamment courte pour figurer comme exemple sans

[218] Maurice Tournier, « La lexicométrie socio-politique. L'ordinateur ne permet pas de traiter directement le contenu des discours politiques, mais, en analysant les mots qui le composent, il fait apparaître bien des choix et des habitudes, des partis pris », in *Le courrier du CNRS*, n°65, page 32.

[219] Ou tout autre critère d'homogénéité d'une série de formes lexicales, éventuellement des critères morpho-syntaxiques ou sémantiques.

[220] En effet avec 100 formes lexicales, on est à peu près assuré que l'extrait comprendra au moins une phrase complète.

diluer trop son « exemplarité » car un exemple se doit d'être court et surtout de ne mettre en évidence si possible qu'un seul phénomène.

L'abondance de formes dans un tel extrait se mesure simplement par le rapport entre le nombre de formes de la série présentes dans l'extrait et la longueur de l'extrait soit 100. Si *N* est le nombre de mots du corpus, il y a *N*–100+1 segments contigus de texte. Assez logiquement, les segments qui nous intéressent sont ceux qui contiennent les formes de la liste que nous voulons illustrer en proportion importante ou pour le dire autrement de manière abondante. Nous pourrions donc parcourir l'ensemble du corpus en examinant un à un chacun de ces segments et en y comptant les occurrences des formes de la liste et retenir les segments qui en contiennent le plus.

Deux observations permettent de simplifier le processus.

Si l'on examine séquentiellement les segments en commençant par le premier qui comporte les 100 premiers mots du corpus, puis le suivant qui contient les occurrences allant de la deuxième à la cent et unième, et ainsi de suite, nous constatons que chaque segment ne diffère de son successeur que par deux occurrences, la première qui ne sera pas reprise et la première occurrence qui suit le segment et qui lui sera ajoutée. Dès lors, l'abondance *A* qui caractérise un segment *S* donné ne diffèrera de *Ap*, abondance du segment précédent que de 0, +1 ou -1 suivant que les occurrences, enlevée et ajoutée, appartenaient ou non à l'une ou l'autre forme de la liste. En parcourant le corpus, après avoir calculé l'abondance du premier segment, il suffira de vérifier la présence de deux occurrences dans la liste étudiée pour en déduire immédiatement la valeur de l'abondance de chacun des segments suivants.

Il découle de cette observation que la valeur de *A* ne variera que par saut d'au plus une unité. En conséquence, si un segment contient un grand nombre d'éléments recherchés, d'occurrences des formes étudiées, c'est-à-dire encore s'il a une valeur élevée de *A*, les segments qui le précèdent et ceux qui le suivent auront aussi des valeurs élevées de A. Il va de soi que le plus exemplaire est évidemment le segment central, celui qui fournit un maximum local. Ce sera

donc ce segment dont la valeur de *A* est un maximum local qui sera retenu par l'algorithme.

Un programme (ABONDANCE) a été écrit[221] qui permet de mettre en œuvre ces procédures.

En entrée, Abondance a besoin de trois fichiers :

- un fichier de format « texte » reprenant la liste des formes dont il faut mesurer l'abondance ;
- le fichier du corpus numérisé tel qu'il est fourni par le programme de segmentation de LEXICO1 d'André Salem ;
- le fichier « dictionnaire » du corpus issu du programme de segmentation de LEXICO1.

ABONDANCE se greffe en quelque sorte sur le système de programme LEXICO1, il récupère ainsi le fichier « dictionnaire » et celui de la numérisation du corpus. Les formats de ces fichiers et leur mode de constitution sont expliqués dans *Statistique textuelle*[222]. En travaillant à partir du corpus numérisé, la vitesse de calcul est grandement améliorée car il est nettement plus rapide et efficace de comparer des nombres que des chaînes de caractères, du moins pour l'ordinateur. Il suffit ensuite de rendre à nouveau le texte intelligible pour les humains en rétablissant à partir du fichier-dictionnaire, les formes et la ponctuation.

La première opération va donc consister à transformer la liste des formes à étudier en leur équivalent numérique grâce à la table de correspondance que constitue le fichier dictionnaire.

L'algorithme consiste ensuite à :

[221] Programme ABONDANCE, écrit en Pascal pour MacOS par J.C. Deroubaix. Ce programme fonctionne sur les ordinateurs MacIntosh équipés de processeur de la famille du 68000 ou d'un PowerPC.

[222] Ludovic Lebart, André Salem, *Statistique textuelle, op. cit.*, pages 291 et 292 et pages 301 à 304.

- calculer une première valeur de A, A_1, en comptant le nombre d'occurrences des formes de la liste dans les premiers cent mots du corpus ;
- à partir de la valeur A_1, calculer A_2, en ajoutant 1 si le 101ème mot du corpus appartient à la liste et en soustrayant 1 si le premier mot du corpus appartient à la liste. Calculer de proche en proche tous les A_i (pour i=2 jusqu'à i=N-100+1, N étant la longueur du corpus en occurrences) ;
- Pour chaque A_i,
    - s'il est plus grand que A_{i-1} et plus grand que A_{i+1}, alors on conserve comme exemple possible le segment$_i$, et on l'enregistre dans le fichier qui va contenir le résultat en rétablissant le texte à partir du fichier numérisé et du dictionnaire ;
    - s'il est égal à A_{i-1} et plus grand que A_{i+1}, alors on vérifie que la suite de valeurs de A_{i-1}, A_{i-2},… qui seraient éventuellement égales est précédée par une valeur plus petite ; dans ce cas où le maximum local s'étend sur plusieurs séquences de cent occurrences, on les garde toutes dans le fichier résultat.

En sortie, on dispose d'un fichier texte au format RTF[223] reprenant la suite des maximums locaux. Pour faciliter le travail « d'exemplification », les mots appartenant à la liste sont automatiquement mis en caractères gras. C'est la raison de l'emploi du format RTF qui permet l'inclusion dans le texte des balises de mise en forme.

Les exemples ainsi réunis sont aussi munis de leur valeur de A et d'une indication de la place de l'extrait dans le corpus (n° d'ordre de la place du premier mot de l'extrait dans le corpus).

[223] Le format *Rich Text Format* (RTF) est un format d'encodage des textes qui permet d'insérer dans le texte des balises, des codes de mise en forme du texte. En particulier, il existe des codes de mise en caractère gras que nous avons utilisés. L'intérêt du format RTF tient à ce qu'il est décrypté par de nombreux logiciels de traitement de textes et qu'étant composé uniquement de code ASCII, il soit possible de passer les textes relativement facilement d'un type d'ordinateur à l'autre.

Cependant le programme ainsi conçu va détecter tous les maximums locaux, y compris dans les zones de faible densité en formes étudiées. Il détectera ainsi les apparitions isolées d'une forme de la liste et provoquera une série de maximums locaux dont la valeur d'abondance sera égale à 1. Assurément, ces maximums-là sont de peu d'intérêt. Nous avons donc ajouté une condition à la sélection d'un segment exemplaire : il faut que sa valeur *A* soit suffisamment grande.

6.2.2 Détermination d'un niveau d'abondance

Deux possibilités s'offrent pour fixer le seuil d'abondance à partir duquel nous pouvons retenir un segment exemplaire : utiliser un seuil calculé *a priori* en se donnant comme modèle de répartition des occurrences des formes dans des segments de longueur 100 la loi hypergéométrique ou fixer un seuil à partir de la distribution observée des formes étudiées dans l'ensemble des segments de cette longueur, seuil calculé *a posteriori*.

L'utilisation de la loi hypergéométrique et du modèle de l'urne sous-jacent pour fournir un indicateur permettant de distinguer le banal du remarquable est classique en lexicométrie politique, surtout dans les travaux de l'école de Saint-Cloud[224].

Étant donné l'ensemble du vocabulaire du corpus, les formes lexicales attestées et leurs fréquences respectives, si l'on extrait au hasard des « lots » de 100 mots (un à un et sans remplacement), on peut calculer pour chacun de ces lots le nombre de mots qui sont des occurrences des formes de notre liste de formes intéressantes, à savoir la « valeur d'abondance *A* ». La loi de probabilité correspondant à un tirage sans remise sous l'hypothèse d'indépendance est la loi hypergéométrique. La probabilité de tirer un échantillon contenant exactement *A* occurrences d'une forme appartenant à la liste d'intérêt peut se noter *P(A)* ou mieux, puisque cette probabilité dépend de *T* – la taille du corpus –, de *f* – le nombre total d'occurrences des formes reprises dans la liste – et de la taille de l'échantillon que nous avons fixée à 100 : *P(T,f,*100*, A)*.

[224] Cf. les travaux de Maurice Tournier, Pierre Lafon, André Salem ainsi que de nombreux articles dans la revue *MOTS*.

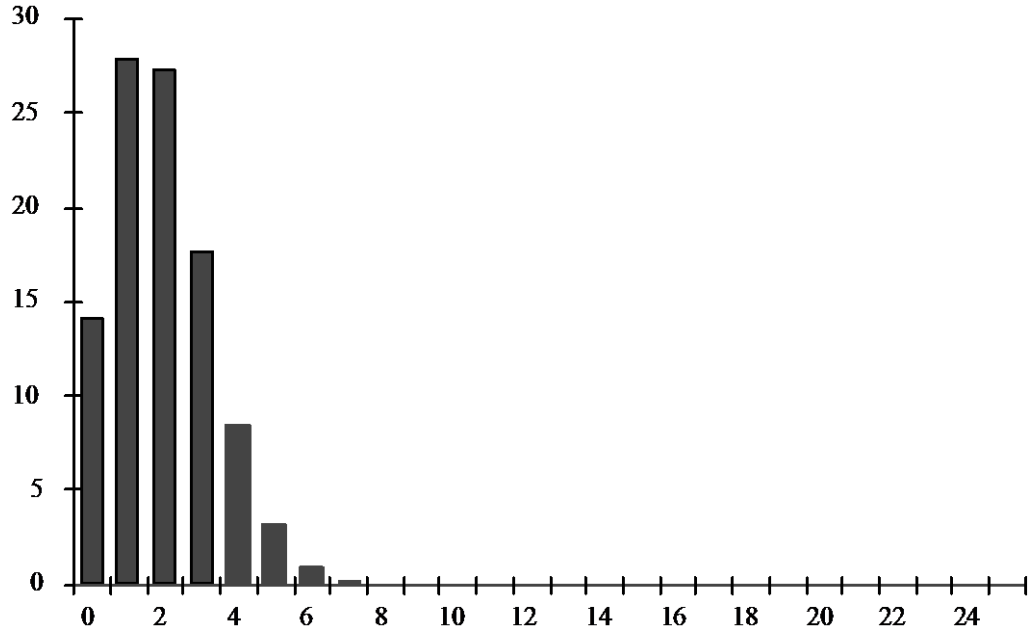

Figure 6. 4 Distribution hypergéométrique
(exemple, paramètres de la classe 2 parmi 6)

La figure 6.4 nous donne la distribution basée sur les caractéristiques de la classe 2 de la partition en six classes que nous avons étudiée dans le chapitre 5 consacré à la classification automatique. Cette classe comptait 1 897 occurrences dans le corpus (la somme des occurrences de chacune des 99 formes lexicales reprises dans cette classe) soit *f*, la longueur du corpus étant de 115 596 (T). Sous l'hypothèse d'un tirage aléatoire de séries de 100 mots dans une urne contenant 115 596 mots dont 1 897 sont des attestations des formes de la classe 2, nous devrions observer 14% de lots sans aucune occurrence de formes de la classe 2, 28% en comptant une, et quasi jamais de lots en contenant neuf ou plus[225]. Si nous nous donnons le seuil de ne retenir au maximum que les 5 pour dix mille (0,05%) des lots contenant le plus d'occurrences de formes de la classe 2, nous sommes amené à considérer les lots d'abondance supérieure ou égale à 8, qui constitueraient sous l'hypothèses du tirage aléatoire dans une urne sans

[225] Sur la justification de la loi hypergéométrique, voir Pierre Lafon, *Dépouillements et statistiques en lexicométrie*, page 54 et suivantes, ou André Salem, *Pratique des segments répétés* (page 208 et suivantes), ou encore Ludovic Lebart et André Salem, *Statistique textuelle* (page 172 et suivantes) Pour la méthode de calcul, voir Pierre Lafon, *ibidem*, page 64 et suivantes.

remplacement environ 7 pour dix mille des lots de cent mots possibles comme le montre la distribution cumulée du tableau *Tableau 6. 1*[226].

Tableau 6. 1 Distribution hypergéométrique (paramètres de la classe 2)

Nbre	fréquence	fréquence cumulée
0	14,16	99,93
1	27,90	85,77
2	27,31	57,87
3	17,61	30,56
4	8,42	12,95
5	3,19	4,52
6	1,00	1,33
7	0,26	0,34
8	0,06	0,07
9	0,01	0,01
10	0,00	0,00
11	0,00	0,00
12	0,00	0,00

En cumulant le choix de ce seuil avec la nécessité que les segments exemplaires soient des « pics », des maximums locaux en abondance et non tous les segments dépassant le seuil, nous ne devrions observer dans le corpus que peu d'exemples. En effet, les segments exemplaires contenant neuf occurrences de formes de la classe 2 sont évidemment entourés de segments d'abondance égale à 8 ou 7. Ces derniers ne sont pas des maximums locaux et ne seront donc pas retenus.

Dans la réalité, nous savons que les mots ne se répartissent pas au hasard dans les textes et que des écarts à la distribution hypergéométrique vont nécessairement se faire jour. Dans la méthode des spécificités, ce sont précisément ces écarts qui sont analysés. Dans la recherche d'un seuil, pour

[226] Dans notre corpus, choisir 5 segments pour dix mille, nous donnerait 55 segments.

éviter de « pêcher » trop d'exemples, l'intérêt est de ne pas avoir trop d'écarts de manière à pouvoir fixer le seuil de manière raisonnable avant de scruter l'ensemble du corpus et d'alléger le travail informatique en diminuant le temps de calcul.

La comparaison de la distribution hypergéométrique et de la distribution observée dans le corpus met en évidence la dimension des écarts(*Figure 6. 5*, page 260).

On notera en particulier que l'on observe des valeurs de *A* élevées dans de bien plus nombreux cas que ce que pouvait laisser augurer l'hypothèse d'un tirage aléatoire des mots sans remplacement dans une urne.

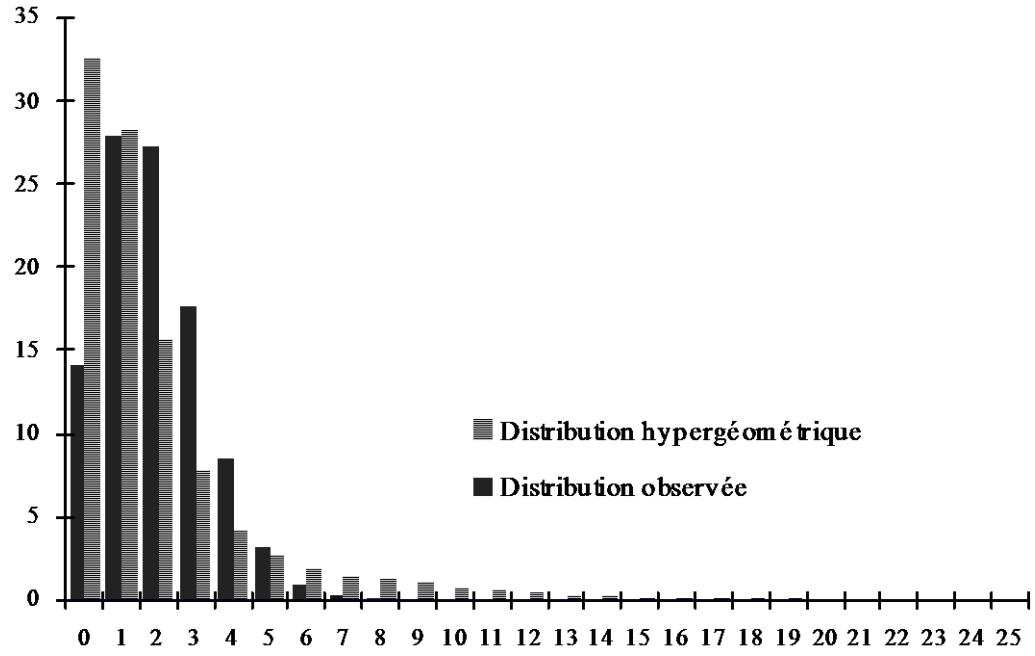

Figure 6. 5 Comparaison des distribution observée et hypergéométrique

Dès lors, il conviendrait de fixer ce seuil à partir de la distribution réellement observée et donc de transformer l'algorithme de recherche des exemples en réalisant deux passages sur le corpus, le premier destiné à calculer la distribution de *A*, le suivant servant à sélectionner les exemples.

6.2.3 Recherche d'exemples et hypothèse de « chronologicité »

La distribution hypergéométrique fournit non pas un modèle de la production de texte mais un « repoussoir », ce sont en quelque sorte les écarts à ce « modèle » qui nous mettent à jour les éléments de structuration du vocabulaire d'un corpus. Le calcul des spécificités trouve là tout son intérêt et sa légitimité. Cependant, si l'on considère dans le Tableau 6. 2 [page 262] l'allure de la distribution du nombre d'occurrences de formes de la classe 2 dans des segments contigus de longueur 100, on ne peut repousser l'envie de chercher à en rendre compte par un ajustement à une autre distribution théorique que la distribution hypergéométrique.

L'abondance moyenne des formes de la classe 2 est d'environ 2 par segment de longueur 100 (1,93), l'écart-type de l'abondance vaut 2,725. Quand la variance excède la valeur de la moyenne, le choix d'un ajustement par une distribution de type binomial négatif se présente *a priori* favorablement. Le *Tableau 6. 2* [page 262] montre l'ajustement obtenu avec une binomiale négative de paramètre m=1,923 et k=0,68[227].

[227] Pour le formulaire de la distibution binomiale négative, voir note 229. L'estimation des paramètres $\hat{m}$ et $\hat{k}$ a été réalisée par la méthode des moments en identifiant m à la moyenne observée $\hat{m} = \overline{X}$ et en calculant k à partir de la formule : $\hat{k} = \frac{\overline{X}^2}{\hat{\sigma}^2 - \overline{X}}$

Tableau 6. 2 Ajustement d'une distribution binomiale négative (distribution de A - paramètres de la classe 2)

A	fréquence	fréquence cumulée
0	32,57	39,99
1	28,17	20,15
2	15,78	12,53
3	7,90	8,28
4	4,16	5,64
5	2,72	3,90
6	1,89	2,73
7	1,33	1,93
8	1,29	1,37
9	1,17	0,98
10	0,74	0,70
11	0,58	0,50
12	0,48	0,36
13	0,29	0,26
14	0,26	0,19
15	0,18	0,14
16	0,13	0,10
17	0,11	0,07
18	0,11	0,05
19	0,07	0,04
20	0,02	0,03
21	0,02	0,02
22	0,02	0,01
23	0,01	0,01
24	0,00	0,01

L'allure de la distribution semble cette fois mieux conservée[228] .

[228] Ce que confirme un test d'ajustement du chi-deux. Le chi-deux calculé sur une distribution regroupée en 7 catégories. Valant 6,43 il conduit à ne pas rejeter l'hypothèse d'identité des distribution (alpha ≤ 0,5, degré de liberté du chi-deux = 6). les valeurs de *A* égales à 5 et 6 ayant été regroupées en une seule catégorie ainsi que toutes celles supérieures ou égales à 7

Quels peuvent être les interprétations d'une éventuelle identification entre la distribution observée de *A* dans les segments du texte et une distribution binomiale négative BN(1,93 ; 0,68) ?

John A. Rice propose plusieurs cas d'utilisation d'une telle loi, parmi lesquels :

> *« […] Suppose that Λ is a random variable following a gamma distribution and that λ, a given value of Λ,* X *follows a Poisson distribution with mean λ. It can be shown that the unconditionnal distribution of* X *is negative binomial. Thus, for situations in which the rate varies randomly over time or space, the negative binomial distribution might tentatively be considered as a model.*
> *The negative binomial distribution also arises with a particular type of clustering. Suppose that counts of colonies or clusters follow a Poisson distribution and that each colony has a random number of individuals. If the probability distribution of the number of individuals per colony is of a particular form (the logarithmic series distribution), it can be shown that the distribution of counts of individual is negative binomial. The negative binomial distribution might be a plausible model for the distribution of insect counts if the insects hatch from depositions, or clumps, of larvæ. »*[229]

Le premier de ces cas traduit dans les termes de l'étude lexicale d'un corpus revient à supposer que la probabilité d'occurrence d'une forme dans le corpus varie tout au long du corpus, qu'à certains moments donc cette probabilité peut être grande et donner lieu à des segments particulièrement riches dans cette forme et qu'à d'autres, *a contrario*, une probabilité faible engendre des zones de texte pauvres en cette forme. Le deuxième cas pourrait modéliser la situation où l'occurrence d'une forme particulière entraîne l'occurrence d'autres formes de manière quasi automatique. Auquel cas nous pourrions trouver la cause des

[229] John A. Rice, *Mathematical statistics and data analysis*, Wadsworth & Brooks/Cole Advanced Books and Software, Pacific grove, California, 1988, page 255.

fortes densités en une classe de formes dans l'apparition d'une des formes de la classe.

Les deux situations coexistent probablement dans les séries textuelles « chronologiques ». Segments répétés, formes contraintes etc. étayent la seconde interprétation ; l'apparition de vocabulaires particuliers à certains moments et leur disparition ou affaiblissement à d'autres dans un processus lié évidemment au développement de la vie politique peuvent servir d'adossement à la première[230]. Mais les résultats de l'étude des classifications nous incitent à penser que le poids du phénomène politique est plus important que le poids du phénomène plus strictement linguistique des segments contraints et/ou répétés.

Dans la classification à six classes que nous avons proposée, cinq classes ont une distribution de l'abondance *A* dans les segments de longueur 100 telle que la variance de *A* est supérieure à la moyenne observée. Il est donc possible d'essayer d'opérer un ajustement de type binomial négatif pour ces distributions.

Tableau 6. 3 Ajustement de la distribution de A par une binomiale négative pour les six classes

	□	□	□
1	54,61	6,45	-
2	1,934	2,725	0,681
3	5,022	3,906	2,46
4	3,83	3,28	2,12
5	5,20	3,69	3,21
6	14,34	7,52	4,86

La première classe, qui contient le vocabulaire de base du corpus, ne se trouve pas dans cette situation et ne relève pas de ce type de modèle. Son vocabulaire

[230] Voir aussi les travaux du Laboratoire de lexicologie politique de Saint-Cloud sur les cooccurrences. Maurice Tournier, « Texte "propagandiste" et cooccurrences… », *op. cit.* et Pierre Lafon, *Dépouillements et statistiques en lexicométrie*, *op. cit.*

est assez uniformément distribué tout au long du corpus pour qu'elle n'ait pas suscité de diagnostic de « chronologicité » dans la procédure décrite dans les chapitres précédents. Sa distribution est aussi suffisamment régulière pour engendrer une distribution de l'abondance dans les segments de longueur 100 dont la variance est inférieure à la moyenne.

Le paramètre *k,* dont nous avons une estimation pour les cinq autres classes, peut être considéré comme une mesure du processus d'agglutination des mots de la classe étudiée dans le corpus. « *It appears therefore that the relative value of the parameter k in the negative binomial distribution may be used to indicate te"'spatial affinit"' that firms in a particular class of retail establishments have for one other* » note A. Rogers[231]. De ce point de vue plus *k* tend vers 0 plus il indique une attirance « spatiale » des mots de la classe les uns pour les autres dans le corpus. On constate que la classe 2 est celle dont le paramètre k est le plus faible, tandis que la classe 6 a la valeur la plus forte. La classe 6 est la seule à ne pas avoir été repérée précédemment comme comportant une composante chronologique même si ce diagnostic nous semblait un peu sévère, étant donné une certaine concentration des usages des formes de cette classe dans les déclarations gouvernementales en 1944 et 1949. Encore une fois nous confirmons cette situation intermédiaire de cette classe de vocabulaire.

Pour les trois autres classes, l'approche par l'analyse de la distribution de l'abondance *A* dans des segments de cent occurrences contiguës renforce notre opinion d'un effet temporel dans l'utilisation de ces formes. Certes, l'usage pourrait être « temporellement contagieux[232] » sans avoir de composantes

[231] Dans une étude sur la dispersion spatiale du commerce de détail à Ljublijana. A. Rogers, *Statistical analysis of spatial dispersion, the quadrat method*, London, Pion ed., 1974, page 96. Une discussion critique de cet usage de la loi binomiale négative peut être trouvée dans Leslie J. King, *Statistical analysis in geography*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, NJ, 1969, page 45 et suivantes.

[232] Il semble évident que si l'on s'intéressait à des classes de formes que Pierre Lafon qualifie de « formes-rafales » *(in Dépouillements et statistiques en lexicométrie*, *op. cit*.) on devrait obtenir une valeur de *k* faible sans qu'il ne soit nécessaire de supposer aucun effet de chronologie entre les parties du corpus.

chronologiques, il peut difficilement être chronologique sans être « temporellement contagieux ».

La question reste ouverte de l'usage possible d'un tel modèle pour caractériser un corpus ou une classe de vocabulaire. Il doit sans doute être affiné car l'adaptation n'est évidemment pas maximale. Il donne cependant à penser que les modèles à plusieurs urnes de Dominique Labbé ou les modèles d'accroissements successifs de classes de vocabulaires que nous avons proposés recouvrent une certaine réalité. Quant à connaître l'essence du phénomène de production du discours politique ou autre, ce n'est pas le calcul qui tranchera, tout au plus peut-il nous indiquer que l'interprétation[233] que nous en donnons n'est pas trop absurde.

[233] Comme nous l'avions indiqué au chapitre 1.

Péroraisons

Avant de lire les conclusions, en guise de pause, voici un extrait de la péroraison de chacune des trente-huit déclarations gouvernementales. L'occasion de goûter à la solennité des discours, sans compter.

« En prévoyant ce terme de l'activité du Gouvernement, nous n'avons nullement l'intention de retarder aucune des décisions que le pays attend et de laisser à nos successeurs les responsabilités que nous avons le devoir d'assumer. Nous n'acceptons donc pas l'appellation de Gouvernement de transition. Si brève que puisse être notre existence au pouvoir, cette considération ne nous empêchera jamais d'agir; nous avons l'ambition de faire œuvre durable. » H.Pierlot,1944, dg00

« La situation du pays est grave; elle ne s'améliorera pas par enchantement. Le pays veut être gouverné; il le sera. » Achille Van Acker, 1945, dg01

« Le pays a besoin d'union, d'ordre, de calme, de discipline et de travail. Le Gouvernement a conscience de pouvoir répondre à ces voeux. » Achille Van Acker, 1945, dgO2

« La Belgique a repris dans le monde sa place. Elle est quelquefois enviée, toujours admirée. Ne l'oubliez pas, une bonne réputation se perd plus vite qu'elle ne se gagne. » Paul-Henri Spaak, 1946, dg03

« Nous sommes résolus à démontrer par nos actes leur fermeté et leur sincérité. Pour les réaliser dans l'ordre, le travail, la concorde, nous nous adressons à toutes les bonnes volontés. Tolérants, volontairement oublieux de ce qui sépare, pour nous souvenir uniquement de ce qui doit rapprocher les Belges dans l'épreuve, nous faisons appel au concours des bons citoyens, sans aucune distinction de classe, de conviction religieuse ni de parti. Aujourd'hui, le service de la Nation impose à tous un grand devoir commun ; nous vous convions à l'accomplir. Le mot d'ordre : tous au travail ! » Achille Van Acker, 1946, dg04

« Le Gouvernement convie tous les hommes de bonne volonté à collaborer à cette œuvre. En écartant résolument de son programme les préoccupations politiques et partisanes, le Gouvernement est convaincu de bien servir le pays. » Camille Huysmans, 1946, dg05

« Nous ferons, pour le pays qui l'attend, une politique qui guérira ses blessures, stimulera ses efforts, augmentera sa confiance en lui-même, renforcera son union et, petit à petit, lui fera oublier la dure et cruelle épreuve qui lui a été infligée. » Paul-Henri Spaak, 1947, dg06

« Le Gouvernement saisira avec joie l'occasion qui lui sera offerte tout à l'heure, lorsque son programme sera discuté, de dresser le bilan des vingt mois qui viennent de s'écouler. Cette discussion permettra sans doute d'examiner à fond les quelques problèmes nouveaux qui se posent à nous. Elle permettra aussi de souligner tout ce qui a été réalisé en matière de paix et de progrès social, d'organisation économique, d'assainissement financier, de libération du dirigisme de guerre, de renforcement de notre situation internationale. Cette œuvre, le Gouvernement précédent n'a pu l'accomplir que grâce à l'aide et aux conseils de sa majorité parlementaire. C'est sur celle-ci que le Gouvernement d'aujourd'hui compte pour poursuivre et parfaire sa tâche. » Paul-Henri Spaak, 1948, dg07

« La carence du pouvoir n'a que trop duré. Nous voulons passer au travail, aux actes. Le Gouvernement ne se dissimule pas les difficultés de ses tâches, mais, avec votre collaboration confiante, il est convaincu qu'il réussira. Quant à lui, il s'attachera avec fermeté et courage à l'heureuse solution des problèmes qui se posent au pays. » Gaston Eysken, 1949, dg08

« Telles sont, mesdames, messieurs, les directives qui guideront l'action de ce Gouvernement. Ceux qui devront les appliquer demain comprennent qu'ils seront les témoins de la doctrine sociale-chrétienne en Belgique. Ils s'efforceront de rester dignes de cette lourde responsabilité. Ils affirment le respect qu'ils éprouvent pour tous ceux qui, de bonne foi, poursuivent des idéaux différents des leurs, au sein de la communauté nationale. Ils se consacreront à gagner l'estime de tous les hommes de bonne foi à cet idéal de civilisation chrétienne, par la réalisation duquel ils aspirent à bien servir la Belgique et l'Humanité. » Jean Duvieusart, 1950, dg09

« Tous ensemble, majorité et minorité, doivent répudier les méthodes insurrectionnelles; tous ensemble doivent s'associer pour la réalisation des points du programme gouvernemental qui ont trait à la sauvegarde de la patrie et des intérêts nationaux. C'est autour de ces pensées communes que le Gouvernement fait appel à l'unité et à l'unanimité des bons citoyens. » Joseph Pholien, 1959, dg10

« Le Gouvernement qui se présente à vous veut être celui de tous les Belges. S'il entend, pour surmonter les problèmes qui lui sont soumis, être résolument combatif, il se refuse à être un Gouvernement de combat. » Jean Van Houtte, 1952, dg11

« Gouverner, dit-on, c'est prévoir. Mais prévoir ne suffit pas. Gouverner, c'est agir. Au nom du Gouvernement, je vous y convie. Au-delà de toute préoccupation partisane, pour la prospérité et la grandeur de la Belgique, tous au travail ! » Achille Van Acker, 1954, dg12

« La formule que nous vous présentons aujourd'hui a l'avantage de permettre de pousser plus loin notre dessein initial, tout en épargnant au pays les inconvénients d'une carence prolongée du pouvoir. Nous le répétons, notre sort est entre vos mains. Nous nous présentons à vous en hommes de bonne volonté, soucieux de garantir, dans le respect le plus large des opinions, le fonctionnement de notre régime démocratique. » Gaston Eyskens, 1958, dg13

« A ceux qui lui offrent leurs concours, comme à ceux qui exerceront sur lui le bienfaisant contrôle qu'exigent nos institutions démocratiques, le Gouvernement, tel est son profond souhait, demande de faire preuve d'un esprit vraiment nouveau. » Gaston Eyskens, 1958, dg14

« [Le Gouvernement*] est persuadé que seule une telle politique, qui impose l'austérité à l'État et demande l'adhésion et la discipline de tous, est de nature à garantir le plein emploi, la prospérité et le progrès social. L'exécution d'un tel programme exige la ferme volonté d'aboutir, le courage de tous les responsables, la compréhension de la population, parce qu'il rompt radicalement avec un passé de facilité. Il suscitera un véritable renouveau. »* Gaston Eyskens, 1960, dg15

« Les temps que nous vivons sont exaltants : les hommes et les peuples qui adaptent courageusement leur comportement aux exigences nouvelles de notre époque sont fondés à nourrir les plus grandes espérances. Les chances qui s'offrent aujourd'hui à la Belgique, le Gouvernement n'entend pas les laisser échapper. Il s'engage, au contraire, à mettre tout en œuvre pour les saisir avant qu'il ne soit trop tard. » Théo Lefèvre, 1961, dg16

« Nous savons, à cet égard quel est le prix de la modération. Nous voulons en donner l'exemple. Nous demandons à tous les membres du Parlement et à chaque Belge de choisir la même attitude de compréhension mutuelle. Notre récompense commune sera pendant cet effort et cette période de constituante de découvrir ensemble les voies de notre meilleur avenir. » Pierre Harmel, 1965, dg17

« Tous ensemble, nous construirons un pays moderne, prêt à tenir son rang dans l'Europe. Nous donnerons témoignage à nous-mêmes et à l'étranger de ce que nous sommes réellement : un peuple uni, résolu au progrès et sûr de son avenir. » Paul Vanden Boeynants, 1966, dg18

« Le pays ne nous pardonnerait pas un échec. Il serait placé devant des problèmes insolubles. Au-delà de toutes les divergences qui pourront nous opposer dans cette enceinte, le Gouvernement prend l'engagement de lutter au maximum de ses forces pour remplir sa mission essentielle : construire un pays moderne fondé sur la reconnaissance des communautés qui le composent et prêt à tenir sa place dans l'Europe. » Gaston Eyskens, 1968, dg19

« Ces réformes manqueraient leur but si elles n'assuraient pas le respect des droits et libertés des minorités idéologiques et philosophiques, et le développement équilibré des régions et des sous-

régions. Elles contribueront, nous en avons la conviction, à la formation de cette société nouvelle dont la réalisation se situe à l'horizon de nos espoirs et de notre action. » Gaston Eyskens, 1972, dg20

« Les Belges sont avant tout soucieux de l'emploi dans leur région, du mouvement des prix et de la qualité de l'environnement. Ils attendent cependant du Gouvernement et du Parlement qu'ils transcendent les querelles de la vie quotidienne et qu'ils élargissent nos horizons à la mesure des grandes options humaines, culturelles et sociales, vers lesquelles tendent les esprits dans ce dernier quart du vingtième siècle. Le Gouvernement qui se présente devant vous sait qu'il doit œuvrer en un moment décisif de la vie de nos Communautés, de nos Régions et de l'État. » Edmond Leburton, 1973, dg21

« N'ayant ni à conquérir la lune, ni à lutter pour l'eau, comme au Sahel, nous nous affrontons parfois sur des problèmes qui ne méritent ni tant de passions ni tant de temps. A la vérité, nous grossissons l'impact de nos problèmes traditionnels, à force de ne considérer que ceux-ci. Il est temps d'ouvrir les fenêtres, de proposer de nouveaux horizons, de tempérer – par le contact avec d'autres cultures – les valeurs auxquelles nous prêtons parfois un caractère trop absolu, et de nous resituer à notre véritable place dans l'Europe et dans le monde. » Edmond Leburton, 1973, dg22

« [Le Gouvernement*] soutiendra et développera l'idée européenne, orientera ses relations avec les organisations internationales dans le sens d'un renforcement de la paix dans le monde et donnera plus d'ampleur à sa politique à l'égard des pays en voie de développement. Certes, ce Gouvernement est vulnérable, mais il gouvernera le pays si cette Chambre ne lui refuse pas sa confiance. »* Léo Tindemans, 1974, dg23

« Animé par une volonté de changement, le Gouvernement entend, par une action à la dimension des défis qui sont lancés à notre civilisation, s'attaquer au rajeunissement de notre vie politique, des idées qui l'animent, des réalisations qu'elle permet, en s'axant résolument sur la préparation d'un avenir où il n'y a plus de place pour les palliatifs, les clichés et certains antagonismes dépassés. » Léo Tindemans, 1974, dg24

« Le Gouvernement s'adresse à tous nos compatriotes et surtout à ceux qui, par leur attitude constructive, veulent contribuer à un véritable renouveau. Nous devons également veiller à assurer le meilleur enseignement et la meilleure éducation pour nos enfants. Nous devons donner à chacun les plus grandes chances d'épanouissement, tout particulièrement au plan professionnel. Nous devons viser à faire, à nouveau, de la joie au travail un sentiment normal. Nous devons encourager, orienter, guider l'esprit d'entreprise. Enfin, nous devons faire en sorte que ce monde soit également habitable pour les enfants, pour les malades, les handicapés, ainsi que pour les personnes du troisième âge. Plus généralement, le Gouvernement mettra à l'étude des mesures qui, dans le cadre de la pacification entre les Communautés, pourraient contribuer à la réconciliation entre tous les citoyens. » Léo Tindemans, 1977, dg25

« J'en appelle aux femmes et aux hommes de ce pays pour qu'ils gardent confiance dans leurs institutions démocratiques, garantes de leurs libertés qui, je le sais, ne sont pas tout, mais sans lesquelles tout le reste n'est rien. » Paul Vanden Boeynants, 1978, dg26

« Avec l'aide du Parlement, soutenu par la volonté de tous et chacun dans ce pays, le Gouvernement doit gagner la bataille de l'emploi et réaliser la réforme de l'État. Ses conditions de réussite sont : - audace et cohérence dans la définition de la stratégie; - responsabilité, solidarité et persévérance dans l'action. Le Gouvernement saura assurer les uns et les autres. Il demande votre soutien et votre confiance. » Wilfried Martens, 1979, dg27

« Le Gouvernement accorde la même priorité à la réforme de l'État qu'aux problèmes économiques et sociaux. La déclaration gouvernementale stipulait, en effet déjà, qu'il est pratiquement impossible au Gouvernement de résoudre les problèmes économiques et sociaux, s'il ne réussit pas en même temps à mettre en œuvre la réforme institutionnelle indispensable. » Wilfried Martens, 1980, dg28

« Le pessimisme ne permet pas à l'homme d'agir utilement, un optimisme inconsidéré n'est pas de mise. Pour l'heure, nous avons à choisir. Seul un réalisme honnête et intelligent peut nous le permettre. Nous devons donner des réponses concrètes aux questions que nous posent les gens de notre pays ainsi qu'au sentiment de crainte qu'ils éprouvent face à la crise économique. Le Gouvernement veut agir dans cet esprit conformément aux options politiques qu'il vous soumet et sur lesquelles il demande la confiance du Sénat. » Wilfried Martens, 1980, dg29

« Il appartient à chacun, non seulement dans cette enceinte, mais dans le pays tout entier, de prendre courageusement la part qui lui revient dans cet effort solidaire. Il n'est plus permis de s'épuiser dans de vaines querelles, de s'abriter derrière des faux-fuyants ou de se dérober à ses responsabilités. C'est dans cet esprit que le Gouvernement veut agir rapidement et résolument avec le concours du Parlement, conformément au programme qu'il vous soumet et sur lequel il demande la confiance des Chambres. » Wilfried Martens, 1981, dg30

« En ces temps difficiles, je considère qu'il est de mon devoir de dire que nous devons aussi avoir le courage, malgré tout, de relativer quelque peu nos propres problèmes et de penser aussi aux 80% des pays du monde et au milliard de personnes qui doivent chaque jour à nouveau lutter contre la faim, la sous-alimentation, la maladie et la mort prématurée. Notre pays a encore beaucoup de possibilités et donc des chances, mais il est devenu beaucoup plus vulnérable. Œuvrons tous ensemble, jour après jour, pour éviter la dégradation de notre situation et pour conquérir à nouveau l'avenir avec le courage de l'espoir. » Mark Eyskens, 1981, dg31

« Quiconque connaît la nature et l'ampleur de ces problèmes est conscient de ce que nous vivons une véritable crise de mutation sociale et économique. Ce serait faire preuve de peu de lucidité que de prétendre que nous pouvons surmonter cette crise en un tour de main et moyennant des efforts

limités. Nous devrons subir une longue période d'adaptation marquée de surplus par l'angoisse croissante de la population face à un avenir incertain. Nous devons demander la collaboration de chacun dans un esprit de solidarité pour assurer l'avenir. Conscient que cet avenir dépend surtout de nous-mêmes, nous prendrons avec réalisme les décisions qui s'imposent. » Wilfried Martens, 1981, dg32

« Le nouveau Gouvernement, par son comportement et ses actions, doit aussi promouvoir les valeurs qui sont essentielles pour que nos concitoyens puissent affronter les nécessités de notre temps dans la liberté, la responsabilité et la solidarité. Le Gouvernement veut qu'à la fin de cette législature notre pays puisse, dans la confiance retrouvée, entrer résolument dans la dernière décennie du vingtième siècle. » Wilfried Martens, 1985, dg33

« La politique socio-économique et budgétaire qui a été mise en route a exigé des efforts importants mais elle a également donné des résultats. Il serait injustifiable, envers nos concitoyens, d'hypothéquer à nouveau ses résultats par un vide du pouvoir. Les élections législatives sont à présent inévitables. Il faut consulter le corps électoral le plus rapidement possible. La Belgique a tout intérêt à ce que la période transitoire soit la plus courte possible. Le Gouvernement veut, dès lors, s'atteler, sans perdre de temps, à l'exécution de sa tâche. » Wilfried Martens, 1987, dg34

« Cette réforme vise à la fois une meilleure coexistence entre nos Communautés et Régions, une plus grande efficacité dans la prise de décision et une meilleure adaptation de notre pays aux défis qui l'attendent. Ces ambitions communes constitueront les balises de l'action du Gouvernement. Elles offrent la meilleure garantie de sa cohésion, en même temps que la fermeté et le dynamisme avec lequel son programme sera mis en œuvre, en collaboration étroite et féconde avec le Parlement. C'est, nous n'en doutons pas, ce que la population attend de tous les responsables politiques du pays. Aussi le Gouvernement est-il convaincu qu'il sera pleinement soutenu par sa majorité. » Wilfried Martens, 1988, dg35

« Pour ces mêmes raisons, il s'indique que le Gouvernement, bien qu'il ne soit pas démissionnaire, fasse preuve d'une extrême prudence dans l'exercice de ses compétences, et ce à partir d'aujourd'hui jusqu'à la dissolution des Chambres. Ceci implique notamment qu'aucun projet de loi autre que ceux que j'ai cités ne sera déposé au parlement et que pour les projets d'arrêté royal qui ne doivent pas être délibérés en Conseil des ministres, ainsi que pour les arrêtés ministériels, une extrême prudence quant au processus décisionnel collégial s'impose. Il serait irresponsable de laisser naître une période de vide du pouvoir. La période que nous vivons actuellement doit toutefois être aussi courte que possible. C'est pourquoi le Gouvernement veut réaliser sa mission sans plus attendre. » Wilfried Martens, 1991, dg36

« Le Gouvernement veut comprendre le signal émis par le citoyen le 24 novembre. Il ne veut pas en abuser. Le Gouvernement veut réduire la distance entre le politique et le citoyen. Il ne veut pas se

contenter de la mesurer. Le Gouvernement est pleinement conscient de l'ampleur de sa mission. Il fera ce que le citoyen attend de lui : il gouvernera. » Jean-Luc Dehaene, 1992, dg37

Chapitre 7
Conclusions

Lexicologie politique

Les textes des déclarations des gouvernements belges écrits et prononcés pour obtenir la confiance des Chambres législatives au moment de l'entrée en fonction d'un nouveau cabinet entre 1944 et 1992 forment une série chronologique textuelle lorsqu'ils sont étudiés du point de vue de la distribution du vocabulaire.

Nous étions parti de l'hypothèse que le champ lexical des discours gouvernementaux était essentiellement parcouru par les lignes de force principales du domaine politique en régime de démocratie représentative de masse, c'est-à-dire les lignes de force qu'engendre la polarisation entre la gauche et la droite politique, ou celles que définissent en Belgique les polarisations communautaires (entre Flamands et francophones) et philosophiques (entre catholiques et laïques). Nous espérions voir confirmée cette hypothèse dans le cas des discours de programmes de gouvernements et pourtant nous avons été amené à faire de la continuité gouvernementale la ligne principale de structuration du vocabulaire, à faire de l'usage d'un « pot commun » de vocabulaire la règle de la déclaration gouvernementale. Certes, nous devons nuancer cette dernière affirmation. C'est en réalité dans plusieurs « pots », dans plusieurs stocks lexicaux, que puisent les gouvernants pour faire leur déclaration. Il y a un pot commun, celui qui caractérise d'une manière assez claire la déclaration gouvernementale comme genre de littérature politique, dont on peut penser que le segment « le gouvernement qui se présente devant vous » et la forme

« confiance » sont de bons représentants[234]. Ce stock lexical commun n'épuise pas cependant tout le vocabulaire mobilisé en commun par plusieurs gouvernements. Il subsiste en effet plusieurs « pots », plusieurs urnes diraient ceux qui sont attachés à cette image, qui fournissent durant des périodes déterminées leur lot de vocabulaire. C'est la mise évidence de ces vocabulaires plus fréquemment employés durant une période déterminée qui nous conduisit à qualifier ce corpus de « chronique textuelle »[235].

Ce résultat, cette conclusion découle d'un travail statistique d'analyse du vocabulaire. L'interprétation qui en a été donnée dans le déroulement de cet ouvrage mérite d'être reprise et synthétisée au moment où il s'agit de conclure.

Plusieurs facteurs concourent à « fabriquer » le caractère chronologique du corpus : le rituel de l'énonciation, la mission dévolue au gouvernement et le mode de composition du gouvernement, chacun de ces facteurs n'étant pas indépendant des autres.

Le rituel de l'énonciation est assurément un facteur de détermination de la déclaration gouvernementale comme style de discours politique ; il contribue au moins partiellement à la constitution du stock lexical commun. À ce titre, son action ne peut-être que neutre du point de vue de la chronologicité. Toutefois, le rituel de la présentation officielle du gouvernement devant les chambres (qui représentent la nation) implique que le discours soit un discours rassembleur qui s'adresse à la totalité des électeurs et pas seulement à ceux qui ont voté pour la majorité. Ce discours par définition se doit de gommer les éléments partisans qui sont présents dans les discours électoraux. De ce fait, ce discours va puiser une partie de ses thèmes dans l'actualité politique, dans les problèmes politiques du moment, mais en mobilisant le vocabulaire commun en usage dans l'ensemble du monde politique pendant la période qui a précédé sa demande de confiance et non

[234] Quoique, nous l'avons vu, même ce segment si exemplaire n'est pas exempt d'une certaine désaffection au cours du temps.

[235] Par analogie avec les séries chronologiques de la statistique économique. Mais il ne s'agit que d'une analogie car à la différence des « vraies » chroniques, nos discours n'ont pas été prononcés à intervalles réguliers.

un vocabulaire partisan. Les problèmes liés à la guerre, à la mise en place de la Sécurité sociale, à la « crise » énergétique, à la transformation institutionnelle n'ont jamais été résolus le temps d'un seul gouvernement. On conçoit donc qu'ils induisent des effets de périodisation dans le vocabulaire du corpus : plusieurs gouvernements successifs vont s'y référer jusqu'à ce qu'ils disparaissent provisoirement ou définitivement de la liste des problèmes de l'heure. Le rituel conduit à diminuer l'impact du lexique partisan dans le discours de présentation et favorise d'une certaine façon l'émergence d'un vocabulaire caractéristique de la période politique.

Sans l'imposer, le rituel implique donc une mise en retrait des aspects partisans du programme politique. Le rôle dévolu au gouvernement comme représentant de l'État renforce cette pression sur l'effacement, dans le discours inaugural, de l'idéologie partisane. En effet, ce rôle conduit le gouvernement à devoir assumer la continuité de l'État, à ne pas jouer la rupture, du moins dans le cadre d'un État démocratique. Il mène donc en quelque sorte à utiliser aussi le vocabulaire des gouvernements précédents pour marquer cette volonté de continuité dans la gestion des problèmes du moment. La contrainte de gestion « raisonnable » des affaires d'État, que s'imposent les gouvernements, aligne le discours sur l'actualité politique plutôt que sur la mise en œuvre d'un bouleversement idéologique.

Enfin, les cabinets qui ont été investis de l'autorité exécutive durant la période 1944-1992 ont été essentiellement des cabinets de coalition. En se coalisant, chacun des partis qui participe à la formation du gouvernement, à l'écriture de son programme et aussi à la rédaction de la déclaration gouvernementale va devoir négocier avec ses partenaires l'inclusion ou non de tout ou partie de son programme politique. L'atténuation des programmes est le propre de la discussion autour de la formation d'un gouvernement, la recherche du compromis l'impose. Sans oublier qu'il n'est pas inutile de laisser du flou dans le programme de gouvernement, de recourir donc plus à l'énoncé des problèmes à prendre en

considération qu'à la proposition de solutions concrètes[236]. Ceci favorise à nouveau la reprise des thèmes d'actualité.

La périodisation du corpus répond donc à une périodisation de la vie politique belge autour de thèmes imposés par la situation sociale, économique, communautaire mais aussi par la situation internationale.

Mais où est la politique partisane ? Peu présente dans le discours gouvernemental, elle s'exprime dans le discours des partis et dans celui des parlementaires. Le gouvernement unifie le discours partisan dominant. La présence quasi constante dans l'exécutif d'une famille politique (les partis catholiques) inhibe les ruptures ; cette famille se succède à elle-même, ne se désavoue pas et fait du discours gouvernemental un discours « neutralisé ». Ceci ne signifie nullement que l'action du gouvernement soit neutre. L'idéologie bien entretenue d'un discours gouvernemental empreint de raison, responsable et qui place l'intérêt de l'État et de la Nation au-dessus des querelles de partis[237] est éminemment favorable aux partis qui se réclament du centre (comme les partis sociaux-chrétiens) au détriment de leurs partenaires plus marqués dans le champ politique traditionnel (libéraux et socialistes) ou communautaire (Volksunie, FDF, Rassemblement wallon).

---

[236] Rappelons-nous que la définition même de la déclaration gouvernementale contient l'idée qu'il s'agit d'un texte de portée générale qui ne reprend pas le détail des mesures que le gouvernement nouveau envisage de prendre, ceci permet la constitution de gouvernements qui vont laisser à une discussion ultérieure le soin de régler certains problèmes pour lesquels un compromis ne peut être trouvé durant la période de formation. Pourtant dans certaines déclarations, on peut trouver des éléments de programme extrèmement précis, qui seront parfois couler quasiment tels quels dans des projets de loi. Ce phénomène traduit alors le peu de confiance que se font les partenaires gouvernementaux dans certains domaines.

[237] On trouvera de nombreux exemples d'appel à l'unité du pays au moment où il faut agir dans les péroraisons des déclarations gouvernementales. *Cf. supra.* Il est remarquable aussi que le seul texte explicitement idéologique est proposé par un gouvernement homogène chrétien qui n'hésite pas à mettre en avant sa volonté d'imposer la civilisation chrétienne. *Cf. supra* « Péroraisons », extrait de la dg09 (Jean Duvieusart).

L'exposé de programme gouvernemental se distingue du discours partisan en ce qu'il prétend réunir la totalité de la nation dans un projet commun, laissant au discours partisan le rôle de réunir les électeurs du parti autour d'un programme d'éventuel « projet commun ».

Méthode

La mise en évidence de ce résultat de lexicologie politique est indissociable d'une réflexion sur les problèmes de méthodes d'analyse du vocabulaire. La recherche de la structure du vocabulaire des coalitions gouvernementales s'est faite en construisant, pas à pas, une méthode. Le choix des méthodes est intrinsèquement lié au projet de recherche. Nous avons tenu à expliciter à chaque fois pourquoi nous utilisions une méthode et en quoi celle-ci permettait d'atteindre nos objectifs de manière efficace[238].

Le cheminement de la recherche nous a tout d'abord conduit à mettre en œuvre l'analyse factorielle des correspondances et des méthodes de classification automatique. Ces méthodes sont éprouvées, leur application à des données lexicales n'est pas une première, cependant elles ont une fois encore montré toute leur puissance à révéler les axes principaux de l'univers lexical des déclarations. L'interprétation des résultats de l'analyse factorielle des correspondances, utilisée ici comme méthode heuristique, nous a amené à revoir notre hypothèse d'un champ lexical polarisé entre la gauche et la droite au profit d'une hypothèse de structuration temporelle du corpus.

Les méthodes de classification automatique appliquées au vocabulaire des déclarations ont permis d'affiner la caractérisation des lignes de forces dégagées par l'analyse factorielle en fournissant des typologies de vocabulaire, en répartissant en classes disjointes les différentes sortes de vocabulaire selon leur fréquence d'usage par les gouvernements successifs. Certaines de ces classes de vocabulaire peuvent être envisagées comme des pots communs, des urnes

[238] Sans que cela ne signifie que d'autres chemins n'eussent pas été praticables.

spécialisées ou générales dans lesquelles ont puisé les gouvernements pour bâtir leur discours.

L'hypothèse d'un effet temporel révélé par l'analyse factorielle se devait d'être mis en évidence aussi à travers les classifications. En effet, de la conjonction des résultats sortira une confirmation de cet effet de chronologie mais aussi un enrichissement de l'interprétation rendue plus sûre par l'exhibition de classes de vocabulaires bien délimitées.

Pour détecter les classes de vocabulaire responsables de l'aspect chronologique, nous avons construit une méthode de classification qui tient compte de la connexité deux à deux des déclarations. Cette fois nous avons pu distinguer les classes de vocabulaire dont l'usage a varié dans le temps des classes de vocabulaires d'usage stable ou d'usage accidentel.

Nous pouvons conclure non seulement que le corpus est de type « série chronologique textuelle » mais surtout nous pouvons avancer un mode de fonctionnement du renouvellement du vocabulaire des discours gouvernementaux qui rende compte de la chronologicité de l'ensemble.

L'intérêt des méthodes utilisées pour aboutir à ce diagnostic et à cette hypothèse de fonctionnement est d'utiliser peu d'hypothèses *a priori* tant du point de vue statistique (car les méthodes utilisées appartiennent essentiellement au domaine de la statistique descriptive) que du point de vue de la production sociolinguistique (ou politico-linguistique). Guidée par les données lexicales du corpus, notre démarche n'exclut cependant pas une volonté de définir des méthodes applicables à d'autres corpus. Plus peut-être qu'un ensemble de méthodes qui risque toujours d'apparaître comme un livre de recettes, c'est la démarche elle-même qui nous semble exportable : au fur et à mesure du dévoilement des structures, des avancées partielles dans la compréhension, se choisir la méthode qui permettra de mettre en évidence plus clairement, plus précisément les phénomènes étonnants déjà découverts.

Ceci ne va pas sans l'exploration de voies qui se révéleront sans issue ou difficilement praticables[239] et qui n'ont pas été reprises dans un exposé final qui est toujours une réécriture du processus de recherche et non un récit fidèle.

De nombreuses méthodes ont été envisagées, testées, provisoirement abandonnées ; nous avons tenu, dans un chapitre consacré aux expériences, à rendre compte d'au moins l'une d'entre elles : l'usage des distances de Levenshtein. Il nous semble qu'au prix de modifications dans l'application, il émerge peut-être un point de vue statistique intéressant sur le vocabulaire et sa mise en œuvre attestée dans un corpus.

Enfin, un dernier apport de cet ouvrage consiste dans ce qui pourrait paraître, assez secondaire : la mise au point d'une méthode standardisée[240] de choix des exemples et sa réalisation informatique. Cette technique de choix répondait à des critères statistiques (les exemples doivent contenir beaucoup de formes appartenant à la liste à illustrer) mais aussi d'aide à l'interprétation (il fallait au moment même du choix pouvoir mettre en évidence, les formes d'intérêt dans le segment exemplaire). D'une certaine manière, l'outil de recherche d'un exemple doit être considéré comme une généralisation des concordanciers et autres outils de mise en évidence de contextes car il s'agit d'une méthode de visualisation de contextes communs à plusieurs formes lexicales.

Chantier fermé, chantier ouvert

Il nous faudrait, tel le *Janus bifrons* des Latins, à cette étape du travail, avoir le don de jeter simultanément un regard vers le passé et un regard vers l'avenir. Le regard vers le passé, nous venons de le poser en faisant le bilan de chantier. Le regard sur le futur aurait dû se présenter en même temps. Pour chaque

[239] Du point de vue que nous nous étions assigné et non dans l'absolu. Ce fut le cas de la méthode des spécificités chronologiques proposée par André Salem, qui nous a semblé malaisée à utiliser pour mettre en évidence des sous-ensembles de vocabulaire caractérisant une période alors que cette méthode permet, par contre, de mettre au jour les moments de rupture dans l'usage de formes ou de segments répétés.

[240] C'est-à-dire commune à tous les chapitres de cette thèse, l'autorité de l'auteur ne s'étendant pas au-delà.

proposition d'éclaircissement que les analyses ont permis d'affermir, ces dernières ont aussi engendré de nouvelles interrogations et suscité des envies de répondre à ces interrogations, c'est-à-dire d'ouvrir des extensions au chantier en cours. Un chantier en sciences de l'homme et de la société peut ne jamais se clore. Il n'aboutit pas sans donner la possibilité d'en imaginer d'autres. D'autant plus qu'aux questions nouvelles qui habitent l'auteur au moment où il dépose la plume, vont s'ajouter, n'en doutons pas, toutes celles pas moins fécondes, que suggéreront les lecteurs.

Bibliographies

Références bibliographiques

Livres et recueils collectifs

BENZECRI J.-P. et collaborateurs, *L'analyse des données. 2. L'analyse des correspondances*, Dunod, Paris, 1976, 616 pages.

BENZECRI J.-P. et collaborateurs, *L'analyse des données. 1. La Taxinomie*, Dunod, Paris, 1979 (3ème édition).

BLALOCK Hubert M., BLALOCK Ann B. (dir.), McGraw-Hill, London, 1971, 493 pages.

BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, de Minuit, Paris, 1980, 268 pages.

BOURQUE Gilles, DUCHASTEL Jules, *Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique. Le cas du régime Duplessis au Québec*, Boréal, Montréal, 1988, 399 pages.

BOYER Robert (dir.), *La flexibilité du travail en Europe*, La Découverte, Paris, 1986, 330 pages.

Bulletin of Mathematical Biology (vol. 6.n°4), *Mathematical and computational problems in the analysis of molecular sequences*, Pergamon Press, Oxford, 1984.

CASTORIADIS Cornélius, *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, Paris, 1975, 503 pages.

CASTORIADIS Cornelius, *Domaines de l'homme. Les carrefours du labyrinthe II* Seuil, Paris, 1985.

CELEUX Gilles, DIDAY Edwin, GOVAERT Gérard, LECHEVALLIER Yves, RALAMBONDRAINY Henri, *Classification automatique des données*, Dunod, Paris, 1989, 285 pages.

CHANDON Jean-Louis, PINSON Suzanne, *Analyse typologique. Théories et applications*, Masson, Paris, 1981, 254 pages.

CIBOIS Philippe, *L'analyse des données en sociologie*, Presses universitaires de France, Paris, 1984, 218 pages.

DEMONET Michel GEFFROY Annie, GOUAZÉ Jean, LAFON Pierre, MOUILLAUD Maurice, TOURNIER Maurice, *Des tracts en mai 68. Mesures de vocabulaire et de contenu*, Champ libre, Paris, 1978 (réédition), 491 pages.

DEROUBAIX Jean-Claude, GOBIN Corinne, *Quand la commission se présente devant le Parlement. Étude du vocabulaire des discours de présentation de la Haute Autorité de la CECA et de la Commission de la Communauté européenne devant le Parlement européen (1952-1993)*, RESH asbl, Rapport de recherche, Bruxelles, 103 pages.

ECO Umberto, *Les limites de l'interprétation*, Bernard Grasset, Paris, 1992, 405 pages.

ESCOFIER Brigitte, PAGÈS Jérôme, *Analyses factorielles simples et multiples. Objectifs, méthodes et interprétation*, Dunod, Paris, 1988, 241 pages.

FOUCART Thierry, *Analyse factorielle. Programmation sur micro-ordinateurs*, Masson, Paris, 1982, 245 pages.

GARSOUX Monique, SOENEN Patrick, *Données multidimensionelles. Analyses des proximités et des préférences*, Derouaux, Liège, 1979, 143 pages.

GHIGLIONE Rodolphe, MATALON Benjamin, BACRI Nicole, *Les dires analysés. L'analyse propositionnelle du discours*, Presses universitaires de Vincennes, Paris, 1985, 188 pages.

GOBIN Corinne, CLOSSON Catherine, DEROUBAIX Jean-Claude, *La déclaration gouvernementale en Belgique (1944-1992). Recueil de textes*, CRISP, Bruxelles, 1992, 502 pages.

GREENACRE Michael J., *Theory and applications of correspondence analysis*, Academic Press, London, 1989, 364 pages.

KAUFMAN Leonard, ROUSSEEUW Peter J., *Finding groups in data. An introduction to cluster analysis*, John Wiley & sons, New York, 1990, 342 pages.

KING Leslie J., *Statistical analysis in geography*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs (New Jersey), 1969, 288 pages.

LABBÉ Dominique, *Le vocabulaire de François Mitterrand*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 1990, 326 pages.

LABBÉ Dominique, THOIRON Philippe, SERANT Daniel (dir.), *Etudes sur la richesse et la structure lexicales. Vocabulary, structure and lexical richness*, Champion-Slatkine, Paris-Genève, 1988, 172 pages.

LAFON Pierre, *Dépouillements et statistiques en lexicométrie*, Slatkine-Champion, Genève-Paris, 1984, 217 pages.

LAFON Pierre, LEFEVRE Josette, SALEM André, TOURNIER Maurice, *Le Machinal. Principes d'enregistrement informatique des textes.*, Klincksieck, Paris, 1985, 91 pages.

LEBART Ludovic, SALEM André, *Statistique textuelle*, Dunod, Paris, 1994, 342 pages.

MABILLE Xavier, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, CRISP, Bruxelles, 1986 (édition complétée 1992), 428 pages.

MULLER Charles, *Langue française et linguistique quantitative. Recueil d'articles*, Slatkine, Genève, 1979, 470 pages.

PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique. L'espace non poppérien du raisonnement naturel*, Nathan, Paris, 1991, 408 pages.

PERIN François, *La démocratie enrayée. Essai sur le régime parlementaire belge de 1918 à 1958*, Institut belge de Science politique, Bruxelles, 1960, 280 pages.

RICE John A., *Mathematical statistics and data analysis*, Wadsworth & Brooks, Pacific Grove (California), 1987, 594 pages.

ROGERS A., *Statistical analysis of spatial dispersion. The quadrat method*, Pion, London, 1974, 164 pages.

ROUX Maurice, *Algorithmes de classification*, Masson, Paris, 1985, 151 pages.

SALEM André, *Méthodes de la statistique textuelle.,* Thèse pour le doctorat es lettres, Sorbonne nouvelle Paris 3, 1993, 819 pages.

SIEGEL Sidney, *Nonparametric statistics for the behavioral sciences*, McGraw-Hill, New-York - Tokyo, 1956, 312 pages.

WITTE Els, CRAEYBECKX Joseph, *La Belgique politique de 1830 à nos jours, les tensions d'une démocratie bourgeoise.,* Labor, Bruxelles, 1987 (1ère édition en néerlandais 1985).

Collections

Annales Parlementaires, Chambre des représentants, Bruxelles, de 1944 à 1992.

Annales Parlementaires, Sénat, Bruxelles, de 1944 à 1992

Comptes rendus analytique , Chambres des représentants, Bruxelles, de 1944 à 1992.

Comptes rendus analytique , Sénat, Bruxelles, de 1944 à 1992.

Mots, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, à partir d'octobre 1980.

Articles et parties d'ouvrage collectif

ABBOTT Andrew, HRYCAK Alexandra, « Measuring Resemblance in Sequence Data : An optimal Marching Analysis of Musicians' Careers », *in American Journal of Sociology*, The University of Chicago, vol.96 n°1, July 1990, Chicago, pages 144-185.

BECUE Monique, PEIRO Rosana, « Les quasi-segments pour une classification automatique de réponses ouvertes », *in 2èmes Journées internationales d'analyse statistique de données textuelles*, Télécom-Paris, 1993, Paris, pages 310-325.

GOBIN Corinne, « La déclaration gouvernementale dans le système politique belge », *in* C. Gobin, C. Closson, J.Cl. Deroubaix, *La Déclaration gouvernementale en Belgique*, Crisp, Bruxelles, 1992.

GOBIN Corinne, DEROUBAIX Jean-Claude, « Les temps sociaux et le discours politique. Repérage de la notion de temps dans les Déclarations gouvernementales belges », *in Histoire et Mesure*, CNRS, n°3/4, 1989, Paris, pages 147-171.

GUILBAUD G.TH., « Zipf et les fréquences », *in MOTS*, Presses de la FNSP, n°1, octobre 1980, Paris, pages 97-126.

HUBERT Pierre, LABBÉ Dominique, « Un modèle de partition du vocabulaire », *in* Thoiron, Labbé, Serant (dir.), *Études sur la richesse et la structure lexicales*, Champion-Slatkine, 1988, Paris-Genève, pages 93-114.

MARQUÈS-PEREIRA Bérengère, « La dynamique du compromis social-démocrate », *in Sociologie du Travail*, Seuil, n°1/90, 1990, Paris,

MULLER Charles, « Sur la mesure de la richesse lexicale », *in* Charles Muller*, Langue française et linguistique quantitative*, Slatkine, 1979, Genève, pages 281-308.

SALEM André, « Approches du temps lexical. Statistique textuelle et séries chronologiques », *in MOTS*, Presses de la FNSP, n°17, octobre 1988, Paris, pages 105-143.

SALEM André, « Analyse factorielle et lexicométrie. Synthèse de quelques expériences », *in MOTS*, Presses de la FNSP, n°4, mars 1982, Paris, pages 147-168.

TOURNIER Maurice, « D'où viennent les fréquences de vocabulaire. La lexicométrie et ses modèles », *in MOTS*, Presses de la FNSP, n°1, octobre 1980, Paris, pages 189-212.

TOURNIER Maurice, « Spécificité politique et spécificité lexicale », *in MOTS*, Presses de la FNSP, n°2, mars 1981, Paris, pages 5-12.

TOURNIER Maurice, « Les vocabulaires politiques à l'étude aujourd'hui (1962-1982) », *in Raison présente*, Les nouvelles Éditions rationalistes, n°62, 2ème trimestre 1982, Paris, pages 79-101.

TOURNIER Maurice, « La lexicométrie socio-politique. L'ordinateur ne permet pas de traiter directement le contenu des discours politiques, mais, en analysant les mots qui le composent, il fait apparaître bien des choix et des habitudes, des partis pris », *in Le courrier du CNRS*, CNRS, n°65, 1987, Paris, pages 24-32.

TOURNIER Maurice, « Texte "propagandiste" et cooccurrences. Hypothèses et méthodes pour l'étude de la sloganisation », *in MOTS*, Presses de la FNSP, n°11, 1985, Paris, pages 155-187.

WAUDAG, « The rhetorical construction of a president », *in Discourse and Society*, SAGE Publications, vol 1 n°2, octobre 1990, London, pages 167-188.

Bibliographie

Livres et recueils collectifs

Connexions, *Interprétation et analyse de contenu*, ÉPI (Connexions N°12), Paris, 1974, 144 pages.

BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*, PUF, Paris, 1986, 233 pages.

BARTELOUS Jean, *Nos premiers ministres. De Léopold Ier à Albert Ier, 1831-1934*, J.M. Collet, Bruxelles, 1983, 415 pages.

BASTIN Ch., BENZECRI J.-P., BOURGARIT Ch., CAZES P., *Pratique de l'analyse des données. Abrégé théorique, études de cas modèles*, Dunod, Paris, 1980, 466 pages.

BENZECRI J.-P. et collaborateurs, *Pratique de L'analyse des données. 3. Linguistique et lexicologie*, Dunod, Paris, 1981, 565 pages.

BERGOUGNIOUX Alain, LAUNAY Michel-F., MOURIAUX René, SUEUR Jean-Pierre, TOURNIER Maurice, *La parole syndicale. Étude du vocabulaire confédéral des centrales ouvrières françaises 1971-1976*, PUF, Paris, 1982,

BOLASCO Sergio, LEBART Ludovic, SALEM André (dir.), *Analisi statistica dei dati testuali,* CISU Centro d'Informazione e stampa universitaria, Roma, 1995, 410 + pages.

BONNAUD-LAMOTTE Danielle, DOUGNAC Françoise, DRIGEARD Gabrielle, GEFFROY Annie, LEFEVRE Josette, SALEM André, TOURNIER Maurice (dir.), *Actes du deuxième colloque de lexicologie politique. 15-20 Septembre 1980,* Librairie Klincksieck, Paris, 1982, 954 pages.

BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 1982, 244 pages.

BRASSINNE Jacques, *Les nouvelles institutions de la Belgique*, CRISP Bruxelles, 1989.

CALVET Louis-Jean, *La socio-linguistique*, PUF, Paris, 1993, 126 pages.

CHAMPAGNE Patrick, LENOIR Rémi, MERLLIE Dominique, PINTO Louis, *Initiation à la pratique sociologique*, Dunod, Paris, 1989, 238 pages.

CIBOIS Philippe, *L'analyse factorielle*, Presses Universitaires de France, col. Que sais-je ?, Paris, 1983, 127 pages.

DAYEZ Etienne-Charles (dir.), *La Belgique est-elle morte ?*, Fayard, Paris, 1969, 173 pages.

DIECKHOFF Alain (dir.), *Belgique. La force de la désunion*, Complexe, Bruxelles, 1996, 160 pages.

de WINTER, Noël, *Elections et gouvernements. Eléments de l'histoire politique de la Belgique*, Creadif, Bruxelles, 1991, 238 pages.

DOISE Willem, CLÉMENCE Alain, LORENZI-CIOLDI Fabio, *Représentations sociales et analyse des données*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1992, 261 pages.

GERARD-LIBOIS Jules, LEWIN Rosine, *La Belgique entre dans la guerre froide et l'Europe 1947-53*, Pol-His, Bruxelles, 1992, 255 pages.

GOBIN Corinne, *À propos de la lexicométrie en Sciences politiques*, Institut de Sociologie (ULB), col. Documents de travail du GEDI, n°2, Bruxelles, 1988, 14 pages.

GOLDMAN Noemí, *El discurso como objeto de la historia. El discurso político de Mariano Moreno*, Hachette, Buenos Aires, 1989, 315 pages.

HAGÈGE Claude, *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*, Fayard, Paris, 1985, 314 pages.

HÖJER Carl-Henrik, *Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940*, CRISP et Statsvetenskapliga föreningen, Bruxelles-Stockholm, 1969 (Réédition), 373 pages.

JADT 1993, *Secondes journées d'analyse statistique de données textuelles, Montpellier, 21 et 22 octobre 1993*, Télécom Paris, Ecole nationale supérieure des Télécommunications, Paris, 1993, 466 pages.

JAMBU Michel, *Classification automatique pour l'analyse des données, 1. Méthodes et algorithmes*, Dunod, Paris, 1978, 310 pages.

JAMBU Michel, LEBEAUX Marie-Odile, *Classification automatique pour l'analyse des données. 2. Logiciels*, Dunod, Paris, 1978, 399 pages.

LAGASSE Charles-Étienne, *Les institutions politiques de la belgique*, CIACO Louvain-La-Neuve, 1988, 306 pages.

LEBART Ludovic, SALEM André, *Analyse statistique des données textuelles. Questions ouvertes et lexicométrie*, Dunod, Paris, 1988, 209 pages.

LEMAÎTRE Henri, *Les gouvernements belges de 1968 à 1980. Processus de crise*, J. Chauveheid, Stavelot, 1982, 391 pages.

LERMAN I.C., *Classification et analyse ordinale des données*, Dunod, Paris, 1981, 739 pages.

LIJPHART Arend (dir.), *Conflict and Coexistence in Belgium. The Dynamics of a Culturally Divided Society*, Institute of International Studies, University of California, Berkeley, 1981, 171 pages.

MABILLE Xavier, *Le système des partis dans la Belgique post-unitaire*, CRISP, Courrier hebdomadaire, n°864, Bruxelles, 1979,

MAINGUENEAU Dominique, *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Hachette, Paris, 1976, 191 pages.

MOLITOR André, *L'administration de la Belgique. Essai*, Institut belge de Science politique-Crisp, Bruxelles, 1974, 446 pages.

NEUVILLE Jean, YERNA Jacques, *Le choc de l'hiver '60-'61*, Pol-His, Bruxelles, 1990, 191 pages.

PESCHANSKI Denis, *Et pourtant ils tournent. Vocabulaire et stratégie du PCF (1934-1936)*, Klincksieck, Paris, 1988, 252 pages.

REMI-GIRAUD Sylvianne, RETAT Pierre (dir.), *Les mots de la nation*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 1996, 321 pages.

ROUANET Henry, LE ROUX Brigitte, *Analyse des données multidimensionnelles. Statistique en sciences humaines*, Dunod, Paris, 1993, 309 pages.

ROULAND Norbert, *Rome, démocratie impossible ?*, Actes sud-Labor-L'Aire, col. Babel, Arles, 1994, 511 pages.

SALEM André, *Pratiques des segments répétés. Essai de statistique textuelle*, Klincksieck, Paris, 1987, 333 pages.

SALEM André, CABRÉ Maria Teresa, ROMEU Lydia, *Vocabulario de la lexicometria. Español, catalán, francés*, Centre de lexicometria. Universitat de Barcelona, Barcelona, 1990, 60 pages.

SCIASCIA Leonardo, *En future mémoire (si la mémoire a un futur)*, Fayard, Paris, 1993, 217 pages.

URL "Lexicométrie et textes politiques" (dir.), *Nation et nationalisme en Espagne, du franquisme à la démocratie. Vocabulaire et politique*, Klincksieck, col. collection "Saint-Cloud", Paris, 1986, 169 pages.

WALEFFE Bernard, *Le roi nomme et révoque ses ministres. La formation et la démission des gouvernements en Belgique depuis 1944*, Bruylant, Bruxelles, 1971, 179 pages.

WIGNY Pierre, *Comprendre la Belgique*, André Gérard, Verviers, 1974, 255 pages.

Articles et parties d'ouvrage collectif

DAYWilliam H.E., « Properties of Levenshtein Metrics on sequences », *in Bulletin of Mathematical Biology*, Pergamon Press Ltd, vol.46 n°2, 1984, Oxford, pages 327-332.

DEROUBAIX, Jean-Claude, « Análisis de discurso : quince declaraciones gubernementales belgas de 1945 a 1960 », *in Methodologica*, Université libre de Bruxelles – Universidad nacional de Córdoba (Argentine), n°1, mai 1992, Bruxelles–Córdoba, pages 39-73.

GOBIN Corinne, DEROUBAIX Jean-Claude, « Du progrès, de la réforme de l'Etat, de l'austérité », *in MOTS*, Presses de la FNSP, n°15, 1987, Paris, pages 137-170.

LAFON Pierre, « Sur la variabilité de la fréquence des formes dans un corpus », *in MOTS*, Presses de la FNSP, n°1, octobre 1980, Paris, pages 127-166.

RAHMANIA N., « Distances vectorielles entre mots », *in Mathématique et Sciences humaines*, , n°97, 1987, , pages 67-78.

SALEM André, « Segments répétés et analyse statistique des données textuelles », *in Histoire et Mesure*, CNRS, vol. 1, n°2, 1986, Paris, pages 5-28.

SALEM André, LAFON Pierre, « L'inventaire des segments répétés d'un texte », *in MOTS*, Presse de la FNSP, n°6, mars1983, Paris, pages 161-177.

VALDES Ray, « Finding String Distances. A rose by any other name has a particular Levenshtein distance », *in Dr. Dobb's Journal*, M&T Publishing, n°187, avril 1992, San Mateo (Californie), pages 56-62.

WATERMAN Michael S., « General Methods of Sequence comparison », *in Bulletin of Mathematical Biology*, Pergamon Press Ltd, vol.46 n°2, 1984, Oxford, pages 437-500.

Tables des sigles et abréviations

AGALEV	Parti écologiste flamand
BSP	Belgische Socialistische Partij
CEE	Communauté économique européenne
CE	Commission européenne
CRISP	Centre de recherche et d'information socio-politique
ECOLO	Parti écologiste francophone
FDF	Front Démocratique des Francophones
KPB	Kommunistische Partij van België
LP	Liberale Partij
ONU	Organisation des Nations unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCB	Parti Communiste de Belgique
PL	Parti Libéral
PLP	Parti de la Liberté et du Progrès
PRLW	Parti des Réformes et de la Liberté de Wallonie
PS	Parti Socialiste
PSB	Parti Socialiste Belge
PSC	Parti Social Chrétien
PVV	Partij voor Vrijheid en Vooruitgang
RW	Rassemblement Wallon
SP	Socialistische Partij
UDB	Union Démocratique Belge
VU	Volksunie
CAH	Classification ascendante hiérarchique
AFC	Analyse factorielle des correspondances

Liste des illustrations

1. Liste des figures

Figure 3. 1 Longueur des déclarations *48*
Figure 3. 2 Nombre de formes et d'hapax en fonction de la longueur des dg *48*
Figure 3. 3 Gamme des fréquences (diagramme de Pareto) *51*

Figure 4. 1 Poids relatif des déclarations dans le tableau lexical tronqué et dans le TLE (en % des occurrences retenues) *68*
Figure 4. 2 Pourcentages d'inertie pour les cinq premières valeurs propres suivant le niveau de troncature du TLE ***Erreur ! Signet non défini.***
Figure 4. 3 Plan factoriel des axes 1 & 2 / Projections des points "déclarations" *80*
Figure 4. 4 Correspondance entre l'ordre chronologique des déclarations et leur classement sur l'axe 1 *86*
Figure 4. 5 Plan factoriel des axes 1 & 2. projection des point-formes *87*
Figure 4. 6 Distribution de "classes" et de "classes moyennes" ***Erreur ! Signet non défini.***
Figure 4. 7 Fréquences d'emploi de "classes moyennes" et d'"indépendants" *99*
Figure 4. 8 Répartition des écarts à la moyenne des fréquences de "Europe" et des flexions de "européen" *104*
Figure 4. 9 Coordonnées des déclarations sur l'axe 2 et contributions à l'inertie le long de l'axe 2 *107*
Figure 4. 10 Écarts à la moyenne des occurrences de "chômage", "chomeurs", "emplois" et "emploi" *112*
Figure 4. 11 Plan factoriel des axes 1 et 2. Projection des éléments supplémentaires représentant l'influence des partis *124*
Figure 4. 12 Projection sur le premier plan factoriel des formes de l'ensemble "Sécurité sociale" *131*
Figure 4. 13 Distribution des occurrences de "Sécurité" *134*
Figure 4. 14 Distribution des occurrences de "sécurité" dans le corpus *139*

Figure 5. 1 Représentation plane des quinze formes (exemple) *149*
Figure 5. 2 Arbre de la classification hiérarchique ascendante (exemple) *160*
Figure 5. 3 Représentation de l'arbre d'une CAH sur un plan factoriel *161*
Figure 5. 4 Représentation sur le plan des axes 1 et 2 de la partition en cinq classes de l'exemple. Meilleur essai. *166*

Figure 5. 5 Arbre hiérarchique d'une classification des formes (partie supérieure, agrégation des cent dernières classes) *170*
Figure 5. 6 Évolution de l'écart à la moyenne d'utilisation du vocabulaire des classes de la bipartition *174*
Figure 5. 7 Évolution de l'écart à la moyenne d'utilisation du vocabulaire des classes de la partition en 6 classes *178*

Figure 6. 1 Relation entre longueur du plus grand texte et la valeur de la distance simple *247*
Figure 6. 2 Relation entre la longueur du plus grand texte et la valeur de la distance réduite *248*
Figure 6. 3 Plan factoriel des axes 1 et 2 d'une analyse d'un tableau d'indices de distances *249*
Figure 6. 4 Distribution hypergéométrique (exemple, paramètres de la classe 2 parmi 6) *258*
Figure 6. 5 Comparaison des distribution observée et hypergéométrique *260*

2. Liste des Tableaux

Tableau 1. 1 Les gouvernements 1944-1992 *24*
Tableau 1. 2 Les gouvernements 1944-1992 (suite) *25*

Tableau 3. 1 Les cent formes les plus fréquentes *40*
Tableau 3. 2 Les cent formes les plus fréquentes (suite) *41*
Tableau 3. 3 Longueur des déclarations gouvernementales *47*
Tableau 3. 4 Extrait des concordances de "Gouvernement" *55*
Tableau 3. 5 Les segments répétés (début) *58*

Tableau 4. 1 Tableau lexical (illustration) ***Erreur ! Signet non défini.***
Tableau 4. 2 Longueur des déclarations ***Erreur ! Signet non défini.***
Tableau 4. 3 Première suite de valeurs propres *70*
Tableau 4. 4 Poids relatifs et contribution au premier axe des trente-huit déclarations *72*
Tableau 4. 5 Valeurs propres de l'AFC du tableau lexical tronqué ***Erreur ! Signet non défini.***
Tableau 4. 6 Coordonnées des déclarations sur l'axe 1et contributions à l'inertie *81*
Tableau 4. 7 Formes les plus contributives à l'axe 1, du côté positif ***Erreur ! Signet non défini.***
Tableau 4. 8 Formes les plus contributives à l'axe 1, du côté négatif ***Erreur ! Signet non défini.***
Tableau 4. 9 Formes lexicales les plus contributives à l'axe 2 du côté positif ***Erreur ! Signet non défini.***
Tableau 4. 10 Formes lexicales les plus contributives à l'axe 2 du côté négatif ***Erreur ! Signet non défini.***
Tableau 4. 11 Répartition des différents postes ministériels entre les familles politiques ***Erreur ! Signet non défini.***
Tableau 4. 12 Formes ayant un rapport avec la Sécurité sociale ***Erreur ! Signet non défini.***
Tableau 4. 13 Répartition des occurrences de "sécurité" entre différents domaines *138*

Tableau 5. 1 Coordonnées de quinze formes pour servir d'exemple *148*
Tableau 5. 2 Accroissements de la dispersion intraclasse par la fusion de 2 classes de la partition initiale en 15 classes *156*
Tableau 5. 3 Accroissements de la dispersion intraclasse par la fusion de 2 classes de la partition en 14 classes *158*
Tableau 5. 4 Description de la hiérarchie de partitions (exemple) *159*
Tableau 5. 5 Progression de l'algorithme de réallocation. Meilleur essai *164*
Tableau 5. 6 Progression de l'algorithme de réallocation. Essai médiocre *165*

Tableau 5. 7 Répartition du vocabulaire de chaque déclaration suivant les deux classes d'une partition (en %) *172*
Tableau 5. 8 Répartition du vocabulaire en six classes (% dans chaque déclaration) *179*
Tableau 5. 9 Répartition du vocabulaire en six classes (% dans chaque déclaration) (suite) *180*
Tableau 5. 10 Partition optimale des déclarations en fonction de l'usage du vocabulaire de la classe 2 (partition en six classes) *186*
Tableau 5. 11 Partition optimale des déclarations en fonction de l'usage du vocabulaire des six classes d'une partition du vocabulaire *189*
Tableau 5. 12 Test des séquences. Résultats *193*
Tableau 5. 13 Simulation de 100 000 séquences. Répartition selon les écarts aux partitions optimales (début) *195*
Tableau 5. 14 Simulation de 100 000 séquences. Répartition selon les écarts aux partitions optimales (fin) *196*
Tableau 5. 15 Simulation de 10 000 séquences comportant 8 "+". Répartition selon les écarts aux partitions optimales *197*
Tableau 5. 16 Simulation de 10000 séquences comportant 11 "+". Répartition selon les écarts aux partitions optimales *198*
Tableau 5. 17 Simulation de 10000 séquences comportant 13 "+". Répartition selon les écarts aux partitions optimales *199*
Tableau 5. 18 Simulation de 10 000 séquences comportant 15 "+". Répartition selon les écarts aux partitions optimales *200*
Tableau 5. 19 Simulation de 10 000 séquences comportant 17 "+". Répartition selon les écarts aux partitions optimales (début) *200*
Tableau 5. 20 Simulation de 10 000 séquences comportant 17 "+". Répartition selon les écarts aux partitions optimales (suite) *202*
Tableau 5. 21Évaluation de la qualité des différentes partitions optimales *204*
Tableau 5. 22 Diagnostic de "chronologicité" *206*
Tableau 5. 23 Parangons de la classe 1 (partition en six classes) *209*
Tableau 5. 24 Parangons de la classe 2 (partition en six classes) *212*
Tableau 5. 25 Parangons de la classe 3 (partition en six classes) *215*
Tableau 5. 26 Parangons de la classe 4 (partition en six classes) *217*
Tableau 5. 27 Parangons de la classe 5 (partition en six classes) *221*
Tableau 5. 28 Parangons de la classe 6 (partition en six classes) *223*
Tableau 5. 29 Diagnostics de "chronologicité" des classes (partition en 47 classes de vocabulaire) *227*
Tableau 5. 30 Patrons des classes de vocabulaire de type "chronologique" (partition en 47 classes) *229*
Tableau 5. 31 Distribution des excès (1) et des déficits (0) d'utilisation des classes de vocabulaire de type "chronologique" *231*

Tableau 6. 1 Distribution hypergéométrique (paramètres de la classe 2) *259*

Tableau 6. 2 Ajustement d'une distribution binomiale négative (distribution de A - paramètres de la classe 2) *262*

Tableau 6. 3 Ajustement de la distribution de A par une binomiale négative pour les six classes *264*

Annexes

Annexe I. Fac-simile d'une déclaration

La déclaration gouvernementale du cabinet de Hubert Pierlot est celle qui ouvre le corpus des déclarations. Le début de cette déclaration est présenté ici tel qu'il fut publié dans les Annales de la Chambre des représentants, séance du mardi 3 octobre 1944.

MESSAGES. — BOODSCHAPPEN.

Par lettre du 13 septembre 1944, la Cour des comptes transmet à la Chambre le 1er fascicule du 101e cahier de ses observations se rapportant à la période du mois d'octobre 1939 au 1er septembre 1944.

— Impression et distribution.

Bij brief van 13 September 1944, maakt het Rekenhof aan de Kamer der Volksvertegenwoordigers het eerste deel van het 101e boek zijner opmerkingen over, dat betrekking heeft op het tijdperk van de maand October 1939 tot 1 September 1944.

— Drukken en ronddeelen.

En exécution de l'article 38 de son règlement d'ordre, la Cour des comptes adresse à la Chambre le compte des dépenses imputées à charge du chapitre IV du budget des dotations pour les exercices 1939 et 1940, et à charge du chapitre II du titre D, dotations du budget du ministère des finances pour les exercices 1941 à 1943 inclus.

— Dépôt au greffe.

In uitvoering van artikel 38 van zijn reglement van orde, maakt het Rekenhof aan de Kamer de rekening over van de uitgaven voorzien ten laste van hoofdstuk IV van de begrooting der dotatiën voor de dienstjaren 1939 en 1940, en ten laste van hoofdstuk II van titel D, dotatiën van de begrooting van het ministerie van financiën voor de dienstjaren 1941 tot en met 1943.

— Neerlegging ter griffie.

Conformément à l'article 17 du règlement d'ordre de la Cour, M. le président de la Cour des comptes fait part à la Chambre du décès de M. Boutelier, Edouard, conseiller à la Cour des comptes, survenu le 12 janvier 1944.

— Il sera fixé date ultérieurement pour pourvoir au remplacement de M. Boutelier, ainsi que de M. Pladet, également décédé.

Zich schikkend naar artikel 17 van het reglement van orde van het Hof, geeft de heer voorzitter van het Rekenhof aan de Kamer kennis van het overlijden van den heer Boutelier, Edouard, raadsheer in het Rekenhof, dat zich voordeed op 12 Januari 1944.

— Later zal de dag worden bepaald waarop zal worden voorzien in de vervanging van den heer Boutelier, alsmede in deze van den heer Pladet, eveneens overleden.

PRESTATION DE SERMENT. — EEDAFLEGGING.

M. le président. — J'invite M. Levecq à prêter serment.

M. Levecq, dont les pouvoirs ont été validés au cours d'une séance précédente, prête serment en français.

De heer Levecq, wiens geloofsbrieven in een vorige vergadering werden goedgekeurd, legt den eed af in 't Fransch.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. — VERKLARING VAN DE REGEERING.

M. le président. — La parole est à M. le premier ministre.

M. Pierlot, premier ministre (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, le gouvernement qui se présente devant vous est un gouvernement d'union nationale. Il a été formé avec la préoccupation de n'exclure personne d'une œuvre de restauration qui exige le concours de tous.

Les hommes qui le composent n'ont pas demandé à exercer le pouvoir. Ils ont accepté par devoir la mission qui leur était confiée.

Ils ne se font aucune illusion sur les difficultés qui les attendent.

Nous sommes encore en guerre : il faut le dire et le répéter chaque jour, à toute heure. Notre territoire n'est pas entièrement délivré. L'ennemi résiste avec acharnement. Les troupes alliées et les contingents belges que vous avez vus passer continuent leur marche et sont toujours au combat. Le prix sanglant de notre libération ne cesse de s'élever.

L'état de guerre doit conditionner toute notre vie publique, professionnelle ou privée. En l'oubliant pour songer à nos intérêts particuliers, nous commettrions une sorte de trahison envers la cause à laquelle est lié le sort de notre pays et de chacune de nos familles. (*Très bien!*)

S'étonner que le pays ne soit pas encore revenu à des conditions de vie normales ou imaginer que ce résultat puisse être atteint dans les prochains jours, ce serait méconnaître les réalités et s'abandonner à de dangereuses illusions. Le relèvement de nos ruines exigera un effort, des sacrifices et du temps.

En m'exprimant ainsi, je ne suis pas inspiré par le doute. Je crois fermement que, appuyé sur une opinion publique qui saura s'imposer la patience nécessaire, il sera possible à ce gouvernement d'accomplir le redressement qui lui est demandé. Nous sommes mes collègues et moi, prêts à faire, dans ce but, tout ce qui dépend de nous.

Je n'entreprendrai pas l'énumération de tous les intérêts auxquels nous aurons à pourvoir. Je me bornerai à l'essentiel.

La Belgique a pris l'engagement de poursuivre la guerre aux côtés de ses alliés, jusqu'à la victoire complète sur nos ennemis communs.

C'est a regret que nous avons dû, pendant l'occupation, limiter notre participation militaire, en raison des extrêmes difficultés que rencontrait le recrutement. Ces obstacles sont actuellement levés par le fait de la libération de la plus grande partie du territoire. Les premières mesures ont été prises et sont actuellement en cours d'exécution, en vue d'un concours plus étendu : travaux militaires, garde des lignes de communication, missions de combat, participation à l'occupation du Reich. En même temps, ce programme militaire est orienté vers la reconstitution graduelle d'une armée belge adaptée aux nécessités de la guerre moderne. Ces projets sont compris de manière à faciliter, maintenant et dans l'avenir, une coopération aussi complète que possible avec les armées de nos voisins et alliés.

Nous garderons le contact avec les puissances alliées concernant la fixation des conditions d'armistice et celles de la paix.

Le gouvernement continuera les conversations commencées de Londres avec de nombreux pays amis et relatives à des problèmes tels que le ravitaillement et le réapprovisionnement du pays, les transports maritimes, les mesures protectrices du travail et de la santé publique, les accords culturels.

Aucun pays n'a, plus que la Belgique, le désir d'une paix durable. Par là, je n'entends pas seulement l'éloignement du fléau de la guerre; j'ai en vue une paix véritable, dans les domaines économique, politique et militaire.

A l'établissement d'une telle paix, la Belgique est prête à coopérer de toutes ses forces.

Si nos aspirations vont à une organisation générale de toutes les nations du monde, en vue de l'amélioration des relations internationales, nous ne pouvons perdre de vue les liens qui nous unissent aux puissances amies les plus proches de nos frontières, exposées avec nous aux mêmes dangers.

Les problèmes qui se posent à l'intérieur du pays peuvent se classer en deux catégories, suivant leur degré d'urgence. Je parlerai en premier lieu de ceux qui doivent retenir l'attention immédiate du gouvernement.

L'une des principales préoccupations de la population est de voir restaurer, dans une lumière éclatante, la justice trop longtemps méconnue. (*Très bien!*)

Ce rétablissement du droit comporte la reconnaissance du mérite de tant de patriotes qui, à l'armée, dans les formations de résistance, dans les services secrets ou dans l'accomplissement de leurs devoirs professionnels, ont montré un héroïsme qui fait l'admiration de nos compatriotes et de nos Alliés.

Ceux qui ont ainsi contribué au salut du pays devront être associés de près au travail de sa restauration, dont ils seront les meilleurs artisans.

Le gouvernement préparera, avec l'avis d'hommes qui se sont distingués par leur courage dans la guerre, les témoignages de la reconnaissance nationale. La législation sur les pensions de guerre devra être mise au point, en vue d'assurer aux victimes du devoir civique et à leurs familles de justes indemnités et de mettre les ayants droit de nos morts à l'abri du besoin.

Le principe de la réparation des dommages aux biens n'est pas contestable; son application devra être prudente et tenir compte des leçons d'une trop coûteuse expérience.

La répression des crimes commis contre la Patrie doit être ferme, rapide et juste.

Aucune indulgence ne serait admissible à l'égard de ceux qui ont passé délibérément dans le camp de l'ennemi, de ceux qui, par leur situation, leur influence ou leur argent, ont empoisonné l'esprit public et tenté d'affaiblir la résistance.

Il importe d'éliminer les citoyens indignes des cadres des administrations et de leur interdire l'exercice de professions auxquelles s'attachent une considération ou une influence spéciale.

Tout retard dans l'instruction des affaires et dans l'application des sanctions pénales et civiles diminuerait la signification de celles-ci. Mais il ne peut être question que d'une justice régulière, respectueuse des droits de la défense et des lois.

De l'impatience s'est manifestée à constater les délais exigés par la mise en place de l'appareil judiciaire qu'il a fallu créer pour faire face à une tâche sans précédent. Ce travail préparatoire était indispensable; il touche à sa fin.

La Belgique a un grand désir d'ordre. La sécurité des lignes de communication des armées alliées est confiée, en grande partie, à notre vigilance et à notre discipline.

N'exagérons pas les incidents qui ont marqué, çà et là, la libération de certaines régions du pays. Quelques écarts d'éléments isolés ne peuvent être retenus pour mettre en question l'estime et la reconnaissance que nous devons aux soldats du front intérieur, dont le courage a contribué au bon renom dont jouit la Belgique délivrée.

Annexe II. Description des gouvernements

Dans le courant de ce travail, nous avons utilisé pour désigner chaque déclaration soit un sigle (dgXX) soit le nom du chef du gouvernement dont la déclaration exprimait le programme. Nous savons que le texte de la déclaration gouvernementale est un texte collectif, que l'auteur en est multiple. Nous donnons donc ici la liste des ministres de chaque gouvernement. Chacun de ces ministres ou secrétaire d'État, en effet, est solidairement responsable de la déclaration de l'équipe à laquelle il apporte son concours. Cependant, il y a probablement d'autres auteurs dont certains sont parfois connus (les présidents des partis de la coalition) et d'autres moins (leurs collaborateurs divers) ; leur liste serait intéressante à dresser mais cela sort du cadre de ce travail-ci.

Le contenu de cette annexe II est extrait de l'ouvrage :

Corinne Gobin, Catherine Closson, Jean-Claude Deroubaix, *La déclaration gouvernementale en Belgique (1944-1992)*, Recueil de documents, CRISP, Bruxelles, 1992.

Outre les informations sur les gouvernements belges depuis 1944, l'ouvrage contient l'ensemble des déclarations ainsi qu'une introduction critique à la notion de déclaration gouvernementale dans le système belge due à Corinne Gobin, un des co-auteurs du recueil

Gouvernement HUBERT PIERLOT
26.09.44 / 07.02.45
Union nationale :Sociaux-chrétiens / Libéraux / Socialistes / Communistes[241]
Déclaration gouvernementale (dg00)
Lecture : - **à la Chambre** : le 03 octobre 1944, par Hubert Pierlot et August De Schryver
- **au Sénat** : le 03 octobre 1944, par Paul-Henri Spaak et Edmond Ronse
Vote : **- à la Chambre** : le 03 octobre 1944 : 143 présents (131 oui/4 non/8 abst.)
- **au Sénat** : le 04 octobre 1944 : 127 présents (117 oui/6 non/4 abst.)
19 ministres :
Hubert Pierlot, catholique : Premier ministre
Paul-Henri Spaak, socialiste : ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Camille Gutt, technicien : ministre des Finances
Albert de Vleeschauwer, catholique **:** ministre des Colonies
August De Schryver, catholique : ministre sans portefeuille
Maurice Verbaet, catholique : ministre de la Justice
Edmond Ronse, catholique : ministre de l'Intérieur
Victor de Laveleye, libéral : ministre de l'Instruction publique
Henri de la Barre d'Erquelinnes, catholique : ministre de l'Agriculture
Herman Vos, socialiste : ministre des Travaux publics
Achille Van Acker, socialiste : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale
Jules Delruelle, technicien **:** ministre des Affaires économiques
Ernest Rongvaux, socialiste : ministre des Communications
Fernand Demets, libéral : ministre de la Défense nationale
Albert Marteaux, communiste : ministre de la Santé publique
Léon Delsinne, technicien **:** ministre du Ravitaillement
Charles de Visscher, technicien : ministre sans portefeuille
Raymond Dispy, communiste **:** ministre sans portefeuille
Fernand Demany, membre de la Résistance : ministre sans portefeuille
Remaniements
16 novembre 1944 :
- **Edmond Ronse**, ministre de l'Intérieur, est chargé *ad interim* du portefeuille de la Santé publique.
- **Albert Marteaux**, ministre de la Santé publique, est démissionnaire de ses fonctions.
- **Fernand Demany** et **Raymond Dispy**, ministres sans portefeuille, sont démissionnaires de leurs fonctions.
12 décembre 1944 :
- **Edmond Ronse**, ministre de l'Intérieur et de la Santé publique *ad interim*, est déchargé, à sa demande, du portefeuille de la Santé publique.
- **Achille Van Acker**, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, est nommé ministre de la Santé publique.
- **Paul Kronacker**, libéral, est nommé ministre sans portefeuille.

Gouvernement ACHILLE VAN ACKER I
12.02.45 / 15.06.45

[241] Les Communistes participent à ce gouvernement jusqu'au remaniement du 16 novembre 1944.

Union nationale :Sociaux-chrétiens / Libéraux / Socialistes / Communistes
Déclaration gouvernementale (dg01)

Lecture : **- à la Chambre** : le 14 février 1945, par Achille Van Acker
- **au Sénat** : le 14 février 1945, par Achille Van Acker

Vote : **- à la Chambre** : le 15 février 1945 : 138 présents (115 oui/6 non/17 abst.)
- **au Sénat** : le 16 février 1945 : 108 présents (81 oui/20 non/7 abst.)

18 ministres :

Achille Van Acker, socialiste : Premier ministre et ministre du Charbon
Paul-Henri Spaak, socialiste : ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Ernest Rongvaux, socialiste : ministre des Communications
Herman Vos, social-chrétien : ministre des Travaux publics
Paul Kronacker, libéral : ministre sans portefeuille
Edmond Ronse, social-chrétien : ministre de l'Information
Charles du Bus de Warnaffe, social-chrétien : ministre de la Justice
Adolphe Van Glabbeke, libéral : ministre de l'Intérieur
Auguste Buisseret, libéral : ministre de l'Instruction publique
Louis Delvaux, social-chrétien : ministre de l'Agriculture
Gaston Eyskens, social-chrétien : ministre des Finances
Léon-Eli Troclet, socialiste : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale
Albert De Smaele, technicien : ministre des Affaires économiques
Léon Mundeleer, libéral : ministre de la Défense nationale
Albert Marteaux, communiste : ministre de la Santé publique
Edgar De Bruyne, social-chrétien : ministre des Colonies
Edgard Lalmand, communiste : ministre du Ravitaillement
Henri Pauwels, technicien : ministre des Victimes de la guerre

---

Gouvernement ACHILLE VAN ACKER II

02.08.45 / 12.02.46

Quadripartite :Socialistes / Libéraux / Communistes /Union Démocratique Belge
Déclaration gouvernementale (dg02)

Lecture : **- à la Chambre** : le 07 août 1945, par Achille Van Acker
- **au Sénat** : le 07 août 1945, par Achille Van Acker

Vote : **- à la Chambre** : le 08 août 1945 : majorité (vote par assis et levé)
- **au Sénat** : le 10 août 1945 : 120 présents (67 oui/52 non/1 abst.)

18 ministres :

Achille Van Acker, socialiste : Premier ministre et ministre du Charbon
Paul-Henri Spaak, socialiste : ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Ernest Rongvaux, socialiste : ministre des Communications
Herman Vos, socialiste : ministre des Travaux publics
Paul Kronacker, libéral : ministre sans portefeuille
Adolphe Van Glabbeke, libéral : ministre de l'Intérieur
Auguste Buisseret, libéral : ministre de l'Instruction publique
Léon-Eli Troclet, socialiste : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale
Albert De Smaele, technicien : ministre des Affaires économiques
Léon Mundeleer, libéral : ministre de la Défense nationale
Albert Marteaux, communiste : ministre de la Santé publique

Edgard Lalmand, communiste : ministre du Ravitaillement
Marcel Grégoire, UDB : ministre de la Justice
Franz De Voghel, technicien : ministre des Finances
René Lefebvre, libéral : ministre de l'Agriculture
Robert Godding, libéral : ministre des Colonies
Adrien van den Branden de Reeth, technicien : ministre des Victimes civiles de la guerre
Jacques Basyn, UDB : ministre des Dommages de guerre

Gouvernement PAUL-HENRI SPAAK I[242]
13.03.46 / 20.03.46
Socialistes
Déclaration gouvernementale (dg03)
Lecture : **- à la Chambre** : le 19 mars 1946, par Paul-Henri Spaak et Achille Van Acker
- **au Sénat** : le 19 mars 1946, par Paul-Henri Spaak et Achille Van Acker
Vote : **- à la Chambre** : le 20 mars 1946 : 195 présents (90 oui/90 non/15 abst.)
- **au Sénat** : le 20 mars 1946 : pas de vote étant donné le résultat à la Chambre
16 ministres :
Paul-Henri Spaak, socialiste : Premier ministre et ministre des Affaires étrangères
Franz De Voghel, technicien : ministre des Finances
Herman Vos, socialiste : ministre des Travaux publics
Ernest Rongvaux, socialiste : ministre des Communications
Achille Van Acker, socialiste : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, chargé de la Coordination de la Politique économique
Albert De Smaele, technicien : ministre du Commerce extérieur
Léon-Eli Troclet, socialiste : ministre des Affaires économiques
Henri Rolin, socialiste : ministre de la Justice
Jules Merlot, socialiste : ministre de l'Intérieur
Léo Collard, socialiste : ministre de l'Instruction publique
Arthur Wauters, socialiste : ministre de l'Agriculture
Lode Craeybeckx, socialiste : ministre des Colonies
Georges Moens de Fernig, technicien : ministre du Ravitaillement
Pierre Vermeylen, socialiste : ministre des Dommages de guerre et des Victimes civiles de la guerre
Jean Van Beneden, technicien **:** ministre de la Santé publique
Lieutenant-colonel B.E.M. Raoul de Fraiteur, technicien : ministre de la Défense nationale

---

Gouvernement ACHILLE VAN ACKER III
31.03.46 / 09.07.46
Tripartite : Socialistes / Libéraux / Communistes
Déclaration gouvernementale (dg04)

---

[242] Pour la facilité du travail, nous recommençons à compter à partir de 1944 le nombre de fois que le même Premier ministre forme un gouvernement et non en tenant compte des cabinets précédant la 2ème guerre mondiale. C'est pourquoi nous avons dénommé ce gouvernement Spaak **I**.

Lecture : **- à la Chambre** : le 03 avril 1946, par Achille Van Acker
- **au Sénat** : le 03 avril 1946, par Achille Van Acker
Vote : **- à la Chambre** : le 04 avril 1946 : 198 présents (107 oui/91 non/0 abst.)
- **au Sénat** : le 11 avril 1946 : 166 présents (84 oui/82 non/0 abst.)

19 ministres :
Achille Van Acker, socialiste : Premier ministre et ministre du Charbon
Paul-Henri Spaak, socialiste : ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Franz De Voghel, socialiste : ministre des Finances
Ernest Rongvaux, socialiste : ministre des Communications
Lieutenant-colonel B.E.M. Raoul de Fraiteur, technicien : ministre de la Défense nationale
Albert Devèze, libéral : ministre des Affaires économiques
Jules Merlot, socialiste : ministre du Budget
Herman Vos, social-chrétien : ministre de l'Instruction publique
Léon-Eli Troclet, socialiste : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale
Albert De Smaele, technicien : ministre du Rééquipement national
Edgard Lalmand, communiste : ministre du Ravitaillement
Adolphe Van Glabbeke, libéral : ministre de la Justice
Robert Godding, libéral : ministre des Colonies
Albert Marteaux, communiste : ministre de la Santé publique et de la Famille
René Lefebvre, libéral : ministre de l'Agriculture
Jean Terfve, communiste : ministre de la Reconstruction
Auguste Buisseret, libéral : ministre de l'Intérieur
Paul Kronacker, libéral : ministre des Importations
Jean Borremans, communiste : ministre des Travaux publics

Gouvernement CAMILLE HUYSMANS
03.08.46 / 13.03.47
Tripartite : Socialistes / Libéraux / Communistes
Déclaration gouvernementale (dg05)
Lecture : - **à la Chambre** : le 06 août 1946, par Camille Huysmans
- **au Sénat** : le 06 août 1946, par Auguste Buisseret
Vote : - **à la Chambre** : le 07 août 1946 : 186 présents (99 oui/87 non/0 abst.)
- **au Sénat** : le 07 août 1946 : 159 présents (79 oui/77 non/3 abst.)

19 ministres :
Camille Huysmans, socialiste : Premier ministre
Paul-Henri Spaak, socialiste : ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Auguste Buisseret, libéral : ministre de l'Intérieur
Albert Marteaux, communiste : ministre de la Santé publique et de la Famille
Herman Vos, socialiste : ministre de l'Instruction publique
René Lefebvre, libéral : ministre de l'Agriculture
Jean Borremans, communiste : ministre des Travaux publics
Léon-Eli Troclet, socialiste : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale
Ernest Rongvaux, socialiste : ministre des Communications
Lieutenant-colonel Raoul de Fraiteur, technicien : ministre de la Défense nationale
Robert Godding, libéral : ministre des Colonies
Edgard Lalmand, communiste : ministre du Ravitaillement

Paul Kronacker, libéral : ministre des Importations
Jules Merlot, socialiste : ministre du Budget
Jean Terfve, communiste : ministre de la Reconstruction
Albert Lilar, libéral : ministre de la Justice
Jean Vauthier, technicien : ministre des Finances
Henri Liebaert, libéral : ministre des Affaires économiques
Paul De Groote, socialiste : ministre du Rééquipement national

---

Gouvernement PAUL-HENRI SPAAK II
20.03.47 / 19.11.48
Bipartite : Socialistes / Sociaux-chrétiens
Déclaration gouvernementale (dg06)
Lecture : - **à la Chambre** : le 25 mars 1947, par Paul-Henri Spaak et Gaston Eyskens
- **au Sénat :** le 25 mars 1947, par Paul-Henri Spaak et Gaston Eyskens
Vote : - **à la Chambre** : le 26 mars 1947 : 183 présents (148 oui/13 non/22 abst.)
- **au Sénat** : le 28 mars 1947 : 149 présents (125 oui/7 non/17 abst.)
19 ministres :
Paul-Henri Spaak, socialiste : Premier ministre et ministre des Affaires étrangères
Camille Huysmans, socialiste : ministre de l'Instruction publique
Léon-Eli Troclet, socialiste : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale
Lieutenant-colonel B.E.M. Raoul de Fraiteur, technicien : ministre de la Défense nationale
Jules Merlot, socialiste : ministre du Budget
Paul De Groote, socialiste : ministre de la Coordination économique et du Rééquipement national
Paul Struye, social-chrétien : ministre de la Justice
Pierre Vermeylen, socialiste : ministre de l'Intérieur
Alphonsus Verbist, social-chrétien : ministre de la Santé publique et de la Famille
Gaston Eyskens, social-chrétien : ministre des Finances
Maurice Orban, social-chrétien : ministre de l'Agriculture
Oscar Behogne, social-chrétien : ministre des Travaux publics
Achille Van Acker, socialiste : ministre des Communications
Pierre Wigny, social-chrétien : ministre des Colonies
Jean Duvieusart, social-chrétien : ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes
Georges Moens de Fernig, technicien : ministre du Ravitaillement et des Importations
Robert De Man, social-chrétien : ministre de la Reconstruction
Achille Delattre, socialiste : ministre du Combustible et de l'Energie
François-Xavier van der Straten-Waillet, social-chrétien : ministre du Commerce extérieur

---

Gouvernement PAUL-HENRI SPAAK III
27.11.48 / 27.06.49
Bipartite :Socialistes / Sociaux-chrétiens
Déclaration gouvernementale (dg07)
Lecture : - **à la Chambre** : le 30 novembre 1948, par Paul-Henri Spaak et Gaston Eyskens
- **au Sénat** : le 30 novembre 1948, par Paul-Henri Spaak et Gaston Eyskens
Vote : - **à la Chambre** : le 30 novembre 1948 : avec une « grande majorité»

- **au Sénat** : le 02 décembre 1948 : 135 présents (107 oui/20 non/ 8 abst.)

17 ministres :

Paul-Henri Spaak, socialiste : Premier ministre et ministre des Affaires étrangères
Camille Huysmans, socialiste : ministre de l'Instruction publique
Léon-Eli Troclet, socialiste : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale
Lieutenant-colonel B.E.M. Raoul de Fraiteur, technicien : ministre de la Défense nationale
Jules Merlot, socialiste : ministre de l'Administration générale et des Pensions
Paul De Groote, socialiste : ministre de la Coordination économique
Pierre Vermeylen, socialiste : ministre de l'Intérieur
Gaston Eyskens, social-chrétien : ministre des Finances
Maurice Orban, social-chrétien : ministre de l'Agriculture
Oscar Behogne, social-chrétien : ministre des Travaux publics
Achille Van Acker, socialiste : ministre des Communications
Pierre Wigny, social-chrétien : ministre des Colonies
Jean Duvieusart, social-chrétien : ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes
Georges Moens de Fernig, technicien : ministre du Commerce extérieur
Robert De Man, social-chrétien : ministre de la Reconstruction
François-Xavier van der Straten-Waillet, social-chrétien : ministre de la Santé publique et de la Famille
Henri Moreau de Melen, social-chrétien : ministre de la Justice

Remaniements

3 août 1949 :

- **Georges Moens de Fernig**, ministre du Commerce extérieur, démissionne; Paul-Henri Spaak est chargé *ad interim* du département du Commerce extérieur.

Gouvernement GASTON EYSKENS I

11.08.49 / 06.06.50

Bipartite :Sociaux-chrétiens / Libéraux

Déclaration gouvernementale (dg08)

Lecture : - **à la Chambre** : le 16 août 1949, par Gaston Eyskens
- **au Sénat** : le 16 août 1949, par Albert Devèze

Vote : - **à la Chambre** : le 17 août 1949 : 190 présents (125 oui/64 non/1 abst.)
- **au Sénat** : le 18 août 1949 : 151 présents (99 oui/51 non/1 abst.)

17 ministres :

Gaston Eyskens, social-chrétien : Premier ministre
Jean Duvieusart, social-chrétien : ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes
Maurice Orban, social-chrétien : ministre de l'Agriculture
Pierre Wigny, social-chrétien : ministre des Colonies
Oscar Behogne, social-chrétien : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale
Albert Devèze, libéral : ministre de la Défense nationale
Henri Carton de Wiart, social-chrétien : membre du Conseil des ministres
Paul van Zeeland, social-chrétien : ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Octave Dierckx, libéral : membre du Conseil des ministres
Albert Lilar, libéral : ministre de la Justice
Henri Liebaert, libéral : ministre des Finances
Albert De Vleeschauwer, social-chrétien : ministre de l'Intérieur

---

Auguste Buisseret, libéral : ministre des Travaux publics
Paul-Willem Segers, social-chrétien : ministre des Communications
Léon Mundeleer, libéral : ministre de l'Instruction publique
Adolphe Van Glabbeke, libéral : ministre de la Santé publique et de la Famille
Jean Rey, libéral : ministre de la Reconstruction

Gouvernement JEAN DUVIEUSART
08.06.50 / 11.08.50
Sociaux-chrétiens
Déclaration gouvernementale (dg09)
Lecture : - **à la Chambre** : le 28 juin 1950, par Jean Duvieusart et Gaston Eyskens
- **au Sénat** : le 28 juin 1950, par Jean Duvieusart et Gaston Eyskens
Vote : - **à la Chambre** : le 30 juin 1950 : 209 présents (108 oui/100 non/1 abst.)
- **au Sénat** : le 04 juillet 1950 : 173 présents (90 oui/83 non/0 abst.)
15 ministres :
Jean Duvieusart, social-chrétien : Premier ministre
Gaston Eyskens, social-chrétien : ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes
Henry Carton de Wiart, social-chrétien : ministre de la Justice
Paul van Zeeland, social-chrétien : ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Albert De Vleeschauwer, social-chrétien : ministre de l'Intérieur
Paul-Willem Segers, social-chrétien : ministre des Communications
Oscar Behogne, social-chrétien : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale
Maurice Orban, social-chrétien : ministre de l'Agriculture
Pierre Wigny, social-chrétien : ministres des Colonies
Henri Moreau de Melen, social-chrétien : ministre de la Défense nationale
Jean Van Houtte, social-chrétien : ministre des Finances
Albert Coppé, social-chrétien **:** ministre des Travaux publics
Pierre Harmel, social-chrétien : ministre de l'Instruction publique
Alfred De Taeye, social-chrétien : ministre de la Santé publique et de la Famille
André Dequae, social-chrétien : ministre de la Reconstruction

---

Gouvernement JOSEPH PHOLIEN
16.08.50 / 09.01.52
Sociaux-chrétiens
Déclaration gouvernementale (dg10)
Lecture : - **à la Chambre** : le 17 août 1950, par Joseph Pholien
- **au Sénat** : le 17 août 1950, par Joseph Pholien
Vote : - **à la Chambre** : le 17 août 1950 : 185 présents (107 oui/78 non/0 abst.)
- **au Sénat** : le 18 août 1950 : 144 présents (82 oui/61 non/1 abst.)
16 ministres :
Joseph Pholien, social-chrétien : Premier ministre
Paul van Zeeland, social-chrétien : ministre des Affaires étrangères
Paul-Willem Segers, social-chrétien : ministre des Communications
Jean Van Houtte, social-chrétien : ministre des Finances
Pierre Harmel, social-chrétien : ministre de l'Instruction publique

---

Alfred De Taeye, social-chrétien : ministre de la Santé publique et de la Famille
Albert Coppé, social-chrétien : ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes
Oscar Behogne, social-chrétien : ministre des Travaux publics
André Dequae, social-chrétien : ministre des Colonies
Maurice Brasseur, social-chrétien : ministre de l'Intérieur
Augustus De Boodt, social-chrétien : ministre de la Reconstruction
Colonel B.E.M. Etienne De Greef, technicien : ministre de la Défense nationale
Charles Héger, social-chrétien : ministre de l'Agriculture
Joseph Meurice, social-chrétien : ministre du Commerce extérieur
Ludovic Moyersoen, social-chrétien : ministre de la Justice
Geeraard Van den Daele, social-chrétien : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale

---

Gouvernement JEAN VAN HOUTTE
15.01.52 / 12.04.54
Sociaux-chrétiens
Déclaration gouvernementale (dg11)
Lecture : - **à la Chambre** : le 22 janvier 1952, par Jean Van Houtte
- **au Sénat** : le 22 janvier 1952, par Jean Van Houtte
Vote : - **à la Chambre** : le 23 janvier 1952 : 202 présents (103 oui/97 non/2 abst.)
- **au Sénat** : le 25 janvier 1952 : 151 présents (79 oui/69 non/3 abst.)
16 ministres :
Jean Van Houtte, social-chrétien : Premier ministre
Paul van Zeeland, social-chrétien : ministre des Affaires étrangères
Paul-Willem Segers, social-chrétien : ministre des Communications
Oscar Behogne, social-chrétien : ministre des Travaux publics
Pierre Harmel, social-chrétien : ministre de l'Instruction publique
Alfred De Taeye, social-chrétien : ministre de la Santé publique et de la Famille
André Dequae, social-chrétien : ministre des Colonies
Colonel B.E.M. Etienne De Greef, technicien : ministre de la Défense nationale
Joseph Meurice, social-chrétien : ministre du Commerce extérieur
Geeraard Van den Daele, social-chrétien : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale
Charles Héger, social-chrétien **:** ministre de l'Agriculture
Albert-Edouard Janssen, social-chrétien : ministre des Finances
Jean Duvieusart, social-chrétien : ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes
Joseph Pholien, social-chrétien : ministre de la Justice
Ludovic Moyersoen, social-chrétien : ministre de l'Intérieur
Albert Coppé, social-chrétien : ministre de la Reconstruction
Remaniements
9 août 1952 :
- Albert Coppé, ministre de la Reconstruction, démissionne; **André Dequae** est chargé de l'interim du département de la Reconstruction.
3 septembre 1952 :
- Léonce Lagae, social-chrétien, remplace **Joseph Pholien**, démissionnaire, au département de la Justice.
5 décembre 1952 :

- Léonce Lagae démissionne de sa fonction de ministre de la Justice; **Charles Héger** est chargé de l'interim du département de la Justice.
13 décembre 1952 :
- Charles du Bus de Warnaffe est nommé ministre de la Justice.

Gouvernement ACHILLE VAN ACKER IV
23.04.54 / 02.06.58
Bipartite : Socialistes / Libéraux
Déclaration gouvernementale (dg12)
Lecture : - **à la Chambre** : le 04 mai 1954, par Achille Van Acker
- **au Sénat** : le 05 mai 1954, par Achille Van Acker
Vote : - **à la Chambre** : le 06 mai 1954 : 196 présents (106 oui/89 non/1 abst.)
- **au Sénat** : le 13 mai 1954 : 159 présents (87 oui/69 non/3 abst.)
16 ministres :
Achille Van Acker, socialiste : Premier ministre
Edouard Anseele, socialiste : ministre des Communications
Oscar Bossaert, libéral : ministre des Classes moyennes
Auguste Buisseret, libéral : ministre des Colonies
Léo Collard, socialiste : ministre de l'Instruction publique
Edmond Leburton, socialiste : ministre de la Santé publique et de la Famille
René Lefebvre, libéral : ministre de l'Agriculture
Henri Liebaert, libéral : ministre des Finances
Albert Lilar, libéral : ministre de la Justice
Jean Rey, libéral : ministre des Affaires économiques
Paul-Henri Spaak, socialiste : ministre des Affaires étrangères
Antoon Spinoy, socialiste : ministre de la Défense nationale
Léon-Eli Troclet, socialiste : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale
Adolphe Van Glabbeke, libéral : ministre des Travaux publics et de la Reconstruction
Pierre Vermeylen, socialiste : ministre de l'Intérieur
Victor Larock, socialiste : ministre du Commerce extérieur
Remaniements
14 janvier 1955 :
- **Omer Vanaudenhove**, libéral, remplace **Adolphe Van Glabbeke**, démissionnaire, au département des Travaux publics et de la Reconstruction.
13 février 1956 :
- Léon Mundeleer, remplace **Oscar Bossaert,** décédé, au département des Classes moyennes.
13 mai 1957 :
- **Victor Larock** remplace **Paul-Henri Spaak**, démissionnaire, au département des Affaires étrangères.
- **Henri Fayat**, socialiste, remplace **Victor Larock** au département du Commerce extérieur.
27 janvier 1958 :
- **Roger Motz**, libéral, remplace **Jean Rey** au département des Affaires économiques.

Gouvernement GASTON EYSKENS II
26.06.58 / 04.11.58
Sociaux-chrétiens
Déclaration gouvernementale (dg13)
Lecture : - **à la Chambre** : le 01 juillet 1958, par Gaston Eyskens
- **au Sénat** : le 01 juillet 1958, par Jean Van Houtte
Vote : - **à la Chambre** : le 03 juillet 1958 : 210 présents (106 oui/104 non/0 abst.)
- **au Sénat** : le 09 juillet 1958 : 172 présents (89 oui/83 non/0 abst.)
15 ministres :
Gaston Eyskens, social-chrétien : Premier ministre
André Dequae, social-chrétien : ministre du Commerce extérieur
Albert De Vleeschauwer, social-chrétien : ministre de l'Agriculture
Arthur Gilson, social-chrétien : ministre de la Défense nationale
Pierre Harmel, social-chrétien : ministre de la Justice
Charles Héger, social-chrétien : ministre de l'Intérieur
Robert Houben, social-chrétien : ministre de la Santé publique et de la Famille
Paul Meyers, social-chrétien : ministre des Travaux publics et de la Reconstruction
Raymond Scheyven, social-chrétien : ministre des Affaires économiques
Paul-Willem Segers, social-chrétien : ministre des Communications
Léon Servais, social-chrétien : ministre du Travail et de la Prévoyance sociale
Paul Vanden Boeynants, social-chrétien : ministre des Classes moyennes
Maurice Van Hemelrijck, social-chrétien : ministre de l'Instruction publique
Jean Van Houtte, social-chrétien : ministre des Finances
Pierre Wigny, social-chrétien : ministre des Affaires étrangères
Remaniements
5 juillet 1958 :
- Léo Pétillon, technicien, est nommé ministre des Colonies.

Gouvernement GASTON EYSKENS III
06.11.58 / 03.09.60
Bipartite : Sociaux-chrétiens / Libéraux
Déclaration gouvernementale (dg14)
Lecture : - **à la Chambre** : le 18 novembre 1958, par Gaston Eyskens
- **au Sénat** : le 18 novembre 1958, par Albert Lilar
Vote : - **à la Chambre** : le 25 novembre 1958 : 208 présents (121 oui/85 non/2 abst.)
- **au Sénat** : le 27 novembre 1958 : 154 présents (97 oui/56 non/1 abst.)
19 ministres :
Gaston Eyskens, social-chrétien : Premier ministre
Albert De Vleeschauwer, social-chrétien : ministre de l'Agriculture
Arthur Gilson, social-chrétien : ministre de la Défense nationale
Paul Meyers, social-chrétien : ministre de la Santé publique et de la Famille
Paul-Willem Segers, social-chrétien : ministre des Communications
Léon Servais, social-chrétien : ministre de la Prévoyance sociale
Paul Vanden Boeynants, social-chrétien : ministre des Classes moyennes
Maurice Van Hemelrijck, social-chrétien : ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi
Jean Van Houtte, social-chrétien : ministre des Finances

Pierre Wigny, social-chrétien : ministre des Affaires étrangères
Albert Lilar, libéral : membre du Conseil des Ministres chargé de la suppléance du Premier ministre, de l'Administration générale et de la Réforme administrative
René Lefebvre, libéral : ministre de l'Intérieur
Oscar Behogne, social-chrétien : ministre du Travail
Pierre Harmel, soical-chrétien : ministre des Affaires culturelles
Omer Vanaudenhove, libéral : ministre des Travaux publics et de la Reconstruction
Laurent Merchiers, libéral : ministre de la Justice
Charles Moureaux, libéral : ministre de l'Instruction publique
Jacques Van der Schueren, libéral : ministre des Affaires économiques
Jacques Van Offelen, libéral : ministre du Commerce extérieur
Remaniements
20 novembre 1958 :
- Albert Lilar est chargé de la vice-présidence du Conseil de Cabinet.
3 septembre 1959 :
- **Maurice Van Hemelrijck**, ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, démissionne; il est remplacé par **August De Schryver**, social-chrétien.
17 novembre 1959 :
- **Raymond Scheyven**, social-chrétien est nommé ministre sans portefeuille chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi.
16 mai 1960 :
- **Walter Ganshof Van der Meersch**, technicien est nommé ministre sans portefeuille chargé des Affaires générales en Afrique (jusqu'au 20 juillet 1960).
23 juin 1960 :
- **August De Schryver**, 'ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi', devient 'ministre des Affaires africaines'.

Gouvernement GASTON EYSKENS III (remanié)
03.09.60 / 27.03.61
Bipartite : Sociaux-chrétiens / Libéraux
Déclaration gouvernementale (dg15)
Lecture : - **à la Chambre** : le 27 septembre 1960, par Gaston Eyskens
- **au Sénat** : Cas historique unique depuis 1944, le texte de la déclaration gouvernementale ne sera pas lu au Sénat. Il sera distribué aux sénateurs pour que ceux-ci puissent en débattre lors de la séance parlementaire de rentrée du 4 octobre 1960.
Vote : - **à la Chambre** : le 29 septembre 1960 : 201 présents (114 oui/85 non/2 abst.)
- **au Sénat** : le 6 octobre 1960 : 159 présents (91 oui/58 non/10 abst.)
20 ministres :
Gaston Eyskens, social-chrétien : Premier ministre
André Dequae, social-chrétien : ministre de la Coordination économique
Arthur Gilson, social-chrétien : ministre de la Défense nationale
Pierre Harmel, social-chrétien : ministre de la Fonction publique
Paul Meyers, social-chrétien : ministre de la Santé publique et de la Famille
Paul-Willem Segers, social-chrétien : ministre des Communications et de la Coordination sociale
Léon Servais, social-chrétien : ministre de la Prévoyance sociale

---

Paul Vanden Boeynants, social-chrétien : ministre des Classes moyennes
Jean Van Houtte, social-chrétien : ministre des Finances
Pierre Wigny, social-chrétien : ministre des Affaires étrangères
René Lefebvre, libéral : Vice-Président du Cabinet et ministre de l'Intérieur
Albert Lilar, libéral : ministre de la Justice
Harold d'Aspremont Lynden, social-chrétien : ministre des Affaires africaines
Yves Urbain, social-chrétien : ministre de l'Emploi et du Travail
Raoul Vreven, libéral : ministre de la Coordination des réformes
Omer Vanaudenhove, libéral : ministre des Travaux publics et de la Reconstruction
Albert De Vleeschauwer, social-chrétien : ministre de l'Agriculture
Charles Moureaux, libéral : ministre de l'Instruction publique
Jacques Van der Schueren, libéral : ministre des Affaires économiques
Jacques Van Offelen, libéral : ministre du Commerce extérieur
institutionnelles
4 ministres-sous-secrétaires d'Etat :
Willy De Clercq, libéral : ministre-sous-secrétaire d'Etat au Budget
Albert De Gryse, social-chrétien : ministre-sous-secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones
Roger de Looze, libéral : ministre-sous-secrétaire d'Etat à l'Energie
Renaat Van Elslande, social-chrétien : ministre-sous-secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles
Remaniements
21 novembre 1960 :
- **Charles Héger**, social-chrétien remplace **Albert De Vleeschauwer** au département de l'Agriculture.

Gouvernement THEO LEFEVRE
25.04.61 / 24.05.65
Bipartite :Socialistes / Sociaux-chrétiens
Déclaration gouvernementale (dg16)
Lecture : - **à la Chambre** : le 02 mai 1961, par Théo Lefèvre
- **au Sénat** : le 02 mai 1961, par Théo Lefèvre
Vote : - **à la Chambre** : le 05 mai 1961 : 200 présents (147 oui/38 non/15 abst.)
- **au Sénat** : le 10 mai 1961 : 165 présents (120 oui/32 non/13 abst.)
20 ministres :
Théo Lefèvre, social-chrétien : Premier ministre, chargé de la Coordination économique et de la Coordination de la Politique scientifique
Paul-Henri Spaak, socialiste : Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères
Pierre Vermeylen, socialiste : ministre de la Justice
Paul-Willem Segers, social-chrétien : ministre de la Défense nationale
André Dequae, social-chrétien : ministre des Finances
Charles Héger, social-chrétien : ministre de l'Agriculture
Antoon Spinoy, socialiste : ministre des Affaires économiques et de l'Energie
Edmond Leburton, socialiste : ministre de la Prévoyance sociale
Arthur Gilson, social-chrétien : ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique
Jean-Joseph Merlot, socialiste : ministre des Travaux publics

---

Maurice Brasseur, social-chrétien : ministre du Commerce extérieur et de l'Assistance technique
Victor Larock, socialiste : ministre de l'Education nationale et de la Culture
Henri Fayat, socialiste : ministre adjoint aux Affaires étrangères
Léon Servais, social-chrétien : ministre de l'Emploi et du Travail
Renaat Van Elslande, social-chrétien : ministre de la Culture, adjoint à l'Education nationale
Josephus Custers, social-chrétien : ministre de la Santé publique et de la Famille
François Tielemans, socialiste : ministre adjoint aux Finances
Alfred Bertrand, social-chrétien : ministre des Communications
Albert De Clerck, social-chrétien : ministre des Classes moyennes
Marcel Busieau, socialiste : ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones
Remaniements
Du 25 avril 1961 au 12 juillet 1962 :
- Renaat Van Elslande porte le titre de 'ministre, adjoint à l'Education nationale et à la Culture'.
30 mai 1961 :
- Paul-Henri Spaak est nommé ministre du Ruanda-Urundi.
5 novembre 1962 :
- **Georges Bohy**, socialiste remplace **Jean-Joseph Merlot**, démissionnaire, au département des Travaux publics.
18 janvier 1963 :
- **Edouard Anseele**, socialiste remplace **Marcel Busieau**, démissionnaire, au département des Postes, Télégraphes et Téléphones.
- **Henri Deruelles**, socialiste, francophone remplace **François Tielemans**, décédé, au département des Finances.
31 juillet 1963 :
- **Henri Janne**, socialiste remplace **Victor Larock**, démissionnaire, au département de l'Education nationale et de la Culture.
14 avril 1965 :
- **Paul-Henri Spaak**, socialiste remplace *ad interim* **Maurice Brasseur** au département du Commerce extérieur et de l'Assistance technique.

Gouvernement PIERRE HARMEL
28.07.65 / 11.02.66
Bipartite : Sociaux-chrétiens / Socialistes
Déclaration gouvernementale (dg17)
Lecture : - **à la Chambre** : le 29 juillet 1965, par Pierre Harmel
- **au Sénat** : le 29 juillet 1965, par Pierre Harmel
Vote : - **à la Chambre** : le 30 juillet 1965 : 196 présents (131 oui/65 non/0 abst.)
- **au Sénat** : le 03 août 1965 : 162 présents (119 oui/43 non/0 abst.)
20 ministres :
Pierre Harmel, social-chrétien : Premier ministre, chargé de la Coordination de la Politique scientifique
Antoon Spinoy, socialiste : Vice-Premier ministre, chargé de la Coordination de la Politique économique
Paul-Henri Spaak, socialiste : ministre des Affaires étrangères, chargé de la Coordination de la Politique extérieure
Gaston Eyskens, social-chrétien : ministre des Finances
Paul-Willem Segers, social-chrétien : ministre-Vice-Président du Conseil, chargé de la Coordination de la Politique sociale
Edmond Leburton, socialiste : Ministre-Vice-Président du Conseil, chargé de la Coordination de la Politique d'infrastructure
Pierre Wigny, social-chrétien : ministre de la Justice
Charles Héger, social-chrétien : ministre de l'Agriculture
Ludovic Moyersoen, social-chrétien : ministre de la Défense nationale
Edouard Anseele, socialiste : ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones
Léon Servais, social-chrétien : ministre de l'Emploi et du Travail
Yves Urbain, social-chrétien : ministre des Communications
Alfred Bertrand, social-chrétien : ministre de la Santé publique
Fernand Dehousse, socialiste : ministre de l'Education nationale
Alfons Vranckx, socialiste : ministre de l'Intérieur
Marc-Antoine Pierson, socialiste : ministre des Affaires économiques
Jos De Saeger, social-chrétien : ministre des Travaux publics
Marguerite De Riemaecker-Legot, sociale-chrétienne : ministre de la Famille et du Logement
Adhémar d'Alcantara, social-chrétien : ministre des Classes moyennes
Hervé Brouhon, socialiste : ministre de la Prévoyance sociale
7 ministres-secrétaires d'Etat :
Henri Fayat, socialiste : ministre-secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères
Albert De Clerck, social-chrétien : ministre-secrétaire d'Etat à la Culture néerlandaise
Ernest Adam, social-chrétien : ministre-secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement et au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Affaires étrangères
Paul de Stexhe, social-chrétien : ministre-secrétaire d'Etat à la Culture française
André Van Cauwenberghe, socialiste : ministre-secrétaire d'Etat, adjoint au Premier ministre pour la Fonction publique
Elie Van Bogaert, socialiste : ministre-secrétaire d'Etat, adjoint au ministre de l'Education nationale
Alfred Scokaert, socialiste : ministre-secrétaire d'Etat, adjoint au ministre des Finances
Remaniements

10 août 1965 :
- Elie Van Bogaert devient 'ministre-secrétaire d'Etat **à** l'Education nationale'.

Gouvernement PAUL VANDEN BOEYNANTS I
19.03.66 / 01.04.68
Bipartite :
Sociaux-chrétiens / Libéraux
Déclaration gouvernementale (dg18)
Lecture : - **à la Chambre :** le 23 mars 1966, par Paul Vanden Boeynants
- **au Sénat :** le 23 mars 1966, par Paul Vanden Boeynants
Vote : - **à la Chambre :** le 25 mars 1966 : 200 présents (119 oui/81 non/0 abst.)
- **au Sénat :** le 31 mars 1966 : 161 présents (105 oui/54 non/2 abst.)
19 ministres :
Paul Vanden Boeynants, social-chrétien : Premier ministre et ministre de la Coordination scientifique
Willy De Clercq, libéral : Vice-Premier ministre et ministre du Budget
Pierre Harmel, social-chrétien : ministre des Affaires étrangères
Pierre Wigny, social-chrétien : ministre de la Justice et de la Culture française
Charles Héger, social-chrétien : ministre de l'Agriculture
Léon Servais, social-chrétien : ministre de l'Emploi et du Travail
Jacques Van Offelen, libéral : ministre des Affaires économiques
Renaat Van Elslande, social-chrétien : ministre des Affaires européennes et de la Culture néerlandaise
Alfred Bertrand, social-chrétien : ministre des Communications
Jos De Saeger, social-chrétien : ministre des Travaux publics
Marguerite De Riemaecker-Legot, sociale-chrétienne : ministre de la Famille et du Logement
Adhémar d'Alcantara, social-chrétien : ministre des Classes moyennes
Raphaël Hulpiau, social-chrétien : ministre de la Santé publique
Placide De Paepe, social-chrétien : ministre de la Prévoyance sociale
Robert Henrion, technicien : ministre des Finances
Frans Grootjans, libéral : ministre de l'Education nationale
Herman Vanderpoorten, libéral : ministre de l'Intérieur
Charles Poswick, libéral : ministre de la Défense nationale
August De Winter, libéral : ministre des Relations commerciales extérieures
4 ministres-secrétaires d'Etat :
Yves Urbain, libéral : ministre-secrétaire d'Etat adjoint au Premier ministre pour l'Economie régionale
Henri Maisse, libéral : ministre-secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones
Jan Piers, social-chrétien : ministre-secrétaire d'Etat à la Fonction publique et au Tourisme
Michel Toussaint, libéral : ministre-secrétaire d'Etat à l'Education nationale

---

Gouvernement GASTON EYSKENS IV
17.06.68 / 08.11.71
Tripartite : Sociaux-chrétiens (PSC-CVP) / Socialistes
Déclaration gouvernementale (dg19)

Lecture : - **à la Chambre :** le 25 juin 1968, par Gaston Eyskens
- **au Sénat :** le 25 juin 1968, par Gaston Eyskens

Vote : - **à la Chambre :** le 27 juin 1968 : 206 présents (115 oui/86 non/5 abst.)
- **au Sénat :** le 28 juin 1968 : 173 présents (107 oui/62 non/4 abst.)

27 ministres :

Gaston Eyskens, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre

Jean-Joseph Merlot, socialiste, francophone : Vice-Premier ministre et ministre des Affaires économiques

Théo Lefèvre, social-chrétien, néerlandophone : ministre sans portefeuille, chargé de la Politique et de la Programmation scientifiques

Pierre Vermeylen, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Education nationale

Paul-Willem Segers, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Défense nationale

Pierre Harmel, social-chrétien, francophone : ministre des Affaires étrangères

Charles Héger, social-chrétien, francophone : ministre de l'Agriculture

Edouard Anseele, socialiste, néerlandophone : ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones

Henri Fayat, socialiste, néerlandophone : ministre du Commerce extérieur

Raymond Scheyven, social-chrétien, francophone : ministre de la Coopération au Développement

Alfred Bertrand, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Communications

Alfons Vranckx, socialiste, néerlandophone : ministre de la Justice

Jos De Saeger, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Travaux publics

Placide De Paepe, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Prévoyance sociale

Louis Major, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Emploi et du Travail

Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, social-chrétien, francophone : ministre des Finances

Albert Parisis, social-chrétien, francophone : ministre de la Culture française

René Pêtre, social-chrétien, francophone : ministre de la Fonction publique

Gustave Breyne, socialiste, néerlandophone : ministre de la Famille et du Logement

Charles Hanin, social-chrétien, francophone : ministre des Classes moyennes

Louis Namèche, socialiste, francophone : ministre de la Santé publique

Lucien Harmegnies, socialiste, francophone : ministre de l'Intérieur

Abel Dubois, socialiste, francophone : ministre de l'Education nationale

Léo Tindemans, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Relations communautaires

Frans Van Mechelen, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Culture néerlandaise

Freddy Terwagne, socialiste, francophone : ministre des Relations communautaires

André Cools, socialiste, francophone : ministre du Budget

2 ministres-secrétaires d'Etat :

André Vlerick, social-chrétien, néerlandophone : ministre-secrétaire d'Etat à l'Economie régionale

Fernand Delmotte, socialiste, francophone : ministre-secrétaire d'Etat à l'Economie régionale

Remaniements

27 janvier 1969 :

- **André Cools** remplace **Jean-Joseph Merlot**, décédé, comme Vice-Premier ministre.
- **Edmond Leburton**, socialiste, francophone remplace **Jean-Joseph Merlot** au département des Affaires économiques.

22 février 1971 :

- **André Cools** remplace **Edmond Leburton** à la fonction de ministre des Affaires économiques.

- **Maurice Denis**, socialiste, francophone remplace **André Cools** à la fonction de ministre du Budget.
- **Fernand Dehousse**, socialiste, francophone remplace **Freddy Terwagne**, décédé, à la fonction de ministre des Relations communautaires.

Gouvernement GASTON EYSKENS V
21.01.72 / 23.11.72
Tripartite : Sociaux-chrétiens (PSC/CVP) / Socialistes
Déclaration gouvernementale (dg20)
Lecture : - **à la Chambre :** le 25 janvier 1972, par Gaston Eyskens
- **au Sénat :** le 25 janvier 1972, par Gaston Eyskens
Vote : - **à la Chambre :** le 27 janvier 1972 : 201 présents (124 oui/73 non/4 ast.)
- **au Sénat :** le 03 février 1972 : 162 présents (100 oui/57 non/5 abst.)
19 ministres :
Gaston Eyskens, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre
André Cools, socialiste, francophone : Vice-Premier ministre
Paul Vanden Boeynants, social-chrétien, francophone : ministre de la Défense nationale
Pierre Harmel, social-chrétien, francophone : ministre des Affaires étrangères
Edouard Anseele, socialiste, néerlandophone : ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones
Léon Servais, social-chrétien, francophone : ministre de la Santé publique et de la Famille
Renaat Van Elslande, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Intérieur
Alfons Vranckx, socialiste, néerlandophone : ministre de la Justice
Jos De Saeger, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Travaux publics
Louis Major, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Emploi et du Travail
Charles Hanin, social-chrétien, francophone : ministre de la Culture française
Louis Namèche, socialiste, francophone : ministre de la Prévoyance sociale
Léo Tindemans, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes
Frans Van Mechelen, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Culture néerlandaise
André Vlerick, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Finances
Fernand Delmotte, socialiste, francophone : ministre des Communications
Léon Hurez, socialiste, francophone : ministre de l'Education nationale
Henri Simonet, socialiste, francophone : ministre des Affaires économiques
Willy Claes, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Education nationale
10 secrétaires d'Etat :
Théo Lefèvre, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Politique et à la Programmation scientifiques, adjoint au Premier ministre
Henri Fayat, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Affaires étrangères
Gustave Breyne, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat au Logement et l'Aménagement du Territoire, adjoint au ministre des Travaux publics
Lucien Harmegnies, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères
Alfred Califice, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat au Logement et à l'Aménagement du Territoire, adjoint au ministre des Travaux publics

---

Léon Remacle, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat à la Fonction publique, adjoint au Premier ministre
Antoon Steverlynck, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat, adjoint au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes
Luc Dhoore, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires économiques
Frank Van Acker, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat au Budget, adjoint au Vice-Premier ministre
Edouard Close, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires économiques
Remaniements
31 décembre 1972 :
- André Cools remplace *ad interim* Henri Simonet à la fonction de ministre des Affaires économiques.

Gouvernement EDMOND LEBURTON I
26.01.73 / 23.10.73
Pentapartite : Socialistes / Sociaux-chrétiens (PSC-CVP) / Libéraux (PLP-PVV)
Déclaration gouvernementale (dg21)
Lecture : - **à la Chambre :** le 30 janvier 1973, par Edmond Leburton
- **au Sénat :** le 30 janvier 1973, par Edmond Leburton
Vote : - **à la Chambre :** le 01 février 1973 : 202 présents (144 oui/53 non/5 abst.)
- **au Sénat :** le 07 février 1973 : 159 présents (116 oui/37 non/6 abst.)
22 ministres :
Edmond Leburton, socialiste, francophone : Premier ministre
Léo Tindemans, social-chrétien, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Coordination des Réformes institutionnelles
Willy De Clercq, libéral, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre des Finances
Paul Vanden Boeynants, social-chrétien, francophone : ministre de la Défense nationale
Edouard Anseele, socialiste, néerlandophone : ministre des Communications
Renaat Van Elslande, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Affaires étrangères
Jos De Saeger, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Santé publique et de l'Environnement
Herman Vanderpoorten, libéral, néerlandophone : ministre de la Justice
Michel Toussaint, libéral, francophone : ministre de l'Education nationale
Charles Hanin, social-chrétien, francophone : ministre de la Politique scientifique
Willy Claes, socialiste, néerlandophone : ministre des Affaires économiques
Alfred Califice, social-chrétien, francophone : ministre des Travaux publics
Frank Van Acker, socialiste, néerlandophone : ministre de la Prévoyance sociale
Edouard Close, socialiste, francophone : ministre de l'Intérieur
Willy Calewaert, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Education nationale
Guy Cudell, socialiste, francophone : ministre des Affaires bruxelloises
Albert Lavens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Agriculture
Léon Hannotte, libéral, francophone : ministre des Classes moyennes
Pierre Falize, socialiste, francophone : ministre de la Culture française
Ernest Glinne, socialiste, francophone : ministre de l'Emploi et du Travail

---

Jean-Pierre Grafé, social-chrétien, francophone : ministre des Affaires wallonnes, adjoint à la Santé publique et à l'Environnement
Jos Chabert, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Culture néerlandaise et des Affaires flamandes
14 secrétaires d'Etat :
Henri Fayat, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Politique portuaire, adjoint au ministre des Travaux publics
Placide De Paepe, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Fonction publique, adjoint au Premier ministre
Abel Dubois, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire et au Logement, adjoint au ministre des Travaux publics
Luc Dhoore, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires économiques
Maria Verlackt-Gevaert, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Famille, adjoint au ministre de la Santé publique
Marcel Wandewiele, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire et au Logement, adjoint au ministre des Travaux publics
Irène Pétry, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères
Antoine Humblet, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat au Budget, adjoint au ministre du Budget
Jef Ramaekers, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles et administratives, adjoint au Premier ministre
Louis Olivier, libéral, francophone : secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles et administratives, adjoint au Premier ministre
Guillaume Schyns, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat aux Cantons de l'Est et au Tourisme, adjoint au Premier ministre
Jos Daems, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones, adjoint au ministre des Communications
André Kempinaire, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Affaires étrangères
Jean Defraigne, libéral, francophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires économiques
Remaniements
5 juin 1973 :
-Robert Urbain remplace **Abel Dubois** à la fonction de secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire et au Logement.

Gouvernement EDMOND LEBURTON II
23.10.73 / 19.01.74
Pentapartite : Socialistes / Sociaux-chrétiens (PSC-CVP) / Libéraux (PLP-PVV)
Déclaration gouvernementale (dg22)

Lecture :	- **à la Chambre :** le 23 octobre 1973, par Edmond Leburton
	- **au Sénat :** le 23 octobre 1973, par Edmond Leburton
Vote :	- **à la Chambre :** le 24 octobre 1973 : 136 présents (129 oui/6 non/1 abst.)
	- **au Sénat :** le 25 octobre 1973 : 148 présents (109 oui/32 non/7 abst.)

---

22 ministres :
Edmond Leburton, socialiste, francophone : Premier Mininstre
Léo Tindemans, social-chrétien, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre du Budget, chargé des Relations commerciales extérieures
Willy De Clercq, libéral, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre des Finances
Paul Vanden Boeynants, social-chrétien, francophone : ministre de la Défense nationale
Renaat Van Elslande, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Affaires étrangères
Jos De Saeger, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Santé publique, de l'Environnement et de la Famille
Herman Vanderpoorten, libéral, néerlandophone : ministre de la Justice
Michel Toussaint, libéral, francophone : ministre de l'Education nationale
Charles Hanin, social-chrétien, francophone : ministre de la Politique scientifique, des Cantons de l'Est et du Tourisme
Willy Claes, socialiste, néerlandophone : ministre des Affaires économiques
Alfred Califice, social-chrétien, francophone : ministre des Travaux publics
Frank Van Acker, socialiste, néerlandophone : ministre de la Prévoyance sociale
Edouard Close, socialiste, francophone : ministre de l'Intérieur
Willy Calewaert, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Education nationale
Guy Cudell, socialiste, francophone : ministre des Affaires bruxelloises et de la Coopération au Développement
Albert Lavens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Agriculture
Pierre Falize, socialiste, francophone : ministre de la Culture française et de l'Aménagement du Territoire et du Logement
Ernest Glinne, socialiste, francophone : ministre de l'Emploi et du Travail
Jean-Pierre Grafé, social-chrétien, francophone : ministre des Affaires wallonnes, adjoint au ministre de la Santé publique et de l'Environnement
Jos Chabert, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Culture flamande et des Affaires flamandes
Jef Ramaekers, socialiste, néerlandophone : ministre des Communications et de la Politique portuaire
Louis Olivier, libéral, francophone : ministre des Classes moyennes et des Réformes institutionnelles et administratives
6 secrétaires d'Etat :
Placide De Paepe, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Fonction publique, adjoint au Premier ministre
Luc Dhoore, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires économiques et secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire et au Logement, adjoint au ministre des Travaux publics
Antoine Humblet, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat au Budget, adjoint au ministre du Budget
Jos Daems, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones, adjoint au ministre des Communications et secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Affaires étrangères
Jean Defraigne, libéral, francophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires économiques
Elie Van Bogaert, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles et administratives, adjoint au Premier ministre

Gouvernement LEO TINDEMANS I
25.04.74 / 11.06.74
Quadripartite : Sociaux-chrétiens / Libéraux
Déclaration gouvernementale (dg23)
Lecture : - **à la Chambre :** le 30 avril 1974, par Léo Tindemans
- **au Sénat :** le 30 avril 1974, par Léo Tindemans
Vote : - **à la Chambre :** le 03 mai 1974 : 210 présents (100 oui/63 non/47 abst.)
- **au Sénat :** le 08 mai 1974 : 174 présents (92 oui/50 non/32 abst.)

19 ministres :
Léo Tindemans, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre
Paul Vanden Boeynants, social-chrétien, francophone : ministre de la Défense nationale et des Affaires bruxelloises
Willy De Clercq, libéral, néerlandophone : ministre des Finances
Renaat Van Elslande, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement
Jos De Saeger, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Santé publique et de la Famille
Placide De Paepe, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Prévoyance sociale
Herman Vanderpoorten, libéral, néerlandophone : ministre de la Justice
Michel Toussaint, libéral, francophone : ministre du Commerce extérieur
Charles Hanin, social-chrétien, francophone : ministre de l'Intérieur
Alfred Califice, social-chrétien, francophone : ministre de l'Emploi, du Travail et des Affaires wallonnes
Albert Lavens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Agriculture
Jean-Pierre Grafé, social-chrétien, francophone : ministre de la Culture française
Jos Chabert, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Communications
Louis Olivier, libéral, francophone : ministre des Classes moyennes
Antoine Humblet, social-chrétien, francophone : ministre de l'Education nationale
Jean Defraigne, libéral, francophone : ministre des Travaux publics
André Oleffe, social-chrétien, francophone : ministre des Affaires économiques
Hendrika De Backer-Van Ocken, sociale-chrétienne, néerlandophone : ministre de la Culture néerlandaise et des Affaires flamandes
Herman De Croo, libéral, néerlandophone : ministre de l'Education nationale

6 secrétaires d'Etat :
Luc Dhoore, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, à l'Aménagement du Territoire et au Logement
Louis D'Haeseleer, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Fonction publique, adjoint au Premier ministre
Charles Hubaux, libéral, francophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, à l'Aménagement du territoire et au Logement
Karel Poma, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Environnement, adjoint au Premier ministre
Gaston Geens, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat du Budget et à la Politique scientifique, adjoint au Premier ministre
Henri-François Van Aal, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat adjoint au ministre des Affaires étrangères

Gouvernement LEO TINDEMANS II
11.06.74 / 04.03.77
Pentapartite : Sociaux-chrétiens / Libéraux[243]*/ Rassemblement Wallon
Déclaration gouvernementale (dg24)
Lecture : - **à la Chambre :** le 12 juin 1974, par Léo Tindemans
- **au Sénat :** le 12 juin 1974, par Léo Tindemans
Vote : - **à la Chambre :** le 13 juin 1974 : 199 présents (109 oui/79 non/11 abst.)
- **au Sénat :** le 18 juin 1974 : 171 présents (98 oui/62 non/11 abst.)
21 ministres :
Léo Tindemans, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre
Paul Vanden Boeynants, social-chrétien, francophone : ministre de la Défense nationale et des Affaires bruxelloises
Willy De Clercq, libéral, néerlandophone : ministre des Finances
Renaat Van Elslande, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement
Jos De Saeger, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Santé publique et de la Famille
Placide De Paepe, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Prévoyance sociale
Herman Vanderpoorten, libéral, néerlandophone : ministre de la Justice
Michel Toussaint, libéral, francophone : ministre du Commerce extérieur
Alfred Califice, social-chrétien, francophone : ministre de l'Emploi, du Travail, des Affaires wallonnes, de l'Aménagement du territoire et du Logement
Albert Lavens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Agriculture
Jean-Pierre Grafé, social-chrétien, francophone : ministre de la Culture française
Jos Chabert, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Communications
Louis Olivier, libéral, francophone : ministre des Classes moyennes
Antoine Humblet, social-chrétien, francophone : ministre de l'Education nationale
Jean Defraigne, libéral, francophone : ministre des Travaux publics
André Oleffe, social-chrétien, francophone : ministre des Affaires économiques
Hendrika De Backer-Van Ocken, sociale-chrétienne, néerlandaise : ministre de la Culture néerlandaise et des Affaires flamandes
Herman De Croo, libéral, néerlandophone : ministre de l'Education nationale
Robert Vandekerckhove, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Réforme des institutions
François Perin, Rassemblement Wallon, francophone : ministre de la Réforme des institutions
Joseph Michel, social-chrétien, francophone : ministre de l'Intérieur
6 secrétaires d'Etat :
Luc Dhoore, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, l'Aménagement du territoire et du Logement
Louis D'Haeseleer, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Fonction publique, adjoint au Premier ministre
Karel Poma, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Environnement, adjoint au Premier ministre

[243] PLP-PVV au début puis PVV et PRLW

Gaston Geens, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat au Budget et à la Politique scientifique, adjoint au Premier ministre
Etienne Knoops, Rassemblement Wallon, francophone : secrétaire d'Etat adjoint au ministre des Affaires économiques
Jean Gol, Rassemblement Wallon, francophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale
Remaniements
4 octobre 1974 :
- Henri-François Van Aal, social-chrétien, francophone, remplace **Jean-Pierre Grafé** au département de la Culture française; il est également nommé secrétaire d'Etat pour le Logement, adjoint au ministre des Affaires bruxelloises.
- **Louis Olivier** est nommé secrétaire d'Etat aux Forêts, à la Chasse et à la Pêche, adjoint au ministre des Affaires wallonnes.
- **August De Winter**, libéral, néerlandophone, est nommé secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires bruxelloises.
- **Robert Moreau**, RW, francophone, est nommé secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, adjoint au ministre des Affaires wallonnes.
- **Karel Poma** est nommé secrétaire d'Etat aux Forêts, à la Chasse et à la Pêche, adjoint au ministre des Affaires flamandes.
- **Luc Dhoore** est adjoint au ministre des Affaires flamandes.
- Jean Gol est adjoint au ministre des Affaires wallonnes.
19 août 1975 :
- Léo Tindemans est chargé de l'interim du département des Affaires économiques.
23 août 1975 :
- Fernand Herman, social-chrétien, francophone, est nommé minisre des Affaires économiques à la place de **André Oleffe**.
31 juillet 1976 :
- Jean Defraigne a été déchargé de ses fonctions de ministre des Travaux publics; il est remplacé par **Louis Olivier**.
- **Louis Olivier** est remplacé par **Léon Hannotte**, libéral, francophone, à sa fonction de ministre des Classes moyennes.
8 décembre 1976 :
- **Etienne Knoops** démissionne de sa fonction de secrétaire d'Etat aux Affaires économiques et est nommé au département du Commerce extérieur.
- **Pierre Bertrand**, RW, francophone, est nommé ministre, adjoint au ministre des Affaires économiques.
- **Michel Toussaint** est déchargé de ses fonctions de ministre du Commerce extérieur et remplace **François Perin** à la fonction de ministre de la Réforme des institutions.
- **André Kempinaire**, libéral, néerlandophone, est nommé ministre de la Fonction publique.
- **Tous les secrétaires d'Etat (sauf Karel Poma) perdent leur fonction.**
- **Gaston Geens** est nommé ministre du Budget et de la Politique scientifique.
- **Robert Moreau** est nommé ministre des Pensions.

Gouvernement LEO TINDEMANS III
06.03.77 / 18.04.77
Quadripartite : Sociaux-chrétiens (PSC-CVP) / PVV/ / PRLW
Déclaration gouvernementale

Le gouvernement « Tindemans III» a posé un problème tout à fait particulier puisque le Premier ministre n'a pas présenté de déclaration gouvernementale au Parlement.
En 1974, le Rassemblement Wallon avait été intégré à l'équipe gouvernementale dirigée par M. Tindemans mais, en mars 1977, le Premier ministre exigea la démission des deux ministres wallons étant donné leur opposition au projet de régionalisation. Le 7 mars, MM. Cornet d'Elzius (PRLW) et Plasman (PSC) sont nommés au Conseil des ministres pour rétablir la parité linguistique. M. Tindemans devait dès lors se présenter devant les Chambres pour expliquer son remaniement et obtenir un nouveau vote de confiance mais il ne s'y présenta pas et demanda au Roi la dissolution des Chambres et la tenue d'élections anticipées pour le 17 avril. Cette attitude du Premier ministre permit au gouvernement de rester en place et de continuer à exercer la plénitude de ses compétences malgré l'absence d'investiture des Chambres. Ceci provoqua un tollé dans le monde politique et l'opposition dénonça ce qu'elle appelait un « Coup d'Etat» . Cependant, M. Tindemans justifiait son attitude par la brièveté du délai jusqu'aux élections qui empêchait d'élaborer un projet de révision constitutionnelle valable mais aussi par le problème de l'absence de majorité politique au Parlement. M.Tindemans estimait qu'il fallait aller aux urnes le plus rapidement possible pour tenter de dégager un gouvernement majoritaire et stable. La nuit du 9 au 10 mars 1977, le Roi prononça la dissolution des Chambres bien que le gouvernement ne soit pas démissionnaire. Il n'y eut donc ni déclaration gouvernementale ni vote de confiance lors du remaniement du gouvernement Tindemans II.

25 ministres :

Léo Tindemans, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre
Paul Vanden Boeynants, social-chrétien, francophone : ministre de la Défense nationale et des Affaires bruxelloises
Willy De Clercq, libéral, néerlandophone : ministre des Finances
Renaat Van Elslande, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement
Jos De Saeger, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Santé publique et de la Famille
Herman Vanderpoorten, libéral, néerlandophone : ministre de la Justice
Michel Toussaint, PRLW, francophone : ministre de la Réforme des institutions
Alfred Califice, social-chrétien, francophone : ministre de l'Emploi et du Travail, des Affaires wallonnes, de l'Aménagement du territoire et du Logement
Albert Lavens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Agriculture
Jos Chabert, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Communications
Louis Olivier, PRLW, francophone : ministre des Travaux publics
Antoine Humblet, social-chrétien, francophone : ministre de l'Education nationale
Hendrika De Backer-Van Ocken, sociale-chrétienne, néerlandophone : ministre de la Culture néerlandaise et des Affaires flamandes
Herman De Croo, libéral, néerlandophone : ministre de l'Education nationale
Robert Vandekerckhove, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Réforme des institutions
Joseph Michel, social-chrétien, francophone : ministre de l'Intérieur
Fernand Herman, social-chrétien, francophone : ministre des Affaires économiques
Etienne Knoops, PRLW, francophone : ministre du Commerce extérieur
Léon Hannotte, PRLW, francophone : ministre des Classes moyennes
Luc Dhoore, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Prévoyance sociale
Henri-François Van Aal, social-chrétien, francophone : ministre de la Culture française, adjoint pour le Logement au secrétaire des Affaires bruxelloises
Marcel Plasman, social-chrétien, francophone : ministre des Pensions et secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, adjoint au ministre des Affaires wallonnes

André Kempinaire, libéral, néerlandophone : ministre de la Fonction publique
Gaston Geens, social-chrétien, néerlandophone : ministre du Budget et de la Politique scientifique
Charles Cornet d'Elzius, PRLW, francophone : ministre adjoint au ministre des Affaires économiques, chargé de l'exercice des compétences régionales pour la région wallonne en matière de Forêts, Chasse et Pêche
3 secrétaires d'Etat :
Karel Poma, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Environnement, adjoint au ministre des Affaires flamandes pour les Forêts, la Chasse et la Pêche
Marc Eyskens, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale et à l'Aménagement du territoire et au Logement, adjoint au ministre des Affaires flamandes
August De Winter, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires bruxelloises

---

Gouvernement LEO TINDEMANS IV
03.06.77 / 11.10.78
Pentapartite : Sociaux-chrétiens (PSC-CVP) / Socialistes / FDF / Volksunie
Déclaration gouvernementale (dg25)
Lecture : - **à la Chambre :** le 07 juin 1977, par Léo Tindemans
- **au Sénat :** le 07 juin 1977, par Léo Tindemans
Vote : - **à la Chambre :** le 09 juin 1977 : 202 présents (165 oui/34 non/3 abst.)
- **au Sénat :** le 14 juin 1977 : 168 présents (139 oui/24 non/5 abst.)
23 ministres :
Léo Tindemans, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre
Léon Hurez, socialiste, francophone : Vice-Premier ministre et ministre de la Fonction publique
Paul Vanden Boeynants, social-chrétien, francophone : Vice-Premier ministre et ministre de la Défense nationale
Renaat Van Elslande, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Justice
Henri Simonet, socialiste, francophone : ministre des Affaires étrangères
Willy Claes, socialiste, néerlandophone : ministre des Affaires économiques
Alfred Califice, social-chrétien, francophone : ministre de la Prévoyance sociale et secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, adjoint au ministre des Affaires wallonnes
Jos Chabert, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Communications
Jef Ramaekers, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Education nationale
Antoine Humblet, social-chrétien, francophone : ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes
Rika De Backer-Van Ocken, sociale-chrétienne, néerlandophone : ministre de la Culture néerlandaise et ministre des Affaires flamandes
Joseph Michel, social-chrétien, francophone : ministre de l'Education nationale
Luc Dhoore, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Santé publique et de l'Environnement
Gaston Geens, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Finances
Hektor De Bruyne, Volksunie, néerlandophone : ministre du Commerce extérieur
Lucien Outers, FDF, francophone : ministre de la Coopération au Développement
Léon Defosset, FDF, francophone : ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones et des ministre des Affaires bruxelloises

---

Jos Wijninckx, socialiste, néerlandophone : ministre des Pensions
Guy Spitaels, socialiste, francophone : ministre de l'Emploi et du Travail
Henri Boel, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Intérieur
Rik Vanderkerckhove, VU, néerlandophone : ministre de la Politique scientifique
Jean-Maurice Dehousse, socialiste, francophone : ministre de la Culture française
Guy Mathot, socialiste, francophone : ministre des Travaux publics et ministre des Affaires wallonnes
7 secrétaires d'Etat :
Robert Urbain, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires wallonnes
Marc Eyskens, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat au Budget, adjoint au Premier ministre et secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires flamandes
Ferdinand De Bondt, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Réforme des institutions, adjoint au Premier ministre
François Persoons, FDF, francophone : secrétaire d'Etat à la Culture française, adjoint au ministre de la Culture française
Roger De Wulf, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, adjoint au ministre des Affaires économiques et secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, adjoint au ministre des Affaires flamandes
Jacques Hoyaux, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à la Réforme des institutions, adjoint au Vice-Premier ministre (L. Hurez)
Vic Anciaux, VU, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Culture néerlandaise, adjoint au ministre de la Culture néerlandaise et secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, adjoint au ministre des Affaires bruxelloises
Remaniements
8 juin 1977 :
- **Henri Simonet** est nommé secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires bruxelloises.

Gouvernement PAUL VANDEN BOEYNANTS II
20.10.78 / 18.12.78
Sextapartite : Sociaux-chrétiens (PSC-CVP) / Socialistes (PS-BSP) / FDF / Volksunie
Déclaration gouvernementale (dg26)
Lecture : - **à la Chambre :** le 25 octobre 1978, par Paul Vanden Boeynants
- **au Sénat :** le 25 octobre 1978, par Paul Vanden Boeynants
Vote : - **à la Chambre :** le 26 octobre 1978 : 188 présents (158 oui/28 non/2 abst.)
- **au Sénat :** le 27 octobre 1978 : 158 présents (128 oui/24 non/6 abst.)
22 ministres :
Paul Vanden Boeynants, social-chrétien, francophone : Premier ministre et ministre de la Défense nationale
Léon Hurez, socialiste, francophone : Vice-Premier ministre et ministre de la Fonction publique
Renaat Van Elslande, social-chrétien, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre de la Justice
Henri Simonet, socialiste, francophone : ministre des Affaires étrangères et secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires bruxelloises

---

Willy Claes, socialiste, néerlandophone : ministre des Affaires économiques
Alfred Califice, social-chrétien, francophone : ministre de la Prévoyance sociale et secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, adjoint au ministre des Affaires wallonnes
Jos Chabert, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Communications
Jef Ramaekers, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Education nationale
Antoine Humblet, social-chrétien, francophone : ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes
Hendrika De Backer-Van Ocken, sociale-chrétienne, néerlandophone : ministre de la Culture néerlandaise et ministre des Affaires flamandes
Joseph Michel, social-chrétien, francophone : ministre de l'Education nationale
Luc Dhoore, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Santé publique et de l'Environnement
Gaston Geens, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Finances
Hektor De Bruyne, VU, néerlandophone : ministre du Commerce extérieur
Lucien Outers, FDF, francophone : ministre de la Coopération au Développement
Léon Defosset, FDF, francophone : ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones et ministre des Affaires bruxelloises
Jos Wijninckx, socialiste, néerlandophone : ministre des Pensions
Guy Spitaels, socialiste, francophone : ministre de l'Emploi et du Travail
Henri Boel, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Intérieur
Rik Vandekerckhove, VU, néerlandophone : ministre de la Politique scientifique
Jean-Maurice Dehousse, socialiste, francophone : ministre de la Culture française
Guy Mathot, socialiste, francophone : ministre des Travaux publics et ministre des Affaires wallonnes
7 secrétaires d'Etat :
Robert Urbain, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires wallonnes
Marc Eyskens, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat au Budget, adjoint au Premier ministre et secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, adjoint au ministre des Affaires flamandes
Ferdinand De Bondt, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Réforme des institutions, adjoint au Vice-Premier ministre (R.Van Elslande)
François Persoons, FDF, francophone : secrétaire d'Etat à la Culture française, adjoint au ministre de la Culture française
Roger De Wulf, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, adjoint au ministre des Affaires économiques et secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, adjoint au ministre des Affaires flamandes
Jacques Hoyaux, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à la Réforme des institutions, adjoint au Vice-Premier ministre (L. Hurez)
Vic Anciaux, VU, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Culture néerlandaise, adjoint au ministre de la Culture néerlandaise et secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, adjoint au ministre des Affaires bruxelloises

---

Gouvernement WILFRIED MARTENS I
03.04.79 / 16.01.80
Pentapartite : Sociaux-chrétiens (PSC-CVP) / Socialistes (PS-BSP) / FDF

Déclaration gouvernementale (dg27)

Lecture : - **à la Chambre :** le 05 avril 1979, par Wilfried Martens
- **au Sénat :** le 05 avril 1979, par Wilfried Martens

Vote : - **à la Chambre :** le 09 avril 1979 : 188 présents (133 oui/50 non/5 abst.)
- **au Sénat :** le 11 avril 1979 : 161 présents (118 oui/40 non/3 abst.)

25 ministres :

Wilfried Martens, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre

Paul Vanden Boeynants, social-chrétien, francophone : Vice-Premier ministre et ministre de la Défense nationale

Willy Claes, socialiste, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre des Affaires économiques

Guy Spitaels, socialiste, francophone : Vice-Premier ministre et ministre du Budget

Renaat Van Elslande, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Justice

Henri Simonet, socialiste, francophone : ministre des Affaires étrangères

Alfred Califice, social-chrétien, francophone : ministre de la Prévoyance sociale et des Pensions

Willy Calewaert, socialiste, néerlandophone : ministre de la Fonction publique et des Réformes institutionnelles

Albert Lavens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes

Jos Chabert, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Communications

Jef Ramaekers, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Education nationale

Hendrika De Backer-Van Ocken, sociale-chrétienne, néerlandophone : ministre des Affaires communautaires néerlandaises

Luc Dhoore, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Santé publique et de l'Environnement

Gaston Geens, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Finances

Lucien Outers, FDF, francophone : ministre du Commerce extérieur et de la Politique scientifique

Léon Defosset, FDF, francophone : ministre des Affaires bruxelloises

Jean-Maurice Dehousse, socialiste, francophone : ministre des Affaires wallonnes

Guy Mathot, socialiste, francophone : ministre des Travaux publics

Robert Urbain, socialiste, francophone : ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones

Marc Eyskens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Coopération au Développement

Roger De Wulf, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Emploi et du Travail

Jacques Hoyaux, socialiste, francophone : ministre de l'Education nationale

Georges Gramme, social-chrétien, francophone : ministre de l'Intérieur et des Réformes institutionnelles

Marc Galle, socialiste, néerlandophone : ministre des Affaires flamandes

Michel Hansenne, social-chrétien, francophone : ministre des Affaires communautaires françaises

8 secrétaires d'Etat :

Guy Cudell, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat aux Affaires bruxelloises, adjoint au ministre des Affaires bruxelloises

Antoine Humblet, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat aux Affaires wallonnes, adjoint au ministre des Affaires wallonnes

François Persoons, FDF, francophone : secrétaire d'Etat aux Affaires communautaires françaises, adjoint au ministre des Affaires communautaires françaises

Paul Akkermans, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Affaires flamandes, adjoint au ministre des Affaires flamandes
Rika Steyaert, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Affaires communautaires néerlandaises, adjoint au ministre des Affaires communautaires néerlandaises
Lydia De Pauw-Deveen, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Affaires bruxelloises, adjoint au ministre des Affaires bruxelloises
Daniel Coens, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Affaires flamandes, adjoint au ministre des Affaires flamandes
Bernard Anselme, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat aux Affaires wallonnes, adjoint au ministre des Affaires wallonnes
Remaniements
9 juillet 1979 :
- Paul Akkermans et **Daniel Coens** changent de titre et deviennent 'secrétaires d'Etat à la Communauté néerlandaise et à la Région flamande, adjoints au ministre de la Région flamande'.
15 octobre 1979 :
- José Desmarets remplace **Paul Vanden Boeynants** dans ses fonctions de Vice-Premier ministre et de ministre de la Défense nationale.
- Philippe Maystadt remplace **Antoine Humblet** dans sa fonction de secrétaire d'Etat à la Région wallonne.
16 janvier 1980 :
- Lucien Outers, **Léon Defosset** et **François Persoons** démissionnent de leurs fonctions.

Gouvernement WILFRIED MARTENS II
23.01.80 / 09.04.80
Quadripartite : Sociaux-chrétiens / Socialistes
Déclaration gouvernementale (dg28)
Lecture : - **à la Chambre :** le 24 janvier 1980, par Wilfried Martens
- **au Sénat :** le 24 janvier 1980, par Wilfried Martens
Vote : - **à la Chambre :** le 24 janvier 1980 : 179 présents (119 oui/52 non/8 abst.)
- **au Sénat :** le 29 janvier 1980 : 157 présents (112 oui/43 non/2 abst.)
24 ministres :
Wilfried Martens, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre
José Desmarets, social-chrétien, francophone : Vice-Premier ministre et ministre de la Défense nationale
Willy Claes, socialiste, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre des Affaires économiques
Guy Spitaels, socialiste, francophone : Vice-Premier ministre et ministre du Budget
Renaat Van Elslande, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Justice
Henri Simonet, socialiste, francophone : ministre des Affaires étrangères
Alfred Califice, social-chrétien, francophone : ministre de la Prévoyance sociale et des Pensions
Albert Lavens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes
Jos Chabert, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Communications
Jef Ramaekers, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Education nationale
Hendrika De Backer-Van Ocken, sociale-chrétienne, néerlandophone : ministre de la Communauté néerlandaise

---

Luc Dhoore, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Santé publique et de l'Environnement
Gaston Geens, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Finances
Jean-Maurice Dehousse, socialiste, francophone : ministre de la Région wallonne
Guy Mathot, socialiste, francophone : ministre des Travaux publics
Robert Urbain, socialiste, francophone : ministre du Commerce extérieur
Marc Eyskens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Coopération au Développement
Roger De Wulf, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Emploi et du Travail
Jacques Hoyaux, socialiste, francophone : ministre de l'Education nationale
Georges Gramme, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Intérieur et des Réformes institutionnelles et ministre de la Politique scientifique
Marc Galle, socialiste, néerlandophone : ministre de la Région flamande
Michel Hansenne, social-chrétien, francophone : ministre de la Communauté française
André Baudson, socialiste, francophone : ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones
Cécile Goor-Eyben, sociale-chrétienne, francophone : ministre de la Région bruxelloise
8 secrétaires d'Etat :
Guy Cudell, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise
Paul Akkermans, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Région flamande, adjoint au ministre de la Région flamande
Rika Steyaert, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Communauté néerlandaise, adjoint au ministre de la Communauté néerlandaise
Lydia De Pauw-Deveen, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise
Daniel Coens, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Région flamande, adjoint au ministre de la Région flamande
Bernard Anselme, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à la Région wallonne, adjoint au ministre de la Région wallonne
André Degroeve, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à la Communauté française, adjoint au ministre de la Communauté française
Philippe Maystadt, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat à la Région wallonne, adjoint au ministre de la Région wallonne

---

Gouvernement WILFRIED MARTENS III
18.05.80 / 07.10.80
Sextapartite : Sociaux-chrétiens / Socialistes / Libéraux
Déclaration gouvernementale (dg29)
Lecture : - **à la Chambre :** le 20 mai 1980, par Wilfried Martens
- **au Sénat :** le 20 mai 1980, par Wilfried Martens
Vote : - **à la Chambre :** le 22 mai 1980 : 180 présents (151 oui/29 non/0 abst.)
- **au Sénat :** le 23 mai 1980 : 159 présents (134 oui/20 non/5 abst.)
27 ministres :
Wilfried Martens, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre
Guy Spitaels, socialiste, francophone : Vice-Premier ministre et ministre des Communications
Herman Vanderpoorten, libéral, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles

---

Willy Claes, socialiste, néerlandophone : ministre des Affaires économiques, membre du Cabinet restreint de politique générale
José Desmarets, social-chrétien, francophone : ministre du Plan et de la Politique scientifique, membre du Cabinet restreint de politique générale
Robert Henrion, libéral, francophone : ministre des Finances, membre du Cabinet restreint de politique générale
Jos Chabert, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Travaux publics, membre du Cabinet restreint de politique générale
Charles-Ferdinand Nothomb, social-chrétien, francophone : Ministre des Affaires étrangères
Charles Poswick, libéral, francophone : ministre de la Défense nationale
Alfred Califice, social-chrétien, francophone : ministre de la Santé publique et de l'Environnement
Willy Calewaert, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Education nationale
Albert Lavens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes
Hendrika De Backer-Van Ocken, sociale-chrétienne, néerlandophone : ministre de la Communauté flamande
Herman De Croo, libéral, néerlandophone : ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones et des Pensions
Luc Dhoore, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Prévoyance sociale
André Kempinaire, libéral, néerlandophone : ministre de la Communauté flamande
Gaston Geens, social-chrétien, néerlandophone : ministre du Budget et adjoint à l'Education nationale
Jean-Maurice Dehousse, socialiste, francophone : ministre de la Région wallonne
Guy Mathot, socialiste, francophone : ministre de l'Education nationale
Robert Urbain, socialiste, francophone : ministre du Commerce extérieur
Marc Eyskens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Coopération au Développement
Roger De Wulf, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Emploi et du Travail
Marc Galle, socialiste, néerlandophone : ministre de la Communauté flamande
Michel Hansenne, social-chrétien, francophone : ministre de la Communauté française
Cécile Goor-Eyben, sociale-chrétienne, francophone : ministre de la Région bruxelloise
Elie Deworme, socialiste, francophone : ministre de la Fonction publique
Philippe Moureaux, socialiste, francophone : ministre de l'Intérieur et des Réformes institutionnelles
9 secrétaire d'Etat :
Freddy Willockx, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Finances, adjoint au ministre des Finances
Paul Akkermans, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Communauté flamande, adjoint au ministre de la Communauté flamande
Rika Steyaert, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Communauté flamande, adjoint au ministre de la Communauté flamande
Lucienne Herman-Michielsens, libérale, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Communauté flamande, adjoint au ministre de la Communauté flamande
Albert Demuyter, libéral, francophone : secrétaire d'Etat à la Communauté française, adjoint au ministre de la Communauté française
Pierre Mainil, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat à la Région wallonne, adjoint au ministre de la Région wallonne

André Bertouille, libéral, francophone : secrétaire d'Etat à la Région wallonne, adjoint au ministre de la Région wallonne
August De Winter, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise
Guy Cudell, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise
Remaniements
29 juin 1980 :
- **Paul Hatry**, libéral, francophone remplace **Robert Henrion** au département des Finances (pour raisons de santé).
3 juillet 1980 :
- **Charles Poswick** est nommé membre du Cabinet restreint de politique générale.

Gouvernement WILFRIED MARTENS IV
22.10.80 / 02.04.81
Quadripartite : Sociaux-chrétiens / Socialistes
Déclaration gouvernementale (dg30)

Lecture : - **à la Chambre :** le 24 octobre 1980, par Wilfried Martens
- **au Sénat :** le 24 octobre 1980, par Wilfried Martens

Vote : - **à la Chambre :** le 29 octobre 1980 : 173 présents (117 oui/47 non/9 abst.)
- **au Sénat :** le 31 octobre 1980 : 149 présents (112 oui/34 non/3 abst.)

25 ministres :
Wilfried Martens, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre
Guy Spitaels, socialiste, francophone : Vice-Premier ministre et ministre des Communications
Willy Claes, socialiste, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre des Affaires économiques
José Desmarets, social-chrétien, francophone : Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, du Plan et adjoint à la Communauté française
Jos Chabert, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Travaux publics et des Réformes institutionnelles
Charles-Ferdinand Nothomb, social-chrétien, francophone : ministre des Affaires étrangères
Willy Calewaert, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Education nationale
Albert Lavens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Agriculture
Luc Dhoore, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Prévoyance sociale et de la Santé publique
Gaston Geens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Communauté flamande et adjoint à l'Education nationale
Jean-Maurice Dehousse, socialiste, francophone : ministre de la Région wallonne
Guy Mathot, socialiste, francophone : ministre de l'Intérieur et du Budget
Robert Urbain, socialiste, francophone : ministre du Commerce extérieur
Marc Eyskens, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Finances
Roger De Wulf, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Emploi et du Travail
Marc Galle, socialiste, néerlandophone : ministre de la Communauté flamande
Michel Hansenne, social-chrétien, francophone : ministre de la Communauté française
Philippe Moureaux, socialiste, francophone : ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles
Daniël Coens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Coopération au Développement
Philippe Maystadt, social-chrétien, francophone : ministre de la Fonction publique et de la Politique scientifique, chargé de la Coordination de la politique de l'environnement
André Degroeve, socialiste, francophone : ministre de la Région bruxelloise
Pierre Mainil, social-chrétien, francophone : ministre des Pensions
Freddy Willockx, socialiste, néerlandophone : ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones
Frank Swaelen, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Défense nationale
Philippe Busquin, socialiste, francophone : ministre de l'Education nationale
7 secrétaires d'Etat :
Rika De Backer-Van Ocken, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Communauté flamande, adjoint au ministre de la Communauté flamande (G.Geens)
Cécile Goor-Eyben, sociale-chrétienne, francophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise

Elie Deworme, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à la Région wallonne, adjoint au ministre de la Région wallonne
Paul Akkermans, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Communauté flamande, adjoint au ministre de la Communauté flamande (G.Geens)
Rika Steyaert, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Communauté flamande, adjoint au ministre de la Communauté flamande (G.Geens)
Lydia De Pauw-Deveen, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise
Melchior Wathelet, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat à la Région wallonne, adjoint au ministre de la Région wallonne
Remaniements
26 février 1981 :
- **Guy Mathot** remplace **Guy Spitaels** dans sa fonction de Vice-Premier ministre.
- **Philippe Busquin** remplace **Guy Mathot** au département de l'Intérieur.
- **Valmy Féaux**, socialiste, francophone, est nommé ministre des Communications.
- **Guy Coëme**, socialiste, francophone, remplace **Elie Deworme** dans sa fonction de secrétaire d'Etat à la Région wallonne, adjoint au ministre de la Région wallonne.

Gouvernement MARC EYSKENS
06.04.81 / 21.09.81
Quadripartite : Sociaux-chrétiens / Socialistes
Déclaration gouvernementale (dg31)
Lecture : - **à la Chambre :** le 07 avril 1981, par Marc Eyskens
- **au Sénat :** le 07 avril 1981, par Marc Eyskens
Vote : - **à la Chambre :** le 08 avril 1981 : 174 présents (118 oui/52 non/4 abst.)
- **au Sénat :** le 09 avril 1981 : 130 présents (96 oui/26 non/8 abst.)
25 ministres :
Marc Eyskens, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre
Guy Mathot, socialiste, francophone : Vice-Premier ministre et ministre du Budget
Willy Claes, socialiste, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre des Affaires économiques
José Desmarets, social-chrétien, francophone : Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, du Plan et adjoint à la Communauté française
Jos Chabert, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Travaux publics et des Réformes institutionnelles
Charles-Ferdinand Nothomb, social-chrétien, francophone : ministre des Affaires étrangères
Willy Calewaert, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Education nationale
Albert Lavens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Agriculture
Luc Dhoore, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Prévoyance sociale et de la Santé publique
Gaston Geens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Communauté flamande et adjoint à l'Education nationale
Jean-Maurice Dehousse, socialiste, francophone : ministre de la Région wallonne
Robert Urbain, socialiste, francophone : ministre du Commerce extérieur
Robert Vandeputte, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Finances
Roger De Wulf, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Emploi et du Travail

---

Marc Galle, socialiste, néerlandophone : ministre de la Communauté flamande
Michel Hansenne, social-chrétien, francophone : ministre de la Communauté française
Philippe Moureaux, socialiste, francophone : ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles
Daniel Coens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Coopération au Développement
Philippe Maystadt, social-chrétien, francophone : ministre de la Fonction publique et de la Politique scientifique, chargé de la Coordination de la politique de l'Environnement
André Degroeve, socialiste, francophone : ministre de la Région bruxelloise
Pierre Mainil, social-chrétien, francophone : ministre des Pensions
Freddy Willockx, socialiste, néerlandophone : ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones
Frank Swaelen, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Défense nationale
Philippe Busquin, socialiste, francophone : ministre de l'Intérieur et ministre de l'Education nationale
Valmy Féaux, socialiste, francophone : ministre des Communications
7 secrétaires d'Etat :
Rika De Backer-Van Ocken, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat, adjoint au ministre de la Communauté flamande (G.Geens)
Cécile Goor-Eyben, sociale-chrétienne, francophone : secrétaire d'Etat, adjoint au ministre de la Région bruxelloise
Paul Akkermans, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat, adjoint au ministre de la Communauté flamande (G.Geens)
Rika Steyaert, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat, adjoint au ministre de la Communauté flamande (G.Geens)
Lydia De Pauw-Deveen, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat, adjoint au ministre de la Région bruxelloise
Melchior Wathelet, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat, adjoint au ministre de la Région wallonne
Guy Coëme, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat, adjoint au ministre de la Région wallonne

Gouvernement WILFRIED MARTENS V
17.12.81 / 14.10.85
Quadripartite : Sociaux-chrétiens / Libéraux
Déclaration gouvernementale (dg32)
Lecture : - **à la Chambre :** le 18 décembre 1981, par Wilfried Martens
- **au Sénat :** le 18 décembre 1981, par Wilfried Martens
Vote : - **à la Chambre :** le 20 décembre 1981 : 204 présents (114 oui/89 non/1 abst.)
- **au Sénat :** le 21 décembre 1981 : 167 présents (97 oui/70 non/0 abst.)

15 ministres :
Wilfried Martens, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre
Jean Gol, libéral, francophone : Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles
Willy De Clercq, libéral, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur
Charles-Ferdinand Nothomb, social-chrétien, francophone : Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique
Léo Tindemans, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Relations extérieures
Marc Eyskens, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Affaires économiques
Louis Olivier, libéral, francophone : ministre des Travaux publics
Herman De Croo, libéral, néerlandophone : ministre des Communications et des Postes, Télégraphes et Téléphones
Michel Hansenne, social-chrétien, francophone : ministre de l'Emploi et du Travail
Daniel Coens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Education nationale
Philippe Maystadt, social-chrétien, francophone : ministre du Budget, de la Politique scientifique et du Plan
Albert Demuyter, libéral, francophone : ministre de la Région bruxelloise et des Classes moyennes
Alfred Vreven, libéral, néerlandophone : ministre de la Défense nationale
Michel Tromont, libéral, francophone : ministre de l'Education nationale
Jean-Luc Dehaene, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Affaires sociales et des Réformes institutionnelles

10 secrétaires d'Etat :
André Kempinaire, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Finances et du Commerce extérieur
Etienne Knoops, libéral, francophone : secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques
Cécile Goor-Eyben, sociale-chrétienne, francophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise
Pierre Mainil, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat aux Pensions, adjoint au ministre des Affaires sociales
Louis Waltniel, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Fonction publique, adjoint au ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique
Paula D'Hondt-Van Opdenbosch, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones, adjoint au ministre des Communications et des Postes, Télégraphes et Téléphones
Paul De Keersmaeker, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Relations extérieures

Firmin Aerts, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, adjoint au ministre des Affaires sociales
Jacqueline Mayence-Goossens, libérale, francophone : secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, adjoint au ministre des Relations extérieures
Anne-Marie Neyts-Uyttebroeck, libérale, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise
Remaniements.
10 février 1982 :
- **Firmin Aerts** devient 'Secrétaire d'Etat à la Santé publique et à l'Environnement' (au lieu de 'Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales').
20 janvier 1983 :
- **Louis Olivier** remplace **Albert Demuyter** dans sa fonction de ministre des Classes moyennes.
- **Paul Hatry**, libéral, francophone, remplace **Albert Demuyter** dans sa fonction de ministre de la Région bruxelloise.
- **Etienne Knoops** est nommé secrétaire d'Etat aux Classes moyennes, adjoint au ministre des Classes moyennes.
9 juin 1983 :
- **André Bertouille** remplace **Michel Tromont** au département de l'Education nationale.
- **François-Xavier de Donnéa** remplace **Jacqueline Mayence-Goossens** comme secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement.
6 janvier 1985 :
- **Jean Gol** remplace **Willy De Clercq** au département du Commerce extérieur.
- **Frans Grootjans** remplace **Willy De Clercq** comme Vice-Premier ministre et ministre des Finances.
- **Frans Grootjans** remplace **Louis Olivier** au département des Classes moyennes.
- **André Kempinaire** est adjoint au ministre de la Justice et du Commerce extérieur.
- **Etienne Knoops** est adjoint au minstre des Finances et des Classes moyennes.
- **Louis Waltniel** est nommé secrétaire d'Etat aux Finances, adjoint au ministre des Finances et des Classes moyennes.

Gouvernement WILFRIED MARTENS VI
28.11.85 / 19.10.87
Quadripartite : Sociaux-chrétiens / Libéraux
Déclaration gouvernementale (dg33)

Lecture : - **à la Chambre :** le 29 novembre 1985, par Wilfried Martens
- **au Sénat :** le 29 novembre 1985, par Wilfried Martens

Vote : - **à la Chambre :** le 06 décembre 1985 : 207 présents (114 oui/93 non/0 abst.)
- **au Sénat :** le 10 décembre 1985 : 173 présents (99 oui/73 non/1 abst.)

15 ministres :

Wilfried Martens, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre

Jean Gol, libéral, francophone : Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles

Charles-Ferdinand Nothomb, social-chrétien, francophone : Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur, de la Fonction publique et de la Décentralisation

Guy Verhofstadt, libéral, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre du Budget, de la Politique scientifique et du Plan

Léo Tindemans, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Relations extérieures

Marc Eyskens, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Finances

Louis Olivier, libéral, francophone : ministre des Travaux publics

Herman De Croo, libéral, néerlandophone : ministre des Communications et du Commerce extérieur

Michel Hansenne, social-chrétien, francophone : ministre de l'Emploi et du Travail

Daniel Coens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Education nationale

Philippe Maystadt, social-chrétien, francophone : ministre des Affaires économiques

Jean-Luc Dehaene, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Affaires sociales et des Réformes institutionnelles

François-Xavier de Donnéa, libéral, francophone : ministre de la Défense nationale et ministre de la Région bruxelloise

Jacky Buchmann, libéral, néerlandophone : ministre des Classes moyennes

André Damseaux, libéral, francophone : ministre de l'Education nationale

13 secrétaires d'Etat :

André Kempinaire, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, adjoint au ministre des Relations extérieures

Etienne Knoops, libéral, francophone : secrétaire d'Etat au commerce extérieur, adjoint au ministre du Commerce extérieur

Pierre Mainil, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat aux Pensions, adjoint au ministre des Affaires sociales

Paula D'Hondt-Van Opdenbosch, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones, adjoint au Premier ministre

Paul De Keersmaeker, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Relations extérieures

Firmin Aerts, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques

Georges Mundeleer, libéral, francophone : secrétaire d'Etat à la Justice, adjoint au ministre de la Justice et secrétaire d'Etat aux Classes moyennes, adjoint au ministre des Classes moyennes

Jan Bascour, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise

Guy Lutgen,social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat à la Modernisation et à l'Informatisation des services publics, adjoint au Premier ministre
Louis Bril, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Fonction publique, adjoint au ministre de la Fonction publique et secrétaire d'Etat à la Politique scientifique, adjoint au ministre de la Politique scientifique
Jean-Louis Thys, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise
Miet Smet, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation sociale, adjoint au ministre des Affaires sociales
Wivina Demeester-De Meyer, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Santé publique et à la Politique des handicapés, ajoint au ministre des Affaires sociales
Remaniements
18 octobre 1986 :
- **Philippe Maystadt** remplace **Charles-Ferdinand Nothomb** comme Vice-Premier ministre.
- **Joseph Michel** remplace **Charles-Ferdinand Nothomb** au ministère de l'Intérieur.
9 mars 1987 :
- Antoine Duquesne remplace **André Damseaux** à la fonction de ministre de l'Education nationale.

Gouvernement WILFRIED MARTENS VII
21.10.87 / 13.12.87
Quadripartite : Sociaux-chrétiens / Libéraux
Déclaration gouvernementale (dg34)
Lecture : - **à la Chambre :** le 23 octobre 1987, par Wilfried Martens
- **au Sénat :** le 23 octobre 1987, par Wilfried Martens
Vote : - **à la Chambre :** 23 octobre 1987 : 172 présents (107 oui/65 non/0 abst.)
- **au Sénat :** le 24 octobre 1987 : 157 présents (95 oui/61 non/1 abst.)
15 ministres :
Wilfried Martens, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre
Jean Gol, libéral, francophone : Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles
Philippe Maystadt, social-chrétien, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre des Affaires économiques
Guy Verhofstadt, libéral, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre du Budget, de la politique scientifique et du Plan
Léo Tindemans, social-chrétien, néerlandophone : Ministre des Relations extérieures
Marc Eyskens, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Finances
Louis Olivier, libéral, francophone : ministre des Travaux publics
Herman De Croo, libéral, néerlandophone : ministre des Communications et du Commerce extérieur
Joseph Michel, social-chrétien, francophone : ministre de l'Intérieur, de la Fonction publique et de la Décentralisation
Michel Hansenne, social-chrétien, francophone : ministre de l'Emploi et du Travail
Daniel Coens, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Education nationale
Jean-Luc Dehaene, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Affaires sociales et des Réformes institutionnelles

---

François-Xavier de Donnéa, libéral, francophone : ministre de la Défense nationale et de la Région bruxelloise
Jacky Buchmann, libéral, néerlandophone : ministre des Classes moyennes
Antoine Duquesne, libéral, francophone : ministre de l'Education nationale
13 secrétaires d'Etat :
André Kempinaire, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, adjoint au ministre des Relations extérieures
Etienne Knoops, libéral, francophone : secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, adjoint au ministre du Commerce extérieur
Pierre Mainil, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat aux Pensions, adjoint au ministre des Affaires sociales
Paula D'Hondt-Van Opdenbosch, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones, adjoint au Premier ministre
Paul De Keersmaeker, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Relations extérieures
Firmin Aerts, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques
Georges Mundeleer, libéral, francophone : secrétaire d'Etat à la Justice, adjoint au ministre de la Justice, et secrétaire d'Etat aux Classes moyennes, adjoint au ministre des Classes moyennes
Jan Bascour, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise
Guy Lutgen, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat à la Modernisation et à l'Informatisation des services publics, adjoint au Premier ministre
Louis Bril, libéral, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Fonction publique, adjoint au ministre de la Fonction publique et secrétaire d'Etat à la Politique scientifique, adjoint au ministre de la Politique scientifique
Jean-Louis Thys, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise
Miet Smet, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation sociale, adjoint au ministre des Affaires sociales
Wivina Demeester-De Meyer, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Santé publique et à la Politique des handicapés, adjoint au ministre des Affaires sociales (et en ce qui concerne le Fonds nationale de reclassement social des handicapés au ministre de l'Emploi et du Travail
Remaniements
3 février 1988 :
- **Guy Lutgen** quitte sa fonction de Secrétaire d'Etat à la Modernisation et à l'Informatisation des services publics, adjoint au Premier ministre.
5 février 1988 :
- **Wilfried Martens** est chargé de la Modernisation et de l'Informatisation des services publics.

Gouvernement WILFRIED MARTENS VIII
09.05.88 / 29.09.91
Pentapartite : Sociaux-chrétiens / Socialistes / Volksunie
Déclaration gouvernementale (dg35)
Lecture : - **à la Chambre :** le 10 mai 1988, par Wilfried Martens

---

- **au Sénat :** le 10 mai 1988, par Wilfried Martens

Vote : - **à la Chambre :** le 14 mai 1988 : 206 présents (140 oui/65 non/1 abst.)

- **au Sénat :** le 19 mai 1988 : 129 présents (123 oui/4 non/2 abst.)

19 ministres :

Wilfried Martens, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre

Philippe Moureaux, socialiste, francophone : Vice-Premier ministre et ministre de la Région bruxelloise et des Réformes institutionnelles

Willy Claes, socialiste, néerlandophone : Vice-Premier ministre, ministre des Affaires économiques et du Plan et ministre de l'Education nationale

Jean-Luc Dehaene, social-chrétien, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre des Communications et des Réformes institutionnelles

Melchior Wathelet, social-chrétien, francophone : Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Classes moyennes

Hugo Schiltz, VU, néerlandophone : Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Politique scientifique

Léo Tindemans, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Relations extérieures

Philippe Maystadt, social-chrétien, francophone : ministre des Finances

Robert Urbain, socialiste, francophone : ministre du Commerce extérieur

Michel Hansenne, social-chrétien, francophone : ministre de la Fonction publique

Freddy Willockx, socialiste, néerlandophone : ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones

Philippe Busquin, socialiste, francophone : ministre des Affaires sociales

Guy Coëme, socialiste, francophone : ministre de la Défense nationale

Paula D'Hondt-Van Opdenbosch, sociale-chrétienne, néerlandophone : ministre des Travaux publics

Louis Tobback, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Intérieur, de la Modernisation des services publics et des Institutions culturelles et scientifiques nationales

Yvan Ylieff, socialiste, francophone : ministre de l'Education nationale

André Geens, VU, néerlandophone : ministre de la Coopération au Développement

Alain Van der Biest, socialistre, francophone : ministre des Pensions

Luc Van den Brande, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Emploi et du Travail

13 secrétaires d'Etat :

Elie Deworme, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques

Pierre Mainil, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat aux Classes moyennes et aux Victimes de la guerre, adjoint au ministre de la Justice et des Classes moyennes

Paul De Keersmaeker, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Relations extérieures

Jean-Louis Thys, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise

Miet Smet, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation sociale, adjoint au Premier ministre

Anne-Marie Lizin, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à l'Europe 1992, adjoint au ministre du Commerce extérieur

Jef Valkeniers, VU, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise

Roger Delizée, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à la Santé publique et à la Politique des handicapés, adjoint au ministre des Affaires sociales

Leona Detiège, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Pensions, adjoint au ministre des Pensions
Marcel Colla, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Politique scientifique, adjoint au ministre de la Politique scientifique
Luc Van den Bossche, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Education nationale, adjoint au ministre de l'Education nationale (W.Claes)
Herman Van Rompuy, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Finances, adjoint au ministre des Finances et secrétaire d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, adjoint au ministre des Classes moyennes
Norbert De Batselier, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, adjoint aux ministres des Réformes institutionnelles
Remaniements
18 septembre 1988 :
- **Wivina Demeester-De Meyer**, social-chrétienne, néerlandophone, remplace **Hermann Van Rompuy** dans sa fonction de secrétaire d'Etat aux Finances.
18 octobre 1988 :
- **Jos Dupré**, social-chrétien, néerlandophone, remplace **Norbert De Batselier** dans sa fonction de secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, adjoint au ministre des Réformes institutionnelles, et est nommé secrétaire d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, adjoint au ministre des Classes moyennes.
- **Pierre Chevalier**, socialiste, néerlandophone, remplace **Luc Van den Bossche** dans sa fonction de secrétaire d'Etat à l'Education nationale.
16 janvier 1989 :
- **Philippe Moureaux** est chargé de la Restructuration du Ministère de l'Education nationale.
- **Willy Claes** est chargé de la Restructuration du 'Ministerie van Onderwijs'.
- **Willy Claes** quitte le département de l'Education nationale.
- **Marcel Colla**, socialiste, néerlandophone, remplace **Freddy Willockx** au département des Postes, Télégraphes et Téléphones.
- **Paula D'Hondt-Van Opdenbosch** quitte le département des Travaux publics.
- **Yvan Ylieff** quitte le département de l'Education nationale.
- **Pierre Chevalier**, socialiste, néerlandophone, remplace **Marcel Colla** dans sa fonction de secrétaire d'Etat à la Politique scientifique, adjoint au ministre de la Politique scientifique.
- **Jos Dupré**, social-chrétien, néerlandophone, est chargé de la Restructuration du Ministère des Travaux publics, adjoint au ministre des Communications.
02 mars 1989 :
- **Raymond Langendries**, social-chrétien, francophone, remplace **Michel Hansenne** au département de la Fonction publique.
19 juin 1989 :
- Marc Eyskens, social-chrétien, néerlandophone, remplace **Léo Tindemans** au département des Relations extérieures.
23 juin 1989 :
- Le titre de 'ministre des Relations extérieures' est remplacé par celui de 'ministre des Affaires étrangères'.
11 juillet 1989 :
- Philippe Moureaux est chargé de la Restructuration du Ministère de la Région bruxelloise et est déchargé de sa fonction de ministre de la Région bruxelloise.

- **Jean-Louis Thys** et **Jef Valkeniers** quittent leur fonction de secrétaires d'Etat à la Région bruxelloise.

18 janvier 1990 :

- **Eric Derycke**, socialiste, néerlandophone, remplace **Pierre Chevalier** dans sa fonction de sécrétaire d'Etat à la Politique scientifique, adjoint au ministre de la Politique scientifique.

02 mai 1990 :

- **Gilbert Mottard**, socialiste, francophone, remplace **Alain Van der Biest** à la fonction de ministre des Pensions.

Gouvernement WILFRIED MARTENS IX

29.09.91 / 07.03.92

Quadripartite : Sociaux-chrétiens /Socialistes

Déclaration gouvernementale (dg36)

Lecture : - **à la Chambre :** le 08 octobre 1991, par Wilfrid Martens
- **au Sénat :** le 08 octobre 1991, par Wilfrid Martens

Vote : - **à la Chambre :** le 09 octobre : 175 présents (115 oui/ 60 non/ 0 abst.)
- **au Sénat :** le 09 octobre : 135 présents (103 oui/ 31 non/ 1 abst.)

18 ministres :

Wilfried Martens, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre

Philippe Moureaux, socialiste, francophone : Vice-Premier ministre, des Réformes institutionnelles,de la Restructuration de l'Education nationale et de la Restructuration du Ministère de la Région bruxelloise.

Willy Claes, socialiste, néerlandophone : Vice-Premier ministre, ministre des Affaires économiques, du Plan et de la Restructuration de l'Education nationale

Jean-Luc Dehaene, social-chrétien, néerlandophone : Vice-Premier ministre, ministre des Communications et des Réformes institutionnelles

Melchior Wathelet, social-chrétien, francophone : Vice-Premier ministre, ministre de la Justice et des Classes moyennes

Wivina Demeester, social-chrétienne, néerlandophone : ministre du Budget et de la Politique scientifique

Léo Tindemans, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Relations extérieures

Philippe Maystadt, social-chrétien, francophone : ministre des Finances

Robert Urbain, socialiste, francophone : ministre du Commerce extérieur

Michel Hansenne, social-chrétien, francophone : ministre de la Fonction publique

Philippe Busquin, socialiste, francophone : ministre des Affaires sociales

Guy Coëme, socialiste, francophone : ministre de la Défense nationale

Louis Tobback, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Intérieur, de la Modernisation des services publics et des Institutions culturelles et scientifiques nationales

Eric Derycke, socialiste, néerlandophone : ministre de la Coopération au développement et ministre adjoint à la Politique scientifique

Alain Van der Biest, socialistre, francophone : ministre des Pensions

Luc Van den Brande, social-chrétien, néerlandophone : ministre de l'Emploi et du Travail

Marcel Colla, socialiste, néerlandophone : ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones

Raymond Langendries, social-chrétien, francophone : ministre de la Fonction publique

10 secrétaires d'Etat :

Elie Deworme, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques
Pierre Mainil, social-chrétien, francophone : secrétaire d'Etat aux Classes moyennes et Victimes de la guerre, adjoint au ministre de la Justice et des Classes moyennes
Paul De Keersmaeker, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Relations extérieures
Miet Smet, sociale-chrétienne, néerlandophone : secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation sociale, adjoint au Premier ministre
Anne-Marie Lizin, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à l'Europe 1992, adjoint au ministre du Commerce extérieur
Roger Delizée, socialiste, francophone : secrétaire d'Etat à la Santé publique et à la Politique des handicapés, adjoint au ministre des Affaires sociales
Leona Detiège, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Pensions, adjoint au ministre des Pensions
Jos Dupré, social-chrétien, néerlandophone : secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, adjoint aux ministres des Réformes institutionnelles, secrétaire d'Etat des Petites et Moyennes Entreprises, adjoint au ministre des Classes moyennes et secrétaire d'Etat de la Restructuration des travaux publics, adjoint au ministre des Communications
Pierre Chevalier, socialiste, néerlandophone : secrétaire d'Etat à la Politique scientifique, adjoint au ministre de la Politique scientifique
Remaniement.
25 janvier 1992 :
Philippe Busquin démissionne de ses fonctions et est remplacé par **Philippe Moureaux** au département des Affaires sociales.

Gouvernement JEAN-LUC DEHAENE
07.03.92 / 1995
Quadripartite : Sociaux-chrétiens / Socialistes
Déclaration gouvernementale (dg37)
Lecture : **- à la Chambre :** le 09 mars 1992, par Jean-Luc Dehaene
- au Sénat : le 09 mars 1992, par Jean-Luc Dehaene
Vote : **- à la Chambre :** le 11 mars : 200 présents (118 oui/82 non/0 abst.)
- au Sénat : le 13 mars : 170 présents (102 oui/65 non/3 abst.)
15 ministres :
Jean-Luc Dehaene, social-chrétien, néerlandophone : Premier ministre
Guy Coëme, socialiste, francophone : Vice-Premier ministre, ministre des Communications et des Entreprises publiques
Willy Claes, socialiste, néerlandophone : Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères
Melchior Wathelet, social-chrétien, francophone : Vice-premier ministre, ministre de la Justice et des Affaires économiques
Philippe Maystadt, social-chrétien, francophone : ministre des Finances
Philippe Moureaux, socialiste, francophone : ministre des Affaires sociales
Jean-Maurice Dehousse, socialiste, francophone : ministre de la Politique scientifique
Robert Urbain, socialiste, francophone : ministre du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Freddy Willockx, socialiste, néerlandophone : ministre des Pensions
Louis Tobback, socialiste, néerlandophone : ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique

Miet Smet, sociale-chrétienne, néerlandophone : ministre de l'Emploi et du Travail
André Bourgeois, social-chrétien, néerlandophone : ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Agriculture
Léo Delcroix, social-chrétien, néerlandophone : ministre de la Défense nationale
Laurette Onkelinx, socialiste, francophone : ministre de la Santé publique, de l'Environnement et de l'Intégration sociale
Mieke Offeciers-Van De Wiele, sociale-chrétienne, néerlandophone : ministre du Budget
1 Secrétaire d'Etat :
Erik Derycke, socialiste, néerlandophone : Secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères

Annexe III. Le tableau lexical

Le tableau lexical repris dans cette annexe est le tableau qui donne pour l'ensemble des formes attestées au moins 10 fois la distribution de leur nombre d'occurrences dans les 38 déclarations gouvernementales belges prononcées entre 1944 et 1992.

Ce tableau comporte 1355 lignes correspondant aux 1355 formes de fréquence supérieure ou égale à 10 dans le corpus. Les colonnes sont numérotées de 0 à 37 et correspondent aux déclarations telles que nous les avons numérotées [par exemple : 0 à dg00 (Hubert Pierlot-1944) et 37 à dg37 (Jean-Luc Dehaene-1992)]

Dans la colonne « somme » se trouve la fréquence de la forme dans le corpus (somme des fréquences dans chacun des textes du corpus)

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
0	de	203	87	55	194	106	92	183	146	142	380	64	319	174	307	301	288	271	252	134	118
1	la	127	71	42	145	82	59	146	74	103	245	61	206	118	178	192	184	159	143	62	51
2	et	93	40	34	120	47	44	90	56	63	156	30	159	98	143	146	140	143	124	72	54
3	l	91	45	27	116	60	34	81	54	75	195	21	162	107	149	124	131	127	111	76	61
4	le	73	47	35	80	48	57	121	79	82	187	34	138	101	145	140	122	139	65	73	40
5	des	68	21	23	74	56	54	67	51	75	146	20	150	86	163	135	136	145	103	49	37
6	les	80	30	35	89	58	42	79	54	58	133	23	120	91	95	111	93	124	106	63	56
7	à	69	50	34	95	46	42	94	54	55	123	22	111	87	125	117	103	95	88	53	40
8	d	58	24	28	52	30	17	57	37	38	104	6	86	44	92	94	99	102	65	39	18
9	en	45	16	14	38	27	27	37	35	23	70	16	73	41	52	61	76	72	39	36	17
10	une	35	18	12	52	14	7	41	23	26	73	6	50	34	74	67	53	56	47	26	27
11	du	37	22	17	43	37	23	40	24	32	92	15	75	33	44	67	69	56	26	28	15
12	dans	36	14	12	41	14	17	36	25	43	79	10	45	33	62	56	41	61	42	28	15
13	Gouvernement	22	23	15	40	21	27	52	22	37	64	21	56	45	51	54	46	61	19	25	14
14	un	23	12	8	33	11	8	37	20	31	42	7	38	29	74	53	51	42	43	32	16
15	il	32	28	25	69	19	16	59	36	36	56	6	42	59	39	53	45	44	24	19	14
16	qui	39	19	13	44	21	14	41	33	23	46	13	48	34	57	40	39	28	32	16	18
17	que	44	16	18	70	12	14	28	37	14	35	7	30	28	34	31	26	40	35	23	23
18	est	24	23	10	54	9	8	38	23	17	34	8	22	28	34	26	29	28	25	29	24
19	au	16	14	10	29	18	12	26	12	23	56	13	31	20	29	37	29	45	37	12	12
20	pour	9	12	5	33	18	7	24	16	18	44	9	31	24	38	23	28	12	20	17	15
21	par	22	6	7	24	12	7	24	7	27	46	8	34	21	48	39	38	32	11	17	0
22	politique	5	2	4	14	13	9	18	6	18	23	7	20	13	36	26	29	35	23	11	12
23	plus	24	5	6	28	9	6	18	5	7	21	1	14	12	28	27	16	17	26	8	16
24	sur	10	8	4	17	3	7	23	17	15	29	1	25	13	15	27	18	20	15	6	9
25	ce	16	4	5	28	8	5	14	13	8	17	4	14	12	19	15	14	12	12	9	10
26	qu	10	13	10	41	6	3	26	11	8	21	5	11	17	17	20	16	19	9	13	4
27	aux	17	8	12	14	12	11	21	7	10	29	2	21	20	15	26	19	19	12	18	11
28	nous	31	2	0	18	23	2	13	12	8	7	3	21	2	39	15	7	4	43	15	12
29	s'	17	5	4	16	10	10	15	10	12	26	4	16	15	21	22	19	15	19	8	8
30	a	21	11	9	33	8	2	16	11	12	21	9	17	12	15	11	21	7	11	8	3
31	être	18	8	1	29	4	5	26	12	3	10	0	11	14	16	15	12	27	15	12	7
32	sera	7	9	10	4	12	8	12	6	13	30	3	18	12	17	24	34	32	5	8	3
33	pays	17	10	8	14	4	4	8	3	9	23	6	17	9	25	18	8	14	13	11	10
34	notre	13	8	0	8	9	2	6	6	1	5	1	18	11	15	21	6	4	18	13	16
35	ne	22	10	0	28	1	0	24	8	7	8	1	14	9	19	18	9	13	12	17	4
36	se	9	7	5	16	4	6	19	13	8	16	6	19	18	27	15	7	8	12	9	4
37	cette	5	2	5	18	7	2	14	8	13	28	1	9	9	11	15	11	12	20	5	10

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
0	de	282	84	225	354	122	155	23	118	202	173	121	115	226	167	52	209	48	153	6645
1	la	184	55	161	257	105	121	21	87	171	117	90	88	166	154	38	142	23	87	4515
2	et	142	59	92	186	64	110	9	60	65	74	68	59	116	109	21	95	12	72	3265
3	l	143	39	90	141	56	95	12	61	79	74	57	42	95	89	23	70	15	64	3092
4	le	127	42	92	159	58	79	8	42	107	64	63	47	97	86	20	85	30	70	3082
5	des	122	55	91	152	52	78	5	31	93	68	70	59	99	74	14	105	15	49	2891
6	les	100	63	100	167	41	56	9	42	85	76	51	55	72	64	14	86	11	61	2693
7	à	115	58	82	131	46	69	9	29	85	71	39	34	77	61	24	67	15	51	2566
8	d	86	37	76	102	43	66	5	30	60	47	22	39	62	43	15	79	6	40	1948
9	en	63	32	48	105	35	45	7	19	64	44	38	29	57	25	6	50	10	38	1530
10	une	65	33	27	113	27	61	4	22	32	35	13	21	53	32	11	61	3	40	1394
11	du	46	13	45	62	22	26	7	25	67	38	25	13	44	36	16	36	12	19	1347
12	dans	56	24	32	79	25	33	10	23	27	26	28	21	51	37	6	36	8	32	1264
13	Gouvernement	41	20	42	56	25	30	6	18	42	38	25	26	45	41	10	34	15	23	1252
14	un	48	16	33	67	32	38	5	12	27	39	19	21	40	26	6	35	7	29	1110
15	il	35	29	31	41	18	29	1	9	35	19	12	11	23	20	6	19	12	17	1088
16	qui	35	23	39	69	23	31	6	9	25	17	15	15	22	15	7	15	4	20	1008
17	que	39	20	41	64	19	26	6	10	48	26	15	13	24	20	5	22	14	22	999
18	est	14	16	31	36	24	34	4	18	31	26	19	12	32	22	1	18	4	20	855
19	au	38	12	31	45	14	28	4	9	41	22	16	12	22	17	6	17	11	21	847
20	pour	34	9	29	41	34	32	6	11	23	28	24	8	37	32	2	22	9	14	798
21	par	34	9	16	43	9	17	1	13	27	9	15	14	16	19	2	25	2	17	718
22	politique	17	8	16	53	14	20	2	21	6	18	12	19	31	21	2	22	1	10	617
23	plus	34	11	17	28	10	23	2	15	10	13	10	12	18	15	4	22	2	28	568
24	sur	18	9	16	42	15	11	0	7	28	21	13	14	11	14	4	20	1	13	539
25	ce	12	15	23	35	13	26	6	5	26	11	5	9	18	10	6	13	8	19	499
26	qu	11	17	17	26	9	27	1	5	24	15	6	3	7	7	3	7	4	11	480
27	aux	20	10	7	27	8	6	2	3	18	9	4	4	7	11	3	16	0	18	477

28	nous	34	18	13	12	0	29	5	5	4	8	4	5	15	2	0	6	2	11	450
29	s'	22	14	15	12	5	13	2	10	11	9	11	5	16	10	4	7	2	8	448
30	a	11	5	44	22	10	9	1	1	24	6	3	5	6	14	4	3	7	6	439
31	être	9	5	9	49	4	15	1	12	13	12	6	5	15	16	1	11	2	4	434
32	sera	4	0	4	21	13	11	3	7	9	16	8	12	14	14	3	20	3	4	433
33	pays	6	7	12	21	1	17	5	12	3	11	8	5	22	11	3	19	2	6	402
34	notre	14	8	13	24	6	20	5	9	1	17	16	8	18	16	3	17	0	6	382
35	ne	14	5	17	25	4	11	2	4	21	12	8	1	2	8	0	6	3	14	381
36	se	17	14	9	18	7	5	1	6	6	10	8	4	4	10	3	7	4	14	375
37	cette	15	8	13	14	6	10	1	7	12	13	10	6	14	10	1	15	4	9	373

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
38	économique	3	8	2	7	7	2	13	6	8	13	3	15	2	21	22	22	22	11	10	11
39	pas	21	12	0	22	2	0	15	5	4	7	1	13	10	13	12	12	15	11	10	6
40	avec	13	5	2	7	6	1	10	11	14	10	2	15	13	17	12	12	14	9	9	4
41	doit	6	5	3	12	2	1	16	3	2	10	3	4	5	17	20	10	21	11	5	4
42	n'	15	9	2	17	6	0	15	7	5	9	1	7	7	6	8	10	13	7	11	6
43	seront	6	5	2	5	5	11	6	4	9	12	3	12	4	15	16	16	19	1	4	5
44	tous	12	8	0	7	7	5	2	4	6	13	6	10	12	4	9	5	12	7	15	8
45	ces	9	2	2	7	3	3	6	5	4	11	2	10	0	11	4	10	11	16	3	5
46	son	8	8	2	9	5	7	9	5	6	14	2	11	8	10	15	6	14	10	4	3
47	ont	16	6	3	11	6	3	3	5	4	8	5	15	6	17	8	8	10	11	5	5
48	sont	10	3	2	5	7	6	11	2	2	11	3	13	9	15	7	7	7	12	6	3
49	loi	3	0	0	7	3	6	13	20	4	23	0	16	2	5	11	13	7	0	0	0
50	nos	17	8	0	0	6	1	6	4	3	7	3	11	6	9	19	5	2	16	15	8
51	leur	15	4	3	10	6	4	7	4	11	13	0	8	7	11	12	3	6	12	3	4
52	ses	9	8	5	6	0	0	13	3	4	11	1	12	10	13	11	7	11	3	3	7
53	mais	9	6	1	12	0	3	12	4	3	4	2	7	6	12	8	6	4	14	12	8
54	sa	9	1	6	9	3	3	7	9	5	15	5	7	3	5	5	6	9	10	5	4
55	entre	6	2	0	4	1	2	9	3	3	10	4	3	2	9	10	7	9	7	4	3
56	État	5	2	0	3	3	1	4	4	3	7	0	8	4	15	10	17	9	5	4	5
57	elle	8	13	3	20	3	1	4	6	6	8	0	12	4	14	10	7	11	8	5	2
58	mesures	4	5	1	3	5	5	3	6	7	7	4	16	10	12	8	11	10	3	2	3
59	Belgique	10	6	3	15	5	1	4	1	5	11	3	10	3	16	8	13	12	9	0	5
60	sans	2	2	2	16	3	2	11	3	5	5	0	8	8	16	8	11	13	3	9	7
61	problèmes	4	2	3	11	3	2	9	10	5	9	0	9	10	7	8	1	9	9	6	11
62	tout	5	4	1	11	1	2	6	10	3	15	4	6	5	7	7	5	4	5	4	2
63	Parlement	0	4	0	3	3	3	7	5	3	10	3	9	3	0	2	1	11	5	1	3
64	aussi	2	4	3	8	2	2	10	6	4	2	3	5	3	13	6	4	5	5	4	3
65	c'	3	4	4	11	2	1	3	5	3	6	3	3	7	2	3	5	9	3	15	10
66	été	5	1	1	13	0	4	5	7	6	2	1	7	7	8	5	8	9	4	2	0
67	même	4	3	2	15	6	3	8	2	3	9	0	7	2	12	6	9	11	9	3	5
68	sociale	2	2	0	2	4	2	4	2	4	9	1	6	3	6	3	6	14	7	2	2
69	matière	2	1	1	4	7	1	6	11	3	13	3	7	6	4	5	6	3	2	2	0
70	ou	13	4	0	5	0	1	3	3	8	5	1	5	2	10	11	7	2	7	4	1
71	vue	9	3	0	1	1	2	4	1	3	10	4	10	6	4	11	5	12	2	1	2
72	plan	1	2	0	3	2	2	3	2	7	5	0	7	4	8	8	6	6	1	3	1
73	toutes	4	3	2	6	5	1	11	8	2	4	3	11	10	8	5	8	4	2	3	5
74	ainsi	3	0	4	2	5	3	3	3	3	9	0	6	0	8	4	6	1	1	2	2
75	peut	3	5	0	10	0	1	13	3	4	3	0	2	1	11	6	3	1	3	5	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
38	économique	15	6	7	19	4	13	0	9	2	10	5	9	12	8	1	5	0	4	337
39	pas	15	7	14	16	4	8	1	4	20	11	8	3	5	5	0	8	2	11	333
40	avec	15	3	9	24	2	12	1	5	6	6	5	10	9	8	2	15	1	7	326
41	doit	11	5	4	27	0	7	0	15	2	7	3	2	13	12	1	6	3	6	284
42	n'	8	7	10	14	5	6	3	1	15	8	5	2	3	4	0	5	0	7	264
43	seront	2	0	7	10	2	7	0	2	7	5	11	7	6	15	1	15	1	5	263
44	tous	10	2	8	13	4	7	4	4	3	5	9	6	15	4	1	6	0	4	257
45	ces	14	3	4	17	7	10	2	2	11	7	9	5	8	4	0	13	2	10	252
46	son	13	4	6	14	6	9	0	4	3	3	6	1	8	8	0	3	0	7	251
47	ont	4	9	14	8	5	6	1	3	7	8	4	1	1	3	0	2	0	6	237
48	sont	3	6	13	7	4	7	1	2	12	2	10	3	10	4	4	2	0	3	234
49	loi	6	0	10	12	9	1	1	0	30	4	2	4	2	3	4	3	6	0	230
50	nos	7	8	4	12	4	13	1	2	1	3	3	4	7	5	1	6	1	2	230
51	leur	9	5	3	11	3	9	0	3	8	4	8	0	0	5	0	6	0	8	225
52	ses	12	2	6	7	4	7	1	3	6	5	4	2	6	7	2	2	3	4	220
53	mais	14	6	4	10	4	7	1	1	5	5	4	1	6	3	1	3	0	10	218
54	sa	9	2	3	18	5	3	0	5	6	7	1	4	8	5	2	4	2	4	214
55	entre	12	6	4	24	4	8	0	3	7	8	4	2	8	4	2	5	1	8	208
56	État	7	1	9	7	3	3	1	10	20	3	1	3	4	5	3	8	1	7	205

57	elle	11	1	7	4	4	3	0	4	4	4	6	1	2	1	1	2	1	3	204
58	mesures	6	0	7	9	1	2	1	3	0	4	7	10	7	7	1	4	1	7	202
59	Belgique	6	1	2	6	0	7	1	3	1	2	3	1	8	4	1	5	0	9	200
60	sans	4	5	9	9	4	6	3	4	2	4	2	2	0	3	1	5	1	2	200
61	problèmes	8	4	9	12	1	1	0	1	4	4	2	1	7	2	0	4	0	3	191
62	tout	11	8	7	5	5	9	2	1	7	3	7	5	3	3	2	3	1	2	191
63	Parlement	7	3	6	19	6	5	3	7	10	8	7	5	9	3	4	2	0	4	184
64	aussi	15	7	2	10	3	5	0	0	4	4	5	3	6	6	1	8	2	9	184
65	c'	2	3	6	9	7	8	1	5	2	7	4	2	10	2	0	3	2	6	181
66	été	2	3	20	6	5	3	0	1	15	3	3	3	3	10	1	0	0	4	177
67	même	3	3	7	5	2	4	0	4	10	1	1	2	6	2	0	2	0	3	174
68	sociale	7	4	8	7	0	4	0	5	1	5	9	3	10	9	0	11	0	7	171
69	matière	7	3	11	20	2	2	0	1	1	2	1	1	6	0	0	7	2	3	156
70	ou	4	3	5	5	5	2	0	1	18	6	3	1	1	3	1	3	0	2	155
71	vue	3	4	6	6	4	1	1	2	2	4	3	6	4	3	1	3	2	5	151
72	plan	5	2	7	13	4	7	0	1	4	4	10	3	3	3	1	6	0	2	146
73	toutes	3	7	1	6	1	1	0	1	2	1	1	3	6	3	0	3	0	2	146
74	ainsi	5	1	4	17	2	8	0	3	8	8	2	0	6	4	0	5	1	3	142
75	peut	5	5	3	18	1	6	0	1	9	3	2	1	0	2	0	4	0	6	140

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
76	réforme	1	0	0	2	1	0	3	1	3	3	0	3	2	5	8	9	12	1	0	0
77	dont	6	7	2	2	5	3	2	5	8	7	2	6	6	11	2	10	7	2	1	2
78	faire	9	0	2	15	3	3	14	4	3	6	0	3	3	9	5	0	1	2	3	2
79	vie	5	3	2	3	1	0	5	0	3	6	2	5	3	6	5	1	3	7	1	1
80	programme	2	3	0	2	0	2	2	1	6	3	3	5	2	12	7	18	11	1	2	0
81	si	5	4	0	17	2	5	6	2	2	2	1	6	7	10	2	0	3	6	3	0
82	y	5	2	1	15	4	1	9	2	3	5	1	5	4	4	5	2	1	6	4	2
83	entend	0	2	10	15	1	3	9	5	5	7	1	4	4	5	6	6	9	2	5	0
84	notamment	1	1	1	3	4	2	1	3	3	11	0	5	6	4	9	9	10	3	1	0
85	œuvre	2	2	3	7	7	3	2	7	4	11	3	7	8	4	4	4	4	1	2	1
86	assurer	3	1	0	5	3	1	5	0	2	9	0	4	3	8	5	8	9	3	5	5
87	enseignement	2	0	4	0	1	1	4	2	3	20	1	11	9	18	7	1	1	4	0	4
88	projet	1	0	1	0	0	2	4	10	2	9	0	21	0	2	3	5	4	0	0	0
89	développement	5	0	0	0	1	0	2	0	2	12	0	9	4	8	5	5	12	12	1	3
90	social	0	2	0	2	0	1	2	1	3	6	2	4	3	7	6	9	10	6	11	9
91	cadre	3	0	0	2	1	0	1	2	3	8	1	2	0	6	6	5	11	3	2	2
92	cet	1	2	1	1	4	4	7	1	4	5	1	4	3	1	4	3	7	6	3	2
93	travail	7	2	4	6	3	5	1	3	2	11	1	4	2	7	6	10	6	1	2	1
94	économie	0	0	0	10	3	1	4	1	4	14	1	5	4	2	4	4	4	7	1	0
95	ensemble	1	2	1	5	2	1	4	1	4	9	2	4	5	6	6	2	6	4	2	5
96	nationale	5	2	0	5	0	5	5	2	7	16	4	13	3	5	5	5	6	4	5	2
97	action	1	0	0	1	3	4	1	0	3	8	1	7	3	5	6	5	15	2	4	2
98	autres	3	1	0	4	1	0	4	1	3	4	1	4	3	4	3	3	1	6	2	1
99	bien	2	3	0	6	0	1	0	4	1	4	2	5	1	8	4	5	1	2	4	3
100	domaine	2	3	2	3	1	3	7	0	2	10	1	6	3	4	7	2	10	1	2	2
101	doivent	4	0	1	5	2	0	6	2	0	4	2	2	5	5	7	1	7	3	2	1
102	effort	3	3	4	8	1	0	4	3	1	11	2	7	3	2	5	3	4	6	4	2
103	ils	3	4	0	7	0	3	4	0	1	10	0	3	3	3	4	4	1	9	2	1
104	leurs	4	5	0	6	2	2	6	0	3	7	3	5	4	7	11	3	0	0	0	1
105	part	2	0	1	2	2	0	4	0	4	5	1	10	2	3	7	8	12	3	1	3
106	problème	1	0	0	11	2	1	15	10	1	6	1	8	2	8	4	2	5	2	2	1
107	conseil	0	1	0	2	1	2	1	0	1	5	0	8	0	3	1	5	4	1	0	3
108	comme	0	2	0	2	2	0	5	1	1	1	3	4	3	5	8	2	4	8	4	0
109	emploi	0	0	1	0	0	1	2	0	0	6	0	3	2	1	2	7	6	3	2	2
110	toute	4	2	0	4	2	0	1	3	2	16	2	7	6	3	3	3	5	3	1	1
111	ceux	5	10	4	4	1	1	6	1	2	7	2	4	3	8	7	4	2	3	3	1
112	institutions	3	2	0	0	0	0	2	1	3	5	2	6	0	3	5	2	1	2	4	0
113	publics	2	0	1	1	4	4	2	3	4	5	3	4	4	6	7	6	7	3	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
76	réforme	3	0	7	8	1	3	1	10	17	11	2	0	2	3	3	8	0	4	137
77	dont	4	1	4	4	5	3	0	1	2	3	2	1	4	2	0	0	0	4	136
78	faire	5	3	7	9	0	3	1	5	4	2	1	1	2	2	0	3	0	1	136
79	vie	11	3	3	17	1	6	4	0	1	3	2	0	9	6	0	3	0	3	134
80	programme	9	1	1	5	4	3	3	0	4	0	3	6	3	0	1	3	1	4	133
81	si	5	2	3	8	5	4	0	1	5	0	1	3	5	2	0	0	0	6	133
82	y	4	1	3	6	3	3	0	1	8	3	3	2	1	4	2	3	2	1	131
83	entend	6	6	1	3	5	1	0	0	0	0	1	0	0	5	0	3	0	0	130
84	notamment	6	0	2	4	4	3	0	4	3	2	5	6	2	4	0	4	1	2	129

85	œuvre	4	2	0	4	0	2	0	4	3	3	3	2	7	2	1	5	0	0	128
86	assurer	5	2	5	5	3	4	1	2	0	3	4	1	6	3	3	0	1	0	127
87	enseignement	3	1	5	4	0	1	0	0	0	2	1	1	7	7	1	1	0	0	127
88	projet	3	0	5	8	4	0	0	0	11	2	1	3	2	2	6	3	11	1	126
89	développement	4	1	1	11	1	5	0	1	0	2	1	0	5	6	0	2	0	3	124
90	social	4	3	1	6	2	9	0	1	1	2	4	0	0	1	0	3	0	3	124
91	cadre	6	1	2	3	1	5	0	3	5	7	3	1	10	2	2	7	1	6	123
92	cet	7	5	4	4	2	2	1	3	2	6	4	4	4	4	2	2	0	3	123
93	travail	2	0	2	7	0	5	0	3	4	1	2	4	6	2	1	0	0	0	123
94	économie	10	0	1	3	0	5	0	4	0	6	3	4	6	2	0	5	1	3	122
95	ensemble	4	6	3	2	0	4	1	3	1	5	4	2	3	2	0	4	0	4	120
96	nationale	2	2	3	5	0	2	1	1	0	0	1	1	1	1	0	1	0	0	120
97	action	15	0	0	5	4	3	0	2	1	4	2	0	2	2	0	2	0	2	115
98	autres	8	4	3	13	2	5	0	2	2	3	1	0	6	4	1	8	0	2	113
99	bien	5	3	1	4	2	7	1	3	5	4	3	1	8	5	0	0	1	3	112
100	domaine	3	2	2	8	2	2	1	2	2	1	4	0	6	0	0	3	0	3	112
101	doivent	3	1	1	19	1	2	0	0	2	3	3	6	2	3	1	1	1	3	111
102	effort	2	4	0	5	2	2	0	1	0	4	3	2	4	4	0	2	0	0	111
103	ils	4	5	3	2	6	3	1	3	8	3	0	1	0	2	0	0	0	7	110
104	leurs	2	2	0	1	4	6	2	1	3	1	1	3	0	2	0	4	0	8	109
105	part	5	3	4	7	1	2	0	0	2	0	1	0	0	3	0	6	0	4	108
106	problème	4	0	6	5	1	0	0	1	0	4	1	1	1	0	0	0	0	2	108
107	conseil	3	0	9	10	3	0	0	0	31	3	4	3	2	0	0	1	0	0	107
108	comme	5	3	8	2	1	7	0	3	8	3	1	0	3	2	0	3	2	0	106
109	emploi	2	4	3	6	1	6	1	3	1	5	5	6	7	6	0	9	0	2	105
110	toute	1	1	5	7	1	4	0	1	5	2	2	1	0	2	1	1	0	2	104
111	ceux	8	0	4	4	0	1	1	0	0	0	0	1	3	0	0	0	1	1	102
112	institutions	6	4	6	17	2	3	1	1	5	6	0	0	3	2	1	3	0	1	102
113	publics	3	1	2	9	0	0	0	0	1	2	2	1	1	2	0	6	0	6	102

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
114	progrès	1	0	1	1	0	1	0	1	0	7	3	3	3	4	5	7	7	8	11	9
115	où	1	0	1	4	2	2	3	0	5	6	0	0	2	6	5	3	6	6	3	1
116	également	0	3	3	4	2	3	0	2	0	4	0	2	0	1	5	2	5	1	0	1
117	afin	0	0	1	2	6	1	0	1	2	1	1	4	0	10	0	2	6	3	2	0
118	budget	0	0	0	0	1	1	3	1	5	4	0	1	9	5	8	9	2	1	2	0
119	faut	4	2	1	16	1	0	5	2	2	4	0	4	3	9	2	0	2	8	4	3
120	pouvoir	6	0	3	3	2	1	2	1	3	4	1	2	3	2	3	4	2	1	3	1
121	temps	7	0	3	2	2	0	3	4	1	2	1	4	1	4	2	3	4	7	1	3
122	vous	5	3	2	7	2	0	3	1	2	1	0	3	2	8	2	3	1	4	3	0
123	situation	3	3	0	2	1	3	5	2	3	9	2	7	7	3	6	3	3	1	2	0
124	efforts	0	2	0	1	2	0	6	1	0	5	0	4	3	4	6	3	5	0	4	1
125	compte	4	0	4	3	0	2	3	2	0	3	0	6	1	5	8	2	2	0	1	3
126	autre	1	0	0	6	2	0	3	1	2	7	0	7	2	7	4	4	10	1	0	2
127	accord	1	1	0	2	1	1	4	1	0	0	1	2	0	0	3	3	1	2	3	3
128	avenir	3	0	1	2	0	2	0	3	0	0	0	1	3	9	6	2	9	8	6	4
129	concerne	1	0	2	1	3	4	5	2	2	2	2	3	5	1	3	4	0	0	0	1
130	deux	2	1	1	5	1	1	4	2	1	4	1	6	3	1	2	4	7	4	1	3
131	on	1	2	0	4	0	1	3	0	1	3	1	3	4	10	5	1	1	5	4	2
132	fait	5	3	0	6	0	0	3	4	1	5	1	2	3	7	2	1	1	3	0	1
133	moyens	3	1	0	2	1	1	3	3	2	11	0	0	6	0	7	5	6	3	2	2
134	possible	3	1	2	7	0	6	0	2	1	0	0	5	1	2	2	0	2	1	1	1
135	dès	1	1	4	3	2	3	9	3	2	3	2	2	2	4	2	2	1	1	2	0
136	lui	3	4	1	5	1	1	9	8	2	2	0	7	5	5	5	1	4	1	1	2
137	économiques	1	0	2	7	3	1	1	1	3	1	0	4	2	2	6	4	5	3	2	2
138	esprit	4	1	1	2	0	3	3	1	7	6	0	2	4	3	3	0	4	5	2	4
139	soit	3	0	4	6	0	0	4	3	0	4	0	1	3	0	4	4	6	4	1	0
140	organisation	2	2	0	4	2	1	1	2	7	8	1	5	3	0	6	6	8	3	1	2
141	conditions	2	0	0	3	1	2	1	2	4	9	0	6	3	3	3	3	10	3	1	0
142	contre	1	8	0	1	1	0	1	3	2	2	1	0	3	5	3	4	4	2	1	2
143	fin	2	1	0	4	1	0	2	2	1	5	1	4	2	3	4	5	4	1	0	1
144	nécessaires	1	0	0	2	2	1	4	1	5	5	1	3	6	1	5	5	3	1	1	0
145	publiques	1	0	0	0	2	1	1	1	1	2	0	2	3	3	3	3	1	5	9	1
146	société	0	0	0	0	0	0	3	1	1	2	0	1	1	0	1	3	1	3	2	3
147	solution	0	0	2	7	3	1	8	1	7	11	0	5	1	2	0	1	3	0	1	0
148	dépenses	0	0	0	0	4	0	2	1	2	3	0	5	7	2	2	14	3	1	5	1
149	guerre	11	9	3	11	7	3	8	4	1	7	0	3	2	2	2	2	1	0	1	0
150	national	1	0	0	0	1	1	3	2	2	5	0	5	1	10	7	6	6	2	2	0
151	prix	4	2	3	4	4	4	5	1	0	2	0	4	4	3	4	3	0	1	4	1

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme

114	progrès	8	4	1	1	3	4	0	0	1	1	2	0	0	1	0	2	1	0	101
115	où	4	4	2	4	3	10	0	1	5	2	1	2	0	2	0	1	1	2	100
116	également	3	1	4	3	3	5	1	1	2	7	1	4	4	4	3	4	6	5	99
117	afin	2	0	1	8	1	2	0	3	8	6	2	10	5	1	1	5	0	1	98
118	budget	4	0	2	12	1	1	0	2	8	2	0	2	3	1	0	2	0	6	98
119	faut	4	3	2	4	2	1	0	1	1	3	0	0	3	1	1	0	0	0	98
120	pouvoir	7	2	2	12	5	1	2	1	1	0	1	3	1	4	3	2	1	1	96
121	temps	3	1	2	5	0	7	0	2	4	3	1	3	4	2	1	2	0	2	96
122	vous	0	3	8	3	5	6	1	1	2	2	2	0	1	1	1	0	2	6	96
123	situation	1	0	5	4	1	1	0	4	2	2	2	5	1	0	0	2	0	0	95
124	efforts	3	2	4	2	4	5	0	1	3	2	3	1	4	3	1	0	2	6	93
125	compte	3	2	9	4	2	3	0	3	2	3	1	2	0	3	0	3	1	2	92
126	autre	3	1	5	7	0	2	0	2	4	1	0	0	0	1	0	3	1	2	91
127	accord	2	4	9	8	7	4	1	4	9	5	1	0	0	1	0	2	1	3	90
128	avenir	0	1	1	5	1	3	0	0	1	1	2	1	12	1	0	1	0	0	89
129	concerne	0	0	8	10	2	1	0	0	7	4	1	2	5	2	3	2	0	1	89
130	deux	2	0	3	4	2	4	1	0	3	5	0	1	2	2	0	3	1	2	89
131	on	2	3	4	10	2	5	0	0	2	2	0	1	3	2	0	0	0	2	89
132	fait	2	2	4	5	5	2	0	1	5	5	0	0	2	2	0	1	1	3	88
133	moyens	3	1	3	1	1	3	0	1	2	0	1	2	5	1	0	3	0	3	88
134	possible	5	1	6	9	2	3	0	1	3	4	1	0	6	4	2	2	2	0	88
135	dès	3	1	4	2	1	0	0	2	4	3	0	3	2	5	2	3	1	2	87
136	lui	6	1	1	3	1	3	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	1	87
137	économiques	2	3	2	1	1	3	0	0	3	1	4	1	1	3	0	10	0	1	86
138	esprit	4	1	1	1	3	6	2	1	1	2	2	1	4	0	1	1	0	0	86
139	soit	2	1	4	6	1	3	0	3	3	1	4	0	1	2	2	1	3	2	86
140	organisation	6	0	1	5	2	2	1	0	1	0	0	1	0	0	0	2	0	0	85
141	conditions	1	0	2	6	0	3	0	1	3	3	1	1	2	1	0	3	0	1	84
142	contre	3	0	2	9	0	3	1	1	1	3	1	3	3	5	0	5	0	0	84
143	fin	1	2	2	1	2	0	0	3	4	5	1	2	1	5	1	5	2	4	84
144	nécessaires	1	1	6	2	0	0	1	2	0	2	0	4	3	6	1	2	2	3	83
145	publiques	2	0	2	2	1	3	0	2	2	3	2	2	4	4	0	7	0	8	83
146	société	10	4	5	10	0	8	0	2	0	2	0	0	2	3	0	5	0	8	81
147	solution	1	1	0	5	3	0	0	0	1	7	4	0	3	2	0	0	0	1	81
148	dépenses	4	0	1	6	1	0	0	0	0	2	3	1	2	1	0	6	0	1	80
149	guerre	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	80
150	national	1	1	0	5	2	1	0	0	4	1	5	2	1	1	0	2	0	0	80
151	prix	1	2	1	6	0	3	0	2	0	3	2	4	3	0	0	0	0	0	80

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
152	ci	4	1	2	1	2	0	0	2	5	5	1	4	1	6	5	1	2	1	1	0
153	déclaration	0	0	2	3	4	1	1	8	1	2	4	0	2	0	2	3	2	4	4	3
154	population	1	3	1	1	0	0	0	0	1	4	0	5	3	5	4	1	3	2	2	0
155	celui	1	1	1	3	1	0	1	7	1	4	1	8	5	7	2	1	1	3	2	1
156	encore	4	0	0	3	0	1	1	2	2	4	3	3	6	1	2	3	3	2	1	3
157	pouvoirs	4	2	0	0	1	1	2	1	2	4	0	4	2	6	5	0	3	1	0	0
158	aujourd_hui	1	0	1	6	2	1	7	3	2	1	0	3	4	4	2	1	4	3	6	4
159	entreprises	0	5	0	1	0	1	1	1	0	2	0	2	0	2	5	2	3	1	0	1
160	réaliser	0	1	0	2	5	0	5	1	3	1	2	2	4	3	4	5	3	0	3	1
161	volonté	0	3	1	3	0	2	1	3	0	3	5	1	5	4	1	3	4	3	4	2
162	ministres	0	0	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	8	0	1
163	politiques	1	0	1	5	1	3	1	3	2	2	1	2	0	3	3	2	2	7	1	0
164	travailleurs	2	2	1	3	2	0	3	0	0	9	1	1	2	5	7	8	6	1	0	1
165	confiance	1	2	0	3	0	0	1	0	2	2	1	1	2	7	3	0	1	1	2	0
166	depuis	2	1	3	6	6	1	6	2	6	3	2	2	3	2	2	5	2	4	1	0
167	elles	2	1	1	6	4	0	4	1	3	5	0	1	3	3	2	5	2	2	1	1
168	avant	4	1	0	1	1	3	2	0	1	1	0	2	1	1	5	5	3	2	0	0
169	belge	2	1	2	4	0	0	1	0	2	7	1	5	4	2	4	2	2	2	0	1
170	devant	3	1	0	6	3	1	3	2	2	1	1	6	1	5	2	2	2	1	4	2
171	grande	3	0	1	2	0	0	2	2	0	2	0	0	1	4	5	4	3	4	1	0
172	Europe	0	1	0	0	0	0	0	0	3	2	0	5	1	3	4	0	3	8	3	3
173	Régions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
174	cours	1	0	2	1	1	2	1	3	1	4	1	6	5	5	3	1	5	1	0	1
175	finances	2	0	0	2	2	0	3	3	1	1	1	2	1	4	6	3	2	4	7	1
176	sous	3	0	1	0	2	1	5	0	1	7	0	4	3	5	2	4	4	1	3	1
177	tant	3	0	0	1	3	2	2	1	2	3	2	3	2	1	4	3	5	4	2	2
178	large	2	0	0	0	1	0	0	0	2	2	1	3	2	8	2	2	2	2	3	1
179	secteurs	0	0	0	1	0	0	2	0	0	5	0	2	4	2	4	7	7	3	4	0
180	après	1	0	0	3	1	1	2	2	2	3	0	2	3	4	2	2	6	0	2	0
181	européenne	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	6	4	1	1	1	4	2	0	3
182	nouvelles	0	1	0	3	2	0	1	1	1	3	0	1	3	3	2	6	5	3	1	2
183	ailleurs	2	0	0	2	0	0	2	0	1	1	0	0	2	12	4	1	2	1	4	1
184	collaboration	0	1	3	2	0	0	1	2	5	5	0	1	2	2	4	5	6	0	3	1
185	mise	3	1	1	0	0	0	0	5	2	5	0	5	1	0	4	2	4	1	0	1
186	prises	3	0	0	4	2	2	1	3	4	3	1	4	2	2	3	3	4	0	1	0
187	services	1	1	1	2	3	4	4	3	2	4	1	3	1	2	2	3	7	6	1	0
188	Communautés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2
189	application	3	0	0	2	2	0	3	8	6	8	0	2	1	1	1	1	4	1	1	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
152	ci	7	1	5	6	2	0	1	1	5	2	1	0	0	1	0	1	0	1	78
153	déclaration	1	0	0	3	5	5	1	1	6	0	2	3	0	1	2	0	2	0	78
154	population	3	0	0	2	2	5	0	1	0	1	6	2	8	5	0	5	0	2	78
155	celui	1	1	5	4	2	3	0	0	1	1	0	0	2	2	0	2	0	2	77
156	encore	6	1	3	4	2	5	0	0	1	1	0	1	1	3	1	2	0	2	77
157	pouvoirs	5	1	1	10	0	0	0	0	3	2	1	1	2	6	0	2	0	5	77
158	aujourd_hui	1	2	3	4	0	2	0	1	2	0	1	0	1	0	0	0	1	3	76
159	entreprises	3	0	2	5	2	3	0	4	0	4	5	6	1	6	0	5	0	3	76
160	réaliser	7	0	0	4	1	4	1	3	3	0	1	0	2	0	0	2	1	2	76
161	volonté	7	2	1	2	2	7	0	1	0	0	1	0	2	0	1	1	0	0	75
162	ministres	1	0	7	2	3	0	0	1	29	0	2	3	3	1	0	0	4	2	74
163	politiques	0	3	5	5	1	0	0	1	2	4	5	1	0	1	1	3	0	2	74
164	travailleurs	2	1	5	2	1	1	1	0	0	0	4	1	0	0	0	2	0	0	74
165	confiance	1	1	1	7	0	2	2	3	1	5	1	4	5	4	1	1	0	5	73
166	depuis	1	0	0	4	1	0	0	0	0	2	0	0	0	2	1	1	0	2	73
167	elles	4	3	0	2	1	3	0	0	4	2	0	0	0	2	1	3	0	1	73
168	avant	2	3	5	3	4	0	0	0	4	5	3	1	0	2	2	2	0	3	72
169	belge	0	0	6	2	1	0	0	2	0	3	1	6	2	1	0	3	1	2	72
170	devant	1	3	0	2	3	1	1	1	1	1	6	2	1	1	0	0	0	0	72
171	grande	3	1	0	3	2	5	0	1	0	4	0	1	3	4	0	6	0	5	72
172	Europe	7	1	2	0	1	0	1	1	0	2	2	0	4	5	0	0	1	8	71
173	Régions	8	3	0	10	4	3	0	4	18	2	0	2	2	1	1	9	0	0	71
174	cours	2	2	2	1	1	1	0	2	3	0	0	1	0	0	3	4	1	4	71
175	finances	0	0	0	0	0	3	0	2	2	3	2	1	0	4	1	0	1	7	71
176	sous	1	0	2	9	3	1	0	0	0	1	1	2	2	2	0	0	0	0	71
177	tant	2	2	3	4	0	2	0	1	4	2	0	1	1	2	0	0	0	2	71
178	large	2	0	5	5	3	3	0	2	5	3	0	0	0	1	2	2	1	3	70
179	secteurs	2	0	1	4	0	3	0	3	0	4	3	2	4	2	0	1	0	0	70
180	après	1	0	5	7	0	2	0	0	8	1	0	3	2	0	0	1	1	2	69

181	européenne	5	1	0	4	1	4	0	1	0	5	2	0	7	1	0	4	3	5	69
182	nouvelles	6	3	1	4	2	2	0	0	0	3	2	1	1	3	0	2	0	1	69
183	ailleurs	0	2	4	3	2	3	0	1	3	3	1	1	2	3	1	2	0	2	68
184	collaboration	2	1	1	3	1	3	0	0	0	2	1	2	2	3	0	2	0	2	68
185	mise	3	0	1	7	1	2	0	3	0	3	0	0	6	0	1	6	0	0	68
186	prises	1	1	3	7	0	2	0	0	4	1	1	1	1	4	0	0	0	0	68
187	services	0	1	2	4	1	0	0	0	1	1	0	1	1	2	0	2	0	1	68
188	Communautés	3	1	1	3	3	5	0	5	17	4	1	1	4	2	1	8	0	2	67
189	application	2	0	4	1	1	0	0	2	6	0	0	1	1	2	0	2	1	0	67

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
190	effet	1	0	0	2	1	2	2	1	3	1	1	3	1	1	1	2	1	3	2	4
191	amélioration	2	1	1	0	1	0	2	2	1	4	0	4	1	6	4	2	0	1	1	0
192	budgétaire	0	0	0	1	1	2	1	0	5	2	0	1	3	3	4	4	1	2	0	0
193	chômage	0	2	0	0	0	0	1	6	4	5	0	6	6	3	5	2	6	0	0	0
194	exécution	3	0	0	2	2	2	1	1	1	2	0	4	0	1	2	7	4	3	0	1
195	je	13	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0
196	nécessaire	3	2	1	1	1	1	4	3	2	3	0	1	1	2	2	0	2	2	1	0
197	réalisation	1	0	0	0	2	0	1	0	2	8	2	4	1	2	5	3	5	1	0	3
198	révision	3	0	2	1	0	0	0	0	2	5	0	4	2	1	1	2	4	4	0	3
199	chacun	2	0	0	3	0	0	1	1	0	0	1	1	0	1	1	2	2	2	3	3
200	équilibre	1	0	0	2	1	1	2	1	4	8	0	5	2	3	3	4	1	2	3	0
201	objectifs	0	0	1	2	0	1	1	0	2	3	2	3	2	2	3	6	8	1	1	0
202	partis	0	0	0	6	2	2	2	1	3	1	1	0	0	3	4	1	1	3	4	1
203	Chambres	4	0	1	1	0	0	3	2	2	6	1	3	0	5	6	3	3	5	2	1
204	Constitution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	2	0	0	0	2	0	2
205	présente	2	1	0	4	1	1	6	2	1	4	1	2	2	4	2	2	1	1	2	1
206	celle	3	0	1	3	5	1	2	5	3	2	1	1	1	2	5	0	2	1	1	0
207	citoyens	1	2	0	1	1	0	0	0	1	2	2	2	0	1	2	1	3	2	5	2
208	investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0	4	1	2	6	10	11	3	0	1
209	majorité	0	1	2	3	0	0	2	2	0	2	2	1	0	0	1	1	1	1	4	3
210	projets	2	0	3	1	2	4	2	1	0	5	0	6	1	1	1	1	1	3	0	0
211	base	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	3	0	1	0	4	2	2	0	0
212	dispositions	2	0	0	2	1	0	0	1	2	5	1	0	2	1	2	3	2	2	0	1
213	fois	3	1	1	6	1	0	3	1	1	5	0	4	2	3	2	4	1	0	3	2
214	mettre	2	0	0	4	4	2	3	2	0	0	3	1	2	3	4	3	1	1	0	1
215	niveau	0	0	0	1	0	1	1	0	1	3	1	2	4	2	2	1	4	4	1	1
216	secteur	0	0	0	1	1	0	0	0	3	3	0	3	1	6	3	6	9	2	2	0
217	sein	0	4	0	1	1	0	2	0	4	3	0	3	1	2	2	2	3	6	2	0
218	très	0	2	1	3	0	2	3	2	0	2	2	2	4	2	2	2	2	1	3	0
219	manière	2	1	1	1	0	0	0	1	1	3	0	3	0	0	1	1	1	3	0	1
220	non	1	1	0	1	1	1	2	0	1	3	1	3	2	4	4	0	1	3	1	3
221	point	1	0	0	1	0	3	2	0	2	8	2	2	2	2	5	2	1	3	1	3
222	terme	1	0	0	0	1	0	0	0	2	1	1	0	3	17	2	3	1	3	0	0
223	contrôle	3	0	1	1	2	2	2	1	1	7	1	1	2	1	1	2	2	0	2	0
224	commission	0	0	2	1	0	1	6	4	1	3	0	3	1	1	4	0	3	7	2	1
225	mesure	0	0	1	1	2	0	2	1	10	6	0	2	3	6	1	4	1	9	0	0
226	nouveau	0	1	0	1	1	1	2	1	2	2	0	2	1	2	3	4	3	1	0	0
227	publique	6	1	0	2	1	3	0	2	1	3	0	4	3	2	2	1	4	2	1	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
190	effet	4	3	3	4	1	0	0	1	2	4	0	1	2	2	1	1	0	6	67
191	amélioration	3	2	0	6	1	3	0	2	0	3	1	0	2	5	0	4	0	1	66
192	budgétaire	4	0	0	4	2	1	1	0	0	2	1	2	3	4	3	5	1	3	66
193	chômage	1	0	0	1	0	3	0	2	0	2	1	0	0	6	0	4	0	0	66
194	exécution	3	1	2	6	3	1	0	0	5	2	1	1	1	2	1	0	0	1	66
195	je	0	0	9	1	4	10	2	0	12	0	0	2	1	0	0	1	1	4	66
196	nécessaire	7	0	2	2	1	4	0	1	2	0	1	2	5	2	0	3	0	2	66
197	réalisation	5	1	0	5	2	1	0	4	2	3	0	0	0	1	0	1	0	1	66
198	révision	0	0	2	5	1	1	0	1	4	2	1	0	2	1	8	0	3	1	66
199	chacun	6	4	4	2	1	2	3	2	0	0	2	2	6	2	0	1	0	5	65
200	équilibre	5	1	1	3	0	1	1	0	0	2	1	0	1	2	0	2	0	2	65
201	objectifs	5	1	1	2	1	2	0	2	4	1	2	1	0	1	0	3	0	1	65
202	partis	3	2	3	1	4	0	0	0	3	4	3	0	0	0	3	0	0	4	65
203	Chambres	1	1	0	1	1	0	2	1	6	0	1	1	0	0	0	0	1	0	64
204	Constitution	3	1	4	6	3	1	0	2	13	3	0	0	2	1	9	3	3	0	64
205	présente	1	2	1	2	4	1	1	2	2	2	1	0	2	1	1	0	1	0	64
206	celle	5	2	2	3	3	1	1	1	2	1	1	0	0	1	0	1	0	0	63
207	citoyens	3	5	0	5	2	5	0	2	0	0	1	0	0	4	1	0	0	7	63
208	investissements	4	0	0	3	0	0	0	1	0	1	1	2	3	2	0	2	0	1	63
209	majorité	3	4	4	3	4	4	1	0	5	3	2	0	0	0	0	2	0	2	63

210 projets	0	0	1	1	2	0	0	1	6	3	2	1	2	1	1	0	3	5	63
211 base	0	0	2	7	4	1	1	3	9	2	2	2	4	3	0	4	0	2	62
212 dispositions	3	1	5	3	1	0	1	1	13	0	3	1	1	0	1	1	0	0	62
213 fois	1	2	1	1	3	1	1	0	3	2	0	0	0	1	1	1	0	1	62
214 mettre	4	2	0	4	2	0	0	1	3	3	1	1	2	1	1	1	0	0	62
215 niveau	6	0	0	4	0	0	0	0	2	3	3	1	2	4	0	6	0	2	62
216 secteur	4	1	3	4	0	1	0	1	0	0	0	0	4	1	0	2	0	1	62
217 sein	4	0	4	1	0	2	0	1	2	3	2	0	2	1	1	1	1	1	62
218 très	1	1	2	5	2	1	0	1	3	0	0	1	3	2	0	0	0	5	62
219 manière	2	0	6	9	0	3	0	1	4	1	1	3	3	1	0	4	2	1	61
220 non	5	2	0	3	1	0	1	1	0	2	1	0	3	1	0	5	0	3	61
221 point	1	3	3	2	3	0	1	0	2	1	1	1	0	2	0	0	0	1	61
222 terme	1	1	1	5	0	1	0	3	4	3	1	0	0	0	0	4	0	2	61
223 contrôle	3	0	3	7	1	2	0	1	3	0	0	1	0	2	0	3	1	1	60
224 commission	1	3	3	5	0	0	0	0	1	1	1	0	4	0	0	0	0	0	59
225 mesure	2	1	1	1	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	59
226 nouveau	1	0	0	4	1	4	0	1	3	1	2	4	1	4	1	4	0	1	59
227 publique	2	0	1	5	1	3	0	0	1	1	0	1	1	1	1	2	0	1	59

num forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
228 Congo	1	0	0	4	2	0	3	1	1	2	0	5	3	5	9	14	8	0	0	0
229 avons	4	0	0	3	0	0	1	3	2	1	0	5	1	4	3	3	0	5	0	0
230 production	1	3	2	3	3	3	4	2	0	5	0	5	2	2	6	2	1	1	0	0
231 trois	1	0	1	1	1	4	1	0	3	1	3	0	2	2	4	0	1	2	5	0
232 gouvernementale	0	0	0	2	1	0	0	0	2	1	1	1	0	0	2	1	10	1	1	1
233 législation	1	1	0	2	3	2	0	0	1	8	0	6	0	1	4	0	4	0	0	0
234 prendre	1	1	0	3	1	0	3	2	0	0	2	2	3	3	1	2	4	1	0	3
235 veut	0	5	0	2	0	1	0	0	0	1	0	1	0	7	2	0	2	2	1	3
236 expansion	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	2	2	5	2	15	6	8	6	0
237 mois	2	2	10	5	1	0	1	4	1	0	1	2	2	4	1	3	3	0	2	0
238 moment	0	0	1	3	2	3	0	2	1	3	0	2	2	3	6	1	0	5	1	1
239 système	0	2	0	2	1	0	6	1	0	3	0	4	2	0	1	2	3	0	0	1
240 donner	2	0	0	2	0	0	2	1	1	2	1	4	1	3	2	0	0	3	1	0
241 indispensable	1	3	1	4	3	1	5	0	1	2	0	1	0	2	4	0	1	3	1	3
242 intérêt	2	0	0	2	0	1	1	1	2	5	0	7	3	3	4	0	2	1	2	0
243 premier	4	1	0	1	2	0	0	1	4	6	2	0	2	0	2	2	4	0	2	0
244 sociaux	0	0	1	2	1	0	0	1	2	0	1	3	2	0	2	0	5	1	2	1
245 années	0	0	0	4	0	0	1	1	3	2	0	1	1	4	2	0	5	5	1	1
246 assainissement	1	3	1	0	0	2	1	2	1	5	0	4	1	1	2	6	0	0	0	0
247 faveur	0	0	0	0	1	2	0	1	1	5	0	4	0	2	4	4	0	0	3	0
248 gestion	0	0	0	1	0	3	1	0	3	2	0	0	0	0	5	3	2	4	0	1
249 lieu	3	1	1	7	0	0	3	1	1	1	0	1	1	0	0	5	2	4	1	0
250 mis	1	0	1	2	1	3	0	0	2	3	1	4	0	2	1	2	5	2	2	0
251 nouvelle	2	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	5	0	3	3	1	1	0	0	3
252 particulièrement	0	1	0	0	2	0	3	0	6	2	0	5	2	3	4	0	1	1	0	0
253 respect	1	2	0	1	1	0	1	1	2	7	1	2	1	2	1	1	1	1	2	0
254 sécurité	1	1	0	2	0	0	0	0	1	2	1	5	0	1	1	2	1	0	0	1
255 statut	2	2	1	0	3	2	4	3	1	8	0	3	0	1	3	2	2	2	0	0
256 attention	1	0	0	1	0	1	0	2	0	5	1	2	2	2	3	0	2	0	0	1
257 déjà	0	0	2	0	0	0	1	3	2	4	0	5	1	4	3	4	0	3	0	0
258 droit	3	1	3	3	2	1	1	0	0	4	0	3	1	3	0	1	4	0	2	2
259 égard	4	1	1	1	1	1	2	1	0	2	0	2	1	2	2	2	2	2	1	0
260 intérêts	4	1	0	6	0	0	3	0	2	3	3	4	2	0	2	3	2	1	1	1
261 poursuivre	1	0	3	4	0	3	4	3	5	3	0	1	0	1	1	0	4	3	1	0
262 précédent	2	0	0	2	5	3	3	1	4	1	3	10	1	1	3	0	0	0	1	0
263 Sécurité	1	1	0	1	1	0	2	1	3	3	1	1	1	1	1	3	5	0	0	0
264 certaines	1	1	2	1	1	1	4	2	0	6	0	0	1	4	1	4	2	0	2	1
265 donc	1	1	0	4	0	0	3	0	0	1	0	0	0	3	2	1	6	3	4	1

num forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
228 Congo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58
229 avons	6	2	1	4	0	0	1	2	1	2	0	0	1	1	0	0	0	2	58
230 production	1	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	3	3	0	0	2	0	1	58
231 trois	1	2	4	4	3	1	1	1	4	2	1	0	2	0	0	0	0	0	58
232 gouvernementale	2	2	3	4	4	3	0	0	5	1	3	2	0	0	0	3	0	1	57
233 législation	0	1	5	7	1	2	0	0	0	1	1	1	3	1	0	0	0	1	57
234 prendre	3	1	1	2	0	0	3	2	1	2	2	1	0	0	1	2	1	3	57
235 veut	1	1	0	5	2	1	0	0	2	1	2	1	3	2	1	2	1	5	57
236 expansion	4	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	56
237 mois	0	1	1	1	0	1	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	2	56
238 moment	1	2	0	3	0	3	1	0	5	2	0	1	0	0	0	0	1	1	56

239	système	3	0	0	1	0	2	0	1	4	2	1	0	2	6	1	3	0	2	56
240	donner	3	2	3	6	3	1	0	0	0	1	0	0	2	4	0	2	0	3	55
241	indispensable	2	0	0	1	1	1	0	2	1	3	1	0	3	1	0	1	0	2	55
242	intérêt	2	0	0	4	1	1	0	1	2	1	0	1	2	0	1	1	1	1	55
243	premier	3	0	0	1	0	4	0	2	2	3	0	2	1	0	0	1	1	2	55
244	sociaux	2	3	3	0	3	3	0	1	4	1	2	2	1	3	0	2	0	1	55
245	années	0	1	1	1	0	4	0	2	0	2	2	0	0	5	0	4	0	1	54
246	assainissement	0	0	0	1	0	2	0	0	2	1	3	1	1	5	0	1	0	7	54
247	faveur	3	3	1	1	0	2	0	0	1	0	4	0	7	1	0	3	1	0	54
248	gestion	8	1	1	4	0	0	0	0	0	2	0	3	2	2	1	4	0	1	54
249	lieu	1	1	1	2	1	3	0	2	2	2	0	2	1	0	0	2	0	2	54
250	mis	2	0	4	3	1	2	0	0	2	2	2	1	2	0	0	1	0	0	54
251	nouvelle	3	3	2	7	0	4	0	1	1	2	0	2	2	1	1	2	0	1	54
252	particulièrement	2	1	2	1	0	3	1	2	1	2	0	3	1	1	1	1	0	2	54
253	respect	6	0	0	5	0	0	1	0	0	1	0	0	3	2	1	4	1	2	54
254	sécurité	2	0	1	5	0	1	0	2	0	1	3	0	2	8	0	6	0	4	54
255	statut	5	0	1	2	0	1	0	0	0	0	2	0	0	1	0	3	0	0	54
256	attention	2	1	1	6	0	4	0	0	1	2	1	1	2	3	0	4	0	2	53
257	déjà	2	2	1	2	2	1	0	0	3	0	1	1	2	0	0	0	1	3	53
258	droit	2	1	0	8	0	0	0	0	2	0	0	0	0	3	2	0	1	0	53
259	égard	5	2	2	1	1	3	0	3	1	2	1	1	1	1	0	0	0	1	53
260	intérêts	2	1	1	3	1	0	0	1	0	3	0	0	0	0	1	1	1	0	53
261	poursuivre	2	0	2	2	0	0	0	1	1	3	2	0	1	0	0	1	0	1	53
262	précédent	5	0	1	0	0	2	1	1	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	53
263	Sécurité	1	0	0	2	0	1	0	0	1	3	3	2	3	5	0	5	0	0	52
264	certaines	3	1	3	0	1	0	0	0	3	1	1	0	0	0	0	4	0	1	52
265	donc	1	0	3	1	1	1	1	2	2	0	1	1	1	3	0	2	0	2	52

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
266	enfin	0	0	0	1	1	4	1	1	1	4	1	2	0	2	6	3	3	1	1	2
267	entreprise	0	2	0	3	1	2	4	0	1	2	0	5	0	4	1	3	3	0	1	1
268	financier	0	3	1	2	0	3	2	1	1	4	0	7	1	5	4	2	2	0	2	1
269	objectif	0	0	0	0	1	1	0	1	1	1	0	3	0	2	1	2	2	4	1	1
270	outre	0	0	0	0	0	0	0	2	0	4	1	0	1	0	1	1	2	0	0	0
271	seulement	2	2	0	1	0	0	2	1	1	1	1	2	2	3	2	2	1	3	0	2
272	sociales	1	0	0	2	1	0	3	0	2	0	0	2	3	2	5	2	1	1	0	1
273	travaux	1	0	0	1	0	0	2	2	1	5	2	9	1	5	7	0	2	6	0	0
274	cependant	0	0	1	3	1	0	6	1	1	1	1	2	1	4	0	0	3	3	2	1
275	devra	4	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2	0	3	0	0	1
276	mesdames	1	1	1	2	1	1	1	3	2	2	1	1	2	1	1	1	1	1	5	1
277	messieurs	1	1	1	2	1	1	1	3	2	2	1	1	2	1	1	1	1	1	5	1
278	milliards	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	2	15	4	6	0	1	8	0
279	ministre	1	0	0	0	3	1	6	8	1	0	1	1	1	0	3	1	0	2	2	0
280	place	2	1	0	4	0	0	1	0	1	4	0	0	2	0	1	0	5	2	0	2
281	régime	1	1	0	4	0	4	1	0	4	3	0	5	0	5	3	8	4	0	1	0
282	serait	7	1	1	11	1	0	0	3	2	1	0	3	0	1	1	0	0	0	0	1
283	tâche	1	1	2	3	1	0	4	6	0	0	0	2	0	0	0	0	2	0	2	0
284	adaptation	2	0	0	0	0	3	1	0	0	2	0	5	2	2	3	3	4	1	1	0
285	crise	0	0	1	1	1	0	1	0	0	0	1	1	0	2	1	0	0	0	1	0
286	fonctionnement	1	1	0	1	0	1	0	2	1	5	2	4	1	3	2	1	4	0	1	1
287	poursuivra	0	1	0	0	2	1	2	0	3	6	1	4	3	1	3	2	1	0	0	0
288	prendra	0	0	0	0	0	1	0	1	2	3	1	3	5	0	1	3	3	1	1	0
289	redressement	2	0	0	1	1	3	0	0	0	2	0	0	3	0	1	3	0	0	1	0
290	besoins	0	0	0	3	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2	8	2	3	1	1	1
291	certains	0	0	2	2	0	1	6	1	0	3	0	4	1	2	2	4	0	1	2	0
292	domaines	2	0	0	2	0	1	2	1	1	2	2	1	1	1	1	0	1	0	0	0
293	meilleure	1	1	0	1	0	1	1	0	0	1	0	3	0	2	0	3	0	2	1	0
294	recherche	0	0	0	1	1	1	3	0	3	0	0	1	2	4	1	3	1	3	1	1
295	relations	1	0	0	1	0	0	0	1	1	4	0	1	1	0	1	0	5	2	2	0
296	scientifique	0	0	0	1	1	1	2	0	2	0	0	2	1	4	4	4	1	3	3	3
297	concertation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
298	coordination	0	0	0	1	1	0	5	4	0	1	0	5	2	3	0	5	3	5	0	1
299	formation	3	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2	1	2	4	4	1	2	1	2
300	lors	0	0	0	1	0	1	2	0	0	0	1	0	0	2	1	1	0	1	4	0
301	marché	0	1	1	3	0	0	1	0	0	3	0	1	2	9	7	2	1	3	2	0
302	mieux	1	1	0	1	1	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	3	3	2	0	4
303	paix	4	2	0	1	0	1	2	1	3	3	2	3	2	1	5	0	3	0	1	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
266	enfin	0	1	1	0	4	2	0	1	2	2	1	0	1	2	0	1	0	0	52
267	entreprise	1	2	2	2	3	5	0	0	0	0	0	2	1	0	0	1	0	0	52
268	financier	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	2	0	1	4	0	0	0	0	52
269	objectif	2	0	1	3	0	1	0	3	1	3	1	4	4	4	0	0	0	4	52
270	outre	3	0	0	4	3	3	0	2	5	5	1	1	2	1	0	4	2	4	52
271	seulement	6	1	0	5	1	1	0	0	0	2	1	0	4	1	0	1	0	1	52
272	sociales	1	6	3	2	2	2	0	0	0	2	2	0	1	1	0	3	0	1	52
273	travaux	1	0	3	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	52
274	cependant	0	1	0	3	2	4	0	0	5	2	0	0	0	0	0	2	0	1	51
275	devra	3	0	1	9	0	1	1	1	2	5	3	0	2	1	0	6	1	3	51
276	mesdames	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	51
277	messieurs	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	51
278	milliards	4	0	3	0	0	0	0	0	0	3	2	0	1	0	0	0	0	0	51
279	ministre	0	0	0	5	1	0	0	0	12	1	0	0	1	0	0	0	0	0	51
280	place	4	0	2	6	3	2	0	0	2	1	2	0	2	1	0	0	0	1	51
281	régime	0	0	1	1	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	51
282	serait	1	3	1	5	3	1	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	51
283	tâche	3	2	3	1	0	3	0	0	0	2	2	3	1	1	3	0	0	3	51
284	adaptation	3	0	2	0	1	2	0	0	0	3	0	2	2	1	0	5	0	0	50
285	crise	0	0	1	4	0	3	0	6	0	5	2	8	5	3	0	1	1	1	50
286	fonctionnement	1	1	2	2	2	2	0	0	3	0	0	0	1	1	1	2	1	0	50
287	poursuivra	3	1	1	1	0	2	0	0	1	3	1	1	1	5	0	0	0	0	50
288	prendra	1	0	1	2	0	1	0	0	0	2	0	4	6	4	0	2	0	2	50
289	redressement	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	14	2	6	7	0	1	0	0	50
290	besoins	1	2	0	5	0	3	0	2	0	1	0	0	3	3	0	1	0	3	49
291	certains	3	1	2	3	2	0	0	0	3	1	0	1	0	0	0	1	0	1	49
292	domaines	5	2	0	2	1	0	0	0	0	1	2	3	2	0	0	7	0	6	49
293	meilleure	2	1	1	8	0	4	0	0	0	1	1	2	1	1	0	7	0	3	49

294	recherche	4	0	0	3	2	1	0	1	0	3	2	1	2	2	0	2	0	0	49
295	relations	0	0	1	9	0	0	0	0	2	4	4	0	4	2	0	2	1	0	49
296	scientifique	3	0	0	3	1	0	0	1	2	1	1	1	2	1	0	1	0	0	49
297	concertation	1	0	3	3	1	4	0	4	2	3	6	2	4	1	1	9	0	3	48
298	coordination	1	1	2	5	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	48
299	formation	4	0	1	4	2	2	0	1	0	1	1	3	0	4	0	1	0	0	48
300	lors	1	1	5	1	1	0	0	1	5	2	0	2	2	3	2	2	3	3	48
301	marché	2	0	1	2	0	1	0	0	0	1	0	0	1	1	0	3	0	0	48
302	mieux	3	0	1	5	3	3	1	1	0	0	2	1	3	4	0	1	0	0	48
303	paix	2	3	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	4	1	1	1	0	0	48

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
304	décidé	0	0	0	0	0	0	11	6	0	3	1	1	4	3	3	4	2	0	0	1
305	difficultés	3	1	0	2	1	0	4	3	2	1	0	0	1	3	0	1	3	0	1	2
306	générale	2	0	0	1	1	1	6	2	5	6	0	1	0	2	1	2	3	1	1	0
307	internationale	0	0	0	1	0	0	0	1	4	5	5	2	0	0	2	1	3	0	1	0
308	responsabilité	2	1	0	0	0	1	1	1	0	2	0	0	0	2	2	5	1	4	0	0
309	solidarité	3	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1	1	0	1	3	1
310	article	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
311	commun	0	1	0	1	2	0	2	0	0	2	0	3	2	6	7	1	0	3	1	0
312	coopération	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	3	2	1	3	2	3	1	1	1
313	liberté	3	2	3	2	1	2	4	1	1	4	1	1	3	2	2	0	2	1	1	0
314	lutte	0	2	0	2	1	0	1	4	2	1	0	0	3	2	2	1	0	1	0	0
315	matières	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	3	0	0
316	objet	2	2	1	1	2	1	3	0	1	1	0	0	1	1	5	2	3	0	0	1
317	promouvoir	0	0	0	1	0	0	2	0	0	5	1	2	0	7	5	1	0	2	0	1
318	question	5	1	0	7	1	1	3	1	2	1	1	1	2	1	4	2	1	0	1	0
319	réformes	4	0	0	1	3	0	3	1	1	0	0	0	2	2	3	3	3	1	0	0
320	résoudre	0	2	1	6	0	1	1	4	2	2	0	2	2	3	4	0	1	2	0	3
321	reste	1	1	1	1	1	2	1	1	0	0	0	5	0	0	2	1	4	0	3	3
322	conseils	0	0	0	2	1	2	2	1	0	2	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0
323	création	1	0	0	1	2	0	4	2	1	2	0	3	3	0	1	5	1	3	1	0
324	décisions	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	4	2	1	0
325	délai	1	1	1	0	0	0	2	3	3	4	0	2	1	0	2	1	5	0	2	2
326	énergie	0	1	0	0	0	0	2	1	0	0	0	1	0	0	0	4	5	1	0	1
327	lois	1	0	0	1	0	1	5	1	2	5	0	3	1	0	0	2	1	5	1	0
328	monde	1	1	1	3	0	0	0	0	0	1	0	3	1	2	3	0	1	1	2	2
329	ni	2	0	0	13	2	0	4	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	5	2
330	nombre	0	0	0	0	0	1	3	1	1	1	0	2	0	2	2	0	3	1	0	0
331	priorité	0	0	0	2	2	0	2	0	0	1	0	2	2	2	1	2	0	2	2	1
332	scolaire	0	0	1	0	0	0	1	3	1	3	0	1	1	2	5	0	2	0	0	1
333	technique	1	0	1	2	0	0	3	2	4	6	0	4	2	2	5	3	1	2	0	2
334	chaque	4	0	0	2	0	0	0	1	0	1	0	2	0	0	1	1	0	7	2	2
335	construction	0	0	0	0	1	0	1	1	1	2	0	5	5	4	5	2	0	1	0	0
336	fera	1	1	2	0	1	0	5	0	2	4	0	1	3	2	3	0	0	1	0	0
337	moins	1	0	0	1	0	1	1	1	0	0	0	1	2	4	1	2	3	0	0	1
338	nouveaux	0	0	1	0	1	1	3	1	0	1	1	3	2	0	0	2	0	1	1	1
339	régions	1	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	3	1	4	5	0	4	8	4	0
340	union	1	4	1	2	0	0	2	0	6	3	0	4	1	1	3	0	3	4	0	3
341	veillera	0	0	1	0	1	0	0	0	3	7	0	2	3	1	3	3	4	0	1	1

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
304	décidé	1	0	2	0	0	0	0	0	1	2	1	0	1	0	0	0	0	0	47
305	difficultés	3	1	3	3	1	2	0	2	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	47
306	générale	1	0	4	1	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	2	0	0	47
307	internationale	2	0	2	0	1	1	0	1	1	2	2	1	2	6	0	0	0	1	47
308	responsabilité	1	0	1	4	1	0	0	2	2	0	1	2	1	4	1	1	0	4	47
309	solidarité	2	3	0	2	0	1	0	3	2	2	1	3	3	5	0	4	0	2	47
310	article	3	1	4	4	2	0	0	1	12	0	1	0	3	0	8	1	0	0	46
311	commun	1	2	0	4	3	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	46
312	coopération	5	1	0	2	2	1	0	2	0	1	1	0	3	2	0	4	0	1	46
313	liberté	3	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	3	0	0	0	0	46
314	lutte	3	0	0	4	1	3	1	1	0	2	1	1	0	3	0	4	0	0	46
315	matières	2	2	1	5	5	3	0	0	8	3	2	0	1	1	1	1	0	1	46
316	objet	0	0	3	0	1	2	0	3	2	3	0	1	0	1	1	1	0	1	46
317	promouvoir	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	4	5	3	0	0	0	1	46
318	question	1	1	1	0	0	2	0	0	2	2	0	0	0	0	0	2	0	0	46
319	réformes	4	1	0	1	1	1	0	1	2	2	1	0	0	2	0	3	0	0	46
320	résoudre	3	2	1	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	46
321	reste	4	0	0	1	1	0	1	0	3	0	0	1	2	4	0	0	0	2	46

322	conseils	7	1	8	2	4	0	0	0	5	1	0	1	0	0	0	2	0	0	45
323	création	3	0	0	4	3	0	0	0	0	3	1	0	0	1	0	0	0	0	45
324	décisions	2	2	1	2	1	1	1	0	9	2	0	3	3	2	0	1	1	1	45
325	délai	1	0	1	4	1	1	0	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	2	45
326	énergie	2	0	4	6	0	3	0	1	0	0	7	2	3	0	0	1	0	0	45
327	lois	2	0	1	1	0	0	0	1	6	0	0	0	0	3	0	0	0	2	45
328	monde	4	1	2	1	0	6	0	1	0	1	1	2	1	2	0	0	0	1	45
329	ni	0	2	4	0	4	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	45
330	nombre	1	0	4	3	0	3	1	3	1	2	0	0	2	3	1	1	1	2	45
331	priorité	3	0	1	5	1	2	0	1	1	0	2	0	2	5	0	1	0	0	45
332	scolaire	3	2	4	1	0	0	0	0	0	4	1	0	3	2	4	0	0	0	45
333	technique	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	45
334	chaque	1	1	0	7	0	0	0	0	0	5	1	1	1	2	0	0	0	2	44
335	construction	3	1	0	1	2	2	0	0	0	3	2	0	2	0	0	0	0	0	44
336	fera	1	0	1	2	1	2	0	1	2	4	0	0	1	1	0	0	0	2	44
337	moins	3	2	2	4	0	4	0	2	1	1	0	0	3	2	0	1	0	0	44
338	nouveaux	5	1	3	1	2	1	0	3	0	2	2	0	1	2	1	0	0	1	44
339	régions	4	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	44
340	union	1	0	0	1	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	44
341	veillera	3	3	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	1	2	0	2	0	0	44

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
342	voie	0	0	0	1	0	1	1	0	1	3	3	2	1	0	1	1	1	0	2	1
343	efficacité	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	1	0	4	3	3	3	1	1	1
344	grands	2	1	3	4	1	1	1	2	1	1	2	2	1	1	2	1	6	5	0	1
345	vers	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	1	2	2	1	0	2	1
346	croissance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	8	2	2
347	promotion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	2	2	3	1	1	1	2
348	régionalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
349	rôle	2	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	1	0	1	4	1	1	2	1	0
350	soient	0	3	1	2	0	0	1	2	1	2	0	1	3	0	2	3	1	3	1	1
351	demande	1	2	1	0	1	2	1	0	1	3	1	1	0	1	4	1	1	0	0	0
352	divers	0	0	0	0	1	1	3	2	1	4	0	1	2	0	5	2	1	1	2	0
353	financière	1	0	1	1	3	0	0	1	0	0	1	5	1	3	3	1	5	1	0	2
354	industrie	0	1	0	0	0	1	4	1	1	4	0	3	7	1	0	1	3	1	2	2
355	parlementaire	2	0	0	1	0	0	1	3	0	1	2	0	1	1	1	2	0	1	0	0
356	poursuivie	0	0	0	1	1	1	3	0	3	7	0	2	2	1	1	4	0	0	0	0
357	revenus	0	0	1	0	1	0	1	0	2	4	0	1	2	2	1	1	0	0	1	0
358	telle	1	0	0	2	0	1	1	2	0	1	0	0	1	1	1	2	1	5	0	0
359	Chambre	1	0	1	3	0	1	1	3	0	0	1	4	0	0	1	2	0	0	1	0
360	Région	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
361	améliorer	1	0	0	0	1	0	1	1	0	7	0	3	2	0	3	1	2	1	1	0
362	augmentation	0	2	1	1	0	1	1	0	1	2	0	4	1	3	3	4	5	1	2	0
363	communauté	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	7	2	2	1	1	1	0	1	2
364	crédits	0	0	0	2	1	0	1	0	4	4	0	2	5	3	2	1	0	0	1	0
365	financement	0	0	0	1	1	0	1	0	1	1	0	3	0	0	0	2	0	0	1	0
366	important	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	0	1	0	4	2	0	1
367	membres	0	0	0	1	0	1	2	0	2	0	0	1	0	0	2	0	1	3	0	1
368	moyennes	0	1	0	3	1	2	4	1	3	4	1	4	3	1	3	4	1	0	0	0
369	nécessité	3	0	0	1	1	1	2	1	0	5	0	2	0	1	4	2	4	2	0	2
370	ordre	2	1	2	3	2	2	2	2	3	3	3	2	0	1	2	1	0	0	1	0
371	partie	3	0	1	2	0	0	0	3	0	1	0	2	2	2	0	3	1	4	0	1
372	possibilités	0	0	0	4	2	0	1	2	0	0	0	2	0	2	2	3	2	0	2	0
373	pourra	2	1	0	3	0	3	2	0	0	1	0	2	1	2	1	1	1	1	3	0
374	classes	1	1	0	5	2	2	5	1	5	3	1	4	4	1	0	3	0	0	0	1
375	comité	0	0	0	0	1	0	0	2	3	0	0	0	0	0	0	4	0	1	0	0
376	façon	1	0	0	1	0	1	2	4	1	3	1	0	0	4	1	1	2	0	0	0
377	général	1	1	0	2	0	1	0	0	0	2	0	2	1	1	2	2	1	3	0	0
378	grandes	0	0	0	2	1	0	0	3	1	1	0	3	1	1	3	0	3	1	1	3
379	jeunes	2	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	3	1	0	3	2	4	2	1

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
342	voie	0	2	3	6	2	1	2	0	0	0	1	0	4	1	0	2	1	0	44
343	efficacité	3	1	2	5	0	3	0	2	0	0	0	0	1	1	0	3	0	1	43
344	grands	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	43
345	vers	0	1	1	3	3	3	0	0	0	0	0	0	4	3	0	4	0	2	43
346	croissance	7	1	0	3	0	3	0	0	1	1	3	1	3	2	0	4	0	0	42
347	promotion	1	0	1	2	4	1	1	2	0	2	2	3	3	2	0	2	0	1	42
348	régionalisation	2	3	6	17	13	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42
349	rôle	4	0	1	2	0	0	0	2	1	4	4	0	0	3	0	3	0	2	42

350	soient	2	0	2	0	1	0	1	0	2	3	0	2	0	1	0	0	1	0	42
351	demande	1	0	0	0	0	1	1	1	1	1	2	0	2	1	1	3	0	5	41
352	divers	2	3	1	4	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	3	0	0	41
353	financière	1	1	0	3	0	0	0	1	0	0	0	1	3	1	0	1	0	0	41
354	industrie	0	2	0	2	0	0	0	1	0	1	0	2	1	0	0	0	0	0	41
355	parlementaire	1	2	2	7	6	0	0	0	5	0	0	0	1	0	0	1	0	0	41
356	poursuivie	0	0	0	1	1	0	0	2	0	2	1	0	0	4	0	4	0	0	41
357	revenus	1	0	2	1	0	2	0	2	0	5	8	0	2	1	0	0	0	0	41
358	telle	1	0	1	4	2	2	0	0	2	1	1	1	4	1	1	0	0	1	41
359	Chambre	0	1	2	3	0	0	0	0	8	3	0	0	0	0	1	2	1	0	40
360	Région	7	0	2	8	2	0	0	0	11	2	3	0	0	1	0	1	0	0	40
361	améliorer	1	1	0	2	2	0	0	0	0	2	2	0	1	2	0	2	0	1	40
362	augmentation	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	2	0	0	3	0	0	40
363	communauté	3	1	0	2	0	0	0	0	1	4	1	0	7	0	0	0	0	0	40
364	crédits	2	0	2	1	3	0	0	0	4	0	1	1	0	0	0	0	0	0	40
365	financement	1	0	1	0	0	0	0	0	5	1	0	6	5	0	0	8	0	2	40
366	important	1	1	1	1	2	1	2	1	1	3	2	1	1	2	1	1	1	1	40
367	membres	2	0	1	7	2	1	0	1	3	1	2	0	3	0	0	0	1	2	40
368	moyennes	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	40
369	nécessité	0	0	3	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	40
370	ordre	1	0	0	3	0	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40
371	partie	1	0	0	2	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	3	0	3	40
372	possibilités	0	0	1	3	0	1	0	0	1	0	1	3	1	4	0	3	0	0	40
373	pourra	0	0	2	2	0	1	0	1	3	1	1	0	0	2	0	2	1	0	40
374	classes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39
375	comité	1	1	13	6	4	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	39
376	façon	2	1	4	0	0	0	0	4	0	0	0	0	1	1	0	3	0	1	39
377	général	3	2	0	3	1	1	0	3	3	0	0	1	1	2	0	0	0	0	39
378	grandes	2	1	0	3	0	5	0	0	0	1	0	2	0	1	0	0	0	0	39
379	jeunes	4	2	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	2	4	0	2	0	0	39

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
380	pensions	1	0	0	0	2	5	1	2	1	1	0	6	3	2	0	0	4	0	1	0
381	personnes	0	0	1	1	1	2	1	0	1	5	0	0	2	0	0	0	2	0	0	1
382	principes	2	0	1	4	1	0	1	1	0	3	0	2	0	2	1	0	1	0	2	1
383	but	2	2	0	4	1	0	2	1	1	3	0	1	0	2	0	4	0	0	1	2
384	dire	5	2	0	1	1	0	0	0	2	1	0	0	2	0	1	1	1	3	5	1
385	évolution	0	0	0	1	1	0	1	1	1	3	0	1	2	4	2	1	3	1	1	0
386	existence	1	0	0	1	2	0	0	0	6	1	0	1	1	0	1	1	1	2	1	0
387	fiscale	0	0	1	1	1	1	1	0	1	2	0	2	1	2	1	2	1	0	0	0
388	hommes	2	0	0	2	1	1	0	0	0	5	0	0	2	3	2	1	5	2	2	2
389	initiatives	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0
390	présent	1	2	2	2	1	2	1	2	2	1	0	1	2	2	0	0	0	0	1	0
391	stabilité	1	0	0	2	1	1	1	0	0	3	0	3	0	4	2	1	0	0	2	0
392	toujours	2	0	1	2	0	0	2	0	2	2	2	0	0	2	3	1	0	1	1	0
393	cela	1	1	0	0	0	1	0	1	2	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0
394	créer	2	0	0	2	0	0	4	3	1	2	0	1	1	0	1	1	3	0	0	1
395	était	3	0	1	3	1	1	0	0	1	1	4	1	0	2	0	3	1	0	0	0
396	fonds	0	0	0	0	0	2	4	1	1	4	0	4	2	3	4	5	1	0	1	0
397	francs	0	0	1	1	0	2	3	1	3	0	0	0	1	6	0	6	7	0	0	0
398	immédiatement	0	1	1	1	3	0	3	2	1	2	0	0	2	2	1	0	2	0	0	0
399	importance	2	0	1	2	2	0	2	0	2	0	0	1	0	0	3	3	1	3	1	0
400	jeunesse	4	0	0	1	1	0	0	0	0	4	1	5	3	4	2	1	0	0	0	4
401	justice	2	3	2	0	0	0	1	0	1	7	1	3	1	5	1	1	2	0	1	0
402	laquelle	4	0	0	2	0	0	3	1	1	3	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0
403	prospérité	1	0	0	2	1	0	0	0	2	3	1	1	4	5	1	2	0	1	0	1
404	recettes	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	6	5	3	6	2	0	2	0
405	Communes	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	4	3	1	4	6	1	0	0	0
406	appel	0	3	1	4	2	2	0	1	0	0	1	1	2	0	2	0	0	1	4	0
407	efficace	1	0	0	1	0	0	0	0	0	4	0	2	1	0	2	2	5	0	0	0
408	pourquoi	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0	1	1
409	rapidement	0	1	1	5	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	1	0	2	1	0	0
410	ressources	0	1	0	2	0	0	4	2	0	3	0	1	1	1	2	5	4	3	1	0
411	souci	1	1	1	0	0	0	0	0	0	3	1	5	1	1	2	1	0	2	1	1
412	activité	4	3	1	1	0	0	1	1	2	1	0	2	0	2	3	2	5	2	0	0
413	administration	0	0	0	5	1	0	1	2	2	3	1	1	0	0	2	4	3	0	0	0
414	aura	2	0	0	3	0	1	1	3	0	1	0	0	0	2	2	2	1	2	0	1
415	compétences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
416	concernant	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0
417	devoir	5	1	0	1	1	0	1	1	0	1	0	3	1	6	0	1	0	2	1	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
380	pensions	1	1	1	1	0	1	0	0	0	1	2	0	0	0	0	2	0	0	39
381	personnes	0	1	0	3	1	2	0	2	0	3	0	1	3	3	0	3	0	0	39
382	principes	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	1	0	3	3	1	4	0	1	39
383	but	5	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	2	0	0	0	1	38
384	dire	0	1	3	1	1	3	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	38
385	évolution	1	0	3	1	0	3	0	0	1	0	0	0	3	1	0	1	0	1	38
386	existence	0	1	0	1	0	3	0	2	1	0	2	0	2	2	0	4	0	1	38
387	fiscale	2	0	1	1	0	1	0	1	0	2	2	2	3	1	1	2	1	1	38
388	hommes	3	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	38
389	initiatives	0	1	0	11	0	1	0	1	0	2	0	3	5	1	0	2	0	2	38
390	présent	1	4	2	3	2	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	38
391	stabilité	2	0	1	1	0	0	0	3	1	1	0	1	1	5	0	1	0	0	38
392	toujours	1	1	1	1	0	1	0	0	0	2	2	0	1	3	0	0	2	2	38
393	cela	9	0	2	0	0	2	0	0	4	3	0	1	0	2	1	1	0	3	37
394	créer	1	0	1	3	0	0	0	2	1	2	1	0	1	1	0	0	0	2	37
395	était	0	0	5	1	3	0	0	1	4	0	0	0	0	0	0	0	1	0	37
396	fonds	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	37
397	francs	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	37
398	immédiatement	0	0	2	3	1	0	0	1	1	3	0	3	2	0	0	0	0	0	37
399	importance	0	0	2	1	1	0	0	2	1	2	1	0	0	1	0	1	1	1	37
400	jeunesse	3	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37
401	justice	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	1	37
402	laquelle	1	1	0	1	2	3	0	1	2	2	1	0	2	1	0	0	0	2	37
403	prospérité	3	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	4	0	0	1	0	1	37
404	recettes	3	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	37
405	Communes	4	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	3	0	0	36
406	appel	0	0	2	2	3	1	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	36
407	efficace	3	0	1	2	0	3	0	3	0	0	0	2	1	2	0	1	0	0	36
408	pourquoi	0	2	2	3	1	2	0	1	1	3	0	1	3	1	0	1	2	5	36
409	rapidement	0	0	0	3	2	0	0	0	2	3	3	2	2	1	1	2	1	0	36
410	ressources	2	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	36
411	souci	2	0	4	4	1	0	1	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	36
412	activité	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	35
413	administration	1	0	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2	0	1	0	1	35
414	aura	3	0	3	2	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	1	0	1	35
415	compétences	3	0	2	2	1	2	0	2	5	1	0	0	4	0	3	6	2	1	35
416	concernant	0	0	4	1	1	0	0	1	13	2	2	0	2	1	0	0	0	1	35
417	devoir	4	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	35

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
418	indépendants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	2	7	3	3	2	1	1	1
419	jusqu'	2	2	1	1	0	2	0	0	1	1	1	0	0	2	3	0	1	1	0	1
420	particulière	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	3	6	0	1	0	0	1
421	peuvent	2	0	0	2	0	0	1	0	1	4	0	0	4	1	1	1	0	2	0	0
422	rapide	1	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	3	0	2	2	1	2	2	0	3
423	surtout	3	0	0	2	0	0	1	0	1	0	0	4	0	1	5	0	1	1	0	1
424	année	0	0	0	1	0	0	4	0	0	0	0	1	0	1	1	1	8	1	0	0
425	ans	1	1	0	0	1	0	1	0	0	3	0	0	4	5	4	3	1	1	1	0
426	aucun	2	0	1	4	0	0	2	1	1	2	0	0	1	2	2	1	0	0	0	0
427	ceci	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	1	0	2	0	1	0	5	3	0
428	forces	2	0	1	0	0	0	0	1	0	6	2	3	1	0	3	0	0	1	0	2
429	importante	0	1	1	2	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	0	0	1	1	1	1
430	impose	1	0	0	3	2	0	0	0	1	2	0	2	1	2	3	3	1	1	1	0
431	impôts	0	0	0	0	0	0	2	0	4	6	0	2	1	0	1	1	4	0	0	0
432	maximum	0	2	0	1	1	0	0	3	0	3	0	3	0	3	0	1	0	0	1	3
433	organisations	1	1	1	3	1	0	2	1	3	1	0	0	4	2	1	2	4	0	1	0
434	permettre	0	0	1	6	0	0	0	0	0	2	0	0	2	3	1	1	3	1	1	0
435	service	0	0	0	0	3	0	2	0	0	3	0	2	2	1	5	1	1	3	0	2
436	bonne	0	2	0	3	0	2	2	0	1	4	0	0	2	2	0	0	1	2	1	0
437	celles	2	0	1	0	0	0	1	0	1	2	0	0	0	3	5	1	1	1	0	0
438	climat	0	0	0	2	0	0	0	0	1	1	0	0	1	2	1	1	1	0	1	0
439	décision	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
440	engagements	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	1	3	1	4	1	0	0	0	1	0
441	famille	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	5	2	1	2	4	0	4	0	0
442	libre	0	0	2	0	0	0	0	0	0	3	1	1	2	13	5	1	0	0	0	1
443	préoccupations	2	1	0	1	2	3	0	1	1	1	1	4	1	0	3	0	1	0	0	1
444	propositions	0	0	0	0	0	0	3	1	2	1	0	0	0	1	2	0	1	2	1	1
445	protection	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	3	1	2	1	1	1	0	0	0	0
446	pu	1	0	0	1	0	0	2	2	1	1	0	0	1	1	2	2	2	2	2	1

447	responsabilités	1	0	0	1	1	0	1	0	0	2	0	0	1	4	2	4	3	0	1	0
448	résultats	0	0	3	4	1	2	0	1	0	5	0	1	1	0	0	2	1	0	0	0
449	agriculture	1	0	1	1	2	1	0	0	1	3	0	2	2	2	3	1	1	0	1	0
450	charges	0	1	0	1	0	0	0	0	2	2	0	2	1	3	1	5	0	0	0	0
451	crédit	2	0	0	1	3	0	2	2	3	4	0	3	2	3	1	1	1	0	0	0
452	mêmes	2	1	1	1	0	1	2	1	0	2	0	0	0	2	2	1	1	2	1	0
453	moyen	1	0	1	1	0	0	3	0	0	4	0	0	1	3	2	1	3	2	0	0
454	sens	2	1	0	1	0	0	0	0	3	4	0	0	1	1	1	0	2	4	2	0
455	Belges	0	2	0	4	3	0	1	0	0	2	2	1	1	0	1	0	3	2	0	1

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
418	indépendants	1	1	1	0	0	1	1	0	0	0	2	1	0	1	0	2	0	0	35
419	jusqu'	0	0	0	3	0	0	0	0	6	0	1	1	1	3	0	0	1	0	35
420	particulière	1	1	2	5	0	3	0	0	0	0	0	0	2	2	0	3	0	1	35
421	peuvent	2	1	1	4	0	2	0	0	3	0	1	0	0	0	0	1	0	1	35
422	rapide	1	0	1	1	0	1	0	0	0	2	1	3	1	1	0	0	0	4	35
423	surtout	2	0	1	2	0	3	0	0	0	1	0	0	4	1	0	1	0	0	35
424	année	1	0	1	2	0	0	0	0	1	4	0	0	1	1	1	1	2	1	34
425	ans	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	34
426	aucun	1	0	1	3	0	2	0	1	2	1	0	0	0	1	0	1	1	1	34
427	ceci	2	0	0	2	1	1	0	1	5	0	2	0	0	2	0	1	1	1	34
428	forces	0	1	3	1	0	1	0	0	0	0	0	1	2	1	0	1	1	0	34
429	importante	1	0	1	1	1	3	0	0	1	3	0	0	0	2	2	3	2	2	34
430	impose	3	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	1	2	34
431	impôts	0	0	1	2	0	0	0	0	0	5	1	1	0	2	0	1	0	0	34
432	maximum	2	0	0	1	1	2	0	0	2	0	0	1	4	0	0	0	0	0	34
433	organisations	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	34
434	permettre	2	0	4	0	0	0	0	0	1	2	0	1	0	0	1	2	0	0	34
435	service	2	0	0	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	34
436	bonne	1	1	0	6	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	33
437	celles	1	1	1	1	1	1	0	0	6	0	1	1	0	0	0	0	0	1	33
438	climat	0	1	2	2	0	0	0	4	1	4	1	0	1	3	0	2	0	1	33
439	décision	0	1	5	0	0	2	0	0	17	1	0	0	2	1	0	1	0	0	33
440	engagements	4	0	2	3	0	0	0	0	0	2	0	1	2	3	0	0	0	1	33
441	famille	1	0	0	4	0	2	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	33
442	libre	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	33
443	préoccupations	1	3	0	2	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33
444	propositions	1	0	3	1	0	0	0	0	4	4	2	0	1	0	0	0	0	2	33
445	protection	3	0	2	7	1	2	0	0	0	1	0	0	3	0	0	1	0	0	33
446	pu	0	2	2	4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	33
447	responsabilités	1	0	0	0	2	1	2	1	0	0	2	0	0	1	0	0	0	2	33
448	résultats	0	2	3	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	2	0	0	1	33
449	agriculture	0	0	0	2	0	2	0	1	0	1	1	0	1	2	0	0	0	0	32
450	charges	0	0	1	1	0	2	0	1	0	1	2	0	1	0	0	4	0	1	32
451	crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	1	0	0	32
452	mêmes	1	0	1	0	0	2	0	0	0	0	1	0	1	2	0	1	1	2	32
453	moyen	0	0	0	2	2	0	0	0	1	2	0	1	0	0	0	1	0	1	32
454	sens	1	0	0	3	2	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	32
455	Belges	1	2	0	1	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
456	active	1	2	0	0	1	0	0	0	0	2	0	2	0	0	2	0	2	1	0	1
457	concours	3	2	0	0	2	1	1	1	4	3	2	2	5	0	1	1	0	1	0	0
458	constitue	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	2	2	0	0	1	0	0
459	culturelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	3	0	1
460	défense	1	0	0	2	0	0	0	0	0	3	2	12	2	0	1	0	0	0	0	0
461	déficit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	4	0	0	2	3	0
462	élections	2	0	3	4	1	0	0	2	0	0	0	0	0	3	1	0	2	0	0	0
463	européen	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0
464	importantes	0	0	0	1	0	2	2	1	0	0	0	0	1	2	0	1	2	2	0	0
465	janvier	0	0	0	1	2	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0
466	législature	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0	5	0	1
467	mettra	1	1	0	0	1	0	0	0	2	1	1	2	4	0	1	1	1	0	1	0
468	mission	2	0	0	0	1	0	0	2	0	1	0	0	0	0	2	1	2	1	1	1
469	monétaire	2	0	0	0	0	3	2	0	2	3	0	3	0	2	0	0	0	0	1	0
470	pris	1	1	0	0	0	0	0	1	1	2	0	4	0	1	0	2	1	0	0	0
471	puisse	2	0	0	1	0	0	0	2	0	1	0	1	1	1	0	1	2	1	0	1
472	structures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	3
473	trop	4	0	1	2	0	0	2	0	2	0	0	0	0	4	0	0	3	1	0	1
474	Bruxelles	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	1	1	0	1	1	0	1

475	cas	0	1	0	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2	0	0	2	1	0
476	circonstances	1	1	1	0	2	0	0	0	1	1	2	1	2	0	0	3	1	0	1	0
477	commerce	0	0	3	0	0	3	2	2	0	4	2	2	4	0	0	2	0	0	0	0
478	culturel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	2	0	3	1	1	1	3	0	2
479	dernier	0	0	1	1	0	0	1	2	0	0	0	1	1	2	3	1	0	1	0	1
480	devons	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2
481	estime	1	1	0	1	0	1	2	1	1	2	0	0	1	1	1	1	1	0	1	0
482	grand	2	0	0	2	1	0	2	0	0	1	0	0	1	2	2	1	0	1	0	0
483	nombreux	1	0	0	2	1	0	2	0	1	0	0	0	0	3	0	2	4	0	1	2
484	pendant	2	2	1	4	1	0	1	0	1	0	0	1	4	0	0	0	1	3	0	0
485	période	1	1	0	2	0	0	0	0	2	1	0	2	0	1	1	2	0	3	1	0
486	plusieurs	0	0	0	3	1	0	1	0	1	1	0	3	2	1	0	1	4	2	0	0
487	propose	0	0	0	1	0	0	2	1	0	2	0	2	1	0	1	3	0	1	0	1
488	répartition	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	1	2	2	0	0	1
489	agit	1	0	1	4	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	2	1	0	1	0	0
490	différents	0	0	1	2	0	0	0	0	0	3	0	1	1	1	0	1	2	1	0	0
491	doute	1	0	0	2	0	0	2	1	0	0	0	0	1	2	0	1	1	0	0	2
492	droits	1	2	0	3	0	0	1	0	2	1	2	2	1	0	2	0	0	0	0	0
493	éducation	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	1	1	0	1	0	1	4	1	1

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
456	active	5	1	0	2	1	0	0	0	0	0	1	0	3	2	0	2	0	0	31
457	concours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	31
458	constitue	2	0	1	0	3	4	1	1	1	2	2	0	0	2	0	0	0	2	31
459	culturelle	8	0	6	3	3	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31
460	défense	0	0	1	0	0	1	1	2	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	31
461	déficit	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	5	1	0	4	0	2	31
462	élections	0	0	0	0	1	0	3	1	0	1	1	0	0	0	3	0	3	0	31
463	européen	2	1	0	5	0	1	0	7	0	1	0	0	1	2	0	5	1	0	31
464	importantes	2	0	3	2	0	1	0	1	0	2	0	0	1	1	1	2	1	0	31
465	janvier	1	1	3	0	0	0	0	0	13	1	0	0	1	0	0	0	1	0	31
466	législature	2	1	1	0	0	0	0	1	3	0	0	1	0	5	1	4	1	1	31
467	mettra	2	1	0	1	0	1	0	1	1	1	1	2	1	2	0	0	0	0	31
468	mission	1	0	0	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	0	6	2	31
469	monétaire	5	0	1	2	0	1	0	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	31
470	pris	3	0	5	2	0	1	0	1	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1	31
471	puisse	2	1	0	0	2	2	0	2	4	0	0	0	1	2	0	0	0	1	31
472	structures	2	1	2	1	2	2	0	2	0	4	0	1	0	1	0	6	0	0	31
473	trop	3	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	1	31
474	Bruxelles	5	0	1	5	1	0	0	0	1	3	2	0	2	1	0	1	0	0	30
475	cas	0	0	1	4	0	0	0	0	9	1	2	0	0	0	0	2	1	0	30
476	circonstances	1	0	2	2	0	0	1	0	1	1	1	1	0	0	0	2	1	0	30
477	commerce	0	0	0	2	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	30
478	culturel	0	1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	30
479	dernier	2	3	3	0	2	0	0	0	2	0	1	0	0	1	0	0	1	0	30
480	devons	3	1	1	1	0	9	0	0	1	2	1	1	1	0	0	1	0	1	30
481	estime	1	0	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	2	0	0	3	1	0	30
482	grand	2	1	0	2	0	1	0	0	1	3	0	0	1	2	0	2	0	0	30
483	nombreux	2	1	0	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	4	30
484	pendant	0	1	1	4	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	30
485	période	0	1	1	0	0	2	1	0	0	1	0	0	1	0	2	0	3	1	30
486	plusieurs	0	0	2	2	1	0	0	1	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	30
487	propose	2	1	0	3	1	0	0	0	2	0	1	1	0	0	1	2	1	0	30
488	répartition	0	0	0	5	1	3	0	2	0	2	0	1	2	1	1	1	0	0	30
489	agit	1	1	1	0	0	2	0	0	1	0	2	0	1	0	1	0	0	3	29
490	différents	2	1	2	1	0	1	0	1	1	1	0	1	0	1	0	3	1	0	29
491	doute	1	2	2	1	3	3	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	29
492	droits	1	0	0	0	0	4	0	1	0	0	0	0	1	2	1	2	0	0	29
493	éducation	3	0	2	1	0	2	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	29

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
494	importants	0	0	0	0	0	0	1	2	0	1	1	2	1	1	0	0	4	1	0	1
495	j'	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
496	méthodes	1	0	1	0	1	0	2	1	1	2	1	1	0	2	1	3	4	1	0	2
497	organismes	0	0	0	0	0	0	2	1	0	3	0	3	2	2	2	4	6	2	0	0
498	particulier	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	2	2	1	1	3	0	2	0	0
499	proposera	0	0	2	0	1	0	4	0	0	3	0	1	1	2	1	0	4	1	0	0
500	rapport	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	3	2	0	0	4	0
501	revenu	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4	3	4	5	0	0	0
502	santé	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	4	1	1	0	1	1	0	3	2

503	structure	1	0	0	1	1	0	1	1	0	2	0	1	0	2	2	4	3	3	1	0
504	tenu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3	1	1	0	1	0
505	trouver	0	0	0	2	0	1	1	0	3	4	0	0	0	6	1	1	2	0	0	0
506	véritable	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	1	4	0	2	1	0
507	Sénat	0	0	0	1	0	1	2	0	0	0	1	4	0	0	1	2	0	0	0	0
508	abord	0	0	2	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3	3	1
509	aide	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	2	3	1	0	0	0
510	aspects	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	1	0	1	2	0	0	0	0
511	bruxelloise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	1
512	groupe	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	2	1	6	0	0
513	industrielle	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1
514	international	0	0	0	1	0	0	0	0	0	4	0	1	0	1	1	1	0	2	0	0
515	libération	5	0	0	3	3	1	4	1	6	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
516	logement	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	1	2	3	3	1	0	3	2	1
517	ordinaire	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	5	4	3	2	0	4	0
518	pacte	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	3	0	1	1	0	2
519	public	1	0	0	0	1	0	1	1	0	2	1	1	2	2	0	1	3	1	1	0
520	quatre	2	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	4	0	1	1	0	5	0	0
521	questions	1	0	1	5	2	1	1	3	0	3	0	1	2	0	0	0	2	0	0	1
522	raison	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	2	2	0	0	0
523	solutions	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	1	1	4	2	0	1	0	1	3
524	sommes	2	0	0	1	1	1	3	1	2	1	0	0	0	5	1	0	0	2	2	1
525	vis	0	0	4	0	0	0	4	0	0	2	0	0	0	0	0	2	4	2	0	0
526	conclusions	0	0	0	1	0	2	1	1	0	1	0	2	1	1	0	1	1	3	2	1
527	davantage	1	0	0	1	0	0	1	1	0	1	1	1	0	1	0	1	2	0	2	2
528	distribution	1	1	1	1	0	0	1	0	1	5	0	3	1	2	1	5	3	0	1	0
529	efforcera	0	0	1	0	0	2	1	0	0	2	0	3	2	2	1	0	1	0	1	0
530	eux	1	2	1	1	0	0	0	1	0	2	0	2	0	0	1	1	1	1	0	0
531	grâce	1	0	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1	2	2	2	0	0	1

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
494	importants	2	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	4	1	1	1	0	1	29
495	j'	0	0	2	0	0	4	2	0	6	0	1	1	1	0	2	1	2	3	29
496	méthodes	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	29
497	organismes	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29
498	particulier	0	1	0	2	0	1	0	0	0	1	2	0	1	2	0	4	0	1	29
499	proposera	3	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	1	2	0	0	0	29
500	rapport	0	0	4	5	0	0	0	0	4	2	0	0	0	0	1	0	0	0	29
501	revenu	1	0	0	1	2	0	0	0	0	4	0	0	1	1	0	0	0	1	29
502	santé	1	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	4	1	0	1	0	0	29
503	structure	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	2	29
504	tenu	1	0	3	2	2	1	0	1	2	1	0	1	1	2	0	1	1	1	29
505	trouver	2	0	0	2	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	29
506	véritable	2	2	2	0	1	2	0	1	0	1	0	1	2	0	0	0	0	0	29
507	Sénat	0	1	2	1	0	0	0	0	5	5	0	0	1	0	0	0	1	0	28
508	abord	2	0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	1	1	0	1	2	1	0	28
509	aide	4	0	0	3	0	2	0	1	0	0	0	0	1	2	0	2	0	1	28
510	aspects	4	0	2	7	0	2	0	0	0	1	0	0	3	1	0	0	0	0	28
511	bruxelloise	6	0	0	2	1	0	0	0	7	4	1	0	0	2	0	0	0	0	28
512	groupe	1	0	2	3	1	0	0	0	7	0	0	0	1	0	0	0	0	0	28
513	industrielle	3	2	1	2	0	3	0	1	0	2	3	3	2	1	0	0	0	0	28
514	international	1	1	0	1	0	6	0	0	1	1	1	0	0	2	1	2	0	0	28
515	libération	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28
516	logement	0	1	0	5	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28
517	ordinaire	1	0	1	1	0	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28
518	pacte	1	1	3	2	0	3	0	0	0	2	2	0	4	0	0	0	0	0	28
519	public	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0	2	28
520	quatre	1	0	1	1	0	3	0	2	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	28
521	questions	1	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	28
522	raison	1	2	0	2	1	2	0	1	3	2	1	0	3	0	0	1	0	0	28
523	solutions	0	1	0	0	0	2	0	0	0	3	0	0	2	1	0	0	0	2	28
524	sommes	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	28
525	vis	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	4	0	0	0	0	28
526	conclusions	1	0	3	0	0	0	0	1	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	27
527	davantage	3	0	0	4	0	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	27
528	distribution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27
529	efforcera	1	0	0	0	0	0	0	1	0	3	1	0	3	2	0	0	0	0	27
530	eux	4	1	0	1	0	2	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	1	27
531	grâce	1	0	1	1	1	5	0	1	0	0	0	0	2	1	0	0	0	1	27

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
532	indispensables	0	0	0	1	1	0	0	0	1	7	0	0	1	2	1	1	2	0	1	0
533	long	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	3	8	1	3	0	2	0	1
534	mener	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2	0	1	0	0
535	nation	1	1	0	0	0	0	1	1	0	4	2	1	0	5	3	1	0	2	0	1
536	pourrait	1	0	0	2	0	0	0	2	0	1	0	4	0	1	0	1	0	0	3	0
537	régionales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0
538	représentants	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	2	1	3	3	0	1	0	2	2
539	tâches	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	3	0	4	3	2	1	1	0
540	activités	0	0	1	0	1	0	2	0	0	1	0	0	2	0	1	1	1	0	0	0
541	assurance	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	1	1	1	2	4	5	0	0	0
542	autonomie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2	1	0	3	0	1
543	avoir	2	0	0	1	0	0	4	0	0	1	0	0	0	5	0	0	4	0	2	0
544	contribuer	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0	0	2	3	0	0	0	1	1	0
545	fonction	1	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	4	7	2	0	0
546	intérieur	4	0	0	0	2	0	0	0	0	4	4	0	1	0	2	0	1	0	0	0
547	là	4	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	1	0	2	3	0
548	longue	0	0	0	4	1	0	2	1	3	0	0	0	1	1	1	1	0	0	1	0
549	négociations	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	2	2	1	2
550	participation	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	1	1	1	0	0	3
551	pourront	0	2	0	2	0	1	0	1	1	1	0	0	0	2	0	0	2	0	1	1
552	première	2	0	0	1	1	0	3	1	2	1	0	1	0	2	1	0	0	1	0	0
553	toutefois	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	5	3	1	0	0	0	1
554	vigueur	1	1	1	1	0	0	0	1	2	4	0	1	0	0	2	0	1	1	0	0
555	1er	0	0	0	1	2	1	0	0	1	3	0	0	0	1	2	2	1	0	0	0
556	Communauté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
557	actuellement	2	0	1	0	0	2	0	0	0	1	0	2	1	1	3	3	0	0	0	0
558	administrations	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	3	0	1	1	1	4	2	0	0
559	allocations	0	0	0	0	0	2	2	0	2	6	0	0	1	2	0	2	2	1	1	0
560	armée	3	1	1	3	1	1	3	0	1	1	0	5	1	0	1	0	0	0	0	0
561	aucune	4	1	0	1	1	0	1	1	1	2	0	2	0	1	0	0	2	0	0	0
562	autant	0	1	0	2	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0
563	bref	1	1	0	0	0	0	3	2	1	2	0	0	1	0	1	0	1	0	1	2
564	caractère	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	3	1	1	1	2	1	0	0	0
565	définitive	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
566	développer	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	3	1	4	5	2	1	1	0	0
567	équipement	0	0	0	1	0	0	0	2	0	5	0	3	1	3	3	2	0	0	1	0
568	étant	0	0	0	2	0	0	1	3	0	0	1	1	0	0	1	0	3	0	1	0
569	étude	1	1	0	1	1	0	2	1	1	4	0	4	1	0	1	0	2	0	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
532	indispensables	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	0	3	0	0	2	0	0	27
533	long	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	27
534	mener	1	2	5	5	0	1	0	0	1	1	0	0	2	0	0	1	1	0	27
535	nation	0	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27
536	pourrait	0	1	1	7	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27
537	régionales	0	3	3	6	1	0	0	0	4	2	2	0	0	0	0	0	0	0	27
538	représentants	0	2	1	1	0	1	0	0	2	1	0	0	0	0	0	1	0	1	27
539	tâches	1	1	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	27
540	activités	2	0	0	3	0	2	0	0	4	0	0	1	1	2	0	0	0	1	26
541	assurance	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	2	0	1	26
542	autonomie	3	0	2	1	4	0	0	1	1	2	0	0	0	1	0	2	0	0	26
543	avoir	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	1	26
544	contribuer	2	0	0	3	0	4	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1	26
545	fonction	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	26
546	intérieur	2	0	2	1	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	26
547	là	1	0	1	2	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	26
548	longue	0	0	1	2	0	1	0	0	0	1	0	0	2	1	0	2	0	0	26
549	négociations	1	0	0	3	1	1	0	1	0	1	0	0	1	2	0	1	0	1	26
550	participation	6	0	0	2	2	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	3	0	0	26
551	pourront	0	0	0	1	1	1	0	0	2	0	0	1	0	2	0	2	0	2	26
552	première	1	1	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	26
553	toutefois	0	0	1	2	0	0	1	0	2	1	1	0	0	3	0	0	1	1	26
554	vigueur	1	0	0	2	0	0	0	1	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	26
555	1er	2	1	1	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	1	0	0	2	0	25
556	Communauté	1	0	4	2	1	0	0	0	7	1	3	0	2	0	0	0	0	3	25
557	actuellement	1	0	0	2	1	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	1	1	25
558	administrations	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1	0	3	25
559	allocations	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	25
560	armée	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	25
561	aucune	0	0	3	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	25
562	autant	4	1	1	1	0	2	0	0	1	2	0	0	0	1	1	0	0	1	25

563	bref	2	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	25
564	caractère	2	1	3	0	1	0	0	1	2	0	0	0	0	1	0	2	0	0	25
565	définitive	0	0	1	0	1	1	0	3	11	2	1	0	0	0	0	0	0	0	25
566	développer	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	25
567	équipement	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	25
568	étant	0	1	0	2	0	0	0	2	4	2	0	1	0	0	0	0	0	0	25
569	étude	1	0	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
570	financières	0	0	0	2	3	0	0	1	0	1	0	2	0	1	0	1	4	0	1	0
571	financiers	1	0	1	1	0	0	1	0	0	1	0	1	1	2	0	0	5	1	0	0
572	initiative	0	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	1	1	3	2	0	0	1	0	0
573	meilleur	0	0	0	2	0	0	1	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2	1	0	0
574	plein	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	1	1	1	1	3	1	3	1	0
575	produits	0	0	1	2	1	0	2	0	0	2	1	2	0	2	2	2	1	0	1	0
576	qualité	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	1	1	0	2	1	0	1	0	0
577	quelques	1	0	1	4	0	1	1	3	0	3	0	0	2	0	0	1	2	0	1	1
578	réduction	0	0	0	1	2	0	0	1	0	1	0	2	0	3	0	0	1	0	1	0
579	rendre	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	2	1	1	0	1	0
580	voulons	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3	0	0	0	4	2	4
581	2	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	2	1	3	0	1	1	0
582	accords	1	0	0	1	0	0	0	2	1	0	0	1	1	0	0	2	1	2	1	0
583	aspirations	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	1	0	1	1	0	0
584	cause	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	1	1	1	1	1	1	0
585	démocratie	0	0	2	5	0	1	0	0	0	4	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0
586	devront	2	0	0	0	1	1	1	2	0	1	0	0	1	0	0	2	3	1	0	0
587	difficile	1	2	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	2	1	1	1	0	0	2	0
588	diminution	0	0	0	2	0	0	0	1	1	2	0	0	1	2	2	2	0	0	0	0
589	diverses	0	0	0	0	0	1	1	3	1	3	0	3	0	1	1	0	1	2	2	0
590	étroite	1	0	1	2	0	0	0	1	1	1	0	1	1	2	2	2	1	0	1	0
591	éviter	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	3	0	1	1	0	0	0
592	favoriser	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	1	3	0	2	1	2	1	2	0
593	implique	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2	1	1	0	0	2	0	0
594	juillet	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	3	2	0	0	1	0
595	modernisation	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	4	0	1	1	0	2
596	nature	0	0	0	0	2	1	0	0	0	3	0	1	0	0	2	2	1	1	0	1
597	organiser	0	0	0	2	1	0	2	0	0	0	1	1	0	1	2	1	3	1	0	1
598	populations	0	0	0	1	1	0	1	0	1	3	1	4	1	4	1	1	0	0	2	0
599	professionnelle	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	0	2	1	5	1	2	2	0	0	0
600	quant	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	2	1	0	0	5	3	0	0	0
601	salaires	2	0	0	0	0	6	4	1	0	2	0	1	0	2	2	1	1	0	1	0
602	souhaite	0	0	2	3	0	2	0	0	0	1	0	2	0	0	1	1	2	0	0	0
603	soumis	1	0	0	0	0	0	1	0	0	3	1	6	0	0	0	1	1	2	0	0
604	0	0	0	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3	4	0	3	0	0	0
605	1	0	0	0	2	0	0	1	1	1	0	2	0	0	2	2	2	0	1	1	0
606	Gouvernements	0	0	0	0	3	0	0	0	1	2	1	4	0	1	2	0	2	0	1	0
607	aboutir	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	0	2	1	0	0	1	0	0	1	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
570	financières	2	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	1	25
571	financiers	1	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	1	1	1	0	1	0	1	25
572	initiative	1	0	2	1	1	2	0	2	0	1	0	0	2	1	0	0	0	0	25
573	meilleur	5	3	1	1	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	25
574	plein	1	1	0	4	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25
575	produits	0	0	1	1	0	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	25
576	qualité	0	2	0	6	0	3	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	0	25
577	quelques	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	25
578	réduction	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	3	4	1	0	0	0	1	25
579	rendre	2	0	0	2	0	1	0	0	1	0	0	1	4	2	0	2	0	0	25
580	voulons	4	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25
581	2	2	0	2	2	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	3	0	0	0	24
582	accords	0	0	0	0	2	2	0	0	1	0	2	0	1	1	0	2	0	0	24
583	aspirations	0	1	0	3	2	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	1	0	3	24
584	cause	2	0	0	2	1	1	0	0	2	1	1	0	0	0	0	1	0	0	24
585	démocratie	0	0	0	3	1	1	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	24
586	devront	2	0	0	1	0	0	0	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	24
587	difficile	1	0	2	0	0	0	1	0	0	1	2	0	0	0	0	1	0	3	24
588	diminution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	2	3	0	2	0	0	24
589	diverses	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	24
590	étroite	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	2	0	0	24
591	éviter	0	1	3	2	0	1	0	0	2	1	1	1	0	1	0	1	0	1	24

592	favoriser	3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	2	0	0	0	0	24
593	implique	4	0	0	1	1	2	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1	3	24
594	juillet	0	0	4	1	2	0	0	0	2	2	1	0	1	2	0	0	0	0	24
595	modernisation	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	0	24
596	nature	1	0	1	1	0	1	0	0	3	0	0	0	2	0	1	0	0	0	24
597	organiser	2	2	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	24
598	populations	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	24
599	professionnelle	1	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24
600	quant	2	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	24
601	salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	24
602	souhaite	1	0	0	0	1	0	0	0	2	1	0	0	0	2	0	0	1	2	24
603	soumis	0	0	1	1	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	1	24
604	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	0	0	23
605	1	2	0	2	2	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	23
606	Gouvernements	2	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23
607	aboutir	1	4	2	2	0	2	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	23

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
608	accroissement	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	2	2	1	4	1	1	2	0
609	administrative	0	1	1	2	0	1	2	1	1	0	0	1	2	0	1	3	3	1	0	0
610	affaires	2	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	4	1	1	0	0
611	agricole	0	0	0	2	0	0	1	0	1	2	0	3	1	2	1	2	1	0	0	0
612	apporter	0	0	1	1	0	0	1	0	1	2	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1
613	atteindre	0	1	0	3	0	1	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0
614	bases	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	2	0	0	2	3	0	0
615	communautés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	1	3	0	5	0	0	1
616	compétence	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	1	2	0	0	2
617	demandera	0	0	3	0	0	0	2	0	0	3	0	3	0	0	1	1	3	0	0	0
618	emplois	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	1	2	1
619	environnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
620	équitable	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	2	1	2	0	0	0
621	examen	2	0	0	1	0	1	1	1	1	2	0	2	2	0	0	1	0	0	0	0
622	exportation	0	0	1	0	2	0	0	1	0	3	0	1	0	0	4	0	0	0	0	0
623	fiscales	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	2	5	0	2	2	0	1	0
624	garantir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	2	0	1	0	0
625	heure	1	1	0	1	0	1	5	2	0	1	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0
626	imposent	1	1	0	1	0	0	0	1	0	3	1	1	2	1	1	2	0	1	1	0
627	investissement	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	2	1	1	0	7	0
628	lesquelles	0	1	0	0	1	1	2	0	0	0	0	2	0	1	1	0	1	0	0	0
629	obtenir	1	1	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	2	3	0	1	1	1	0
630	pension	0	0	0	0	1	1	1	0	0	2	0	1	2	3	2	1	4	0	0	1
631	personnel	1	1	0	0	1	1	0	0	0	3	0	1	0	0	3	3	0	0	0	1
632	programmation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	5	0	1	4
633	progressivement	0	0	1	2	1	1	1	2	1	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
634	relance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	0	1	1	0	0
635	série	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0
636	spécialement	0	1	1	1	1	1	1	1	1	2	0	2	2	1	1	1	0	1	0	1
637	taux	0	0	0	1	0	3	1	0	1	1	0	1	0	2	0	0	1	0	3	0
638	territoire	2	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	2	0	1	2	0	0	4	0	0
639	urgence	2	0	1	2	0	0	0	0	3	2	0	0	0	2	1	0	1	0	0	0
640	agents	0	0	1	2	2	1	2	1	2	1	0	1	1	0	0	2	3	1	0	0
641	aider	0	1	2	4	1	0	2	2	0	1	0	1	1	0	0	2	1	0	0	0
642	charge	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	2	0	2	0	1	0	0
643	conformément	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	2	1	1	1	0	0
644	continuera	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	5	0	0	1	1	0	0	0	0
645	déposera	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0	2	0	1	2	1	0	0	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
608	accroissement	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	23
609	administrative	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	23
610	affaires	0	0	1	6	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	23
611	agricole	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	23
612	apporter	4	1	0	1	2	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	3	23
613	atteindre	2	0	0	1	1	3	0	0	0	1	0	1	1	2	0	0	0	0	23
614	bases	0	1	1	0	2	3	0	0	0	1	3	0	0	0	0	1	0	0	23
615	communautés	3	0	0	2	0	0	0	0	1	2	1	0	1	0	0	0	0	0	23
616	compétence	1	0	2	4	0	0	0	0	1	1	1	0	1	1	0	1	0	1	23
617	demandera	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	23
618	emplois	0	1	1	0	0	1	0	1	0	3	4	0	0	2	0	0	0	0	23
619	environnement	3	3	1	4	0	1	0	0	0	1	1	0	1	1	0	3	0	4	23
620	équitable	0	1	0	4	0	3	0	1	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	23
621	examen	0	0	1	2	1	1	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	23
622	exportation	3	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	3	1	0	1	0	0	23
623	fiscales	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	1	23
624	garantir	1	0	0	3	1	0	0	1	0	1	0	0	3	1	1	4	0	0	23
625	heure	0	2	0	1	1	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	23
626	imposent	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	0	0	1	23
627	investissement	2	0	1	1	0	0	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	23
628	lesquelles	0	1	1	2	0	0	1	1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	2	23
629	obtenir	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	0	0	0	1	23
630	pension	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	23
631	personnel	1	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	23
632	programmation	3	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0	23
633	progressivement	2	0	0	0	0	0	0	0	2	3	1	0	0	1	0	0	0	0	23
634	relance	9	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	2	0	0	1	0	0	23
635	série	1	0	1	3	1	0	0	1	0	0	1	0	1	1	4	2	0	0	23
636	spécialement	3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23

637 taux	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	3	0	3	23
638 territoire	1	0	0	2	0	1	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	23
639 urgence	0	0	1	2	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	23
640 agents	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	22
641 aider	3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22
642 charge	0	1	1	3	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	3	22
643 conformément	3	0	3	1	0	0	0	0	2	2	1	0	0	0	0	0	0	1	22
644 continuera	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	6	0	1	1	0	22
645 déposera	1	0	1	1	0	0	0	0	0	3	0	0	1	2	0	2	1	0	22

num forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
646 différentes	1	0	0	4	0	1	1	1	1	1	0	3	0	2	1	2	0	0	0	0
647 dommages	1	1	1	2	2	2	2	1	0	2	0	1	1	1	2	1	1	0	0	0
648 élaboration	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	3	0	0	1
649 établissements	1	1	0	1	2	0	1	0	1	2	0	2	0	2	2	1	0	0	0	0
650 face	2	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0
651 fondamentale	1	0	0	1	0	0	0	1	2	0	0	1	0	0	1	1	1	2	0	0
652 gouvernemental	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2	0	1	0	0	2	1	0	0
653 homme	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1
654 impôt	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	1	0	2	0	2	0	0	1	0
655 maintenant	1	0	2	0	1	1	4	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1
656 maintien	1	0	0	1	1	1	0	0	0	2	0	2	0	0	0	1	2	1	1	1
657 marchés	0	0	0	3	1	0	0	1	0	2	0	0	1	3	1	1	2	0	0	0
658 parlementaires	1	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	3	0	1	1	1	2	1	0	0
659 pleinement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	2	0	0	2	0
660 posent	2	0	0	3	0	1	3	2	1	0	0	0	0	1	1	0	2	1	1	0
661 rationalisation	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	1	2	3	2	3	0	0	0
662 seraient	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	0	2	0
663 simplification	0	0	0	1	1	0	2	1	0	3	0	5	3	0	0	1	0	0	1	0
664 sort	1	1	0	2	1	0	2	0	1	4	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0
665 souvent	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	1	3	1	0	1
666 techniques	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0	3	0	0	1	0	1	1	0	1
667 valeur	0	0	0	2	1	1	1	1	2	2	0	0	0	1	1	2	0	2	0	0
668 voies	1	0	0	1	0	0	1	1	0	2	0	1	1	2	4	2	0	1	0	0
669 1980	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
670 autorité	2	0	0	2	2	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	4	1	0	0
671 beaucoup	1	0	0	4	0	0	0	2	0	0	0	1	0	2	0	0	0	1	0	0
672 besoin	2	3	1	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	2	0	1
673 chances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	4	0	0
674 condition	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	2	0	2	0	1	1	1	0
675 contraire	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	1	3	1	0
676 défendre	0	1	1	3	0	0	1	0	1	0	1	0	3	2	0	0	0	0	0	0
677 discussion	0	0	1	0	0	0	1	1	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	1
678 épanouissement	0	0	0	0	0	0	0	0	2	5	1	1	2	1	1	0	2	1	1	0
679 établissement	2	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	1	1	2	2	1	0	1	1	2
680 forme	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	3	0	1	0	2	2	0
681 fut	0	1	0	2	0	0	1	0	0	1	0	2	2	0	1	0	1	1	0	0
682 globale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0
683 internationales	1	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	2	1	0	0	2	0	0	0	0

num forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
646 différentes	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	22
647 dommages	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22
648 élaboration	3	0	1	1	1	0	0	0	2	0	0	1	1	0	0	0	0	2	22
649 établissements	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	22
650 face	0	1	0	2	0	1	0	4	0	2	0	0	1	0	0	2	0	1	22
651 fondamentale	0	0	0	2	0	1	1	0	1	4	0	0	1	1	0	0	0	0	22
652 gouvernemental	2	2	2	0	0	2	0	4	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	22
653 homme	6	0	0	2	0	3	0	1	0	1	0	0	1	2	0	1	0	0	22
654 impôt	2	0	1	1	0	0	0	0	0	2	0	3	1	1	0	2	0	0	22
655 maintenant	1	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	22
656 maintien	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	2	0	0	0	1	0	1	22
657 marchés	0	0	0	3	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	22
658 parlementaires	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	1	0	1	0	0	1	1	1	22
659 pleinement	1	1	0	2	1	2	2	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0	2	22
660 posent	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	22
661 rationalisation	0	1	3	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	22
662 seraient	0	2	1	6	4	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22
663 simplification	0	0	0	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	22
664 sort	1	0	2	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	22
665 souvent	1	3	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	22

666	techniques	2	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	3	22
667	valeur	2	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	22
668	voies	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	22
669	1980	0	0	0	0	0	0	0	0	11	5	2	0	2	0	0	0	0	1	21
670	autorité	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	21
671	beaucoup	0	0	0	2	0	2	0	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	2	21
672	besoin	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	1	0	0	21
673	chances	4	0	0	2	1	3	0	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	21
674	condition	2	0	0	1	1	1	0	2	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	21
675	contraire	1	2	1	0	1	0	0	0	2	1	1	0	1	2	0	0	0	0	21
676	défendre	1	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	0	0	21
677	discussion	0	0	1	2	1	0	0	0	1	2	0	2	0	0	0	0	1	0	21
678	épanouissement	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21
679	établissement	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	21
680	forme	2	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	21
681	fut	0	0	5	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	21
682	globale	1	0	0	4	3	0	0	2	0	1	1	0	3	0	0	1	0	1	21
683	internationales	2	0	0	1	0	2	0	1	0	0	1	0	1	1	0	2	0	0	21

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
684	jour	1	0	0	1	0	0	2	3	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	2	0
685	linguistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	2	2	1	1	1	3	0	0	0
686	maladie	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	1	2	3	3	0	0	2
687	opinion	5	0	0	2	1	1	0	1	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1	1	0
688	procédure	2	0	0	0	0	1	0	0	0	4	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0
689	progressive	0	0	0	1	1	0	1	0	2	0	0	2	4	1	3	0	0	0	0	0
690	régionale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	3	2	0	3
691	sauvegarde	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	0	0	0	0	0	2	0
692	selon	0	0	0	0	0	0	0	1	1	5	0	0	0	1	0	0	1	2	1	0
693	tendant	0	0	2	0	1	0	1	0	0	2	0	6	5	0	1	0	0	0	0	0
694	trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0	9	0	2	2	2	0	0
695	aménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	1	1	2	0	0	5	0	0
696	auront	0	4	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
697	ayant	0	0	0	2	1	1	4	0	1	0	1	1	0	1	0	1	0	0	1	0
698	bon	1	2	0	3	0	0	1	0	0	1	0	1	0	1	2	0	0	0	0	0
699	budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
700	capitale	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	0	3	2	0	0
701	complète	3	1	1	0	0	1	0	1	0	1	0	0	1	2	1	0	2	1	0	1
702	concurrence	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	1	0
703	court	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	1	0	0	0	0	0
704	coût	0	0	0	1	2	1	3	0	2	0	0	1	2	0	1	2	1	0	0	0
705	culturels	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	1	0	1	0	0	0
706	déposé	0	0	0	0	0	0	2	0	2	1	0	4	0	0	0	1	1	0	0	0
707	égalité	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	2	1	0	2	1	1	0	0	0
708	éléments	2	0	0	1	0	0	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
709	extérieur	0	0	0	1	1	1	1	2	0	2	1	0	3	0	1	3	0	0	0	0
710	familiale	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	3	0	3	0	1	1	1	0	0
711	familiales	0	0	0	0	0	1	2	0	0	5	0	1	0	2	0	3	1	0	1	0
712	humaine	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0
713	inflation	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
714	main	0	2	1	2	0	1	0	3	0	1	0	1	1	1	3	0	0	0	0	0
715	passé	1	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	1	3	0	0	1
716	permettra	1	0	0	0	1	2	0	2	1	1	0	2	0	0	4	0	0	0	0	0
717	phase	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0
718	prochainement	1	2	2	1	0	2	5	1	0	1	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0
719	professionnelles	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	3	1	1	5	0	1	0
720	propre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0	2	1	0	0	0
721	régionaux	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
684	jour	1	0	1	2	1	0	0	0	1	0	0	3	0	0	0	0	0	1	21
685	linguistique	0	0	1	1	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	1	0	0	21
686	maladie	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1	0	0	21
687	opinion	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	21
688	procédure	1	1	0	1	1	0	0	0	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	21
689	progressive	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	21
690	régionale	0	1	0	2	3	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	21
691	sauvegarde	3	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	1	1	0	2	1	1	21
692	selon	1	0	0	1	0	0	0	1	2	0	0	2	0	0	0	2	0	0	21
693	tendant	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	21
694	trésorerie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	21
695	aménagement	1	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	20
696	auront	1	0	1	0	0	2	0	0	1	0	0	0	1	2	0	1	0	2	20
697	ayant	0	0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	20
698	bon	1	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2	0	1	0	20
699	budgétaires	0	0	0	1	2	0	0	1	1	2	0	1	4	2	0	1	1	1	20
700	capitale	3	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	1	1	0	20
701	complète	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	20
702	concurrence	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	2	0	0	4	0	3	0	0	20
703	court	0	0	1	1	0	0	0	2	4	3	0	0	0	0	0	0	0	0	20
704	coût	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	20
705	culturels	4	0	2	3	1	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
706	déposé	1	0	1	2	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	0	20
707	égalité	5	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	20
708	éléments	2	0	1	0	0	1	0	0	0	3	0	2	0	0	0	2	0	1	20
709	extérieur	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	20
710	familiale	0	0	1	2	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	20
711	familiales	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	20
712	humaine	0	0	1	4	0	1	0	0	0	1	1	0	0	3	0	0	0	0	20

713	inflation	0	0	2	5	0	2	1	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	20
714	main	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	20
715	passé	1	1	0	2	0	1	0	0	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	20
716	permettra	1	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	20
717	phase	0	0	1	0	3	0	0	2	7	0	0	0	0	0	0	2	0	0	20
718	prochainement	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
719	professionnelles	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
720	propre	0	0	1	5	0	2	0	2	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	20
721	régionaux	3	2	3	2	2	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	20

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
722	salariés	0	0	0	0	0	2	0	0	0	3	0	1	0	2	1	1	0	0	1	1
723	seule	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	3	0
724	traité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	6	1	1	2	0	2	0	1	0
725	transports	2	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	5	1	1	1	2	0	0	0	0
726	utilisation	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	1	2	0	2	1	0
727	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2	0	1	2	0
728	actuel	0	1	0	2	0	0	1	0	1	1	2	0	0	0	0	1	2	0	0	1
729	administratif	0	0	1	1	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0	3	1	1	1	0	2
730	articles	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
731	atteint	2	0	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1	1	0	1	1	0	0
732	augmenter	0	1	1	0	1	1	4	1	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1
733	auxquels	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2	3	0
734	conscient	0	0	0	0	0	0	3	1	0	3	0	0	2	1	1	1	0	0	0	0
735	départements	0	0	0	1	1	0	0	0	2	2	0	0	1	0	0	1	2	5	0	0
736	essentiel	1	0	1	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0
737	exige	2	0	0	3	1	0	0	1	0	3	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0
738	familles	2	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	1	2	0	1	1	0	1	0
739	ici	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	1
740	légitimes	0	1	1	1	0	0	0	0	2	1	3	3	1	0	1	1	0	0	0	0
741	lignes	2	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
742	maintenir	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	2	1	1	1	0	0	0	1	0	0
743	militaire	3	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	2	2	3	0	0	0	0	0
744	nationales	0	0	0	0	1	0	1	0	2	2	0	1	1	2	2	0	0	2	0	0
745	ouvriers	0	0	0	2	3	3	1	0	0	0	0	1	1	1	0	0	3	0	0	0
746	parmi	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	5	0	1	0	0	0	1	0	0
747	perspective	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
748	position	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	1	1	1	0	1	3	2	0	0
749	premières	3	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0
750	préparation	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	1	4	3	0	0
751	privée	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	1	0	0
752	proposer	0	0	1	3	0	0	1	1	1	1	0	0	0	1	0	1	1	1	0	0
753	proposition	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0
754	reconnaissance	4	2	0	1	1	0	2	0	1	2	1	1	0	1	0	0	0	1	0	1
755	règles	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	2	1	0	0
756	rénovation	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
757	va	1	0	0	0	0	0	2	1	0	1	0	1	0	1	1	1	0	1	1	2
758	ai	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
759	autorités	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
722	salariés	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	1	0	1	0	0	20
723	seule	1	0	1	0	1	0	0	0	1	2	0	0	4	0	0	1	0	1	20
724	traité	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	20
725	transports	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	20
726	utilisation	3	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	20
727	10	0	0	1	0	1	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	1	1	19
728	actuel	0	0	0	0	1	1	0	0	3	0	0	0	0	1	0	1	0	0	19
729	administratif	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	19
730	articles	0	0	0	0	1	0	0	1	3	2	0	0	1	0	4	4	1	0	19
731	atteint	1	0	1	2	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	19
732	augmenter	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	19
733	auxquels	3	0	2	0	1	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	19
734	conscient	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	1	19
735	départements	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	19
736	essentiel	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	3	0	1	3	0	0	0	0	19
737	exige	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	19
738	familles	1	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	19
739	ici	1	1	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1	19
740	légitimes	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	19
741	lignes	0	0	0	4	1	0	0	0	0	2	0	1	2	0	0	1	0	1	19

742	maintenir	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2	2	2	0	1	0	0	19
743	militaire	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	19
744	nationales	1	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19
745	ouvriers	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	19
746	parmi	1	0	3	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	19
747	perspective	3	1	2	3	1	1	0	1	1	1	1	0	2	0	0	1	0	0	19
748	position	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	19
749	premières	0	0	1	4	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19
750	préparation	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	19
751	privée	2	0	0	3	0	2	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	19
752	proposer	1	0	2	0	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	19
753	proposition	0	0	1	2	1	0	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19
754	reconnaissance	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19
755	règles	1	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	19
756	rénovation	0	1	0	4	0	1	0	2	0	2	1	1	0	2	0	0	0	2	19
757	va	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0	19
758	ai	0	0	1	0	0	2	0	0	6	0	1	1	1	0	1	1	1	2	18
759	autorités	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	0	0	1	0	6	18

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
760	budgets	0	0	1	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	5	2	2	1	2	0	0
761	car	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	4	3
762	communautaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
763	compris	1	0	1	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1	2	0	1	0	0	1	0
764	considère	0	1	0	0	0	0	2	0	0	2	1	0	0	1	4	1	0	0	0	0
765	consommation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	2	0	3	0	1	1	0
766	constituent	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	0
767	courage	3	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	2	1	1	0	0	1	0
768	créé	0	1	0	0	0	0	1	0	1	2	0	1	1	0	0	3	2	1	0	0
769	culture	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	5	1	0
770	décembre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
771	derniers	0	0	0	3	0	0	0	2	0	0	0	3	0	1	0	1	1	0	1	0
772	devoirs	2	2	0	0	0	0	1	0	0	2	2	2	0	0	1	0	0	2	0	1
773	établir	0	1	1	1	2	0	2	0	0	0	0	2	0	1	4	0	0	0	0	0
774	étrangère	0	1	0	2	1	0	1	0	1	1	0	1	2	1	1	0	0	0	0	0
775	études	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	3	0	4	0	2	1	2	0	1
776	exercice	1	0	0	1	0	0	0	1	0	3	0	1	3	1	1	0	0	0	1	0
777	extension	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	5	1	1	0	1	2	0	0
778	ferme	2	1	0	1	0	1	1	3	2	1	1	0	0	2	0	1	0	0	0	0
779	fondamental	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2	2	3	0	1	1	1
780	fondamentaux	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	2	0	1
781	force	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	3	1	1	0	0	0	0	1	1
782	groupes	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	3	0	1
783	idées	0	0	0	2	0	1	2	0	1	2	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0
784	importe	2	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	1	1	0	0	1	2	0	0	0
785	longtemps	2	2	0	3	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1	1	0	0
786	monnaie	1	1	0	1	0	1	0	0	0	2	1	1	1	1	1	0	0	2	0	0
787	mr	0	1	1	2	0	1	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0
788	opposition	0	0	1	2	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	3	0	0	1	3	2
789	participer	0	1	1	3	0	0	1	0	0	0	0	1	1	2	1	0	0	0	1	0
790	points	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	0	1	0	0	0	0	1
791	poursuite	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0
792	privé	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	3	0	3	3	1	0	0
793	réduire	0	0	0	1	2	1	0	0	2	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0
794	relatifs	0	1	1	0	0	2	3	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0
795	revient	0	1	0	2	3	0	2	0	1	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0
796	supérieur	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	3	0	1	2	1	1	1	0	2
797	voir	1	1	0	3	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	0	0	1

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
760	budgets	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
761	car	0	1	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	18
762	communautaire	4	2	1	1	1	2	1	0	2	2	0	0	1	0	0	0	0	0	18
763	compris	0	0	0	2	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	2	0	0	0	18
764	considère	1	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	18
765	consommation	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	0	1	1	0	1	0	0	18
766	constituent	2	0	0	2	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	2	18
767	courage	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	18
768	créé	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	18
769	culture	4	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	18
770	décembre	2	1	1	0	0	0	0	0	8	1	0	0	2	0	0	0	1	0	18
771	derniers	0	1	1	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	18
772	devoirs	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	18
773	établir	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
774	étrangère	0	0	0	2	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	18
775	études	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	18
776	exercice	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	18
777	extension	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0	0	0	18
778	ferme	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
779	fondamental	1	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	18
780	fondamentaux	1	1	3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	2	0	0	18
781	force	0	0	1	0	0	2	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	1	18
782	groupes	0	2	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	2	0	0	0	0	18
783	idées	1	1	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
784	importe	2	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	18
785	longtemps	0	0	0	2	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	18
786	monnaie	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	18
787	mr	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18

788	opposition	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	18
789	participer	3	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	18
790	points	2	0	3	1	1	1	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	18
791	poursuite	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0	2	1	0	3	0	3	0	1	18
792	privé	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	18
793	réduire	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	2	0	0	0	2	18
794	relatifs	0	0	0	1	1	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	18
795	revient	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	18
796	supérieur	0	0	3	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
797	voir	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	18

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
798	31	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	2	0	1	0	0	1	0
799	Exécutif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	0
800	Nations	0	1	1	4	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	2	1	0	0	0
801	Unies	0	1	1	4	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	2	1	0	0	0
802	accroître	0	0	0	0	3	1	1	0	0	3	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0
803	achat	1	0	0	0	1	1	1	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	3	0
804	actuelle	0	0	0	2	1	1	3	1	0	0	0	2	0	1	1	2	0	0	0	0
805	adapter	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	2	2
806	attachera	1	0	0	0	0	0	0	0	4	3	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0
807	belges	3	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	3	1	0	1	1	0	1	0	0
808	certain	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	2	1	0	2	0	0	0
809	choix	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3	1	0	0	0	0	1
810	citoyen	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
811	communautaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0
812	concitoyens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	2	0
813	constituer	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1	0	2	1	0	0	2	0	1
814	convaincu	0	1	0	1	0	1	1	0	1	1	1	0	1	0	1	1	0	0	1	0
815	défis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
816	dernières	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	3	2	0	1
817	donné	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	2	2	1	0	0	0
818	double	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0
819	économies	0	0	0	1	0	1	1	0	5	1	0	0	2	1	0	2	0	0	0	0
820	enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	1	1	0	2	0	1	0	0
821	examiner	1	0	1	1	0	0	2	1	0	2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
822	intégration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	1	0	1	0	0
823	intéressés	0	0	0	0	1	2	0	0	0	2	0	0	1	2	1	1	0	0	0	1
824	législatives	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	1	1	0	1	1	2	0	0	0	0
825	lesquels	0	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	3	0	1	0	0	0	0	0	1
826	milieux	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	1	2	2	0	0	1
827	moderne	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	4	1	2	1
828	paiements	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0
829	parce	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	2	0	1	0	1	2	1	1	1
830	permet	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	2	1	1	0	1	2	0
831	personne	3	1	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0
832	petites	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	2	1	1	3	1	1	0	0	0
833	portant	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	1	1	0	0	0
834	portée	1	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
835	pose	0	0	0	1	1	0	2	2	0	0	0	0	2	1	0	0	2	1	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
798	31	0	0	1	0	0	0	0	0	7	0	0	0	1	1	0	0	0	5	22
799	Exécutif	2	0	0	0	0	1	0	1	5	1	1	0	0	1	0	0	0	0	17
800	Nations	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	17
801	Unies	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	17
802	accroître	2	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17
803	achat	1	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	17
804	actuelle	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	17
805	adapter	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	2	0	0	17
806	attachera	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	17
807	belges	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	17
808	certain	1	0	1	1	0	2	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	17
809	choix	2	1	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	2	0	1	17
810	citoyen	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	10	17
811	communautaires	0	3	1	1	0	0	0	0	4	1	3	0	1	0	0	0	0	0	17
812	concitoyens	0	0	0	3	0	1	1	0	0	0	1	0	2	2	1	0	0	0	17
813	constituer	1	1	0	0	1	0	0	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	17
814	convaincu	0	0	1	2	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	17
815	défis	0	0	0	1	1	2	0	2	0	1	0	0	2	0	0	5	0	2	17
816	dernières	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	17

817	donné	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	1	0	0	0	17
818	double	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	1	0	1	2	0	1	0	0	17
819	économies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	17
820	enfants	1	1	0	1	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	17
821	examiner	0	0	3	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	17
822	intégration	1	0	0	1	1	1	0	0	0	1	1	0	2	0	0	2	1	1	17
823	intéressés	1	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17
824	législatives	1	1	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	17
825	lesquels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	2	0	0	17
826	milieux	0	2	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17
827	moderne	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	17
828	paiements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	2	0	0	0	0	17
829	parce	3	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	17
830	permet	0	0	2	1	1	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	17
831	personne	0	0	0	3	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	17
832	petites	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	17
833	portant	0	0	1	1	1	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	2	1	0	17
834	portée	0	0	0	3	0	1	0	1	2	0	0	0	2	0	0	2	1	0	17
835	pose	2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	17

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
836	pouvons	1	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	1	0	0
837	prestations	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	2	0	0	0
838	réalisations	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0
839	réalisé	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	1	0	0	0	4	0	0	0	0	0
840	reconversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	1	0
841	recours	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0	1	1	2	0
842	réels	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	4	4	2	1	0	0	0
843	régional	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
844	régler	0	0	0	4	0	0	4	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0
845	répondre	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	1
846	résolument	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1
847	sorte	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	1
848	suite	0	0	1	1	0	0	0	1	2	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0
849	sujet	1	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0
850	tel	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	1	2	1	0
851	tient	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	2	2	0	2	0	0	0
852	visant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
853	votre	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
854	1958	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	3	2	0	0	0	0
855	3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	2	1	2	0	0	2	0
856	Exécutifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
857	accrue	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	1	0	1	0	0
858	actes	0	2	0	0	2	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
859	administratives	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	2	1	0	0	1	2	1	0	0
860	agricoles	0	1	0	0	4	0	1	0	1	2	1	3	1	0	1	1	0	0	0	0
861	appliquer	0	0	0	3	0	1	2	0	1	2	0	0	1	1	1	2	0	0	0	0
862	appui	1	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	2	1	2	1	0	0	1	0	0
863	assurera	0	1	0	0	0	0	0	0	1	3	0	1	3	1	2	0	0	0	0	1
864	biens	1	0	1	0	1	1	0	0	1	2	0	2	1	0	0	0	1	0	0	0
865	charbon	0	2	2	1	2	0	3	0	0	0	0	1	3	0	1	1	0	0	0	0
866	clairement	0	0	0	5	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0
867	constitution	0	0	0	3	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0
868	côté	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	0	0	2	1	0
869	culturelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	1	0	0	0
870	décentralisation	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	3	0	1
871	désire	0	1	0	0	0	0	3	1	0	1	0	1	1	2	2	0	1	0	0	0
872	dette	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	4	0	0	0	1	0	0
873	dialogue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
836	pouvons	0	1	0	1	0	2	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1	17
837	prestations	0	0	0	0	2	1	0	0	0	2	2	0	0	0	0	4	0	0	17
838	réalisations	2	0	3	0	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	17
839	réalisé	0	0	1	1	0	2	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	17
840	reconversion	0	0	0	1	1	1	0	3	0	1	2	2	0	1	0	0	0	0	17
841	recours	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	1	0	0	0	17
842	réels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	17
843	régional	0	0	2	6	1	0	0	0	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	17
844	régler	0	0	0	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17
845	répondre	1	1	0	1	0	1	0	0	1	1	1	0	0	2	0	0	0	0	17

846	résolument	0	2	1	1	2	0	0	0	0	0	2	0	1	2	0	0	0	0	17
847	sorte	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	17
848	suite	0	0	1	1	0	0	0	0	3	0	0	0	1	0	0	1	0	1	17
849	sujet	3	0	1	2	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	17
850	tel	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	17
851	tient	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	17
852	visant	1	1	0	3	1	1	0	0	0	3	0	1	2	2	0	0	0	0	17
853	votre	1	1	2	0	0	2	1	2	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2	17
854	1958	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	16
855	3	2	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
856	Exécutifs	0	0	0	0	0	0	0	2	3	2	5	0	1	0	0	1	0	1	16
857	accrue	1	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	1	16
858	actes	1	0	2	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	1	16
859	administratives	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	16
860	agricoles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
861	appliquer	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	16
862	appui	0	0	1	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	16
863	assurera	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	16
864	biens	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	16
865	charbon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
866	clairement	0	0	2	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	16
867	constitution	0	0	2	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	16
868	côté	2	0	0	2	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	16
869	culturelles	3	2	1	1	2	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	16
870	décentralisation	0	0	1	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	16
871	désire	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
872	dette	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	0	1	0	3	16
873	dialogue	1	1	0	2	1	0	0	0	1	0	1	0	2	1	0	2	0	2	16

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
874	difficiles	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	3
875	épargne	0	0	0	1	1	0	1	0	1	3	0	0	0	0	0	1	0	1	3	0
876	fidèle	0	0	0	2	0	1	1	1	0	0	0	2	0	1	1	0	1	1	1	0
877	histoire	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	3	0	0
878	infrastructure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	2	0	1	1	0	0
879	jamais	2	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2	1	1	0	0	0	1
880	juste	1	0	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	1	1	3	1	0	0	0	0
881	lequel	1	0	1	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
882	malgré	1	0	1	2	0	0	1	0	0	1	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0
883	menée	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	1	0	1	1	0
884	multiples	1	0	0	1	0	0	0	0	4	0	0	2	0	1	0	1	1	1	0	0
885	nouvel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
886	partenaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	1	0
887	parti	0	0	0	2	1	0	4	0	0	0	0	0	0	5	0	0	2	0	0	2
888	porter	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	2	4	1	1	0	0
889	possibilité	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0
890	préoccupation	2	0	0	0	2	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
891	principe	1	0	0	1	0	1	1	1	0	2	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0
892	prochaines	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	2	2	0	0
893	programmes	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	3	3	0	2
894	puissent	2	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3
895	raisons	3	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	2	2	0	2	0	0
896	remplir	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	1	1	1	1	2	0	1
897	renforcer	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0
898	représentation	0	0	0	3	0	0	0	0	2	0	0	1	1	0	1	2	0	0	0	0
899	répression	1	2	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	0	0	0
900	résolu	0	0	0	1	0	0	2	0	1	2	0	0	1	1	1	2	0	0	1	0
901	rétablir	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	1	0
902	seul	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	2	1	0	1	0
903	soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	3	0	0	0	0
904	tenir	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	1	0	0	0	1	1
905	victimes	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	3	0
906	accès	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	0	1	1	2	0	0	0
907	acquis	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
908	adaptée	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1	3	0	2	0
909	agir	2	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1
910	alors	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0
911	ampleur	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
874	difficiles	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	2	0	0	1	0	0	16
875	épargne	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	16
876	fidèle	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	16
877	histoire	1	1	0	2	0	4	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	16
878	infrastructure	1	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	16
879	jamais	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	16
880	juste	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	16
881	lequel	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	0	2	1	0	2	0	0	16
882	malgré	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	16
883	menée	1	0	0	4	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	16
884	multiples	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	16
885	nouvel	2	0	0	1	1	4	0	0	1	0	0	0	1	0	0	3	0	0	16
886	partenaires	1	0	1	1	2	1	0	0	3	1	1	0	0	0	0	0	0	1	16
887	parti	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
888	porter	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	16
889	possibilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	1	4	0	0	16
890	préoccupation	1	0	1	2	1	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	16
891	principe	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	16
892	prochaines	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	2	0	2	1	0	16
893	programmes	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	16
894	puissent	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	16
895	raisons	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	16
896	remplir	1	1	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	16
897	renforcer	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1	2	1	0	1	0	2	0	0	16
898	représentation	0	1	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
899	répression	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
900	résolu	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16
901	rétablir	0	0	0	1	0	0	0	0	0	4	2	1	1	0	0	0	0	0	16
902	seul	0	0	0	0	0	1	0	1	1	2	1	0	1	0	0	0	0	1	16

903	soins	1	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	4	0	0	2	0	0	16
904	tenir	0	1	1	1	0	1	0	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	16
905	victimes	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	16
906	accès	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	1	15
907	acquis	1	0	2	0	4	0	0	1	0	1	0	0	2	1	0	0	0	0	15
908	adaptée	0	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	15
909	agir	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3	1	0	0	0	0	1	0	0	15
910	alors	0	0	1	0	1	3	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	15
911	ampleur	1	0	0	2	0	1	0	2	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	15

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
912	arrêté	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
913	assistance	0	0	0	0	0	1	2	0	0	3	0	4	1	0	0	2	1	0	0	0
914	atlantique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	1	2	0	1	0	2	0
915	centre	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	2	0	3	1	0
916	certes	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0
917	chemins	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	2	2	3	2	0	0	0	0
918	commissions	2	1	0	0	0	1	0	1	2	1	0	2	1	0	2	0	0	0	0	0
919	complet	0	0	1	1	1	0	2	1	1	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0	1
920	comporte	1	0	0	0	3	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	1	0	1	0	0
921	conférence	1	0	0	0	0	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
922	conjoncturelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	5	1	1	0	0	0
923	consultation	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0
924	convient	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	1	1
925	delà	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	1	1
926	département	0	0	0	0	5	1	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	3	1	0
927	désir	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	2	2	0	0	1	0	0	1
928	deuxième	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
929	disposition	0	0	2	1	0	1	0	0	0	2	0	1	0	1	2	1	0	0	0	0
930	durant	0	1	2	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1
931	échanges	0	0	0	0	2	1	3	1	0	3	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0
932	élaborer	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	1	0	0
933	encouragera	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	0	1	2	1	0	1	0	0	0	0
934	essentielles	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2	0	0	0	2	2	0	0
935	étaient	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0
936	état	2	0	0	0	1	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	2	1	1	0	0
937	européennes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	0	2	0
938	faite	1	0	0	0	0	1	1	2	0	5	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
939	fermement	1	0	3	1	0	0	1	0	0	2	0	0	2	2	1	0	1	0	0	0
940	font	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0
941	incessamment	0	0	1	0	0	2	1	0	1	2	1	3	0	0	0	0	1	0	0	0
942	interventions	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	3	1	0	0	2	0
943	largement	0	1	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	1
944	lorsque	1	0	0	0	0	1	0	2	1	1	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0
945	mars	0	0	1	0	0	0	0	5	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
946	minimum	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	1
947	ministériel	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0
948	modalités	0	1	0	0	0	0	2	0	1	2	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0
949	nécessités	1	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
912	arrêté	1	0	3	2	1	0	0	0	2	1	1	0	0	1	0	0	1	0	15
913	assistance	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
914	atlantique	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	1	0	0	15
915	centre	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	15
916	certes	1	1	2	2	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
917	chemins	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	15
918	commissions	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
919	complet	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
920	comporte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1	1	15
921	conférence	3	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	15
922	conjoncturelle	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	15
923	consultation	2	0	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	15
924	convient	1	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	2	0	1	0	0	0	1	15
925	delà	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0	0	15
926	département	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	15
927	désir	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	15
928	deuxième	0	0	1	0	1	1	0	1	4	0	0	1	0	0	1	1	1	0	15
929	disposition	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
930	durant	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	4	0	0	0	0	15
931	échanges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	15

932	élaborer	1	0	2	1	1	0	0	0	1	1	1	0	1	0	0	1	0	0	15
933	encouragera	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	15
934	essentielles	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	15
935	étaient	0	0	1	1	1	1	0	0	4	0	0	0	0	1	0	0	0	1	15
936	état	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
937	européennes	1	0	0	2	0	0	1	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	15
938	faite	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
939	fermement	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
940	font	0	1	1	0	1	0	0	1	0	2	0	0	0	1	1	0	0	0	15
941	incessamment	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	15
942	interventions	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	15
943	largement	3	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	15
944	lorsque	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	15
945	mars	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3	0	0	0	0	15
946	minimum	2	1	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	15
947	ministériel	1	0	2	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
948	modalités	1	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	15
949	nécessités	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	15

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
950	organes	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	1	1	2	1	0	0
951	patrie	2	2	0	0	0	0	1	0	0	3	3	2	0	1	0	0	1	0	0	0
952	permettant	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	2	2	1	0	1	0
953	permettront	1	0	2	0	1	0	2	2	0	0	0	1	0	0	1	2	0	0	0	1
954	privés	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	2	1	3	1	0	0
955	processus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
956	propres	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	2	1	0	1	0	0	1	0	0
957	réalisée	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
958	réelle	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1
959	rééquipement	0	0	0	1	4	3	4	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
960	rendement	0	2	0	2	0	0	1	0	1	4	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
961	retour	1	0	2	1	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	1
962	royal	0	0	0	0	0	0	2	1	0	2	2	0	0	0	1	1	0	0	0	0
963	spécial	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	2	1	2	0	0	0	0
964	spéciale	1	0	0	0	0	1	1	0	0	2	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
965	supplémentaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	5	1	0	0	1	1	0
966	tenant	1	0	0	1	0	1	1	0	0	2	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0
967	troisième	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	1
968	vote	0	0	1	1	0	1	2	1	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0
969	États	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	1	2	2	1
970	Roi	1	0	0	0	0	0	0	1	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
971	administratifs	0	1	0	1	1	0	0	1	0	2	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0
972	approbation	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
973	arrêtés	2	0	0	0	0	0	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
974	avait	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	4	1	0	1	1	0	1	0	0	0
975	balance	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
976	charbonnière	0	1	0	0	1	1	1	1	0	2	0	1	2	1	1	1	1	0	0	0
977	conception	0	0	0	2	0	0	1	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1	3	0	0
978	consensus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
979	conséquences	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3	0	2	0	2	0	0	0	0
980	coordonnée	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0
981	délais	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0
982	dernière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	0	1	1	1	0	0
983	eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	1	2	1	1	0	1	0	0
984	effets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	4	1	0	0	0	0	0
985	encouragement	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2	2	0	2	0	0	0	0
986	encourager	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	0	1	1	0	1	1	0	0
987	engage	0	0	0	0	0	1	2	2	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	1

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
950	organes	0	1	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	15
951	patrie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
952	permettant	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2	15
953	permettront	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
954	privés	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	15
955	processus	1	0	0	0	2	1	0	0	4	0	0	0	3	0	0	2	1	1	15
956	propres	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	15
957	réalisée	1	0	0	1	0	0	0	3	2	1	1	1	0	0	0	1	0	0	15
958	réelle	3	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	15
959	rééquipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
960	rendement	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	15
961	retour	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
962	royal	0	0	0	2	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0	15
963	spécial	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	0	1	0	0	15
964	spéciale	0	0	0	1	0	0	0	0	5	0	0	0	0	1	0	1	0	0	15
965	supplémentaires	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	15
966	tenant	0	1	2	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	15
967	troisième	2	0	0	0	1	3	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	0	0	15
968	vote	0	0	0	2	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	1	0	0	0	15
969	États	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	15
970	Roi	0	1	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	1	0	0	0	0	14
971	administratifs	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	14
972	approbation	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0	1	1	0	0	0	0	1	1	14
973	arrêtés	1	0	1	2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	14
974	avait	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
975	balance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2	2	0	0	0	0	14
976	charbonnière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
977	conception	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	14
978	consensus	0	0	0	1	1	2	0	0	2	2	0	0	0	1	1	1	1	2	14

979	conséquences	0	1	1	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	14
980	coordonnée	1	0	0	1	0	0	0	0	4	1	0	0	0	1	0	0	0	0	14
981	délais	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	14
982	dernière	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	1	0	0	1	0	1	0	0	14
983	eau	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
984	effets	1	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	1	0	0	14
985	encouragement	0	0	1	1	1	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	14
986	encourager	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	14
987	engage	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	14

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
988	essentiels	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	3	0	0	1
989	existe	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
990	exportations	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2	0	2	1	1	0	0	0	0	0	0
991	exposé	0	0	0	0	2	0	1	0	1	0	0	0	1	1	0	1	1	1	1	1
992	femmes	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0
993	fer	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	2	1	3	2	0	0	0	0
994	feront	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1	2	0	0	1
995	fiscalité	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	2	3	0	1	0
996	garantie	1	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0
997	graves	0	0	0	3	1	0	2	1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0
998	handicapés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
999	industriels	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	4	0	0
1000	intentions	0	0	0	1	1	3	2	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0
1001	interlocuteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
1002	inventaire	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	3	1	1	0	1	1	2	2
1003	langue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	1
1004	limiter	1	0	1	0	0	1	4	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
1005	niveaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
1006	peine	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	2	2
1007	peu	1	0	0	4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	1	0	0
1008	physiques	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1009	présenter	0	0	0	4	1	0	1	1	1	0	0	1	0	1	1	0	2	0	0	0
1010	prochaine	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
1011	règlement	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	3	0	0	0
1012	relatif	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	3	0	0	0	1	2	0	0	0
1013	relatives	1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0
1014	réparation	1	1	1	1	1	2	2	0	0	1	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0
1015	résolus	0	0	0	1	1	0	0	3	0	0	0	0	2	1	1	0	0	3	0	0
1016	rien	2	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0	0	0	1	2	0
1017	sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	1	1	2	0	0	0
1018	soumettra	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0
1019	soumettre	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
1020	suppression	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	2	1	3	2	1	0	0	0	0
1021	voter	0	0	0	0	0	2	7	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0
1022	1982	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1023	absolue	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	0	1	0	0	1	0	1	1
1024	accorder	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	1	0	0	0	0	1
1025	actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
988	essentiels	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	14
989	existe	0	0	1	2	1	1	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	14
990	exportations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	0	0	0	0	0	14
991	exposé	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	14
992	femmes	2	1	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	14
993	fer	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	14
994	feront	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1	0	1	14
995	fiscalité	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	1	0	0	0	0	14
996	garantie	1	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	14
997	graves	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
998	handicapés	4	0	1	3	0	3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	14
999	industriels	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	14
1000	intentions	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	14
1001	interlocuteurs	1	0	1	0	0	2	0	1	0	1	1	2	0	2	0	2	0	0	14
1002	inventaire	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
1003	langue	0	0	6	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
1004	limiter	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	2	0	0	14
1005	niveaux	0	0	1	1	0	0	0	0	1	2	1	2	2	0	0	1	0	1	14
1006	peine	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	1	0	0	0	0	14
1007	peu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0	0	14

1008	physiques	1	0	0	1	0	1	0	0	0	3	0	0	2	1	0	2	0	0	14
1009	présenter	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
1010	prochaine	3	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1	1	0	14
1011	règlement	0	2	0	1	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	14
1012	relatif	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	14
1013	relatives	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	14
1014	réparation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	14
1015	résolus	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	14
1016	rien	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
1017	sociétés	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	14
1018	soumettra	1	0	0	1	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	1	0	0	2	14
1019	soumettre	0	0	3	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	14
1020	suppression	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	14
1021	voter	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
1022	1982	0	0	0	0	0	0	0	0	4	2	1	2	3	1	0	0	0	0	13
1023	absolue	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	13
1024	accorder	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	1	1	0	0	13
1025	actions	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	1	2	0	1	0	1	13

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1026	alliance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	0	1	0
1027	appropriée	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	2	1	1	0	0	0	0
1028	associer	1	0	1	2	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0
1029	assumer	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0
1030	assurée	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	2	0	0	1	1	1	1	0	0
1031	avis	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	2	0	0
1032	cadres	2	0	1	2	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0
1033	chargé	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	4	0	1	0
1034	communales	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	2	4	0	0	0	0
1035	communication	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0
1036	compétitivité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1037	conscience	0	0	2	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
1038	conséquence	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	0	1	0	0
1039	contact	3	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	2	0	0	0
1040	début	0	0	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0
1041	décret	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1042	demain	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	1	1	0
1043	dépend	3	0	0	1	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1
1044	durable	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	2	0	1	0	3	0
1045	élargissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
1046	équilibrée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	2
1047	espère	1	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0
1048	espoir	1	1	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1049	étranger	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	2	0
1050	européens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
1051	expression	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	1	0	0	2	0	2	1
1052	extérieurs	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	1	2	1	0	0	1	0	0	0
1053	financer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
1054	fiscal	0	0	0	0	0	0	3	0	1	1	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0
1055	fonctions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	3	0	3
1056	franc	0	0	0	3	2	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
1057	fraude	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	2	0	0	0
1058	garanties	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0
1059	habitations	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	2	1	0	4	1	0	0	0	0
1060	immédiat	0	0	0	0	0	0	1	2	2	1	0	2	2	0	1	0	0	0	0	0
1061	instruction	4	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2	1	1	1	1	0	0	0
1062	intégralement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	2	1	1	0	1	0
1063	internationaux	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	1	3	1	1	0	1	0	2	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
1026	alliance	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	1	1	0	1	0	0	13
1027	appropriée	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	13
1028	associer	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1029	assumer	0	0	0	0	1	2	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	13
1030	assurée	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1031	avis	0	1	0	0	3	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1032	cadres	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	13
1033	chargé	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1034	communales	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	13
1035	communication	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	1	1	0	0	0	0	13
1036	compétitivité	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	3	5	0	1	0	1	13
1037	conscience	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	13
1038	conséquence	1	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	13
1039	contact	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	13
1040	début	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	13
1041	décret	0	0	7	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0	13
1042	demain	3	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1043	dépend	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	13
1044	durable	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	13
1045	élargissement	3	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	1	0	0	13
1046	équilibrée	1	0	0	3	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	13
1047	espère	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	13
1048	espoir	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0	13
1049	étranger	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	13
1050	européens	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2	0	3	13
1051	expression	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1052	extérieurs	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	13
1053	financer	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	1	1	0	3	0	1	0	2	13
1054	fiscal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	13
1055	fonctions	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1056	franc	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	13

1057	fraude	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	2	0	0	0	0	0	13
1058	garanties	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	13
1059	habitations	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1060	immédiat	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1061	instruction	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1062	intégralement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	0	0	0	0	13
1063	internationaux	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1064	invalidité	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	1	0	0	3	0	0	2
1065	liaison	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0
1066	m’	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
1067	montant	1	0	0	0	2	1	3	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0
1068	octobre	0	0	2	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0	2	0	1	1	0	0	0
1069	officiel	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	5	3	0	0	0	1	0	0
1070	partir	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
1071	permis	0	0	1	2	1	0	1	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1072	pleine	1	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
1073	pourraient	0	1	0	1	0	0	2	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
1074	préparer	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4	1	0	0
1075	procéder	1	0	1	0	1	1	2	1	1	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0
1076	profonde	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	3	0	0	0
1077	rechercher	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1
1078	régimes	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	2	1	1	1	0	0
1079	relative	0	0	1	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0
1080	renforcée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
1081	reprise	0	3	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
1082	restent	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
1083	résultat	2	0	0	2	0	0	1	2	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0
1084	risque	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
1085	socio	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1086	t	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	2	3	0	1	0	0	0
1087	textes	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	4	0	1
1088	trouve	1	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0
1089	unification	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0
1090	visera	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
1091	vivre	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	1	0
1092	17	0	0	0	3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
1093	6	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	2	0
1094	abus	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0
1095	actuelles	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	2	0
1096	adaptations	0	0	0	0	0	1	0	1	2	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	0
1097	adopter	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
1098	adoption	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1099	âge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	2	0	1	1	0	0	1
1100	allemande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1
1101	alliés	3	4	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
1064	invalidité	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	13
1065	liaison	1	0	1	0	1	1	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	2	13
1066	m	0	1	4	0	0	1	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	13
1067	montant	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1068	octobre	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1069	officiel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	13
1070	partir	0	0	0	0	1	0	0	0	0	4	0	1	1	0	0	0	1	0	13
1071	permis	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	13
1072	pleine	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	13
1073	pourraient	0	0	0	0	2	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1074	préparer	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	13
1075	procéder	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	13
1076	profonde	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	13
1077	rechercher	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	13
1078	régimes	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	13
1079	relative	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	13
1080	renforcée	1	0	1	1	1	0	0	1	0	0	1	1	3	1	0	0	0	0	13
1081	reprise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	1	13
1082	restent	2	0	1	1	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1083	résultat	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	13
1084	risque	0	0	0	1	0	3	0	1	0	0	1	1	3	1	0	0	0	0	13
1085	socio	0	0	0	2	1	1	0	2	0	0	0	1	1	0	1	4	0	0	13
1086	t	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	13
1087	textes	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1088	trouve	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
1089	unification	1	0	0	3	0	1	1	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	13
1090	visera	2	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	13
1091	vivre	1	0	0	1	0	3	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	13
1092	17	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	3	0		12
1093	6	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	4	0		12
1094	abus	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	12

1095 actuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	0	0	1	0	12
1096 adaptations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	1	12
1097 adopter	3	0	0	1	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	12
1098 adoption	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	1	0	2	12
1099 âge	1	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1100 allemande	1	0	1	2	0	1	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1101 alliés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	12

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1102	appartient	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0
1103	assuré	1	1	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	1	1	0	1	3	0	0	0
1104	auxquelles	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
1105	avantages	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0
1106	capitaux	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2	0	0	0	1	4	0
1107	catégories	1	1	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0
1108	certaine	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
1109	charbonnages	0	1	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	2	0	3	1	0	0	1	0
1110	charte	0	0	1	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	0	1
1111	chef	2	0	0	0	3	0	0	0	0	2	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0
1112	chômeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0
1113	civilisation	0	0	0	2	0	0	0	0	0	3	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0
1114	commune	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0	0
1115	concrètes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
1116	croit	0	0	0	3	0	1	4	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0
1117	date	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
1118	démocratisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	1	0	0	0
1119	dispose	0	1	0	0	0	0	0	1	1	1	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0
1120	disposer	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	1
1121	donnera	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	0	0	2	0	1	0	0	0	1	0
1122	dynamique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0
1123	élevé	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	3	0	1	0	0	0
1124	employeurs	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1	2	0	1	0	0	0
1125	événements	1	0	0	2	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	3	1	0	0	0
1126	existant	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
1127	expérience	2	0	0	1	0	2	1	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
1128	faites	1	0	0	0	0	0	3	1	0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0
1129	formes	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1	0	2	1	0	0	0	0	0
1130	formule	1	0	0	1	0	0	2	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0
1131	humain	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	3	2	0
1132	indigènes	0	0	0	2	2	0	1	0	1	3	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0
1133	instruments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0
1134	intégrer	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	1	0	1	0	0
1135	intention	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0
1136	judiciaire	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	2	0	0	0	0
1137	limite	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0
1138	loin	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	0	0	2	0	2
1139	missions	2	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	2	0	0	1	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
1102	appartient	1	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2	12
1103	assuré	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1104	auxquelles	1	0	2	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	12
1105	avantages	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	12
1106	capitaux	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	12
1107	catégories	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	12
1108	certaine	3	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	12
1109	charbonnages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	12
1110	charte	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	12
1111	chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	12
1112	chômeurs	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	2	0	0	3	0	0	12
1113	civilisation	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1114	commune	0	1	1	2	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	12
1115	concrètes	0	1	1	1	0	0	0	2	0	1	2	1	0	0	0	1	0	1	12
1116	croit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1117	date	1	0	0	1	0	0	0	0	4	1	0	0	1	0	0	0	0	0	12
1118	démocratisation	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	1	0	2	1	0	0	0	0	12
1119	dispose	0	0	2	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1120	disposer	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	12
1121	donnera	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	12
1122	dynamique	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	2	1	0	2	0	0	12
1123	élevé	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	12
1124	employeurs	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	12
1125	événements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	12
1126	existant	1	0	1	2	0	1	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	12
1127	expérience	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1128	faites	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	12
1129	formes	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	12
1130	formule	0	0	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1131	humain	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	12
1132	indigènes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12

1133	instruments	1	0	0	3	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	12
1134	intégrer	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	12
1135	intention	2	0	0	1	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1136	judiciaire	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	12
1137	limite	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	0	1	12
1138	loin	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1139	missions	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	12

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1140	moral	1	0	0	0	0	0	1	0	1	2	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0
1141	nations	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	4	0	0	0	0	1	0	0	0
1142	octroi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	3	0	1	2	0	0	0	0
1143	oeuvre	0	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1144	orientée	0	0	0	2	1	0	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0
1145	peuples	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2	0	0	0
1146	prend	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	2	0	1
1147	près	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	3	0	0	1	0	0
1148	prévoit	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
1149	prévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0
1150	principaux	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	1	1	0	1	1	0	1
1151	produit	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	1	0	0	1	1	1	1	0
1152	réalisera	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	2	1	1	1	1	0	0	0	0
1153	remettre	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0
1154	rencontrer	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1155	réorganisation	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	1	1	1	0	1	3	0	0	0
1156	réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	0	0	1	0	0
1157	restauration	2	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0
1158	rester	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0
1159	restera	0	2	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
1160	rétablissement	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
1161	retard	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	1	1	0	0
1162	souligner	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0
1163	tels	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	0	1	0	1	0	1	0	0
1164	titre	1	4	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
1165	usage	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0
1166	wallonne	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2
1167	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3	2	2	0	0	0	0
1168	1959	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	3	0	0	0	0
1169	5	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0	1	0
1170	Benelux	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	1	1	1	1	0	1	0	1	0
1171	Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0
1172	Provinces	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	0	2	0	0	1	0	0
1173	activement	0	0	1	0	1	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0
1174	adéquate	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
1175	agriculteurs	0	0	0	4	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	2	0	2	0	0	0
1176	ait	0	0	0	2	0	0	2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
1177	appliquée	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
1140	moral	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1141	nations	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1142	octroi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	12
1143	oeuvre	1	2	0	0	2	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1144	orientée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1	12
1145	peuples	0	1	0	2	0	1	0	1	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	12
1146	prend	0	0	0	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	12
1147	près	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1148	prévoit	1	0	0	0	2	0	0	2	1	1	0	0	1	0	0	1	0	1	12
1149	prévues	0	0	1	3	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	2	12
1150	principaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	12
1151	produit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	12
1152	réalisera	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	12
1153	remettre	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	12
1154	rencontrer	1	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0	1	0	0	3	0	1	12
1155	réorganisation	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1156	réseaux	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	12
1157	restauration	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	12
1158	rester	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	12
1159	restera	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	12
1160	rétablissement	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	3	0	0	0	0	0	12
1161	retard	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	12
1162	souligner	0	0	1	3	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1163	tels	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	12
1164	titre	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	12
1165	usage	0	0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1166	wallonne	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	12
1167	18	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1168	1959	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1169	5	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1170	Benelux	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11

1171	Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	2	0	0	1	0	0	11
1172	Provinces	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	11
1173	activement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	11
1174	adéquate	1	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	11
1175	agriculteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1176	ait	0	0	0	0	0	2	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1177	appliquée	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	1	0	1	0	0	0	0	11

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1178	arriver	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
1179	assurant	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
1180	atteinte	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	2	0	1	0	0
1181	aurait	0	0	0	3	0	0	1	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
1182	central	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	1	0	1	2	0	0	0
1183	chez	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	2	0	0
1184	commerciale	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	1	1	2	0	0
1185	consacrer	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1
1186	courant	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1
1187	coûts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
1188	débat	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1
1189	demander	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	2	0	0	0	0	0
1190	démographique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	2	0	0
1191	désormais	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	0	0	0
1192	données	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0
1193	durée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
1194	dynamisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	3	0
1195	efficacement	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	1	0	0	0	0
1196	emprunt	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2	0	0	1	0	0	2	1	1	1	0
1197	énergétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
1198	entendons	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	3	0	0	0	0	1	0
1199	époque	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	1	2	0	2
1200	essentielle	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1
1201	étape	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0
1202	étrangers	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0
1203	eu	2	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
1204	exécuter	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	1
1205	exécutif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0
1206	exemple	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	1	2	0
1207	exigences	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	3	1	0	1	0	1	0	0	0
1208	faudra	0	0	0	1	1	0	3	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0
1209	fixer	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0
1210	flamande	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
1211	fondamentales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0
1212	fort	1	1	0	3	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1213	harmonisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
1214	haute	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	0	0	1	2	1	1	1	0	0
1215	indépendance	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	3	2	1	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
1178	arriver	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	11
1179	assurant	0	0	3	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	11
1180	atteinte	0	0	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1181	aurait	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	11
1182	central	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	11
1183	chez	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	11
1184	commerciale	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	11
1185	consacrer	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	11
1186	courant	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	1	11
1187	coûts	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	2	1	0	0	0	0	11
1188	débat	0	0	0	1	0	0	0	2	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1189	demander	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	11
1190	démographique	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	11
1191	désormais	0	2	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	11
1192	données	0	0	0	5	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	11
1193	durée	2	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	3	0	0	11
1194	dynamisme	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	11
1195	efficacement	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	11
1196	emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	11
1197	énergétique	0	0	2	2	0	0	0	1	0	1	2	1	0	0	0	1	0	0	11
1198	entendons	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1199	époque	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1200	essentielle	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	11
1201	étape	1	0	0	0	3	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1202	étrangers	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	11
1203	eu	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	11
1204	exécuter	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	11
1205	exécutif	0	0	0	4	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	11
1206	exemple	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	11
1207	exigences	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	11
1208	faudra	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11

1209	fixer	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	11
1210	flamande	2	0	0	1	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1211	fondamentales	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	11
1212	fort	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	11
1213	harmonisation	3	0	0	1	2	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	11
1214	haute	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1215	indépendance	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1216	industries	1	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	5	0	0	0	1	0	1	0
1217	jours	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1
1218	légales	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1219	législatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0
1220	libres	1	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	3	0	1	0	0	1	0	0	0
1221	mai	0	0	0	1	1	0	0	1	1	2	0	1	0	1	0	2	0	0	0	0
1222	modération	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0
1223	modestes	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2	1	0	1	1	0	0	1	0
1224	nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	0	0	1	2	1	0	1	1	0
1225	normes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
1226	orientation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	2	1	1	0	0
1227	orienter	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	0	0	1
1228	parastataux	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	3	0	1	2	1	0	0	0	0
1229	paritaire	0	0	1	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0
1230	parties	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	0	0	0
1231	pied	0	0	0	1	0	1	2	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
1232	plans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
1233	plupart	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
1234	présentera	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	1	3	0	0	1
1235	prévoir	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	1	0	0	1	0	0
1236	prise	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1237	privées	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	1	1	1	2	0	0
1238	provoquer	0	1	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	0	1	2	0	0	1	0	0
1239	rappeler	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
1240	récemment	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3	1	0	0	1	0	0	1	0
1241	réglementation	0	0	1	0	0	0	2	1	1	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0
1242	restructuration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1243	rythme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	3	0	0	0	0
1244	sacrifices	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0
1245	saine	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2	0	2	0	0	0	0	0	1	0	1
1246	secrétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	4	0	0
1247	siècle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0
1248	solde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1249	succès	0	0	0	4	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1250	suffisamment	1	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
1251	suivre	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	2
1252	territoires	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	2	1	0	0	0
1253	texte	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
1216	industries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1217	jours	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	11
1218	légales	0	0	1	2	0	0	0	1	1	0	2	1	0	0	0	1	0	0	11
1219	législatif	1	0	0	3	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	11
1220	libres	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1221	mai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	11
1222	modération	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	11
1223	modestes	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	11
1224	nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1225	normes	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	0	1	1	0	2	2	0	0	11
1226	orientation	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	11
1227	orienter	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	11
1228	parastataux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1229	paritaire	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	11
1230	parties	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	1	11
1231	pied	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	11
1232	plans	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	2	0	0	11
1233	plupart	1	0	2	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0	1	11
1234	présentera	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	11
1235	prévoir	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	11
1236	prise	1	0	1	1	0	2	0	0	4	0	0	0	0	0	0	1	0	0	11
1237	privées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	11
1238	provoquer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1239	rappeler	1	0	4	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1240	récemment	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	11
1241	réglementation	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	11
1242	restructuration	2	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2	1	1	0	1	0	0	11
1243	rythme	2	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1244	sacrifices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	11
1245	saine	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	11
1246	secrétaires	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	11

1247 siècle	0	3	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	2	0	0	11
1248 solde	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	1	1	0	4	0	1	0	1	11
1249 succès	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	11
1250 suffisamment	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	11
1251 suivre	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	11
1252 territoires	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
1253 texte	0	0	0	1	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0	1	0	0	0	11

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1254	traitement	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	2	0	2	0	0	0	0
1255	urgents	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
1256	veiller	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3	0	0	0
1257	15	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0
1258	1981	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1259	4	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2	1	0	1	0
1260	Afrique	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	3	2	0	0	0	0
1261	Est	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	0	0	0	0
1262	adhésion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	1
1263	affirme	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
1264	agglomération	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0
1265	appareil	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0
1266	appauvrissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1267	appliquera	0	0	2	1	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	1	0	1	0
1268	assemblée	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
1269	association	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0
1270	associés	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0
1271	assurés	0	1	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0
1272	attitude	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
1273	attributions	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	2	1	0	0
1274	bientôt	0	1	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0
1275	chacune	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	2	0	0
1276	cohésion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
1277	complexe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
1278	concorde	0	2	0	0	1	0	0	0	2	0	0	1	2	1	0	0	0	0	1	0
1279	conjoncture	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2	3	1	1	0	0	0
1280	corps	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	1	1	1	0	1	1	0	0	0
1281	croyons	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	1
1282	danger	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
1283	décennal	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	0	3	1	0	1	0	0	0
1284	déflation	0	0	0	1	1	0	0	0	0	3	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0
1285	devenir	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0
1286	directs	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0
1287	discipline	3	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0
1288	dit	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0
1289	écoles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	2	2	0	0	0	0	0	0
1290	effective	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
1291	entendu	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
1254	traitement	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	11
1255	urgents	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	11
1256	veiller	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	11
1257	15	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	10
1258	1981	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3	3	1	1	0	0	0	0	0	10
1259	4	2	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1260	Afrique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1261	Est	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	1	0	0	10
1262	adhésion	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	10
1263	affirme	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	10
1264	agglomération	2	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	10
1265	appareil	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1	10
1266	appauvrissement	0	0	0	0	0	6	0	1	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	10
1267	appliquera	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	10
1268	assemblée	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	10
1269	association	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	10
1270	associés	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1271	assurés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	10
1272	attitude	2	0	0	0	0	2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	10
1273	attributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1274	bientôt	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	10
1275	chacune	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1276	cohésion	0	0	1	1	0	0	0	1	0	2	1	0	1	0	0	1	0	0	10
1277	complexe	1	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	10
1278	concorde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1279	conjoncture	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1280	corps	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	10
1281	croyons	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1282	danger	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	10
1283	décennal	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1284	déflation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	10

1285 devenir	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	10
1286 directs	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1287 discipline	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	10
1288 dit	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	10
1289 écoles	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	10
1290 effective	2	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1291 entendu	0	0	0	3	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1292	entièrement	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1	0	1	0	0
1293	exercer	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
1294	existants	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
1295	extérieure	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0
1296	extraordinaire	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	3	0	2	0	0	1	0
1297	faciliter	1	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	2	1	2	0	0	0	0	0
1298	fiscaux	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0
1299	fondée	1	0	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1
1300	fondement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1301	gravement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	1	1	0	0	0
1302	gravité	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	1	0
1303	heureux	2	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0
1304	information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0
1305	instrument	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0
1306	intérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	0	0	1	0	2	1	1
1307	intervention	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0
1308	jouer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0
1309	juridique	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
1310	maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
1311	matérielle	1	1	0	1	0	0	1	0	0	2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
1312	membre	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
1313	militaires	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	1	0	0	0	0
1314	ministère	0	1	0	1	0	2	2	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0
1315	modernes	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	1	0	0
1316	mondiale	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
1317	négociation	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
1318	net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1319	novembre	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0
1320	obtenus	0	0	2	1	1	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
1321	ordonnances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1322	pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	1	1	0	0	0
1323	permanente	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0
1324	pratique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	2	1	1	0	0	1	0	0
1325	préciser	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	1
1326	président	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0
1327	priorités	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0
1328	prochains	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0
1329	provisoires	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
1292	entièrement	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1293	exercer	2	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1294	existants	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	2	0	1	1	0	0	0	0	10
1295	extérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	10
1296	extraordinaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	10
1297	faciliter	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1298	fiscaux	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	10
1299	fondée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	10
1300	fondement	1	0	0	2	0	1	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	10
1301	gravement	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	10
1302	gravité	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	10
1303	heureux	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1304	information	1	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	10
1305	instrument	0	0	1	1	0	0	0	2	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	10
1306	intérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1307	intervention	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	10
1308	jouer	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	1	10
1309	juridique	0	0	2	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	10
1310	maîtrise	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0	0	0	0	0	3	0	2	10
1311	matérielle	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	10
1312	membre	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0	0	0	0	0	2	0	1	10
1313	militaires	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1314	ministère	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1315	modernes	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	10
1316	mondiale	0	0	0	2	0	1	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	10
1317	négociation	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	1	0	0	10
1318	net	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	3	0	1	0	1	10
1319	novembre	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	10
1320	obtenus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	10
1321	ordonnances	0	0	0	4	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1322	pêche	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	10

1323	permanente	3	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	10
1324	pratique	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1325	préciser	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1326	président	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	10
1327	priorités	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	10
1328	prochains	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	10
1329	provisoires	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	1	0	10

num	forme	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1330	quelle	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
1331	rapports	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
1332	reconstruction	0	0	1	2	2	1	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1333	rentabilité	0	0	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
1334	représente	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	2	1	1	1	0	0	0	0
1335	respecter	0	0	0	2	1	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1336	restaurer	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0
1337	sait	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0
1338	sauvegarder	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	3	0	0	1	0
1339	savoir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
1340	seuls	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2
1341	soutenir	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	2	0	2	1	0	1
1342	soutien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0
1343	suggestions	1	0	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0
1344	suivant	1	0	0	1	1	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0
1345	tard	0	0	1	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0
1346	traités	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	1	0
1347	transformation	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	3	0	0	0
1348	transport	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	2	0	0
1349	trouvent	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0
1350	vaste	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0
1351	venu	1	0	0	1	0	2	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1
1352	viennent	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0
1353	vient	1	1	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0
1354	voisins	1	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
1355	voulu	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1	0	0	0	1	0

num	forme	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	somme
1330	quelle	0	0	1	2	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	10
1331	rapports	0	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1332	reconstruction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1333	rentabilité	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	10
1334	représente	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1335	respecter	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10
1336	restaurer	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	10
1337	sait	1	1	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1338	sauvegarder	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	10
1339	savoir	1	2	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	10
1340	seuls	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	10
1341	soutenir	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1342	soutien	1	0	0	2	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1343	suggestions	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1344	suivant	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1345	tard	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	10
1346	traités	2	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	10
1347	transformation	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10
1348	transport	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1349	trouvent	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	10
1350	vaste	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	10
1351	venu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1352	viennent	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	10
1353	vient	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1354	voisins	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	10
1355	voulu	2	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10

Annexe IV. Le tableau des segments répétés

L	Fréq.	Segment répété
2	1480	de la
2	1017	de l’
2	992	le Gouvernement
2	505	à la
2	420	à l’
2	377	et de
2	343	dans le
2	306	d’une
2	227	la politique
2	207	d’un
2	194	et la
2	183	une politique
2	180	et des
2	177	tous les
2	176	c’est
2	174	qu’il
2	169	de notre
2	168	la Belgique
2	166	l’État
2	161	et les
2	159	dans la
2	153	que le
2	151	dans les
2	151	du Gouvernement
2	146	et à
2	134	et l’
2	132	de nos
2	128	par la
2	127	en matière
3	124	de l’État
2	123	par le
2	121	en vue
2	118	ce qui
2	118	sur le
2	118	sur les
2	117	et d’
2	114	de loi
2	113	et le
2	111	politique de
2	109	dans l’
2	109	que les
2	106	toutes les
2	103	du pays
2	102	il est
2	102	l’enseignement
2	102	pour les
2	100	économique et
2	99	doit être
2	98	en ce
2	97	que la
3	94	et de la
2	94	la loi
2	94	sur la
2	92	le cadre
2	92	projet de
2	91	la réforme
2	87	la vie
2	86	entre les
2	86	il faut
2	86	notre pays
3	85	dans le cadre
2	84	a été
2	84	qui concerne
2	83	à une
2	83	dans un
3	82	ce qui concerne

L	Fréq.	Segment répété
3	81	projet de loi
4	79	en ce qui concerne
2	79	avec les
2	78	l'économie
2	78	le domaine
2	78	par l'
3	77	dans le domaine
2	77	n'est
2	77	pour la
2	76	il s'
3	75	de la politique
2	75	au Parlement
2	75	de cette
2	75	Gouvernement entend
2	75	les mesures
2	75	les plus
3	74	le Gouvernement entend
2	74	de ces
2	74	que l'
2	73	qui se
2	72	Gouvernement est
2	71	par les
2	70	des mesures
2	69	la situation
2	69	le plan
2	69	ne peut
2	69	par une
2	67	en œuvre
3	66	que le Gouvernement
2	66	l'emploi
2	66	les problèmes
2	65	de ce
3	64	le Gouvernement est
2	64	à ce
2	64	ceux qui
2	64	de son
2	64	que nous
2	62	dans ce
2	61	la Constitution
2	61	la population
2	61	vue d'
2	59	à un
2	59	de ses
2	59	de tous
2	59	un projet
3	58	en vue d'
3	58	sur le plan
2	58	et du
2	58	vue de
3	57	de la vie
2	57	ainsi que
2	57	au sein
2	57	l'avenir
2	57	la réalisation
2	56	le Parlement
2	55	à des
2	55	au cours
2	55	cadre de
2	55	et en
2	55	matière de
2	55	pour l'
2	55	qui ont
3	54	en matière de
3	54	en vue de
2	54	à tous
2	54	afin de
2	54	d'autre
2	54	l'ensemble
2	54	le pays
2	54	peut être
3	53	de l'économie
3	53	de l'enseignement

L	Fréq.	Segment répété
2	53	à cette
2	53	le problème
3	52	d'autre part
3	52	de la Constitution
2	52	l'organisation
2	52	par des
2	51	d'autres
2	51	dans une
2	51	des ministres
2	51	est pas
2	51	qu'elle
3	50	et de l'
3	50	le cadre de
2	50	à cet
2	50	Sécurité sociale
4	49	dans le cadre de
3	49	de la Belgique
2	49	du travail
2	49	en faveur
2	49	il n'
3	48	un projet de
2	48	de leur
2	48	Gouvernement a
2	48	Gouvernement s'
2	48	mise en
2	48	réforme de
3	47	de l'emploi
2	47	d'assurer
2	47	des finances
2	47	du Parlement
3	46	le Gouvernement s'
3	46	n'est pas
2	46	des problèmes
2	46	l'amélioration
2	46	nous avons
2	45	avec le

L	Fréq.	Segment répété
2	45	ce que
2	45	de sa
2	45	du conseil
2	45	en outre
2	45	l'Europe
2	45	le respect
2	45	progrès social
2	45	qui s'
2	45	sur l'
3	44	la politique de
2	44	l'accord
2	44	la guerre
2	44	la société
2	44	ont été
3	43	la réforme de
2	43	des prix
2	43	l'action
2	43	l'"application
2	43	la législation
2	43	tout en
4	42	un projet de loi
3	42	de la population
3	42	en matière d'
2	42	finances publiques
2	42	l'équilibre
2	42	la mise
2	42	n'a
2	42	plus grande
2	42	problème de
3	41	le Gouvernement a
2	41	doivent être
2	41	ensemble de
2	41	et une
2	41	l'article
2	41	qu'ils
2	41	s'est

L	Fréq.	Segment répété
3	39	une politique de
2	39	de plus
2	39	la création
2	39	la recherche
2	39	la Sécurité
2	39	pouvoirs publics
2	39	une meilleure
2	38	dans cette
2	38	et au
2	38	l'objet
2	38	même temps
2	38	se présente
2	38	volonté de
3	37	à la fois
3	37	de tous les
3	37	la Sécurité sociale
2	37	de faire
2	37	du budget
2	37	il a
2	37	il y
2	37	la sécurité
2	37	les moyens
3	36	de la Sécurité
3	36	de notre pays
2	36	des institutions
2	36	des services
2	36	est à
2	36	et dans
2	36	Gouvernement se
2	36	l'exécution
2	36	la commission
2	36	la production
2	36	le chômage
2	36	le plus
2	36	une solution
2	36	y a

L	Fréq.	Segment répété
3	35	en même temps
3	35	et à la
2	35	afin d'
2	35	bien être
2	35	décidé à
2	35	en effet
2	35	la Chambre
2	35	la confiance
2	35	la construction
2	35	le développement
2	35	politique d'
2	35	un programme
4	34	de la Sécurité sociale
3	34	à tous les
3	34	conseil des ministres
3	34	et à l'
3	34	réforme de l'
2	34	au point
2	34	de développement
2	34	de travail
2	34	dès lors
2	34	des pouvoirs
2	34	et qui
2	34	l'on
2	34	la majorité
2	34	le budget
2	34	loi sur
2	34	pour le
2	34	que de
4	33	la réforme de l'
3	33	de la loi
2	33	économiques et
2	33	et aux
2	33	Gouvernement qui
2	33	il ne
2	33	la communauté

L	Fréq.	Segment répété
2	33	la formation
2	33	la plus
2	33	la responsabilité
2	33	la révision
2	33	le projet
2	33	non seulement
2	33	par ailleurs
2	33	pour que
2	33	qu'une
2	33	un plan
2	32	d'ailleurs
2	32	de leurs
2	32	du Congo
2	32	il entend
2	32	la paix
2	32	la volonté
2	32	le secteur
2	32	les efforts
2	32	pour assurer
2	32	un effort
3	31	c'est pourquoi
3	31	de l'Europe
2	31	de réaliser
2	31	de redressement
2	31	des travailleurs
2	31	esprit de
2	31	expansion économique
2	31	Gouvernement précédent
2	31	l'effort
2	31	l'évolution
2	31	l'industrie
2	31	l'intérêt
2	31	l'union
2	31	la crise
2	31	la jeunesse
2	31	la lutte

L	Fréq.	Segment répété
2	31	le conseil
2	31	les conditions
2	31	les dispositions
2	31	un Gouvernement
3	30	des finances publiques
3	30	la mise en
3	30	le Gouvernement se
2	30	cette fin
2	30	concerne les
2	30	de toutes
2	30	de vie
2	30	des dépenses
2	30	la déclaration
2	30	la Région
2	30	nous devons
2	30	plan de
2	30	projets de
2	30	qui a
2	30	qui lui
2	30	qui sont
2	30	un des
2	30	veillera à
3	29	qui concerne les
2	29	à présent
2	29	celle ci
2	29	classes moyennes
2	29	de ceux
2	29	du pouvoir
2	29	l'assainissement
2	29	la protection
2	29	le progrès
2	29	lutte contre
5	28	en ce qui concerne les
3	28	d'une politique
3	28	de la réforme
3	28	de la situation

L	Fréq.	Segment répété
3	28	ne peut être
2	28	à ces
2	28	avec la
2	28	d'abord
2	28	d'État
2	28	des Régions
2	28	est décidé
2	28	l'agriculture
2	28	l'énergie
2	28	la liberté
2	28	les citoyens
2	28	les dépenses
2	28	niveau de
2	28	recherche scientifique
2	28	s'agit
3	27	est décidé à
3	27	le problème de
3	27	qui se présente
2	27	ce domaine
2	27	cette politique
2	27	contre la
2	27	d'expansion
2	27	de vue
2	27	des investissements
2	27	devant vous
2	27	est dans
2	27	et sociale
2	27	Gouvernement prendra
2	27	l'augmentation
2	27	la base
2	27	la solution
2	27	les domaines
2	27	les secteurs
2	27	mais il
2	27	nécessaires pour
2	27	pas de
2	27	pays et
2	27	plus que
2	27	point de
2	27	qu'à
2	27	qui est
2	27	révision de
2	27	s'efforcera
2	27	seront prises
2	27	sociale et
4	26	réforme de l'État
3	26	le Gouvernement précédent
3	26	le Gouvernement prendra
3	26	par le Gouvernement
2	26	aux Chambres
2	26	cet égard
2	26	cours de
2	26	de guerre
2	26	de manière
2	26	la famille
2	26	la libération
2	26	la nécessité
2	26	les autres
2	26	mis en
2	26	notre économie
2	26	œuvre de
2	26	un pays
2	26	une part
2	26	une plus
5	25	la réforme de l'État
4	25	dans le domaine de
3	25	à ce que
3	25	à cet égard
3	25	à cette fin
3	25	au cours de
3	25	c'est dans
3	25	le Gouvernement poursuivra

L	Fréq.	Segment répété
3	25	le Gouvernement qui
3	25	problème de la
2	25	au niveau
2	25	avec l’
2	25	celui de
2	25	concerne la
2	25	d’ensemble
2	25	dans tous
2	25	déclaration gouvernementale
2	25	des Communautés
2	25	des relations
2	25	dont l’
2	25	et par
2	25	Gouvernement de
2	25	l’administration
2	25	la gestion
2	25	la mesure
2	25	la régionalisation
2	25	la stabilité
2	25	les Chambres
2	25	les partis
2	25	les pouvoirs
2	25	les projets
2	25	n’ont
2	25	politique économique
2	25	que possible
2	25	qui ne
2	25	réalisation de
2	25	respect de
2	25	sera poursuivie
2	25	un esprit
4	24	ce qui concerne la
3	24	à l’égard
3	24	dans ce domaine
3	24	dans le secteur
3	24	de l’article
3	24	de la législation
3	24	de la production
3	24	de toutes les
3	24	économique et sociale
3	24	la réalisation de
3	24	la recherche scientifique
2	24	à notre
2	24	ainsi qu
2	24	assurer la
2	24	au travail
2	24	de façon
2	24	des conditions
2	24	des entreprises
2	24	est de
2	24	est le
2	24	est un
2	24	et il
2	24	et pour
2	24	l’esprit
2	24	la collaboration
2	24	la nation
2	24	la prospérité
2	24	le programme
2	24	les pays
2	24	mettre en
2	24	nos institutions
2	24	par un
2	24	politique sociale
2	24	qu’elles
2	24	services publics
2	24	une attention
5	23	dans le cadre de la
4	23	Gouvernement qui se présente
3	23	au cours des
3	23	d’une part
3	23	dans le respect

L	Fréq.	Segment répété
3	23	dans tous les
3	23	de la commission
3	23	en faveur des
3	23	il s'agit
3	23	le Gouvernement veut
3	23	se présente devant
2	23	amélioration de
2	23	ce Gouvernement
2	23	compte tenu
2	23	d'être
2	23	dans son
2	23	des pays
2	23	des pensions
2	23	du programme
2	23	en Belgique
2	23	et que
2	23	l'adaptation
2	23	la fin
2	23	la promotion
2	23	le fonctionnement
2	23	le monde
2	23	nous sommes
2	23	objet d'
2	23	organisation de
2	23	prix de
2	23	que cette
2	23	ses efforts
2	23	son action
2	23	sur une
5	22	en ce qui concerne la
3	22	au sein de
3	22	de notre économie
3	22	il y a
3	22	l'ensemble des
3	22	l'objet d'
3	22	la lutte contre

L	Fréq.	Segment répété
3	22	la volonté de
3	22	le projet de
3	22	le respect de
2	22	à faire
2	22	à prendre
2	22	amélioration des
2	22	au moment
2	22	au pays
2	22	base de
2	22	budget de
2	22	cet effet
2	22	dans cet
2	22	dans notre
2	22	de s'
2	22	des moyens
2	22	des personnes
2	22	dont la
2	22	emploi et
2	22	est la
2	22	il doit
2	22	il sera
2	22	l'éducation
2	22	l'heure
2	22	l'œuvre
2	22	la défense
2	22	les institutions
2	22	long terme
2	22	mesures qui
2	22	nombre de
2	22	nous voulons
2	22	que dans
3	21	c'est à
3	21	de l'énergie
3	21	de la société
3	21	l'ensemble de
3	21	projets de loi

L	Fréq.	Segment répété
3	21	révision de la
3	21	une plus grande
2	21	au développement
2	21	Communautés et
2	21	d'assainissement
2	21	de mesures
2	21	depuis la
2	21	en place
2	21	et plus
2	21	et social
2	21	fin de
2	21	Gouvernement et
2	21	l'expansion
2	21	l'homme
2	21	l'objectif
2	21	la question
2	21	la solidarité
2	21	le statut
2	21	les Communautés
2	21	les entreprises
2	21	les membres
2	21	loi du
2	21	mais aussi
2	21	pays en
2	21	politique du
2	21	promotion de
2	21	qu'en
2	21	qu'un
2	21	que par
2	21	s'imposent
2	21	sa politique
2	21	se sont
2	21	social et
2	21	tendant à
2	21	toute la
2	21	un climat

L	Fréq.	Segment répété
5	20	le Gouvernement qui se présente
4	20	le Gouvernement est décidé
4	20	le projet de loi
4	20	se présente devant vous
3	20	à cet effet
3	20	au sein du
3	20	en faveur de
3	20	en œuvre pour
3	20	la loi du
3	20	le Gouvernement veillera
3	20	mise en œuvre
2	20	a pas
2	20	assainissement des
2	20	au contraire
2	20	au problème
2	20	bref délai
2	20	contre le
2	20	des citoyens
2	20	des intérêts
2	20	des revenus
2	20	développement de
2	20	elle a
2	20	en vigueur
2	20	et un
2	20	Gouvernement ne
2	20	il se
2	20	la Communauté
2	20	la coopération
2	20	la coordination
2	20	la distribution
2	20	la qualité
2	20	le droit
2	20	le même
2	20	les deux
2	20	notamment par
2	20	organisation des

L	Fréq.	Segment répété
2	20	vie économique
5	19	le Gouvernement est décidé à
4	19	de la réforme de
4	19	qui se présente devant
3	19	à long terme
3	19	d'expansion économique
3	19	dans un esprit
3	19	de l'union
3	19	de la guerre
3	19	des pouvoirs publics
3	19	économique et social
3	19	la loi sur
3	19	la vie économique
3	19	le Gouvernement estime
3	19	tout en œuvre
2	19	cet esprit
2	19	compte de
2	19	d'investissements
2	19	dans des
2	19	de Bruxelles
2	19	de crédit
2	19	de créer
2	19	de même
2	19	de nouvelles
2	19	des affaires
2	19	des Communes
2	19	dont le
2	19	du marché
2	19	du régime
2	19	est l'
2	19	jusqu'à
2	19	l'armée
2	19	l'élaboration
2	19	l'environnement
2	19	l'étude
2	19	la compétence
2	19	la voie
2	19	les initiatives
2	19	mesures nécessaires
2	19	moment où
2	19	moyens de
2	19	notamment en
2	19	ou de
2	19	plus large
2	19	que des
2	19	qui sera
2	19	se posent
2	19	un ensemble
2	19	une action
2	19	une telle
2	19	voie de
5	18	qui se présente devant vous
3	18	à la politique
3	18	dans cet esprit
3	18	de ceux qui
3	18	de la communauté
3	18	l'amélioration des
3	18	la fin de
3	18	le Gouvernement mettra
3	18	les mesures nécessaires
3	18	niveau de vie
3	18	point de vue
3	18	qui concerne le
2	18	accord de
2	18	assurance maladie
2	18	assurer le
2	18	attention particulière
2	18	aux problèmes
2	18	cadre d'
2	18	celui ci
2	18	création d'
2	18	d'emploi

L	Fréq.	Segment répété
2	18	dans sa
2	18	de francs
2	18	de politique
2	18	de progrès
2	18	de solidarité
2	18	des compétences
2	18	des deux
2	18	développement économique
2	18	dont les
2	18	du chômage
2	18	du progrès
2	18	en plus
2	18	entre le
2	18	exécution de
2	18	fonctionnement de
2	18	l'année
2	18	l'assurance
2	18	l'efficacité
2	18	l'établissement
2	18	l'existence
2	18	l'impôt
2	18	la croissance
2	18	la justice
2	18	la priorité
2	18	la santé
2	18	le ministre
2	18	les difficultés
2	18	les organisations
2	18	les principes
2	18	les Régions
2	18	main d'
2	18	notre politique
2	18	notre société
2	18	plus de
2	18	prendra les
2	18	problèmes de

L	Fréq.	Segment répété
2	18	programme d'
2	18	qui doit
2	18	une large
2	18	une nouvelle
2	18	une série
5	17	de la réforme de l'
5	17	en ce qui concerne le
4	17	dans le cadre d'
4	17	le Gouvernement veillera à
3	17	contre le chômage
3	17	dans le monde
3	17	de la famille
3	17	de la jeunesse
3	17	l'amélioration de
3	17	l'État et
3	17	l'organisation des
3	17	le Gouvernement ne
3	17	le progrès social
3	17	les pouvoirs publics
3	17	s'efforcera de
3	17	sur la base
3	17	un esprit de
3	17	une attention particulière
2	17	à court
2	17	à nos
2	17	à ses
2	17	aboutir à
2	17	appel à
2	17	au Congo
2	17	au maximum
2	17	avant la
2	17	budget ordinaire
2	17	ce qu
2	17	contribuer à
2	17	court terme
2	17	d'enseignement

L	Fréq.	Segment répété
2	17	dans ces
2	17	de contrôle
2	17	de donner
2	17	de financement
2	17	de mettre
2	17	de toute
2	17	des charges
2	17	des classes
2	17	des décisions
2	17	des lois
2	17	des objectifs
2	17	des plus
2	17	des travaux
2	17	du commerce
2	17	du secteur
2	17	du système
2	17	entend poursuivre
2	17	et sociaux
2	17	il veillera
2	17	l'équipement
2	17	la modernisation
2	17	la poursuite
2	17	la première
2	17	le concours
2	17	le contrôle
2	17	le pouvoir
2	17	les Belges
2	17	les besoins
2	17	les réformes
2	17	les travailleurs
2	17	n'y
2	17	nationale et
2	17	Nations Unies
2	17	ne s'
2	17	nos concitoyens
2	17	nous ne

L	Fréq.	Segment répété
2	17	pas à
2	17	politique des
2	17	premier lieu
2	17	prises pour
2	17	problèmes qui
2	17	s'impose
2	17	sans doute
2	17	secteur de
2	17	si l'
2	17	son programme
2	17	souci de
2	17	une réforme
2	17	une véritable
5	16	Gouvernement qui se présente devant
4	16	le problème de la
4	16	par le Gouvernement précédent
4	16	tout en œuvre pour
3	16	à court terme
3	16	d'une manière
3	16	de l'organisation
3	16	de la nation
3	16	des Nations Unies
3	16	des services publics
3	16	l'assurance maladie
3	16	l'emploi et
3	16	la déclaration gouvernementale
3	16	la Région bruxelloise
3	16	par une politique
3	16	politique de l'
3	16	qu'il s'
3	16	que nous avons
3	16	toutes les mesures
3	16	une politique d'
2	16	à sa
2	16	assurer une

L	Fréq.	Segment répété
2	16	augmentation de
2	16	avant tout
2	16	ce pays
2	16	ce programme
2	16	cette matière
2	16	concernant la
2	16	d'entreprise
2	16	d'intérêt
2	16	de nombreux
2	16	de nouveaux
2	16	de production
2	16	des conseils
2	16	des impôts
2	16	des préoccupations
2	16	des projets
2	16	des propositions
2	16	des représentants
2	16	domaine des
2	16	du problème
2	16	en collaboration
2	16	en commun
2	16	enseignement libre
2	16	entre autres
2	16	entre la
2	16	est en
2	16	et financier
2	16	face à
2	16	faire face
2	16	grâce à
2	16	il importe
2	16	il serait
2	16	j'ai
2	16	l'activité
2	16	l'aide
2	16	l'autonomie
2	16	l'autorité
2	16	l'importance
2	16	l'initiative
2	16	la préparation
2	16	la présente
2	16	la répression
2	16	les circonstances
2	16	les classes
2	16	milliards de
2	16	ne sont
2	16	nous nous
2	16	plein emploi
2	16	politique étrangère
2	16	possibilités de
2	16	problème des
2	16	protection de
2	16	qu'au
2	16	que ce
2	16	qui en
2	16	qui seront
2	16	Régions et
2	16	respect des
2	16	s'attachera
2	16	statut des
2	16	travaux publics
2	16	un contrôle
6	15	Gouvernement qui se présente devant vous
4	15	au cours de la
4	15	dans le domaine des
4	15	dans un esprit de
4	15	du conseil des ministres
3	15	à la Chambre
3	15	assainissement des finances
3	15	au moment où
3	15	au point de
3	15	celui de la

L	Fréq.	Segment répété
3	15	dans le même
3	15	de l'accord
3	15	de l'éducation
3	15	de la majorité
3	15	dès à présent
3	15	et d'une
3	15	Gouvernement s'efforcera
3	15	l'enseignement libre
3	15	l'organisation de
3	15	la création d'
3	15	la politique des
3	15	la politique du
3	15	la politique étrangère
3	15	le Gouvernement fera
3	15	que la Belgique
3	15	qui s'imposent
3	15	qui se posent
3	15	un ensemble de
2	15	1er janvier
2	15	allocations familiales
2	15	assurer l'
2	15	au delà
2	15	au premier
2	15	avec un
2	15	avec une
2	15	cette réforme
2	15	climat de
2	15	collaboration avec
2	15	commerce extérieur
2	15	d'achat
2	15	d'améliorer
2	15	d'urgence
2	15	de chacun
2	15	de coopération
2	15	de promotion
2	15	de promouvoir

L	Fréq.	Segment répété
2	15	des jeunes
2	15	devra être
2	15	doit se
2	15	dont il
2	15	du projet
2	15	en particulier
2	15	est indispensable
2	15	est une
2	15	et leur
2	15	il prendra
2	15	l'examen
2	15	l'Exécutif
2	15	l'inflation
2	15	l'opinion
2	15	l'opposition
2	15	l'ordre
2	15	la concertation
2	15	la nouvelle
2	15	la pension
2	15	la sauvegarde
2	15	la simplification
2	15	le marché
2	15	le sens
2	15	le souci
2	15	les décisions
2	15	les intérêts
2	15	les possibilités
2	15	lieu de
2	15	membres du
2	15	même de
2	15	ministre des
2	15	nécessité de
2	15	pas été
2	15	plus particulièrement
2	15	politiques et
2	15	pouvoir d'

L	Fréq.	Segment répété
2	15	précédent Gouvernement
2	15	qualité de
2	15	qui n’
2	15	régime de
2	15	relations entre
2	15	se propose
2	15	secteurs de
2	15	sur des
2	15	tenant compte
2	15	un certain
2	15	un large
2	15	une des
2	15	une partie
2	15	une révision
6	14	de la réforme de l’État
6	14	le Gouvernement qui se présente devant
5	14	dans le domaine de la
4	14	de la vie économique
4	14	le Gouvernement s’efforcera
3	14	ce n’est
3	14	de l’ensemble
3	14	de l’homme
3	14	de la justice
3	14	de la paix
3	14	de nos institutions
3	14	depuis la libération
3	14	des classes moyennes
3	14	en premier lieu
3	14	et dans le
3	14	il n’y
3	14	l’accord de
3	14	l’application des
3	14	l’assainissement des
3	14	la politique économique
3	14	la promotion de
3	14	la protection de
3	14	la qualité de
3	14	le Gouvernement proposera
3	14	les projets de
3	14	lutte contre le
3	14	main d’œuvre
3	14	milliards de francs
3	14	pourquoi le Gouvernement
3	14	pouvoir d’achat
3	14	problème de l’
3	14	promotion de l’
3	14	qu’il est
3	14	qu’il faut
3	14	seront prises pour
3	14	tous les domaines
3	14	une série de
3	14	vis à vis
2	14	à laquelle
2	14	à promouvoir
2	14	au Gouvernement
2	14	au plus
2	14	aux besoins
2	14	celle des
2	14	celles ci
2	14	cette législature
2	14	chemins de
2	14	comité ministériel
2	14	conditions d’
2	14	continuera à
2	14	coût de
2	14	d’action
2	14	d’éviter
2	14	de cet
2	14	de fer
2	14	de les
2	14	de nature

L	Fréq.	Segment répété
2	14	des crédits
2	14	des difficultés
2	14	des dispositions
2	14	des dommages
2	14	des paiements
2	14	développement des
2	14	droit de
2	14	du pacte
2	14	du revenu
2	14	effort de
2	14	elle doit
2	14	en cause
2	14	en cours
2	14	en s’
2	14	Gouvernement n’
2	14	il poursuivra
2	14	l’accroissement
2	14	l’entreprise
2	14	l’extension
2	14	l’intégration
2	14	la décision
2	14	la démocratie
2	14	la même
2	14	la procédure
2	14	le comité
2	14	les Gouvernements
2	14	les hommes
2	14	les matières
2	14	les objectifs
2	14	les services
2	14	les trois
2	14	mesures seront
2	14	notamment dans
2	14	nous n’
2	14	on ne
2	14	Parlement et
2	14	plus en
2	14	pu être
2	14	publics et
2	14	qu’on
2	14	que ces
2	14	que pour
2	14	s’engage
2	14	sans délai
2	14	sur base
2	14	système de
2	14	un meilleur
2	14	un régime
2	14	une économie
2	14	visant à
7	13	le Gouvernement qui se présente devant vous
5	13	c’est pourquoi le Gouvernement
5	13	dans le cadre d’une
4	13	assainissement des finances publiques
4	13	au point de vue
4	13	dans le respect de
4	13	de plus en plus
4	13	lutte contre le chômage
4	13	que le Gouvernement entend
4	13	révision de la Constitution
3	13	à l’enseignement
3	13	amélioration de la
3	13	ceux qui ont
3	13	chemins de fer
3	13	de l’assurance
3	13	de l’environnement
3	13	de la Chambre
3	13	de la régionalisation
3	13	de nature à
3	13	dommages de guerre

L	Fréq.	Segment répété
3	13	du projet de
3	13	l'augmentation de
3	13	l'économie nationale
3	13	la base de
3	13	la politique sociale
3	13	le précédent Gouvernement
3	13	le respect des
3	13	les membres du
3	13	loi sur les
3	13	n'ont pas
3	13	n'y a
3	13	qui ont été
3	13	secteur de l'
3	13	si l'on
3	13	tous les citoyens
3	13	une politique active
2	13	à mettre
2	13	à partir
2	13	a pu
2	13	adaptation des
2	13	application de
2	13	belge et
2	13	celui des
2	13	cette œuvre
2	13	conformément à
2	13	conseil d'
2	13	croissance économique
2	13	d'aboutir
2	13	d'existence
2	13	de base
2	13	de confiance
2	13	de résoudre
2	13	de se
2	13	dépenses publiques
2	13	des efforts
2	13	des établissements

L	Fréq.	Segment répété
2	13	des grandes
2	13	des méthodes
2	13	des possibilités
2	13	des recettes
2	13	des solutions
2	13	devront être
2	13	droits de
2	13	du logement
2	13	du territoire
2	13	économie et
2	13	efforts en
2	13	elle ne
2	13	en fonction
2	13	enseignement technique
2	13	est d'
2	13	est donc
2	13	est plus
2	13	et qu
2	13	et sociales
2	13	et sur
2	13	fait que
2	13	fera l'
2	13	il convient
2	13	ils ont
2	13	interlocuteurs sociaux
2	13	l'autre
2	13	l'épargne
2	13	l'exercice
2	13	l'exportation
2	13	l'un
2	13	la constitution
2	13	la fiscalité
2	13	la reconnaissance
2	13	la structure
2	13	la suite
2	13	le déficit

L	Fréq.	Segment répété
2	13	le financement
2	13	le maintien
2	13	le nombre
2	13	le rôle
2	13	le système
2	13	les conclusions
2	13	les conseils
2	13	les forces
2	13	les résultats
2	13	mesure de
2	13	ne pourra
2	13	ne se
2	13	opinion publique
2	13	Parlement de
2	13	parmi les
2	13	pays de
2	13	politique agricole
2	13	possible de
2	13	pour tous
2	13	pour une
2	13	pourra être
2	13	proposition de
2	13	que si
2	13	que soient
2	13	qui doivent
2	13	qui leur
2	13	revenu national
2	13	s'y
2	13	sa tâche
2	13	sa volonté
2	13	scientifique et
2	13	se doit
2	13	sera mis
2	13	tous ceux
2	13	un accord
2	13	un comité
2	13	un nouveau
2	13	une commission
4	12	à l'égard des
4	12	dans tous les domaines
4	12	de l'emploi et
4	12	de l'État et
4	12	en vue d'une
4	12	il n'y a
4	12	l'assainissement des finances
4	12	la lutte contre le
4	12	mettra tout en œuvre
3	12	à bref délai
3	12	à l'amélioration
3	12	à l'organisation
3	12	à toutes les
3	12	avant la fin
3	12	c'est la
3	12	coût de la
3	12	d'un projet
3	12	dans les domaines
3	12	de cette législature
3	12	de l'activité
3	12	de l'agriculture
3	12	de l'industrie
3	12	de la coordination
3	12	de la Région
3	12	de la santé
3	12	de la sécurité
3	12	de loi sur
3	12	de Sécurité sociale
3	12	du pays et
3	12	économiques et sociaux
3	12	en cette matière
3	12	en tenant compte
3	12	faire face à
3	12	fera l'objet

L	Fréq.	Segment répété
3	12	Gouvernement entend poursuivre
3	12	il n'est
3	12	l'enseignement technique
3	12	l'établissement d'
3	12	l'union économique
3	12	la Belgique a
3	12	la main d'
3	12	la nécessité de
3	12	la plus grande
3	12	la révision de
3	12	le budget de
3	12	le Gouvernement considère
3	12	le Gouvernement demandera
3	12	le Gouvernement déposera
3	12	le Gouvernement n'
3	12	les classes moyennes
3	12	n'a pas
3	12	organisation de la
3	12	politique de redressement
3	12	qu'il y
3	12	réforme de la
3	12	respect de la
3	12	s'attachera à
3	12	tous ceux qui
3	12	tout d'abord
3	12	un certain nombre
2	12	à dire
2	12	à mesure
2	12	à nouveau
2	12	à réaliser
2	12	à son
2	12	au moins
2	12	au service
2	12	avenir de
2	12	balance des
2	12	budgétaire et
2	12	ce cadre
2	12	cette déclaration
2	12	chacun de
2	12	communauté européenne
2	12	compte des
2	12	concerne l'
2	12	conditions de
2	12	coordination des
2	12	d'en
2	12	d'ordre
2	12	de bien
2	12	de crédits
2	12	de langue
2	12	de trésorerie
2	12	dépenses de
2	12	des agents
2	12	des divers
2	12	des grands
2	12	des indépendants
2	12	des organismes
2	12	des partis
2	12	des produits
2	12	des salaires
2	12	devant les
2	12	du charbon
2	12	du fonds
2	12	du niveau
2	12	du Sénat
2	12	économique de
2	12	elle est
2	12	en raison
2	12	est convaincu
2	12	et économique
2	12	et son
2	12	Europe et

L	Fréq.	Segment répété
2	12	exécution des
2	12	fonds des
2	12	Gouvernement doit
2	12	Gouvernement sera
2	12	Gouvernement vous
2	12	groupe de
2	12	guerre et
2	12	industrie charbonnière
2	12	l'épanouissement
2	12	l'étranger
2	12	l'intérieur
2	12	l'octroi
2	12	l'une
2	12	la culture
2	12	la fraude
2	12	la patrie
2	12	la possibilité
2	12	la rationalisation
2	12	la réduction
2	12	la représentation
2	12	la suppression
2	12	le courage
2	12	le fait
2	12	le régime
2	12	les élections
2	12	les grandes
2	12	les grands
2	12	les investissements
2	12	les jeunes
2	12	les travaux
2	12	mais nous
2	12	marché commun
2	12	mise au
2	12	nationale des
2	12	notre population
2	12	notre vie
2	12	pacte scolaire
2	12	pas d'
2	12	pas seulement
2	12	pensions des
2	12	politique familiale
2	12	problèmes économiques
2	12	qui le
2	12	qui nous
2	12	réforme définitive
2	12	réforme des
2	12	résolu à
2	12	sur un
2	12	tenir compte
2	12	tout le
2	12	traité de
2	12	travail et
2	12	trois partis
2	12	un rôle
2	12	un statut
2	12	une collaboration
2	12	une répartition
2	12	une situation
2	12	vie de
2	12	y compris
5	11	dans le cadre de l'
5	11	des Régions et des Communautés
5	11	la lutte contre le chômage
4	11	au sein de l'
4	11	c'est à dire
4	11	ce qui concerne l'
4	11	de l'assurance maladie
4	11	l'amélioration de la
4	11	l'objet d'une
4	11	la main d'œuvre
4	11	la promotion de l'
4	11	le Gouvernement entend

L	Fréq.	Segment répété
		poursuivre
4	11	partis de la majorité
4	11	projet de loi sur
3	11	à l'État
3	11	à la réalisation
3	11	à la recherche
3	11	afin d'assurer
3	11	augmentation de la
3	11	balance des paiements
3	11	compte tenu de
3	11	dans ce cadre
3	11	dans la vie
3	11	de ce pays
3	11	de l'action
3	11	de l'année
3	11	de l'armée
3	11	de l'intérêt
3	11	de la construction
3	11	de la distribution
3	11	de la formation
3	11	de la gestion
3	11	de la présente
3	11	de manière à
3	11	de notre société
3	11	devant les Chambres
3	11	du commerce extérieur
3	11	du revenu national
3	11	en collaboration avec
3	11	et les Régions
3	11	feront l'objet
3	11	l'avenir de
3	11	l'exécution de
3	11	l'expansion économique
3	11	l'opinion publique
3	11	la Belgique est
3	11	la création de

L	Fréq.	Segment répété
3	11	le cadre des
3	11	le Gouvernement et
3	11	le Gouvernement vous
3	11	le secteur de
3	11	le souci de
3	11	les mesures qui
3	11	mesures nécessaires pour
3	11	mesures seront prises
3	11	par la loi
3	11	que l'on
3	11	que le pays
3	11	qui a été
3	11	régions du pays
3	11	tous les secteurs
3	11	veillera à ce
2	11	31 décembre
2	11	à améliorer
2	11	a la
2	11	à leur
2	11	à résoudre
2	11	accroissement de
2	11	assurer à
2	11	au budget
2	11	au conseil
2	11	au plan
2	11	aussi de
2	11	autonomie culturelle
2	11	ces deux
2	11	ces mesures
2	11	ces objectifs
2	11	cet effort
2	11	cette tâche
2	11	conseils culturels
2	11	contre les
2	11	de celui
2	11	de certaines

L	Fréq.	Segment répété
2	11	de favoriser
2	11	de gestion
2	11	de ne
2	11	de pouvoir
2	11	de prendre
2	11	de révision
2	11	de travailleurs
2	11	déclaration de
2	11	des accords
2	11	des allocations
2	11	des années
2	11	des autres
2	11	des besoins
2	11	des chemins
2	11	des droits
2	11	des forces
2	11	des matières
2	11	des négociations
2	11	des ouvriers
2	11	des régions
2	11	devoir de
2	11	donner une
2	11	du monde
2	11	du plan
2	11	en la
2	11	en tout
2	11	en voie
2	11	enseignement et
2	11	entreprises et
2	11	est nécessaire
2	11	est que
2	11	et culturel
2	11	et sa
2	11	et ses
2	11	et surtout
2	11	état de

L	Fréq.	Segment répété
2	11	financière et
2	11	il en
2	11	il veut
2	11	l’adoption
2	11	l’alliance
2	11	l’ampleur
2	11	la compétitivité
2	11	la dette
2	11	la disposition
2	11	la matière
2	11	la plupart
2	11	la raison
2	11	la valeur
2	11	le 1er
2	11	le devoir
2	11	le moment
2	11	le plein
2	11	les engagements
2	11	les lois
2	11	les ministres
2	11	les recettes
2	11	les relations
2	11	les solutions
2	11	lors de
2	11	lui même
2	11	même esprit
2	11	mois de
2	11	ne pas
2	11	ne peuvent
2	11	ne sera
2	11	ou à
2	11	où il
2	11	Parlement d’
2	11	pays a
2	11	politique industrielle
2	11	politique qui

L	Fréq.	Segment répété
2	11	pourront être
2	11	prix et
2	11	que d’
2	11	que soit
2	11	qui les
2	11	réalisation d’
2	11	régime des
2	11	règles de
2	11	révision des
2	11	s’ils
2	11	sa mission
2	11	secteur privé
2	11	sera de
2	11	service de
2	11	si la
2	11	société nationale
2	11	sort des
2	11	soumis à
2	11	sous la
2	11	t il
2	11	travailleurs indépendants
2	11	un grand
2	11	un système
2	11	une bonne
2	11	une loi
2	11	une société
5	10	dans le domaine de l’
5	10	en ce qui concerne l’
5	10	l’assainissement des finances publiques
5	10	mettra tout en œuvre pour
4	10	à l’égard de
4	10	dans le cadre des
4	10	dans le domaine économique
4	10	dans le même esprit
4	10	dans le secteur de

L	Fréq.	Segment répété
4	10	de l’économie nationale
4	10	de l’union économique
4	10	de la loi du
4	10	de la main d’
4	10	de la politique de
4	10	du projet de loi
4	10	en vue de la
4	10	l’objet d’un
4	10	la mise en œuvre
4	10	la mise en place
4	10	la politique de l’
4	10	la politique du Gouvernement
4	10	la qualité de la
4	10	le problème de l’
4	10	le respect de la
4	10	les mesures nécessaires pour
4	10	promotion de l’emploi
3	10	à l’article
3	10	à l’exécution
3	10	à la disposition
3	10	au Parlement de
3	10	d’aboutir à
3	10	dans la société
3	10	dans la voie
3	10	de l’impôt
3	10	de la Communauté
3	10	de la fiscalité
3	10	de la recherche
3	10	de la solidarité
3	10	de progrès social
3	10	demandera au Parlement
3	10	déposera un projet
3	10	des chemins de
3	10	des mesures seront
3	10	entre les Communautés
3	10	et le Gouvernement

L	Fréq.	Segment répété
3	10	il a été
3	10	l'accord gouvernemental
3	10	l'application de
3	10	l'économie belge
3	10	l'économie et
3	10	l'industrie charbonnière
3	10	l'œuvre de
3	10	l'un des
3	10	la communauté européenne
3	10	la Constitution et
3	10	la nécessité d'
3	10	la plupart des
3	10	la réalisation d'
3	10	la société nationale
3	10	le développement de
3	10	le Gouvernement compte
3	10	le Gouvernement demande
3	10	le Gouvernement souhaite
3	10	loi sur le
3	10	mettre en œuvre
3	10	ne sont pas
3	10	organisation de l'
3	10	prix de revient
3	10	s'engage à
3	10	secrétaires d'État
3	10	un plan de
3	10	une véritable politique
3	10	vie économique et
2	10	à assurer
2	10	à financer
2	10	à leurs
2	10	à moyen
2	10	à poursuivre
2	10	à toute
2	10	action en
2	10	activité économique

L	Fréq.	Segment répété
2	10	adaptation de
2	10	adaptée aux
2	10	amélioration du
2	10	améliorer la
2	10	assainissement financier
2	10	au Sénat
2	10	aux nécessités
2	10	Belgique et
2	10	besoins de
2	10	ce but
2	10	ce moment
2	10	ceux ci
2	10	Chambre des
2	10	concertation avec
2	10	conseil de
2	10	constitue un
2	10	construction d'
2	10	crise économique
2	10	d'élaborer
2	10	d'exportation
2	10	d'habitations
2	10	d'investissement
2	10	dans leur
2	10	dans toute
2	10	de certains
2	10	de croissance
2	10	de garantir
2	10	de Gouvernement
2	10	de logement
2	10	de paix
2	10	de reconversion
2	10	de relance
2	10	de sécurité
2	10	derniers mois
2	10	des administrations
2	10	des Chambres

L	Fréq.	Segment répété
2	10	des coûts
2	10	des différents
2	10	des prestations
2	10	dès que
2	10	des réformes
2	10	des ressources
2	10	des résultats
2	10	des tâches
2	10	doit s’
2	10	du coût
2	10	du ministre
2	10	du statut
2	10	en conseil
2	10	épanouissement de
2	10	est aussi
2	10	estime que
2	10	et avec
2	10	et ce
2	10	et nous
2	10	fidèle à
2	10	financement de
2	10	fonctionnement des
2	10	générale de
2	10	Gouvernement en
2	10	il va
2	10	ils sont
2	10	intérêts de
2	10	janvier 1980
2	10	l’aménagement
2	10	l’attention
2	10	l’égalité
2	10	l’emprunt
2	10	l’expérience
2	10	l’instruction
2	10	l’intention
2	10	la charge

L	Fréq.	Segment répété
2	10	la concurrence
2	10	la condition
2	10	la consommation
2	10	la décentralisation
2	10	la dernière
2	10	la diminution
2	10	la discussion
2	10	la participation
2	10	la période
2	10	la réglementation
2	10	la rénovation
2	10	la réparation
2	10	la reprise
2	10	la tâche
2	10	le bien
2	10	le but
2	10	le maximum
2	10	le nouveau
2	10	le parti
2	10	le vote
2	10	législation sur
2	10	les administrations
2	10	les années
2	10	les charges
2	10	les crédits
2	10	les différentes
2	10	les divers
2	10	les lignes
2	10	les marchés
2	10	les modalités
2	10	les pensions
2	10	les régions
2	10	maintien de
2	10	malgré les
2	10	matières premières
2	10	méthodes de

L	Fréq.	Segment répété
2	10	ministre de
2	10	mis à
2	10	modernisation de
2	10	moyen de
2	10	ne doit
2	10	nécessaire pour
2	10	nos finances
2	10	nous entendons
2	10	objectifs de
2	10	ont pu
2	10	ou d’
2	10	où la
2	10	pas que
2	10	pas sans
2	10	plan national
2	10	plus d’
2	10	politique à
2	10	politique en
2	10	pour mettre
2	10	pour qu
2	10	pour un
2	10	priorité aux
2	10	promouvoir la
2	10	propose de
2	10	publiques et
2	10	que jamais
2	10	que notre
2	10	raison de
2	10	recettes fiscales
2	10	relatifs à
2	10	relatives à
2	10	réparation des
2	10	représentants des
2	10	responsabilité de
2	10	rétablissement de
2	10	s’il

L	Fréq.	Segment répété
2	10	secteur public
2	10	sens de
2	10	solution des
2	10	tout ce
2	10	toutes ses
2	10	travailleurs et
2	10	travailleurs salariés
2	10	travaux de
2	10	un niveau
2	10	une adaptation
2	10	une certaine
2	10	une Europe
2	10	une gestion
2	10	une grande
2	10	une organisation
2	10	veiller à

Annexe V. Typologies des formes

Les formes sont classées par ordre décroissant de leur fréquence dans le corpus (ordre lexicométrique)

Typologie des formes en deux classes

Classe 1

854 formes comptant pour 71555 occurrences

de, la, et, l', le, des, les, à, d', en, une, du, dans, Gouvernement, un, au, pour, par, politique, plus, sur, ce, nous, s', être, sera, pays, notre, cette, économique, avec, doit, seront, tous, ces, son, sont, nos, sa, entre, État, mesures, Parlement, aussi, c', sociale, matière, vue, plan, ainsi, réforme, vie, programme, notamment, assurer, enseignement, projet, développement, social, cadre, cet, économie, ensemble, action, autres, bien, domaine, doivent, part, conseil, comme, emploi, institutions, publics, progrès, où, également, afin, budget, pouvoir, temps, efforts, compte, autre, accord, avenir, concerne, deux, on, moyens, possible, économiques, esprit, conditions, contre, fin, nécessaires, publiques, société, dépenses, national, ci, population, encore, pouvoirs, entreprises, réaliser, ministres, politiques, confiance, avant, belge, grande, Europe, Régions, finances, sous, tant, large, secteurs, après, européenne, nouvelles, ailleurs, collaboration, mise, Communautés, effet, amélioration, budgétaire, chômage, exécution, je, nécessaire, réalisation, révision, chacun, équilibre, objectifs, Constitution, citoyens, investissements, base, dispositions, niveau, secteur, sein, manière, non, point, terme, contrôle, nouveau, avons, gouvernementale, législation, veut, expansion, système, donner, intérêt, premier, sociaux, années, assainissement, faveur, gestion, mis, nouvelle, particulièrement, respect, sécurité, attention, déjà, égard, Sécurité, donc, enfin, objectif, outre, seulement, sociales, devra, milliards, place, adaptation, crise, fonctionnement, poursuivra, prendra, redressement, besoins, domaines, meilleure, recherche, relations, scientifique, concertation, formation, lors, marché, mieux, internationale, responsabilité, solidarité, article, commun, coopération, lutte, matières, promouvoir, réformes, reste, conseils, décisions, énergie, monde, nombre, priorité, scolaire, chaque, construction, moins, nouveaux, régions, veillera, voie, efficacité, vers, croissance, promotion, régionalisation, rôle, demande, divers, financière, poursuivie, revenus, telle, Région, améliorer, augmentation, communauté, financement, important, membres, partie, possibilités, comité, façon, général, grandes, jeunes, personnes, principes, évolution, existence, fiscale, hommes, initiatives, stabilité, toujours, cela, laquelle, prospérité, recettes, Communes, efficace, pourquoi, rapidement, souci, compétences, concernant, indépendants, particulière, rapide, surtout, année, ans, ceci, forces, importante, impose, impôts, maximum, service, celles, climat, décision, engagements, famille, propositions, protection, responsabilités,

agriculture, charges, sens, active, constitue, culturelle, déficit, européen, importantes, janvier, législature, mettra, mission, monétaire, pris, puisse, structures, Bruxelles, cas, circonstances, culturel, devons, estime, grand, nombreux, propose, répartition, différents, doute, éducation, importants, j, organismes, particulier, rapport, revenu, santé, structure, tenu, véritable, Sénat, abord, aide, aspects, bruxelloise, groupe, industrielle, international, logement, ordinaire, pacte, public, quatre, raison, solutions, davantage, efforcera, eux, grâce, indispensables, long, mener, régionales, tâches, activités, assurance, autonomie, contribuer, fonction, négociations, participation, pourront, toutefois, 1er, Communauté, actuellement, administrations, caractère, définitive, développer, financières, financiers, initiative, meilleur, plein, qualité, réduction, rendre, voulons, 2, accords, aspirations, cause, devront, diminution, étroite, éviter, favoriser, implique, juillet, modernisation, nature, quant, soumis, Gouvernements, aboutir, accroissement, affaires, agricole, apporter, bases, communautés, compétence, emplois, environnement, équitable, exportation, fiscales, garantir, investissement, lesquelles, obtenir, pension, personnel, programmation, relance, série, taux, territoire, charge, conformément, continuera, déposera, élaboration, face, fondamentale, gouvernemental, homme, impôt, maintien, parlementaires, pleinement, rationalisation, seraient, souvent, techniques, 1980, chances, condition, contraire, discussion, épanouissement, établissement, forme, globale, internationales, linguistique, maladie, procédure, régionale, sauvegarde, selon, trésorerie, aménagement, budgétaires, capitale, concurrence, court, culturels, déposé, égalité, éléments, familiale, familiales, humaine, inflation, passé, phase, professionnelles, propre, régionaux, salariés, seule, traité, transports, utilisation, 10, articles, atteint, auxquels, départements, familles, ici, lignes, maintenir, nationales, parmi, perspective, préparation, privée, rénovation, ai, autorités, communautaire, consommation, constituent, courage, culture, décembre, études, fondamental, fondamentaux, force, groupes, importe, points, poursuite, privé, réduire, supérieur, 31, Exécutif, adapter, attachera, certain, choix, citoyen, communautaires, concitoyens, constituer, défis, dernières, double, enfants, intégration, législatives, moderne, paiements, parce, permet, personne, petites, portant, portée, pouvons, prestations, réalisations, réalisé, reconversion, réels, régional, répondre, résolument, sorte, sujet, visant, votre, 1958, 3, Exécutifs, accrue, administratives, assurera, côté, culturelles, décentralisation, dette, dialogue, difficiles, histoire, infrastructure, jamais, lequel, menée, nouvel, partenaires, porter, possibilité, préoccupation, prochaines, programmes, raisons, remplir, renforcer, rétablir, seul, soins, tenir, accès, acquis, adaptée, agir, ampleur, arrêté, atlantique, centre, chemins, comporte, conjoncturelle, consultation, convient, delà, deuxième, élaborer, encouragera, essentielles, étaient, européennes, interventions, largement, minimum, ministériel, modalités, organes, permettant, privés, processus, propres, réalisée, réelle, spécial, supplémentaires, troisième, États, balance, consensus, conséquences, coordonnée, délais, dernière, eau, effets, encouragement, encourager, existe, exportations, femmes, fer, feront, fiscalité, garantie, handicapés, industriels, interlocuteurs, langue, niveaux, peine, physiques, prochaine, règlement,

sociétés, soumettra, 1982, absolue, accorder, actions, alliance, appropriée, assumer, assurée, avis, communales, communication, compétitivité, conséquence, décret, demain, durable, élargissement, équilibrée, espoir, européens, extérieurs, financer, fiscal, fonctions, fraude, garanties, intégralement, invalidité, liaison, m, partir, pleine, préparer, profonde, rechercher, régimes, renforcée, risque, socio, textes, unification, visera, vivre, 6, abus, actuelles, adaptations, adopter, adoption, âge, allemande, appartient, auxquelles, avantages, capitaux, certaine, charte, chômeurs, commune, concrètes, date, démocratisation, disposer, donnera, dynamique, élevé, existant, formes, humain, instruments, intégrer, intention, judiciaire, limite, loin, missions, octroi, peuples, prend, prévoit, prévues, produit, réalisera, remettre, rencontrer, réseaux, restauration, rester, restera, rétablissement, retard, souligner, wallonne, 18, 1959, Benelux, Nord, Provinces, activement, adéquate, appliquée, atteinte, central, chez, consacrer, courant, coûts, débat, demander, démographique, désormais, données, durée, dynamisme, efficacement, emprunt, énergétique, entendons, époque, essentielle, étape, étrangers, exécuter, exécutif, exemple, flamande, fondamentales, harmonisation, haute, indépendance, légales, législatif, modération, normes, orientation, orienter, parties, plans, plupart, prévoir, prise, privées, récemment, restructuration, rythme, saine, secrétaires, siècle, solde, territoires, texte, veiller, 15, 1981, 4, Est, adhésion, agglomération, appareil, appauvrissement, assemblée, association, attitude, chacune, cohésion, complexe, conjoncture, croyons, danger, devenir, directs, dit, entendu, existants, extérieure, fiscaux, fondement, gravement, gravité, information, instrument, intérieure, intervention, jouer, juridique, maîtrise, membre, modernes, mondiale, négociation, net, ordonnances, pêche, permanente, pratique, préciser, président, priorités, quelle, restaurer, sait, sauvegarder, savoir, soutenir, soutien, traités, voisins, voulu.

Classe 2

502 formes comptant pour 22065 occurrences

il, qui, que, est, qu, aux, a, ne, se, pas, n, ont, loi, leur, ses, mais, elle, Belgique, sans, problèmes, tout, été, même, ou, toutes, peut, dont, faire, si, y, entend, œuvre, travail, nationale, effort, ils, leurs, problème, toute, ceux, faut, vous, situation, fait, dès, lui, soit, organisation, solution, guerre, prix, déclaration, celui, aujourd_hui, volonté, travailleurs, depuis, elles, devant, cours, prises, services, application, partis, Chambres, présente, celle, majorité, projets, fois, mettre, très, commission, mesure, publique, Congo, production, trois, prendre, mois, moment, indispensable, lieu, statut, droit, intérêts, poursuivre, précédent, certaines, entreprise, financier, travaux, cependant, mesdames, messieurs, ministre, régime, serait, tâche, certains, coordination, paix, décidé, difficultés, générale, liberté, objet, question, résoudre, création, délai, lois, ni, technique, fera, union, grands, soient, industrie, parlementaire, Chambre, crédits, moyennes, nécessité, ordre, pourra, classes, pensions, but, dire, présent, créer, était, fonds, francs, immédiatement, importance, jeunesse, justice, appel, ressources, activité, administration, aura, devoir, jusqu, peuvent, aucun, organisations, permettre, bonne, libre, préoccupations, pu, résultats, crédit, mêmes, moyen, Belges, concours, défense, élections, trop, commerce, dernier, pendant, période, plusieurs, agit, droits, méthodes, proposera, trouver, libération, questions, sommes, vis, conclusions, distribution, nation, pourrait, représentants, avoir, intérieur, là, longue, première, vigueur, allocations, armée, aucune, autant, bref, équipement, étant, étude, produits, quelques, démocratie, difficile, diverses, organiser, populations, professionnelle, salaires, souhaite, 0, 1, administrative, atteindre, demandera, examen, heure, imposent, progressivement, spécialement, urgence, agents, aider, différentes, dommages, établissements, maintenant, marchés, posent, simplification, sort, valeur, voies, autorité, beaucoup, besoin, défendre, fut, jour, opinion, progressive, tendant, auront, ayant, bon, complète, coût, extérieur, main, permettra, prochainement, actuel, administratif, augmenter, conscient, essentiel, exige, légitimes, militaire, ouvriers, position, premières, proposer, proposition, reconnaissance, règles, va, budgets, car, compris, considère, créé, derniers, devoirs, établir, étrangère, exercice, extension, ferme, idées, longtemps, monnaie, mr, opposition, participer, relatifs, revient, voir, Nations, Unies, accroître, achat, actuelle, belges, convaincu, donné, économies, examiner, intéressés, lesquels, milieux, pose, recours, régler, suite, tel, tient, actes, agricoles, appliquer, appui, biens, charbon, clairement, constitution, désire, épargne, fidèle, juste, malgré, multiples, parti, principe, puissent, représentation, répression, résolu, victimes, alors, assistance, certes, commissions, complet, conférence, département, désir, disposition, durant, échanges, état, faite, fermement, font, incessamment, lorsque, mars, nécessités, patrie, permettront, rééquipement, rendement, retour, royal, spéciale, tenant, vote, Roi, administratifs, approbation, arrêtés, avait,

charbonnière, conception, engage, essentiels, exposé, graves, intentions, inventaire, limiter, peu, présenter, relatif, relatives, réparation, résolus, rien, soumettre, suppression, voter, associer, cadres, chargé, conscience, contact, début, dépend, espère, étranger, expression, franc, habitations, immédiat, instruction, internationaux, montant, octobre, officiel, permis, pourraient, procéder, relative, reprise, restent, résultat, t, trouve, 17, alliés, assuré, catégories, charbonnages, chef, civilisation, croit, dispose, employeurs, événements, expérience, faites, formule, indigènes, moral, nations, oeuvre, orientée, près, principaux, réorganisation, tels, titre, usage, 5, agriculteurs, ait, arriver, assurant, aurait, commerciale, eu, exigences, faudra, fixer, fort, industries, jours, libres, mai, modestes, nationaux, parastataux, paritaire, pied, présentera, provoquer, rappeler, réglementation, sacrifices, succès, suffisamment, suivre, traitement, urgents, Afrique, affirme, appliquera, associés, assurés, attributions, bientôt, concorde, corps, décennal, déflation, discipline, écoles, effective, entièrement, exercer, extraordinaire, faciliter, fondée, heureux, matérielle, militaires, ministère, novembre, obtenus, prochains, provisoires, rapports, reconstruction, rentabilité, représente, respecter, seuls, suggestions, suivant, tard, transformation, transport, trouvent, vaste, venu, viennent, vient.

Typologie des formes en six classes

Classe 1

371 formes comptant pour 60393 occurrences

de, la, et, l, le, des, les, à, d, en, une, du, dans, Gouvernement, un, au, pour, par, politique, plus, sur, ce, aux, nous, s, sera, pays, notre, cette, économique, avec, doit, seront, tous, ces, son, sont, nos, leur, ses, sa, entre, État, mesures, Belgique, Parlement, aussi, matière, ou, vue, plan, ainsi, dont, vie, notamment, assurer, développement, cet, travail, économie, ensemble, autres, bien, domaine, doivent, comme, institutions, publics, progrès, où, pouvoir, temps, efforts, compte, avenir, concerne, deux, on, moyens, possible, économiques, esprit, contre, fin, ci, encore, pouvoirs, réaliser, politiques, avant, belge, Europe, finances, sous, tant, large, après, nouvelles, ailleurs, collaboration, mise, effet, amélioration, exécution, nécessaire, réalisation, révision, citoyens, dispositions, mettre, sein, non, contrôle, publique, avons, trois, gouvernementale, veut, moment, système, donner, premier, sociaux, années, assainissement, faveur, gestion, mis, nouvelle, respect, attention, déjà, égard, enfin, seulement, sociales, place, adaptation, besoins, recherche, coordination, formation, mieux, responsabilité, commun, lutte, objet, promouvoir, réformes, reste, création, délai, monde, priorité, scolaire, chaque, construction, moins, nouveaux, voie, vers, divers, financière, telle, communauté, membres, partie, possibilités, façon, général, grandes, jeunes, évolution, stabilité, toujours, importance, prospérité, efficace, devoir, jusqu, particulière, peuvent, rapide, surtout, ceci, maximum, service, engagements, famille, propositions, protection, moyen, sens, active, importantes, mission, puisse, estime, grand, période, propose, différents, éducation, importants, santé, véritable, aide, aspects, logement, public, quatre, solutions, conclusions, davantage, eux, grâce, activités, contribuer, négociations, participation, actuellement, caractère, initiative, meilleur, plein, qualité, voulons, accords, aspirations, cause, devront, éviter, aboutir, affaires, apporter, bases, compétence, équitable, exportation, investissement, lesquelles, obtenir, territoire, charge, fondamentale, maintien, parlementaires, techniques, chances, condition, contraire, discussion, forme, aménagement, égalité, familiale, humaine, inflation, salariés, administratif, atteint, départements, familles, position, premières, privée, courage, culture, force, groupes, importe, réduire, adapter, certain, constituer, dernières, enfants, personne, portant, pouvons, réalisé, répondre, sorte, sujet, accrue, côté, histoire, jamais, menée, préoccupation, prochaines, raisons, remplir, tenir, centre, comporte, conférence, delà, désir, essentielles, interventions, minimum, modalités, nécessités, troisième, États, administratifs, conséquences, délais, encourager, femmes, garantie, industriels, peine, prochaine, règlement, absolue, accorder, communication, conséquence, contact, équilibrée, intégralement, pleine, rechercher, régimes, textes, trouve, abus, adopter, certaine, commune, date, élevé, existant, formes, humain, judiciaire, limite, missions, prend, près, produit, réseaux, restauration, rester, rétablissement, retard, wallonne, consacrer,

demander, données, époque, étrangers, exécutif, exemple, flamande, législatif, orienter, suivre, attitude, croyons, danger, dit, effective, entendu, gravité, permanente, restaurer, soutien, transport.

Classe 2

99 formes comptant pour 1897 occurrences

conseil, accord, ministres, je, Constitution, article, matières, conseils, régionalisation, parlementaire, Région, comité, était, souci, concernant, décision, culturelle, janvier, pris, culturel, dernier, doute, rapport, tenu, groupe, mener, régionales, autonomie, Communauté, 2, juillet, conformément, seraient, fut, régionale, culturels, phase, régionaux, 10, auxquels, perspective, préparation, proposition, communautaire, fondamentaux, points, intéressés, milieux, permet, réalisations, régional, résolument, 3, culturelles, décentralisation, partenaires, puissent, représentation, acquis, arrêté, deuxième, élaborer, étaient, ministériel, existe, langue, soumettre, avis, conscience, décret, élargissement, espoir, m, allemande, auxquelles, formule, loin, souligner, 5, assurant, étape, exécuter, harmonisation, plupart, rappeler, secrétaires, texte, 15, agglomération, assemblée, associés, complexe, exercer, information, juridique, novembre, ordonnances, quelle, vaste.

Classe 3

206 formes comptant pour 5424 occurrences

sociale, réforme, cadre, emploi, également, afin, publiques, société, population, entreprises, confiance, grande, Régions, européenne, Communautés, budgétaire, chacun, base, niveau, manière, nouveau, sécurité, Sécurité, objectif, outre, devra, crise, prendra, redressement, domaines, meilleure, relations, concertation, lors, solidarité, coopération, décisions, énergie, nombre, croissance, promotion, rôle, demande, revenus, financement, important, personnes, existence, fiscale, initiatives, cela, pourquoi, rapidement, compétences, importante, climat, charges, constitue, déficit, européen, législature, structures, Bruxelles, devons, répartition, j, particulier, bruxelloise, industrielle, international, pacte, raison, définitive, réduction, rendre, diminution, implique, emplois, environnement, garantir, série, taux, déposera, face, gouvernemental, homme, impôt, pleinement, 1980, globale, internationales, sauvegarde, budgétaires, concurrence, éléments, propre, seule, articles, lignes, maintenir, rénovation, ai, autorités, constituent, décembre, poursuite, 31, Exécutif, choix, citoyen, communautaires, concitoyens, défis, double, intégration, paiements, portée, prestations, reconversion, visant, votre, Exécutifs, dette, dialogue, difficiles, lequel, nouvel, possibilité, renforcer, rétablir, seul, soins, ampleur, convient, européennes, processus, réalisée, balance, consensus, handicapés, interlocuteurs, niveaux, physiques, soumettra, 1982, actions, alliance, assumer, compétitivité, européens, financer, fraude, garanties, liaison, partir, renforcée, risque, socio, unification, visera, vivre, adoption, appartient, chômeurs, concrètes, démocratisation,

dynamique, intégrer, peuples, prévoit, prévues, rencontrer, Nord, adéquate, appliquée, coûts, débat, démographique, durée, dynamisme, énergétique, légales, modération, normes, parties, plans, prise, restructuration, siècle, solde, 1981, Est, appareil, appauvrissement, cohésion, existants, fondement, instrument, jouer, maîtrise, membre, mondiale, négociation, net, priorités, savoir.

Classe 4

178 formes comptant pour 4334 occurrences

programme, social, action, part, budget, autre, dépenses, national, travailleurs, secteurs, objectifs, investissements, secteur, terme, Congo, expansion, milliards, régime, scientifique, marché, régions, efficacité, augmentation, hommes, francs, recettes, Communes, ressources, activité, indépendants, année, ans, impose, celles, libre, responsabilités, nombreux, méthodes, organismes, proposera, revenu, structure, trouver, ordinaire, distribution, long, tâches, assurance, avoir, fonction, toutefois, administrations, développer, financières, financiers, étroite, favoriser, modernisation, professionnelle, quant, 0, accroissement, agricole, communautés, fiscales, pension, programmation, relance, élaboration, marchés, rationalisation, voies, autorité, établissement, maladie, trésorerie, capitale, court, passé, professionnelles, utilisation, budgets, consommation, créé, études, fondamental, privé, moderne, parce, petites, réels, tient, 1958, infrastructure, porter, programmes, accès, adaptée, atlantique, chemins, conjoncturelle, consultation, largement, organes, permettant, privés, spécial, supplémentaires, coordonnée, dernière, effets, encouragement, essentiels, exposé, fer, feront, fiscalité, relatives, sociétés, suppression, assurée, chargé, communales, demain, durable, fonctions, invalidité, préparer, profonde, t, adaptations, âge, assuré, avantages, capitaux, disposer, instruments, intention, réorganisation, 18, 1959, Benelux, atteinte, central, chez, désormais, efficacement, entendons, haute, indépendance, orientation, paritaire, présentera, prévoir, privées, rythme, territoires, traitement, veiller, 4, Afrique, adhésion, chacune, conjoncture, décennal, devenir, entièrement, extraordinaire, intervention, modernes, pêche, préciser, sait, sauvegarder, soutenir, traités, transformation, voulu.

Classe 5

212 formes comptant pour 5764 occurrences

loi, œuvre, enseignement, projet, nationale, toute, situation, organisation, conditions, nécessaires, solution, cours, prises, services, application, chômage, équilibre, Chambres, projets, point, mesure, production, législation, intérêt, particulièrement, statut, précédent, financier, travaux, fonctionnement, poursuivra, paix, générale, internationale, lois, technique, union, veillera, industrie, poursuivie, améliorer, crédits, moyennes, nécessité, ordre, classes, pensions, fonds, jeunesse, justice, forces, impôts, préoccupations, agriculture, crédit, concours, défense, mettra, monétaire, circonstances, commerce, Sénat, libération, efforcera, indispensables, nation, intérieur, vigueur, 1er, allocations, armée, équipement, étude, diverses, nature, populations, salaires, soumis, Gouvernements, demandera, examen, imposent, personnel, spécialement, agents, continuera, dommages, établissements, simplification, sort, valeur, épanouissement, linguistique, procédure, progressive, selon, tendant, coût, déposé, extérieur, familiales, permettra, traité, transports, légitimes, militaire, nationales, ouvriers, parmi, considère, devoirs, exercice, extension, monnaie, supérieur, accroître, attachera, belges, économies, législatives, lesquels, administratives, agricoles, appui, assurera, biens, multiples, principe, répression, assistance, commissions, département, disposition, échanges, encouragera, état, faite, incessamment, lorsque, patrie, propres, rééquipement, rendement, royal, spéciale, tenant, Roi, approbation, avait, charbonnière, eau, exportations, intentions, relatif, réparation, appropriée, extérieurs, fiscal, habitations, immédiat, instruction, internationaux, octobre, officiel, procéder, catégories, chef, civilisation, dispose, donnera, indigènes, moral, nations, octroi, réalisera, restera, Provinces, activement, emprunt, exigences, fondamentales, industries, libres, mai, modestes, nationaux, parastataux, provoquer, récemment, réglementation, saine, association, assurés, attributions, concorde, corps, déflation, directs, écoles, extérieure, faciliter, fiscaux, gravement, intérieure, matérielle, obtenus, pratique, provisoires, rentabilité, respecter, suggestions, suivant.

Classe 6

290 formes comptant pour 15808 occurrences

il, qui, que, est, qu, a, être, ne, se, pas, n, ont, mais, elle, sans, problèmes, tout, c, été, même, toutes, peut, faire, si, y, entend, effort, ils, leurs, problème, ceux, faut, vous, fait, dès, lui, soit, guerre, prix, déclaration, celui, aujourd_hui, volonté, depuis, elles, devant, partis, présente, celle, majorité, fois, très, commission, prendre, mois, indispensable, lieu, droit, intérêts, poursuivre, certaines, donc, entreprise, cependant, mesdames, messieurs, ministre, serait, tâche, certains, décidé, difficultés, liberté, question, résoudre, ni, fera, grands, soient, Chambre, pourra, principes, but, dire, présent, créer, immédiatement, laquelle, appel, administration, aura, aucun, organisations, permettre,

bonne, pu, résultats, mêmes, Belges, élections, trop, cas, pendant, plusieurs, agit, droits, abord, questions, sommes, vis, pourrait, représentants, là, longue, pourront, première, aucune, autant, bref, étant, produits, quelques, démocratie, difficile, organiser, souhaite, 1, administrative, atteindre, heure, progressivement, urgence, aider, différentes, maintenant, posent, souvent, beaucoup, besoin, défendre, jour, opinion, auront, ayant, bon, complète, main, prochainement, actuel, augmenter, conscient, essentiel, exige, ici, proposer, reconnaissance, règles, va, car, compris, derniers, établir, étrangère, ferme, idées, longtemps, mr, opposition, participer, relatifs, revient, voir, Nations, Unies, achat, actuelle, convaincu, donné, examiner, pose, recours, régler, suite, tel, actes, appliquer, charbon, clairement, constitution, désire, épargne, fidèle, juste, malgré, parti, résolu, victimes, agir, alors, certes, complet, durant, fermement, font, mars, permettront, réelle, retour, vote, arrêtés, conception, engage, graves, inventaire, limiter, peu, présenter, résolus, rien, voter, associer, cadres, début, dépend, espère, étranger, expression, franc, montant, permis, pourraient, relative, reprise, restent, résultat, 17, 6, actuelles, alliés, charbonnages, charte, croit, employeurs, événements, expérience, faites, oeuvre, orientée, principaux, remettre, tels, titre, usage, agriculteurs, ait, arriver, aurait, commerciale, courant, essentielle, eu, faudra, fixer, fort, jours, pied, sacrifices, succès, suffisamment, urgents, affirme, appliquera, bientôt, discipline, fondée, heureux, militaires, ministère, président, prochains, rapports, reconstruction, représente, seuls, tard, trouvent, venu, viennent, vient, voisins.

Typologie des formes en quarante-sept classes

Classe 1

43 formes comptant pour 40224 occurrences

de, la, et, l, le, des, les, à, d, en, du, dans, Gouvernement, au, pour, par, sur, s, cette, avec, son, sa, vue, assurer, cet, économie, domaine, publics, deux, encore, politiques, sous, tant, après, nouvelles, prises, exécution, nécessaire, révision, mis, nouveaux, moyen, propose

Classe 2

33 formes comptant pour 662 occurrences

avant, scolaire, rôle, Chambre, impôts, propositions, Sénat, efforcera, examen, progressivement, conformément, déposera, fondamentale, parlementaires, éléments, donné, réalisé, rétablir, seul, agir, font, existe, physiques, alliance, partir, visera, auxquelles, appliquée, assurant, plupart, cohésion, fondement, jouer

Classe 3

47 formes comptant pour 7095 occurrences

une, un, politique, plus, pays, notre, économique, doit, ces, État, développement, cadre, bien, comme, où, on, grande, large, amélioration, années, besoins, recherche, scientifique, formation, mieux, monde, moins, efficacité, telle, général, évolution, surtout, importantes, puisse, véritable, logement, pacte, solutions, négociations, initiative, plein, bases, condition, certain, sorte, remplir, soutien

Classe 4

49 formes comptant pour 2463 occurrences

entre, Parlement, matière, ainsi, vie, autres, doivent, institutions, pouvoir, concerne, possible, pouvoirs, mise, Constitution, manière, contrôle, donner, nouvelle, attention, devra, meilleure, relations, membres, initiatives, particulière, cas, répartition, aspects, public, pourrait, régionales, activités, qualité, équitable, série, inflation, propre, lignes, portée, régional, menée, unification, existant, données, exécutif, législatif, plans, entendu, ordonnances

Classe 5

10 formes comptant pour 125 occurrences

investissement, 10, achat, épargne, durable, 6, capitaux, dynamisme, président, trouvent

Classe 6

32 formes comptant pour 1252 occurrences

tous, c, avenir, publiques, trois, mesdames, messieurs, lors, reste, appel, déficit, rapport, santé, abord, conclusions, taux, seule, ici, force, concitoyens, convaincu, permet, résolument, victimes, delà, interventions, États, peine, étranger, actuelles, exemple, négociation

Classe 7

3 formes comptant pour 50 occurrences

autorités, 31, citoyen

Classe 8

41 formes comptant pour 1330 occurrences

efforts, société, confiance, Europe, finances, effet, chacun, citoyens, veut, assainissement, domaines, responsabilité, demande, pourquoi, rapide, constitue, nombreux, pourront, administrations, difficile, implique, apporter, environnement, lesquelles, charge, pleinement, souvent, techniques, rénovation, permettant, délais, soumettra, assumer, européens, appartient, intégrer, prévues, retard, courant, suffisamment, novembre

Classe 9

17 formes comptant pour 266 occurrences

cela, bruxelloise, autant, meilleur, relance, égalité, communautaire, décembre, culturelles, prochaine, demain, restent, adopter, certaine, croyons, danger, permanente

Classe 10

31 formes comptant pour 784 occurrences

niveau, non, gestion, respect, seulement, coopération, Région, engagements, active, Bruxelles, aide, davantage, participation, modernisation, sauvegarde, culturels, utilisation, constituent, choix, parce, sujet, côté, largement, femmes, intention, wallonne, flamande, agglomération, effective, traités, voulu

Classe 11

22 formes comptant pour 345 occurrences

devons, international, grâce, contribuer, homme, chances, histoire, nouvel, alors, minimum, troisième, handicapés, risque, vivre, âge, oeuvre, harmonisation, orientation, prise, appauvrissement, attitude, devenir

Classe 12

4 formes comptant pour 96 occurrences

je, j, ai, courage

Classe 13

35 formes comptant pour 1430 occurrences

nous, nos, temps, publique, avons, égard, dire, devoir, trop, éducation, sommes, là, forme, opinion, complète, atteint, auxquels, familles, importe, personne, raisons, rien, communication, contact, dépend, instruction, limite, missions, rétablissement, jours, discipline, exercer, heureux, intervention, restaurer

Classe 14

23 formes comptant pour 544 occurrences

social, progrès, représentants, voulons, programmation, établissement, va, car, fondamental, opposition, adapter, programmes, réelle, inventaire, expression, fonctions, rechercher, allemande, loin, époque, affirme, intérieure, seuls

Classe 15

34 formes comptant pour 661 occurrences

chaque, régions, croissance, jeunes, ceci, famille, législature, groupe, quatre, territoire, contraire, aménagement, humaine, départements, culture, groupes, Exécutif, répondre, prochaines, centre, essentielles, conception, industriels, actions, textes, humain, prend, chez, commerciale, démographique, privées, secrétaires, chacune, transport

Classe 16

17 formes comptant pour 293 occurrences

régionalisation, parlementaire, autonomie, seraient, régionale, phase, préparation, décentralisation, partenaires, acquis, ministériel, avis, étape, exécuter, texte, associés, quelle

Classe 17

29 formes comptant pour 637 occurrences

conseil, ministres, article, conseils, comité, concernant, décision, culturelle, pris, culturel, mener, caractère, juillet, fut, régionaux, fondamentaux, intéressés, réalisations, arrêté, élaborer, langue, soumettre, décret, m, 5, rappeler, complexe, information, vaste

Classe 18

51 formes comptant pour 3256 occurrences

sera, seront, mesures, sociale, plan, notamment, emploi, également, économiques, contre, fin, nécessaires, population, entreprises, belge, secteurs, collaboration, budgétaire, chômage, nouveau, sociaux, faveur, Sécurité, adaptation, prendra, lutte, important, possibilités, personnes, fiscale, efficace, rapidement, charges, estime, différents, particulier, tenu, rendre, accords, étroite, maintien, internationales, administratives, lequel, renforcer, spécial, administratifs, feront, garanties, produit, pêche

Classe 19

27 formes comptant pour 577 occurrences

système, sécurité, solidarité, priorité, principes, stabilité, diminution, continuera, concurrence, essentiel, privée, poursuite, double, accès, atlantique, nécessités, encourager, accorder, compétitivité, financer, intégralement, activement, siècle, solde, Est, appareil, net

Classe 20

30 formes comptant pour 677 occurrences

afin, objectif, crise, promouvoir, décisions, financement, industrielle, avoir, réduction, impôt, discussion, paiements, recours, accrue, dette, difficiles, convient, balance, exportations, interlocuteurs, niveaux, 1982, élargissement, espoir, fraude, abus, chômeurs, coûts, restructuration, fiscaux

Classe 21

25 formes comptant pour 535 occurrences

réforme, nombre, façon, climat, européen, définitive, face, gouvernemental, constituer, reconversion, votre, tenir, ampleur, deuxième, européennes, propres, réalisée, équilibrée, commune, démocratisation, peuples, prévoit, adéquate, débat, instrument

Classe 22

24 formes comptant pour 566 occurrences

européenne, base, outre, matières, vers, promotion, raison, aspirations, garantir, globale, budgétaires, perspective, intégration, visant, dialogue, soins, processus, consensus, liaison, renforcée, adoption, dynamique, priorités, savoir

Classe 23

15 formes comptant pour 320 occurrences

Régions, Communautés, concertation, compétences, structures, articles, défis, prestations, possibilité, socio, rencontrer, durée, normes, maîtrise, membre

Classe 24

16 formes comptant pour 297 occurrences

redressement, énergie, revenus, Communauté, emplois, 1980, communautaires, Exécutifs, concrètes, Nord, énergétique, légales, modération, 1981, adhésion, existants

Classe 25

21 formes comptant pour 310 occurrences

celles, développer, voies, considère, petites, réels, juste, chemins, conjoncturelle, fer, habitations, t, avantages, charbonnages, élevé, judiciaire, près, 1959, demander, Afrique, conjoncture

Classe 26

30 formes comptant pour 704 occurrences

ailleurs, terme, milliards, marché, indépendants, ans, libre, trouver, ordinaire, long, toutefois, professionnelle, fiscales, trésorerie, court, budgets, études, 1958, infrastructure, parti, supplémentaires, effets, suppression, trouve, 18, entendons, étrangers, prévoir, décennal, extraordinaire

Classe 27

46 formes comptant pour 1090 occurrences

action, part, autre, gouvernementale, financière, hommes, année, plusieurs, méthodes, fonction, financières, financiers, devront, organiser, communautés, pension, élaboration, autorité, capitale, passé, professionnelles, dernières, moderne, adaptée, consultation, organes, privés, essentiels,

règlement, chargé, invalidité, préparer, profonde, assuré, disposer, instruments, réorganisation, désormais, orienter, parties, présentera, veiller, modernes, préciser, suivant, transformation

Classe 28

42 formes comptant pour 1407 occurrences

programme, budget, dépenses, national, objectifs, investissements, secteur, Congo, expansion, régime, augmentation, fonds, francs, recettes, Communes, ressources, responsabilités, organismes, revenu, structure, distribution, tâches, assurance, quant, accroissement, administrative, maladie, consommation, privé, porter, coordonnée, fiscalité, relatives, communales, date, événements, emprunt, indépendance, rythme, territoires, 4, sauvegarder

Classe 29

28 formes comptant pour 513 occurrences

internationale, voie, était, protection, circonstances, intérieur, 2, 1, actuel, légitimes, maintenir, militaire, points, 3, étaient, patrie, royal, spéciale, Roi, avait, dernière, absolue, conséquence, moral, efficacement, nationaux, assurés, gravement

Classe 30

14 formes comptant pour 502 occurrences

loi, projet, application, diverses, déposé, permettra, commissions, lorsque, immédiat, dispose, formes, mai, prochains, rapports

Classe 31

38 formes comptant pour 870 occurrences

enseignement, intérêt, financier, travaux, communauté, jeunesse, souci, défense, équipement, populations, soumis, agricole, simplification, familiale, traité, transports, parmi, supérieur, lesquels, appui, assistance, conséquences, eau, internationaux, civilisation, nations, Provinces, central, exigences, fondamentales, libres, modestes, parastataux, récemment, saine, association, corps, écoles

Classe 32

23 formes comptant pour 451 occurrences

ceux, justice, jusqu, besoin, auront, bon, main, reconnaissance, devoirs, tient, répression, rendement, garantie, reprise, alliés, catégories, principaux, restera, titre, sacrifices, urgents, gravité, matérielle

Classe 33

33 formes comptant pour 965 occurrences

réaliser, elles, celle, mettre, indispensable, commun, objet, réformes, création, immédiatement, importance, impose, service, grand, 0, affaires, établissements, marchés, premières, établir, étrangère, revient, portant, pouvons, actes, préoccupation, état, exposé, assurée, rester, provoquer, assemblée, mondiale

Classe 34

17 formes comptant pour 353 occurrences

précédent, pensions, préoccupations, janvier, 1er, nature, Gouvernements, ouvriers, réduire, accroître, agricoles, comporte, département, échanges, chef, indigènes, attributions

Classe 35

29 formes comptant pour 1081 occurrences

œuvre, travail, prix, services, projets, production, moment, statut, droit, liberté, ordre, agriculture, monétaire, commerce, actuellement, exportation, obtenir, spécialement, dommages, extérieur, belges, biens, principe, incessamment, charbonnière, appropriée, régimes, extérieure, suggestions

Classe 36

44 formes comptant pour 1839 occurrences

nationale, toute, situation, moyens, organisation, conditions, travailleurs, réalisation, équilibre, Chambres, point, législation, premier, enfin, fonctionnement, poursuivra, paix, technique, veillera, divers, poursuivie, améliorer, nécessité, forces, indispensables, nation, vigueur, allocations, étude, imposent, personnel, sort, épanouissement, linguistique, procédure, selon, familiales, salariés, enfants, législatives, faite, sociétés, Benelux, déflation

Classe 37

27 formes comptant pour 507 occurrences

construction, industrie, crédits, prospérité, concours, mettra, favoriser, défendre, progressive, tendant, exercice, extension, assurera, encouragera, encouragement, extérieurs, officiel, donnera, octroi, atteinte, industries, concorde, dit, faciliter, pratique, représente, vient

Classe 38

36 formes comptant pour 972 occurrences

solution, depuis, mesure, particulièrement, poursuivre, générale, lois, moyennes, classes, existence, organisations, crédit, libération, longue, première, agents, valeur, coût, nationales, idées, attachera, économies, suite, appliquer, multiples, résolu, modalités, approbation, arrêtés, fiscal, pleine, adaptations, réalisera, haute, directs, rentabilité

Classe 39

35 formes comptant pour 717 occurrences

guerre, serait, question, ni, Belges, pendant, questions, armée, quelques, démocratie, différentes, beaucoup, exige, longtemps, participer, Nations, Unies, régler, clairement, graves, peu, présenter, cadres, espère, franc, 17, orientée, agriculteurs, ait, aurait, eu, fort, succès, fondée, respecter

Classe 40

23 formes comptant pour 314 occurrences

salaires, ayant, prochainement, augmenter, mr, relatifs, puissent, conférence, rééquipement, vote, intentions, limiter, réparation, voter, montant, procéder, croit, expérience, pied, ministère, provisoires, tard, venu

Classe 41

33 formes comptant pour 699 occurrences

entend, mois, grands, résultats, élections, proposera, vis, souhaite, demandera, aider, maintenant, règles, charbon, disposition, durant, fermement, permettront, retour, relatif, associer, conscience, début, octobre, relative, charte, fixer, paritaire, réglementation, traitement, appliquera, bientôt, militaires, obtenus

Classe 42

24 formes comptant pour 1454 occurrences

leur, elle, Belgique, ou, dont, esprit, ci, sein, union, but, activité, sens, période, droits, eux, cause, urgence, voir, jamais, restauration, tels, consacrer, entièrement, voisins

Classe 43

37 formes comptant pour 5317 occurrences

il, qui, aux, se, ont, sont, ses, tout, aussi, toutes, ensemble, effort, leurs, compte, dès, volonté, cours, très, prendre, déjà, certaines, entreprise, sociales, certains, fera, soient, présent, toujours, peuvent, mêmes, dernier, produits, aboutir, conscient, compris, désir, réseaux

Classe 44

23 formes comptant pour 967 occurrences

a, été, dispositions, administration, permettre, aucune, éviter, rationalisation, proposer, créé, monnaie, examiner, milieux, constitution, malgré, représentation, certes, tenant, permis, employeurs, formule, 15, juridique

Classe 45

43 formes comptant pour 6433 occurrences

que, est, ce, qu, être, ne, pas, n, mais, sans, même, peut, faire, si, y, ils, faut, vous, accord, fait, soit, devant, partis, présente, majorité, fois, lieu, intérêts, donc, cependant, place, difficultés, pourra, laquelle, aucun, importante, bonne, doute, atteindre, tel, remettre, usage, sait

Classe 46

24 formes comptant pour 940 occurrences

problèmes, celui, aujourd_hui, commission, coordination, résoudre, délai, partie, grandes, créer, aura, maximum, pu, mission, importants, bref, compétence, administratif, position, derniers, fidèle, souligner, essentielle, soutenir

Classe 47

28 formes comptant pour 730 occurrences

problème, lui, déclaration, ministre, tâche, décidé, agit, étant, heure, posent, jour, proposition, ferme, actuelle, pose, désire, complet, mars, engage, résolus, pourraient, résultat, faites, arriver, faudra, suivre, reconstruction, viennent

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 4
CHAPITRE PREMIER DISCOURS POLITIQUE ET DECLARATION GOUVERNEMENTALE EN BELGIQUE 8
1.1 Société politique et discours 8
1.2 Les discours et les actes 11
1.3 Le discours de programme, le discours de coalition 13
1.4 La déclaration gouvernementale en Belgique 17
CHAPITRE 2 METHODES ET INTERPRETATION 26
2.1 Lexicométrie 26
2.2 De l'interprétation 30
CHAPITRE 3 LE CORPUS DES DECLARATIONS : DESCRIPTION 36
3.1 Le corpus des déclarations 36
3.2 Longueur de la déclaration gouvernementale 43
3.3 Gamme des fréquences 49
3.4 Les segments répétés 52
CHAPITRE 4 L'ANALYSE DES CORRESPONDANCES DU TABLEAU LEXICAL 59
4.1 L'analyse factorielle des correspondances du tableau des fréquences 59
4.2 Coalitions gouvernementales et vocabulaire 118
4.3 Problème spécifique : de la Sécurité sociale à l'insécurité, idéologie et programme politique 126
CHAPITRE 5 TYPOLOGIE DU VOCABULAIRE 145
5.1 Objectifs d'une typologie des formes 145
5.2 Aperçu des méthodes de classification utilisées 147
5.3 La classification hiérarchique 168
5.4 Typologie à deux classes 171
5.5 Typologie à six classes 176
5.6 Application à une partition en quarante-sept classes de vocabulaire 224
5.7 Conclusions du Chapitre 5 237
CHAPITRE 6 EXPERIENCES 240
6.1 Utilisation de distances de Levenshtein 241
6.2 Choisir un exemple 252
PERORAISONS 267
CHAPITRE 7 CONCLUSIONS 274
BIBLIOGRAPHIES 282
Références bibliographiques 282
Bibliographie 289
TABLES DES SIGLES ET ABREVIATIONS 296
LISTE DES ILLUSTRATIONS 298
1. Liste des figures 298
2. Liste des Tableaux 300

ANNEXES 304
Annexe I. Fac-simile d'une déclaration *304*
Annexe II. Description des gouvernements *306*
Annexe III. Le tableau lexical *352*
Annexe IV. Le tableau des segments répétés *405*
Annexe V. Typologies des formes *432*